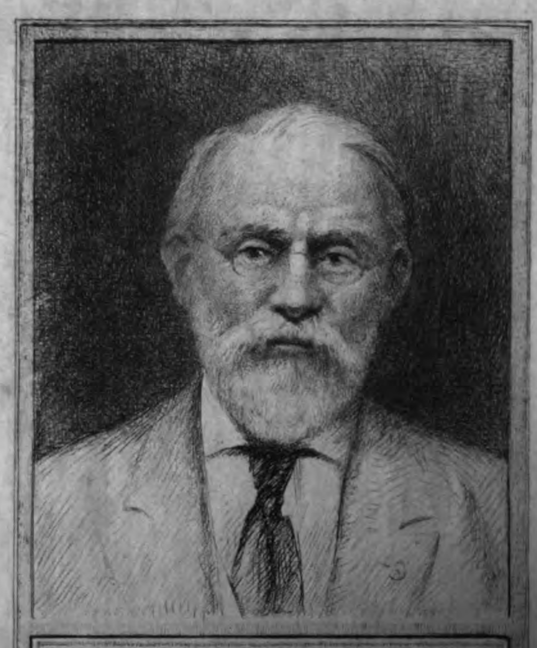



Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE POLIGNY

(JURA)

Honorée du Patronage de S. A. I. Mgr le Prince NAPOLÉON

5me ANNÉE. 1864.





POLIGNY

IMPRIMERIE DE G. MARESCHAL

1864

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES AUTEURS DES ARTICLES INSÉRÉS OU ANALYSÉS DANS LE BULLETIN.

MM.

Andrieux, *page* 234.
Baron, 30.
Baud, 91, 122.
Beauquin, 27.
Bel, 152, 219.
Benoit, 8.
Bergère, 28.
Bertherand, 86, 138, 279.
Bougard, 235, 236.
Bourgeois (Mme Geneviève), 147.
Bourgeois, Léon, 181, 300.
Bourilhon, 299.
Bourotte (Mlle Mélanie), 277.
Chevassus, 288, 371.
Chonnaux-Dubisson, 75.
Claudet, 250.
Clerc, 18, 19, 27, 59, 72, 98, 117, 134, 138, 178, 180, 181, 182, 203, 209, 234, 272, 358, 372.
Colin, 276.
Corneille Saint-Marc, 21, 33, 59, 98, 134.
Dardenne, 24.
De Jussieu (Mme), 12, 42.
De Piétra-Santa, 18, 73.
De Poligny (Mlle Gabrielle), 313.
Faudot-Bel, 143.

MM.

Fritsch, 148, 237, 278.
Guillaumot, 32, 64, 96, 128, 160.
Gindre, 63, 102, 145, 222, 253.
Girod, 27, 149, 182, 375.
Guilland, 272.
Guyard, 25, 117, 212.
Hudelot, 28.
Lefèvre-Bréart, 63, 245.
Léon (Jules), 72, 114, 247, 302.
Maillard, 139.
Marminia, 199.
Niobey, 97.
Pasteur, 49, 65.
Pactet, 373.
Pallu, 172.
Pidancet, 1, 55.
Piton du Gault, 19.
Pommier, 270.
Quiquerez, 180.
Regnault, 129, 161, 193, 225, 289, 337.
Renard, 273.
Schneider, 375.
Tissot, 178.
Tourniaire, 173, 213, 240, 264.
Vionnet, 29, 30, 123, 125, 186, 284, 307, 379.

LA GÉOLOGIE DU JURA,

ETUDE PAR M. JUST PIDANCET.

(Suite).

Les travaux entrepris à Grozon, près Arbois, pour l'alimentation de la saline actuelle, ont permis d'observer quelques particularités dont l'étude trouve ici naturellement sa place.

Le puits d'exploration ouvert dans notre groupe dolomitique inférieur a rencontré le sel gemme à 86 mètres de profondeur suivant les uns, ou à 94m66 suivant les autres. Le banc de sel avait une épaisseur estimée à 5m60 ou 7m70. Le sel qui le constituait était assez pur; sa texture était grenue, et il était seulement coloré en gris foncé par de l'argile interposée.

A 5 mètres environ au-dessous du banc de sel, « la sonde a pénétré dans un calcaire bitumineux mêlé de pyrite de fer (1). »

Nous avons eu en main des échantillons de la roche à laquelle nous venons de faire allusion. C'est un schiste marneux bitumineux, se délitant en minces feuillets, à la surface desquels on pouvait remarquer de nombreuses empreintes de fossiles, parmi lesquels nous pouvons citer un *Pecten* presque identique au *P. Paradoxus* Munster, ainsi que des empreintes d'ammonites où il etait impossible de distinguer les dessins des cloisons. Leur forme générale rappelait celle des ammonites du lias supérieur. Aussi est-ce sans raison que M. Marcou les a rapportées au sous-genre des *Ceratites*.

Lorsque la sonde eut atteint les schistes dont nous venons de parler, il s'est produit « un dégagement tellement abondant de gaz méphitique, que les ouvriers n'ont pu continuer le travail. La sonde était attaquée par le gaz, et les tuyaux en tôle placés provisoirement pour le service d'aérage ont été corrodés en très-peu de temps.

« Les ouvriers qui avaient été soumis à l'influence délétère de ce gaz, présentaient, du reste, quant à leur état pathologique, tous les symptômes d'un empoisonnement par l'hydrogène sulfuré (2). »

(1) Demoly. --- Gaz des puits à sel de Grozon. *Mémoires de la Société libre d'émulation du Doubs*. 2e vol., tome 3e, p. 137.

(2) Demoly. --- *Loco-Cit.*

Une analyse de ce gaz, recueilli avec les précautions ordinaires, a fourni à M. Demoly la composition suivante :

Hydrogène sulfuré, ...	15
Mélange d'hydrogènes carbonés et d'azote, ...	85
	100

Ce gaz n'était pas inflammable, et le chimiste que nous venons de citer n'a pu y découvrir d'acide carbonique libre.

Cet abondant dégagement gazeux, d'une odeur désagréable, éveilla l'attention des habitants de la commune de Grozon et bientôt celle de l'Administration.

Plusieurs savants furent consultés à ce sujet, et, au milieu de toutes les explications qui ont été données du phénomène, celle de M. Demoly, que nous allons rapporter, semble avoir prévalu dans le moment, et fut partagée par M. Pouillet, membre de l'Institut, et alors député du Jura.

« L'air atmosphérique, entrant par le trou de sonde et se trouvant en contact avec des pyrites de fer, les décompose par son oxygène. Le résultat de cette combustion donne de l'acide sulfurique qui, en contact avec l'eau et le bitume du schiste bitumineux, élève beaucoup la température et produit une véritable distillation en donnant naissance à un mélange d'hydrogène sulfuré et d'hydrogène carboné. »

Quant à la présence de l'azote libre, elle s'explique parfaitement dans les circonstances présentes, tant par la décomposition de l'air, dont l'oxygène se porte sur la surface des pyrites contenues dans le schiste bitumineux, que par la décomposition des produits organiques que contiennent les terrains dans lesquels le gaz prend naissance (1). »

Les savants qui partageaient l'opinion que nous venons de rapporter dans son entier, émettaient en même temps, et comme conséquence, que le dégagement gazeux ne tarderait pas à cesser.

En examinant les circonstances dans lesquelles il s'effectuait, il était facile de trouver des arguments qui devaient détruire cette explication.

En effet, les schistes traversés ne sont pas plus pyriteux que ceux qu'on rencontre à la base du lias supérieur, et les échantillons rétirés ne présentaient aucune trace d'altération, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant ceux que nous avons déposés au musée de Besançon, sous le nom de M. Conrod, qui nous les avait donnés.

D'un autre côté, le dégagement gazeux se manifestant brusquement

(1) Demoly. --- *Loco-Cit.* p. 138.

au moment de l'arrivée de la sonde dans une certaine couche, indique que l'air devait avoir peu d'action dans ce phénomène, et que le gaz se trouvait emprisonné dans la couche de la même manière que le *grizou* est interposé dans les couches de certaines houilles.

Enfin, ce gaz montait dans le tuyau qu'on fit descendre dans le trou de sonde, avec une vitesse assez grande pour offrir un obstacle naturel à l'entrée de l'air atmosphérique : une soupape mobile, posée à l'extrémité externe du tuyau, était fortement ébranlée par le dégagement gazeux, et, pour ceux qui ont pu examiner ce phénomène, il était évident que l'air ne pouvait en aucune manière descendre au milieu d'une colonne gazeuse animée d'une vitesse aussi considérable.

De l'ensemble de ces faits, il résulte que le gaz qui se dégageait à Grozon devait être renfermé dans la couche de schistes bitumineux et exister là tout formé. L'assise qui recouvrait les schistes devait jouer le même rôle que les couches imperméables relativement aux eaux artésiennes, et une fois percée, elle devait laisser dégager le gaz qui, naturellement devait se trouver à une pression supérieure à celle de l'atmosphère.

Quelle est maintenant pour nous l'explication du phénomène?

On sait que le sulfate de chaux est soluble, et que d'un autre côté il est réductible par les matières organiques qui peuvent se brûler lentement au détriment de son oxygène et le transforment ainsi en sulfure de calcium. Celui-ci, au contact de l'humidité, se décompose et donne naissance à de l'hydrogène sulfuré et quelquefois à un dépôt de soufre.

Quant à l'hydrogène carboné et à l'azote, ces deux substances résultent habituellement de la décomposition des matières organiques, et on sait que le *gaz des marais* qu'on rencontre dans la vase de nos étangs et des eaux fangeuses, est ordinairement un mélange de ces deux substances. Cela établi, qu'on suppose donc que des débris d'animaux et de végétaux viennent à se décomposer dans une eau plus ou moins chargée de sulfate de chaux, et on comprendra sans peine la possibilité de formation d'un mélange gazeux analogue à celui observé à Grozon en 1846.

Du reste, le phénomène que nous venons de décrire n'est pas un fait isolé, et si nous nous y sommes arrêté aussi longuement, c'était pour montrer ses corrélations avec des faits analogues observés dans des contrées plus ou moins éloignées.

En 1845, nous faisions dans les environs de Besançon une observa-

tion qui nous mettait sur la voie de l'explication que nous venons de donner. A peu de distance en aval du village de Champvans, le ruisseau qui sort des marnes irisées se répand dans un lieu marécageux situé à droite de la route de Besançon à Gray.

Un fossé ouvert dans cette localité mit à découvert une vase argileuse amenée par les inondations, au-dessous de laquelle on rencontra une couche de tourbe qui laissa immédiatement dégager de l'hydrogène sulfuré. La tourbe ne renfermait aucune trace de pyrite. Il était donc impossible de chercher, dans la décomposition de cette matière, l'origine de l'hydrogène sulfuré. En revanche, cette tourbe se trouvait imprégnée d'eau chargée de sulfate de chaux enlevé aux collines keupériennes du voisinage.

La tourbe décomposant ce sulfate donnait naissance à de l'hydrogène sulfuré qui, rencontrant un obstacle dans l'argile superposée, ne pouvait se faire jour au dehors. L'argile une fois enlevée, le dégagement s'opéra dans l'atmosphère sans difficulté.

Ce fait, que nous avons vu se passer sous nos yeux, donne l'explication rationnelle de l'origine des mélanges gazeux qu'on rencontre souvent dans des couches qui accompagnent les dépôts gypseux et salifères.

On sait, du reste, que dans quelques parties de la Chine, il suffit de percer un trou de sonde dans certains terrains qui renferment habituellement du sel gemme, pour obtenir un dégagement gazeux inflammable et qu'on emploie comme combustible.

Tous ces faits prouvent que certaines couches des marnes irisées et des terrains qui renferment le sel peuvent contenir entre leurs molécules des gaz qui font en quelque sorte partie constituante de leur masse. Ces gaz ont dû prendre naissance d'une manière tout-à-fait analogue à celui de Champvans, c'est-à-dire par la réduction des sulfates sous l'influence des matières organiques. Aussi, ne rencontre-t-on ces gaz que dans des couches formées totalement ou en partie au détriment des matières organiques : telles sont les couches de schiste bitumineux et celles de tous les combustibles fossiles.

Si on résume tous les faits cités par les auteurs qui se sont occupés de l'étude des assises que nous rangeons dans notre groupe salifère, on voit que celui-ci est formé comme nous l'avons dit, d'alternance de marnes et d'argiles salées, de gypses hydraté et anhydre, de schistes bitumineux et de sel gemme. On peut s'assurer ainsi que cette zône

passe insensiblement au groupe gypsifère inférieur, qui renferme souvent, comme roches subordonnées, des couches argileuses plus ou moins salées. Aussi, la séparation que nous établissons entre ces deux groupes est-elle plutôt artificielle que naturelle, et en les réunissant dans un seul sous-étage, serait-on plus près de la nature. Si nous avons opéré leur séparation, c'est uniquement pour faciliter l'étude des marnes irisées inférieures qui laisse encore beaucoup à désirer.

La puissance du groupe salifère est inconnue, et le nombre des couches de sel varie d'une localité à l'autre. Ce groupe est très-développé au pied de la chaîne qui sépare la vallée du Doubs de celle de l'Ognon; il paraît cependant nul ou rudimentaire dans l'arrondissement de Dole, et il cesse totalement dans la Côte-d'Or, ainsi qu'au pourtour du plateau central où le keuper est réduit aux deux étages moyen et supérieur, et souvent à ce dernier seulement.

Le sel est exploité maintenant partout par voie de dissolution. Les principales salines dans lesquelles la présence du sel gemme a été constatée sont celles de Fallon-Mellecey, Gouhenans, Salins, Grozon et Montmorot.

La saline d'Arc est alimentée par des eaux salées amenées par une conduite depuis Salins.

Les eaux qui traversent les couches de sel gemme se chargent plus ou moins de cette substance, et si elles viennent à sortir au jour, elles donnent naissance à des sources salées. Celles-ci sont nombreuses dans la chaîne du Jura; mais on doit le dire, elles sortent rarement dans l'étage inférieur du keuper. Les sources de Saulnot, décrites par M. Thirria, et celles de Salins, paraissent seules s'alimenter dans notre groupe salifère. Les autres, moins importantes et moins salées, s'alimentent la plupart dans les marnes rouges de l'étage moyen, qui sont toujours plus ou moins salées, et par conséquent la salure de l'eau n'est pas toujours un indice certain du voisinage du sel gemme.

Outre le chlorure de sodium, on retire des eaux salées du chlorure de potassium, des sulfates de soude et de magnésie.

Les eaux-mères renferment une petite quantité de brôme, sans doute à l'état de bromure de sodium. C'est probablement à cette dernière substance que les eaux de Salins, déjà célèbres, doivent leurs propriétés curatives dans le traitement de certaines affections scrophuleuses et lymphatiques.



SYNONYMIE DE L'ÉTAGE INFÉRIEUR.

Pour terminer ce qui est relatif à l'étage inférieur des *marnes irisées*, il nous reste à faire connaître la synonymie des deux groupes inférieurs de cet étage.

M. Thirria, réunissant toutes les couches qui les composent, en forme son *assise inférieure du terrain keupérien*.

M. Marcou, induit en erreur par un glissement de la dolomie qu'on peut observer à l'entrée des carrières de Laffenet, près Salins, a divisé l'ensemble des couches qu'il range dans son étage inférieur du keuper de la manière suivante :

ÉTAGE INFr DU KEUPER d'après MARCOU.	DEUXIÈME GROUPE.	(c) Houille, marnes et grès micacés.
		(b) Cristaux de sulfate de chaux et gypses noirâtres et rouges.
		(a) Premier banc de dolomie.
	PREMIER GROUPE.	Marnes salifères.
		Sels gemmes.

La division (c) de M. Marcou correspond exactement à notre groupe carbonifère; tandis que (b) représente seulement la partie supérieure de notre groupe gypsifère qui se voit seule à découvert dans les environs de Salins.

Quant à la division que M. Marcou désigne sous le nom de *premier banc de dolomie*, elle doit être complètement supprimée. En effet, cette division a été établie par son auteur pour classer un lambeau dolomitique qu'on observe à l'entrée des carrières de Laffenet, au pied des escarpements formés par le grand banc de dolomie que nous avons décrit au commencement de ce chapitre.

Un examen attentif des lieux nous a démontré clairement que ce lambeau avait dû être détaché du massif dolomitique que l'on voit en place un peu plus haut, et qu'il avait dû glisser avec des masses de marnes et de gypses appartenant soit à l'étage moyen, soit à l'étage inférieur, sur le talus à pente rapide occupé par l'étage inférieur lui-même.

Du reste, à Boisset, où notre étage gypsifère inférieur se présente en affleurement sur une plus grande épaisseur qu'à Laffenet, on ne voit aucune trace de dolomie, et cependant la disposition du sol est des plus favorables pour permettre à une assise dure et résistante d'être en saillie dans le talus occupé par la partie inférieure du groupe gypsifère.

Le sondage de Grozon ouvert dans le grand banc de dolomie, après avoir rencontré notre dépôt carbonifère, a atteint le sel gemme au-dessous d'une grande masse gypseuse sans intermédiaire de dolomie. Il est évident que si ce banc existait réellement, on aurait dû l'atteindre dans ce sondage, et cependant il n'en a rien été.

Un sondage entrepris dans ces dernières années aux environs de Tourmont, près Poligny, a traversé aussi une très-grande épaisseur de gypse se rapportant presqu'en totalité à notre étage inférieur, sans rencontrer le premier banc de dolomie de M. Marcou.

D'un autre côté, des recherches de sel gemme entreprises à Laffenet sur les indications de cet auteur, au-dessous de son *premier banc de dolomie,* n'ont abouti qu'à une déception : la sonde n'a rencontré que des dépôts sans ordre, souvent bréchiformes, et formés de roches appartenant à plusieurs étages, symptômes évidents d'un glissement ou d'un dérangement tout-à-fait irrégulier qui a dû faire abandonner le sondage qui, d'après le mémoire de M. Marcou, devait atteindre le sel à une très-faible profondeur.

D'après ce que nous venons de dire, la division (b), *cristaux de sulfate de chaux et gypses noirâtres et rouges* de M. Marcou, se rapporte à notre groupe gypsifère inférieur, qui se continue au-dessous et passe à notre groupe salifère correspondant au premier groupe de l'étage inférieur de ce savant.

Le tableau suivant résume la synonymie des différents groupes que nous venons d'étudier.

ÉTAGE INFÉRIEUR DU KEUPER.	GROUPE DOLOMITIQUE INFÉR.	— Étage moyen; premier groupe (a), *Second banc de dolomie.* (MARCOU).
	GROUPE CARBONIFÈRE.	— Étage inférieur; 2e groupe (c), *houille, marnes et grès micacés.* (MARCOU). Ces deux groupes forment, pour M. Thirria, *l'assise moyenne du keuper.*
	GROUPE GYPSIFÈRE INFÉR.	— (b) *Cristaux de sulfate de chaux et gypses noirâtres et rouges.*
	GROUPE SALIFÈRE.	— *Premier groupe, sels gemmes et marnes salifères.* (MARCOU). Ces deux groupes sont réunis par M. Thirria et constituent son *assise inférieure du keuper.*

(A suivre).

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

—

Le Travail commercial,

PAR M. BENOIT,

Vérificateur des poids et mesures à Saint-Claude, membre correspondant.

(Suite).

IX.

L'agriculture produit les choses nécessaires aux besoins de l'homme et les livre au commerce. Beaucoup de ces productions, avant d'être remises au marchand pour arriver au consommateur, doivent subir une certaine préparation ou même une certaine transformation matérielle dont l'industrie est chargée. L'agriculture et l'industrie sont donc les deux sources puissantes et fécondes où vient s'alimenter le commerce. Aussi, lorsque, dans les années de disette, l'agriculture, trompant l'espérance générale, ne répond pas complètement aux soins d'une direction active et intelligente, l'industrie et le commerce, à leur tour, languissent et n'offrent-ils point un chiffre de vente correspondant aux besoins du moment et aux embarras d'une crise qui pèse souvent sur tous les genres d'affaires d'une nation. De même, lorsque, dans un Etat, la guerre ou les commotions de la politique intérieure entravent l'essor du commerce et suspendent la progression de l'industrie, l'agriculture, forcée d'écouler à bas prix des produits peu demandés, ne trouve, dans la circonstance, ni la juste rémunération d'un pénible labeur, ni le moyen de faire face à des obligations parfois aussi nombreuses que pressantes.

Mais, de même qu'ils doivent acheter et payer les matières premières propres à l'exercice de leurs professions respectives, le cultivateur et le manufacturier sont appelés à vendre les productions de leurs terres ou de leurs industries et à en percevoir le prix. Or, faisant, en ceci, acte de commerce, ne peuvent-ils pas, par cela même, être assimilés aux commerçants proprement dits et être astreints à l'accomplissement régulier des devoirs incombant à toute personne apte à contracter d'une manière quelconque? Cette question doit être résolue affirmativement, car, du reste, par les noms de marchands, négociants ou commerçants, on entend assez généralement aujourd'hui tous les individus qui font ostensiblement profession de vendre ou d'acheter, sans distinction de provenance ou de destination des objets sur lesquels repose la transaction.

Envisageant donc le commerce dans la plus large acception du mot, dans le sens qui lui est d'ailleurs attribué par le Code, nous continuerons à examiner attentivement cette branche importante de l'activité humaine sous ses phases les plus intéressantes, sous ses aspects les plus palpitants d'actualité, notamment dans ses relations les plus intimes avec la moralité des opérations commerciales et la loyauté des pratiques in-

dustrielles, comme avec les intérêts généraux de la société et les intérêts particuliers des individus. Il nous est difficile de nous soustraire à cette attrayante et fertile étude qui, au surplus, ne fut jamais plus nécessaire que maintenant, car jamais son importance ne s'est accrue aussi vite, tant par le nombre que par la gravité des questions qui s'y rattachent et nous débordent de toutes parts. Elles surgissent à la fois, d'ailleurs, dans l'économie agricole, dans les arts industriels, dans les professions libérales, dans la navigation, devant les tribunaux même; elles découlent de la multitude de nos rapports sociaux; elles touchent à notre vie publique aussi bien qu'à notre vie privée, et comme si ce n'était pas assez de leur nombre indéfini pour en retarder la solution, notre ignorance des véritables lois qui les régissent toutes vient encore l'entourer d'obstacles et de difficultés. Cet état de choses appelle à un très-haut degré la sollicitude des hommes éclairés, qui se doivent à eux-mêmes aussi bien qu'à leur pays d'apporter à l'œuvre commune leur tribut de recherches, de connaissances et de conseils, et de se hâter d'autant plus de le faire, que les contestations économiques qu'ils sont appelés à éclaircir, les questions commerciales qu'ils sont appelés à résoudre, les adultérations frauduleuses, les sophistications effrontées, les spoliations de toutes sortes qu'ils sont appelés à faire disparaître, sont d'une nature telle que, loin de gagner aux atermoiements, elles augmentent continuellement en nombre, se compliquent chaque jour davantage, et, paraissant devenir de plus en plus inextricables, semblent tendre à constituer la fraude commerciale en permanence parmi nous. C'est afin de concourir, pour notre part et dans la mesure de nos forces, à cette œuvre éminemment nationale que, poursuivant nos recherches sur la probité industrielle, nous ouvrons la nouvelle série d'articles ci-après :

1° Commerce intérieur et extérieur. — De tous les commerces d'un peuple, celui de l'intérieur doit avoir la préférence. C'est le seul qui soit durable, productif. C'est aussi le seul qui puisse nous soustraire à certaines éventualités terribles. Les nations rendues opulentes temporairement par un commerce étranger ne possèdent plus que la misère en retour de leurs richesses apparentes. Au commencement de ce siècle, le commerce d'outre-mer eût ruiné l'Angleterre si ses ressources intérieures n'eussent pu prévenir ce désastre. C'est à lui que cette ennemie implacable et séculaire du nom français, que cette astucieuse et trop superbe puissance maritime, dont l'égoïsme national deviendra un jour proverbial aussi bien que l'antique mauvaise foi dont Carthage faisait jadis profession, c'est à lui, disons-nous, que la Grande-Bretagne doit, en partie, ses guerres, ses malheurs, la méfiance, la haine et le mépris mal contenus des autres peuples, et, ce qui n'est pas moins écrasant pour elle, son effroyable dette publique. Sous la République et sous le premier Empire, le commerce intérieur de la France a jeté des bases inébranlables qui nous ont donné jusqu'à ce jour l'immense prospérité dont nous jouissons en ce moment, et qui n'a fait que se décupler sous chacun des Gouvernements que notre patrie s'est donnés depuis 70 ans. Le commerce intérieur ne saurait éprouver ni catastrophe imprévue, ni interruption durable, tandis que, pendant la guerre, le commerce extérieur, obligé de se replier sur lui-même, se traîne languissamment dans

la gêne et dans l'abandon, pour se voir finalement dévoré par l'accumulation incessante de l'intérêt des capitaux engagés.

Dans le commerce extérieur, la perte est quelquefois si considérable qu'elle précipite, dans le moindre temps, le spéculateur le plus riche dans une déconfiture irréparable. La guerre, les conflits, la piraterie, les éléments, les migrations peuvent occasionner une ruine totale en quelques heures. Il faut sans cesse se débattre contre des obstacles que l'on ne peut ni prévoir ni surmonter. Souvent même l'entreprise combinée le plus habilement, dirigée le plus intelligemment possible, croûle dès son début, comme, dès leur début, le calcul le plus rigoureux, l'espoir le mieux fondé sont en défaut souvent. Une denrée manque, on la fait venir. Pendant ce temps, on est devancé par de plus habiles ou par de plus chanceux, ou des évènements inattendus viennent ébranler la confiance publique et apporter le trouble dans la situation générale des affaires. Une perte irrémédiable succède alors au gain entrevu ou espéré. Heureux encore est le spéculateur qui, en pareil cas, n'a pas à rendre compte devant la justice de négligences ou d'erreurs ayant préjudicié aux intérêts de ses créanciers, de manœuvres mercantiles tentées dans le but de retarder un sinistre dont divers symptômes concomitants viennent, en avant-coureurs impitoyables, frapper sourdement à sa porte, ou, enfin, de démarches intempestives et de détournements illégaux, quand, après s'être vu dans l'aisance, il n'a pas le courage d'affronter le dénûment de l'avenir en expiation de ses fautes ou de sa témérité.

Le commerce intérieur jouit en outre d'une très-grande indépendance. Il lui suffit de la protection de son propre Gouvernement. Il a le droit d'y compter toujours, que l'administration soit sage ou soucieuse de ses intérêts ou qu'elle soit prodigue et qu'elle ait un besoin perpétuel d'impôts et d'emprunts. Le commerce extérieur est, au contraire, à la merci de tous les pays où la fortune l'appelle; il lui faut une paix générale, et, avant tout, il lui importe de n'être point dévoré par les droits, les écueils, les naufrages et la guerre qui, comme à la rupture du traité d'Amiens, enleva tout ensemble, vaisseaux et cargaisons, débouchés et crédit.

Les avantages du commerce intérieur doivent d'autant moins être perdus de vue qu'il coopère plus directement au bien-être général et à la moralité publique, parce qu'il emploie un plus grand nombre d'individus; qu'il ne les arrache ni à leur pays, ni à leur famille, et que les vertus domestiques, l'amour de la patrie, les progrès de la civilisation ne vont pas s'affaiblir sinon s'éteindre au loin dans l'alliage des nations ennemies, dégradées et corrompues. Le commerce intérieur tend d'ailleurs chaque jour à prédominer. La production augmente partout. Chaque centre cherche des débouchés et repousse les produits étrangers. Toutes les nations désirent se suffire à elles-mêmes. Il viendra forcément une époque où, à de très-rares exceptions près, elles ne pourront plus s'enrichir aux dépens les unes des autres.

Toutefois, le commerce extérieur n'en sera pas moins pendant longtemps encore le grand pivot des richesses publiques, malgré ses dangers qui pourraient être conjurés, selon nous, par de puissantes associations. Tout en lui préférant, à un certain point de vue, le commerce

intérieur, nous ne pouvons méconnaître ses bienfaits généraux qui, dans l'ordre élevé, sont les principaux. Il entretient le mouvement civilisateur qui réagit à son tour sur lui. Sans le commerce extérieur, la production se bornerait aux besoins de la consommation locale. C'est lui qui excite à produire le superflu, dont l'exportation donne le nécessaire aux nations qui en sont privées. C'est ainsi qu'il force tous les pays à une production surabondante et que, par des échanges continuels que ne peuvent arrêter ni l'espace ni le temps, il rapporte en tous lieux d'immenses bienfaits, d'immenses capitaux, par lesquels le commerce intérieur se vivifie et prospère. C'est encore lui qui pousse l'humanité vers la liberté et vers la paix universelle, car c'est lui qui, en rapprochant les peuples, fera tomber les vieilles rivalités, et qui, en communiquant de proche en proche les idées d'émancipation et de progrès, introduira dans le monde civilisé des institutions politiques conformes aux lumières, aux aspirations et au génie particulier des sociétés modernes. Le commerce étranger est plus puissant que le sceptre des rois, plus irrésistible que l'épée des héros, plus heureux novateur que les ordonnances des hommes d'Etat, que les maximes des philosophes, que les pensées des écrivains les plus illustres, que les publications de la presse la plus active et la plus judicieuse. C'est lui qui a fait faire à la géographie et à la navigation leurs plus belles et leurs plus importantes découvertes. C'est à son concours que nos cabinets d'histoire naturelle doivent la possession de leurs plus précieux échantillons, et c'est sous son égide que la connaissance du christianisme a pu être portée jusqu'aux dernières limites du globe. C'est lui qui a refait l'Amérique, en général, dévastée par les espagnols, et qui, en particulier, refera le Mexique déchiré par les dissensions intestines. C'est lui qui a porté la civilisation sur la côte inhospitalière de l'Afrique et qui a réveillé de leur antique et profonde immobilité l'Indoustan, la Chine, le Japon et tout l'extrême Orient. Enfin, en fournissant à la France l'occasion de faire flotter ses aigles glorieuses sur toutes les plages du monde connu, il a puissamment contribué à nous donner cette armée invincible et bien disciplinée à laquelle le second Empire doit les éclatantes victoires qui, à elles seules, suffiraient à illustrer à jamais le règne de Napoléon III.

Sous les réserves que nous avons exprimées plus haut au sujet des individualités qui font trop inconsidérément le commerce extérieur, nous pensons que ce commerce mérite aussi les sérieux encouragements de l'Etat, sa protection incessante et les garanties d'une sage liberté. Toutefois, on doit veiller à ce qu'il ne prenne chez nous que la partie surabondante de nos productions pour les exporter. S'il convient de ne mettre aucune entrave à l'introduction des produits étrangers qui nous sont nécessaires, et qui ne se trouvent point dans le pays, il convient encore plus que l'exportation ne commence que quand nos besoins personnels sont saturés. L'intérieur doit avoir la préférence. Cependant l'intervention du Gouvernement doit être ici exclusivement officieuse. La liberté doit toujours planer par-dessus tout. C'est d'ailleurs une condition de bien-être général, de paix, d'ordre public pour la population, d'affection pour le Souverain et d'attachement à la dynastie régnante.

(A suivre).

LITTÉRATURE.

Simples Récits de Village,

PAR Mme DE JUSSIEU, DE CHAMBÉRY.

(Suite).

CHAPITRE VII. — Encore Simon.

Pierre Brunet, dans son désespoir, avait tenté une démarche auprès de Simon. Certes, il lui en avait coûté beaucoup de demander quelque chose à cet homme qu'il détestait et qu'il méprisait; mais que ne fait-on pas quand on aime! Pierre avait donc essayé de faire entrevoir au dangereux conseiller de son père, combien ce malheureux procès allait causer de chagrin à sa mère et à lui, Pierre, qui voulait épouser la fille de l'adversaire de son père; il lui avait démontré que cela mettrait beaucoup de gêne dans la famille de Thomas, si celui-ci venait à perdre, et que de toute manière cela briserait un mariage projeté depuis longtemps. Il le priait enfin de détourner le père Brunet de sa funeste résolution, ajoutant que Marguerite qui connaissait l'influence de Simon sur l'esprit de son mari, lui serait fort reconnaissante s'il voulait lui rendre ce service.

Simon, en vrai fourbe qu'il était, avait répondu qu'il ne demandait pas mieux que de les obliger, mais que le père Brunet avait cette idée de procès dans la tête et qu'il ne pensait pas pouvoir la lui ôter, et qu'alors il ne croyait pas devoir refuser ses conseils et son aide à un ami.

La démarche de Pierre avait donc été vaine et Simon avait continué son œuvre. — Je suis bien embarrassé, disait-il à Brunet; je n'ai pas envie de me mêler de vos affaires. Je vois bien que votre femme et votre fils ne sont pas de notre avis; ils m'accusent de vous donner de mauvais conseils; ils m'en veulent beaucoup. Cependant je vous demande quel est mon intérêt dans tout ceci? Je n'en ai aucun; c'est le vôtre que je considère; je vois toute la raison et tout le bon droit de votre côté, et vraiment quand ce ne serait que pour empêcher votre fils de songer à Madeleine et de faire un si mauvais mariage, lui qui n'a qu'à choisir parmi tous les bons partis, je crois que vous feriez bien de plaider et par ce moyen de vous brouiller tout-à-fait avec Thomas.

On peut s'imaginer que Brunet goûtait fort ces discours. Le procès était donc commencé et il en attendait l'issue avec anxiété. Simon était également impatient du succès. Il lui était très-agréable d'aller prendre souvent ses repas chez son ami, de se faire mener par lui au cabaret et d'y faire maintes libations et maints régals aux frais du plaideur, tout en causant de ses affaires. Il lui était très-utile aussi d'emprunter souvent de l'argent à ce pauvre père Brunet, qui pourtant n'était pas prêteur de sa nature, mais qui ne savait rien refuser à son *avocat*, c'est

ainsi qu'il appelait Simon; et puis ne fallait-il pas payer un peu toutes les consultations?

Et si Brunet gagnait son procès, quelle reconnaissance n'aurait-il pas pour ce cher avocat?.... Assurément, cette reconnaissance rapporterait bien davantage que celle de Pierre et de sa mère.

On comprend parfaitement pourquoi cet honnête Simon s'était si bien insinué dans l'esprit de celui qu'il faisait penser et agir à son gré.

CHAPITRE VIII. — La Nuit de Noel.

Il faisait très-froid; la terre était couverte de neige, et tous ces villageois qui, deux mois auparavant, étaient répandus dans les champs, se tenaient maintenant enfermés dans leurs demeures, car il leur était impossible de faire aucun travail hors de chez eux.

Après avoir confié à la terre leur espoir et leur nourriture pour l'an prochain, ils laissaient au grand travail de sa fécondité le soin de faire germer les blés et tout ce que renfermait son sein; puis, simples spectateurs, ils voyaient avec plaisir la divine Providence étendre la neige sur leurs champs pour les préserver des grands froids, et, en attendant le réveil de toute cette nature qui paraissait dormir, ils se reposaient de leurs fatigues et prenaient des forces pour de nouveaux travaux. Cependant ils ne restaient pas tout-à-fait inactifs. Le pourraient-ils, ces robustes travailleurs dont la vie n'est qu'un labeur perpétuel? Non, non : ils s'occupent toujours. Voyez-les qui réparent les instruments aratoires. Ils ne sont plus laboureurs, les voici menuisiers, tonneliers, maçons même, car c'est à cette époque de l'année qu'ils font des réparations à leurs maisons, qu'ils en recouvrent la toiture; ou bien encore, dans certaines provinces, ils battent le blé dans les granges. Les femmes font des ouvrages de couture dont elles ne peuvent guère s'occuper en été quand leur présence dans les champs est nécessaire; aussi est-ce en hiver que ces laborieuses ménagères cousent, filent et tricottent dans la journée et une partie de la soirée.

C'était la veille de Noël, qui est une grande solennité pour les campagnes. Plus les paysans sont éloignés des villes, plus on retrouve chez eux l'antique foi de leurs pères, les vieilles coutumes, les anciens usages et les pieuses traditions. C'est que l'esprit sceptique et railleur qui gagne les classes ouvrières de nos cités, n'a pas encore pénétré au milieu de ces populations, qui seront toujours bien plus heureuses tant qu'elles conserveront le seul frein qu'on puisse mettre à leurs passions, et la seule vraie consolation des misères de la vie, c'est-à-dire l'esprit religieux.

Dans chaque habitation, on faisait donc cette sainte veillée de Noël et l'on se préparait à cette fête, l'une des plus grandes du Catholicisme. En attendant la messe de minuit, on priait ou l'on chantait des cantiques ou quelques vieux noëls appris par les grands'mères, récits remplis parfois d'une naïveté et d'une grâce charmantes. Les mères de famille préparaient, pour le joyeux réveillon, des gâteaux, des galettes et autres friandises rustiques; on avait couché les tout petits enfants, et ceux d'un âge un peu plus avancé veillaient, ravis d'assister à la messe et de

souper ensuite. Bien qu'il fit très-froid, grands et petits semblaient ne s'en préoccuper nullement, et plusieurs se réjouissaient à la pensée de courir dans la neige par le beau clair de lune qu'il faisait.

Pierre, Madeleine et leurs familles avaient l'habitude de veiller les uns chez les autres cette nuit-là. Ils allaient ensemble à la messe, puis faisaient *réveillon* tantôt chez Brunet, tantôt chez le voisin Thomas. Nos deux pauvres jeunes gens étaient, ce soir-là, tristes et séparés; tout pleins des joyeux souvenirs des années précédentes, ils songeaient, hélas! à la différence de leur situation présente, et ces pensées la leur rendaient bien plus douloureuse. Ils s'étaient vus un instant dans la journée et s'étaient promis de se revoir le soir avant la messe.

Depuis longtemps Pierre cherchait à sortir, mais son père avait constamment les yeux sur lui, et il n'aurait pas manqué de rôder autour de la maison pour surprendre son fils dans un acte de désobéissance. On eût dit même que ce soir-là il avait deviné le projet de Pierre. Las, cependant, de ne pas voir la moindre gaieté chez lui et de n'être entouré que de visages mécontents, le vieux Brunet sortit, et, quelques instants après, Pierre en fit autant.

Déjà l'on entendait au loin la voix des habitants des hameaux voisins qui se rendaient à l'église en chantant. Sur le bord de la route sur laquelle s'ouvraient les deux maisons de Thomas et de Brunet, entre deux énormes chênes dont les branches s'étendaient toutes couvertes de neige, on aurait vu alors nos deux amoureux réunis. Comme tout était triste autour d'eux! La lune éclairait de ses pâles rayons toute cette nature enveloppée dans son linceuil; on entendait les cloches qui appelaient les fidèles à la messe, mais une partie de leurs joyeux carillons étaient emportés par le vent, et parfois seulement, un tintement isolé arrivait à l'oreille comme une plainte mystérieuse.

Nous n'oserions affirmer que nos deux jeunes gens comprenaient toute la mélancolie du tableau qu'ils avaient sous les yeux, mais cependant leurs cœurs déjà tout remplis de tristesse devaient encore subir cette influence extérieure; ils étaient là, l'un devant l'autre, se regardant sans dire un mot et paraissant en proie à une douloureuse émotion.

— Madeleine, dit enfin Pierre, j'ai voulu te voir ce soir pour t'assurer que mes intentions sont toujours les mêmes; dans deux ou trois jours nos deux pères vont se rendre à l'audience pour entendre juger leur procès; si le tien gagne, j'ai grand peur de ne pouvoir fléchir le mien et le faire consentir à notre mariage, mais si mon père est vainqueur, il sera si content que j'ai encore un peu d'espoir; quant à toi, il faudra aussi persuader le tien.

— Ce sera moins difficile, reprit Madeleine, mais je n'ai guère bonne espérance, je ne sais pourquoi, mon pauvre Pierre. J'ai beau prier Dieu, il me semble qu'il n'est pas pour nous.... Puis, la pauvre fille pleurait...

— Ma chère Madeleine, reprends un peu de courage, disait Pierre qui ne paraissait guère en avoir. Tu sais combien je t'aime; aie confiance, nous finirons bien par nous marier. Quand nos parents verront que c'est bien notre volonté, ils céderont, sois en sûre, mais il faut nous quitter, j'entends marcher près de nous. Je vais me rendre à l'église avec ma mère qui voudrait de toi pour sa fille. Adieu, ne te fais pas

trop de chagrin et prie Dieu pour nous.

— Adieu, Pierre, dis bien à ta mère que je la remercie de la bonne amitié qu'elle a pour moi.

Il fallut en effet se séparer, car la mère de Pierre était sur le seuil de sa porte et attendait son fils; tous deux se joignirent à quelques familles qui passaient devant chez eux et se rendirent avec elles au service divin.

Les messes de minuit sont solennelles et parfois magnifiques dans nos villes, et les cœurs vraiment chrétiens aiment ces splendeurs de la religion. Ils comprennent toute la poésie de cette pensée de se réunir au milieu de la nuit, dans un temple étincelant de lumières et tout parfumé d'encens; ils sont émus par les voix mystérieuses de l'orgue, par les chants des fidèles qui célèbrent ainsi et par toute cette pompe, l'humble petit enfant qui naissait, à pareille heure, il y a bien des siècles, dans une pauvre étable. Le temps des mystérieux abaissements est passé pour l'Enfant-Dieu auquel nous offrons ce que nos cœurs ont de plus pur, ce que nos temples ont de plus magnifique.

Mais la ferveur du chrétien sincère est parfois troublée par la foule des indifférents et des curieux dont la présence vient attrister cette sainte solennité, et l'on est peiné de retrouver les bruits et l'aspect du monde, quand on ne voudrait avoir dans la pensée que les divins mystères de la crèche.

Il y a plus de poésie et de sainte harmonie, selon nous, dans la messe de minuit au village.

Au milieu des champs et entouré de pauvres demeures, s'élève un temple modeste. Ordinairement, il n'est éclairé que par la lampe solitaire, mais pendant cette nuit à jamais mémorable, il s'illumine tout-à-coup; bientôt le silence est interrompu; on entend un bruit confus de voix au dehors : ce sont, comme autrefois, des bergers et des laboureurs qui viennent adorer le Sauveur du monde.

Là, point de magnificence, point de musique harmonieuse, mais de rustiques chants qui disent dans un simple langage : « Il est né le divin Enfant. » S'il se rencontre, dans cette foule de pauvres gens, quelques méchants cœurs, quelques incrédules, ils gardent le silence et n'osent se faire remarquer par leur mauvaise tenue. Puis, quand le service divin est achevé, tous se retirent et vont célébrer chez eux leur joie, tout comme s'ils avaient entendu les anges leur annoncer la bonne nouvelle. Cette sainte nuit ne sera point terminée par des orgies, comme cela arrive quelquefois dans les villes, car, nous le répétons, dans les campagnes, ceux qui auraient ce coupable désir n'oseraient s'y livrer dans un pareil jour. Heureuses les populations chez lesquelles on respecte encore la foi d'autrui quand on ne la possède pas !

CHAPITRE IX. — Vainqueur et Vaincu.

Comme l'avait dit Pierre, quelques jours après Noël, son père se rendait à la ville pour entendre juger son procès, et il s'y était fait accompagner de l'indispensable Simon.

De son côté, Thomas n'était point allé seul, mais avec quelques-uns de ses amis.

Les deux familles attendaient avec anxiété le résultat des plaidoiries, et dans la soirée de ce fameux jour, on voyait à chaque instant, chez Brunet, la mère Marguerite, et chez Thomas, l'impatiente Jeannette, qui allaient sur le seuil de leurs demeures pour tâcher d'apercevoir au loin, sur la route, leurs maris.

Madeleine et Pierre n'avaient pas l'air d'attacher une grande importance au gain ou à la perte de ce procès. Ils étaient tous deux d'une tristesse sombre et concentrée. Leur caractère doux et tranquille était en même temps d'une fermeté inébranlable; on ne les voyait point s'agiter et répandre au dehors leurs chagrins, mais leur visage exprimait bien l'état de leur cœur. Pierre savait souffrir silencieusement, et Madeleine faisait tous ses efforts pour cacher les larmes qu'elle versait parfois.

Mais bientôt sur la route, on voit Brunet et Simon qui reviennent en se donnant le bras. Leur démarche n'est pas très-assurée, et leur attitude annonce qu'ils ont fait de nombreuses libations dans tous les cabarets qui se sont trouvés sur leur passage. Ils avancent, les voici.

Simon aperçoit Marguerite et crie triomphalement de toutes ses forces : — Nous avons gagné ! ne vous avais-je pas dit que nous gagnerions !.... Direz-vous maintenant que je donne de mauvais conseils ?

— Oui, femme, le bon droit a gagné, ajoute Brunet d'un air vainqueur; entrons et faisons tous un bon souper pour nous réjouir.

Marguerite ne sait trop si elle doit être triste ou contente. Elle ne peut cependant être fâchée du succès de son mari, mais elle sait que ce procès a causé tant de chagrins à son cher Pierre et doit lui en causer tant encore, que son cœur se serre d'effroi. Elle s'empresse donc de rentrer en murmurant : — Allons, allons, c'est bien, et elle exécute les ordres de son mari.

Pierre, en entendant les éclats de voix de son père, a tout compris, et quand ce dernier lui annonce son bonheur, il se contente de répondre : — Tant mieux pour vous, mon père.

Hélas ! voici Thomas qui s'achemine vers son logis, l'air morne et la tête baissée. Ses amis s'efforcent de ranimer son courage abattu et lui donnent les consolations d'usage : — Allons donc, Thomas ! mais vous n'êtes pas ruiné pour un procès perdu. Ce sont de ces choses qui arrivent à plusieurs; il faut prendre votre parti en brave; tout n'est pas perdu pour vous, etc.

En entrant chez lui, Thomas trouve toute sa famille consternée.

Jeannette a déjà entendu les clameurs joyeuses de ses adversaires et elle en a facilement conclu que son mari a perdu; aussi la pauvre femme est-elle au comble de l'exaspération. Son chagrin s'exhale en injures de toute espèce contre le tribunal, la loi, les juges et les avocats auxquels elle donne tous les noms de mépris et de haine que la colère lui inspire. A l'entendre, ce ne sont que des misérables, des imbéciles qui se sont laissé tromper par Simon et acheter par Brunet.

Les paysans ont bien souvent recours aux tribunaux pour faire juger leurs querelles et terminer leurs débats, mais ceux qui perdent ne croient jamais que c'est parce que leur cause est mauvaise; ils sont toujours persuadés que les juges ont subi quelqu'influence et que leur juge-

ment a quelque cause morale ou financière. Ils se figurent qu'on aborde facilement juges et président, et qu'au moyen de quelques cadeaux on se les rend favorables. Aussi ont-ils fort peu de respect et de confiance dans l'intégrité et la bonne foi des magistrats et se gênent-ils fort peu pour exprimer leur opinion.

Cela tient certainement à plusieurs causes que nous ne saurions approfondir; cependant nous pensons que cela peut venir de ce que les paysans ont été autrefois trompés et dupés par des gens qu'ils ont confondus avec la véritable et honorable magistrature. Nous avons entendu dire souvent, par des vieillards, qu'avant la révolution il y avait de grands abus dans la manière dont la justice était rendue; le paysan ne l'a sans doute pas oublié. En outre, son amour pour l'argent qui devient, pour lui aussi, le mobile de toutes choses, cet amour, disons-nous, lui fait supposer qu'on ne saurait résister à la tentation d'un gain quelconque.

Tandis que Jeannette remplissait la maison de ses invectives, les deux plus jeunes enfants pleuraient, et Madeleine, la pauvre fille, qui perdait tant, elle aussi, faisait tous ses efforts pour rendre aux siens un peu de calme et de résignation.

Hélas! c'est ainsi qu'est la vie : ici la joie et là des pleurs.

Le malheur est bien souvent entré dans une famille par un procès. Que de douleurs, de déceptions, d'intrigues et de désordres les grands débats judiciaires n'ont-ils pas fait naître? Nous n'avons sous les yeux, dans ce moment, qu'une faible contestation comme les tribunaux en jugent des milliers chaque année, et cependant voici deux familles que cela a désunies. Cet infime procès va porter la gêne et la tristesse dans l'une sans faire du bien à l'autre, et par lui enfin, deux jeunes cœurs vont se trouver déçus de leurs doux projets de bonheur.

CHAPITRE X. — Dernier espoir brisé.

Après avoir laissé à son père le temps de savourer sa joie, Pierre s'était décidé à lui faire une dernière prière.

Un matin qu'ils étaient aux champs à travailler, Pierre s'était approché de Brunet et lui avait dit : — Je voudrais vous entretenir d'une chose sérieuse, mon père.

— Eh bien! parle, mon garçon, avait répondu Brunet, en interrompant son travail et en s'appuyant sur sa bêche pour écouter.

— Père, dit le jeune homme, vous n'avez qu'un fils; vous avez beaucoup travaillé et vous vous êtes donné bien de la peine pour lui amasser une petite fortune; et bien souvent vous lui avez dit : « Je ne pense qu'à toi, je ne veux que ton bonheur. » Si vous m'aimez toujours et si vous me voulez heureux, je vous en supplie, ne vous opposez pas à ce que je désire : laissez-moi épouser Madeleine. Vous savez bien que je ne suis plus un enfant; vous avez toujours paru me croire assez raisonnable, et vous n'avez pas eu lieu d'être mécontent de ma conduite; j'aime Madeleine depuis longtemps; elle m'aime aussi; je lui ai promis de l'épouser; ma mère verrait ce mariage avec beaucoup de plaisir : faites-nous donc tous heureux.

Le père Brunet, tout en secouant la tête, répondit : — Mon fils, je ne puis consentir à ce que tu me demandes; nous ne serons jamais amis, Thomas et moi, et sa fille n'est pas assez riche pour toi. Si j'ai tant travaillé, c'est pour que tu pusses faire un beau mariage et épouser une fille qui t'apportât des écus. Ne me parle plus de tout cela. Vous aurez beau me supplier, ta mère et toi, je ne le veux pas. Tu peux te marier malgré moi, mais je ne te donnerai rien, je ne te voudrai pas dans ma maison et je ne te regarderai plus comme mon fils.

— Vous en êtes le maître, mon père, ajouta Pierre, je n'épouserai pas Madeleine sans votre consentement, et cela, pour une seule raison, c'est que je ne veux pas la rendre misérable, ce qui arriverait si vous ne me donniez rien. Si j'avais une fortune à moi, je braverais votre volonté qui est injuste et déraisonnable; mais rappelez-vous que je n'aurai jamais d'autre femme que Madeleine, je vous le jure, et vous verrez si je tiendrai mes serments.

Puis ce fut tout : le père et le fils se remirent à leur travail.

Brunet pensait que toutes les résolutions de Pierre faibliraient et qu'avec le temps il oublierait Madeleine.

Le pauvre Pierre souffrait bien, et la pensée qu'il lui faudrait annoncer à celle qu'il aimait, que tout était fini, lui faisait un mal affreux; et cependant il ne voulait pas l'épouser pour lui faire une vie de misère et de privations continuelles. Il pensait aussi que plus tard, quand son père verrait que c'était chez lui une volonté ferme et arrêtée de ne vouloir aucune autre femme, il se laisserait fléchir.

Cependant le lendemain il y eut une entrevue entre ces deux pauvres amoureux. La jeune fille, depuis longtemps déjà s'attendait à son malheur, mais elle ne pouvait s'empêcher de caresser un dernier espoir. Son chagrin fut bien amer et bien cruel, quand il lui fallut y renoncer tout-à-fait A toutes les protestations d'amour de Pierre, elle ne pouvait répondre que par les larmes. Quand le premier moment de douleur fut passé, elle engagea son ami à obéir à son père et à ne plus songer à elle; elle lui dit que c'était le parti le plus sage et le plus raisonnable, quoique le plus triste.

Mais Pierre lui disait : — Pour moi, je n'aurai jamais d'autre femme que toi et j'attendrai jusqu'à ce que nous puissions nous marier. Cependant, Madeleine, je ne te demande pas de m'attendre, et si tu peux m'oublier et en aimer un autre, fais-le.

Que pouvait répondre la pauvre fille, sinon qu'elle aimerait toujours Pierre et qu'elle ne se marierait pas?

Ils se quittèrent donc ainsi, résolus à s'aimer toujours et à se demeurer fidèles. *(A suivre).*

BIBLIOGRAPHIE.

Il est fait hommage à la Société de deux publications également intéressantes, bien qu'à des titres différents.

M. le docteur de Piétra Santa, médecin par quartier de S. M. l'Empe-

reur, veut bien lui adresser un ouvrage intitulé : *La Corse et la Station d'Ajaccio. Mission scientifique ayant pour objet d'étudier l'influence des climats sur les affections chroniques de la poitrine.*

Le but de l'auteur est évidemment d'attirer vers le chef-lieu du département de la Corse une partie des colons, qu'une santé affaiblie engage, aux approches de l'hiver dont ils ont à craindre les rigueurs au foyer natal, à se diriger, à l'imitation de l'hirondelle, vers un sol plus clément, une zône plus hospitalière.

Cette intention exigeait la conquête d'une double confiance : celle du médecin, de l'homme de science; celle du malade ou de l'homme du monde.

De là l'obligation de donner au premier tous les renseignements de nature à lui permettre de juger par lui-même de la valeur thérapeutique du climat en question ;

D'éclairer le second par des conseils pratiques et les règles hygiéniques les plus opportunes.

Précédée d'un second rapport à S. Exc. le Ministre d'Etat, cette œuvre se divise en deux parties, dont les deux points de vue indiqués déterminent naturellement les chapitres.

Notamment, décrire le sol dans les différences de sa constitution;

Les eaux dans les conditions de leur existence; l'air dans toutes les modifications qu'il subit.

Peindre et retracer la richesse naturelle de la Corse, l'heureuse température de l'ile, tenant le milieu entre celle d'Alger et celle de la Provence, et en particulier les agréments de la ville d'Ajaccio, Naples en petit par sa position sur les bords de la mer.

Cette belle composition, avec ses annexes sur la géographie de la Corse, sa minéralogie, ses eaux minérales, son histoire, depuis Ajax, fils de Télamon, fondateur présumé d'Ajaccio, jusqu'à nos jours, révèle partout le praticien consommé, et en même temps l'écrivain honnête, incapable de chercher le succès aux dépens de la vérité.

Après la Faute.

CHATIMENT. — REPENTIR. — PARDON.

Tel est le sujet traité par M. Piton du Gault et faisant suite à d'autres productions philanthropiques, honorées des suffrages des Sociétés littéraires de Paris et des provinces.

Titulaire d'une des Justices de paix de Rennes; pénétré de l'esprit de cette magistrature si éminemment conciliatrice et paternelle; appelé par les dispositions de son caractère, non moins que par la nature de ses fonctions, à de fréquentes visites dans les lieux de correction et de détention, nul n'était plus apte et plus compétent à faire entendre aux détenus de toute catégorie, une voix amie et autorisée; et, soit par des considérations logiques présentées à leur intelligence, soit par des raisonnements étayés sur leurs propres intérêts, à les réconcilier avec la

société, en leur montrant que celle-ci, dans ses rigueurs obligées, loin de céder à un sentiment de vengeance, ou même au simple besoin de défense personnelle, s'inspirait d'une pensée plus haute et plus recommandable, non celle d'exercer un droit, mais d'accomplir un impérieux et strict devoir.

De par les lois de la création physique et morale, il existe un bien, bien absolu, bien relatif. Tout ce qui en favorise les effets est conforme à l'ordre; tout ce qui les contrarie est attentatoire à la règle, et l'agent libre et responsable qui, par l'abus de sa liberté, a troublé l'harmonie générale, ne peut espérer un retour en grâce avec l'éternel auteur des choses, avec ses semblables et avec lui-même, que par sa soumission à une peine expiatoire qui devrait être volontaire, alors qu'elle ne serait pas imposée de force et par contrainte.

C'est ce plan de la sagesse providentielle que se propose de développer le fonctionnaire moraliste.

L'âme de la créature raisonnable est le théâtre d'un combat acharné entre le premier des biens, les lois divines et les passsions terrestres. L'éternel honneur de l'homme est de faire prévaloir en lui les principes innés, qui l'élèvent sur les instincts mauvais qui l'abaissent; et, loin des ornières du vice, de marcher courageusement dans les sentiers de la vertu. Tout faux pas, pour l'avantage même de celui qui a failli, doit être redressé par les protecteurs solidaires de la morale publique. De là une excursion dans la voie malheureusement si large des crimes, des délits, des contraventions et des châtiments qui en sont la suite inévitable. C'est pour le prémunir contre les défaillances futures, bien plus que pour le punir d'une faute commise, qu'il est infligé, au besoin, une correction paternelle à l'enfant, même avant l'âge de discernement, à moins que n'intervienne le précieux et doux privilège de faire grâce.

Les crimes qualifiés : vol; attentat à la pudeur; infanticide; abus de confiance; coups et blessures; banqueroute frauduleuse; évasion; rébellion; récidive; autant de textes pour le patron des coupables auteurs de ces infractions, propres au moyen de la conversion de leur cœur, à lui faire opérer celle de leur volonté.

Ce que les détenus doivent de reconnaissance à la société, de plus en plus attentive à améliorer le régime des prisons; où ils doivent chercher leurs véritables amis; quelle conduite à tenir entr'eux; quelle prière au souvenir de leur passé et en présence de leur casier judiciaire; l'exemple du bon larron; moyen pour le détenu de rendre sa position semblable à celle du religieux cloîtré, à la pensée des prodiges de charité d'un Saint-Vincent et à la perspective d'une vie future; quelle source féconde de conseils et d'exhortations, fortifiés par l'espoir de leur faire obtenir, suivant les cas, amnistie, grâce, réhabilitation! Et si l'on ajoute que chacun des chapitres mentionnés est précédé d'un aphorisme et suivi d'une méditation analogue, quel code plus bienfaisant à offrir aux hommes égarés auxquels il est spécialement destiné?

H.-G. Cler, *professeur émérite.*



HISTOIRE.

Le Siège de Saint-Amour, en 1637,

Episode de la guerre de dix ans, en Franche-Comté de Bourgogne,

PAR M. CORNEILLE SAINT-MARC, PRINCIPAL DU COLLÉGE DE SAINT-AMOUR.

(Ouvrage couronné, en 1863, par la Société.)

J'entreprends de retracer l'histoire de l'un des épisodes les plus intéressants et cependant le moins connu peut-être, de la guerre de dix ans en Franche-Comté : le siége de la ville de Saint-Amour, en 1637. Mais auparavant, je dois entrer dans quelques détails qui faciliteront, je crois, l'intelligence de mon récit.

I.

Saint-Amour est une des plus anciennes villes du Jura : elle existait longtemps avant l'occupation romaine, comme le prouvent les nombreuses monnaies au type grec et gaulois trouvées sur son territoire. On l'appelait Vincenniacum ou Vinciacum ; ce dernier nom lui est encore donné dans une charte de 930. S'il faut en croire Dom Grappin, sa position dans un pays charmant, sur un côteau au pied duquel s'étendent les vastes plaines de la Bresse, et où commence la riche région du vignoble, lui a valu le nom de *Vincenne-la-Jolie*, tradition acceptée par tous les écrivains qui se sont occupés de notre ville.

Comment et à quelle époque ce nom si gracieux de Vincenne-la-Jolie fut-il remplacé par celui non moins gracieux de Saint-Amour ?

Voici ce que raconte à ce sujet l'histoire ou la légende :

Au mois d'août 583, Gontran, roi de Bourgogne, revenant de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agonne, en rapportait les reliques de deux saints de la légion thébaine, saint Amator et saint Viator. Assailli par une tempête sur le lac de Genève, il fit vœu, s'il échappait au péril, de bâtir en l'honneur des deux martyrs, une église dans la première ville de ses Etats qu'il rencontrerait sur son passage. Or, cette ville privilégiée fut Vinciacum. Le prince y éleva une église consacrée à saint Amator, dont par une légère contraction, on a fait Saint-Amour; ce nom finit par prévaloir et devint celui de la ville moderne qui, encore aujourd'hui, a pour patrons saint Amour et saint Viator.

Pour en finir avec les noms divers qu'elle a portés, disons qu'en 1793, époque de néfaste mémoire, où l'on proscrivait tout ce qui rappelait une idée religieuse, on l'appela *Franc-Amour*, nom assez bizarre, qu'elle conserva officiellement pendant deux ans.

II.

Lorsque Gontran eut fondé sur le territoire de l'ancien Vinciacum, l'église consacrée par lui à saint Amour et à saint Viator, il en fit don à l'évêque et au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon. Ils devinrent ainsi les premiers seigneurs de la ville moderne qui se forma autour de la nouvelle basilique. Ils la conservèrent jusqu'en 930 ; alors ils la cédèrent

à titre d'échange à Albéric de Narbonne, comte de Mâcon, qui fut la tige de la maison de Salins.

Depuis cette époque, la seigneurie de Saint-Amour a appartenu à six maisons, toutes d'une grande illustration, savoir : celles de Salins, de Laubepin, de Toulongeon, de Damas, de la Baume-Saint-Amour, et enfin celle de Choiseuil qui la possédait encore en 1789.

La seigneurie de Saint-Amour comprenait la petite ville de ce nom, chef-lieu de sa terre, avec son territoire et celui d'Allonal, les villages de Balanod et de Montagna-le-Reconduit, qui plus tard formèrent la baronie de Château-Neuf, dépendante du comté de Saint-Amour.

Les seigneurs de Saint-Amour portèrent d'abord le titre de *Baron*. En 1570, la terre fut érigée en Comté, en faveur de Louis de la Baume, par Philippe II, roi d'Espagne. Ils jouissaient de tous les droits féodaux appartenant aux seigneurs hauts-justiciers et relevaient directement des sires de Salins.

Lors du partage que le comte de Châlon, surnommé le Sage ou l'Antique, fit de ses biens entre ses fils, en 1262, la terre de Saint-Amour, qui était une des plus importantes de la province, fut comprise parmi les fiefs de la baronie d'Orgelet, dans la mouvance de laquelle elle est toujours restée depuis.

III.

Le plus célèbre entre tous les seigneurs de Saint-Amour fut, sans contredit, Philibert de la Baume, un des personnages les plus considérables de son temps (1).

Il fut le bienfaiteur de sa ville de Saint-Amour : agriculture, industrie, commerce, tout fut encouragé et vivifié par lui. Il fit venir à grands frais, d'Espagne et d'Angleterre, des bêtes à laine, à l'aide desquelles il améliora les races de Saint-Amour et des montagnes voisines; il propagea la culture du mûrier, malheureusement abandonnée aujourd'hui; il remplaça dans ses bois le châtaignier par de beaux marronniers du Dauphiné, dont les fruits sont si connus dans le commerce, sous le nom de *marrons de Lyon*. Il ouvrit à Montagna une carrière de marbre dont les produits décorèrent son château et les églises de sa seigneurie. Ce n'était point assez pour l'activité de Philibert : il appela de nombreux ouvriers étrangers; on vit s'élever comme par enchantement des ateliers divers, des forges, des poteries, des moulins, des foules, des chapelleries où l'on fabriqua les premiers chapeaux qui aient paru dans la Franche-Comté. Il établit des manufactures d'étoffes de laine et de toiles peintes qui utilisèrent les propriétés des eaux du Souget, méconnues aujourd'hui. Il fallait des débouchés pour tant d'industries diverses.

Philibert obtint de Charles-Quint des lettres patentes, datées du 15

(1) Philibert de la Baume était seigneur de Montfalconnet et de Saudrens, baron de St-Amour, comte de Coligny-le-Neuf, chevalier de l'ordre de St-Jacques, commandeur d'Orège, en Espagne; grand-maître et premier maître-d'hôtel de Charles-Quint; conseiller et chambellan ordinaire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, son gouverneur et lieutenant-général en Bresse et en Bugey. Enfin, il fut en 1539, nommé grand-bailly de Bresse par François Ier. Outre toutes ces charges, il commanda plusieurs fois les armées de Charles-Quint et fut son ambassadeur dans diverses Cours de l'Europe et notamment en Angleterre, auprès de Henri VIII. Il mourut en 1570, sans avoir été marié; il laissa ses vastes domaines à son cousin Louis de la Baume, celui-là même en faveur duquel la terre de Saint-Amour fut érigée en Comté.

juin 1549, par lesquelles furent établies deux foires annuelles qui devinrent l'entrepôt d'un commerce considérable.

Tant de vues, tant de travaux n'empêchèrent point Philibert de se livrer à son amour pour les lettres, qu'il avait contracté à la Cour de Charles-Quint, une des plus brillantes d'alors. Il se plaisait à réunir dans son château les écrivains et les artistes assez nombreux à Saint-Amour, qui comptait alors plus de trois mille âmes de population.

On y voyait un hôpital fondé par Guillaume de Saint-Amour, l'un des plus savants docteurs du moyen-âge, un collége, quatre riches monastères et un chapitre collégial établi dans l'église paroissiale.

Gilbert Cousin, de Nozeroy, qui fût témoin de cet état prospère, dit en parlant de Saint-Amour, dans sa *Description de la Franche-Comté*, écrite en 1550 :

« Vincenne, qu'on appelle aujourd'hui Saint-Amour, place marchande « très-remarquable, illustre à jamais par la naissance de Guillaume de « Saint-Amour, qui écrivit, contre l'hérésie des frères mendiants, trois « livres auxquels il a donné ce titre : *Des Périls de notre temps*. Il vécut « sous Saint-Louis. Saint-Amour a pour seigneur Philibert de la Baume, « baron de Montfalconnet, maître-d'hôtel de Charles-Quint, et com- « mandeur de l'ordre de Saint-Jacques. Cette ville est encore remar- « quable par plusieurs personnages distingués par leur mérite.

« Et par leur connaissance de la langue latine et de celle des Grecs. »

Telle était la prospérité que Saint-Amour devait à Philibert, et dont elle jouissait encore lors du siège de 1637.

IV.

Saint-Amour, située sur les confins de la Bresse et de la Franche-Comté, à l'entrée du bailliage d'Aval, était regardée de ce côté comme une des principales clefs de la province. Aussi, dès les temps anciens nous la voyons entourée de remparts.

L'église, élevée par Gontran fut, ainsi que le bourg qui l'entourait, renfermée dans une enceinte fortifiée, afin de mettre à l'abri de toute attaque les précieuses reliques qu'elle renfermait. Il est à croire que cette construction fut due aux soins des évêques et des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, alors co-seigneurs de Saint-Amour.

Albéric de Narbonne, à son tour, voulut protéger ses nouveaux domaines contre les incursions des Sarrasins, établis dans le voisinage; il répara les remparts et construisit une *maison forte* qui servit de citadelle à la ville.

Depuis, les seigneurs qui ont successivement possédé Saint-Amour, placèrent au rang de leurs premiers soins celui d'entretenir les remparts et le château; ils étaient bien secondés en cela par les bourgeois de la ville érigée en commune.

En 1556, pendant les guerres de religion, Philippe II, roi d'Espagne, par lettres patentes données à Gand, le 19 septembre, autorisa les bourgeois de Saint-Amour « à relever les fortifications de leur ville et à « consacrer à cette dépense, pendant vingt années, outre les revenus de « ladite ville et le produit de la gabelle ordinaire du sel, qui ne s'élèvent « ensemble qu'à sept ou huit vingts francs par an, leur portion contin-

« gente des dons gratuits qui, pendant ce temps seront accordés par les « États du comté. »

Ces remparts, dont il est facile de suivre le tracé par les vestiges assez considérables qui en restent, étaient flanqués de tours, dont quelques-unes existent encore aujourd'hui, entr'autres, celle de Guillaume de Saint-Amour, parfaitement conservée, et qui, dit-on, servait de cabinet de travail au savant docteur. Il y avait quatre portes garnies de herse et de pont-levis; elles n'ont éte entièrement détruites que de nos jours; la démolition de celle de la rue du Châtelet ne date que de 1811.

Le château, composé d'un donjon et d'une forteresse, était bâti sur l'éminence où se trouve aujourd'hui la belle promenade de la Chevalerie; il était flanqué de fortes tours et entouré de murailles que baignaient les eaux d'un large fossé. Une de ces tours, en très-bon état, se voit encore dans le jardin de M. Pélagey.

Les remparts n'ont été démolis et les autres défenses du château entièrement détruites que lorsque Louis XIV, devenu maître de la Franche-Comté, en fit renverser les châteaux et les forteresses qui lui portaient ombrage.

Sur le sommet de la montagne, à l'Est de Saint-Amour et à une très-petite distance de la ville, s'élevait le château de Laubepin, dont une vieille tour restée debout, domine encore orgueilleusement la contrée. Gollut le plaçait au nombre des châteaux les plus forts du bailliage d'Aval. On pouvait le regarder comme faisant partie du système de défense de Saint-Amour, dont il augmentait considérablement l'importance militaire. *(A suivre).*

INDUSTRIE.

Les Marbres de Saint-Ylie (Jura),

PAR M. A. DARDENNE, MEMBRE CORRESPONDANT.

L'exploitation des carrières de M. de Tinseau a été fondée en 1857, sur d'immenses gisements de calcaire jurassique qu'il possède sur le territoire de plusieurs communes du canton de Dole. Ce calcaire, de la structure la plus solide, est aujourd'hui employé dans les travaux publics, sur les lignes de chemins de fer et spécialement dans les monuments de Paris, pour les ponts, fontaines publiques, églises, palais, soubassements du nouvel opéra, etc. Il prend un beau poli dans des tons, variant selon les bancs, du jaune clair au rouge foncé. Soumis au Conservatoire impérial des arts et métiers de Paris, à l'épreuve de la presse hydraulique, il n'a subi l'écrasement qu'à une pression moyenne de 500 kilog. par centimètre superficiel.

Les carrières de M. de Tinseau fournissent des blocs et spécialement des colonnes de toutes dimensions : les nefs de la nouvelle église de la Trinité, à Paris, seront portées par des colonnes monolithes, préparées dans les ateliers de l'exploitation.

J'ai trouvé dans l'annexe britannique de l'Est, à l'exposition de Londres, une colonne monolithe fort admirée, d'une seule pièce, coiffée d'un chapiteau corinthien fort remarquable, et d'une hauteur totale de huit mètres environ. Ce fût provient des carrières de St-Ylie.

Situées immédiatement au bord de voies d'eau, l'exploitation de ces carrières est, au moyen du canal de Bourgogne et de la Seine, dans les conditions de relations les plus favorables avec l'Angleterre : elle est aussi desservie par la ligne de chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et reliée à Paris, à Gray et à Belfort avec les autres réseaux.

Nous croyons faire plaisir aux membres de la Société, en mettant sous leurs yeux le prospectus suivant, destiné à faire connaître l'œuvre entreprise par un de nos collègues les plus éminents, M. Auguste Guyard, ancien rédacteur en chef du *Bien Public*, auteur des *Lettres aux gens de Frotey*. Just Pidancet.

L'Œuvre de Frotey-lez-Vesoul,

FONDÉE PAR AUGUSTE GUYARD,

Sous le haut patronage de Ministres, d'Ambassadeurs, de Préfets, de Magistrats, d'illustrations littéraires, artistiques, etc., avec la coopération du Maire et du Conseil municipal de Frotey, et de souscripteurs appartenant à toutes les conditions.

PROSPECTUS.

Pour améliorer et rendre plus heureuse une nation, il suffit d'en améliorer les éléments, qui sont les communes.

Pour s'améliorer plus promptement, les communes ont besoin d'un modèle ou type qu'elles puissent imiter d'une manière générale, sans rien perdre de leur originalité, de leur caractère personnel.

L'œuvre que voici a pour but de faire de Frotey-lez-Vesoul (Haute-Saône), mon village natal, cette *commune modèle* qui manque en France et partout.

Je n'appelle à mon aide ni le système, ni l'utopie, ni même les sciences économiques que j'ignore. Je concentre tout simplement dans ma *commune modèle*, les améliorations sociales déjà réalisées çà et là en France et ailleurs et définitivement consacrées par le temps. Ainsi l'abeille fait son miel des sucs épars dans toutes les fleurs.

Mon œuvre n'est pas autre chose que la religion, la philosophie et la morale appliquées à l'éducation progressive d'une commune, c'est-à-dire à son amélioration morale, intellectuelle et matérielle.

Cette œuvre existe, elle fonctionne depuis bientôt six mois, elle a été officiellement inaugurée le 15 août 1863, en qualité de *commune modèle*.

Je la réalise au moyen d'une publication intitulée : *Lettres aux gens de Frotey,* dont quatre ont déjà paru.

La première, précédée d'une lettre à M. Gustave Rouland, ancien secrétaire général du ministère de l'instruction publique, dit qui je suis, ce que je veux, et cite les paroles de Napoléon Ier et de Napoléon III dont j'autorise mon entreprise.

La seconde raconte mon voyage à Frotey avec Suleyman Khan, fils de Saïd Khan, ministre des affaires étrangères de Perse, pour aller fonder l'œuvre. Elle contient, en outre : 1° une lettre de M. Rouland, ministre de l'instruc-

tion publique, qui m'accorde un don de plus de 100 volumes pour la bibliothèque de Frotey; 2° une lettre de M. Lamartine qui m'offre, pour le même objet, les 40 volumes de ses œuvres complètes; 3° une lettre de Suleyman Khan, qui fait don à mon village d'une rente annuelle de 300 à 500 francs; 4° une liste de mes premiers souscripteurs; 5° ma lettre aux gens de Frotey, sur la *dignité de l'homme*.

La troisième lettre contient : 1° le programme complet de l'œuvre; 2° des lettres des personnes les plus distinguées qui l'approuvent; 3° une liste de souscripteurs et de donateurs; 4° ma lettre sur la *dignité* et le *bonheur du paysan*.

La quatrième, dédiée à M. Rouland, premier vice-président du Sénat, ancien ministre, et à M. Duruy, ministre actuel de l'instruction publique, raconte mon second voyage à Frotey pour assister à l'inauguration officielle de la première commune modèle. Elle contient, en outre, une lettre aux gens de Frotey sur les rapides progrès de l'œuvre; une nouvelle liste d'adhérents, de souscripteurs et de donateurs et un discours d'inauguration.

En moins de six mois, avec le montant des souscriptions à mes lettres, le concours généreux de quelques amis du progrès et de l'humanité et du Conseil municipal de Frotey, nous avons pu réaliser seize des parties du programme exposé dans ma quatrième lettre; nous avons doté la commune de Frotey :

1° De la gratuité de l'enseignement;
2° D'un cours permanent de musique vocale, par l'excellente méthode Dessirier;
3° D'un bon commencement de bibliothèque communale;
4° D'un commencement de bibliothèque scolaire;
5° D'un commencement de musée;
6° De huit croix d'honneur d'une valeur de 100 fr. pour les écoles;
7° D'une distribution annuelle de prix aux écoles;
8° De l'institution morale d'une *rosière* et d'un *liséen*;
9° De deux prix annuels pour l'instituteur et l'institutrice;
10° D'une solennité communale artistique et littéraire qui embellira, en la moralisant, la fête annuelle du 15 août;
11° Du matériel nécessaire pour cette solennité annuelle;
12° D'un orgue harmonium pour l'église et les écoles;
13° D'une pharmacie gratuite;
14° D'un dispensaire gratuit pour les malades pauvres ou peu aisés;
15° Des cinq principaux instruments agricoles perfectionnés : houe à cheval, buttoir, axtirpateur, herse articulée, rouleau brise-mottes;
16° Enfin d'une rente annuelle de 300 à 500 fr.

D'ici au 15 août 1864, nous nous sommes donné pour tâche de réaliser six autres parties du programme, parmi lesquelles la plantation des communaux en arbres fruitiers et la fondation d'un petit palais communal renfermant un hôpital, une maison de santé, une salle d'asile, un asile pour les orphelins et les vieillards, etc.

Mais pour cela il me faut de l'argent, c'est-à-dire des souscripteurs à mes *Lettres aux gens de Frotey*. Je fais donc un pressant appel aux personnes généreuses qui désirent doter la France et le monde de l'inappréciable bienfait d'une *commune modèle*, et laisser après elles des noms bénis gravés sur l'airain et dans les cœurs de cette commune.

L'œuvre de Frotey comprend : des coopérateurs, des bienfaiteurs et des cofondateurs.

Tout souscripteur à un exemplaire entier des *Lettres aux gens de Frotey* (10 fr.) sera inscrit au livre d'honneur des coopérateurs.

Tout souscripteur à 10 exemplaires (100 fr.) sera inscrit au livre d'honneur

des bienfaiteurs.

Tout souscripteur à 100 exemplaires (1,000 fr.) sera inscrit au livre d'honneur des cofondateurs.

Mais tous les noms inscrits à ces trois livres d'honneur, Dieu les gravera lui-même au livre de la vie éternelle.

Les Lettres aux gens de Frotey formeront un volume de 200 à 250 pages, publié en dix ou douze livraisons à 1 fr.

Le prix d'un exemplaire de l'ouvrage entier est de 10 fr. payés d'avance.

On souscrit par un mandat sur la poste à l'adresse de Mme G. Mailley, 23, rue Cassette, à Paris. Envoyer à la même adresse les communications qu'on aurait à faire à l'auteur.

NÉCROLOGIE.

Notre Société vient de perdre un de ses plus dignes correspondants.

On lit dans le *Journal de Pontarlier* du dimanche 31 janvier :

Vendredi matin, 22 du courant, un convoi très-nombreux accompagnait au cimetière la dépouille mortelle du docteur Beauquin, enlevé à la fleur de l'âge, après quelques mois de souffrance d'une affection catarrhale. Le deuil était conduit par M. Bouvier, capitaine commandant le fort de Joux, où M. Beauquin était chargé du service sanitaire.

Botaniste passionné et fort ingénieux dans l'invention d'appareils chirurgicaux qu'il confectionnait lui-même, il avait étudié dans les Facultés de Paris et de Strasbourg dont il possédait les diplômes en qualité de docteur en médecine et de pharmacien. Il était membre de plusieurs Sociétés savantes et il s'occupait, quand la maladie l'a interrompu, d'un travail intéressant qu'il destinait au Bulletin de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, dont il faisait naturellement partie.

Edouard Girod, *bibliothécaire*.

Une annonce plus heureuse.

Un de nos membres honoraires, un des plus grands industriels de France, M. Jean Dolphus, vient d'être nommé par l'Empereur, Maire de Mulhouse, et, ce qui est encore plus flatteur, ce choix a été accueilli avec une sympathie presque unanime, et avec raison, écrit M. Léon Bourgeois. Aucune des institutions philanthropiques de cette ville à laquelle M. Jean Dolphus n'ait attaché son nom. Cités ouvrières, caisses de secours, instruction gratuite et obligatoire pour les enfants qui fréquentent les fabriques, fondation de bibliothèques communales dans le Haut-Rhin, partout où il s'agit de la réalisation d'une idée utile, il s'en montre l'ardent, l'infatigable promoteur.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 1863.

La séance avait pour principal objet le renouvellement annuel du Bureau de la Société.

La réunion étant formée, vu l'absence de MM. les Président et Vice-Présidents, tous trois empêchés, il a été décidé qu'il n'était pas convenable de procéder, sans la présence au moins de l'un-d'eux, à l'opération de l'élection des membres du Bureau, et que c'était le cas de la renvoyer à la séance générale suivante.

Le Secrétaire a donné lecture de la correspondance. Ensuite la discussion des diverses propositions d'admissions de nouveaux membres a été renvoyée, toujours par le motif ci-dessus, à la séance suivante.

L'ordre du jour ayant appelé l'examen de la question d'une fusion ou réunion de la Société au Comice agricole de l'arrondissement de Poligny, l'assemblée, après avoir entendu plusieurs de ses membres, a décidé qu'une Commission aurait à lui faire, sur cette question et sur le mode d'exécution, un rapport. A cet effet, elle a décidé que M. Blondeau et M. Vial se réuniraient à M. Demougin pour faire ce rapport.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 7 DÉCEMBRE 1863.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2, sous la présidence de M. Vionnet, vice-président.

Conformément à l'ordre du jour, le secrétaire met sous les yeux des cultivateurs et des membres présents à la séance, une note de M. Bergère, pharmacien, sur le nouveau mode de repeuplement de la vigne, dont M. Hudelot est l'inventeur.

A ce sujet, le secrétaire rappelle qu'au mois de septembre dernier, M. Bergère voulant faire profiter nos vignerons des améliorations apportées récemment dans la culture de la vigne, a bien voulu se transporter à Beurre, près Besançon, et se mettre en rapport avec M. Hudelot, qui a mis généreusement à sa disposition des ceps enracinés provenant de semis.

D'après les détails donnés par M. Bergère, la Société a décerné à M. Hudelot une médaille d'or; c'est, nous le croyons, la première récompense qu'ait reçu cet ingénieux viticulteur.

La note communiquée par M. Bergère était accompagnée de croquis avec texte explicatif, destinés à faire connaître un nouveau mode de palissage imaginé par M. Hudelot.

D'après cette note et une des figures qui l'accompagnent, on pourrait, dans le vignoble de Poligny, *palisser* la vigne de la manière suivante, en supposant toutefois la plantation faite en lignes :

Les fils de fer galvanisés sont fixés d'après les méthodes ordinaires à 0^{m}70 de hauteur.

Les ceps sont espacés de 0^{m}80 et inclinés sous un angle qui peut varier de 45 à 50 degrés. Leur extrémité supérieure est fixée au fil de fer, de telle sorte que celle d'un cep se rencontre et se croise avec celle du cep voisin, incliné en sens inverse.

Cela fait, le *courson* naissant de l'un des ceps est replié sur la tige du cep suivant ou précédent, qui lui sert ainsi d'échalas.

M. Hudelot donne en outre d'autres modes de palissage qui n'ont pas paru à la Société devoir rencontrer d'applications sérieuses dans nos contrées ; ils n'en sont pas moins communiqués aux personnes présentes à la réunion.

Après cette communication, l'un des secrétaires fait connaître le desiderata de la commission nommée par l'Empereur pour examiner les procédés de M. Hooinbrenck, sur la fécondation artificielle des plantes en général et des céréales en particulier. La Société engage les cultivateurs à faire des expériences dans le sens indiqué par la Commission Impériale.

A la suite de cette communication, M. Vionnet donne lecture de la note suivante, sur la fécondation artificielle des végétaux.

De la Fécondation artificielle des Végétaux.

Le Moniteur du 10 septembre 1863 a rendu compte de certains procédés employés par M. Hooinbrenck, agriculteur à Sillery, près de Reims, pour féconder artificiellement les céréales et les arbres fruitiers. Ces procédés consistent dans des appareils en laine avec lesquels on s'empare du pollen superflu de certaines fleurs pour en saupoudrer celles qui peuvent en manquer.

Les anciens connaissaient la fécondation artificielle, mais il parait qu'ils ne l'employaient que sur les plantes *dioïques*, celles dont les deux sexes n'existent pas sur le même pied. Ce fait est confirmé par Hérodote, qui dit que de son temps les Egyptiens secouaient des rameaux de dattiers mâles, en fleurs, sur les dattiers femelles, pour leur faire porter fruit.

Quand des pieds de sexes différents sont trop éloignés les uns des autres pour que les vents puissent transporter le pollen fécondant sur des sujets femelles, ceux-ci restent nécessairement stériles. C'est ce qui arrivait à un palmier femelle que possédait Glédistch, à Berlin. Ce botaniste fit venir par la poste, de Dresde, du pollen d'un palmier mâle, le répandit sur les stigmates du palmier femelle, et celui-ci commença à porter fruit.

Les plantes *dioïques* que nous cultivons ont presque toujours les pieds des deux sexes en nombre égal, et assez rapprochés les uns des autres pour que la fécondation ait lieu sans le secours de la main de l'homme. Exemple : le chanvre, les épinards, etc.

On conçoit sans peine que cette fécondation aérienne peut donner naissance à des espèces mixtes que la culture modifie encore.

Les plantes *monoïques*, celles où les deux sexes sont seulement séparées sur le même pied, comme le maïs, donnent aussi souvent des fruits mixtes, ou plutôt des grains de plusieurs variétés sur un même pied. Quel est le cultivateur qui n'ait pas fait cette remarque : que deux champs contigus, ensemencés de maïs de couleur différente, produisent l'un et l'autre des épis bigarrés ?

Mais cette faculté semble diminuer sensiblement dans les végétaux dits *hermaphrodites*, c'est-à-dire ceux où les deux sexes sont réunis dans la même fleur. Cela tient sans doute à ce que ceux-ci sont abondamment pourvus d'organes reproducteurs presque en contact, se suffisant à eux-mêmes pour opérer la fécondation sans qu'il soit besoin de l'obtenir par un commerce *adultérin*.

Ce rapprochement des sexes, dans le plus grand nombre des végétaux, principalement ceux dont l'homme fait un plus grand usage, tels que le blé et la vigne, est peut-être une garantie contre leur dégénérescence. Aussi

ces deux dernières espèces ont elles des enveloppes florales qui les rendent peu suspectes de polygamie.

Nous n'avons garde d'émettre ici des opinions contraires à celles généralement adoptées en physiologie végétale; mais il nous semble qu'on est trop absolu en refusant à certaines plantes quelque caractère de pudicité. Je veux dire que toutes ne jettent pas leur poussière au vent avant d'en avoir fait l'usage que la nature réclame.

Il y a de fortes raisons de croire, en effet, que quand on voit pendre les anthères ou bourses vides à côté des bractées de l'épi de blé, la fécondation est déjà faite. Le berceau que le vulgaire appelle *couche*, est fermé hermétiquement de la floraison à la maturité, époque où les bractées s'ouvrent en produisant un petit bruit. Cette fécondation intérieure (pour ne pas dire nuptiale) paraît avoir lieu par une température convenable et sans secousses. Car on a remarqué que les pluies, les rosées froides et les grands vents sont toujours considérés par les cultivateurs comme nuisibles à la floraison du blé.

On peut en dire autant de la floraison de la vigne. L'enveloppe florale, que l'on nomme dans le Jura *calote*, ne se détache à sa base du pédoncule que quand l'ovaire ou grain a déjà reçu l'action du pollen. Les filets, supports des anthères, ne se raidissent en éventail, comme les baleines d'un parapluie, qu'au moment où le nouvel être entretient sa vie par le concours de l'air et du soleil.

Nous avons dit que les végétaux hermaphrodites sont tous pourvus abondamment d'organes reproducteurs pour se suffire à eux-mêmes dans l'acte de la fécondation. Or, pour croire à l'efficacité du procédé annoncé par M. Hooinbrench, il faudrait admettre que les sexes de la même fleur fussent d'une constitution différente. Il faudrait que les agents atmosphériques agissent inégalement sur chacun d'eux. Ce qui n'est pas démontré. En effet, est-ce que les *anthères* qui contiennent le pollen restent fermées quand le pistil est habile à recevoir l'acte génératif? Quand l'un de ces organes est mouillé, l'autre est-il à sec? Quand l'un a chaud, l'autre a-t-il froid?

Si l'on se rend sérieusement compte des divers phénomènes qui concourent à la fructification des végétaux sur lesquels M. Hooinbrenck prétend avoir découvert une puissance d'action en dehors de leurs jeux naturels, on est en droit de douter de l'efficacité de sa méthode et d'attendre, pour être pleinement convaincu, les résultats du rapport que la savante Commission aura à rédiger sur cet important sujet.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE.

Un mot sur la brochure de M. BARON.

Si l'on en jugeait par les discours prononcés dans les concours agricoles et les tableaux des statistiques, on serait tenté de croire que l'agriculture est presque arrivée au plus haut point de prospérité qu'elle puisse atteindre; que le moment n'est pas éloigné où le cultivateur pourra enfin *mettre la poule au pot le dimanche*. Mais pour peu qu'on fasse attention à ce qui se passe dans nos campagnes, on sera bientôt convaincu que les améliorations s'y font plus lentement que chez nos voisins. Dût notre orgueil national être blessé, nous devons avouer franchement notre infériorité sous ce rapport et chercher les moyens de sortir de cette situation.

C'est ce que vient de faire un agronome de Poligny, M. Baron, dans une

brochure sous forme de pétition, qu'il se propose d'adresser au Sénat.

L'auteur n'est pas un de ces faiseurs de systèmes qu'on préconise un jour et qui sont abandonnés le lendemain; il aborde tout de suite la question fondamentale de toute agriculture, celle des *engrais*. Le tableau qu'il fait de l'incurie des cultivateurs, à cet égard, est de nature à éveiller l'attention publique et la sollicitude du Gouvernement. On ne peut que déplorer, en effet, le peu de soins que l'on met dans notre contrée à recueillir tant de substances qui pourraient augmenter le fumier. Et celui qu'on obtient par nos procédés ordinaires perd encore ses principes les plus fertilisants avant d'être employé.

Il résulte des calculs de M. Baron, que ce défaut de soin apporté à notre système de culture et à la confection des engrais, est cause que le rendement moyen d'un hectare de blé n'est que moitié de celui de nos départements du Nord, de l'Angleterre et de la Hollande.

Mais si les engrais sont insuffisants dans nos terres arables, on conçoit aisément qu'il n'est guère possible de fumer les prés. Aussi, ceux qui ne sont pas placés le long des cours d'eau pour être arrosés périodiquement, ressemblent-ils, après une maigre tonte, aux steppes de la Russie. De là l'impossibilité de nourrir assez de bétail, et partant augmentation du prix de la viande.

Après s'être livré à l'examen de la richesse agricole en France et aux abus qui se commettent dans les Comices, M. Baron revient à la question des engrais. Il n'estime pas à moins de deux-cent-quinze millions de francs la valeur de ceux qui se perdent annuellement par la faute des cultivateurs.

Nous avons dit en commençant que l'auteur de la brochure ne se posait pas en novateur. Loin de là, il cite à l'appui de son système, des exemples qui ont fait la richesse d'une nation, il y a près d'un siècle. Si des moyens aussi peu dispendieux que ceux qui ont été employés par Georges III, roi d'Angleterre, ont fait tant de bien, pourquoi ne les emploierions-nous pas en France?

Ces préliminaires posés, M. Baron pense que c'est au Gouvernement qu'il appartient de donner l'impulsion de toute amélioration agricole; il propose :

1° La création d'un Ministère spécial de l'agriculture;

2° La nomination d'inspecteurs départementaux chargés de visiter les fermes, de propager les bonnes méthodes, etc.;

3° La réorganisation, sur une base mieux entendue, des Sociétés d'agriculture et des Comices;

4° La fondation de primes en faveur de ceux qui auraient le mieux approvisionné, le mieux administré leurs *fumières*;

5° Des encouragements aux instituteurs qui auraient le mieux propagé ces connaissances dans leur commune ou dans leur école;

6° Enfin quelques subsides pour créer, dans les collèges et les lycées, un cours d'agriculture pratique.

S'il nous était permis d'exprimer ici notre opinion personnelle sur chacun des moyens proposés, nous dirions avec M. Baron, que vingt-cinq millions d'hommes qui s'occupent d'une production annuelle de seize milliards de francs, valent bien la peine qu'on leur accorde un représentant spécial dans les conseils du Souverain.

Nous pensons également qu'un enseignement agricole dans les écoles primaires, serait un bon moyen de faire mieux apprécier la profession de cultivateurs aux enfants et de les conserver au foyer.

En résumé, nous aimons à déclarer que la brochure de M. Baron est écrite dans un but tout humanitaire; elle a le mérite de s'adresser à de nombreux intérêts sans en froisser aucun. Car, ce qu'elle conseille ne peut apporter de perturbation dans aucune branche de notre richesse nationale, mais bien augmenter le chiffre de celle-ci.

Nous faisons donc des vœux sincères pour que cette pétition soit prise en considération par le Pouvoir, auquel elle doit être adressée.

VIONNET, *membre correspondt*.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES RECUEILLIES A POLIGNY. — (Novembre 1863).

ÉLÉVATION : 338m AU LIEU D'OBSERVATION.

Jours du mois.	Jours de la lune.	Tempér. maxima.	Tempér. minima.	Hauteur du baromètre.	Vents.	Aspect du ciel.	Pluie, brouillards	Ozonomèt. de James.	Impression de l'air.
1		14°	9°	0m739	S	C	P	10°	Fa H
2		13	8	» 740	S	C	P	10	Fa H
3	D Q	13	9	» 744	S	C	P	10	Fa H
4		13	9	» 750	S	C	P	10	Fa H
5		14	9	» 749	S	V		9	Fa H
6		14	10	» 749	S	V		9	Fa
7		12	9	» 745	S	V		10	Fa
8		11	9	» 740	S	C	P	13	Fa H
9		11	9	» 736	S	C	P	14	Fa H
10		11	8	» 730	S	V	P	10	Fa H
11	N L	12	6	» 727	S	V	P	9	Fa H
12		7	6	» 730	N	B		8	Fa H
13		8	5	» 735	N	C	P	9	Fa H
14		7	3	» 740	N	C	P	9	Fa H
15		8	5	» 744	N	C	P	9	Fa H
16		8	5	» 745	N	V		10	Fa
17		9	5	» 746	N	B		10	Fa
18	P Q	7	2	» 747	N	V	Br	10	Fa
19		7	1	» 747	N	V	Br	9	F
20		8	4	» 742	N	V		7	Fa
21		10	5	» 740	S	B		7	Fa
22		10	7	» 742	S	C		9	Fa
23		10	8	» 746	S	V	P	9	Fa
24		12	7	» 746	S	B		10	Fa
25	P L	9	7	» 747	S	B		10	Fa
26		9	7	» 748	S	V	Br	10	Fa
27		9	5	» 746	N	V	Br	9	Fa
28		9	5	» 744	S	V	Br	9	Fa
29		5	0	» 747	E	V	Br	9	Fa
30		4	—2	» 747	E	V	Br	9	Fa

NOTA. — Les températures au-dessous de zéro sont précédées du signe — ; celles au-dessus ne sont précédées d'aucun signe.

Le signe B signifie beau temps; V temps variable ou demi-couvert; C ciel couvert; Br brouillard; P pluie; N neige; O orage avec tonnerre.

OZONOMÈTRE. — Le chiffre 0 signifie la négation de l'ozone dans l'atmosphère, et le chiffre 21 le plus haut degré auquel on puisse le rencontrer.

IMPRESSION DE L'AIR. — A signifie âpre, C chaud, D doux, F froid, Fa frais, G glacial, H humide, L lourd, S sec. Le signe 2 en surmontant un autre, exagère sa valeur ordinaire, la lettre a la diminue.

Récapitulation. — La plus haute température de novembre a été de 14°, la plus basse de —2°; le barom. est monté à 750m et descendu à 727; les vents N ont soufflé 10 fois, l'E 2 fois, le S 18 fois; le ciel a été 5 fois beau, 15 fois variable et 10 fois couvert; il y a eu 12 jours de pluie et 7 de brouillards.

Dr GUILLAUMOT.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

HISTOIRE.

Le Siège de Saint-Amour, en 1637,

Episode de la guerre de Dix-Ans, en Franche-Comté de Bourgogne,

PAR M. CORNEILLE SAINT-MARC, PRINCIPAL DU COLLÉGE DE SAINT-AMOUR.

(Ouvrage couronné, en 1863, par la Société.)

(Suite et fin).

V.

Saint-Amour éprouva plus d'une fois le destin des villes frontières, et fut souvent ravagé par la guerre.

Il fut incendié par l'armée de Louis XI, en 1477, lorsque ce prince voulut s'emparer du comté de Bourgogne, après la mort de Charles-le-Téméraire.

Le duc de Biron, général de Henri IV, l'occupa militairement pendant quelques mois, en 1695. Le roi s'y rendit lui-même en revenant de Saint-Claude, et y passa trois jours avec la belle Gabrielle, intéressée à la conquête de la Franche-Comté qui lui était promise pour l'apanage de César de Vendôme, son fils aîné.

Le duc de Longueville s'en empara pour Louis XIII, après un siège de plusieurs jours, en 1637.

Enfin, il fut pris de nouveau en 1668, par le comte d'Apchon, et une dernière fois en 1674, par le duc de Bellegarde, tous les deux généraux de Louis XIV.

Réuni définitivement à la France en 1678, par le traité de Nimègue, il a bientôt cessé d'être une place de guerre, au grand avantage de ses habitants.

De tous les faits militaires que nous venons de rapporter, le plus important et le plus glorieux pour l'histoire de Saint-Amour, c'est le siège de 1637 que nous allons raconter, en réclamant d'avance l'indulgence du lecteur.

VI.

Pendant la période française de la guerre de Trente-Ans, lorsque toute l'Europe était en feu, Louis XIII, ou plutôt Richelieu, régnait sur la France et Philippe IV était roi d'Espagne. Ces deux puissances prenaient l'une contre l'autre une part active aux hostilités. Richelieu voulait l'abaissement de la maison d'Autriche; il voulait aussi pour la France cette Franche-Comté convoitée dès longtemps par Louis XI et par Henri IV qui, comme lui, avaient compris que les monts Jura devaient être les frontières de leurs Etats. Le cardinal ne cherchait qu'une occasion pour envahir notre province, malgré les traités qui en avaient proclamé la neutralité. Les prétextes ne manquent jamais à un ennemi puissant : ce furent d'abord le passage accordé à travers le comté de Bourgogne et les honneurs rendus au duc d'Orléans fuyant devant les armées françaises; plus tard, ce fut encore l'asile donné au duc de Lorraine dépouillé

de ses Etats par Louis XIII; puis quatre régiments franc-comtois soumis au roi d'Espagne, malgré la neutralité.

Il n'en fallait pas tant à Richelieu : la Franche-Comté envahie devint le théâtre d'une lutte héroïque dans laquelle ses habitants abandonnés à leurs propres forces, soutenus seulement par leur amour pour leur souverain, résistèrent pendant dix années (1632-1642), et souvent avec succès, aux nombreuses armées de la France. C'est cette lutte que Girardot, de Nozeroy, nous a retracée dans son *Histoire de Dix-Ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, et dont nous voulons raconter nous-même un des épisodes les plus intéressants. Nous ne dirons de l'histoire générale que ce qui se rattache à l'évènement dont nous allons faire le récit. Nous ne parlerons donc point des faits qui signalèrent les premières années de la guerre, et nous abordons immédiatement ceux qui amenèrent le siège de Saint-Amour.

Dès les premiers jours du mois d'août 1636, le prince de Condé se présenta devant Dole, à la tête d'une nombreuse armée. On sait comment cette ville, défendue par son Parlement et des bourgeois peu aguerris, trouva dans sa fidélité et son courage assez de force pour résister à un ennemi puissant, et obligea le général français à lever le siège après deux mois de combats opiniâtres. A la suite de cet échec, le duc Henri de Longueville, le mari de la célèbre héroïne des guerres de la Fronde, remplaça Condé dans son commandement.

Le marquis de Conflans, de la maison de Wateville, alliée à celle des comtes de Saint-Amour, était à la tête des troupes de la province, avec le titre de maréchal de camp général. C'était un seigneur plein de sagesse et de valeur; quoique âgé de soixante-quatre ans, il conservait une grande vigueur de corps et d'esprit. Il avait appris le grand art de la guerre sous le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, un des plus grands généraux de son temps.

Cependant, malgré son expérience et ses talents militaires, le marquis de Conflans commit une grande faute au commencement de l'année 1637.

Cédant presque malgré lui à des influences puissantes, il résolut de s'emparer du château de Cornod, placé comme une sentinelle avancée, au fond d'un ravin, sur les limites de la Bresse et du comté de Bourgogne, à 20 kilomètres environ de Saint-Amour. Cette tentative téméraire eut lieu malgré l'avis de plusieurs officiers expérimentés qui en prévoyaient le résultat, et que de Conflans eut le grand tort de ne pas écouter. En effet, le baron de Thiange, général français, s'avança au secours de la place, dont les abords n'étaient même pas gardés, et le 13 mars il défit complètement l'armée franc-comtoise : six cents hommes, dont plusieurs officiers de marque, restèrent sur la place; les blessés furent plus nombreux encore; l'hôpital et même les monastères de Saint-Amour en furent encombrés.

VII.

Les français se hâtèrent de profiter de leur victoire, et le duc de Longueville marcha contre Saint-Amour, première ville du bailliage d'Aval.

Depuis le commencement des hostilités, les habitants avaient prévu qu'ils seraient attaqués. Le 4 septembre 1636, leurs échevins avaient écrit au magistrat de Lons-le-Saunier pour demander du secours dans le cas où ils seraient assiégés. Le mayeur et les échevins de Lons-le-Saunier s'empressèrent de leur répondre par une lettre du 7 septembre, dont la copie se trouve dans les archives de Lons-le-Saunier; après avoir cherché à calmer les inquiétudes de leurs voisins, ils ajoutaient :

« Ce n'est pas néanmoins que vous ne preniez les moyens de nous em-« ployer en ce que nous pourrons pour votre service, puisque nous vous « offrons cordialement tous nos pouvoirs, comme à une ville qui nous a « obligés de tous temps. »

Ce ne fut que l'année suivante que les craintes des habitants de Saint-Amour se réalisèrent, mais alors Lons-le-Saunier, menacé lui-même par les armes du duc de Longueville, n'était guère en état de secourir les autres.

Informé de l'approche du duc de Longueville, le marquis de Conflans pourvut à la défense de Saint-Amour. Il en donna le commandement au capitaine de Goux, brave militaire qui avait fait ses preuves en plus d'une occasion. Il était fils du sieur de Goux, trésorier général de Bourgogne, qui, au commencement de la guerre, leva à ses frais un régiment dont il prit le commandement, et dans lequel il n'y eut d'autres capitaines que ses enfants. Un tiers environ de ce régiment fut porté à Saint-Amour, à Laubepin et dans les environs.

Le château avait été mis sous les ordres de Beauregard, *viel soldat, capitaine de cavalerie.*

A ces deux officiers était adjoint Claude Le Vieux, appartenant à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Saint-Amour : il avait fait, en qualité de capitaine d'infanterie, les campagnes de France et d'Italie, sous le feu comte de Saint-Amour, Emmanuel-Philibert, son colonel. Il commandait les milices de la ville; il paraît même certain qu'il avait un commandement supérieur dans les troupes de la garnison; ses concitoyens avaient une grande confiance dans sa bravoure et dans ses talents militaires; c'est surtout sur lui qu'ils comptaient pour la défense de la place (1).

La garnison était faible et insuffisante, mais elle fut bien secondée par les bourgeois organisés en milice; ils combattirent glorieusement à côté de la troupe, sous les ordres d'anciens officiers qui avaient servi avec distinction dans les armées espagnoles, et entre lesquels il faut distinger les deux Colombet, l'oncle et le neveu, qui contribuèrent beaucoup, par leur valeur, à la prolongation de la résistance (2).

Dans ces circonstances mémorables, le comte de Saint-Amour était Jacques-Nicolas de la Beaume, un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, qui plus tard se couvrit de gloire à la bataille de Sens

(1) Voir, sur Claude Le Vieux, la note page 41.

(2) La famille Colombet a donné plusieurs personnages remarquables. Nous citerons seulement Antoine Colombet, aussi habile jurisconsulte que savant écrivain. Il fut, au 16me siècle, une des gloires du barreau de Bourg. — Nicolas Colombet, licencié en Sorbonne, prieur de Coligny, principal du collège de Bourgogne, à Paris. Il était né à Saint-Amour en 1623.



(1648), où il commandait l'infanterie espagnole (1).

Il avait épousé Marie de Porcellet de Malliance, d'une des plus nobles familles de la Franche-Comté; elle était fille d'André de Porcellet, seigneur de Malliance, Valhey, ville de Sainte-Marie, maréchal de Barrois et d'Elisabeth de Cernay, son épouse. A la beauté, à l'esprit et à toutes les qualités du cœur, la jeune châtelaine de Saint-Amour unissait une force d'âme peu commune, comme nous le verrons bientôt.

Malheureusement Jacques de la Baume, dont la valeur, en ces jours de péril, eut été si utile à Saint-Amour, était absent : il était en Flandre, à la tête de son régiment, pour le service du roi d'Espagne; mais son épouse et ses trois enfants en bas âge n'avaient point quitté le château de Saint-Amour, leur séjour ordinaire.

VIII.

Lorsque l'on connut à Saint-Amour l'approche du duc de Longueville, l'effroi fut grand au premier instant. Le château était en bon état de défense, mais les murailles de la ville, bâties à l'antique, étaient ouvertes à plusieurs endroits, et quoique par le soin de de Goux les rétractants eussent réparé les brèches, la ville ne paraissait guère en état de soutenir un siège. En outre, la garnison était trop faible pour repousser une armée aussi forte que celle des français, et après le désastre de Cornod, des secours étaient au moins douteux. Cependant, les bourgeois n'écoutant que leur amour pour leur prince, le roi d'Espagne, rejetèrent bientôt toute crainte et se préparèrent à la défense. Mais auparavant, il fallait éloigner les femmes et les enfants dont la présence, au moment du danger, aurait pu affaiblir leur courage.

La jeune comtesse de Saint-Amour, digne épouse d'un soldat, avait résolu de rester au milieu de ses vassaux et de partager leurs périls. Mais forte pour elle-même, elle redoutait les dangers d'un siège pour ses trois jeunes enfants. Ne voulant pas les y exposer, elle les avait envoyés dans les Dombes, au château de Saint-Paul de Varax, qui appartenait alors au marquis de Vertemboz, parent de sa famille. Les bourgeois arrêtèrent qu'ils suivraient l'exemple de leur châtelaine, et que les plus jeunes femmes et tous les enfants seraient conduits à Saint-Paul de Varax, où par les soins de la comtesse un asile leur était assuré. Les autres femmes devaient rester à Saint-Amour, afin de pourvoir aux besoins des défenseurs de la patrie. Un respectable prêtre, le doyen du chapitre, Humbert Le Vieux, s'était chargé de conduire les fugitives au lieu de leur exil. Mais le moment du départ arrivé, les malheureuses mères désignées pour rester, refusaient à cet instant douloureux de se séparer de leurs enfants, et celles qui devaient s'éloigner ne pouvaient s'arracher des bras de leurs parents.

Alors parut au milieu de cette foule éplorée, la dame de Saint-Amour, accompagnée du bailli de Branges, auquel son caractère, encore plus que sa place, donnait une grande autorité. Le bailli fit entendre des paroles

(1) Jacques-Nicolas de la Beaume, né en 1603. --- Il servit 25 années dans les armées; il commença par être simple soldat; il devint successivement maître de camp d'infanterie, sergent général de bataille, capitaine général d'artillerie, etc. Il fut gentilhomme ordinaire du roi d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du comté de Bourgogne et de Dole en particulier.

d'une paternelle fermeté, réclamant au nom de l'intérêt de tous la soumission aux décisions du Conseil de la commune, tandis que la jeune châtelaine adressait à chacune de ces femmes quelques mots d'encouragement et de consolation. A celles qui partaient, elle remontrait combien elles étaient heureuses de ne pas se séparer de leurs enfants; à celles qui restaient, elle rappelait ce qu'elles devaient à leurs pères, à leurs frères, à leurs époux qui se dévouaient pour la défense commune; à toutes, elle disait ce qu'elle avait fait pour assurer aux exilées une retraite sûre et tranquille.

La voix de cette jeune femme, séparée elle-même de son époux et de ses enfants, qui oubliait ses propres malheurs pour les consoler, fit rentrer la résignation dans tous les cœurs. Ces femmes, naguère révoltées contre des ordres qu'elles accusaient de cruauté et d'injustice, annoncèrent qu'elles étaient prêtes à obéir. — Partons, mes chers enfants, dit alors le vieux doyen, mais auparavant recevez ma bénédiction; Dieu est avec vous, il récompensera votre soumission; marchez en paix. Le bailli de Branges donna le signal; sous sa conduite et celle du digne ecclésiastique, le triste cortège emportant les archives de la ville, le dépôt de la fortune d'un grand nombre de citoyens et jusqu'aux cloches de l'église paroissiale, se mit en marche, sous la protection d'une escorte choisie.

IX.

Cette émigration ne fut pas la seule; les religieuses Annonciades redoutant les périls d'un siège, et dont le monastère était d'ailleurs rempli de blessés de Cornod, allèrent chercher un asile à Lyon. Elles y furent conduites pas le Père Louis, capucin, leur directeur, et par le chanoine Tribillet. Le docteur Chappuis, leur médecin et le fondateur de leur monastère, ne voulut point les abandonner avant qu'elles ne fussent rendues en sûreté dans la retraite qu'il leur avait assurée.

Chappuis jouissait, comme chirurgien, d'une réputation méritée; il avait rendu la santé à l'archevêque de Lyon, le cardinal de Richelieu, frère du célèbre ministre. Le prélat s'en était toujours montré reconnaissant, et Chappuis conservait auprès de lui un grand crédit, dont il se servit en faveur de ses protégées. Il obtint pour elles une habitation qui plus tard fut érigée en monastère de leur ordre. Avant la Révolution, on lisait encore au-dessus de la porte de ce couvent : *Anonciades de Saint-Amour.*

Chappuis, après avoir pourvu à la sûreté des religieuses, voulut revenir à St-Amour où étaient déjà rentrés le bailli de Branges et son escorte : il regardait comme un devoir de ne point séparer son sort de celui de ses compatriotes. Mais il trouva la place investie déjà par l'armée française. Il se fit conduire devant le duc de Longueville et sollicita, comme une faveur, l'autorisation de rentrer dans la ville pour porter à ses frères les secours de son art. Le duc comprit un si noble dévouement, et donnant à Chappuis une sauvegarde pour le conduire jusqu'aux portes de Saint-Amour : — Allez, lui dit-il, éclairez les assiégés sur leur position et conseillez leur de se rendre sans retard, s'ils veulent éviter de grands malheurs. — Monseigneur, répondit le courageux médecin, je ne saurais vous le promettre; je ne puis que soigner mes compatriotes,

les engager à faire fidèlement leur devoir et mourir avec eux.

Noble réponse, digne des héros de Plutarque.

X.

Cependant le moment fatal était arrivé : le duc de Longueville ayant hâté la venue de son artillerie, autant que l'avait permis le mauvais état des chemins, arriva devant la place le 29 mars 1637; aussitôt il la fit investir par trois endroits, la porte Guichenon, la porte de Cuiseaux et la porte de Bresse. Le même jour on éleva, près du couvent des Capucins, situé hors la ville, sur la route de Cuiseaux, une batterie d'où l'on tira, mais sans grands résultats, quelques volées de canon contre les remparts.

Le lendemain, les français attaquèrent la place par le faubourg, c'est-à-dire du côté de la porte Guichenon. Quoique le pétard attaché à cette porte eût fait une bien petite ouverture, ils s'apprêtaient à forcer le passage, lorsque le duc de Longueville fut informé que le marquis de Conflans ayant réuni les débris de Cornod, auxquels s'était joint un corps de cavalerie que le duc de Lorraine avait mis à ses ordres, s'avançait en toute hâte du côté de Lons-le-Saunier pour secourir Saint-Amour à tout prix.

A cette nouvelle, le duc changea ses dispositions. Ne voulant pas donner au général franc-comtois le temps d'arriver, il envoya au-devant de lui le sieur de Guitry, maréchal de camp, avec des forces suffisantes pour l'arrêter. En même temps, il ordonna au vicomte d'Arpajon, aussi maréchal de camp, de presser le siège avec la plus grande vigueur.

La brèche était praticable, nous l'avons dit; aussi sans plus attendre, d'Arpajon fit sommer, par un tambour, les assiégés de se rendre, s'ils ne voulaient être passés au fil de l'épée. On se rappela ce que le marquis de Conflans avait dit, un an auparavant, aux dolois en semblable occasion : « Une place qui parlemente est à demi rendue. » La proposition fut donc rejetée sans hésitation.

Cependant, pendant la nuit suivante, un conseil de guerre fut tenu dans la ville; on examina l'état de la place et ses moyens de défense : la brèche était ouverte, la garnison, bien peu nombreuse, se trouvait réduite encore par le combat de la veille, les bourgeois eux-mêmes avaient fait des pertes sensibles. Les militaires et le docteur Chappuis, qui ne croyaient pas qu'il fut possible de tenir plus longtemps, étaient d'avis de capituler pendant qu'il en était temps encore. Mais les officiers bourgeois, plus présomptueux ou plus inexpérimentés, n'ignorant point d'ailleurs que le marquis de Conflans marchait à leur secours, repoussèrent ce sage conseil : il fut résolu que la défense continuerait.

Le combat recommença donc avec un nouvel acharnement, le lendemain 31 mars. De Goux, Beauregard, Le Vieux et les deux Colombet, désireux de prouver que c'était dans l'intérêt de la ville et non par crainte qu'ils avaient proposé de capituler, déployèrent une valeur plus grande que jamais et se portèrent partout au plus fort du danger. De leur côté, les bourgeois n'oubliant pas que c'était par leur avis que la défense se prolongeait, rivalisèrent de courage avec les militaires. Parmi eux se distinguèrent les chanoines Mercier, Desgland et Amour Teppe,

qui n'avaient pas quitté le baudrier depuis vingt-quatre heures.

Alors, au moment où la lutte était le plus animée, les femmes restées dans la ville accourent sur le rempart; avec un courage au-dessus de leur sexe, elles se jettent au milieu de la mitraille, distribuant aux combattants, épuisés par la fatigue et le besoin, des vivres, de l'eau-de-vie pour ranimer leurs forces, de la poudre et du plomb pour continuer la bataille. A leur tête, la dame de Saint-Amour les encourage par son exemple; de ses faibles mains, elle panse les blessures de ceux qu'a frappés le fer ennemi, en même temps que par ses exhortations elle ranime ou entretient l'ardeur de ceux qui sont encore en état de combattre. Dévouement héroïque que rappelle si bien la charité évangélique de ces pieuses filles de Saint-Vincent, que l'on retrouve sur tous les champs de bataille, prodiguant à nos soldats leurs soins et leurs consolations.

XI.

Mais si la défense est vive, l'attaque ne l'est pas moins; plus de soixante volées de canon avaient élargi la brèche; pour la seconde fois, un parlementaire vient offrir une honorable capitulation. De Goux refuse; derrière le rempart abattu, il faisait élever un nouveau retranchement auquel chacun travaillait avec ardeur, lorsque, frappé d'un coup de canon, il tombe de la mort des braves. La résistance faiblit, les français en profitent et montent à l'assaut. Mais les assiégés, ébranlés un instant par la mort du gouverneur, reprennent courage; la mêlée est affreuse, des troupes fraîches arrivent à chaque instant au secours des français; accablés par le nombre, les assiégés reculent, et le duc de Longueville entre le quatrième par la brèche : la ville était prise.

Cependant la bataille n'était pas finie : elle continua dans les rues, où l'on se battit avec le même acharnement que sur les remparts; près de quatre cents hommes de la garnison et des milices bourgeoises disputant le terrain pied à pied, furent massacrés après avoir vendu chèrement leur vie. D'autres se réfugièrent dans l'église paroissiale, où ils résistèrent quelque temps avec la valeur du désespoir; enfin la porte fut forcée et tous furent mis à mort; un seul échappa au carnage, l'abbé Mercier, que la Providence conserva presque miraculeusement pour qu'il rendit témoignage à la mémoire et au courage de ses concitoyens.

XII.

Six cents hommes environ, tant des habitants que de la garnison, se renfermèrent sous les ordres de Beauregard et de Le Vieux, dans le château qui, mieux fortifié que la ville, était en état de tenir plus longtemps. Ils pensaient d'ailleurs que le marquis de Conflans ne pouvait être loin, ce qui les engageait à prolonger leur défense.

Mais nous avons vu que d'après les ordres du duc de Longueville, Guitry s'était porté au-devant du marquis. La rencontre eut lieu le 1er avril, dans les environs de Sainte-Agnès, bourg entre Lons-le-Saunier et Cuiseaux. La victoire fut longtemps disputée; enfin, après une honorable résistance, les comtois vaincus durent renoncer à tout espoir de secourir Saint-Amour.

Cependant, dès la veille (31 mars), le duc de Longueville, informé par

un message de Guitry que le marquis de Conflans se montrait disposé à tenir ferme, était monté à cheval immédiatement après la prise de Saint-Amour. Arrivé au lieu du combat, il y apprit la déroute des ennemis; un nouvel engagement eut encore lieu dans la matinée du 2 avril; il détermina l'entière retraite des ennemis.

N'ayant plus rien à craindre de ce côté, le duc, suivi de toutes ses troupes, se hâta de retourner à Saint-Amour, où il arriva sur les quatre heures de l'après-midi. Il trouva le château investi par les troupes qu'il y avait laissées. A son approche, les assiégés entendant le bruit des tambours et des trompettes des français qui arrivaient enseignes déployées, crurent un instant que c'étaient leurs compatriotes victorieux qui venaient les délivrer : l'erreur fut bientôt reconnue, et la consternation succéda à la joie.

Le duc de Longueville, pressé d'en finir, ordonna d'attaquer de suite le château; Guitry fit approcher l'artillerie, qui battit en brèche la muraille. Après avoir fait tout ce qu'on pouvait attendre du courage le plus héroïque, Beauregard, comprenant qu'une plus longue résistance deviendrait inutile et ne servirait qu'à amener une nouvelle effusion de sang, se rendît avec Le Vieux et toute sa troupe, sans autre condition que d'avoir la vie sauve.

C'est ainsi qu'après cinq jours de combats, pendant lesquels les habitants de S[t]-Amour trouvèrent dans leur fidélité et leur courage assez de force pour résister à une armée régulière, la ville et le château tombèrent au pouvoir des français. Le nombre d'officiers qui furent tués ou blessés du côté des assiégeants, prouve combien leur victoire fut chèrement achetée.

Le duc, après avoir mis garnison dans le château de Saint-Amour, attaqua immédiatement celui de Laubépin, qu'il prit et brûla ce même jour 2 avril, ne voulant pas sans doute affaiblir son armée en conservant cette nouvelle conquête.

« Par ainsi, dit la Gazette de France, dont nous avons exactement « suivi le récit, l'armée que commande le duc, en cinq jours par sa sage « conduite, a pris une ville et deux châteaux assez bons sur l'ennemi, « lui a tué près de sept cents hommes, tant en la ville qu'à la campagne, « et donné une grande terreur des armes du roi à tous ceux de la « Franche-Comté (1). »

XIII.

Lorsque les français pénétrèrent dans Saint-Amour, leurs chefs essayèrent de préserver la place des désastres qui n'accompagnent que trop souvent la prise d'une ville à la suite d'un assaut sanglant. Mais leurs efforts furent impuissants, et notre malheureuse cité se vit abandonnée à toutes les horreurs d'une exécution militaire. La plupart des maisons, l'hôtel-de-ville, l'hôpital devinrent la proie des flammes. Les

(1) Gazette de France du 14 avril 1637.--- Ce numéro, consacré entièrement au récit du siège et de la prise de Saint-Amour, forme quatre pages in-4° d'impression. On peut voir encore sur le combat de Cornod, celui de Sainte-Agnès et la prise de Saint-Amour, ce qu'en dit Girardot, de Nozeroy, écrivain contemporain. En sa qualité de co-gouverneur de la province et d'intendant-général des armées, il ne devait rien ignorer des évènements militaires, et sa narration ne diffère point de celle de la Gazette. Voyez histoire de Dix-Ans de la Franche-Comté de Bourgogne, édition de 1843, pages 138, 162, 163 et *passim*.

manufactures, les foules, les moulins, les usines, trente-et-une métairies qui s'élevaient sur le territoire de la ville, furent complètement détruites par la soldatesque, et surtout par les allemands qui servaient comme auxiliaires dans l'armée du duc de Longueville.

L'église paroissiale seule resta debout, au milieu des ruines qui l'entouraient, mais elle fut entièrement dévastée : elle devint le magasin des fourrages de la garnison; on y mit les salpétriers; les soldats jetèrent sur les toits les balustres en pierre de taille qui environnaient la galerie des cloches, ce qui enfonça les voûtes et ne tarda pas à amener la ruine presque totale de l'édifice. Les habitants qui échappèrent au carnage se réfugièrent à l'étranger; s'il faut en croire les mémoires du temps, trente familles seulement restèrent dans la cité dévastée. Vers 1645, quelques prêtres et quelques bourgeois commencèrent à rentrer dans la ville, mais ce ne fut qu'après la paix des Pyrénées, en 1659, lorsque la Franche-Comté eut été restituée à l'Espagne, qu'on vit revenir les restes de la populatian émigrée (1).

Mais la ville de Saint-Amour, auparavant si florissante par son commerce, par son industrie et par sa population, ne s'est point entièrement relevée de sa chute, et peut-être ne retrouvera-t-elle jamais son ancienne prospérité.

XIV.

Que devinrent cependant les héros de cette glorieuse épopée de cinq jours : de Goux, Beauregard, Le Vieux, la châtelaine de Saint-Amour?

De Goux périt sur la brèche de la mort des braves, et du moins il n'eut pas la douleur de voir aux mains de l'ennemi, la place confiée à son courage et à sa fidélité.

Beauregard, prisonnier de d'Arpajon, ne recouvra la liberté qu'au prix d'une partie de sa fortune; il paya 400 pistoles pour sa rançon.

Après six mois de captivité à Mâcon, Le Vieux, prisonnier de Guitry, se racheta au prix de 300 pistoles (2).

(1) En 1682, une enquête ayant été ordonnée pour constater l'état de la ville avant le siége, un grand nombre de témoins furent entendus, sous la foi du serment; quelques-uns donnèrent des détails intéressants sur la prise de la ville et les malheurs qui en résultèrent. Nous croyons devoir citer quelques passages de la déposition qui nous paraît la plus importante, soit par le caractère, soit par la position du témoin; c'est celle de l'abbé Mercier, dont nous avons parlé dans notre récit, et qui tint pendant le siége une conduite si honorable. Ajoutons que les autres dépositions ne sont guère que la reproduction de la sienne.

« 12me témoin. Messire Louis Mercier, prêtre, bachelier en théologie et chanoine de l'église « collégiale de Saint-Amour, âgé d'environ 60 ans, dépose que la ville de Saint-Amour fut prise « par assaut à la fin du mois de mars 1637, par l'armée du roi, commandée par le prince de Longue- « ville, et qu'elle fut mise à la discrétion des soldats, et qu'icelui sieur déposant, portant les armes « comme bourgeois, pour la défense de la ville, se retira avec un grand nombre d'habitants en « l'église paroissiale, où lui seul évita la mort par un bonheur particulier, et vit, ayant été fait « prisonnier et conduit dans la ville, un carnage si épouvantable, que tout y passa par le fer et par « le feu, spécialement l'hôpital et les maisons près du château; que les rues étaient couvertes de « corps morts, meubles, hardes et papiers qui étaient jetés par les fenêtres des maisons que les « soldats fourrageaient..... De plus, que s'étant retiré ensuite de ladite guerre, en Bresse et au « duché, il n'était retourné dans ladite ville de Saint-Amour qu'en 1653, ainsi que la majeure « partie des habitants faisaient, ladite ville ainsi que les couvents, même l'église paroissiale, ayant « été abandonnée longues années et près de 15 ans, tant à cause de ladite désolation de la guerre « que par la peste qui régnait dans ce temps-là; laquelle église paroissiale fut pillée jusqu'aux « vitraux et reliques des saints patrons. »

L'original de cette enquête se trouve dans les archives de la ville.

(2) Claude Le Vieux descendait de Désiré Vieux, qui était bailli de Saint-Amour lorsque Louis XI s'empara de cette ville, en 1477. Après la mort de Charles-le-Téméraire, Vieux, fidèle à la fille de son légitime souverain, refusa de prêter serment au monarque français; il fut banni et dé-

La châtelaine de Saint-Amour, avant le siège, n'était connue que par ses vertus de chrétienne, d'épouse et de mère; après le siège, elle rentra dans cette modeste obscurité de la vie domestique qui convient si bien aux femmes : on ne parla plus d'elle.

Si le siège de Saint-Amour avait eu pour théâtre la terre antique de la Grèce ou celle de l'Italie, la muse de l'histoire eût, de sa plume d'or, consacré les noms des défenseurs de l'héroïque cité, elle les eût gravés sur les tables du temple de la gloire. Puisse un jour un écrivain digne d'un si beau sujet, les tirer d'un injuste oubli! En attendant, que les habitants de Saint-Amour leur conservent religieusement une place dans leurs souvenirs.

LITTÉRATURE.

Simples Récits de Village,

PAR Mme DE JUSSIEU, DE CHAMBÉRY.

(Suite et fin).

CHAPITRE XI. — Séparation.

L'hiver finissait; les jours devenaient plus longs, le soleil moins pâle et le froid moins rigoureux. On était au mois de mars, ce mois capricieux qui nous donne parfois, dans un seul jour, le soleil du printemps et la neige de l'hiver. Déjà les buissons se couvraient de petites feuilles d'un vert tendre; au bord des sentiers se montraient les violettes, et les amandiers se paraient de leurs blanches fleurs, sans redouter les gelées dont la saison n'était pas encore passée.

Oh! que ce premier réveil de la nature fait d'impression quand on en est témoin à la campagne, et qu'on peut juger, chaque jour, du progrès des feuilles qui naissent et de toute cette verdure qui va couvrir la terre, où la neige s'étendait il y a quelques jours à peine. On éprouve plus de joie à la vue des premières violettes, des primevères et de la blanche aubépine, que l'on n'en a plus tard à cueillir les belles fleurs, filles du printemps. On se sent rajeunir avec les jeunes plantes; on écoute avec ravissement le premier chant des oiseaux; on désire l'arri-

pouillé de ses biens. Mais plus tard, la princesse Marie étant rentrée en possession de l'héritage de son père, Vieux recouvra sa fortune et sa place. En 1500, Philippe-le-Beau, fils de Marie, ayant réorganisé le Parlement du comté de Bourgogne, donna à Vieux une place de conseiller et lui accorda des lettres de noblesse; il est, je crois, le premier bourgeois de Saint-Amour qui en ait obtenu.

En 1598, l'intendant de la province de Bourgogne délivra à Philibert Le Vieux, fils du brave Le Vieux, des lettres de reconnaissance de noblesse, dans lesquelles la belle conduite de son père, lors du siège de Saint-Amour, est rappelée.

Voici la copie de la quittance délivrée à Claude Le Vieux, par le marquis de Guitry.

« Je, seigneur de Guitry, conseiller du roi en son conseil, capitaine de cinquante hommes « d'armes de son ordonnance, maréchal de camp aux armées de Sa Majesté, confesse avoir reçu « de Claude Le Vieux, prins prisonnier de guerre au château de Saint-Amour, la somme de quinze « cents livres, pour la moytié de la rançon à laquelle il a esté cottisé, de laquelle somme suis « contant.

« Mascon vingtsiesme aouts, mil six cents trante sept. GUITRY. »



vée de l'hirondelle qui amène les beaux jours, et l'on respire avec délices ce parfum indéfinissable qui s'exhale de la terre au moment où elle s'entr'ouvre pour laisser sortir la première végétation.

Ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois déjà, les habitants des campagnes comprennent le charme du printemps. C'est à cette époque de l'année qu'ils paraissent le mieux s'apercevoir des beautés de la nature. Ils s'en vont, le dimanche, se promener et examiner où en sont les récoltes, et comme ils ne sont pas encore surchargés par les travaux, ils écoutent les chants joyeux des oiseaux qui bâtissent leurs nids et promènent leurs regards avec satisfaction sur leurs domaines.

En fait de sentiments poétiques et d'appréciations des magnificences qui les entourent, il nous semble qu'on ne peut leur en demander davantage, puisqu'il nous est arrivé bien souvent de nous promener avec des jeunes filles instruites, qui riaient de notre enthousiasme à la vue d'un beau coucher de soleil ou d'un champ de blé mur balancé par le vent.

A ce moment de l'année, l'activité se voit de nouveau à la campagne. Les jardins, surtout, occupent les moments du travailleur. La vigne est aussi l'objet de leurs soins; partout on bêche, on taille, on sème. Depuis le mois de mars jusqu'au mois de novembre, ils sont bien courts les moments de repos du cultivateur.

Cet hiver qui finissait n'avait amené aucun changement dans la position des personnages de cette histoire, si ce n'est que Thomas avait cessé de passer dans la terre de Brunet et qu'il avait payé les frais du procès, ce qui l'avait fort gêné, le pauvre homme. Madeleine avait aussi pris une grande résolution : voyant que son chagrin ne diminuait pas et que la vue de Pierre ne faisait que l'augmenter chaque jour; s'apercevant du peu d'aisance qui régnait chez son père, elle avait pris le parti de s'éloigner et d'aller dans une grande ville chercher une place de femme de chambre. Sa jeune sœur devenait plus forte et pouvait la remplacer auprès de sa mère, et Madeleine voulait utiliser ce qu'elle avait appris pendant sa jeunesse. Elle savait assez bien coudre et était fort adroite; en outre, elle était intelligente, et son air honnête et doux la rendait tout-à-fait propre à l'emploi qu'elle désirait.

Quand elle avait fait part de ce projet à Pierre, il s'était récrié et l'avait suppliée de ne pas l'exécuter. Qu'allait-il devenir quand elle serait partie? C'était au moins une consolation pour tous deux que de se voir presque tous les jours. Et puis, qui sait ce qui lui arriverait à elle, en ville?.... Elle l'aurait bien vite oublié et elle en aimerait un autre; enfin le pauvre garçon lui donnait toutes les raisons qu'il croyait bonnes et persuasives.

Mais Madeleine aussi était très-ferme dans ses résolutions. Elle se trouvait trop malheureuse dans son village, où elle n'avait pas le courage de cesser de voir Pierre et de lui parler; puis elle voulait le détacher d'elle et s'efforcer de ne plus l'aimer; elle finit donc par le persuader de la nécessité qu'il y avait pour elle de s'éloigner; elle obtint la permission de ses parents, et bientôt le jour de son départ fut fixé.

Brunet se réjouissait de ce départ qu'il connaissait et dont il espérait un bon résultat pour son fils. Celui-ci se désolait et confiait tous ses

chagrins à sa mère qui tâchait de le consoler, mais qui ne pouvait y parvenir.

— Mère, disait le pauvre jeune homme, que deviendra Madeleine dans une ville où elle sera entourée de mauvais exemples, où elle recevra de mauvais conseils? Pourra-t-elle rester sage comme elle l'a été jusqu'à présent? Oh! si elle venait à ne plus m'aimer et à se mal conduire, j'en aurais tant de chagrin que je crois que j'en mourrais.

— Je suis bien tranquille sur le compte de Madeleine, répondait Marguerite. Elle a de bons sentiments; c'est une honnête fille qui sait faire son devoir, lors même qu'il lui est pénible, et sa conduite actuelle est une bonne garantie pour l'avenir. Il faut avoir un peu de confiance, mon cher fils. Qui sait si ton père ne reviendra pas un jour à de meilleures idées, et si, voyant ton ennui, il ne te dira pas d'aller chercher celle que tu aimes pour en faire ta femme? C'est ainsi que la mère et le fils s'entretenaient de ce départ si triste et si prochain.

Le jour en était enfin arrivé. Madeleine avait fait ses adieux au village; elle avait aussi pris congé de Marguerite, qui l'avait bien conseillée et fortifiée par de bonnes paroles.

La mère Jeannette avait promis à sa fille de ne l'accompagner que jusqu'à la moitié de sa route et lui avait permis de faire le reste du chemin avec Pierre. Madeleine se rendait à une petite ville peu éloignée, où elle devait prendre une voiture qui la conduirait jusqu'au chef-lieu du département. Là, plusieurs personnes qui s'intéressaient à elle lui avaient procuré une bonne place. Après avoir marché assez longtemps et s'être éloignées du village, Jeannette et sa fille se séparèrent. Toutes deux pleuraient beaucoup; la mère faisait mille recommandations à son enfant, qui lui promettait de bien suivre ses avis, de rester toujours sage et de donner souvent de ses nouvelles.

Pierre était là, tout près, attendant Madeleine. La mère Jeannette lui faisait bien un peu mauvaise mine, car elle en voulait au pauvre garçon; mais elle n'avait pu refuser à sa fille la dernière consolation de passer quelques instants avec cet honnête jeune homme. Nos deux amoureux continuèrent donc leur route. Madeleine pleurait toujours d'avoir quitté sa mère et de se séparer de son ami Pierre. Au moment du départ, la jeune fille sentait son courage s'affaiblir et ses bonnes résolutions l'abandonner, et ils allaient tous deux le cœur bien gros et les yeux pleins de larmes.

Tout paraissait riant et heureux autour d'eux cependant; les buissons étaient pleins de roses, les arbres étaient tout verts, et sur leurs branches sautillaient les oiseaux qui chantaient leurs amours. Pierre prit le bras de sa bien-aimée et le mit sous le sien, puis tout en l'enveloppant de ses tendres regards, il lui disait : — Que tu es courageuse, Madeleine, de quitter notre village dans cette saison! J'ai bien peur que tu sois malade en allant te renfermer pendant les beaux jours. Comme nous étions plus heureux les autres étés, mon Dieu! Le dimanche, assis tous deux dans le grand pré de ton père, auprès de sa maison, nous chantions et nous riions de tout notre cœur; nos mères causaient à l'ombre des grands arbres sur le bord du chemin, et puis souvent nous nous réunissions et nous nous amusions après les vêpres jusqu'au souper. Et

dans la saison des foins ou des moissons, tu venais souvent nous aider; que j'étais content alors! Maintenant tu ne seras plus là; que deviendrai-je, moi, tout seul?.... Rien qu'en y pensant j'en perds la tête. Oh! je serai bien plus malheureux que toi.

A ton arrivée là-bas, tu ne verras que de nouvelles choses. Tu prendras vite goût à la ville; tu y trouveras de jeunes garçons bien mieux mis et de meilleure tournure que nous autres paysans; ils te diront que tu es jolie, ils te feront la cour, et bientôt tu ne penseras plus à ton pauvre Pierre.

Si tu trouves un honnête garçon qui t'aime et qui veuille t'épouser, eh bien! marie-toi; mais prends bien garde et ne te fie pas à tous, car, s'ils sont plus beaux que nous, à la ville, ils sont trompeurs et séduisent les jeunes filles. Dans tous les cas, souviens-toi bien que si tu as jamais besoin de moi pour quelque chose, tu n'auras qu'a m'écrire : « Viens, Pierre, » et je serais bien vite auprès de toi.

— Merci, mon brave Pierre, répondait la jeune fille. Mais que viens-tu me dire,... que je ne serai pas aussi malheureuse que toi;... y penses-tu! moi qui serai toute seule, qui ne verrai que de nouveaux visages, qui ne pourrai parler de mes chagrins à personne, tandis que toi, tu auras ta bonne mère.

Et quand je serai renfermée dans une chambre, occupée à coudre depuis le matin jusqu'au soir, et ne voyant le soleil que par une fenêtre, crois-tu que je serai bien heureuse et que je ne penserai pas au pays, à toi et à ma famille?

Je vais passer tout un été sans avoir vu grandir les blés, sans aller aux moissons, et l'hiver arrivera sans que j'aie été aux vendanges, où nous nous amusions tant, et lorsque je penserai que vous êtes tous à chanter et à danser, le soir, en revenant des vignes, crois-tu que je ne serai pas la plus à plaindre?

Quant aux jeunes garçons de la ville, ils pourront me faire la cour tant qu'ils le voudront, je t'aime trop pour les écouter, et quand je viendrais à ne plus penser à toi, je n'aurais pas envie d'en aimer un autre : j'ai été trop malheureuse jusqu'à présent.

Tout en causant ainsi, les jeunes gens arrivaient au terme de leur voyage. Comment redire tous les serments qu'ils échangèrent, toutes leurs tendres paroles et leurs doux regards!....

S'ils ne s'exprimaient pas d'une manière élégante, leur amour était sincère et leur chagrin bien vif. Pierre ne disait pas qu'il allait mourir loin de celle qu'il aimait; qu'elle était sa vie, et que sans elle il ne pourrait supporter l'existence; mais dans son cœur, il se disait qu'il n'aurait jamais d'autre femme que Madeleine.

Cette dernière n'affirmait pas non plus que sa vie était à jamais brisée et qu'elle sentait que bientôt elle ne souffrirait plus. Elle ne songeait pas, ainsi que nos grisettes le font si souvent, à s'enfermer dans sa chambre en arrivant à la ville, à allumer un réchaud et à s'asphyxier....

Non, mais elle fuyait courageusement le danger en s'éloignant de celui qu'elle aimait, et tout en pensant qu'elle ne pourrait s'empêcher de l'aimer toujours, elle faisait ses efforts pour y parvenir.

Nous n'avons certes pas la pensée de préférer l'amour des paysans à

celui des classes élevées de la société, car selon nous, c'est seulement chez ces dernières que se trouve le véritable amour; nous voulons dire ce sentiment ardent, quoique chaste et pur, qui seul peut embellir la vie et la rendre supportable, et qui n'est le partage que des âmes élevées, des cœurs tendres et poétiques. Mais on a tant abusé de ce mot, amour; on l'a si mal appliqué, si dénaturé, et il semble, hélas! tellement nous fuir pour faire place à l'intérêt, à l'orgueil, au matérialisme; il est tellement dégénéré dans les classes ouvrières, qui paraissent en avoir perdu le souvenir pour ne conserver que les tristes abus, les honteux excès et toutes les exagérations qui leur ont été donnés en exemple, que l'on ne peut s'empêcher d'aimer à reposer son esprit fatigué, au spectacle des amours sincères, quoique peu poétiques, des habitants des campagnes.

On retrouve certainement au village des traces d'inconduite, de séductions et de faiblesses; on est aussi choqué parfois du sensualisme et du peu de délicatesse qui souvent y caractérisent l'amour; mais en revanche, on y voit beaucoup de sincérité et de constance. Il s'y fait beaucoup de mariages d'inclination, et l'on peut y constater des exemples de fidélité étonnants de la part de jeunes gens et de jeunes filles qui s'aiment cinq ou six ans avant de se marier et qui attendent, ou parce qu'ils sont trop jeunes, ou parce qu'on met des obstacles à leur union, ou bien encore parce qu'ils sont fort pauvres et qu'ils travaillent, chacun de leur côté, pour amasser la petite somme dont ils ont besoin pour monter leur ménage.

Trouverait-on de pareils traits dans nos mœurs citadines?

Revenons à Pierre et à Madeleine. Les voici tous deux arrivés, et ils vont se séparer après s'être embrassés de tout leur cœur. La pauvre Madeleine monte dans l'intérieur de la diligence et met la tête à la portière pour voir son cher ami aussi longtemps que possible. Hélas! voici les chevaux qui s'élancent et Pierre reste seul.... Tout son bonheur est parti!

CHAPITRE XII. — PIERRE.

Après avoir quitté Madeleine, Pierre revint tristement chez lui, et, le soir, après le souper, le pauvre garçon qui n'avait pu manger, s'approcha d'un air sombre de son père, et paraissant déterminé à quelques grands projets, il lui dit : — Voici la saison où il faut beaucoup travailler; vous feriez bien, mon père, de prendre un domestique. — Y songes-tu, répond Brunet. N'avons-nous pas toujours cultivé notre bien à nous deux, tout en prenant parfois des ouvriers quand nous ne pouvions suffire à nos travaux; es-tu malade? Ne te sens-tu pas la force de m'aider comme à l'ordinaire?

— Ce n'est point cela, mon père, c'est que je vais vous quitter bientôt et que j'ai voulu vous en prévenir. Le père ne répond rien : il est stupéfait. Jamais l'idée que son fils pourrait l'abandonner un jour ne lui était venue, et bien qu'il fit parfois l'homme dur et sévère, il aimait beaucoup son fils, et il fut frappé au cœur en entendant ces paroles.

La pauvre Marguerite fit un bond sur sa chaise, et tendant les mains vers Pierre, elle s'écria : — Tu veux nous quitter, mon fils! Eh! grand

Dieu, où veux-tu donc aller?... Oh! mon cher Pierre, ne pars pas, car tu me ferais mourir.

— Ma mére, dit Pierre en s'asseyant près d'elle, ne me montrez pas tant votre chagrin : je suis bien assez malheureux. Voyez-vous, je ne puis pas rester ici et je vais m'éloigner pour quelque temps seulement; cela me fera du bien. Jacques, un de mes amis que vous connaissez, a pris une forte ferme à une vingtaine de lieues d'ici; il m'offre d'aller avec lui : nous aurons la ferme à nous deux et je veux accepter. Mais tranquillisez-vous, ce ne sera pas pour toujours; j'ai besoin de gagner de l'argent, et plus tard vous me verrez revenir au pays.

Le vieux Brunet paraissait cloué sur sa chaise. Il disait tout bas, comme se parlant à lui-même : Ainsi, je n'ai qu'un enfant pour lequel j'ai travaillé longtemps; j'ai mis en lui tout mon espoir, il ne manque de rien chez moi, et voici que, sur mes vieux jours, je vais rester seul; l'ingrat va abandonner son père et sa mère pour une fille qu'il ne peut épouser.

Mais Pierre reprenait avec fermeté : — Mon père, vous m'avez défendu un jour de parler à cette jeune fille; n'en dites donc rien, je vous prie. Au reste, ce n'est pas le seul motif qui m'éloigne de vous; et il continuait en s'animant : — Que suis-je chez vous?.... Prenez-vous en considération ce que je vous dis? Me consultez-vous jamais? Avez-vous confiance en moi? Non, mais vous semblez au contraire vouloir me causer de l'ennui, et vous ne me regardez que comme un enfant ou comme un domestique. Je puis donc bien sortir de chez vous quand il me plaira : vous me remplacerez facilement, et moi je serai tout aussi heureux ailleurs. J'y ferai ma volonté et je ne serai point obligé de voir des gens qui me déplaisent, comme cela m'arrive à chaque instant chez vous où je suis, par exemple, exposé à rencontrer ce Simon que je déteste, que je méprise, avec lequel il me faut souvent prendre mes repas et quelquefois même causer, pour ne pas vous mettre en colère. Quand on traite ainsi un fils dont on n'a pas à se plaindre, c'est qu'on ne l'aime point et qu'on ne tient pas du tout à lui. Brunet tombait d'étonnement en étonnement. Jamais son fils ne lui avait parlé de la sorte; le pauvre garçon, aigri par le chagrin et l'injustice, avait trouvé le courage de dire la vérité à son père qui, malgré lui, la comprenait et se sentait ému. Il fit donc à son fils toute espèce de promesses pour l'avenir, sans toutefois lui parler de son mariage, et enfin il en vint à le supplier de ne point partir.

Mais Marguerite seule obtint ce que ne put faire son mari. Pierre ne put se décider à faire autant de chagrin à sa mère, qu'il aimait beaucoup; il resta.

Le père Brunet changea sensiblement de conduite envers son fils. Il le traitait comme son égal, lui abandonnait une partie du prix des récoltes, le consultait souvent et ne recevait plus Simon chez lui, mais il se montrait inflexible au sujet de Madeleine.

L'entêtement stupide et non raisonné était le principal défaut de cet homme, qui espérait toujours que son fils oublierait son premier amour; il n'en fut rien.

Pierre était toujours triste et sombre. Vainement ses amis cher-

chaient à l'égayer; il s'éloignait toujours des réunions et des plaisirs. Aux moissons, aux vendanges, à la fête du village, Marthe, que nous avons vue cassant des noix et qui avait un secret penchant pour Pierre, profitait de l'absence de Madeleine et faisait à son amoureux mille agaceries pour le forcer à s'occuper d'elle, mais elle ne pouvait y réussir. Elle inventait de ces niches comme les jeunes gens s'en font entr'eux à la campagne, et prenait toujours Pierre pour but de ses malices et de ses bons tours. C'était peine inutile. Cet honnête et doux garçon les lui rendait quelquefois, mais comme il l'aurait fait à toute autre.

Cependant les années se passaient sans rien changer aux idées de Brunet. On recevait souvent des nouvelles de Madeleine dans sa famille; Pierre finissait toujours par les connaître. Il avait écrit plusieurs lettres à la jeune fille et n'avait reçu qu'une seule réponse qui disait : « Je t'aime toujours, Pierre, mais je ne veux pas de tes lettres; puisque nous ne pouvons pas nous marier, n'agissons pas comme deux amoureux. »

Le pauvre garçon n'avait plus osé écrire. Il avait su seulement par un de ses amis qui était allé à la ville qu'habitait Madeleine, et qui avait vu celle-ci, qu'elle avait beaucoup embelli; que son teint était devenu plus blanc et plus rose; qu'elle avait toujours l'air fort modeste, quoique ayant un peu changé sa mise, et qu'elle songeait toujours au pays et à son fidèle Pierre.

Le père Brunet proposait souvent de riches partis à son fils; il voulait à toute force le marier, et pour cela s'y prenait de toutes manières. Pierre refusait toujours avec la même fermeté. Brunet en souffrait beaucoup; il voyait son fils mener une bien triste vie, et souvent il avait le désir de lui dire : Va donc chercher Madeleine, épouse-la et sois heureux. Mais un faux orgueil lui faisait rejeter ce bon mouvement. Et le temps se passait; il vieillissait, sa femme aussi; la pauvre Marguerite dévorait son chagrin en silence. Leur intérieur était toujours morne et triste. Un mot cependant eût suffi pour le changer et le rendre heureux.

Ce mot, Brunet ne le dit jamais.

Il fit son propre malheur et celui des siens par un entêtement aveugle et un sot amour propre qui ne se trouve pas, hélas! que chez les paysans.

ÉPILOGUE.

Six ans se sont écoulés depuis que Pierre et Madeleine se sont si tristement séparés.

La maison de Brunet, si calme d'ordinaire, est remplie d'agitation.

Plusieurs personnes du village entrent et sortent continuellement dans la cour. Deux ou trois domestiques paraissent tristes et affairés. Où sont donc les maîtres du logis? Entrons pour revoir ces trois personnes dont nous nous sommes déjà beaucoup occupés.

Dans une chambre, à côté de la cuisine, on entend un murmure de voix. Hélas! quelle triste vue! Voici le pauvre Brunet étendu sur un lit; il est mourant. A son chevet, sa malheureuse femme sanglotte et se désespère; au pied du lit, son fils est à genoux et prie, le visage tout en larmes. Marguerite et Pierre n'ont plus d'espoir; le malade ne les recon-

naît même plus. Il a reçu les derniers sacrements, et tous ces paysans que vous voyez-là, agenouillés sur le plancher de la chambre, récitent les prières des agonisants.

Brunet ne meurt pas de vieillesse. Il y a quelques jours seulement, il était plein de santé; mais en revenant d'une foire où il était allé avec Simon, il a eu très-chaud; son compagnon l'a fait arrêter dans un cabaret où tous deux ont bu d'un vin froid et glacé. C'est ce qui a conduit le pauvre Brunet où nous le voyons maintenant. Encore quelques heures et il sera ravi à la tendresse de sa femme et de son fils, qui sont deux honnêtes cœurs, dont la douleur sera sincère.

Brunet mourut en effet dans la nuit.

Nous pourrions, en retraçant ses funérailles, peindre encore quelques coutumes des paysans, mais tout cela serait bien triste, et nous nous bornerons à mentionner le grand repas de famille et d'amis qui se fit, selon l'usage, après l'enterrement, et auquel assistaient Marguerite et son fils qui en faisaient les honneurs, malgré leur chagrin.

Cet usage nous paraît une réminiscence des coutumes païennes dont on retrouve encore d'assez fréquentes traces dans nos campagnes. Quelques jours après la mort de son père, Pierre était allé chez le voisin Thomas et avait eu une longue conversation avec lui.

Pierre avait toujours une conduite calme et digne; il consolait sa pauvre mère et s'efforçait d'adoucir ses regrets. Un soir, ils étaient assis tous deux sur un banc placé devant leur porte; ils s'entretenaient du pauvre defunt, et pas un mot de blâme et de reproche ne sortait de leur bouche. Marguerite regardait son cher fils avec des yeux pleins de tendresse et presque d'admiration; enfin la bonne mère dit à son enfant :
— Tu es un brave garçon, mon Pierre; je suis bien contente de toi, et si quelque chose peut me consoler de la perte que j'ai faite, c'est d'avoir auprès de moi un aussi bon fils. Cependant, je veux me séparer de toi pendant quelques jours; tu partiras demain avec notre voisine Jeannette; je lui ai parlé aussi, moi, et toutes deux nous voulons rendre nos enfants heureux. Va donc chercher Madeleine; elle t'aime toujours et tu l'as bien mérité. Tu reviendras ici avec elle et sa mère, et dans quelque temps j'aurai mes deux enfants auprès de moi.

Pierre se jeta au cou de la bonne Marguerite, et tous deux versèrent des larmes bien plus douces qu'amères.

Le lendemain, il partit avec Jeannette.

Une des illustrations, non-seulement du Jura et de la Franche-Comté, mais de la France, M. L. Pasteur, d'Arbois, membre de l'Institut, veut bien adresser à notre Société, qui a l'honneur de le compter parmi ses membres, un travail remarquable concernant une des principales productions du pays, les Vins, et divisé en deux parties :

1° *De l'influence de l'oxygène de l'air dans la vinification;*

2° *Des altérations spontanées ou maladies des Vins, particulièrement dans le Jura.*

Nous allons insérer la première partie.

Le n° prochain contiendra la seconde partie, renfermant une planche figurative, que l'auteur a gracieusement mise à notre disposition.

Etudes sur les Vins.— Première partie : De l'Influence de l'Oxygène de l'air dans la Vinification;

PAR M. L. PASTEUR.

(Extrait des Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences).

« Le vin est une des principales richesses agricoles de la France. Le sol, le climat, l'exposition dans un même sol, la nature des cépages, etc., sont autant de causes de modifications dans les qualités et même dans la nature propre du vin. C'est principalement à ces causes qu'il faut rapporter les nombreuses variétés de vins de notre pays. On ne changera point cela, et il y a intérêt à ne pas le tenter. Mais il est certain qu'un même moût de raisin, travaillé de diverses façons, peut produire bien des sortes et qualités de vins. En outre, les altérations des vins n'ont rien de nécessaire. On doit pouvoir les prévenir, puisqu'elles sont accidentelles. Il y a donc à faire une part assez large à l'expérimentation et à ses conséquences pratiques.

« J'ai tenté d'appliquer à l'étude de la vinification et des altérations des vins quelques-uns des résultats de mes recherches de ces dernières années. Les faits nouveaux auxquels je suis arrivé me paraissent de nature à provoquer des essais utiles, et j'ose espérer qu'à ce titre l'Académie les accueillera avec indulgence, malgré les lacunes qu'elle apercevra dans mon travail, comme je les aperçois moi-même.

« Ces lacunes sont peut-être inévitables, parce que dans un tel sujet le savant ne peut pas tout attendre de ses propres efforts. Lorsque ses expériences l'ont conduit à des vues particulières, il doit s'empresser de les communiquer au public, afin de les soumettre au contrôle d'essais industriels qu'il n'a guère les moyens d'effectuer lui-même.

« Je m'occuperai dans cette première communication de l'influence de l'oxygène de l'air dans la vinification.

« Tout le monde connaît l'ingénieuse expérience de Gay-Lussac, qui démontra ce que l'on avait depuis longtemps pressenti et énoncé sans preuves, que l'oxygène de l'air est nécessaire à la fermentation du moût de raisin. Le jus sucré du raisin renfermé dans les grains, encore réunis à la grappe qui les portait sur le cep, ne fermente pas. Il était dès lors facile de prévoir que l'air, et dans l'air l'oxygène, est nécessaire à la fermentation du moût de raisin.

« Gay-Lussac fit passer cette idée de la spéculation dans le domaine des faits positifs. Il en donna la preuve expérimentale. Après voir écrasé des grains de raisin sous une éprouvette renversée, pleine de mercure, il vit qu'ils ne fermentaient pas, soit seuls, soit au contact de divers gaz. L'addition d'une petite quantité de gaz oxygène déterminait au contraire la fermentation.

« En étudiant de plus près cette curieuse influence de l'oxygène dans la fermentation alcoolique du moût de raisin, j'ai constaté les faits suivants :

« 1° Le moût de raisin ne renferme pas du tout de gaz oxygène en dissolution, et seulement de l'acide carbonique et de l'azote. J'ai opéré

sur des raisins d'espèces différentes, blancs ou rouges. Une expérience faite sur du moût de raisins blancs, aussitôt après l'action du pressoir, a donné, par litre de moût, 58 centimètres cubes de gaz ayant pour composition en centièmes :

Acide carbonique	78,5
Azote	21,5
Oxygène	0,0
	100,0

« 2° Si le moût est abandonné, même en grande surface, au contact de l'air, il ne s'oxygène pas. On n'y trouve, jusqu'à ce que la fermentation se déclare, que ces mêmes gaz acide carbonique et azote. Par conséquent l'oxygène de l'air se combine au fur et à mesure de sa dissolution avec des principes oxydables que renferme naturellement le jus du raisin.

« 3° Cette combinaison de l'oxygène de l'air avec le moût n'est pas tellement rapide, que l'on ne puisse avoir du moût tenant en dissolution du gaz oxygène pendant quelques heures. On atteint ce résultat en agitant le moût avec l'air, et en analysant les gaz dissous aussitôt après l'agitation.

« 5 litres de moût ont été agités dans une grande bouteille de 10 litres avec leur volume d'air pendant une demi-heure. 50 centimètres cubes de gaz extraits du moût un quart d'heure après l'agitation ont laissé 13 centimètres cubes de gaz non absorbables par la potasse, lesquels renfermaient 20 pour 100 de gaz oxygène.

« La même expérience répétée sur le même moût, en laissant reposer le liquide pendant une heure, après l'agitation avec l'air, n'a plus fourni que 6 pour 100 d'oxygène dans le gaz privé d'acide carbonique.

« Enfin, en laissant du moût dans une bouteille bien bouchée en contact avec son volume d'air (à une température de 10 degrés, afin de retarder la fermentation), l'air de la bouteille renfermait, au bout de 48 heures, près de 3 pour 100 de gaz carbonique, et 14 pour 100 de gaz oxygène seulement. On avait agité à deux reprises le moût avec l'air pendant une demi-heure. Chaque litre de moût avait donc absorbé environ 70 centimètres cubes de gaz oxygène.

« La combinaison de l'oxygène de l'air avec le moût modifie sa couleur. Le moût de raisins blancs, à peu près incolore dans le grain et au moment du pressurage, devient jaune-brun en passant par les états intermédiaires. Le moût de raisins rouges renferme également des matières incolores qui brunissent par le contact de l'air. Enfin l'odeur du moût récent, qui est faible et a quelque chose de vert, prend peu à peu, s'il n'est pas filtré, une odeur agréable, éthérée, au moment où la fermentation commence, et cette odeur paraît être en rapport avec une aération lente du moût.

« Mais ce qu'il importe peut-être davantage de remarquer, au point de vue des applications, c'est l'influence considérable de l'aération sur la fermentation du moût.

« Laisse-t-on le moût exposé au contact de l'air en grande surface pendant plusieurs heures, ou l'agite-t-on avec de l'air, opération facile à pratiquer à l'aide d'un soufflet dont la douille est munie d'un tube qui

plonge dans la cuve ou dans le tonneau (1), la fermentation du moût aéré est incomparablement plus active que celle du moût non aéré, et la différence varie avec l'intensité de l'aération. Et il est digne d'attention que l'aération peut avoir lieu et produire des effets au moins aussi sensibles, alors même qu'on l'effectue pendant la fermentation, lorsque le liquide est déjà chargé d'acide carbonique et de levure alcoolique.

« L'aération du moût à des degrés divers se présente donc comme l'un des moyens les plus propres à influer sur la durée et l'achèvement complet de la fermentation.

« Dans les localités où la vendange n'a lieu qu'en octobre, il arrive fréquemment, et particulièrement dans les meilleures années, que le vin reste doux après la fermentation tumultueuse. Ce vin un peu sucré est sujet aux altérations, et il n'est pas rare de le voir fermenter insensiblement pendant trois ou quatre ans.

« On peut dire que dans tous les cas, à moins qu'il ne s'agisse de vins liquoreux, il est utile que la fermentation se termine dès l'origine. Pour atteindre ce but, l'aération du moût, convenablement appliquée, sera peut-être un moyen aussi efficace que facile à mettre en pratique. N'aura-t-elle pas des inconvénients cachés? Nuira-t-elle à la couleur que l'on recherche dans les vins, à leur goût, à leur bouquet? Trouvera-t-on au contraire sur ce point de nouveaux avantages? C'est ici que doit intervenir cette alliance à laquelle je faisais allusion tout-à-l'heure des essais industriels tentés par les propriétaires intéressés, et des indications de la science. Remarquons d'ailleurs, qu'avantageuse ou nuisible, l'aération est une circonstance obligée de la vinification. Elle mérite donc à tous égards la plus sérieuse attention, alors même que l'on ne sortirait pas des usages habituels, parce qu'elle y intervient déjà présentement, à l'insu des praticiens, et dans une mesure abandonnée au hasard des circonstances et des coutumes locales.

« Une autre conséquence facile à déduire des faits que j'ai exposés, c'est que le vin doit contenir des principes éminemment oxydables. M. Boussingault a reconnu depuis longtemps que le vin ne renfermait pas du tout de gaz oxygène en dissolution, et il avait même espéré se servir de la connaissance de ce fait pour déceler l'addition de l'eau ordinaire au vin. Malheureusement, dès le lendemain, le vin ne contenait plus d'oxygène libre. Ces faits ont été confirmés récemment et étendus par M. Berthelot, qui ne connaissait pas les observations de M. Boussingault, publiées en 1859 dans une de ses leçons du Conservatoire des Arts et Métiers à laquelle j'assistais.

« Ce que je tiens à faire observer à ce sujet, c'est que l'existence dans le moût du raisin de matières qui absorbent l'oxigène de l'air, qui l'absorbent encore après que la fermentation a commencé, entraine inévitablement celle de principes semblables, plus ou moins modifiés par la fermentation, dans la composition du vin lui-même. C'est pour ce motif que l'on ne trouve pas d'oxygène dissous dans les vins conservés en vase clos. Si le vase qui renferme le vin n'est pas fermé, le vin se charge de gaz oxygène, et l'air du vin est même plus riche en oxy-

(1) Je ne prétends pas cependant qu'il soit indifférent d'employer l'un ou l'autre de ces deux modes d'aération.

gène que l'air atmosphérique, comme il arrive pour l'air dissous dans l'eau. Il y a cependant une circonstance où le vin exposé au contact de l'air ne contient pas d'oxygène libre : c'est lorsque sa surface est recouverte en tout ou en partie de *Mycoderma vini*, ou fleurs de vin.

« L'oxygène de l'air qui se mêle au vin exposé au contact de l'air, ne s'absorbe donc pas aussi promptement qu'il se dissout. Sous ce rapport, le moût de la vendange est plus oxydable ou dissout moins vite l'oxygène, puisque ce gaz disparait au fur et à mesure de sa dissolution, quand le moût est en repos au contact de l'air.

« Si l'on étudie les gaz du moût, pendant et après la fermentation, on reconnaît, comme on devait s'y attendre, que la liqueur est saturée de gaz acide carbonique sans mélange d'aucun autre gaz quelconque. Dans une expérience faite sur du vin nouveau, pris sur place, dans le tonneau même où la fermentation avait eu lieu, j'ai trouvé par litre $1^{lit},481$ de gaz carbonique. Le vin était à la température de 7 degrés.

« Mais dès que le moût a fermenté dans la cuve et que le vin est mis en tonneau, les choses changent complètement. Les parois du tonneau donnent lieu à une évaporation active, variable avec l'épaisseur des douves, avec l'état du tonneau, avec la nature du vin, et enfin avec la cave, son exposition et la distribution de ses courants d'air.

« Des effets d'endosmose de gaz et de vapeurs ont lieu constamment à travers le bois, et je crois pouvoir démontrer que c'est par l'action de l'oxygène de l'air pénétrant lentement dans le tonneau que le vin se fait, et que sans l'influence de l'oxygène, le vin resterait à l'état de vin nouveau, vert, acerbe et non potable.

« Analysons, en effet, les gaz dissous dans un vin qui a été mis en tonneau depuis quelques mois ou depuis quelques années. Les analyses auxquelles je fais allusion ont été et doivent être effectuées sur place au moyen d'un procédé que je décrirai ailleurs (pour ne pas allonger trop cette communication), et de façon à ne pas mettre le moins du monde le vin en contact avec l'air atmosphérique. Voici les résultats généraux de ces déterminations. Il y a absence constante de gaz oxygène. La raison en a été donnée tout-à-l'heure. On trouve de l'acide carbonique en porportions variables. Cela doit être, puisque, après la fermentation, le vin était sursaturé de ce gaz. Mais ce qu'il faut principalement remarquer, c'est que le vin renferme toujours de l'azote, dont la proportion est, dans tous les cas, sensiblement la même, de 16 centimètres cubes environ par litre. Or, ce gaz ne peut avoir été emprunté qu'à l'air atmosphérique, puisque nous avons reconnu que le vin, à l'origine, ne contenait en dissolution que du gaz acide carbonique pur. Si le vin s'est saturé de gaz azote, c'est qu'il s'est également saturé d'air, avec cette circonstance importante toutefois que l'oxygène correspondant à l'azote ne restant pas libre, et se combinant avec les principes du vin, un renouvellement incessant de l'oxydation doit avoir lieu.

« On comprendra dès lors l'intérêt qu'il y aurait à déterminer cette proportion d'oxygène que le vin absorbe sans discontinuité pendant le long intervalle de son séjour en tonneau, et ultérieurement en bouteille, bien que, dans ce dernier cas, l'absorption soit à peine sensible. J'espère arriver directement à ce résultat. Mais je puis dès à présent donner de

cette absorption un minimum qui accusera l'influence considérable de l'oxygène de l'air dans la vinification.

« Ce minimum est fourni par la connaissance de la vidange qui s'établit naturellement dans tous les tonneaux, vidange que l'on peut mesurer exactement par l'ouillage. Or, il résulte, tant des mesures que j'ai prises dans le Jura, confirmées par des renseignements qui m'ont été fournis par l'habile tonnelier-chef du Clos-Vougeot, qu'une pièce de Bourgogne de 228 litres se vide par évaporation de plus de 10 litres par année, et le liquide évaporé est remplacé par de l'azote et de l'acide carbonique.

L'oxygène de plus de 10 litres d'air se fixe donc chaque année sur le vin de la pièce. Et, comme on conserve le vin en pièces le plus souvent trois ou quatre ans avant de le mettre en bouteilles, et quelquefois bien plus longtemps, il est facile de calculer que, dans cet intervalle, chaque litre de vin absorbe de 30 à 40 centimètres cubes de gaz oxygène pur.

« Mais je le répète, ce n'est là encore qu'un minimum éloigné de l'absorption de l'oxygène. Il y a, en effet, un échange continuel des gaz de l'intérieur du tonneau avec l'air atmosphérique, pendant que la vidange par évaporation s'effectue. Nous pouvons en avoir une preuve dans la diffusion de l'acide carbonique. J'ai dit tout-à-l'heure qu'un litre de vin nouveau pris à la température de 7 degrés avait donné près de 1 1/2 litre de gaz carbonique dissous. Le même vin, vieux de deux années, n'ayant subi que deux soutirages en mars et en juillet, sans collage, ne renfermait plus par litre que 200 centimètres cubes de gaz acide carbonique. Cette différence donne une idée de la diffusion continuelle des gaz dissous dans le vin, à travers les parois du tonneau. La proportion d'oxygène fixée pendant que le vin se fait, sur les principes oxydables empruntés au moût de raisin, est donc certainement bien supérieure à 30 ou 40 centimètres cubes par litre.

« Il ne me paraît pas possible de douter que c'est cette oxydation qui fait vieillir le vin et qui lui enlève ses principes acerbes, et provoque en grande partie les dépôts des tonneaux et des bouteilles. Des expériences directes m'ont prouvé, en effet, que l'oxygène vieillit le vin nouveau, l'adoucit, lui enlève de sa verdeur, et que, concuremment, il s'y forme des dépôts abondants. D'autres essais qui n'ont encore, il est vrai, que trop peu de durée, tendent à établir que le vin nouveau conservé dans des vases hermétiquement clos ne se fait pas et dépose très-peu. Cependant l'action de l'oxygène, pour être efficace, doit être lente et ménagée. Si on l'exagère, on tombe dans les phénomènes signalés par M. Berthelot, qui a bien vu le côté nuisible de cette action de l'oxygène.

« La comparaison de ce qui arrive à un même vin conservé en grands ou en petits tonneaux offre une preuve convaincante, quoique indirecte, des observations précédentes. Plus on exagère les dimensions des futailles, plus le vin met de temps à vieillir.

« Si je ne me trompe, les faits dont je viens d'entretenir l'Académie suggéreront des idées nouvelles sur les méthodes à suivre pour conserver ou pour vieillir les vins, sur l'action des courants d'air dans les caves, sur l'influence des tonneaux neufs ou vieux, plus ou moins propres à l'évaporation. Je crois qu'ils donneront également l'explication de l'influence

des voyages sur le vin. C'est là évidemment, à cause de l'agitation, un moyen de modifier beaucoup les conditions de l'aération du vin et de l'endosmose des gaz. Nul doute également que la mise en bouteilles a principalement pour effet de diminuer, dans une grande mesure, l'aération du vin et d'allonger beaucoup, par là même, la durée de sa confection, ce qui, dans le langage ordinaire, s'appelle conservation du vin.

« Pendant que le vin se fait en tonneau ou en bouteille, sous l'influence de l'oxygène de l'air, il arrive souvent que des altérations spontanées se manifestent sans causes apparentes bien déterminées. J'étudierai ces altérations ou maladies des vins dans une prochaine communication. » *(A suivre).*

LA GÉOLOGIE DU JURA,

ETUDE PAR M. JUST PIDANCET.

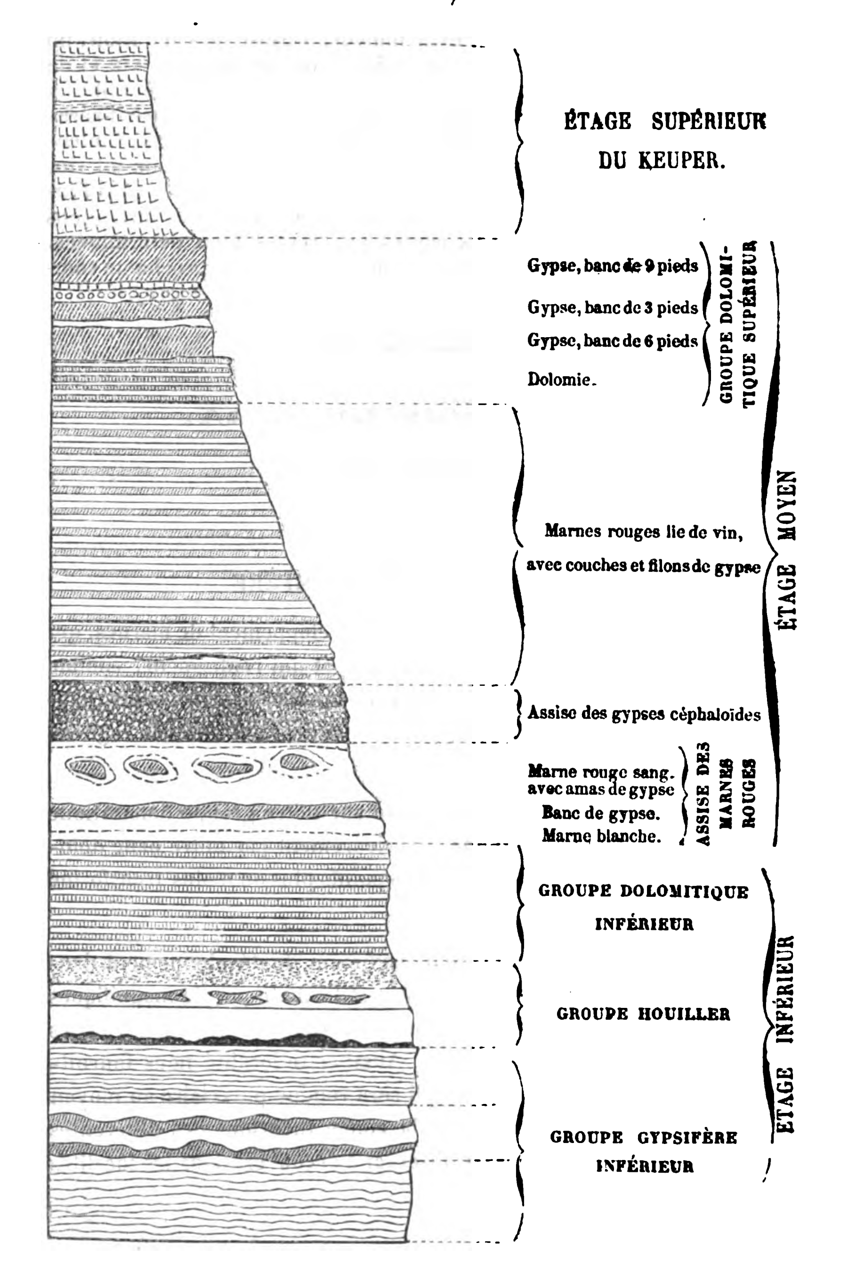
(Suite).

ÉTAGE MOYEN OU GYPSIFÈRE.

Cet étage est caractérisé par un grand développement de marnes, qui sont généralement d'un rouge lie de vin et qui renferment, comme roches subordonnées, des gypses anhydres et hydratés, en couches régulières, se continuant sur d'assez grandes étendues, et aussi en rognons ou amas plus ou moins volumineux.

Il repose en stratification concordante sur notre groupe dolomitique inférieur, et se trouve couronné supérieurement par notre banc dolomitique supérieur, qui est sur quelques points plus ou moins transformé en gypse saccharoïde.

Cet étage semble présenter son maximum de développement dans les environs de Salins, où son étude est facilitée par de magnifiques carrières à ciel ouvert, qui permettent d'observer toute la série des différentes assises qui le constituent. Aussi cette localité nous fournit-elle le type de notre description, qui sera rendue plus claire au moyen de la figure suivante, représentant la coupe théorique des différentes assises keupériennes qu'on peut observer à découvert dans les localités salinoises.


ÉTAGE SUPÉRIEUR
DU KEUPER.
Gypse, banc de 9 pieds
Gypse, banc de 3 pieds
Gypse, banc de 6 pieds
Dolomie.
GROUPE DOLOMITIQUE SUPÉRIEUR
Marnes rouges lie de vin,
avec couches et filons de gypse
ÉTAGE MOYEN
Assise des gypses céphaloïdes
Marne rouge sang.
avec amas de gypse
Banc de gypse.
Marne blanche.
ASSISE DES MARNES ROUGES
GROUPE DOLOMITIQUE
INFÉRIEUR
GROUPE HOUILLER
GROUPE GYPSIFÈRE
INFÉRIEUR
ÉTAGE INFÉRIEUR

PREMIÈRE ASSISE DE L'ÉTAGE GYPSIFÈRE.

Marnes rouges. — Immédiatement sur le banc dolomitique inférieur, on observe une couche marneuse d'un blanc verdâtre, qui est quelquefois rudimentaire, et n'atteint, dans tous les cas, jamais plus de trente centimètres d'épaisseur : c'est la première couche de notre étage gypsifère. Nous l'avons observée dans la Haute-Saône, le Doubs et le Jura, partout et toujours en recouvrement du banc dolomitique inférieur; et on se rappelle qu'en parlant de ce dernier, nous avons pris ce mode d'association comme un des caractères qui permettent de le distinguer du banc supérieur.

Cette couche si constante et si caractéristique, malgré son peu d'épaisseur, est toujours recouverte par une assise de marnes d'un rouge spécial, qui rappelle la teinte de la *sanguine*. Cette couleur, qui tranche complètement avec celles des autres assises, à fait donner à un grand nombre de localités où ces marnes se montrent en affleurement, des dénominations vulgaires qui rappellent à l'esprit cette teinte particulière : C'est effectivement là l'origine des expressions de *Champs-Rouges, Champs-Rougiers*, *Carouges*, etc., employées souvent dans plusieurs localités des régions jurassiques qui bordent la Bresse.

L'épaisseur de ces marnes varie de 6 à 8 mètres; leur cassure est terreuse; quoique solides et offrant une certaine résistance à l'état vierge, elles se délitent facilement à l'air et deviennent complètement meubles.

Elles sont imprégnées de chlorure de sodium ou sel marin, et nous avons pu constater leur salure dans toutes les galeries qui ont été ouvertes dans leur épaisseur pour l'exploitation du gypse. Aussi la plupart des sources et des mares salées du Jura prennent-elles leur sel dans cette assise plutôt que dans notre groupe salifère, placé toujours à de très-grandes profondeurs.

La source salée d'Audeux, près Besançon, les mares de Nans-sous-Sainte-Anne, celles de Grozon, de Saint-Lothain, etc., s'alimentent dans nos marnes rouges.

Soumises à l'action de l'acide chlorhydrique, elles font une vive effervescence, et si on opère à chaud après filtration et lavage, on en retire 30 p. 0/0 d'argile ferrugineuse, et la liqueur convenablement évaporée, abandonne, par refroidissement, des aiguilles blanches et nacrées de sulfate de chaux ou gypse, dont le poids s'élève jusqu'à 20 p. 0/0.

Ces résultats montrent toute l'importance que pourrait offrir l'emploi de ces marnes dans l'agriculture.

La richesse en calcaire, la désagrégation facile, leur donnent les qualités des meilleures marnes employées dans l'agriculture du **Jura**, en même temps que la forte proportion de gypse qu'elles renferment pourrait les faire utiliser avantageusement dans la culture des légumineuses.

L'assise des marnes rouges renferme presque toujours, comme roches subordonnées, des gypses hydratés et anhydres, qui affectent dans la masse deux dispositions différentes, en couches ou en amas.

Les couches de gypse se rencontrent principalement dans la partie inférieure du dépôt. Elles sont formées par la réunion de veines gypseuses de 1 à 3 centimètres d'épaisseur, se terminant souvent en coin; elles interceptent fréquemment des lentilles ou de minces zônes de la marne rouge ambiante. Chaque veine a une couleur propre; le rose et le verdâtre sont cependant les tons dominants. La distribution de ces différentes teintes donne à la masse l'apparence d'un gypse marbré d'une manière assez agréable, tandis que la présence de la marne en rend la texture plus ou moins terreuse.

Les amas de gypse s'observent le plus habituellement à la base du tiers supérieur de l'assise. Ils sont de grosseur très-variable : on en trouve qui sont à peine de la grosseur du poing, tandis que d'autres atteignent des dimensions métriques; tous sont enveloppés par une zône de marne blanche dont la largeur varie avec les dimensions de l'amas, et qui en suit tous les contours. Cette zône passe insensiblement à la marne rouge, qui semble avoir ainsi été soumise à un phénomène de décoloration. Cette marne blanche forme aussi quelquefois des taches dans la masse.

Cette décoloration qu'ont subie les marnes rouges au contact des amas gypseux a besoin encore d'être étudiée au point de vue chimique, avant qu'on ne puisse en tirer quelque conséquence sur l'origine des gypses. Dans tous les cas, nous sommes heureux d'appeler l'attention des minéralogistes et des géologues sur ce fait en apparence peu important, mais qui ne manquera pas d'offrir plus tard un certain intérêt.

Les gypses en couches ont généralement une texture serrée et compacte, et les veines qui les composent sont souvent anhydres. Ils ne donnent à la cuisson qu'un plâtre assez impur, propre seulement à l'agriculture. Les gypses en amas ont une texture saccharoïde et sont

généralement colorés en rose. Leur exploitation est trop coûteuse pour qu'on puisse les utiliser avec avantage.

L'assise des marnes rouges est souvent fendillée par des plans de retrait, ordinairement obliques par rapport à la stratification générale. Les fentes ainsi déterminées sont habituellement remplies par de petits filons de gypse fibreux, à fibres généralement perpendiculaires aux *salbandes* du filon, dont l'épaisseur dépasse rarement un centimètre.

Dans les régions jurassiques sous-vosgiennes, notre étage moyen n'est constitué que par l'assise que nous venons de décrire, et qui a souvent là une épaisseur bien inférieure à celle que nous avons indiquée; quelquefois même elle nous a paru manquer complètement ou n'exister qu'à l'état rudimentaire.

Dans ce cas, les marnes rouges, lorsqu'elles existent, sont presqu'immédiatement en contact avec les marnes irisées proprement dites, qui forment notre étage supérieur du keuper.

Mais aussitôt qu'on s'avance vers Besançon, on voit s'intercaller entre ces deux dépôts de nombreuses assises qui finissent par acquérir leur maximum de développement dans les localités salinoises et lédoniennes.

L'assise que nous venons de décrire peut être étudiée facilement dans les carrières de Laffenet et de Boisset, près Salins, où elle est à découvert sur toute son épaisseur. Partout ailleurs elle est plus ou moins recouverte par la culture, qui ne permet plus d'en étudier les détails.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE.

Des Causes qui ont altéré l'esprit de famille,

Hommage à la Société par M. CORNEILLE SAINT-MARC, membre correspondant.

Le but de cet ouvrage, avec cette épigraphe :

> « La famille est, maintenant plus que jamais, le « premier élément et le dernier rempart de la société.»
> M. GUIZOT.— *De la Démocratie en France.*

est expliqué dans une introduction. Il s'est operé, y est-il dit, depuis trois siècles, dans les institutions et les croyances, une révolution qui a profondément altéré les idées morales. Ce fait, dans sa généralité, n'est pourtant pas le sujet traité par l'auteur; il ne s'est proposé de

l'envisager qu'à ce point de vue particulier : l'altération de l'esprit de famille.

Cet ouvrage se divise en trois parties : la première comprend l'histoire sommaire de la famille dans les temps anciens, c'est-à-dire depuis la création du monde jusqu'à l'établissement de la religion chrétienne; la seconde, un coup-d'œil sur l'histoire de la famille dans les temps chrétiens; il est fait mention dans la troisième des institutions et des lois qui régissent aujourd'hui la famille, et des modifications qu'il serait nécessaire, au jugement de l'auteur, d'apporter à ces lois et à ces institutions.

1re partie, en huit Chapitres.

CHAPITRE Ier. — ORIGINE DE LA FAMILLE.

Donner la définition de la famille; en exposer les éléments; la présenter, avec Cicéron, non-seulement comme le germe de la cité, mais aussi en quelque sorte comme la pépinière de l'Etat; en faire remonter l'origine jusqu'à l'aurore des temps, et la faire participer au caractère d'institution divine imprimé par Dieu-même au mariage, lorsqu'il unit le premier homme et la première femme, et au caractère d'institution sociale, par le fait de l'intervention de l'autorité civile; établir l'unité et l'indissolubilité de l'union matrimoniale sur le besoin d'assistance mutuelle entre les époux, sur la conservation des enfants d'abord, et leur éducation ensuite; telle devait être et telle est la composition du premier chapitre.

CHAPITRE II. — ÉPOQUES PRINCIPALES.

Ce chapitre énumère les époques principales de la famille chez les peuples anciens.

CHAPITRE III. — DE LA FAMILLE PRIMITIVE.

Après avoir décrit dans ce chapitre ce que devait être le mariage, et par suite la pureté, la sainteté de la famille, dans le premier plan du créateur, et avoir cité le passage de la Genèse qui s'y rapporte, en rappelant la remarque ingénieuse d'un commentateur, savoir, que Eve ne fut tirée ni de la tête d'Adam, comme pour commander, ni de son pied, comme pour être esclave; mais de son côté, pour être sa compagne, l'auteur tire la conséquence de ce récit, qu'il faille l'admettre comme un fait positif et réel, ou seulement, selon l'opinion du cardinal Cajétan, comme symbolique et figuré, que la femme, conformément à ces paroles : « *Faisons à l'homme un aide semblable à lui*, » était née son égale. Mais la faute de nos premiers parents modifia le plan providentiel, et il fut déclaré à l'épouse : « *Vous serez soumise à la puissance de votre mari, et il vous dominera.* » C'est à tempérer les effets de cette déclaration, c'est à revenir à ce que devait être primitivement la famille, que doivent tendre toutes les institutions sociales.

CHAPITRE IV. — LA FAMILLE PATRIARCHALE.

Ce chapitre et les chapitres suivants, relatifs aux altérations subies,

en traversant les âges, par le mariage, tel qu'il fut institué à l'origine, se prêtent difficilement à l'analyse : il faudrait tout citer, tant ils abondent en faits intéressants.

Chez les Hébreux, le couple conjugal, l'union de deux seuls conjoints, la monogamie, paraît s'être maintenu intact jusqu'au déluge. Du moins, la Bible ne parle que d'un seul exemple d'infraction, et de la part d'un homme que Tertulien appelle Maudit, par Lamech, qui fut en effet le second meurtrier.

Mais après le grand cataclysme, la nécessité ou le prétexte de repeupler promptement la terre autorisa l'homme à déroger à cette loi qui semble une émanation de la nature, comme d'un sentiment d'équité, l'union à deux. La polygamie s'introduisit dans la famille patriarchale. Il n'y exista bien toujours qu'une seule épouse légitime, les autres, au second rang, n'avaient que le nom d'esclaves ou de concubines. Et particularité singulière, c'était l'épouse en titre elle-même, en cas de stérilité, qui proposait à son époux de prendre une ou plusieurs femmes plus heureuses, afin que, par elles, ils pussent avoir des héritiers; car les enfants étaient censés appartenir à la femme légitime, ce qui leur enlevait toute tache de bâtardise. C'est ce qu'on voit encore aujourd'hui en Chine, où la mère reconnue par la loi est l'objet du respect des enfants, de préférence à la mère naturelle. Ainsi donc, comme il est dit au chapitre XVI de la Genèse, Sara prit sa servante qui était égyptienne et la donna pour épouse à Abraham; Rachel et Lia en usèrent de même à l'égard de Jacob : la première lui donna Bela et la seconde Zelpha.

Triste obligation pour un sexe sensible et aimant d'avoir l'air de sourire à un désordre qui, sans doute, lui faisait verser en secret bien des larmes amères !

Ce n'était pas la seule marque de l'infériorité de sa condition. Le sexe mâle, abusant de sa force, s'était arrogé à lui seul le droit de répudiation, mesure extrême qu'il ne faut pas confondre avec le divorce. Ce dernier acte avait été prévu et réglé par la loi; il pouvait être demandé par la femme. La répudiation, au contraire, résultat d'un caprice, pouvait tomber sur une innocente. Abraham ne répudia Agar qu'afin de plaire à Sara. Tous les usages étaient empreints de ce caractère de partialité qui semblait n'accorder à la femme que la moitié de la valeur et de l'importance de l'homme. Il lui était permis de se racheter à moitié prix, des vœux sacrés auxquels elle s'était volontairement soumise; et la naissance d'une fille exigeait de la mère quatre-vingts jours de purification, tandis qu'après la naissance d'un garçon, elle était relevée au bout de quarante.

A la femme, tous les durs travaux, toutes les corvées. De Bathael et de Laban, aussi riches que des rois, c'étaient leurs filles Rachel et Lia qui gardaient leurs nombreux troupeaux; c'était Rébecca qui allait puiser de l'eau à une citerne éloignée et profonde. Servante chez ses parents, servante devait continuer à être la femme au service d'un époux, et c'est déjà l'argent qui présidait à ces iniquités. Fourni tout entier par le mari, il achetait une fille à son père, comme une esclave, sur le marché public, à la seule différence qu'il signait un contrat où il s'engageait,

outre le prix d'achat une fois payé, à constituer une espèce de dot à cette propriété vivante, promettant de lui fournir le gît, la nourriture et le vêtement, libre à lui de se procurer ainsi autant de femmes que ses facultés lui permettaient d'en entretenir.

C'est absolument ce qui se passe encore en ce moment en Algérie, au grand scandale des colons, qui oublient qu'en cela les Arabes ne sont que les héritiers et les continuateurs des Hébreux.

CHAPITRE V. — La famille orientale.

Si chez les Israélites, peuple où s'était maintenu le culte du vrai Dieu, tel était devenu le triste sort de la femme, à quel degré d'abaissement ne devait-elle pas être tombée dans d'autres parties de l'Orient, envahies par les turpitudes de l'idolatrie? Ici, sans être un lien pour l'époux, le mariage est une chaîne pour sa malheureuse compagne. Considérée uniquement comme un agent de procréation, moins que cela, peut-être, comme un instrument de plaisir, une fois qu'il a assouvi sa passion, le maître qui l'a achetée la revend ou la rechange, ou même, tant il y tient peu, la prostitue aux étrangers. La loi s'était rendue complice des corruptions maritales : en déguisant ces hontes sous le nom de devoir d'hospitalité, elle obligeait les femmes, à Babylone, à se livrer une fois par mois aux premiers venus. Descendues à l'état de meuble ou de marchandise, se sentant un objet de mépris, ayant fini par perdre tout sentiment de dignité et jusqu'à l'instinct de la pudeur, elles se prêtaient sans résistance à ces infamies. Contraintes, à Biblis, aux anniversaires de la mort d'Adonis, ou à se couper les cheveux en signe de deuil, ou à défaut de ce sacrifice, et en expiation de cette impiété, à s'adonner un jour entier aux étrangers, elles préféraient généralement ce dernier parti. Les jeunes filles de Chypre cédaient complaisamment à l'usage de se rendre à des jours marqués, sur le rivage, pour y gagner l'argent qui devait les doter, en sacrifiant leur virginité au pied des autels de Vénus.

Arrivée à ce terme, la dissolution des mœurs appelait un frein, sous peine d'une désorganisation sociale complète. Il se rencontra dans la polygamie : En face d'une anarchie sans limites dans le vice, ce régime est un progrès : il admet une consécration civile ou religieuse, qui établit une différence entre la femme légitime et la concubine. Le mari ne possède point sur ses femmes un pouvoir absolu; il ne peut les répudier sans jugement, et leur doit une existence conforme à son rang.

Transmis, comme on sait, aux Musulmans avec toute l'extension qu'y ont apportée et le sérail du grand seigneur et les harems des pachas, ce régime y est moins contenu qu'encouragé par la loi du divorce : pleine d'indulgence pour les hommes et entourée d'obstacles pour les femmes, elle leur permet de les quitter au gré de leur caprice. Loisible encore à eux de reprendre, jusqu'à deux fois, la femme qu'ils ont rejetée; ils ne le peuvent une troisième, à moins que depuis la dernière séparation elle n'ait été mariée à un autre homme.

Il existe encore chez les Turcs, surtout dans la Turquie d'Asie, un mariage bien plus singulier, sous le nom de kebin ou kabin, sorte de mariage à louage, ou loyer (1). Il se contracte devant le cadi. Le loueur

(1) Voir le Dictionnaire de Trévoux.

prend une femme pour un certain temps, s'engageant à lui donner à la fin du bail une somme déterminée et à nourrir les enfants nés de cette étrange union.

Quand surgira-t-il du sein de la civilisation moderne un Hercule capable de nettoyer ces nouvelles étables d'Augias?

(A suivre). H.-G. Cler, *professeur émérite.*

SÉANCE GÉNÉRALE DU 14 JANVIER 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Clerc.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, 7 décembre et 10 suivant.

Sont lus, suivant l'ordre du jour : *Le nouvel an*, poésie de Mme Geneviève Bourgeois; *Diogène*, par M. Casimir Blondeau.

Il est ensuite donné connaissance d'une charte de la fin du 13me siècle, relative à Château-Chalon, offerte à la Société par M. le docteur Niobey, membre correspondant.

Sont proposés, puis nommés membres de la Société : 1° *titulaire*, M. Goubert, inspecteur primaire à Poligny; 2° *correspondants*, MM. Chevassu, homme de lettres à Mâcon; Malfroy, directeur des forges de Baudin; Bachelet, propriétaire à Annoire; Nazette, homme de lettres à Paris; Balois, de Dole; Guillemin, de Dole; Besson, d'Etrepigney.

On procède ensuite au renouvellement du Bureau de la Société. A la suite du scrutin, sont nommés : Président honoraire, M. Demougin; Président, M. Charles de Constant-Rebecque; 1er Vice-Président, M. Clerc-Outhier; 2e Vice-Président, M. Vionnet; Secrétaire-général, M. Charles Sauria; Secrétaire Adjoint; M. Edmond Sauria; Trésorier, M. Mareschal; Archiviste, M. Henri Cler.

La Société, par l'organe de son Président, adresse des remerciements à M. Calixte Pillot, que des circonstances obligent à se démettre de la commission de Trésorier qu'il avait bien voulu accepter. Elle lui témoigne sa reconnaissance pour les services qu'il n'a cessé de lui rendre depuis trois ans.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE.

Ouvrage de M. Lefèvre-Bréart.

Le troisième volume des *Entretiens* de M. Lefèvre-Bréart vient d'être livré au public.

Ce dernier volume, en grande partie consacré à l'horticulture et à l'arboriculture, forme le digne complément d'un travail dont nous avons déjà entretenu les lecteurs du Bulletin. A chaque page, il éveille également l'attention, excite l'intérêt et initie pleinement à tout ce que la science agronomique a de plus avancé. *Finis coronat opus.*

Malheureusement, vu le prix qui en est relativement élevé, il est à craindre que l'ouvrage de M. Lefèvre-Bréart, ouvrage précieux à tous les points de vue, ne puisse pas trouver aisément le chemin de la chaumière.

Gindre, *membre correspondt.*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES RECUEILLIES A POLIGNY. — (Décembre 1863).

ÉLÉVATION : 338m AU LIEU D'OBSERVATION.

Jours du mois.	Jours de la lune.	Tempér. maxima.	Tempér. minima.	Hauteur du baromètre.	Vents.	Aspect du ciel.	Pluie, brouillards.	Ozonomèt. de James.	Impression de l'air.
1		5°	—2°	0m740	S	V	Br	10°	Fa H
2		9	5	» 731	S^{2}	C	P	10	Fa H
3	D Q	7	5	» 731	S^{2}	C	P O	9	Fa H
4		6	2	» 745	S	C	P	9	Fa H
5		6	2	» 750	E	V		8	Fa H
6		5	1	» 750	S	C	P^{a}	8	Fa
7		5	2	» 751	N	V		10	Fa
8		6	3	» 750	S	V		10	Fa H
9		7	3	» 749	S	V		10	Fa H
10	N L	8	5	» 749	S	V	Br	11	Fa H
11		8	5	» 749	S	V	P	10	Fa H
12		9	5	» 749	S	V	P	10	Fa H
13		9	5	» 749	S	V		10	Fa H
14		10	5	» 749	N	B		9	Fa
15		10	3	» 748	N	V	Br	10	Fa H
16		8	3	» 740	S	V		9	Fa
17	P Q	7	4	» 738	S	V		8	Fa H
18		6	3	» 745	N-O	C	P N	8	Fa H
19		6	1	» 747	N	B		8	F
20		5	1	» 740	N	V	N	9	Fa H
21		5	—1	» 738	N-O	V		10	Fa H
22		5	0	» 740	S	C	P	12	Fa H
23		5	1	» 745	N-E	B		12	F
24		5	2	» 746	S	C	N P	12	Fa H
25	P L	5	3	» 744	E	C	Br	12	Fa H
26		5	3	» 743	E	C		10	Fa H
27		6	3	» 743	E	V		11	Fa H
28		6	3	» 742	N	B	P	12	Fa H
29		7	4	» 743	S	V		12	Fa H
30		8	5	» 743	S	V	P	12	Fa H
31		8	5	» 740	S	B	P	13	Fa

Nota. — Les températures au-dessous de zéro sont précédées du signe —; celles au-dessus ne sont précédées d'aucun signe.

Le signe B signifie beau temps; V temps variable ou demi-couvert; C ciel couvert; Br brouillard; P pluie; N neige; O orage avec tonnerre.

Ozonomètre. — Le chiffre 0 signifie la négation de l'ozone dans l'atmosphère, et le chiffre 21 le plus haut degré auquel on puisse le rencontrer.

Impression de l'air. — A signifie âpre, C chaud, D doux, F froid, Fa frais, G glacial, H humide, L lourd, S sec. Le signe 2 en surmontant un autre, exagère sa valeur ordinaire, la lettre a la diminue.

Récapitulation. — La plus haute température de décembre a été de 10°, la plus basse de —2°; le barom. est monté à 751m et descendu à 731; les vents N ont soufflé 6 fois, le N-E 1 fois, l'E 4 fois, le S 18 fois, le N-O 2 fois; le ciel a été 5 fois beau, 17 fois variable et 9 fois couvert; il y a eu 4 jours de brouillards, 3 de neige et 12 de pluie, dont 1 avec orage.

Dr Guillaumot.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.



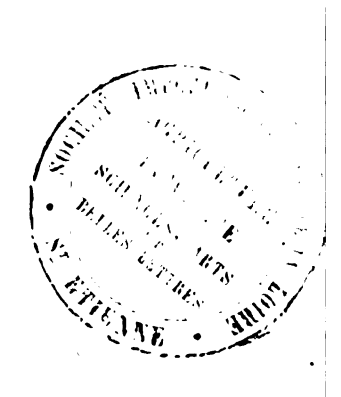


Fig. 12.

Fig. 13.

Fig. 14.

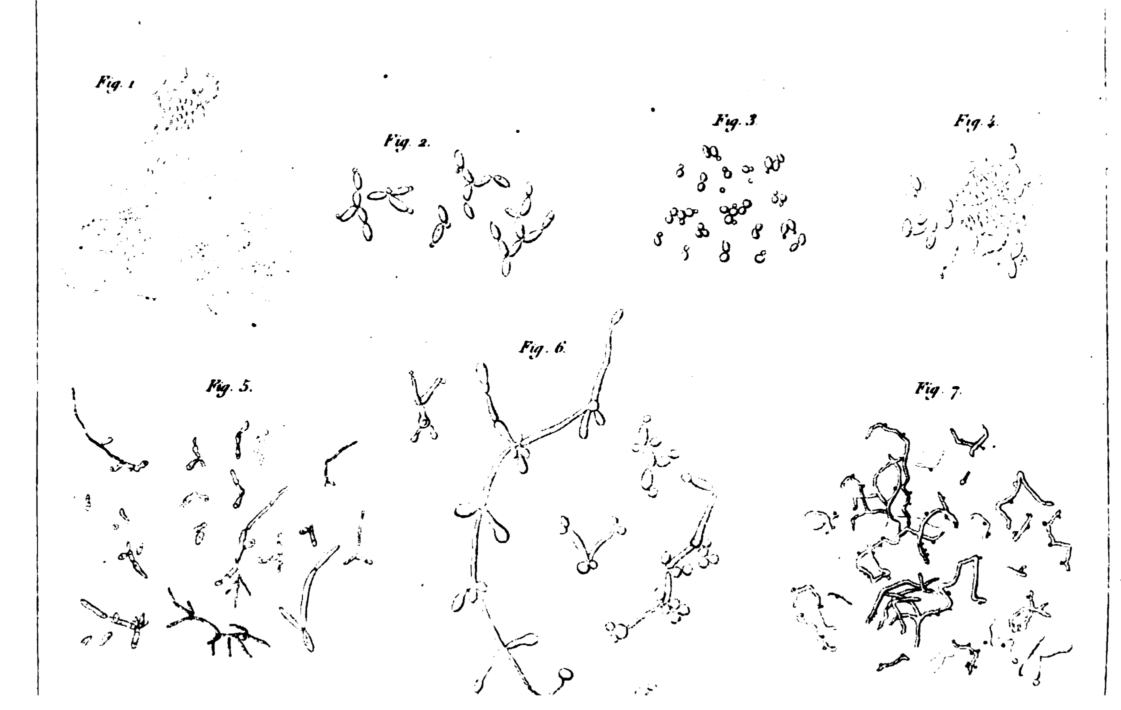
Fig. 15.

Dulos sc.

Comptes rendus des Séances de l'Académie des Sciences, Tome LVIII.

(Séance du 18 Janvier 1864.)

MALADIES DES VINS — LEURS FERMENTS.
FERMENTS ORGANISÉS DE QUELQUES AUTRES FERMENTATIONS — PAR M. L. PASTEUR.



Études sur les Vins. — Deuxième partie : Des Altérations spontanées ou Maladies des Vins, particulièrement dans le Jura;

PAR M. L. PASTEUR.

(Extrait des Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences).

« Le vignoble du Jura produit des vins rouges de qualités très-diverses et des vins blancs ordinaires ou de nature particulière, tels que vins blancs mousseux, vins clairets, vins jaunes ou vins dits de garde de Château-Chalon et d'Arbois. Ces derniers, d'un prix assez élevé, sont des vins analogues au madère sec, et doués d'un bouquet très-agréable.

« Les altérations spontanées ou maladies des vins ne proviendraient-elles pas de ferments organisés, de petits végétaux microscopiques, dont les germes se développeraient lorsque certaines circonstances de température, de variations atmosphériques, d'exposition à l'air...., permettraient leur évolution ou leur introduction dans les vins? Tel est le principal objet que j'ai eu en vue, dont l'idée m'avait été suggérée par mes recherches de ces dernières années.

« Je suis arrivé, en effet, à ce résultat que les altérations des vins sont corrélatives de la présence et de la multiplication de végétations microscopiques. Il m'a paru utile de dessiner ces végétations dans une planche jointe à cette Note, en y ajoutant les ferments organisés de quelques autres fermentations, afin que l'on puisse comparer entr'elles les formes de ces diverses productions que je vais décrire succinctement.

§ I. — Des vins acides.

« Le *Mycoderma aceti* est la cause de l'acidité que prennent en tonneau les vins rouges ou blancs du Jura. J'ai reconnu sa présence à la surface de tous les vins, en nombre considérable, qui m'ont été signalés comme vins acides, vins qu'il ne faut pas confondre avec les vins dits *tournés* ou *montés*.

« La *fig.* 1 représente le *Mycoderma aceti*. Ce végétal est formé d'articles courts, légèrement déprimés vers le milieu, et dont la longueur est un peu plus que double de la largeur. Ces articles sont réunis en chapelets qui, malgré la dislocation qu'amène la prise d'essai et d'observation microscopique, ont souvent de grandes longueurs pouvant atteindre 20, 30, 40 fois la longueur d'un article. Celle-ci est de $0^{mm}0015$ environ. Elle varie un peu avec la composition de la liqueur et avec l'âge des articles.

« Deux circonstances permettent d'expliquer le développement du *Mycoderma aceti* à la surface des vins du Jura. 1° Les vins blancs appelés vins jaunes ne se confectionnent bien que dans des tonneaux qui sont en vidange; 2° l'usage du pays est de ne pas ouiller les vins, soit communs, soit de qualité supérieure. Or, j'ai constaté qu'un vin ordinaire quelconque ne peut être conservé dans un tonneau en partie vide,

alors même que le tonneau est bondonné fortement, sans que toute la surface du vin soit recouverte de *Mycoderma vini* (fleurs du vin), ou de *Mycoderma aceti* (fleurs du vinaigre), ou d'un mélange de ces deux Mycodermes.

« Lorsqu'un vin tend à l'acidité, on ne peut bien étudier que sur place la cause de son altération, parce que le *Mycoderma aceti* se forme toujours à la surface et non dans la masse du vin. On enlève la bonde, et, à l'aide d'une baguette de verre, on prélève une goutte de vin. La pellicule mycodermique laisse sa trace sur la baguette, et on l'observe au microscope. Je vais passer en revue les circonstances qui peuvent se présenter.

« *Premier cas.* — Je suppose que le *Mycoderma aceti* de la *fig.* 1, pur, sans mélange, se montre seul. Les vins jaunes en offrent de fréquents exemples. Il n'y a pas de doutes à garder. Le vin est malade et en voie de s'acétifier. J'ai trouvé dans ces nouvelles études une confirmation précise de celles que j'ai antérieurement présentées à l'Académie au sujet de la fermentation acétique proprement dite.

« Si le mal est assez avancé pour que la saveur du vin accuse une acidité très-prononcée, il est irréparable. Le mieux alors est d'enlever la bonde du tonneau en la laissant inclinée sur l'ouverture, afin que l'acétification continue plus facile, plus rapide, et que le vin se transforme complètement en vinaigre.

« L'acétification est-elle peu prononcée encore, on peut rétablir le vin en saturant l'acide acétique par une solution concentrée de potasse caustique pure. A cet effet, après avoir déterminé exactement le titre acide du vin malade, et celui d'un vin analogue de bonne qualité, on sature la différence des deux titres acides par la potasse. Cette opération réussit toutes les fois que l'acidité due à l'acide acétique ne dépasse pas 2 grammes environ d'acide acétique par litre. Je noterai en passant cette circonstance digne d'attention, que le bouquet des vins jaunes n'est nullement altéré par un commencement d'acétification. Il reparaît avec toute sa force première dès que la saturation par l'alcali a eu lieu.

« Enfin, si l'acétification n'est pas sensible au goût, et indiquée seulement par la présence au microscope d'articles de *Mycoderma aceti* en voie de développement, il faut soutirer le vin, en ayant le soin d'arrêter à temps le soutirage pour ne pas introduire dans le nouveau tonneau la pellicule de la surface du premier.

« *Deuxième cas.* — Si l'étude microscopique de la pellicule du vin offre les végétations *fig.* 2, *fig.* 5 et *fig.* 3, ou d'autres variétés analogues, le *Mycoderma vini* (fleurs du vin) est seul développé. Ces figures représentent diverses variétés de cette plante formée de cellules globuliformes, ou d'articles plus ou moins allongés et rameux dont le diamètre varie de 0mm,002 à 0mm,006, et qui se reproduisent par bourgeonnement. Dans cette circonstance, et malgré la fonction physiologique de cette production, que j'ai fait connaître antérieurement à l'Académie, le vin n'a rien de fâcheux à redouter. Je réserve même la question de savoir si la fleur du vin, se développant dans des conditions aussi particulières, n'offre pas des avantages. Je me bornerai à faire remarquer aujourd'hui que la présence de ce Mycoderme apporte un changement

profond aux rapports qui existent entre le vin et l'oxygène de l'air, comparativement à ce qui se passe lorsque la pratique souvent répétée de l'ouillage empêche d'une manière absolue la formation du *Mycoderma vini*. Telle est, en effet, dans ma manière de voir, l'influence principale de l'ouillage. Cette pratique s'oppose au développement de la fleur du vin, et il en résulte une mise en œuvre très-modifiée de l'oxygène de l'air pénétrant par endosmose par les douves du tonneau. On comprendra mieux ces observations si l'on se reporte à la première partie de ma communication.

« Je puis être plus explicite en ce qui concerne les vins jaunes, et affirmer sans hésitation que la variété de *Mycoderma vini*, *fig.* 3, est indispensable à la bonne confection de ces vins; car en faisant développer ce Mycoderme sur des vins artificiels, j'ai fait naître d'une manière non douteuse une partie du bouquet propre au vin jaune. Aussi je crois pouvoir conseiller de semer à la surface du vin, préparé pour vin jaune, *le Mycoderma vini* emprunté à la pellicule d'un bon vin blanc ou jaune, dans laquelle le microscope n'aura pas accusé le mélange d'articles de *Mycoderma aceti*. Le *Mycoderma vini* joint d'ailleurs à sa vertu propre celle de mettre en quelque chose obstacle à la propagation du *Mycoderma aceti*. Car il n'y a pas d'autre alternative que celle dont j'ai parlé. Le vin placé dans un tonneau que l'on n'ouille pas est forcément recouvert d'une pellicule mycodermique, constitué par l'un ou l'autre des deux Mycodermes, ou par leur mélange. Si donc le *Mycoderma vini* apparaît le premier, circonstance que l'on peut favoriser par l'ensemencement, il y aura beaucoup de chance pour qu'il utilise à son profit exclusif l'oxygène qui pénètre peu à peu dans le tonneau, et qu'il nuise d'autant à la formation de son congénère (1).

« *Troisième cas.* — Je suppose enfin que le microscope offre un mélange analogue à celui de la *fig.* 4. C'est le mélange des deux Mycodermes, fleurs du vin et fleurs du vinaigre. Je l'ai rencontré sur les vins jaunes et sur les vins rouges très-fins. Il est rare sur les vins rouges ou blancs ordinaires, à moins que l'on ne détermine dans le tonneau une vidange pour ainsi dire sans cesse renouvelée, comme il arrive toutes les fois que l'on tire à même à un tonneau pour les besoins journaliers.

« Les vins rouges communs ne portent que le *Mycoderma vini* parce que ce végétal se multiplie avec d'autant plus de facilité que les vins sont plus chargés de matières azotées et extractives. Mais lorsque le vin rouge est vieux, d'un très-bon sol ou d'une très-bonne année, circonstances qui contribuent à le rendre dépouillé de ces matières étrangères, le *Mycoderma vini* ne se développe plus que péniblement à sa surface et se mêle volontiers au *Mycoderma aceti*. Alors se déclare l'acétification. C'est ainsi que se perdent fréquemment les meilleurs vins rouges du Jura lorsqu'on les conserve longtemps en tonneau. S'ils restent couverts de *Mycoderma vini* pur, sans mélange, ils prennent une qualité supérieure et acquièrent le goût des vins jaunes par des motifs analogues à ceux que j'ai tout-à-l'heure indiqués.

(1) Cela n'arrive toutefois que dans les cas de nourriture abondante. Si le *Mycoderma vini* n'a pas d'aliments en quantité suffisante, il se mêle rapidement au *Mycoderma aceti*, lequel vit à ses dépens. Je reviendrai bientôt sur ce fait que j'ai déjà traité, mais imparfaitement.

§ II. — Des vins qui restent doux après la fermentation.

« La *fig*. 6 représente une variété de levûre alcoolique fort intéressante. Il arrive assez souvent, principalement dans le Jura où les vendanges se font vers le 15 octobre, saison déjà froide et peu favorable à la fermentation, que le vin est encore doux au moment de l'*entonnaison*. Cela se présente surtout dans les bonnes années où le sucre est abondant et la proportion d'alcool élevée, circonstance qui nuit à l'achèvement complet de la fermentation, lorsque celle-ci s'effectue à température basse. Le vin reste doux en tonneau, quelquefois pendant plusieurs années, en éprouvant une fermentation alcoolique insensible. J'ai toujours reconnu dans ces vins le ferment *fig*. 6. C'est une sorte de tige avec rameaux d'articles de distance en distance, lesquels sont terminés par des cellules sphériques ou ovoïdes qui se détachent facilement et forment comme les spores de la plante. On voit rarement le végétal aussi complet que le représente la *fig*. 6, parce que ses diverses parties se disloquent, comme cela est indiqué dans la moitié droite de la figure.

§ III. — Des vins amers.

« La *fig*. 7 représente le ferment qui détermine la maladie désignée sous le nom d'*amertume des vins*, *goût de vieux*.... Ce sont des filaments noueux, branchus, très-contournés, dont le diamètre atteint quelquefois 0mm,004 et qui varie depuis cette limite jusqu'à 0mm,0015 environ. Ces filaments sont ordinairement associés à une foule de petits grains bruns, sphériques, ayant à peu près 0mm,0018 de diamètre. J'ai étudié des vins amers de toutes les provenances, et j'y ai reconnu constamment la présence de ce curieux végétal, en quantité variable avec l'intensité de l'amertume du vin.

« Cette maladie n'est pas rare dans les vins vieux du Jura ; mais elle est plus fréquente dans les vins de Bourgogne. Ce sont les meilleurs vins qui en sont atteints de préférence. Je n'en ai pas vu encore d'exemples dans les vins blancs.

« J'ignore, quant à présent, sur quels principes le ferment porte son action, et quelle est la substance qui développe le goût d'amer. Serait-ce le tannin ou les matières azotées? Je n'ai à ce sujet que des idées préconçues. Ce ferment ne produit pas de gaz en quantité appréciable.

« Je ne suis pas davantage en mesure d'indiquer un remède à cette maladie. Je ne puis que conseiller une étude microscopique périodique des dépôts des tonneaux, ou d'une bouteille isolée si le vin est en bouteille. Un peu d'habitude dans l'examen des dépôts des bouteilles au travers du verre fait soupçonner facilement le mal lorsqu'il existe : le dépôt est noir et flottant. Le dessin de la *fig*. 7 sera un guide sûr pour l'observation microscopique. Aucune des autres végétations ne peut se confondre avec celle-ci.

« Si le microscope accuse la présence naissante du ferment, le vin devra être immédiatement collé, puis remis en bouteille.

« Il faut attribuer en partie les pratiques si répandues du soutirage et du collage à l'utilité de l'aération des vins pour les améliorer et les

vieillir (voir la première partie de ma communication), et à la nécessité de la précipitation des ferments parasites, afin d'éviter leurs maladies.

§ IV. — Des vins tournés.

« La *fig*. 8 représente le ferment de la maladie des vins dits *tournés*, *montés*, *qui ont la pousse*, etc.... Le terme par lequel on désigne cette maladie varie un peu avec les localités. Les vins rouges de toute nature, même les vins blancs, sont sujets à cette maladie.

« Ce sont des filaments très-ténus, qui ont souvent moins de 1 millième de millimètre de diamètre. Je les ai mélangés dans la figure à quelques globules ou articles de la levûre alcoolique du vin. Ces filaments étant extrêmement légers, flottent dans le vin et le troublent. Aussi est-on dans l'habitude de regarder le trouble du vin, dit tourné, comme étant produit par la lie qui a remonté dans le vin. Il n'en est rien. Le trouble est dû au ferment *fig*. 8, qui s'est propagé peu à peu dans toute la masse du vin. On comprendrait cependant que dans certains cas, très-rares, car je n'en ai vu aucun exemple, la lie pût remonter et se mêler au vin par l'effet de la maladie, parce que le ferment dont il s'agit donne lieu à un faible dégagement de gaz.

« Depuis l'année 1858, j'avais reconnu, dans des vins du Jura qui s'étaient altérés en bouteille, l'existence d'un ferment filiforme très-différent de la levûre de bière et évidemment organisé. Mais c'est à M. Balard que l'on doit d'avoir mis en lumière, à propos d'une expertise de vins mal faite, la production fréquente et sur une grande échelle de ce même ferment dans les vins dits *tournés* du Midi.

« Au premier examen, le ferment des vins *tournés* se confond avec celui de la fermentation lactique, surtout lorsqu'il a été agité, brisé et réduit en très-petits filaments ou bâtonnets. Lorsqu'on l'étudie sur place, là où il a pris naissance, et sous ses divers aspects, on constate entr'eux certaines différences qui consistent principalement en ce que le ferment des vins *tournés* est formé de filaments cylindriques très-flexibles, sans étranglements apparents, de véritables fils non rameux, et dont les articulations sont très-difficiles à distinguer. Le ferment lactique, au contraire, est formé d'articles courts, légèrement déprimés à leur milieu, de telle sorte que pour un certain jour on dirait une série de points lorsque plusieurs articles sont réunis bout à bout.

« Il ne faut pas exagérer toutefois la distinction des deux ferments d'après ce caractère. On le retrouve à quelques degrés dans la plupart de ces productions, à cause du mode de multiplication par fissiparité qui leur est habituel. Aussi je m'empresse de remarquer, à un point de vue plus général, que la nature d'un ferment ne peut être rigoureusement établie que par sa fonction physiologique (1).

« Comment éviter cette maladie des vins tournés? Cela serait facile à quiconque prendrait le soin d'examiner ses vins de temps à autre au moyen du microscope. Dès que l'on reconnaîtrait dans une goutte de vin

(1) Pour mieux apprécier la différence de structure des ferments dont il s'agit, on pourra examiner simultanément les filaments du vin tourné et les petits articles de ferment lactique que renferme toujours le pain. L'étude de la fermentation panaire est à reprendre. Je la crois *lactique* et non *alcoolique*.



quelques-uns des filaments de la *fig*. 8, il faudrait aérer le vin par un soutirage qui, le plus souvent, suffit pour opérer la précipitation de tous ces filaments dans l'espace de quelques jours. Ce remède m'a paru assez efficace au début pour que l'on puisse croire que l'oxygène nuit à la vitalité propre du ferment.

« Il arrive souvent que les vins de Champagne, ou les vins clairets et mousseux du Jura, prennent un goût de piqué très-désagréable. J'ai reconnu que cette altération est constamment produite par le végétal microscopique dont je viens de parler.

§ V. — Vins atteints des trois maladies précédentes.

« La *fig*. 9 représente les trois ferments mélangés des *fig*. 6, 7 et 8. C'est l'indice assuré que le vin a éprouvé successivement ou simultanément trois altérations différentes, circonstance dont j'ai rencontré des exemples fréquents dans des vins qui avaient conservé du sucre après les fermentations tumultueuse et insensible des premiers temps de la préparation du vin.

§ VI. — Vins filants.

« La *fig*. 10 représente le ferment des vins blancs filants. Ce sont des chapelets de petits globules bien sphériques, ayant environ 0^{mm},0012 de diamètre; c'est un des ferments de la fermentation visqueuse. J'ai constaté la présence de ces très-petits globules sphériques dans le dépôt de tous les vins filants que j'ai pu me procurer, et je leur ai trouvé le même aspect et le même volume qu'aux globules qui constituent le ferment habituel des fermentations visqueuses artificielles. Il faudra cependant que des études chimiques rigoureuses viennent confirmer ces données microscopiques.

§ VII.

« En résumant ces études (première et deuxième partie) dans ce qu'elles ont de plus général, on peut dire que le vin qui est produit par une végétation cellulaire, agissant comme ferment, ne s'altère que par l'influence d'autres végétations du même ordre; et, tant qu'il est soustrait aux effets de leur parasitisme, il se fait, il se mûrit, principalement par l'action de l'oxygène de l'air pénétrant lentement par les douves du tonneau. Sous le rapport pratique, le mieux est d'essayer de prévenir les altérations spontanées des vins. Or, d'après les observations qui précèdent, le microscope sera le guide le plus sûr pour reconnaître l'existence du mal et le spécifier dans sa nature, dès son apparition, c'est-à-dire à un moment où il est toujours possible de le combattre. D'ailleurs, en suivant quelques conseils et quelques précautions très-simples, l'examen microscopique du vin, aidé de la planche ci-jointe, conduira promptement et facilement à un résultat. Je dois ajouter que je ne crois pas que les vins soient sujets à d'autres maladies que celles que j'indique dans cette communication.

§ VIII. — Ferments organisés de fermentations qui ne sont pas propres au vin.

« J'ai représenté dans les *fig*. 11, 12, 13, 14, 15 des ferments de

fermentations qui ne sont pas propres aux vins, mais qu'il n'est pas inutile de connaître, surtout ceux des *fig.* 11 et 12, afin de ne pas les confondre avec les précédents.

« Le ferment *fig.* 11, identique d'aspect et presque de volume avec celui de la *fig.* 10, est le ferment de l'urée dans l'urine (1). C'est encore un ferment pareil que l'on rencontre le plus souvent dans la fermentation du tartrate droit d'ammoniaque, et aussi dans la fermentation de la levûre de bière avec présence ou absence de carbonate de chaux.

« Des expériences directes et précises pourront seules établir jusqu'à quel point ces chapelets de grains représentent un seul et même ferment pouvant vivre dans des milieux neutres, acides ou alcalins, capables de provoquer des fermentations diverses. . . . . .

« La *fig.* 12 offre le ferment de la fermentation lactique, mêlé à quelques globules de levûre de bière. Le ferment qui ressemble le plus à celui-ci est sans contredit le *Mycoderma aceti*. Ce sont, dans les deux cas, des articles à peine étranglés vers leur milieu. Le diamètre est sensiblement le même. La ressemblance de ces deux petits végétaux cellulaires est quelquefois si grande, qu'il me paraît utile de rechercher si ce ne serait pas le même ferment avec deux modes de vie différents, auxquels correspondraient deux manières d'agir distinctes. C'est un point d'une grande importance que j'examinerai avec le soin qu'il mérite. Je dois faire observer cependant que les articles de ferment lactique sont ordinairement un peu plus longs et moins régulièrement étranglés que ceux du *Mycoderma aceti*.

« J'ai représenté dans les *fig.* 13, 14, 15 diverses variétés d'infusoires de la fermentation butyrique. C'est avec regret que je me vois contraint de rendre, par des figures aussi imparfaites, ces curieux Vibrions. Il faudrait ajouter à leur forme le sentiment de leurs mouvements, des flexions de leurs corps, des efforts qu'ils paraissent faire volontairement au moment de la reproduction, pour se séparer les uns des autres, lorsqu'ils sont réunis pas chaînes d'articles.

« Ces Vibrions peuvent faire fermenter une foule de substances différentes, parmi lesquelles j'ai reconnu dernièrement la glycérine qui fermente sous leur influence avec une facilité remarquable. Et ici encore j'ai constaté que la vie de ces petits êtres pouvait s'accomplir en dehors du contact du gaz oxygène libre.

« J'ai été secondé dans ces études préliminaires sur les vins, avec beaucoup de zèle et d'intelligence, par MM. Gernez, Lechartier, Raulin et Duclaux, agrégés préparateurs à l'École Normale. Qu'ils veuillent bien recevoir ici l'expression publique de mes remerciements et de mon affection. »

(1) Des expériences précises et longuement étudiées de M. Van Tieghem, agrégé préparateur à l'École Normale, démontreront que ces chapelets de grains sont bien décidément le ferment de la fermentation ammoniacale de l'urée. Je n'avais fait que le pressentir, sans en donner des preuves rigoureuses, dans mon Mémoire sur la doctrine des générations dites spontanées (*Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. LXIV, p. 52).



Revue bibliographique.

Tandis qu'un de nos correspondants, M. Benoit, vérificateur des poids et mesures à Saint-Claude, dans une suite d'articles insérés au Bulletin, s'occupe de nous mettre en garde contre les fraudes pratiquées dans le commerce, mais qui, pour la plupart, heureusement, ne sont guère dirigées que contre la bourse, un autre membre de notre Société, au même titre, M. Jules Léon, pharmacien à Bordeaux, vient par l'ouvrage précieux qu'il nous adresse, par son *Manuel pratique d'Analyse pour reconnaître les Falsifications*, nous prémunir contre des altérations bien autrement dangereuses, et qui ne menacent rien moins que la santé et l'existence. Inutile d'en faire ici une mention détaillée : comme la bibliothèque de Bordeaux, celles des autres villes, et même celles des particuliers, tiendront à se procurer des renseignements qui touchent à un aussi puissant intérêt.

De l'Éclectisme. Tel est le titre d'un autre travail de M. Jules Léon, non de l'éclectisme philosophique, cette école fameuse du dernier règne, à laquelle M. Cousin a attaché son nom, mais de l'éclectisme en médecine.

Nous en détachons cet extrait :

« Si l'éclectisme ou choix raisonné et approprié aux cas particuliers des opinions de différents systèmes, est susceptible de produire les meilleurs résultats dans l'application des sciences, c'est surtout en médecine qu'il est d'une incontestable utilité. Nous oserons même dire que l'éclectisme en médecine humaine et vétérinaire est un des plus sûrs moyens non-seulement de conservation, mais aussi d'amélioration des espèces.

« Commençons d'abord à asseoir notre raisonnement sur des preuves négatives, en traduisant au banc de l'éclectisme l'*exclusivisme* par trop systématique de Robert Brown et de Broussais, dont les brillants succès éblouirent l'univers et trop souvent envoyèrent dans l'*éternelle nuit*, de malheureux patients qui n'en pouvant mais, succombèrent aux stimulants, quand ils ne périssaient pas sous l'épuisement de la saignée et de la diète.

« Si l'esprit de système a entraîné dans de regrettables erreurs les deux princes de la science que nous venons de nommer, quels déplorables effets ne produira-t-il pas lorsqu'il exercera sa fatale influence sur les simples adeptes et les débutants dans l'art d'Esculape !

« Il importe donc de faire valoir tout ce que l'éclectisme renferme de bon en lui-même, en indiquant la méthode propre à l'atteindre et à faire éviter en même temps le funeste *exclusivisme*.

« Pour arriver à ce but important, esquissons à grands traits le portrait scientifique d'un des plus grands médecins de notre belle patrie, de ce docteur célèbre dont l'esprit badin et enjoué semblait voler sur les ailes des zéphirs, mais dont l'intelligence aussi étendue que profonde renfermait le trésor de toutes les connaissances humaines, jointe au divin joyau de la plus fervente charité.

« Tout le monde a déjà nommé le charmant curé de Meudon, Rabelais, que Voltaire, cet illustre jaloux, a si peu su apprécier dans son *Dictionnaire philosophique*.

« Oui, l'aimable enfant de la Touraine était l'idéal de l'éclectisme. Non-seulement il appelait à son secours toute la nature physique, mais encore il puisait souvent les éléments et les principes de sa thérapeutique dans le monde moral et intellectuel, en s'insinuant avec adresse dans l'esprit de ses malades.

« Homme d'analyse et d'observation, Rabelais, tout en étudiant avec soin les plus minutieux détails, savait envelopper d'un regard scrutateur les diverses parties de l'ensemble, et d'une synthèse habilement combinée et saisie, sa conception judicieuse excellait à faire jaillir les plus utiles et les plus éclatantes vérités. Du reste, toutes ces nuances du génie médical de Rabelais se reflètent au plus haut degré dans ses immortels ouvrages de *Pantagruel* et de *Gargantua*.

« Sans exiger que tous nos jeunes docteurs soient des génies, nous croyons pouvoir leur recommander de prendre dans chaque système ce qu'il y a de plus approprié aux cas qu'ils auront sous les yeux.

« Il est de fait qu'ils ne pourront parvenir à cet important résultat qu'en s'attachant à l'ensemble des faits, et en devenant *médecins moralistes et vulgarisateurs*.

« Voici ce que nous entendons par ces mots :

« Le *médecin moraliste* est celui qui, attentif à épargner à son malade des émotions pénibles, s'attache à rassurer son imagination prompte à s'effrayer, et quelles que soient les inquiétudes qu'il éprouve lui-même à les dissimuler sous une apparence impassible et parfois un visage souriant.

« Le *médecin vulgarisateur* s'abstiendra de ces grands mots techniques, *sesquipedalia verba*, bons tout au plus à redoubler l'effroi du patient, et par là à éveiller dans son âme une déplorable défiance. Mieux vaut que le médecin parle comme tout le monde, qu'une affectation de sa part à produire de l'effet, par le vain étalage d'une science à l'aspect pédantesque et alambiqué des docteurs de Molière. Loin de nous est le temps où, pour en imposer, le langage d'Esculape se hérissait de grec et de latin. »

Ce ne sera pas sortir du sujet et cesser de parler de remèdes, de garanties, de mise en sûreté du premier des biens, et qui donne du prix à tous les autres, que d'aborder, sans autre transition, l'ouvrage suivant :

A peine avait-il eu le temps de prendre connaissance du compte-rendu au Bulletin de son livre sur la *Corse et la station* d'*Ajaccio*, que M. le docteur Prosper de Piétra-Santa s'empressait de faire hommage à la Société d'un travail également relatif à l'hygiène. Qu'on en juge par le titre :

Influence des Chemins de fer sur la Santé publique.

L'auteur s'y attache à développer les trois propositions suivantes :

1° Les effets des chemins de fer sur la santé générale, à part quelques circonstances exceptionnelles, sont des plus heureux.

2° Les accidents de toute nature sont infiniment plus rares pour les voyageurs sur les chemins de fer, que par tout autre genre de locomotion.

3° Leur influence sur la santé des employés de toutes catégories est très-satisfaisante, et les maladies spéciales des mécaniciens sont ouvertement contestées par tous les médecins en chef des compagnies.

Toutes les déductions du savant écrivain ont eu la bonne fortune d'être adoptées et confirmées par la Presse compétente, et notamment par l'Union médicale.

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère (1)

Parce que

L'ennui naquit un jour de l'uniformité (2).

C'est là une des règles essentielles posée par nos aristarques.

De l'exposition des faits positifs, passer aux récits de la fiction, n'est donc qu'user de l'autorisation des maîtres.

Le roman de M. Berlioz, d'Auriac : *Ce qu'il en coûte pour vivre*, est d'ailleurs un livre tout imprégné d'une philosophie forte, et qui ne peut que rendre meilleur et dès lors plus heureux. La peinture des déboires, des tortures de la vie besoigneuse à Paris ; l'odieuse exploitation qui s'y fait, comme dans toutes les grandes capitales, de l'honnête homme par le fripon, nous attache plus fortement à nos modestes, mais sûrs et tranquilles foyers de la province. Le héros de cette fable plus réelle que l'histoire, après avoir parcouru et subi tous les degrés des épreuves humaines, finit par arriver à la médiocrité dorée du sage Horace. Mais jusque là, que d'émotions impossibles et justificatives du titre de l'œuvre ! Quoi de plus dramatique que la scène dans l'égoût ? de plus saisissant que l'apparition des spectres ? On se croirait en présence d'une des féeries sataniques du Faust de Goëthe.

Il y a un vrai talent d'observation dans le caractère de Georges de Juilly et dans celui de Polican, le héros du bien. Les détails d'une Cour d'assise venant s'ajouter aux interrogatoires du cabinet du juge d'instruction, sont d'une vérité frappante. En un mot, de la première à la dernière ligne, et sans qu'il soit possible de s'y arracher, cette lecture vous entraine et vous emporte jusqu'au terme, frémissant et hors d'haleine.

Après la prose les vers, comme après un champ plantureux un jardin parfumé.

Les poésies que nous adresse M. Hector Berge, de Bordeaux, affectent tous les rhytmes et toutes les mesures ; celles de M. Antoni Valbrègues, d'Aix-en-Provence, se renferment dans une forme unique, le sonnet.

Bien que nous soyons loin du temps où la persuasion

« Qu'un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme (3) »

divisait, au sujet des mérites respectifs de celui de Job et de celui d'Uranie, et séparait en deux camps et la cour et la ville, c'est-à-dire les beaux esprits de la cour brillante de Louis XIV ; c'est-à-dire encore

(1) Boileau.
(2) Voltaire.
(3) Despréaux.

la ville héritière de l'intelligence démocratique athénienne, nous aimerions à citer, mais ces deux envois aspirent aux honneurs de notre prochain concours. Une insertion aurait l'air de vouloir influencer le jugement du futur aréopage et s'exposerait aux reproches de dol et de captation.

On ne perdra rien pour attendre.

H.-G. Cleb, *professeur émérite.*

CHIMIE COMMERCIALE.

Moyens faciles de reconnaître la Sophistication et le mélange des Alcools et Eaux-de-Vie;

PAR M. CHONNAUX-DUBISSON,

Docteur en médecine, membre correspondant.

On entend généralement par *alcools* ou *esprits*, les liquides spiritueux qui se forment pendant la fermentation, non-seulement du sucre de raisin, mais encore de tous les liquides sucrés que l'on extrait des plantes, des racines et des fruits, tels que les jus de pommes, de poires, de cerises, de framboises, etc.; de la canne à sucre, de la betterave, etc.; les marcs de raisins, les mélasses de cannes et de betteraves, le sucre ou sirop de fécule, le miel, et les liquides spiritueux provenant de la saccharification des graines (orge, blé, seigle, maïs), des pommes-de-terre, ou de la fécule qu'on en extrait.

Ces alcools sont ordinairement désignés par des noms particuliers, qui rappellent souvent la substance d'où on les a tirés; tels sont l'alcool, ou eau-de-vie de vin; l'alcool, ou eau-de-vie de grains, de betteraves, de pommes-de-terre, de fécule; de rhum, dont le plus estimé vient de la Jamaïque, provenant de la fermentation de la mélasse de canne; le tafia, provenant de la fermentation du jus de canne ou vesou; le kirschwasser, ou simplement *kirsch*, nom allemand qui désigne un liquide fermenté, préparé avec des cerises noires ou merises; le kirsch doit son odeur d'amandes amères à l'acide prussique; le meilleur nous vient de la Forêt-Noire (Souabe) et des Vosges; l'*arack*, ou rach, obtenu aux Indes Orientales avec le riz fermenté, additionné de cachou; le genièvre ou gin, le wiskey, obtenu en Angleterre, le premier en distillant l'eau-de-vie de grains sur du genièvre; le second, par la fermentation de la drèche; le *marasquin* de Zara, obtenu en Dalmatie, par la fermentation des prunes et des pêches; l'absinthe, ou eau-de-vie distillée sur les sommités d'absinthe, sur le calamus aromaticus, la badiane, la racine d'angélique, etc.

L'alcool est évidemment identique de tous ces liquides, et cependant chacun d'eux est caractérisé par un arôme spécial, par une saveur plus ou moins agréable lorsque l'alcool provient des jus fermentés et dis-

tillés des raisins, des cerises, des cannes ou de leur mélasse; plus ou moins désagréable, au contraire, lorsqu'il résulte de la distillation des liquides fermentés provenant des marcs de raisin, de cidre ou de poiré, des grains, des pommes-de-terre ou du sucre de fécule, des betteraves ou de leur mélasse; le premier est désigné sous le nom *d'alcool bon goût;* le second, sous celui d'*alcool mauvais goût.*

Parmi les différents alcools, nous n'examinerons, au point de vue des falsifications qu'on leur fait subir, que l'alcool proprement dit, et les eaux-de-vie, l'absinthe, le genièvre et le kirsch.

A. *Alcool et Eaux-de-vie.*

L'alcool, appelé autrefois *esprit ardent, eau ardente*, esprit-de-vin à l'état de pureté, c'est-à-dire anhydre ou absolu, est un liquide transparent, incolore, doué d'une grande mobilité; il a une saveur chaude et pénétrante, une odeur énivrante et agréable. Il est sans réaction acide ni alcaline; sa densité est de 0,792 à + 15°ᵉ; il bout à 78°ᵉ,41, sous la pression de 0ᵐ76, est volatil sans décomposition. La densité de sa vapeur est 1,613.

Cet alcool, chimiquement pur, est composé de carbone, 52; hydrogène, 13; oxygène, 35. Mais l'alcool le plus ordinairement répandu dans le commerce n'est pas à cet état; comme il peut se combiner en toutes proportions avec l'eau, il en contient des quantités variables qui apportent des modifications à sa densité et à son point d'ébullition. La proportion d'eau contenue dans l'alcool peut s'apprécier au moyen des aréomètres ou pèse-liqueurs, pèse-alcools, ou de l'aréomètre centésimal de Gay-Lussac.

Les aréomètres les plus employés sont ceux de Baumé et de Cartier, où le zéro est marqué au point d'affleurement dans une solution faite avec 10 parties de sel et 90 parties d'eau distillée; on marque 10 au point d'affleurement dans ce dernier liquide.

L'intervalle entre 0 et 10, est divisé en 10 parties égales, et l'échelle est continuée vers le haut de la tige.

L'aréomètre de Baumé marque de 10 à 45 degrés; celui de Cartier marque de 10 à 40. Ce dernier n'est qu'une altération de celui de Baumé. Cartier a seulement divisé en 15 parties égales 16 degrés de Baumé; le 38ᵉ degré de ce dernier correspond au 37ᵉ de Cartier.

L'aréomètre légal est l'alcoomètre de Gay-Lussac, à l'aide duquel on détermine la quantité d'alcool ou volume contenue dans un mélange de ce liquide avec l'eau.

Cet instrument a été gradué à la température de + 15°ᵉ; l'échelle porte 100 degrés inégaux en longueur, et tels que le nombre qu'ils indiquent exprime en centièmes la quantité d'alcool contenu dans le liquide soumis à l'essai. Le zéro correspond à l'eau pure, et le 100ᵉ degré à l'alcool absolu. Ainsi, le liquide alcoolique dans lequel l'alcoomètre s'enfonce jusqu'au 55ᵉ degré contient, dans 100 parties de son volume total, 55 d'alcool et 45 d'eau; c'est de l'alcool à 0,55, et ainsi de suite : 400 litres de cet alcool contiennent 400 litres × 0,55, ou 220 litres d'alcool pur. L'essai alcoométrique doit être fait à la même température (15°ᵉ) que celle à laquelle l'instrument a été gradué. Autrement, selon

qu'on opère à une température supérieure ou inférieure, on a une élévation ou une diminution en degré, due à la dilatation ou à la contraction du liquide alcoolique. Pour éviter d'assujettir l'opérateur à une température constante, Gay-Lussac a donné des tables de correction pour tous les degrés du thermomètre de 0 à 30°°, et qui font connaître immédiatement la richesse d'un liquide en alcool absolu, telle qu'elle serait à + 15°°.

A défaut de ces tables, on peut employer la forme empirique suivante, donnée par Francœur : $x = d \mp 0,4 \times t$; x étant la richesse alcoolique, d le nombre de degrés indiqués par l'alcomètre, t le degré de température compté à partir de + 15°°; on prend le signe *moins* ou le signe *plus*, suivant que la température à laquelle on opère est supérieure ou inférieure à + 15°°. Si le liquide alcoolique marque 70° à + 25°°, on aura : $d = 70$, $t = 10$ et $x = 70 - 0 \times 4 \times 10 = 66°$. S'il marque 70° à + 12°, on aura : $d = 70$, $t = 3$ et $x = 70 + 0,4 \times 3 = 71,2$.

On peut, avec une approximation de 1 à 2 centièmes, connaître la richesse alcoolique des liquides spiritueux altérés par une matière étrangère, comme le sucre, une résine, un sel, au moyen de l'*ébullioscope* à cadran de M. Brossart-Vidal, et mieux de l'ébullioscope à tige droite, ou thermomètre alcoométrique de M. Conaty. Des appareils sont fondés sur ce fait, que la température de l'ébullition d'un liquide spiritueux n'est que peu changée par une quantité de matière soluble, qui altère assez la densité de ce liquide pour que les aréomètres ne puissent plus servir à en faire connaître la richesse.— L'ébullioscope à cadran, imité du baromètre à cadran, se compose d'un large réservoir de verre terminé par une partie plus étroite.

Ce tube est plein de mercure jusqu'à une petite distance de l'extrémité. Sur le mercure repose un petit flotteur attaché à un fil tendu par un contre-poids. Ce fil, enroulé sur une poulie, fait marcher une aiguille quand la température s'élève à un certain degré. L'espace compris entre le point d'ébullition de l'alcool et celui de l'eau qui forme le zéro, a été divisé en 100 parties d'inégale longueur, obtenues en tenant le tube à mercure successivement dans l'eau pure et dans les mélanges connus d'eau et d'alcool, portés à la température de l'ébullition.

L'ébullioscope à tige droite de M. Conaty est un thermomètre à mercure dont les divisions diminuent de longueur depuis la température de 100° jusqu'à 85°°. Pour tracer l'échelle, on prépare des mélanges d'eau et d'alcool, dans le rapport de 95 à 5, de 90 à 10, etc., jusqu'au rapport de 40 à 60.

Le zéro de l'échelle ou zéro alcool, est le point correspondant à l'ébullition de l'eau pure; 5 est le point correspondant à l'ébullition d'un mélange contenant 5 parties d'alcool, et ainsi de suite; le point inférieur correspond à l'ébullition de l'alcool pur, porte 100°, qui indique 100 centièmes d'alcool. Ainsi, lorsqu'en plongeant le thermomètre dans le liquide qu'on veut essayer, on voit le mercure indiquer le nombre 15, par exemple, au moment où le liquide alcoolique entre en ébullition, on en conclut que le vin contient 15 centièmes ou 15 0/0 d'alcool pur. Il est important, dans l'essai, de prendre le chiffre du thermomètre au

premier bouillon de l'alcool; plus tard, les indications ne seraient pas exactes.

L'échelle de l'ébullioscope de M. Conaty est mobile; elle est toujours disposée par le moyen d'une vis de rappel, de manière que le zéro corresponde à l'extrémité de la colonne de mercure pour l'ébullition de l'eau, sous la pression atmosphérique au moment de l'expérience. Le titre fourni par l'un ou par l'autre instrument est de 1/2 degré ou 1 degré au-dessus du titre que donne la distillation, pour les liquides ne renfermant pas plus de 20 0/0 d'alcool.

L'expérience a démontré que l'ébullioscope de M. Conaty était plus facile à manœuvrer et donnait des indications plus précises que celui de M. Brossard-Vidal.

M. Silbermann a imaginé, dans le même but, un appareil, le dilatomètre alcoométrique, fondé, comme son nom l'indique, sur la dilatation différente de l'eau et de l'alcool, seuls ou mélangés. L'eau, en effet, en passant de 0° à 100°, se dilate de 0,0466 de son volume primitif, tandis que l'alcool, dans les mêmes circonstances, se dilate de 0,1254. Si l'on suppose des mélanges d'eau et d'alcool, il est évident qu'en les soumettant à une même élévation de température, ils se dilateront d'autant plus qu'ils renfermeront plus d'alcool, et d'autant moins qu'ils contiendront plus d'eau.

Dans le commerce, on a l'habitude de distinguer les différents degrés d'alcool par des noms particuliers ou par des fractions. Ainsi, l'alcool contenant 53 0/0 d'eau, ou marquant 19 degrés Cartier, est connu sous le nom d'*eau-de-vie preuve de Hollande*, qui peut perler, c'est-à-dire faire la perle ou le chapelet; l'alcool qui contient un peu moins d'eau porte le nom d'*esprit*, celui qui renferme 66 à 70 0/0 d'alcool, ou qui marque 24 à 26 degrés Cartier, est dit *alcool rectifié;* celui qui renferme 59 0/0 d'alcool et marque 23 degrés Baumé (22° Cartier) est le double Cognac; à 61 0/0 d'alcool ou 24° Baumé (23° Cartier), c'est la *preuve de Londres;* à 85 0/0 d'alcool ou 33 degrés Cartier, c'est l'*esprit trois-six*.

L'eau-de-vie trois-six (3/6) est un esprit qui, sur 6 parties en volume, renferme 3 parties d'eau, 3 parties d'alcool (sans condensation ni dilatation), et marque 19 degrés Cartier; l'eau-de-vie trois-cinq (3/5), sur 5 parties en volume, renferme 2 parties d'eau et marque 19 degrés Cartier; l'eau-de-vie trois-sept (3/7) contient, sur 7 parties en volume, 4 parties d'eau et marque 19 degrés Cartier.

L'eau-de-vie de vin a originairement une couleur blanche, mais son séjour prolongé dans les barriques de chêne lui fait acquérir, en vieillissant, la coloration jaune-brunâtre qu'elle a ordinairement, et qui est due à la dissolution d'une partie du tannin et de l'extractif contenu dans le chêne. Cette eau-de-vie possède la propriété de noircir au contact d'une solution de persulfate de fer.

L'eau-de-vie de bonne qualité a une odeur aromatique, une saveur franche et chaude, qui se modifie avec le temps.

Les eaux-de-vie les plus estimées nous viennent particulièrement du Languedoc, de la Saintonge et de l'Angoumois; on les distingue sous les noms d'eaux-de-vie de Montpellier; eaux-de-vie de Cognac, ou simplement Cognac; eaux-de-vie d'Armagnac, etc.

Usages.— Les eaux-de-vie de vin sont en grande partie consommées comme boissons alcooliques en France et exportées à l'étranger. On en emploie aussi pour alcooliser les vins faibles et les vins d'exportation.

L'alcool est un des dissolvants dont le chimiste se sert le plus fréquemment; on l'emploie à la préparation des éthers, à l'extraction de la quinine, de la diastase; pour faire la potasse dite à l'alcool. Dans les arts, il entre dans la composition de certains vernis; il sert à fabriquer le vinaigre, à lustrer les bougies stéariques, à confectionner le savon diaphane. En pharmacie, on l'emploie pour la préparation de l'eau de Cologne, des teintures et extraits alcooliques. Dans l'art du distillateur, l'alcool bon goût, uni aux sucres et aux eaux aromatiques, fait la base de toutes les liqueurs de table (anisette, curaçao, crème de noyau, etc.); il sert à préparer les fruits confits dits à l'eau-de-vie.

Enfin, l'alcool moins agréable au goût est employé comme agent conservateur des fruits, des animaux, des pièces anatomiques, etc.; comme moyen de chauffage dans les laboratoires et l'économie domestique, pour préparer les solutions de carbures d'hydrogène et obtenir ainsi l'*hydrogène liquide* propre à l'éclairage.

Altérations.— La quantité d'eau contenue dans l'alcool ou la richesse alcoolique s'apprécie, comme nous l'avons dit plus haut, au moyen de l'alcoomètre centésimal. Mais cet instrument ne peut servir quand l'alcool contient en solution un corps étranger, tel que le *chlorure de calcium*, que quelques commerçants ajoutent à l'alcool, dans le but d'augmenter sa densité, de diminuer sa force, et, par suite, de tromper l'octroi en payant un droit d'entrée moins élevé. Cette fraude peut se constater en évaporant une certaine quantité de l'alcool suspecté; la solution aqueuse du résidu donne avec l'oxalate d'ammoniaque un précipité blanc, et avec le nitrate d'argent un précipité caillebotté, soluble dans l'ammoniaque, insoluble dans l'acide nitrique; ou bien, sans avoir recours à l'évaporation, il suffit de verser de l'oxalate d'ammoniaque et le nitrate d'argent dans l'alcool préalablement étendu d'eau pure; car, sans cette dernière précaution, le précipité blanc obtenu avec l'oxalate d'ammoniaque pourrait être dû à l'insolubilité de ce sel dans l'alcool pur. Du reste, on s'assure de la nature du précipité, en ajoutant au liquide une certaine quantité d'eau, qui dissout l'oxalate d'ammoniaque. Si l'on s'est servi d'eau ordinaire pour allonger l'eau-de-vie ou l'alcool, on reconnaît cette addition aux sels contenus dans le mélange.

On peut ajouter d'autres sels à l'alcool; il faut alors évaporer à siccité, et examiner s'il y a ou non un résidu.

Pour s'assurer que l'alcool est anhydre, on peut employer la baryte caustique ou le sulfate de cuivre parfaitement desséché, comme l'a proposé M. Philippo Casoria : la baryte caustique ne change pas d'aspect, le sulfate de cuivre anhydre reste blanc, lorsqu'ils sont en contact avec de l'alcool exempt d'eau; dans le cas contraire, la baryte blanchit et tombe en poussière; le sulfate de cuivre devient bleu. L'essai doit se faire dans un tube de verre, que l'on a soin de fermer après l'introduction des deux substances.

Les alcools et eaux-de-vie peuvent aussi contenir des sels de plomb, de cuivre, de zinc, de l'acide acétique.

La présence des sels de plomb et de cuivre provient, soit de la conservation de l'alcool ou de l'eau-de-vie dans des estagnons de cuivre étamés anciennement ou attaqués par l'acide acétique qui s'est formé au sein du liquide; soit de la négligence avec laquelle on entretient les vases distillatoires; soit de l'emploi de serpentin construit avec un alliage de plomb et d'étain, substitué à l'étain pur. En 1832, MM. Girardin et Morin reconnurent, en outre, qu'on employait à Rouen l'acétate de plomb pour faciliter la clarification des alcools de grains ou de fécule coupés avec l'eau.

Les sels de plomb se reconnaissent par la potasse, qui donne un précipité blanc, soluble dans un excès d'alcali; par l'hydrogène sulfuré, qui donne une coloration ou un précipité noir; par le sulfate de soude, l'acide sulfurique, le cyanure jaune, qui forment un précipité blanc; et par l'iodure de potassium, le chromate de potasse, qui donnent un précipité *jaune*.

Les sels de cuivre se reconnaissent par la potasse, qui donne un précipité bleu verdâtre; l'ammoniaque y produit une coloration en beau bleu; le cyanure jaune un précipité brun marron floconneux; une lame de fer, décapée avec soin et plongée dans l'alcool préalablement additionné de quelques gouttes d'acide sulfurique, se recouvre d'une couche de cuivre métallique.

Toutes ces réactions sont encore très-sensibles, lorsque l'alcool ne renferme que 1/2600 de sel de plomb ou de cuivre.

Les sels de zinc, qui proviennent d'un séjour prolongé dans des vases de ce métal, sont décelés par la potasse, qui donne un précipité blanc, soluble dans un excès d'alcali; on a, en outre, un précipité blanc avec le cyanure jaune, un précipité jaune orange avec le cyanure rouge, un précipité blanc avec l'hydrogène sulfuré.

Les alcools ou les eaux-de-vie de moyenne force, conservés pendant un certain temps en vidange, renferment une plus forte proportion d'*acide acétique*, qui s'est formé par l'action de l'air.

Ces spiritueux rougissent le papier bleu de tournesol; si on les sature par la potasse ou la magnésie caustique, et que l'on évapore à siccité, le résidu traité par l'acide sulfurique dégage de l'acide acétique, reconnaissable à son odeur.

On trouve dans le commerce de l'alcool connu sous le nom d'*esprit mauvais goût*, qui provient soit des derniers produits qui passent à la distillation, soit, comme cela se pratique aux portes de certaines villes, de l'addition d'une certaine quantité d'*essence de térébentine*, faite dans le but de ne pas payer de droit d'octroi, le fisc ne portant que sur les esprits destinés à être consommés comme boissons. Ce produit impur est vendu à un prix inférieur à celui de l'alcool ordinaire; il se distingue facilement à son odeur particulière et à sa saveur, qui diffère de celle de l'alcool de bonne qualité. Cet alcool, agité avec de l'eau, la rend plus ou moins laiteuse, quelquefois seulement opaline, lorsque la quantité d'essence est peu considérable; par un examen comparatif avec de l'alcool auquel on aurait ajouté une quantité connue d'essence, on pourrait, d'après la lactescence produite avec l'eau, juger approximativement de la quantité contenue dans l'alcool.

Enfin, l'alcool conservé dans des tonneaux qui ont contenu du vin rouge peut acquérir une coloration rougeâtre, que l'on enlève par l'agitation avec le charbon animal pur, ajouté dans la proportion de 1 à 5 0/0 du liquide.

Falsifications. — L'alcool de vin se distingue des alcools de fécule, de grains, de marcs, de mélasse de betteraves, de cidre, par l'odeur et la saveur. Pour reconnaître si un alcool est franc de goût, on en verse une certaine quantité dans le creux de la main, on en facilite l'évaporation en frottant les mains l'une contre l'autre; le bon alcool laisse sur la peau un bouquet agréable; s'il y a une odeur étrangère, elle devient manifeste pour les personnes habituées à ce genre d'essai. Il faut dire qu'on juge mieux les alcools au bout d'un certain temps de préparation qu'au sortir des alambics; ils ont alors perdu le *goût de feu*. Les alcools de grains, de fécule, de marcs, se distinguent par une odeur et une saveur spéciales, dues à la présence d'huiles volatiles particulières, ou de produits empyreumatiques provenant d'une mauvaise préparation. Cette odeur et cette saveur, souvent masquées par celles de l'alcool, sont rendues sensibles si l'on a soin d'étendre le liquide de 4 à 5 fois son volume d'eau. Quelques fabricants sont parvenus à enlever la saveur désagréable des eaux-de-vie de grains ou de fécule, à l'aide des acides, du chlore ou du chlorure de chaux.

M. W. Peters a proposé l'appareil suivant pour purifier l'eau-de-vie de fécule de l'huile de pommes-de-terre qu'elle contient toujours. C'est un tonneau à double fond : dans le compartiment supérieur, qui occupe les 4/5 de la capacité totale, on introduit une couche de charbon calciné, haute de 0,05 à 0,06, puis un mélange de peroxyde de manganèse (1 p.) et de charbon animal (2 p.), on termine par une dernière couche de charbon calciné. En versant à deux reprises l'eau-de-vie de fécule sur cette espèce de filtre, on lui enlève complètement l'huile essentielle de pommes-de-terre et on lui communique un goût agréable, si l'on a eu soin de bien laver le charbon animal. Le liquide est soutiré par un robinet adapté au compartiment inférieur du tonneau.

Pour s'assurer si une eau-de-vie est pure ou falsifiée avec l'eau-de-vie de grains, on peut en chauffer une certaine quantité, de manière à ce qu'elle n'entre point en ébullition, et jusqu'à ce que la vapeur ne s'enflamme plus. Si l'eau-de-vie est pure, le résidu a une légère acidité vineuse, une saveur un peu âcre, une odeur douce, analogue à celle du vin cuit; si elle est falsifiée, le résidu a une saveur âcre et une odeur empyreumatique désagréable, ou une odeur analogue à celle de la farine brûlée.

Avant l'application des procédés d'Edouard Adam à l'extraction des alcools, ceux-ci étant très-chargés de produits empyreumatiques, on pouvait reconnaître assez facilement les alcools de marcs ou de grains, en ajoutant parties égales d'acide sulfurique concentré; le mélange brunissait fortement, par suite de la carbonisation d'une matière huileuse qui y était contenue. Cet effet ne se produisait pas avec l'alcool de vin placé dans les mêmes circonstances. Mais il est préférable, dans ce cas, d'employer l'action du nitrate d'argent et de la lumière : on ajoute à l'esprit que l'on veut essayer une certaine quantité de nitrate d'argent

en solution, et on expose le tout aux rayons du soleil ou à la lumière diffuse : rien ne se manifeste si l'esprit est pur; mais s'il contient de l'alcool de grains, il se forme un précipité noir occasionné par la présence de l'huile spéciale qui se trouve dans cet alcool.

Toutefois, l'action de l'acide sulfurique concentré peut être mise à profit pour reconnaître les *substances âcres (poivre, poivre long, gingembre, piment, pyrèthre, stramoine, ivraie)* qu'on ajoute quelquefois à l'eau-de-vie pour lui donner plus de saveur. Mélangée avec un volume égal au sien d'acide sulfurique, elle prend une teinte d'autant plus foncée, que la proportion de matières étrangères est plus forte. L'eau-de-vie ainsi traitée se colore en brun noirâtre très-foncé, lors même qu'elle ne contient que 1/600 d'extrait amer, et en brun sale si elle n'en contient que 1/2400. Cette liqueur adultérée laisse d'ailleurs, par l'évaporation, les matières âcres ajoutées, et reconnaissables à leur saveur piquante et brûlante, qui ne présente aucune analogie avec celle de l'eau-de-vie. Celle-ci, lorsqu'elle est pure, ne laisse qu'un léger résidu, peu sapide, et de plus, l'acide sulfurique y produit une teinte blanchâtre.

Souvent l'eau-de-vie n'est qu'un mélange d'alcool de fécule et d'eau, coloré par du *caramel*, du *brou de noix*, du *cachou*.

En 1850, en effet, les sieurs R.... et Th.... ont été condamnés par la 6me chambre, jugeant en police correctionnelle, chacun à huit jours de prison et 50 francs d'amende, pour avoir vendu quatre bouteilles d'eau-de-vie, étiquetées *Cognac*, et qui n'étaient remplies que d'un mélange d'*eau*, de *caramel* et d'une petite quantité d'eau-de-vie.

En 1856, le tribunal de police correctionnelle a condamné les sieurs C.... et R...., courtiers en vins, et le sieur D...., négociant en vins, chacun à 15 jours de prison et 50 francs d'amende pour avoir vendu au sieur Th.... de R...., officier retraité, 250 litres d'eau-de-vie, au taux de 2 fr. le litre, faite soit-disant avec des vins de Champagne, tandis que cette eau-de-vie, dite *façon Cognac,* n'était autre que du trois-six de betterave étendu d'eau, coloré avec du caramel, et valant hors Paris 55 centimes le litre.

La même année, le tribunal correctionnel de Poitiers a condamné le sieur V.... à quinze jours de prison et 50 fr. d'amende, le sieur F.... à 50 fr. d'amende et solidairement aux frais du procès, pour avoir, ensemble et de concert, depuis moins de trois ans, vendu à différentes personnes, comme eau-de-vie de Cognac ou d'Aigrefeuille, des trois-six provenant d'Angleterre, expédiés de Paris à Poitiers et saturés de dissolution de réglisse, de vanille, de caramel et de fleurs de camomille; on y ajoutait ensuite moitié ou tiers d'eau-de-vie de raisin; le liquide obtenu par cette manipulation, d'un aspect doré, fort agréable, était expédié en jolies futailles à Paris, comme venant de La Rochelle, et portant l'estampille : *Cognac, fine Champagne*; le tribunal a ordonné, en outre, l'affiche du jugement à Paris, Cognac, La Rochelle et Poitiers, et son insertion dans différents journaux. Sur l'appel interjeté par les prévenus, la Cour impériale de Poitiers a acquitté le sieur F..., condamné V.... à trois mois de prison, 50 fr. d'amende, et ordonné que l'arrêt serait affiché aux bourses de Paris, Rouen, Cognac, La Rochelle

et à l'entrepôt des vins de Paris, et qu'il serait inséré intégralement dans deux journaux de Paris, l'un politique, l'autre judiciaire, dans un journal de Poitiers, un de Cognac et un de La Rochelle, au choix de M. le Procureur général, et tout aux dépens de V...; a condamné également ce dernier à tous les frais du procès, tant ceux de première instance que ceux d'appel.

Si la coloration de l'eau-de-vie est due au caramel, l'eau-de-vie n'éprouve aucun changement par le sulfate de fer; au contraire, elle devient verte, vert-brun plus ou moins foncé, si la coloration est due au cachou. Mais une eau-de-vie colorée par le caramel peut avoir séjourné dans des tonneaux de chêne et leur avoir pris assez de tannin pour se colorer, comme la bonne eau-de-vie, en noir-bleuâtre par le sulfate de fer. L'évaporation à siccité donne un extrait brun, qui exhale en brûlant l'odeur du caramel.

Il est rare que le cachou soit employé seul pour colorer l'eau-de-vie; on lui associe d'autres substances astringentes et aromatiques, dans le double but de lui donner de la couleur et du bouquet. Chaque débitant a, en quelque sorte, une recette particulière pour préparer ce qu'il appelle sa *sauce*.

Voici, par exemple, la formule d'une de ces sauces en usage chez certains fabricants d'eau-de-vie.

Cachou en poudre, ...	250	grammes.
Sassafras, ...	468	—
Fleur de genêt, ...	500	—
Thé suisse, ...	192	—
Thé hyswin, ...	128	—
Capillaire du Canada, ...	128	—
Réglisse verte, ...	500	—
Iris de Florence, ...	16	—
Alcool à 33°, ...	6	litres.

Cette teinture alcoolique a été quelquefois remplacée par une infusion aqueuse ajoutée à chaud à l'eau-de-vie, et faite avec la quantité d'eau nécessaire pour couper ce spiritueux.

Ces détails sur la falsification des eaux-de-vie ont été publiés par MM. Girardin et Morin, qui furent chargés, en 1844, par M. le Procureur du Roi de Rouen, d'examiner 35 échantillons d'esprits et d'eaux-de-vie saisis chez divers marchands en gros et débitants de cette ville. Ces chimistes conclurent de leurs recherches que sur les 35 échantillons, 21 contenaient de l'acide sulfurique; 5 de l'acide acétique; 20 étaient colorés par le cachou ou par des matières astringentes verdissant les persels de fer; 5 devaient leur couleur au tannin du chêne et 7 au caramel; quelques échantillons ne marquaient que 35 à 36° centésimaux (15 à 16 degrés Cartier). Ces mauvaises eaux-de-vie se vendaient en abondance dans les bas quartiers et les faubourgs de Rouen, à raison de 2 centimes et demi le petit verre.

Enfin, l'eau-de-vie a été falsifiée avec l'*acide sulfurique*, l'*ammoniaque*, l'*acétate d'ammoniaque*, le *savon*, l'*alun*, le *laurier-cerise*.

L'acide sulfurique y est ajouté en très-petite quantité pour y déve-

lopper un bouquet analogue à celui qui caractérise les vieilles eaux-de-vie : il donne naissance à une certaine quantité d'éther, qui aromatise le liquide et lui donne une apparence de vétusté. Il existe, en effet, dans les vieilles eaux-de-vie, des éthers composés, qui se produisent naturellement par la réaction sur l'alcool de l'acide acétique, formé, à la longue, sous l'influence de l'air et des matières fermentescibles.

L'alcool ou l'eau-de-vie contenant 1/100 d'acide sulfurique, rougit fortement le tournesol et précipite en blanc par l'eau de chaux, le chlorure de baryum, l'acétate de plomb. Le précipité formé par le chlorure de baryum est insoluble dans l'acide nitrique; il faut avoir soin de réduire par l'évaporation (au 1/10 environ) le liquide soumis à l'essai.

Il y a une trentaine d'années, on ajoutait, dans le même but, à l'eau-de-vie, de l'ammoniaque, de l'acétate d'ammoniaque, du savon blanc, du mucilage de gomme adragante, qu'on délayait dans l'eau-de-vie pour lui communiquer l'onctuosité qui la caractérise lorsqu'elle est vieille et de bonne qualité, et pour lui permettre de faire la *perle* et le *chapelet*, caractères qui appartiennent aux *eaux-de-vie preuve de Hollande*. Lorsque ce spiritueux contient de l'ammoniaque, il ramène au bleu le papier de tournesol rougi, dégage une faible odeur ammoniacale, et donne lieu à la production de vapeurs blanches, lorsqu'on expose à sa surface une baguette imprégnée d'acide chlorhydrique, nitrique ou acétique.

S'il contient de l'acétate d'ammoniaque, le résidu d'évaporation mis en contact avec la potasse ou la chaux, exhale une odeur sensible d'ammoniaque.

L'alun que l'on ajoute quelquefois à l'eau-de-vie pour lui donner de la saveur, se reconnaît à ce que le mélange rougit le papier de tournesol, donne un précipité floconneux d'alumine avec le carbonate de potasse, précipite en blanc par le chlorure de baryum. L'alun peut, d'ailleurs, se retirer en totalité par l'évaporation du liquide; en reprenant le résidu par l'eau distillée, on décèle facilement sa présence à l'aide des réactifs.

Le laurier-cerise a été employé pour donner à l'eau-de-vie de grains et de pommes-de-terre une saveur agréable. Ce mélange contient de l'acide prussique et ne pourrait devenir nuisible que si le laurier-cerise y avait été ajouté en grande quantité, et qu'on fît une trop grande consommation de cette eau-de-vie.

On constate la présence de l'acide prussique par le précipité bleu (bleu de Prusse) que la liqueur fournit avec un mélange de persulfate de fer et d'acide chlorhydrique, et par le précipité blanc, soluble dans l'acide nitrique bouillant, qu'elle donne avec le nitrate d'argent.

ABSINTHE.

L'absinthe est préparée avec les *sommités d'absinthe*, le *calamus aromaticus*, la *badiane*, la *racine d'angélique* et l'alcool. On la colore en vert avec les feuilles ou le suc d'ache, les épinards, les orties, le génépi des Alpes, toutes substances qui ne sont pas nuisibles à la santé. M. Derheims a signalé de l'absinthe colorée par du *sulfate de cuivre*. Cette sophistication, qui pourrait devenir préjudiciable à la santé, se reconnaît en évaporant une certaine quantité de la liqueur suspecte en consistance d'extrait, puis incinérant ce dernier. Les cendres sont traitées par l'acide

nitrique; le liquide est évaporé pour chasser l'excès d'acide, traité par l'eau distillée, puis soumis à l'action des réactifs.

La solution acide de ces cendres prend, si elle contient du sulfate de cuivre, une couleur bleu-foncé par l'ammoniaque; précipite en brun-marron par le cyanure jaune; en noir par l'hydrogène sulfuré; une lame de fer bien décapée et plongée dans la liqueur préalablement acidulée se recouvre d'une couche de cuivre métallique; le chlorure de baryum y produit un précipité blanc, insoluble dans l'acide nitrique; ce précipité, lavé, séché, puis calciné avec du charbon en poudre, donne une masse charbonneuse, dont la solution aqueuse dégage de l'hydrogène sulfuré au contact d'un acide.

Les liqueurs de table, les fruits à l'eau-de-vie, tels que les *prunes*, les *orangettes* ou *chinois*, auxquels certains distillateurs ont donné une belle couleur verte à l'aide du *sulfate de cuivre*, seraient traités exactement de la même manière.

Souvent aussi on se sert, pour la préparation de ces fruits, de bassines mal nettoyées, non brillantes, recouvertes d'oxyde formé au contact de l'air humide. Il résulte de recherches récentes que j'ai entreprises, que pour les fruits confits à l'eau-de-vie, la liqueur renferme très-peu de *cuivre*, et les fruits une quantité assez notable. Ainsi, une prune contient, en moyenne, 0,00113 de cuivre; un chinois, 0,00225; et la liqueur, 0 070,0035.

J'ai analysé des prunes à l'eau-de-vie très-vertes (colorées par le sulfate de cuivre); chacune d'elles, du poids moyen de 27 à 29 grammes, contenait 0 gr. 65 de sulfate de cuivre, ou l'équivalent, par mille prunes, de cinq gros sous qu'on aurait fait dissoudre. Chaque litre de sirop alcoolisé contenait l'équivalent de deux pièces de dix centimes, qu'on aurait ajouté en solution dans l'acide sulfurique.

La liqueur d'absinthe contient aussi quelquefois du *chlorure d'antimoine*. La présence de ce sel se reconnait en reprenant par l'eau le résidu de l'évaporation de la liqueur en consistance d'extrait. Par un excès d'eau, la solution donne lieu à un trouble ou à un précipité blanc laiteux; avec l'hydrogène sulfuré, on a un précipité jaune rougeâtre; et avec le nitrate d'argent, un précipité blanc, caillebotté, soluble dans l'ammoniaque, insoluble dans l'acide nitrique.

GENIÈVRE.

Le genièvre est falsifié quelquefois par l'*eau*, l'*acide sulfurique*, les *substances végétales âcres*, le *laurier-cerise*, etc. Il peut être altéré par la présence de sels de cuivre. Ces diverses substances qui servent, comme nous l'vons vu, à falsifier les eaux-de-vie, se reconnaissent de la même manière. Le genièvre, frelaté par une substance végétale âcre, est légèrement jaunâtre, tandis qu'il est ordinairement incolore : cependant cette coloration pourrait être due aussi à un séjour prolongé dans des tonneaux en chêne.

Quelques personnes ont signalé la *coque du levant* (menispermum cocculus) comme employée à falsifier le genièvre. Pour reconnaître un pareil mélange, il faudrait recourir aux opérations chimiques nécessaires à

l'extraction de la *picrotoxine*, principe amer et vénéneux de la coque du levant.

Le genièvre doit marquer 19° Cartier, ou 48 à 50° à l'alcoomètre centésimal.

Le genièvre ou *gin*, le plus souvent, ne contient pas de genièvre; c'est une eau-de-vie fabriquée par la fermentation de l'orge germée, additionnée d'une certaine quantité de seigle.

KIRSCHEWASSER.

Le kirsch contient normalement une petite quantité d'*acide prussique*; mais cette liqueur, prise modérément, n'offre aucun danger. On la trouve souvent falsifiée avec de l'*alcool de marcs de raisin*, de *grains* ou de *fécule*, que l'on fait macérer, pendant quelque temps, sur des *feuilles* ou *fleurs de pêcher* ou de *laurier-cerise*. Le kirsch artificiel, contenant plus d'acide prussique que le kirsch ordinaire, se reconnaîtrait de la manière suivante : le nitrate d'argent versé dans la liqueur étendue d'eau y formera un précipité blanc de cyanure d'argent, soluble dans l'ammoniaque et dans l'acide nitrique bouillant. De plus, le kirsch ainsi frelaté aura une saveur âcre et empyreumatique.

Enfin, par suite de négligence dans l'entretien des vases distillatoires, causée par l'intermittence de la fabrication du kirsch, ce spiritueux peut contenir des *sels de cuivre*. Leur présence est décelée par l'ammoniaque, qui communique à la liqueur une coloration bleu foncé; par le cyanure jaune, qui produit une coloration ou un précipité brun-marron.

Quelques mots sur la Sorcellerie dans le Jura,

PAR LE DOCTEUR E.-L. BERTHERAND,

Membre honoraire, ex-Secrétaire perpétuel de la Société.

« L'histoire est un bon livre; il guide sans rudesse, il montre après le crime un résultat moral, et nous prescrit le bien par les dangers du mal. »

Cette profonde vérité, si bien exprimée par de Montesquiou dans sa fable, *Le jeune Lièvre et sa Mère*, nous est venue très-à-propos en mémoire à l'occasion de quelques recherches sur la sorcellerie dans le Jura. Les détails que nous avaient fournis sur cette incroyable aberration sociale les belles études du docteur Calmeil (1), de M. Alfred Maury (2), de Walter Scott (3), se trouvèrent complétés par les renseignements de Chevallier (4) et de M. Alph. Rousset (5) pour ce qui concerne ce

(1) La folie, considérée sous le point de vue pathologique, historique, philosophique et judiciaire; 1845, 2 vol.
(2) Encyclopédie moderne, t. 12e et t. 23e.
(3) Lettres sur la démonologie.
(4) Mémoires historiques sur la ville de Poligny, t. 2e.
(5) Annuaire du Jura, 1850, p. 75.

département. Tout récemment, un savant mémoire de notre honorable correspondant, M. Dey (1), a permis d'ajouter à nos notes des documents précieux, puisés à de nombreuses sources, et d'autant plus intéressants pour le point de vue où nous nous étions placé, qu'ils concernent exclusivement le comté de Bourgogne. Telle est la riche moisson de faits dont la présente note a pour but de présenter un résumé.

Les querelles dogmatiques qui agitèrent la France dès le 12[me] siècle, et eurent pour premiers résultats d'affaiblir dans les consciences la foi religieuse et le respect de l'orthodoxie, préparèrent insensiblement l'invasion de l'hérésie et de la sorcellerie. L'esprit public, dévié par tant de controverses, se jeta dans les croyances du surnaturisme. Quelque temps avant que Jacques de Molay, auquel le canton de *Chemin* (Jura) revendique l'honneur d'avoir donné naissance, expiât dans les flammes (1314) les torts de son ordre trop puissant et trop riche, un habitant de Molain avait été condamné (1305) à la confiscation de tous ses biens pour « mécréance, hérésie et vaudoiserie, » et Chevalier ajoute que le prieur du monastère de Vaux ne fit que plus tard remise de cette peine à la famille de l'accusé (2). — La sorcellerie ne gagna cependant que très-lentement nos contrées jurassiennes, et c'est surtout aux 16[me] et 17[me] siècles que les faits se manifestèrent avec assez d'intensité, pour que le 3 décembre 1575, le Parlement de la province donnât un règlement de *chasse* aux sorciers et loups-garous. Or, il y avait déjà plus de 250 ans que sous Charles IV des persécutions énergiques avaient été dirigées contre les magiciens du royaume (1323). Voici quelques détails sur des faits de sorcellerie relatifs au Jura.

On voyait dans l'église des dominicains de Poligny, un tableau représentant trois sorciers, Udon, Montot et Grospierre, de Plasne, transformés en loups-garous, armés d'un couteau, et lesquels avaient été exécutés pour avoir, dans ce travestissement, tué et mangé plusieurs personnes (1521).

La même année, au mois de décembre, on brûlait à Besançon deux individus, Burgeot et Verdun, qui avouaient avoir été tranformés en loups-garous près de Château-Chalon et y avoir dévoré quatre enfants.

En 1571, dans le canton de Rochefort, des enfants furent étranglés et mangés par des hommes déguisés en loups.

En 1597, Prost, Guillaume et Paget, habitants d'Orsières, près Longchaumois, avouèrent au grand juge de Saint-Claude, s'être mis en loups et avoir, en ce costume, tué et mangé plusieurs enfants, notamment une jeune fille qui cueillait des fraises.

En 1605, les habitants de *Nezan*, près Moirans, massacraient une femme soupçonnée de s'être déguisée en loup pour blesser mortellement au cou un nommé Bidel, qui récoltait des fruits sur un arbre.

En 1607, on brûlait à Dole la nommée Guillemette Jobard, de Quintigny, accusée de crime de sorcellerie, et soupçonnée d'avoir fait la grêle qui tomba avant les fêtes de la Pentecôte.

(1) Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne, dans les mémoires de la Commission d'archéologie de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul, t. 2, 1861.
(2) T. 2[e], p. 157.

Dans la même ville, le même supplice était infligé aux nommés Gressor et Vernier, des Granges, qui avaient, à l'aide de sortilèges, l'un, fait subitement tarir le lait de l'une des vaches de sa voisine; l'autre, celui d'une nourrice.

A la Croya, près de Villard-Saint-Sauveur, un nommé Jacques ensorcelait des poules, qui tout aussitôt grimpaient contre les murailles, puis se jetaient violemment contre terre.

A Coyrocères, près des Bouchoux, il suffisait à la nommée Secretain de toucher avec une baguette toute espèce de bestiaux, pour qu'à sa parole ils vinssent à succomber.

A St-Claude, on brûla vif, comme loup-garou, le nommé Gaudilhou, qui avouait s'être changé en lièvre.

Aux Bouchoux, la nommée Gaillard soufflait en pleine église à la figure de la femme Perrier, qui devint incontinent étique et mourut peu après.

A Saint-Claude, un jeune homme, ensorcelé par son instituteur, rendait avec l'urine des morceaux de papier couverts les uns de signes étrangers, les autres de divers passages de l'Ecriture sainte.

A la Balise, près de Septmoncel, on attribuait à la sorcellerie des brouillards qui, s'élevant subitement de l'étang, allaient détruire toute la récolte des noix de la grange de Courant, près les Molunes.

Au 17me siècle, on brûlait à Dole la nommée Mouillet, dite la meunière du moulin Fleuret, convaincue d'avoir été plusieurs fois au sabbat, aux Combes d'Arloz, près Bracon, et dans un autre endroit, près de Saizenay.

On s'imaginerait difficilement le nombre d'incendies allumés dans le Jura, au 16me siècle, par les sorciers.

C'est surtout au commencement du 17me siècle que le canton de Salins fut infesté de démoniaques.

La dernière sorcière brûlée à Dole, en 1607, était une nommée Gaillard, du Grand-Vaux, accusée d'avoir, en urinant dans un trou, donné naissance à une grêle qui dévasta le pays.

En 1658, Marie-Françoise d'Ivry, de Beaufort, était jugée à Lons-le-Saunier pour avoir été obsédée par le diable depuis cinq ans, avoir été plusieurs fois au sabbat, conduite sur une *remasse*, avoir fait souvent la grêle et quantité de petits serpents vus sur les arbres, dans le but de perdre la récolte des fruits, etc. Elle fit amende honorable en chemise, tête et pieds nus, sur le seuil de l'église Saint-Désiré; puis conduite par l'exécuteur des hautes œuvres aux fourches patibulaires de Montmorot, elle y fut étranglée, après quoi son corps brûlé et réduit en cendres; elles furent dispersées ensuite à tous vents.

Pour donner une faible idée des atrocités commises au nom de la loi contre les sorciers de notre département, rappelons que Boguet, né à Pierrecourt (H^te-Saône) vers le milieu du 16me siècle, fit, en qualité de grand juge de l'inquisition de la terre de Saint-Claude, brûler *quinze cents* de ces malheureux. Son zèle n'eut pas d'heureux résultats; car s'il lui valut la place de conseiller du Parlement de Dole, ses nouveaux collègues lui manifestèrent tant de répulsion à l'admettre dans leur sein, qu'il en mourut de chagrin peu de temps après (1619).

L'inquisition dont Jean de Châlon, comte de Bourgogne, avait obtenu l'établissement en Franche-Comté de la part d'Innocent IV (1247), recrutait la majeure partie de ses grands juges chez les Dominicains de Poligny. Symard, né à Mondon (Doubs), en 1620, et mort à 60 ans, et Cournaux (1668), tous deux prieurs de ce couvent, ont joui de la triste célébrité de fougueux inquisiteurs. Ces hauts fonctionnaires de la *justice* avaient le concours de la Société dite *cruce signatorum*, vivement appuyée par le pape, et qui devint plus tard la confrérie de la Croix : les membres portaient le costume des pénitents noirs et ne sortaient que la tête encapuchonnée. Ces associations furent installées à Dole en 1579, à Salins en 1583, à Arbois en 1590, à Poligny en 1591. Lors de la réunion de la Franceche-Comté, ces confréries prirent peu à peu le caractère de Sociétés charitables, destinées surtout à venir en aide aux malheureux détenus; ainsi à Sellières, en 1703, à Orgelet, en 1730, etc.

Heureusement, disons-nous, la conquête de la Franche-Comté (1674) était venue arrêter la chasse sanglante que l'on faisait aux ensorcelés; mais l'habitude était si bien enracinée de les rechercher et de les martyriser, qu'il fallut huit ans après une ordonnance particulière de Louis XIV pour faire mettre en liberté tout coupable de démonomanie, et affranchir de poursuites tout prévenu de sortilèges.

Notre savant archiviste, M. le professeur Henri Cler, se rappelle parfaitement une femme de Poligny qui, tout au commencement de ce siècle, prétendait être poursuivie par un bouc chaque fois que, le soir, elle revenait du four banal. — Lequinio, dans son *Voyage dans le Jura*, imprimé en l'an IX, dit aussi, à la page 343 du 2e vol. : « Les endroits où les sorciers tenaient leurs sabbats sont très-connus; les héritiers de ces hommes infortunés, que la superstition décima, *subsistent encore*; les noms, les familles, les lieux, tout se retrouve *aujourd'hui* même, et je me garderais bien d'avancer que la croyance n'est plus. Qui la croira totalement détruite à Coirières, à Longchaumois, à La Mouille et dans plusieurs autres communes des environs, où l'on vous montre encore, avec un intérêt si vif, les lieux du sabbat? Il est vrai qu'on ne rôtit plus les gens; mais les fruitiers ou faiseurs de fromages se donnent encore pour sorciers et sont acceptés pour tels. »

Tout était spécial dans la juridiction contre la sorcellerie : le supplice le plus commun était l'étranglement avant d'être jeté aux flammes : les grands coupables, ceux qui, sous l'influence de Satan, avaient commis des meurtres, étaient brûlés vifs. Quant aux enfants, on se contentait de leurs donner le fouet.

Pour justifier l'exceptionnalité de la sévérité et des procédures contre les possédés, le tribunal inquisitorial prétendait que, le crime de la sorcellerie étant d'une nature toute spéciale, puisqu'il se commettait d'habitude la nuit et dans le plus grand mystère, il fallait aussi que la pénalité fut extraordinaire. Les chefs d'accusation étaient aussi nombreux que peu sérieux : ainsi, malheur à celui que la nature avait doté d'une mauvaise physionomie ou d'un signe quelconque sur le corps; à celui qui baissait les yeux devant ses juges, qui n'avait point de croix à son chapelet, qui négligeait de dénoncer un hérétique ou un sorcier, qui

possédait des poudres ou graisses non habituelles (1), ou bien que la voix publique accusait, même à la légère, d'être ensorcelé, malheur à lui! car tant de preuves caractéristiques d'une criminalité certaine, l'amenaient infailliblement devant le tribunal, le plus souvent au supplice. Ne suffisait-il pas, pour convaincre d'une culpabilité irréfutable, du témoignage d'un enfant non arrivé à la puberté?

Comment donc notre historien Polinois a-t-il pu dire, *au nom de la vérité*, que « les informations de l'inquisiteur ou de son lieutenant étaient assujetties à des *formes* et à des *précautions* qui faisaient que l'on ne devait pas redouter cette juridiction plus que celle des officiaux et de tous autres juges! » Pour l'honneur de l'humanité et de nos ancêtres franc-comtois, il faut, au contraire, se plaire à penser que les procédures des officiers ordinaires avaient un point de départ, des moyens d'instruction, une conclusion pénale plus en harmonie avec la droiture et la conscience la plus vulgaire. Comment, enfin, Chevalier ose-t-il ajouter que « la lecture des procédures des inquisiteurs est propre à nous guérir des préjugés, et condamne la liberté que l'on s'est donnée d'accuser de crédulité et de faiblesse les juges et les magistrats qui punissaient du dernier supplice ceux que l'on appelait sorciers et hérétiques? » Eh! quoi! « mettre en usage des pratiques superstitieuses, employer des drogues, se mêler de divinations, contrefaire des convulsionnaires, invoquer le démon, » il y avait là de quoi être rationnellement accusé, rationnellement mis à la torture, rationnellement étranglé ou brûlé vif? Infliger des peines sévères à ceux qui commettaient des crimes contre la vie des personnes, c'était justice, mais à la condition, toutefois, que l'on eût tenu compte, comme circonstances atténuantes, de la monomanie épidémique qui régnait alors sur le moral de la société. Mais condamner à la peine capitale pour s'être travesti en loup, pour avoir invoqué Satan, pour avoir été au sabbat à cheval sur un bâton, pour avoir pris ou fait prendre une drogue stupéfiante, pour avoir été simplement accusé de sortilège, n'était-ce pas là montrer un aveuglement, une passion, une atrocité bien autrement responsables et immorales que la prétendue faute qu'on voulait punir?

Nous n'aurions pas insisté sur ces réflexions, si nous n'eussions été peiné du langage de l'auteur si estimé et si estimable des annales de Poligny; et l'histoire à « la vérité » de laquelle Chevalier fait appel, n'a que trop répondu déjà par le sentiment d'une juste horreur et d'une douloureuse pitié qu'ont inspirées à tous les honnêtes gens les extravagances, les infamies et les abus de pouvoir commis à cette époque au nom de la religion. La persuasion, l'enseignement de la vérité, la démonstration des erreurs et des préjugés, au besoin la séquestration et le traitement dans des hôpitaux spéciaux, n'auraient-ils pas eu plus de succès et plus de mérite que la violence et la cruauté?

Jésus-Christ n'avait-il pas répondu à ses disciples, l'interrogeant sur les lypémaniques du pays des Géraséniens : « Ces sortes de démons ne peuvent se chasser autrement que par la prière et par le jeûne? »

(1) Les allucinations, les aberrations des ensorcelés s'obtenaient aisément avec des drogues composées d'opium, ou de ciguë, ou de jusquiame, ou de datura stramonium, ou de mandragore, ou de pousses de chanvre, etc.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 FÉVRIER 1864.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Clerc-Outhier, Vice-Président.

L'un des Secrétaires donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, littéraire et agricole, procès-verbaux qui sont adoptés.

On procède au dépouillement de la correspondance.

Suit la lecture d'un manuscrit de M. Gindre, de Molain, sur les *Patois du Jura*, et l'analyse, par M. Henri Cler, d'un livre de M. Corneille Saint-Marc, membre correspondant, sous ce titre : *Des Causes qui ont altéré l'esprit de famille.*

Sur la présentation qui en est faite et motivée, sont nommés membres de la Société : 1° *honoraires*, M. Pellat, de l'Institut, doyen de l'Ecole de droit ; M. Charles Temblaire, Inspecteur général de la librairie ; 2° *correspondant*, M. Fernand Papillon, rédacteur de la Revue du Progrès.

Pour plus d'exactitude et de célérité dans le service, la Société décide qu'à l'avenir, M. Henri Cler, archiviste, sera chargé de recevoir, d'entretenir et de centraliser chez lui la correspondance, sous le double rapport des lettres et de l'agriculture.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 1er FÉVRIER 1864.

Présidence de M. VIONNET, *Vice-Président.*

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Blondeau, membre titulaire, donne lecture de l'extrait suivant d'un travail de M. Baud, cultivateur au Fied, sur le procédé Hooïbrenck, dont on a entretenu la Société dans une des dernières séances.

J'ai entendu raconter à mon grand-père, il y a de cela quarante-sept ans, qu'en l'année dix-sept-cent et tant, alors qu'il était encore jeune, une bise froide, accompagnée de brouillards comme on en voit souvent sur notre plateau, et qui dura plusieurs jours, gela tous les blés à la fleur, excepté les siens, qu'il préserva par le procédé suivant, qui a beaucoup de ressemblance avec celui dont on a parlé dans la séance du 27 décembre, comme servant à féconder artificiellement les blés.

Mon grand-père s'étant aperçu à temps du danger, dit à ses frères : — « Prenons deux longues cordes et allons deux à tel champ et les deux autres à tel autre, puis nous tenant chacun d'un bord du champ, nous ferons bander la corde et nous longerons le champ au trot, en laissant flotter la corde sur les épis; nous recommencerons à plusieurs reprises. Cela fera ondoyer les épis et tomber la rosée trop froide qui les humecte et fait avorter les grains. »

Ce procédé leur réussit parfaitement. Mon grand père disait que s'ils

avaient eu bien de la peine, ils en avaient été largement récompensés; car leur blé avait bien grainé, et celui des champs qu'ils avaient le plus trémoussé avec la corde, était aussi le plus pesant à la gerbe. Quant aux voisins, ils n'eurent guère besoin de battre leur blé cette année-là, car les épis ne portaient presque point de grains, et encore n'avaient-ils que l'écorce.

Je suis persuadé que si l'on se servait encore aujourd'hui de ce procédé, surtout dans les bas-fonds où l'air ne joue pas, et où il y a souvent du brouillard humide, le rendement du blé serait plus fort. Je crois que l'effet des cordes est non-seulement de faire tomber la rosée, mais aussi de forcer les épis à se donner du pollen les uns aux autres par le frottement. C'est ainsi que le blé graine plus sur les hauteurs que dans les bas, frais et humides; car, sur les hauteurs, les blés sont toujours agités par quelque courant d'air qui équivaut à l'effet du cordeau, pour provoquer l'éparpillement du pollen. Dans les bas-fonds, au contraire, bien que la terre y soit meilleure, on récoltera peut-être autant et même plus de paille que dans les hauts, mais jamais autant de grain. L'épi ne sera jamais bien garni, excepté dans les années de sécheresse, lorsque les brouillards n'auront pas fait tomber le pollen et empêché ainsi la fécondation.

En réponse aux observations qui ont été communiquées à la Société sur les engrais phosphatés, M. Baud, cultivateur, donne communication de la note que nous transcrivons, sans admettre rigoureusement toutes les conclusions de l'auteur.

La dernière séance de la Société ayant été consacrée en partie à l'étude des engrais artificiels et de leurs propriétés, j'ai l'honneur de vous adresser mes observations à ce sujet.

Les engrais artificiels peuvent être favorables ou défavorables aux cultures, suivant le climat et surtout suivant l'épaisseur de la couche végétale. Si cette couche est trop mince, comme ces engrais surexcitent beaucoup la végétation et forcent la terre à rapporter plus qu'elle ne le ferait avec le fumier d'étable, elle se trouve bientôt épuisée et ne rapporte plus guère, surtout dans les années de sécheresse. Or, le proverbe dit : le cultivateur qui ruine son champ, ruine en même temps sa bourse. Je pense donc que ces engrais qui épuisent la terre en la forçant, sans augmenter son volume, ne devraient être adoptés qu'après avoir été essayés en petit.

Mais voici un engrais qui ne coûte que la peine de le ramasser et qui est un des meilleurs pour notre plateau ; il augmente insensiblement la couche de terre végétale, en lui faisant rapporter tout ce qu'elle peut sans s'épuiser et sans compromettre les récoltes des années suivantes. Ce dernier avantage est important, car nous avons besoin de bonnes récoltes ordinaires, et non de récolter beaucoup une année et rien la suivante. Pour moi, je préfère une récolte bien suivie à une forte récolte qui ne se renouvellerait pas souvent.

L'engrais dont je parle, c'est le terreau que l'on ramasse en creusant les rigoles et les fossés, surtout où il y a des chutes d'eau. M. Vionnet, notre vice-président, qui connaît tous les bons modes de culture de notre pays, en a parlé dans la dernière séance, et j'approuve fort tout ce qu'il en a dit. J'ajouterai seulement qu'il convient de n'employer ce terreau qu'après l'avoir laissé en tas pendant une année. Il double ainsi de valeur comme engrais, et si j'avais à choisir entre deux voitures également chargées, l'une de terreau et l'autre de fumier ordinaire, je prendrais de préférence celle qui est chargée de terreau. Cependant, l'effet de cet engrais ne se fera pas remarquer, comme celui du fumier, dès la première année; mais dans les années suivantes, il sera bien plus sensible. Il y a quelques années, j'en ai répandu sur certain champ, et je m'en aperçois encore à la récolte, tandis que le fumier ne donne que pendant deux ou trois ans au plus.

En un mot, de tous les engrais que l'on peut employer, je considère comme le meilleur, celui qui, tout en augmentant insensiblement l'épaisseur de la couche végétale, aide à la végétation sans trop la surexciter. Tel est le fumier d'étable. On peut en augmenter le volume en y ajoutant de la marne, des débris de cuisine et toutes les mauvaises herbes qui croissent le long des haies et que le bétail ne mange pas.

Si l'on a ramassé du terreau dans les rigoles et qu'on veuille l'employer la première année, il faut l'enlever dès qu'il est ressuyé, et le disposer par couches sur le fumier, en ayant soin de maintenir un creux pour recevoir le purin dont on arrose le terreau. On jette aussi sur le fumier les eaux que l'on ne peut donner au bétail, les eaux de lessive, de savon, de présure, et toutes les épluchures de légumes, à part celles que le bétail peut manger; il faut aussi avoir le soin d'entretenir une bonne litière sous le betail.

Si les petits cultivateurs de nos montagnes suivaient bien ces conseils, beaucoup seraient plus à l'aise.

Ce sont ces engrais qui sont la nourriture naturelle de nos champs, comme le pain et le vin sont la nourriture naturelle de l'homme, qu'ils rendent fort et robuste; tandis que l'alcool, pris en excès, ne fait que fouetter les nerfs et ne donne qu'une force momentanée qui disparaît dès que ses fumées sont passées.

Le champ bien entretenu, avec un volume suffisant du fumier de nos étables, voilà le champ nerveux et solide, qui vous rapportera chaque année d'abondantes récoltes.

L'un des secrétaires donne lecture d'un mémoire de M. de Mortillet, sur la culture du noyer dans le département de l'Isère, et fait remarquer tous les avantages que notre pays pourrait retirer de cet utile végétal; la Société décide qu'un extrait de ce travail serait inséré au Bulletin, et qu'une demande sera adressée à son auteur, pour obtenir quelques échantillons des diverses variétés cultivées dans l'Isère.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. L. Rousset, sur la culture du colza, et inséré dans le journal d'agriculture le *Sud-Est*. La

note suivante, sur le pincement de cette plante, par M. Réné Bethmont, nous a paru devoir être reproduite à cause des applications que peuvent recevoir, dans nos localités, les observations de son auteur.

La douceur exceptionnelle de l'hiver a causé, dans l'arrondissement du Blanc, beaucoup de mécomptes en ce qui touche la récolte des colzas. Dès le mois de janvier, les colzas semés de bonne heure commençaient à fleurir. Au mois de février, presque tous les colzas étaient en pleine fleur. La conséquence est facile à deviner. Toutes ces fleurs n'ont rien donné. Les gelées de fin février, de mars et d'avril, toutes faibles qu'elles aient été, ont suffi pour perdre le colza, alors qu'il était dans l'état que nous nommons en *aiguille*, c'est-à-dire au moment où le calice qui renferme la graine est encore si mince que les paysans lui ont donné le nom d'aiguille. C'est en effet le moment dangereux pour le colza. Cette plante si vigoureuse ne craint la gelée qu'à ce moment, mais elle la craint beaucoup.

Les déceptions ont été grandes, et je crois être au-dessous de la vérité en affirmant que, là où le cultivateur attendait trois, il y a eu un.

Grâce à une idée que je croyais nouvelle, mais qui a déjà été et depuis longtemps soutenue, mais peu pratiquée, j'ai eu plus de bonheur que mes voisins, et j'ai appris après coup que (si je n'avais rien inventé du tout) mon expérience heureuse étant divulguée, pourrait rendre service aux cultivateurs en semblable aventure.

A la fin de janvier, voyant la plupart de mes colzas en fleur, je les ai considérés comme perdus et j'ai voulu arrêter la végétation. J'ai donc fait couper à coups de faucille toutes les têtes des colzas fleuris. J'ai réussi. Ces tiges coupées ont *retallé*, ainsi que disent nos paysans, et sont devenues magnifiques; elles ont fleuri en avril régulièrement et m'ont donné beaucoup de graines et de bonne qualité.

J'ajouterai que l'expérience est confirmée par ce qui s'est passé dans cette même récolte en sens inverse.

Tous les pieds de colza n'étaient pas fleuris dans mon champ, et les femmes que j'employai à étêter mon colza n'abattirent que les têtes ou fleuries ou déjà bien sorties. Tous les pieds coupés ont donné une bonne récolte, mais ceux qui, au moment de l'opération, bien que trop avancés pour la saison, n'étaient pas encore poussés de façon à attirer l'attention des faucilleuses, tous ces pieds ont manqué et n'ont donné que zéro ou des graines invendables.

En coupant le colza, je faisais remarquer à mon chef de culture ce résultat de notre opération, que mes ouvriers reconnaissaient également.

Je puis dire encore qu'un de mes voisins, à qui je faisais part de mes opinions sur le colza, a voulu tenter l'expérience. Il a étêté la moitié de sa récolte, cette moitié a donné de la graine. La moitié non étêtée a manqué.

Je le répète, cette idée, que je croyais nouvelle, ne l'est pas; mais il serait peut-être utile de divulguer ses bons résultats.

En effet, il est toujours utile de semer le colza de bonne heure. Il échappe mieux à son ennemi le puceron. On redoute seulement, dans les semis hâtifs, la floraison prématurée. Or, si, en semant de bonne heure, on peut éviter le puceron sans craindre la floraison prématurée, il est évident que l'on donne à la culture du colza une condition meilleure en lui évitant (sans que cela entraîne à fâcheuses conséquences) un des dangers que court cette précaire récolte.

Je crois donc pouvoir considérer qu'avec le pincement (car mon opération n'est pas autre chose) on peut sans crainte semer de bonne heure, et qu'un hiver trop doux n'est pas à redouter, puisque l'on a le moyen d'arrêter la végétation, et ce à peu de frais, mon pincement ne m'ayant coûté que 1 fr. 15 c. par hectare.

Après cette lecture, M. Vionnet, Vice-Président, annonce qu'il a employé lui-même la méthode de M. Bethmont sur des navettes gelées, et qu'il s'en est parfaitement trouvé.

M. Breniaux, de Brainans, fait part à la Société de la pratique qu'il a suivie pour la culture du saule et dont il s'est parfaitement trouvé.

Ce cultivateur, pendant les trois premières années, opère le pincement de tous les bourgeons qui se trouvent le long de la tige, en en laissant seulement 3 ou 4 à la tête de l'arbrisseau.

Par cette méthode, la végétation de ce végétal est complètement assurée, tandis que par les autres procédés, la plupart des sujets nouvellement plantés périssent par la sécheresse.

La séance est levée à 4 heures.

DONS.

Il est offert à la Société, par :

M. le docteur E. Bougard : *Relation du grand Incendie arrivé à Bourbonne-les-Bains* (Hte-Marne). — Sur les *Eaux salées chaudes du même établissement*.

M. le docteur Andrieux, de Brioude : Notice sur l'*Etablissement central d'Auvergne*, à Brioude (Hte-Loire).

M. le docteur Prosper de Piétra-Santa : Notice sur l'*Influence des Chemins de fer sur la Santé publique*.

M. Jules Léon, pharmacien à Bordeaux : Son *Manuel pour reconnaître les Falsifications*.

M. Antonnin Soucaille, de Béziers : *Montagnes et Vallées*, récit d'une excursion philosophique.

M. A. Quiquerez, ingénieur des mines du Jura Bernois : Un grand travail sur les *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*.

Mlle Clarisse Arnoult, de Blois : *Etude sur l'Education et l'Instruction*.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES RECUEILLIES A POLIGNY. — (Janvier 1864).

ÉLÉVATION : 338m AU LIEU D'OBSERVATION.

Jours du mois.	Jours de la lune.	Tempér. maxima.	Tempér. minima.	Hauteur du baromètre.	Vents.	Aspect du ciel.	Pluie, brouillards	Ozonomèt. de James.	Impression de l'air.
1		8°	5°	0m738	N	C	P	14°	Fa H
2	D Q	—4	—5	» 742	N	B	N	15	F
3		—5	—8	» 743	N	B	N	5	F
4		—5	—10	» 744	N	B	N	5	F
5		—2	—8	» 744	E	B		5	F
6		0	—6	» 744	E	B		5	F
7		4	—2	» 742	E	B		5	F
8		5	—2	» 742	E	B		5	F
9	N L	6	2	» 742	E	B		5	Fa
10		6	2	» 742	E	B		5	Fa
11		7	0	» 742	E	B		5	F
12		7	0	» 743	E	B		6	F
13		6	—2	» 743	N	B		6	F
14		7	—2	» 744	N	B		6	F
15	P Q	0	—4	» 745	E	V		5	F
16		—1	—4	» 746	E	V		5	F
17		8	—3	» 746	E	B		5	F
18		8	0	» 747	E	B		6	F
19		8	3	» 748	S	V		6	Fa
20		8	3	» 748	S	B		5	Fa
21		9	3	» 748	S	B		4	Fa
22		10	3	» 747	S	B		4	Fa
23	P L	10	4	» 747	S	B		4	Fa
24		10	4	» 747	S	B		5	Fa
25		8	3	» 747	S	B		6	Fa
26		8	3	» 747	S	B		6	Fa
27		7	4	» 747	S	V		7	Fa
28		7	4	» 747	S	C		7	Fa
29		6	—2	» 746	S	C		8	F
30		5	—2	» 746	N	B		7	F
31		5	—3	» 746	N	B		6	F

Nota. — Les températures au-dessous de zéro sont précédées du signe — ; celles au-dessus ne sont précédées d'aucun signe.

Le signe B signifie beau temps; V temps variable ou demi-couvert; C ciel couvert; Br brouillard; P pluie; N neige; O orage avec tonnerre.

Ozonomètre. — Le chiffre 0 signifie la négation de l'ozone dans l'atmosphère, et le chiffre 21 le plus haut degré auquel on puisse le rencontrer.

Impression de l'air. — A signifie âpre, C chaud, D doux, F froid, Fa frais, G glacial, H humide, L lourd, S sec. Le signe 2 en surmontant un autre, exagère sa valeur ordinaire, la lettre a la diminue.

Récapitulation. — La plus haute température de janvier a été de 10°, la plus basse de —10°; le barom. est monté à 748m et descendu à 738; les vents N ont soufflé 8 fois, l'E 12 fois, le S 11 fois; le ciel a été 24 fois beau, 4 fois variable et 3 fois couvert; il y a eu 1 jour de pluie et 3 de neige.

Dr Guillaumot.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

ARCHÉOLOGIE.

Monsieur le docteur Niobey veut bien nous adresser de Paris, une charte sur l'ancienne abbaye de Château-Châlon, document précieux pour les archéologues, et il nous annonce qu'il est à la recherche de nouvelles pièces concernant la Franche-Comté.

Charte de la fin du XIIIme siècle, relative à Château-Châlon.

Par cette charte que nous donnons ci-après, Jacques, dit Agnès, vend à Jean d'Arguel une vigne située sur le territoire de Château-Châlon, attenante au clos de l'abbesse de l'ancienne abbaye dudit lieu. Cette vente, garantie de tout trouble, est consentie pour le prix et somme de treize livres quatorze sous de Viennois. Ladite charte, en écriture cursive gothique, contient 25 lignes, dans lesquelles il y a presque à chaque mot des abréviations, et occupe le recto d'un feuillet de parchemin ayant vingt et un centimètres de largeur sur vingt centimètres et demi de hauteur, non compris un repli d'un centimètre dans le bas de l'acte. Elle porte la date du 6 des kalendes de juin, l'an 1278, sans indication de localité, mais avec cette mention qu'elle a été scellée du sceau de la Cour de Besançon, lequel sceau, du reste, en a été détaché et a disparu. Bien que trouée en plusieurs endroits, où il est supposable qu'existaient, à la 13me ligne, les mots *vel* et *expresse* que nous avons rétablis dans la transcription, cette charte est encore d'une belle conservation pour son âge, comme cela se voit en l'original ci-joint, dont le texte est ainsi conçu :

Nos officialis curie Bisuntiensis notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod in nostra propter hoc presentia personaliter constitutus Jacobus dictus Aignes de Castro Karoli clericus, non deceptus, non circumventus pront idem Jacobus asservit in jure coram nobis ad hoc specialiter veniens in jure et judicio coram nobis, vendidit, tradidit, concescit, deliberavit et penitus quietavit et imperpetuum Johanni de Erguello clerico quandam vineam suam sitam in territorio de Castro Karoli in loco qui dicitur desoz roche juxta clasum abbatisse de Castro Karoli ex una parte et vineam liberorum quondam gilonis textoris ex altera, pro tresdecim libris et quatuordecim solidis vienensium, quam pecunie summam dictus Jacobus confessus est in jure coram nobis se habiusse et recepisse integre et perfeste a dicto Johanne in pecunia numerata. Quam quidem vineam dictus Jacobus promisit per Juramentum suum super sancta Dei Euvangelia corporaliter prestitum et per stipulationem sollempnem dicto Johanni et ejus heredibus vel cui concesserit, deffendere, garantire, pacificare contra omnes semper et ubique in judicio et extra judicium et non contra venire per se vel per alium in judicio

vel extra judicium verbo *vel* facto clam sive palam tacite vel *expresse*, abrenuntiam in hoc facto dictus Jacobus per Juramentum suum superius prestitum exceptioni dicte pecunie sibi non solute, non tradite, non deliberate vel minus plene et non verse in suam utilitatem, et deceptionis ultra vel citro dimidiam juste pretii, et omnis deceptionis, lesionis, et circonventionis, omnibusque aliis rationibus et exceptionibus que possent opponi contra presentes litteras vel hoc factum, et specialiter juri dicenti generalem renunciationem non valere. Promisit etiam dictus Jacobus fide data quod ipse pro posse suo procurabit apud abatissum de Castro Karoli procurabit quod ipsa venditioni, traditioni, concessioni et quiétationi dicte vinee consentiet, et super hoc dicto Johanni tradet litteras sui sigilli munimine roboratas. Voluit etiám et concessit dictus Jacobus quod si in aliquo premissorum defecerit, quod nos ipsum ad omnia et singula premissa tenenda, complenda et etiam observanda per excommunicationis sententiam compellamus et compelli faciamus, exceptione aliqua non obstante. In cujus rei testimonium ad preces et requisitionem dicti Jacobi sigillum curie Bisuntiensis presentibus litteris duximus apponendum. Datum VI kalendas Junii, anno Domini M°CC°LXX° octavo. *N. Saliensis.*

Au dos est écrit :

Fulmination pour l'observance d'un vendage d'une vigne scittuée à Chastel Challon au lieudit Soubz obtenue à la pu... de Jacque dit Agnes dudit lieu.

BIBLIOGRAPHIE.

Des Causes qui ont altéré l'esprit de famille,

Hommage à la Société par M. Corneille Saint-Marc, membre correspondant.

(Suite).

CHAPITRE VI.— La Famille chez les Grecs et chez les Romains.

Sous la civilisation grecque et romaine, a disparu la polygamie orientale, avec son odieux achat de la femme à prix d'argent, non qu'elle n'ait laissé dans les mœurs des traces profondes maintenues par l'inégalité qui régna longtemps encore dans le mariage.

Un mot de cette institution chez les Grecs.

A Sparte, il était défendu de constituer des dots aux femmes. Considérées en quelque sorte comme marchandise indifférente, les jeunes filles à marier étaient enfermées originairement dans un lieu obscur, et chaque homme prenait au hasard celle qu'il devait épouser. Usage aussi monstrueusement ridicule, qu'attentatoire aux sentiments de la nature, condamné à tomber bientôt en désuétude, pour laisser les mariages se

régler à Sparte, ainsi que dans tout le reste de la Grèce, sur le choix des époux et surtout sur celui des parents.

A Athènes, un magistrat avait pour mission spéciale de veiller sur la conduite des femmes. Retirées dans leurs appartements, elles ne pouvaient recevoir d'hommes chez elles en l'absence de leurs époux. L'infraction à cette règle exposait le délinquant à perdre la vie, ou à ne la racheter que par des tourments, et sa complice à se voir répudier sur le champ, exclue pour toujours des cérémonies religieuses et de toute apparition en public ornée et parée, sous peine d'être dépouillée violemment de cette parure, en butte à tous les outrages et tous les opprobres.

Quant au divorce, là, comme partout, la loi était toute en faveur de ceux qui l'avaient faite. Demandé par le mari, le divorce s'appelait *renvoi;* et *abandon*, lorsque après bien des difficultés, la femme parvenait à l'obtenir.

Et cependant les mœurs des hommes étaient loin d'offrir la même pureté que celle du sexe. Adonnés, pour la plupart, à ce vice honteux que l'on n'ose nommer, ils trouvaient encore auprès des courtisanes des relations faciles, à l'ombre de l'impunité, pour ne pas dire sous la protection de la loi.

L'autorité des pères était absolue. Dans toutes les villes de la Grèce, régnait une coutume barbare, infligeant un démenti formel à la civilisation réputée de ce pays. A peine né, l'enfant était étendu aux pieds de son père; si celui-ci le prenait dans ses bras, l'enfant était sauvé; mais s'il en détournait la vue, ce mouvement devenait le signal de sa mort, ou tout au moins de son exposition sur une plage lointaine.

CHAPITRE VII. — La Famille romaine.

Ainsi que tant d'autres emprunts faits à la Grèce, la famille, à Rome, formée sur le modèle de celle des Grecs, dut pourtant s'y améliorer plus promptement, et y suivre les progrès rapides de l'égalité toujours croissante.

Sous les rois et pendant les premiers temps de la République, la famille, dans la plénitude du terme, n'existait réellement que pour les patriciens, seuls admis à contracter des mariages sous la forme la plus solennelle, et donnant à l'épouse le titre de *matrone*, de *mère de famille;* à eux-mêmes, celui de *pères, patres*; à leur lignée, celui de *race patricienne, gens patricia* ou *patria*, épithète appliquée ensuite par extension, à la cité, parce que, dans le principe, la cité n'était que l'association des pères.

L'ensemble des avantages inhérents à un état de maison régulier et complet, constituait les *droits de gentilité, jura gentium.* L'expression gentem habere, équivalait à notre locution, *avoir de la naissance*, et répondait assez bien à l'idée de noblesse, entendue dans le sens des prérogatives dont elle jouissait sous l'ancien régime.

Autant d'attentats au droit commun, ces privilèges n'étaient d'abord fondés que sur l'usage, sans pouvoir invoquer en leur faveur le bénéfice de la loi. Ils n'en obtinrent la sanction qu'à la promulgation de la loi

des douze tables, et sous l'administration des décemvirs. C'est sous ces magistrats si mal famés, et restés si odieux et si impopulaires, que fut décrétée l'abolition des mariages entre patriciens et plébéïens. Interdiction inique, dit Cicéron, et qui semblait dictée par des sauvages. Aussi ne devait-elle pas survivre à ses auteurs.

Ainsi autorisés à former des alliances avec l'ordre sénatorial, les plébéïens acquirent eux-mêmes le droit de se marier comme les patriciens.

Les romains reconnaissaient deux sortes de mariage : celui qu'ils appelaient *manus* et le mariage *sine manu*, comme pour dire, le mariage sous la puissance maritale, et le mariage hors de cette puissance, la main étant un symbole de pouvoir, comme par exemple, main du roi, main de justice. Donc, sous le régime du manus, la femme tombait sous la main et sous la puissance du mari, *in manum*, *in potestatem viri*. Cessant de s'appartenir à elle-même, elle perdait la possession de sa personne et de ses biens; même de sa dot, en cas de répudiation; même de ses droits à l'existence, si elle venait à déplaire; tout entière à la discrétion d'un maître absolu, investi par la loi vis-à-vis d'elle, du droit de vie et de mort. Décédée la première, aucune succession ne pouvait s'ouvrir; postérieurement au mari, elle lui succédait pour la totalité, s'il n'y avait point d'enfants, et seulement pour la portion d'une femme consanguine, s'il laissait de la postérité.

Le *manus* s'établissait de trois manières : par la forme religieuse, par la forme civile, par la prescription.

De ces trois manières, la première était sans centredit celle qui affectait le caractère le plus imposant et offrait le plus de garantie. La cérémonie se faisait en présence de dix témoins; le prêtre de Jupiter prononçait une formule particulière et faisait gouter à la femme un gâteau symbolique fait avec de la fleur de farine (cum farre). De là, pour désigner ce mariage, le nom de *confarreatio*.

Dans le mariage civil, le mari demandait à celle qu'il voulait épouser : *Voulez-vous être mère de famille?* Sur sa réponse : *J'y consens*, les époux se donnaient réciproquement une petite pièce de monnaie. D'où le mot *coemptio*, achat mutuel. C'est l'origine de notre pièce bénite, si précieusement conservée comme gardienne de la pureté et de la félicité des ménages.

Il suffisait, pour établir le mariage par prescription, qu'une femme eût habité une année entière avec un homme, pour qu'elle se trouvât ainsi liée et enchaînée. Circonstance qu'on retrouve dans la décomposition du mot qui l'exprimait, *usucapio* (uxor usu capta).

Le mariage *sine manu*, ou mariage libre, permettait à la femme de rester dans la famille de son père, et lui laissait la propriété de son patrimoine et le maniement de ses biens.

Ce mode d'union, aux bases si fragiles, qui, dans les premiers siècles de Rome, n'existait guère qu'à l'état d'exception, dut se propager avec la licence des mœurs, dont il devint une des causes et des éléments, et en ébranlant les autres engagements plus sérieux, y communiquer ses exemples de rupture et de dissolution.

Exclusive d'abord et triste attribution de l'homme, le droit de répudiation s'étendit ensuite à la femme, jalouse, elle aussi, de rompre le

lien conjugal. Puis, s'enhardissant de plus en plus, le divorce soumis en commençant à la condition d'un consentement mutuel entre les époux, put bientôt s'opérer par la volonté d'un seul, et sans autre raison que son bon plaisir. Les formalités de cette séparation étaient bien simples et n'exigeaient aucuns frais de justice. Le mari ôtait les clefs à sa femme, ou si celle-ci prenait l'initiative, elle les renvoyait à son mari. L'abus devint si grand, qu'une loi d'Auguste y chercha un remède en ordonnant la présence de sept témoins, tous citoyens romains. Mais cette mesure eut si peu d'efficacité, qu'on entend Sénèque s'écrier quelques années plus tard :

« Quelle femme rougit à présent du divorce, depuis que certaines dames illustres et de noble race ne datent plus leurs années par le nombre des consuls, mais par celui de leurs maris? Elles font divorce pour se marier; elles se marient afin de faire divorce. »

Juvénal va plus loin, il cite des femmes qui, en cinq années, ont pris successivement huit époux.

Les nobles instincts de la conscience protestaient contre cette dépravation, et l'opinion publique n'avait pas cessé d'entourer d'estime celle dont la tombe attendait et méritait cette épitaphe :

« *Conjugi univiræ*, » « à la femme qui n'eut qu'un époux. »

Vraie censure de la généralité, abusant d'une liberté inattendue, comme l'esclave au premier moment de son émancipation.

Les rapports du chef de la maison avec les autres membres de la famille, présentaient les mêmes caractères d'arbitraire et de violence. Souverain arbitre du sort de ses enfants, il pouvait les vendre jusqu'à trois fois; maître et despote, il leur ravissait, tant qu'il vivait, l'exercice de tout droit civil, politique et social; investi de la possession de leurs biens, il ne leur abandonnait que la jouissance des fruits de leur travail de chaque jour, ces économies qu'on nommait pécule, *peculium*, mot employé pour désigner la bourse de l'esclave et celle du fils de famille.

C'était peu : sa juridiction sans borne et sans limite s'étendait jusqu'à leur existence, et plus tyranique qu'en Grèce, à tous les âges de leur vie et tous les degrés de leur position.

A sa naissance, l'enfant était déposé aux pieds du père; s'il voulait le conserver, il le relevait; s'il détournait les yeux, c'en était fait de ses jours, à moins qu'une main compatissante ne réussit à le soustraire et à l'exposer au loin.

Cet usage monstrueux, que Sénèque ne craint pas de justifier, n'émanait pas seulement de la barbarie des mœurs, il résultait encore de ce communisme antique, qui absorbait l'individu dans l'Etat et sacrifiait aux prétendus besoins de la République les droits les plus sacrés de la nature. Le premier Brutus, on le sait, présida lui-même en qualité de consul, au supplice de ses fils, surpris dans une conspirations en faveur des Tarquins. Cet office de bourreau domestique ne fit pas reculer davantage Cassius. Son fils ayant, pendant son tribunat, porté une loi concernant le partage des terres, il n'attendit que sa sortie de charge, pour assembler un conseil de famille et lancer contre lui une sentence d'exécution à mort, après l'avoir, au préalable, fait battre de verges. Seulement, pour avoir suivi le parti de Catilina, le fils du sénateur

Fulvius s'entendit condamner, par son père, à la même peine.

Exécutions révoltantes, pour lesquelles Montesquieu se montre par trop indulgent. Elles avaient bien moins pour but de suppléer à ce qui pouvait manquer de force réprimante à la loi, que de satisfaire aux prétentions d'une aristocratie avide et ambitieuse, prête au besoin pour concentrer l'autorité dans ses mains et condenser ses rangs, à souiller le sanctuaire du foyer, par le tranchant du glaive.

Tel fut le mariage dans les temps anciens; nous verrons ce qu'en a fait le christianisme.

(A suivre). H.-G. Cler, *professeur émérite.*

Etudes sur les Patois du Jura,

PAR M. GINDRE, MEMBRE FONDATEUR.

I.

On donne, comme chacun le sait, le nom de patois aux idiomes plus ou moins corrompus en usage parmi le peuple et spécialement dans les campagnes.

Les principaux patois de la langue française sont : le poitevin, qui a pour branche le saintongeois; le bourguignon, le franc-comtois, le lorain et le picard. Mais chacun de ces patois compte pour ainsi dire autant de variantes qu'il y a de villages, même de quartiers de villages où il est parlé.

Comme le français, toutes les langues vivantes, ou à peu près, ont également leur patois. Les populations rurales formant presque les quatre cinquièmes des habitants de la terre, on peut dire que dans les relations ordinaires, familières de la vie, l'immense majorité des humains s'exprime en patois, et qu'ainsi un nombre à peu près incalculable d'obstacles de second ordre vient se surajouter à plus de deux mille langues différentes parlées dans l'univers, et s'opposer à la réalisation du rêve de tous les philosophes et des philantropes : la fusion des peuples en une seule et vaste famille, la fraternité entre toutes les nations du globe, la concorde universelle.

Cependant, grâce à la marche ascendante de la civilisation, qui tend à rapprocher les unes des autres toutes les conditions sociales et, finalement, à effacer toute distinction d'extranéité; grâce à l'extention de l'éducation populaire, dont le niveau, bon gré, malgré, monte et haussera nécessairement en vertu du progrès continu de l'esprit humain, il est permis d'espérer qu'en attendant une langue cosmopolite, universelle, les patois finiront un jour par tomber en désuétude. Peut-être le XXme siècle ne s'écoulera-t-il pas sans qu'on ait à en constater la disparition du sol français. Convenons tout de suite que ce sera un pas en avant à enregistrer de plus dans nos annales. Il est en effet étrange autant que pénible de voir que, quand les indigènes du Canada et les noirs de nos possessions d'Afrique comprennent et parlent le français, il y ait encore sur la surface de l'Empire des paysans pour qui c'est de

l'hébreu. En outre, à une époque d'industrie, de transactions, de voyages comme celle où nous nous trouvons; dans un temps où la vapeur et le fluide électrique ont supprimé les distances et mis en quelque sorte en contact les régions de notre pays les plus éloignées les unes des autres, il est naturel de se demander à quoi peut désormais servir un langage qui n'est plus compris dès qu'on dépasse l'horizon de son clocher?.... La diversité des dialectes en France, comme la diversité des poids et des mesures, n'offrait pas grand inconvénient quand les serfs étaient parqués dans leurs villages respectifs, ou n'avaient pour se mouvoir qu'un rayon de quelques lieues; mais aujourd'hui, l'usage des patois semble un fait anormal, absurde et tout simplement propre à faire encore des travailleurs des champs une catégorie de parias, de béotiens; une classe à part avec les ridicules et les préjugés qui, à tort ou à raison, pesaient jadis sur elle. Il y a pis : le patois contribue plus qu'on ne le pense à perpétuer ce quelque chose de grossier, de rude, de rebutant, de routinier, que l'on remarque dans un bon nombre d'habitants des campagnes, et il nuit singulièrement au rapide et facile développement intellectuel de l'enfant de la chaumière transporté sur les bancs des écoles.

Quoi qu'on en dise, le patois n'a certainement pas la logique des langues cultivées. Comme il manque d'uniformité et qu'il varie suivant les lieux divers et même suivant les individus, on comprend que ce serait une œuvre colossale que d'en préciser les règles grammaticales, parce qu'il faudrait autant de grammaires différentes que de localités.

Le patois ne saurait avoir d'autre style que le style simple; les deux autres genres sont étrangers à sa nature, à son essence. Comment en serait-il autrement d'un langage qui n'est en général que celui de gens dont l'esprit est peu ou point cultivé, dont le goût et l'oreille sont encore à l'état d'embryon? Ces préliminaires posés, il paraît superflu d'ajouter qu'il serait très-difficile, pour ne pas dire impossible, de traduire fidèlement en patois les chefs-d'œuvre de nos bons écrivains; du reste, cette traduction pourrait-elle avoir lieu, que le morceau traduit perdrait presque toute sa grâce, son élégance, sa beauté, son mérite : les plus nobles pensées, les meilleures images prendraient une couleur roturière qui choquerait; ce serait des perles précieuses disséminées dans de la boue.

II.

Malgré l'imperfection relative des patois, il en est néanmoins, et certes ceux de notre province sont de ce nombre, qui ont une allure franche et souvent caustique, une naïveté, une bonhomie, un grotesque, un désopilant, un *vis comica* qu'on n'atteindrait peut-être pas avec la langue de Molière. Celui des montagnes du Jura est rude comme la température de leurs hivers, pittoresque comme la vue de leurs sites, sonore, accentué comme la voix de leurs échos et le fracas de leurs ondes, énergique comme la végétation de leurs sapins.

Comme étude du caractère intime et distinctif de chaque province, les patois offrent un très-grand intérêt aux amateurs et on conçoit l'empressement, l'engoûment avec lequel ils recherchent et collectionnent les monuments, tant écrits que conservés par la tradition orale, de la littérature populaire de leur contrée. Ils pensent avec raison que,

dans le bilan intellectuel des époques qui nous ont précédés, il est rationnel autant que nécessaire de mettre en relief un élément aussi important que les masses.

Nous donnons plus loin une facétie qui, tout en excitant dans beaucoup d'endroits un rire homérique, pourra faire juger des métamorphoses que, fusionné avec la langue indigène, le latin a subies dans la bouche des tribus de la Séquanie orientale. Cette goguenette se trouve, à la vérité, dépourvue du parfum de l'antiquité, parfum si fort apprécié par les hommes spéciaux; mais que l'on veuille bien se rappeler que toutes les vieilleries patoises ont eu leur moment de récente création. Qui peut donc dire que cette facétie ne sera pas recueillie un jour et ne servira pas à donner à nos neveux une teinture du langage, de la diction et des expressions pittoresques du peuple à la date où nous vivons, date qui, elle aussi, aura bien son degré d'intérêt pour les temps que l'avenir nous cache dans ses replis?

Les philologues ont constaté que les patois franc-comtois ont une foule de mots qui viennent en ligne directe de l'hébreu, du sanscrit, du grec, du latin, des dialectes celtiques, teutoniques et scandinaves; c'est-à-dire qu'ils ont reconnu que ces patois ont subi le sort des autres langues et idiomes qui, tous, ont aussi fait des emprunts à leurs sœurs. Nous disons sœurs, car la science admet l'existence d'une langue unique, primitive; langue monosyllabique, aussi simple, aussi peu étendue, aussi peu compliquée que les besoins ou les plaisirs des premiers hommes; langue génératrice de toutes celles qui se sont succédé sur la surface du globe et qui leur a légué quelques lambeaux de sa substance. Ces mêmes patois ont en outre des affinités spéciales avec le bas-breton, le basque, le provençal, le languedocien, le catalan, le portugais, l'italien, l'allemand, l'anglais, etc.; mais, tant sous le rapport des désinences que des mots identiques ou ayant de la ressemblance, ceux du Jura, principalement de la partie supérieure, ont-ils autant de liaison avec d'autres langues étrangères qu'avec l'italien? C'est une chose dont nous aimons à douter.

L'étroite parenté qui nous semble exister entre nos patois jurassiens et la langue italienne, est un fait qui ne manque pas d'intérêt au point de vue ethnographique et que nous allons étayer par quelques comparaisons, dont le nombre sera toutefois restreint comme le cadre dans lequel nous avons l'intention de rester pour le moment.

I.— La consonne *g*, quand elle a la valeur de *j*, se prononce souvent en patois comme en italien, c'est-à-dire *dj*. Ainsi, par exemple, les mots : flageolet, bourgeon, engeance, dégorger, manger, seraient lus en patois comme s'il y avait : *fladjolet*, *bourdjon*, *endjance*, *dégordjer*, *mandjer*.

II.— En italien, on dit : je suis été *(io sono stato)*, j'étais été *(io ero stato)*, etc.; on dit également en patois : i sis ëté, i érou ëté (1), etc.

III.— Ainsi que les substantifs italiens, les noms patois terminés en *a* sont féminins et forment leur pluriel en *ë* : la fanna, la barqua, la messa,

(1) Pour simplifier, nous avons adopté l'*e* surmonté du tréma pour représenter le son *et* : ëté më, copë, etc., seront lus comme s'il y avait etté, met, copet, etc.

font au pluriel : lë fannë, lë barquë, lë messë, comme, en italien, *la casa*, *la chiesa*, *la carrozza*, font : *le case*, *le chiese*, *le carrozze*, quand ils représentent la pluralité.

IV. — La voyelle *a* est la marque du féminin dans la plupart des adjectifs patois, comme elle l'est dans tous les adjectifs italiens qui ne finissent pas en *e* : tindrou, tindra; cossu, cossusa; poiru, poirusa; *bello*, *bella*; *dotto*, *dotta*; *ricco*, *ricca*. Le pluriel de ces adjectifs se forme comme dans les substantifs en *a* : tindra, tindrë; cossusa, cossusë; poirusa, poirusë; *bella*, *belle*; *dotta*, *dotte*; *ricca*, *ricche*.

V.—Les verbes patois, à l'imparfait de l'indicatif, ont presque tous une terminaison sensiblement la même que celle des verbes italiens à ce même temps, comme on peut le voir par le tableau synoptique suivant.

I	avévou	érou	aiméve	veniévou	cressévou
T'	avévi	éri	aimévi	veniévi	cressévi
Il	avéve	ére	aiméve	veniéve	cresséve
Nos	avévans	érans	aimévans	veniévans	cressévans
Vos	avévi	éri	aimévi	veniévi	cressévi
Il	avévant	érant	aimévant	veniévant	cressévant
Io	*avevo*	*ero*	*amavo*	*venivo*	*crescevo*
Tu	*avevi*	*eri*	*amavi*	*venivi*	*crescevi*
Egli	*aveva*	*era*	*amava*	*veniva*	*cresceva*
Noi	*avevamo*	*eramo* (1)	*amavamo*	*venivamo*	*crescevamo*
Voi	*avevate*	*erate* (1)	*amavate*	*venivate*	*crescevate*
Eglino	*avevano*	*erano*	*amavano*	*venivano*	*crescevano*

VI.— Les trois personnes du singulier de l'imparfait du subjonctif de l'auxiliaire *avoir*, en patois, sont également très-rapprochés de l'italien.

Patois : qu'i avissou, que t'avisse, qu'il avisse.
Italien : *ch'io avessi*, *che tu avessi*, *ch'egli avesse*.

VII. — Les troisièmes personnes du pluriel, dans les deux langues, ont, au futur, une grande analogie de terminaison.

Patois : Il ëran*t*, il seran*t*, il aimeran*t*, il chenteran*t*.
Italien : av*ranno*, sa*ranno*, ame*ranno*, senti*ranno*.

VIII.— Nos poètes populaires, de même que les poètes italiens, ne se sont fait aucun scrupule des hiatus.

. . . .
Bin humbloman ollirant
S'*offri o* se-n-aspect.
1[er] *Noël d'Arbois.*

. . . .
Que *n'y ovait* ran o lantèné;
Que c'était chouso fàto;
Qui s'dépàchissant vitoment
D'y ollé poukié dès présents.
Noël de Salins.

(1) Vieux.

Dans sa *Gierusalemme Liberata,* en décrivant un orage, le Tasse dit aussi :

Da gl'occhi de *mortali un* negro velo....
. . . .
Si *versa, e i prati abbate, e inonda i* campi.

Il est vrai que nos anciens auteurs n'y faisaient guère plus attention :

. . . .
Aussitôt mon *péché au* carrefour s'affiche ;
Partout *où on* me voit, je suis toujours à nu....
THÉOPHILE.

IX. — La seconde personne du pluriel des verbes patois est en général semblable à la seconde personne du singulier : t'avévi, vous avévi; t'èri, vous éri; t'aimeriez, vous aimeriez, etc. Chose digne de remarque, le même sollécisme est commis par le peuple sur certains points du territoire italien, notamment, assure-t-on, par les Florentins, les Lucquois et les Siennois, qui disent : *Voi dicevi, voi amavi, voi credevi, voi andavi*, au lieu de : *voi dicevate, voi amavate, voi credevate, voi andavate* (1).

X. — Une foule de mots patois sont, ou à peu de chose près, du pur italien; voici une liste de quelques-uns de ces mots :

MOTS PATOIS.	MOTS ITALIENS CORRESPONDANT.
Adés (maintenant).	Adesso.
Aba (aube).	Alba.
Barba.	Barba.
Barca (barque).	Barca
Bouna (bonne).	Buona.
Kiérament (clairement).	Chiaramente (ki).
Kia (clef).	Chiave.
Kio (clou).	Chiodo.
La dama (la maîtresse).	La dama.
Le cinguia (sanglier).	Cinghiale.
Tsandéla (chandelle).	Candela.
Arba (herbe).	Erba.
Fredda (froide).	Fredda.
Fassament (faussement).	Falsamente.
Dzerrena (poule).	Gallina.
Houra (heure).	Hora.
Fare (faire).	Fare.
Laina.	Lana.
Lettra (lettre).	Lettera.
Mattenia (matinée).	Mattina.
Merrandener (goûter).	Merendare.
Nion (personne).	Niuno.
Ombra.	Ombra.
Laigremë (larmes).	Lagrime.
Messa.	Messa.

(1) Le Maître italien, par Veneroni.

Mare (mère).	Madre.
Ma (mais).	Ma.
Mama (maman).	Mamma.
A l'ëtouffia (à l'étuvée).	Alla stuffata.
Couffa (femme malpropre).	Scorfa (truie).
Couca (mauvais cuisinier).	Cuoco.
Ecola (école).	Scola.
Ouvouë (où).	Ove.
Onguië (ongles).	Onghie.
Parola.	Parola.
La tesse (rhume).	La tosse.
Dë rougnë (éruptions cutanées).	La rogna (galle).
Su! Su! (debout).	Su! Su!
Viaidzou (voyage), Tet (toit).	Viaggio, tetto.
Etc.	Etc.

En thèse générale et à l'exception du présent de l'indicatif, les premières et troisièmes personnes du pluriel des verbes patois sont *homophones*, c'est-à-dire qu'elles ont une parité de sons : nous *avévans*, il *avévant;* nous *aimirans*, il *aimirant*. Sous ce rapport, ces verbes s'écartent des traditions néo-latines pour se rapprocher de la langue tudesque.

III.

Quel fut le patois des Séquanes pendant les premiers siècles qui suivirent l'inoculation du latin dans les Gaules? En l'absence de tout monument écrit légué par ces époques reculées aux âges suivants, nul n'est à même de le dire. S'il y a quelque chose de positif, c'est qu'à l'exception d'une série de mots dont le nombre paraît assez restreint, et dont nous laisserons à d'autres le soin de discuter l'origine, nos idiomes jurassiens ont emprunté au vocabulaire national, en les *patoisant*, la plus grande somme de leurs expressions.

Quand on voit actuellement le patois prononcer généralement comme le français les mots dont l'introduction dans notre dictionnaire est relativement toute moderne, peut-on présumer que la forme patoise conservée par le vulgaire à une masse de mots, soit l'ancienne prononciation française de ces mêmes mots; par exemple, de ce qu'on dit en patois : *tsamp*, *tsambra*, *tseva*, etc., est-on autorisé à penser qu'en français on prononçait jadis ainsi les mots champ, chambre et cheval? Nous sommes incompétents pour décider si ce qui pourrait être vrai pour quelques termes, l'est également pour tous.

Comment partager sans hésitation l'opinion (1) que nos patois sont de vraies langues qui ont commencé en même temps que le français, qui ont marché parallèlement avec lui et se sont façonnées isolément, qui ont leurs règles particulières *toujours logiques et conséquentes* avec elles-mêmes, jusque dans leurs moindres détails?

Oui, nos patois ont marché à côté du français comme le peuple a marché à côté des classes élevées, c'est-à-dire, traîné à sa remorque

(1) M. Max. Buchon. *Noëls et Chants populaires de la Franche-Comté*, page 14.

et le singeant tant bien que mal. Oui, le patois est au français comme une friche est à un jardin soigné par la main aussi habile qu'active d'un horticulteur.

Le patois marcher! Mais a-t-on réfléchi que rien n'avance sans une force ou une impulsion capable de communiquer le mouvement? Eh! qui donc aurait fait progresser le patois? Serait-ce les hommes qui le parlent, ces hommes dont le naturel proverbial est d'être inertes, routiniers, stationnaires; ces hommes enfin qui, malgré la mobilité inhérente à toute langue qui se perpétue par la simple tradition orale et les effets désagrégeants du temps et des cataclysmes sociaux, ont conservé à un grand nombre de leurs vocables des désinences latines? L'affirmative à cette question serait plus que téméraire, elle serait ridicule.

Veut-on des échantillons de la logique de nos patois locaux (2) et du génie rationnel qui a présidé à la formation de leurs dérivés? Pendant que le français dit tout naturellement : *accord* et *accorder, acier* et *aciérer*, *aiguillon* et *aiguillonner*, *bon* et *bonne*, *couper* et *coupeur*, *corps* et *corpulence*, *farine* et *farinier, gorge* et *engorger*, *lait* et *laiterie, malade* et *maladie*, *noire* et *noire*, *orage* et *orageux*, *orgue* et *organiste*, *partage* et *partager*, *venger* et *vengeance, terre* et *enterrer*, *voir* et *apercevoir*, etc., le patois, avec infiniment plus de bizarrerie, dit au contraire : *accoua* et *accoudé*, *achi* et *aceri*, *avougnon* et *avouillené*, *bon* et *bouna*, *copé* et *coupeur*, *coua* et *corpulence*, *foirena* et *farinié*, *gouardje* et *engourdji*, *lacho* et *laitire*, *malaitou* et *maladie*, *na* et *nère*, *oraidzou* et *oradjou*, *ogra* et *organiste*, *pataidzou* et *patadzi*, *voindzi* et *vengeance*, *terra* et *entarré*, *voir* et *aperçëvre*, etc.

Le patois n'a également rien de régulier dans la manière dont il a façonné à son usage les mots français qu'il s'est approprié; par exemple, tantôt il conserve intact le monosyllabe *ar* des mots tels que barbe, carcasse, gardien, larron, jarret, partir, etc., et tantôt il supprime le *r*, comme dans garçon, lard, marne, martre, quartier, parler, part, tard, etc. Il arrive même quelquefois que *ar* se change en *oi*, comme dans farine, marier (foirena, moirié). Des observations analogues pourraient être faites par rapport à *er*, *or*, *our*, etc. En somme, on peut dire qu'il est impossible de deviner la loi des transformations qu'a fait subir le patois à tout ce qu'il s'est assimilé de français, parce qu'une loi est un ordre quelconque et qu'il n'y a pas d'ordre dans le désordre.

D'un côté, nos patois n'ayant rien de logique dans la création de leurs dérivés et n'ayant pas de régularité dans la forme qu'ils ont donnée à tout ce qu'ils ont emprunté à la langue française; d'autre part, comme ils n'ont aucune règle orthographique et que la prononciation de leurs mots varie la plupart du temps d'un individu à l'autre, n'en est-on pas réduit à se demander quelles *règles toujours logiques et conséquentes avec elles-mêmes* on y découvre et où on les rencontre? Serait-ce dans les verbes? Ici encore, c'est un véritable dédale. Pour s'en convaincre, il suffit seulement de jeter un coup d'œil sur ceux qui sont terminés au présent de l'infinitif par *i*, tels que fini, nourri, chéri, etc.

De même qu'en français, le présent de l'infinitif forme en patois deux

(2) Patois de Molain.

dérivés : le futur simple et le conditionnel présent.

Aim *é*,	fini,	sav *oi*,	prend *re*.
Dz'aim *erai*,	dze fini *rai*,	dze sav *rai*,	dze prend *rai*.
— aim *erais*,	— fini *rais*,	— sav *rais*,	— prend *rais*.

Comme on le voit, les verbes de la première conjugaison font leur futur et leur conditionnel en *erai*, *erais*, et ceux de la seconde en *irai*, *irais*; telle, du moins, semblerait devoir être énoncée la règle générale. Mais un très-grand nombre de verbes en i font leur futur et leur conditionnel en *erai*, *erais*, comme dans la première conjugaison; abaissi, caressi, dansi, tsassi, etc., font : dz'abaisserai, dz'abaisserais; dze caresserai, dze caresserais, etc. Dira-t-on que cela tient à ce que ces verbes viennent d'abaisser, caresser, danser, etc., qui appartiennent à la première conjugaison française? Pourtant il en est comme chouti, épaissi, nachi, oboyi, souffri, etc., qui viennent de sortir, épaissir, noircir, obéir, souffrir, et qui ont également le futur et le conditionnel en *erai*, *erais*. Cela étant dit, quels sont alors les verbes en *i* qui peuvent être considérés comme réguliers? Sera-ce ceux qui font *irai*, *irais* au futur et au conditionnel? Sera-ce, au contraire, ceux qui finissent, dans ces temps, par *erai*, *erais*? Quels que soient ceux que l'on regarde comme irréguliers, l'exception sera aussi étendue que la règle; or, il nous semble que plus une langue souffre d'exceptions à ses règles, moins elle est logique et, réciproquement, moins elle en admet, plus elle est rationnelle. Donc, pas plus qu'ailleurs, le patois n'a, sous ce rapport, de règles *toujours* conséquentes avec elles-mêmes.

En finissant, nous allons proposer un problème d'un nouveau genre : étant donné un individu de chacune des trois divisions géographiques de l'arrondissement de Poligny, c'est-à-dire de la plaine, du premier plateau et de la région plus orientale, trouver instantanément, au moyen de la voyelle *a*, la zone d'extraction de chacune de ces personnes?....

Solution : faites prononcer séparément le mot *mal*, par exemple; celui qui dira *ma*, sera de la montagne; celui qui dira *mau*, habitera le premier plateau, et celui qui dira *moù*, sera de la plaine.

IV.

Un des plus beaux patois du Jura et qui est parlé par une race d'hommes aussi vigoureuse qu'industrieuse et intelligente, c'est peut-être celui du canton de Champagnole. Est-ce parce que ce patois a, le premier, fait vibrer nos tympans encore vierges et qu'il éveille en nous de doux souvenirs d'enfance et d'amitié; est-ce par la raison que, à l'instar du *Ranz-des-Vaches* sur les suisses, il reporte notre imagination vers notre pays natal, vers ses rochers surplombants et audacieux, vers ses montagnes couvertes de sombres sapins et encaissant le plus riant vallon, vers sa source intermittente et ses trois rivières qui remplissent l'espace d'un éternel murmure, vers ses vastes ateliers de Vulcain qui troublent jour et nuit les échos d'alentour; est-ce pour cela que nous nous faisons ainsi illusion sur sa beauté comparative?.... Le lecteur va être mis à même de juger cette question par le récit drôlatique suivant, qu'un brave homme de Cr...., du sobriquet de *Zaza*, fit, dit-on, *inter*

pocula, à une foule d'auditeurs rassemblés, le dimanche, dans le cabaret de l'endroit.

Il existe des noëls et d'autres pièces, lyriques ou non, dans différents patois du Jura; mais, jusqu'à ce jour, croyons-nous, celui de Champagnole n'a pas eu encore l'honneur de faire mouvoir une plume.... Le dirons-nous, quoique ce soit une pierre jetée dans notre jardin, cela prouverait, jusqu'à un certain point, que là, comme dans tout le canton, les hommes du *far niente* ont toujours été aussi clair-semés qu'ils le sont aujourd'hui.

Il est à remarquer qu'il est difficile de rendre, au moyen de l'écriture, la prononciation exacte de ce patois : il n'y a guère que les initiés qui puissent le lire comme il est parlé. Pour représenter fidèlement certains mots, la bilettre *gl* (ll mouillé des italiens) nous a paru nécessaire; ainsi, dans *habegli*, *erreglie*, *gli*, *glie*, devront être prononcés comme les dernières syllabes de bouilli, veille. Nous avons déjà dit que l'*ë* surmonté d'un tréma, aurait le son de *et*.

ZAZA, OU UN VOYAGE A PARIS.

Depus qu'on ére merriés lë douas nota Tiennette, son frére Djean-Iadou, mon bia-frére, qu'est plëci dans enna grossa aubèrge de Paris, tout prés du tsëtia de l'Empereur, me tourmentéve pou allé lou vai. Dze ne m'en chochévou (souciais) guérou, à casa que c'est trop loin. I gl'avéve bin de quë ëmagli (donner de l'inquiétude) en-n-houmou kement më que, devè d'ava, n'a quaisi pais ëté atra pai que l'ou Bou-de-Serod. Poutant, nota fanna me pressi tant que dze me dëcidirou à paiti. Elle me deséve : « Va toudje, i te « bëgliera crêt bin aquë pou më; si pougliéve à moins m'envié enna lardze « blada kement nota mairesse en pouëte enna lë guimainous! Magré que « notou monche lou curé tarmène après çan, dze la mëtriou tout de mémou.» Dze vougliéve enfelé më sugliès farrés; més elle me fit mëtre më-z-escarpins avoué ma tsemise feinna dë nocë. Dze burou mon litre à dëdjunon et pus dze prirou enna demi-tasse aprés, avoué enna bouna rachon de goutta que choutéve (sortait) de tsi monche Renad de Tsampagnola. Avant de paiti, dz'allirou i bardzu (écurie) vai se nota dzaglicta qu'amougliéve, ne risquéve ren de vélé quand nota fanna sërait de pai li (seule); elle n'ére oncou pais on poi dërontia (relachée), çan fit que dze m'embarquirou tranquillou.

Dz'allirou mërandé à Namont, tsi Richai, et dz'arrevirou lou sai à Dôla, vè lë chi hurë, tsi Tissot, dont la fanna est de notë paglis. Dze li demandirou si n'y avéve pais dë tsais qu'allévant à Paris. I me desit qu'i me meinnerait lou matin iu i fadrait et de soupé bounament à me-n'aise. Dze ne droumirou guérou la nè, et à la piqua di dje, dz'érou dzà su pids. Aprés avai dëdjuné et pagli me-n'ëcot, Tissot me condesit dëfeu de la vela, vè enna vria (groupe) de bélë maisons, iu paisse enna routa kevëta tout lou long de grands bandë de fè. I me demandi viante (vingt) quéques francs et pu il alli pai lai vé on

petë guetset (guichet) acheté vé on bia monche on ga de papier dzanou qui me bëgli à catsi, en me desant de ne lou pais pèdre, pace qu'on me lou redemanderait en arrevant à Paris : dze lou mirou dans ma boucha (bourse). Tissot me meni pou entré dans enna grand tsambra iu i gl'avéve dza bin di mondou. Enn'individu qu'avéve de l'ardzent atou de sa casquette me demandi se dz'avévou enna caita (carte). Dze li dzirou que dze ne savéve pais y djoui (jouer) et que dze n'en poutévou jamaì après më. Tissot casi à l'erreglie (oreille) de ce l'houmou, que se mit à rire en me desant d'entré tout de mémou.

Tout pou on co, on souène enna kioutseta et pu on euvre enna grand poèta : celë qu'érant avoué më se lancirant kement enna vria de moutons pou chouti (sortir). I gl'avéve lai enna troupa de tsais appondus à la kua les ons dë atrous et kevès kement celë dë martsands de pouès (porcs). Dze russirou bin : dze trouvirou en-n-houmou de Tsampagnola que paitéve pou Didjon et que me recoignansi (reconnut); i me desi de monté vè li. Nous ains (avons) bin lou temps, pensirou-dzou, i n'y a oncou point de tsevas d'appaglis. Dans lou tsais iu dze montirou, i glavéve dë bancs kement dans note-n-ëguise (église) et on ére enna quarantaine, tant houmou que fëmelë, achetés dëssus. Dze veniëvou de me mëtre en plëce, quand on grand bougre de savaidzou que dze ne virou pais, bëgli on co de sublet (sifflet) que nous pèchi les erreglië à tui. Dze m'imaginirou que c'ére lou postillon qu'avètesséve (avertissait) son mondou. Dze crurou que celi tsancrou de fo avéve bu enna fouè rachon de goutta et qui rougliéve (frappait) su së tsevas avoué on pa, à casa qu'on ne chentéve ren que fére : ta! ta! ta!.... et qu'on feléve kement dëz-ëjas (oiseaux).

Tout lou long di tsemin, i gl'avéve enna pantèna en fi d'artsa, et à dëssus de tsaique poitia (poteau) on voyéve dë tassë à café toutë blaintsë. En arrevant à Didjon, nous dëchendirans (descendîmes), celu de Tsampagnola et më, pou allé prendre aquë (quelque chose) devant de se quitté. En tsartsant on bouëtson (enseigne), nous virans Djoset-dë-grias (seaux) de la Tsa-dë-Croutenay qu'ére arrëté avoué on tsai de tenus à moitan de la ruïa. Douas individus que semblévant quaisi dë soudais, essagliévant de lire sa plaqua et ne pougliévant pais en veni à bout : c'ére on ga (morceau) de fè-blanc d'enna lantèna eusa que Djoset avéve copé avoué on cija (ciseau) de tagliu su la téta de sa dettra (hache) et qu'il avéve kioulé à se n'ëtsamia (partie d'un train de voiture qui repose sur l'essieu). I pailévant de li faire on rappouè; mais li, i foutit on grand co d'ëcroudze (fouet) à son gagliai en liu desant que si ne savévant pais lire, i pougliévant allé apprendre à coignantre liu lettrë vè lou maître d'ëcola de la Tsa. En preniant on petë varou, me n'houmou m'espliqui kement lë tsais, qu'il appeléve dë *vagons*, pougliévant courre sans tsevas :

c'est de la vapeur qu'est enfarmia dans on grand tounia en fè plèci su dë rulets et que ne peut pais chouti que pai on gros bounia. Çan me fit comprendre prouquë lë bouëtsons dë pipë sont pèchis : se la femure di tabac ne paisséve pais en paitia pai lë paitus di kevékiou, et qu'elle saglie (soit) obledja de toutta chouti pai lou tuya, kement dans lë bounias dë tounia dë tsais, la pipa sërait dans lou cas de s'en allé on ne sait iu, et celi que voudrait la teni bon avoué së dents, s'en irait bin y cinq-cents diaiblous. I vegni me remené djusque vè lë vagons; on se desit à revai et frrrrttt, me voique en martse pou Paris.

Nous paissirans dans bin dë endraits et paitout iu on paisséve, i gl'avéve dë houmous que courrévant en flanc dë vagons, en gueulant aquë que dze ne compreniévou pais. Poutant, dze me rappélou que drait devant d'arrevé à Paris, i desévant : Brecy ! Brecy ! (Bercy). Dze pensirou di co que c'ère on pagli iu on fait des bris (berceaux), et la pencha me vegni d'en acheté on, en repaissant, pou nota Tiennette, que n'a ple médu (désormais) douas mois avant d'en avai besoin. I nous firant traivèché duë revirë pou lou fin moins enna viaidzou (fois) asse lardzë que la revire d'Ain y Pont-du-Navoy.

Nos débarquirans à Paris dans on baitiment grand kement enna paitia dë fouardzë di Bou-de-Serod et tout kevè en varou de coule (couleur). Il en disant enna *gatse*. Çan que c'est quo de chouti de se n'endrait, më, dze crailévou qu'i n'y avéve que lë fëmélë de méchant via qu'on appeléve kement çan. I se trouvi lai on monche que vougli me fougli ; dze ne m'en chochévou (souciais) pais, pace que lou gaichon à Djean-Pirou-la-Tripa, qu'est ëté soudai, m'avéve avèti de me mëfié dë filous. Quand celi monche vit çan, i me desit bin hounètament de ne pais avai pou, qu'il ére enn'emplagli et qui ne vougliéve ren me prendre. Poutant, i me piaigli on peu pou më douas paquets de tabac de dix sos qu'érant dans ma poutche desoua lou brai. Dze li montrirou l'adresse que mon bia-frére m'avéve envié dans enna de së lettrë et dze li demandirou si pougliéve me dire iu c'ére. I me montri on carosse qu'ére lai devant et que me condurait iu dz'avévou envia d'allé. Effectivament, à bout d'enna bouna demi-hura, i me dëposi devant la pouëta.

En entrant, dze desirou : Bondje à tui ! n'est-ce pais ice que réste Djean-Iadou y Gros-Dauphin de Cr....? Mai pletôt que de me rëpondre, il érant lai enna vria à taibla que se mirant à rire à gouardze dëplaglia en me regaidant kement ennanima curiu. I boyévant aquë que satéve y plaintchi et i femévant dë petë gas de bo dzanous (cigares). Poutant, mon bia-frére qu'ére à l'ëta (cuisine), m'entendit et vegni courant m'embressi. Quand la fanna de l'aubèrge vit que dz'érou lou parent de liu domestique, elle me demandit mon paraplu, mon baiton de poumié savaidzou, et me fësi ôté ma grand-valire, pu, elle m'appoutit à medzi aquë, avoué on litre de bon vin rudzou,

vè lou fu. Dz'érou bin aise d'être lai pou femé mon gros tabac, qu'i fadrait quaisi enna fouardze de marëtsa pou l'emprendre (allumer).

Dz'ai vu en ruïa l'Empereur, sa fanna et son gaichon. Celi petë diaiblou se tint bin à tseva kement lou gendarme à Coco. Nos.allirans dans enn'endrait iu i gl'avéve toutë souètë d'animas, tant à quatrou patë qu'à duë. Dz'en ai vu qu'ant la pia asse netta que lë truitë de la revire de Fonceinna, et pu en n'houmou savaidzou tout poilu, qu'a enna grand kua pai darri. I gl'avéve dë damë que desévant que c'ére on grand dëgoûtant (lisez : orang-outang). I gl'avéve enna sarpent asse grossa que la couisse àl a Lise-y-grand-Pétra, et londze kement enna lasèna (perche à foin). Djean-Iadon desit que c'ére on *boa*, justament kement nous atrous nous appelins lë crapads.

Lë Parisiens sont mi habegli lë dje n'ovris (ouvrables) que nous atrous lou dje de nota féta. Pais moyen d'y trouvé enn'âme que pailisse patois, que mette enna rolire ou bin dë gros suglièsl. Lë fëmélë poètant toutë dë bladë en paraplu asse lardzë quaisi que lou tambou de la tsemenia tsi lou Pépé et iu lou tsadrounié Chassetemps, d'Andelot, pourrait se mettre à la souëta (abri) pou rëtamé së cuglis (cuillers). Elle ant dë culattë blaintsë pai desoua pou quand lou vent saffle et vindrait à ëtre malhounète. I ne paraît pai que liu curés liu desissant aquë pou çan et qui fissant kement celi de Cr...., qu'est toudje à piaigli aprés lë affaires dë feglië. Sont-i de la méma relidjon que lou nôtrou? dze n'en sais ren, pace que dz'ai oublié de lou demandé. Elles pouètant dë calë (chapeaux) en paiglie kevètë de fle et de rubans; elles tsampant pai dessus on lindzou nai et kiai kement enna tëla de froumaidzou, que liu bouètse la figure pou dëveri (détourner) lë mouëtsë (mouches); elles s'envoutëgliant (s'entortillent) lë mains dans de la pata ou du coui (cuir) pou qu'on ne visse pais quand elles sont braglië (souillées). Lë monches, quand i medzant, se lagliant on ga de tëla blaintse atou di co, tout kement notë cacougliès (fromagers) quand i tirant lou caillon. I boyant du vin à tous liu repais et ne medzant que du pain blanc et de la vianda; ëtout, i gl'en a qu'ant dë tripë kement dë vaitsë prëtë y via et que sëriant dans lou cas, s'il érant à pid de l'autel, de boëtsi lou tabernacle avoué lou bon Dié. Quand il invitant quéqu'on à boire enna bouteille, i liu diant d'allé boire on *canon*. Bougres d'innocents! kement pourriant-i avalé on canon, quand ce ne sërait que celi d'on pistoulet?

La vela de Paris est bin asse londze que dés-ci à Naidou. Enna bouna paitia dë maisons sont kement lou tsëtia à monche Jobez de Chan. Les boutiquë sont bin dix viaidzous kement cela à la parisienne de Serod. On n'y voit point de poëtë de graindze ne de bardzu, pais ple que de fëmiés; dze ne sais pais iu à tounerre i lodzant liu rëcolte! On n'y voit ren que dë tsevas appla-glis à dë bias carosses; pais foutu d'y vai on bu ou enna vaitse. Quand dze

lës entends dire paiche : lë **Parisiens! lë Parisiens**!... **Tsancrou m'enlevait** s'i ne sont plc **bêtes que lë dzens de Cr....!** Si **teniévant tui dë vaitsë, y** pourriant bin fére cinquanta fretirë asse grossë que cela de la Tsa-di-Dombi. On treuve dans lë ruïets dë affaires arraindzis kement dë oratoires et iu on va, en pailant pai respect, pou ëpointsi de l'aigue; mai celi qu'ërait fata d'aquë d'atrou, sërait, nom de nom! gros malëru (malheureux), pace qu'on n'y treuve pais enn'hadze ou on ga de bouëtsë pou s'akiëssi darri. On djc qu'ëtant dëfeu, aprés m'être bin reteni, dze furou pris de coliquë affrusë. Mon bia-frére m'appoutit enna mécanique pou prendre on lavement, qu'on faisévc tout kement quand nota fanna bat lou beurou (clyso-pompe).

On éra bia me dire çan qu'on voudra, i fai oncou mëglie ice qu'à Paris, iu on ne comprend pais lou demi-quai de çan qu'i diant et iu on est ëçarvallé toutta la nè pai lou brut dë tsais. Dze m'aimou mi dans mon lit vè nota Tiennette que dans liu bélë tsambrë pleinnë de miroirs, et iu on n'ose pais selament cratsi. On est sëco (secoué) dans liu lits à ressouè kement dans on petë van, toutë lë viaidzous qu'on rédze (bouge). C'est bin çan que dz'ai dit à notou Djean-ladou, en lou quittant : « Vois-te, me n'ami, dz'aimou mi courre à travè dë prés de Cr.... que dans ta ruïa de Rivoli. Pouète-te bin.... »

BOTANIQUE INDUSTRIELLE.

Des Succédanés,

Par M. Jules Léon, membre correspondant.

A. — Succédané du Café.

A l'époque du blocus continental, on fit de nombreux essais pour remplacer le café avec nos plantes indigènes. Le *gland*, la *chicorée*, la *racine de betterave*, le *marron*, voire même la râpure de peaux de pommes-de-terre, les *graines de petit-houx* ne furent pas oubliés.

Les cinq premiers succédanés ont survécu à l'oubli. Seul le petit-houx a été délaissé, et bien à tort, pour les raisons que nous allons développer.

Eh bien! la graine de petit-houx *(Ruscus aculeatus)* (Asparaginées) est le seul succédané hygiénique, économique et agréable du café. On se convaincra de cette vérité en lisant notre modeste article et en répétant nos expériences.

§ I.

Le petit-houx croit abondamment sans culture, dans les haies et les lisières de toute la France. C'est un arbuste de 2 à 3 décimètres de haut, à feuilles alternes, ovales, pointues, portant des fleurs petites, verdâtres, à 4, 5 divisions, auxquelles succèdent des fruits rouges en

baies globuleuses à 1, 2 graines. Les jeunes pousses de cet arbuste, qui croissent en janvier et février, dans le midi, pourraient remplacer avantageusement l'asperge. Nous y avons découvert de l'asparagine en quantité notable. Quant aux fruits, il sera bon de ne les récolter qu'après les premières gelées, afin d'être sûr de la maturité des graines.

§ II.

Le gland, le marron torréfiés, même avec le plus grand soin, ne donnent qu'un café louche et fade, ayant toujours un arrière-goût âpre, et ne possédant aucune des propriétés sanitaires de la fève d'Arabie.

Le petit-houx est doué dans toutes ses parties de vertus diurétiques et dépuratives. On objectera que le fruit étant purgatif, les graines peuvent participer de l'acrimonie de ce principe : nous répondrons que le grillage des graines dissipe ce principe éminemment volatil.

§ III.

La préparation des graines de petit-houx pour la fabrication du café est très-facile. On les monde de la pulpe des fruits, on les dessèche dans un courant d'air, à l'ombre, autant que possible, et on les torréfie à la manière du café. La torréfaction achevée, on les soumet à la mouture par le procédé connu dans les ménages. Ces graines donnent une poudre identique, pour la couleur, avec celle de la fève d'Arabie. Traitée par l'eau bouillante (une cuillerée de poudre par tasse d'eau), cette matière donne une infusion jaune-brun, tirant sur le noir, d'une saveur amère, suivie d'un arrière goût d'asperge fort agréable, et pourvue d'un bouquet qui n'est pas sans analogie avec celui du café.

Abandonnée à elle-même au contact de l'air, l'infusion de graines de petit-houx (même torréfiées) dégage de l'acide aspartique à l'état d'*aspartate d'ammoniaque*. Ces graines ont donc avec le café ce point de ressemblance qu'elles contiennent, comme lui, une matière azotée, laquelle passe dans l'infusion, car le marc ne se putréfie pas quand il a été desséché, même imparfaitement, ainsi que nous nous en sommes assuré, donc il ne retient pas, comme le marc de café, la plus forte portion de la matière azotée et alibile.

De plus, le café de petit-houx agit efficacement comme digestif, comme diurétique, et surtout comme dépuratif. Mélangée dans la proportion de moitié avec la poudre de café ordinaire, la poudre de petit-houx, sans nuire à l'arôme de cette boisson, en atténue considérablement l'effet *névropathique*, et le fait supporter par les personnes les plus nerveuses.

§ IV.

Ayant fait l'analyse de la poudre de graine de petit-houx torréfiée, voici le résumé des résultats obtenus sur 100 parties :

Amidon, ...	45
Ligneux, ...	25
Matière colorante jaune-brun, .	05
Matière grasse, ...	04
Substance amère, ...	03

Asparagine,	. . . .	08
Extractif,	. . . .	10
	Total . . .	100

Voici les conclusions que nous tirons des faits précédents :

1° Le café de graines de petit-houx est celui qui se rapproche le plus du café exotique.

2° Ce café est tout-à-fait hygiénique et salutaire dans certaines affections inflammatoires de l'appareil urinaire et digestif.

3° Enfin l'industrie aurait un bénéfice immense à remplacer les autres succédanés du café par la graine du petit-houx, qui se trouve partout et croit sans culture dans toutes nos haies.

B. — Nouveau Succédané du Houblon.

Il semble qu'après l'admirable et précieux travail de M. Fabre-Volpelière, qui a proposé la gentiane comme succédané du houblon, il est superflu de vouloir traiter une pareille question. Ce n'est pas là tout-à-fait notre avis, car en fait de succédané, l'industrie dit à chaque seconde à la science, ces paroles de la légende d'Ashvérus : Marche ! Marche !

Il y a longtemps que nous avons expérimenté les baies ou plutôt les cônes de genevrier (*Juniperus communis)* comme matière propre à donner à la bière cette amertume si prisée des amateurs. Ce procédé nous a parfaitement réussi.

On sait en effet que le principe amer du houblon est une résine *(lupuline)*. Ici, la substitution des cônes de genièvre à la lupuline est suggérée à l'industrie par la chimie et par la *physiologie*. La théorie marche ainsi de front avec la pratique, et si l'âme de Bernard de Palissy revenait parmi nous, elle serait heureuse de voir cette étroite connexion entre *Théoricque* et *Practique.*

N'oublions pas de dire que les baies de genevrier sont non-seulement inoffensives, mais encore hygiéniques. Nous nous proposons de donner en temps et lieu l'histoire thérapeutique du genevrier, et de prouver qu'il peut remplacer non-seulement le houblon, mais encore le *sassafras* et certaines résines exotiques.

Voici le mode d'emploi des baies de genièvre dans la fabrication de la bière :

Pour une barrique, écrasez un kilogramme de fruits de genevrier que vous ajoutez à la bière un peu avant que la fermentation ne soit achevée, laissez macérer 15 jours et ensuite soutirez.

La bière ainsi préparée est fort agréable, et sera beaucoup plus salutaire pour les personnes d'une constitution plethorique et inflammatoire, que celle qui a été préparée avec la gentiane, par ce fait que la bière de genevrier est moins alcoolique que celle de gentiane.

Nous terminons cet article en manifestant notre étonnement de l'oubli où la médecine et l'industrie laissent les fruits du genevrier, et cet arbrisseau lui-même.

Nous prouverons dans un prochain article que toutes les parties du *Juniperus communis* sont susceptibles d'être utilisées, soit en thérapeu-

tique, soit dans les arts économiques et commerciaux. Les faits que nous nous proposons d'exposer, les observations qui les accompagneront, donneront une fois de plus raison à la théorie, et prouveront qu'elle n'est pas un vain mot, lorsqu'elle daigne descendre à la vulgaire pratique dans le but d'être utile à l'humanité.

L'OEuvre de Frotey-lez-Vesoul.

En opposition à des exemples bien propres à décourager la pensée, il se passe en ce moment, dans un village de la Franche-Comté, un évènement véritablement digne d'attirer l'attention et de fixer les regards du monde entier. Si on l'eût annoncé d'avance, malgré le mot héroïque de Napoléon Ier, il eût été accueilli par l'incrédule et lâche expression habituelle : « C'est impossible. »

La République idéale de Platon; l'Utopie de Thomas Morus; la Cité du Soleil de Campanella; l'Organisation modèle de Salente dans l'auteur de Télémaque, tout cela est de loin et de très-loin dépassé.

Ce qui dans les Vosges, au Ban-de-la-Roche, de 1740 à 1826, a été entrepris pour le bien-être matériel, par le vénérable pasteur Frédéric Oberlin; ce que dans un département limitrophe, sur les bords de l'Ain, un pieux ecclésiastique, le saint curé d'Ars, a effectué naguère pour le bien spirituel des âmes; cet apostolat de bienfaisance et de charité, un généreux et courageux citoyen de la Haute-Saône, un intrépide pionnier de civilisation et d'enseignement, est en train de le poursuivre sous le triple rapport du perfectionnement physique, intellectuel et moral, au milieu des populations qui l'ont vu naître. Une *Académie dans une commune rurale*, mais d'où elle rayonnera bientôt sur tous les points de la France! Déjà, elle a conquis une succursale à Paris; déjà, elle peut se recommander des noms les plus illustres, les plus puissants, empressés de s'honorer eux-mêmes en se faisant inscrire aux pages de son livre d'or.

C'est un devoir pour tout organe de la publicité, de consacrer celle dont il dispose à répandre la connaissance de cette œuvre admirable : l'*OEuvre de Frotey-lez-Vesoul*.

Nous rappelons donc le prospectus qui en a été inséré dans le N° Ier de cette année, et nous annonçons l'apparition de la sixième lettre de M. Auguste Guyard aux coopérateurs qui le secondent dans sa noble confiance et ses vaillants efforts.

Voici des vers d'Emile Deschamps, l'un des présidents d'honneur de l'Académie de Frotez-lez-Vesoul, composés pour la fête qui a eu lieu le 29 mai 1864, et donnée au Pré-Catelan (Paris) par l'Académie de Frotey-lez-Vesoul, au profit de la commune modèle de la Haute-Saône, sous le patronage de S. Exc. Hassen-Ali-Kan, ambassadeur de Perse, à Paris, président d'honneur de l'Académie de Frotey; de MM. les officiers de l'ambassade, commissaires de la fête, et de toute la colonie persane.

A TOUS LES ASSISTANTS.

En secourant Frotey, la commune modèle,
Vous donnez à la France, et des trois mers au Rhin,
C'est encor, c'est toujours le symbole fidèle :
L'aigle vit dans un œuf; la moisson dans un grain.
Des civiques vertus la contagion sainte
Veut s'étendre de branche en branche à l'arbre entier:
Plus d'un grand voyageur part d'un petit sentier;
Donc : un immense bien dans une étroite enceinte.

Voilà le but lointain de notre œuvre qui naît :
Nobles hôtes, voilà ce qu'aujourd'hui vous faites.
Quoi de céleste au monde et de beau, si ce n'est
La charité, venant sanctifier les fêtes!....
Suivis du doux parfum des fleurs, déjà vos noms
Sont inscrits au séjour éternellement calme;
Reconnaissants de cœur, nous ne vous décernons
Que bouquets passagers, Dieu vous garde la palme.

Ces vers sont extraits de l'*Etincelle*, feuille de Bordeaux, où ils ont été publiés d'avance. Ils avaient été envoyés en primeur à M. Ernest de Rattier de Susvalon, autre phénomène d'activité et de fécondité, qui, peu satisfait de faire marcher de front ses leçons de professeur et ses doctes articles du journal hebdomadaire dont il est le propriétaire-gérant,et le principal, sinon l'unique rédacteur, se fait encore un devoir de s'associer et de participer, soit comme membre effectif, soit comme membre honoraire, à toutes les œuvres pies ou de bienfaisance, telles que la Commune-modèle et la Société protectrice des animaux.

H.-G. Cler.

NÉCROLOGIE.

La ville de Poligny, dont il était originaire, et en particulier la Société d'agriculture, sciences et arts, dont il était membre, ont fait une perte extrêmement regrettable. D'une famille qui résidait, il n'y a pas longtemps, dans notre cité, fils d'un maire qui avait géré avec intelligence les affaires de cette commune, Alexandre-Eugène-Gustave, comte de Betz, né au château de Beauchemin, canton de Chemin (Jura), le 22 mai 1799, est mort à Amiens dans un âge qui promettait à ses amis encore quelques années. Il s'était fixé dans cette localité vers 1828, à son retour de l'armée, non pour s'y abandonner à un repos stérile, mais afin de s'y livrer à son goût prononcé pour les arts, notamment la peinture, cette source de tant de jouissances.

Un des principaux fondateurs de la *Société des Antiquaires de Picardie*, en 1836, trois fois Président de cette savante Compagnie ; à la tête aussi de la *Société des Amis des Arts*, comme du *Cercle de l'Union*, il possédait une riche collection de tableaux, dont il faisait les honneurs avec la plus exquise urbanité. Ces doctes loisirs n'excluaient pas d'autres services : conseiller municipal, sa voix était toujours écoutée ; chef de bataillon de la garde nationale, son expérience militaire n'y rencontrait aucun obstacle.

Aussi, tous les rangs étaient-ils confondus à son convoi, dont le deuil était conduit par M. Paul Guérillot, membre du Conseil général du Jura, neveu du défunt, accompagné des membres de la famille.

Des discours ont été prononcés sur sa tombe.

Société générale de Secours mutuels de Poligny.

Cette Société, à la fondation de laquelle notre Société n'est pas étrangère, a été, après autorisation préfectorale du 1er novembre 1863, définitivement constituée le 13 janvier 1864, dans la séance d'installation par M. le Maire, du Président de cette nouvelle Société, qui est aussi le Président honoraire de la nôtre. Après que M. le Maire, dont la parole sympathique est toujours avidement écoutée par ses administrés, sous la double impression de l'intérêt et du plaisir, eut donné les explications relatives à la circonstance, M. le Président Demougin, s'adressant à la nombreuse assemblée, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs, mes soins ne manqueront pas, dans la mesure de mes faibles moyens, au développement et à la prospérité de cette Société, dont la direction m'a été confiée, sur la proposition de M. le Préfet, par S. M. l'Empereur.

C'est par la volonté de l'Empereur, par sa sollicitude pour les classes laborieuses, que les Sociétés de secours mutuels existent et fonctionnent.

D'autres ont pu en avoir la pensée, lui en a eu le pouvoir. Celui-là seul, qui de sa volonté courageuse et de sa main puissante a relevé et replacé sur ses bases l'édifice social, était en mesure de fonder la vraie liberté dans la force de l'ordre, et la fécondité dans la fraternité.

Connu de vous, je n'ai pas à craindre qu'on attribue à ce mot de fraternité le sens qu'il reçut d'une époque qui, quoique courte, a été trouvée bien longue, et qui est déjà loin dans nos souvenirs. Je parle uniquement de cette mutualité fraternelle, de cette société-famille, par qui l'individu fait servir son sacrifice personnel et son profit éventuel au bénéfice certain de tous, de cette coopération individuelle à l'avantage commun, qui rend collectif l'avantage privé.

Mieux que dans aucun des 88 autres départements de France, les vues éclairées et bienfaisantes du Gouvernement ont été comprises dans le Jura.

L'honneur en est dû sans doute à M. le Préfet, mais il rejaillit sur le département entier, assez intelligent pour apprécier la sûreté de ses vues et son active impulsion vers tout ce qui est bien, utile et honnête.

M. le Sous-Préfet, qui fait jouir cette ville et son arrondissement des bienfaits de son invariable sagesse, a bien voulu prêter son concours à l'établissement de cette Société générale.

Quant à M. le Maire, l'honneur de sa présence ne me laisse pas libre de rendre votre pensée et la mienne sur ses droits à la reconnaissance.

Il ne paraîtra pas hors de propos de rappeler qu'une récente circulaire épiscopale, lue dans toutes les paroisses du Jura, recommande, en termes pressants, les Sociétés de secours mutuels.

Je ne crois pas, en terminant, et avant de passer à la lecture des décrets, arrêtés et statuts, avoir besoin d'ajouter que tous, j'en ai la confiance, nous agirons pour la Société en conformité des vues généreuses de l'Empereur, par qui existent en France sécurité, confiance, autorité, force, liberté, progrès, grandeur, gloire et prospérité !

A la séance de la même Société de secours mutuels de Poligny, du 13 mars, M. le Président, à la suite d'explications du règlement des corvées obligatoires venant au secours des sociétaires malades, a dit :

Il est donc bien entendu que les corvées ne pourront se faire que dans les jours ouvrables, et jamais le dimanche, hors le cas d'absolue nécessité.

Je ne comprendrais pas des corvées le dimanche, non justifiées par la nécessité. Dans aucun pays chrétien on ne les comprendrait. La loi pénale les interdit. Socialement, elles créeraient un désordre troublant les citoyens dans l'exercice de leur liberté. Elles seraient contraires à l'esprit des lois françaises, partout empreintes du respect du repos du dimanche, que même elles prescrivent aux fonctionnaires dans une foule de cas.

Il ne m'appartient pas d'exposer la raison qui commande ce repos, laquelle, au reste, n'est pas et ne peut être ignorée.

Qui a plus de motifs que le cultivateur d'observer la loi du repos du dimanche, qui intéresse à la fois l'humanité, la religion et l'intérêt hygiénique des populations ouvrières?

L'homme des champs semble plus rapproché de la Divinité, de ses œuvres, de sa Providence.

Comment croire qu'il ait la faiblesse malheureuse ou le triste courage de se permettre ce qui ne serait pas moins qu'un outrage direct à Dieu, en même temps qu'il blesserait le sentiment public, et cela au sein du christianisme et de la civilisation.

Au reste, je n'ai pas à insister. Je suis rassuré par le bon esprit et les habitudes connues de la population agricole de Poligny. Les corvées non nécessitées du dimanche ne s'établiront pas, et l'honneur de la présidence ne deviendra pas pour moi une amertume.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 MARS 1864.

M. le Vice-Président Clerc-Outhier ouvre la séance à 2 heures.

Après avoir donné lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, le Secrétaire dépouille la correspondance.

On y remarque les lettres de M. Adolphe Huard, rédacteur de la Gazette des Médaillés de l'Empire, et celles de M. Marminia, interprète juré près les Cours et Tribunaux, qui offrent à la Société, dont ils sont membres, de faire des lectures en son nom à la prochaine solennité de la Sorbonne.

Viennent ensuite celles de M. Tourniaire, chimiste à Neuilly, qui demande à être autorisé à déposer aux bureaux de la Sorbonne un travail sur le système pileux, et celles de M. Armand Maillard, principal rédacteur à la direction de la Presse, qui se propose, avec l'agrément de la Société, qu'il a déjà représentée l'année dernière, de lire une notice sur les préfectures de police et de la Seine.

Bien que ces deux dernières demandes fussent un peu tardives, le terme fixé par le Ministre étant expiré, il est à croire que des excuses explicatives presentées à Son Exc., feront admettre nos deux collègues à la faveur qu'ils réclament et dont ils sont dignes à si juste titre.

Suivant l'ordre du jour, sont lus, par M. H. Cler, des rapports sur le livre de M. Jules Léon, pharmacien à Bordeaux : des *Falsifications* et des *Empoisonnements*; sur l'*Eclectisme en médecine*, du même auteur; sur l'ouvrage de M. de Piétra-Santa : *Influence des chemins de fer sur la Santé publique*; sur le roman de M. Berlioz d'Auriac : *Ce qu'il en coûte pour vivre à Paris*; enfin, sur les poésies de M. Hector Berge, de Bordeaux, et celles de M. Antoni Valbrègues, d'Aix.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 7 MARS 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Vionnet, Vice-Président.

Le Secrétaire donne lecture de deux mémoires sur les maladies des vins du Jura, adressés par M. Pasteur, d'Arbois, membre de l'Institut, leur auteur.

L'assemblée exprime le désir de les voir reproduire in extenso dans le Bulletin. La Société décide que M. Pasteur sera prié de vouloir bien mettre à sa disposition le cuivre destiné à reproduire la planche qui accompagne ces savantes études.— Cette lecture suscite chez quelques-uns des membres de l'assemblée des réflexions sur les soins qu'il convient de donner aux vins.

M. le docteur Chambrette rappelle que pour préserver les vins des tonneaux en vidange, il suffit de brûler une mèche soufrée dans le vide qui reste au-dessus du vin. Mais pour que ce procédé utile puisse être appliqué, il faut l'employer peu de temps après que le vin a été placé dans la cuve, car, sans cette précaution, les gazs qui résultent de la

fermentation empêchent la mèche de brûler. M. Clerc-Outhier parle aussi d'un autre moyen de conservation, qui consiste à couvrir le vin d'une couche de bonne huile d'olives. On pourrait encore ajouter à ces moyens, celui bien connu des cultivateurs lorsque les vins sont faibles, qui consiste à placer de l'alcool, ou même de l'eau-de-vie, avant d'y introduire le vin, qui se trouve ainsi recouvert par cet alcool plus léger, et qui ne se mêle que lentement à la masse vineuse.

On donne ensuite lecture de la note suivante, de M. Baud, cultivateur au Fied.

Dans la séance du 7 décembre dernier, la Société s'est occupée de la fécondation artificielle des épis de blé par le pollen des épis voisins.

J'ai fait depuis longtemps des observations sur ce sujet.

La première condition pour que le pollen d'un épi féconde un autre épi, c'est que les fleurs de chacun d'eux soient à leur apogée de floraison.

Ce que je viens de dire au sujet des épis s'applique aux variétés que j'ai expérimentées, telles que : blé bleu, moutet jaune et moutet rouge, barbu jaune et barbu rouge. Maintes fois j'ai planté, dans mon jardin, deux grains de variétés différentes, à un pied de distance l'un de l'autre, en ayant la précaution de verser du purin sur chaque grain afin de provoquer un plus fort tallage, et j'ai remarqué que toutes les fois que les épis de chaque sorte fleurissaient en même temps, il y avait mélange des deux variétés. Il n'était pas rare alors de reconnaître, dès la première année, à la forme du grain, à sa grosseur et à sa couleur, du moutet rouge dans la touffe du moutet jaune, comme du moutet jaune dans la touffe du moutet rouge. Une particularité importante à signaler, c'est que dans ces deux touffes voisines, il y avait moins de grains avortés qu'il n'y en aurait eu sur des épis isolés. Aussi j'ai toujours remarqué que lorsque nos blés sont clair-semés, jamais le grain n'est aussi nourri que lorsqu'ils sont épais. En voici la raison : Le blé clair ne reçoit pas autant de pollen que celui qui est épais; car, quand il est épais, il y a assez de cette poussière fécondante pour rassasier tous les épis, et, par suite, il y a peu d'avortements; ce qui n'a pas lieu si le blé est clair-semé. Mais on dira peut-être : s'il n'y a que moitié d'épis, il ne faut que moitié de pollen pour les féconder. Moi je dis non : car si les épis sont trop éloignés, le pollen tombera aussi bien dans les clairières que sur les épis, de sorte qu'il est presque impossible que chaque épi en reçoive suffisamment. Le blé sera donc d'autant mieux nourri qu'il y aura plus de communication d'un épi aux autres par le pollen.

Il n'y a que le blé géant de Crimée qui ne se soit pas encore croisé avec les autres variétés par le pollen. Cela vient, je pense, de ce que sa floraison est toujours en retard sur celle de nos variétés de barbus et de moutets.

J'ai dit qu'on reconnaissait dès la première année, le mélange des variétés,

mais seulement par la forme, la couleur et la grosseur du grain. L'épi étant déjà formé bien avant la floraison, le blé barbu porte barbe en naissant. A la seconde année, le changement est beaucoup plus sensible. Les épis naissent tout différents; on en voit de toutes les nuances. Aussi, dans un champ d'un journal, on ne trouvera peut-être pas vingt épis dont le signalement soit le même. — Pour conserver une variété de blé, il faudrait commencer par semer un grain, et toujours ressemer le produit à part et à une grande distance de tout autre blé. La fécondation d'un épi à l'autre n'en aurait pas moins lieu, mais la variété ne changerait pas.

L'effet principal du croisement des pollens est l'augmentation du nombre des grains dans chaque épi. Il y a moins de cases vides. On sait qu'il y a quelquefois jusqu'à cinq cases renfermant chacune un grain, dans la rangée placée à la base de l'épi. Ce nombre va en diminuant vers le sommet, où l'on trouve cependant encore trois grains formant la crête au-dessus de l'épi dans les années favorables. Aussi, nous autres cultivateurs, quand nous voyons que le grain est formé et qu'il n'y en a pas moins de trois en rang de bataille sur les côtés de l'épi, et surtout au sommet, nous sommes bien contents sur notre plateau, et nous disons : le blé porte le grain du fermier, marions nos filles, il y aura de la farine de blé pour faire des gaudes à leurs nourrissons. — Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi, et il arrive souvent que bien des cases de l'epi naissant sont désertes, surtout s'il fait un brouillard froid et humide qui abat le pollen. Dans ce cas, chaque épi doit se suffire à lui-même. Il en résulte que dans beaucoup de cases la fécondation n'est pas complète et que le grain avorte.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs cultivateurs présents à la séance, sur les faits signalés par M. Baud, il est donné communication à l'assemblée de la note suivante, de M. Vionnet.

DES PRÉS NATURELS DANS LA PLAINE DU JURA.

De toutes les natures de culture du département du Jura, il n'y en a point de plus négligée que celles des prés naturels, situés dans les bas-fonds ou sur les cours d'eau. C'est vraiment une honte pour notre pays de voir, en été, de vastes et grasses prairies tantôt couvertes par d'immenses nappes d'eau, tantôt crevasées à tel point, que le bétail ne peut les parcourir sans qu'il soit exposé à se briser les jambes. Aussi les fourrages de ces bons prés sont-ils souvent *rouillés*, ou il ne croît point de secondes herbes.

Il est vrai que quelques communes ont voulu parer au premier de ces inconvénients en faisant procéder au curage des cours d'eau. Ensuite de ce travail, les parties basses de ces prés ont été assainies; mais on est tombé dans un excès contraire pour tout le surplus de la prairie, qui se trouve privée de son aliment naturel, les eaux troubles d'automne et d'hiver. Il aurait

fallu, tout en procédant au curage des cours d'eau, établir sur ceux-ci un certain nombre de barrages économiques pour pouvoir déverser les eaux à volonté à travers la prairie, comme cela se pratique très-méthodiquement dans les départements de la Haute-Saône et des Vosges. Une loi a été promulguée pour faciliter ces irrigations, et les propriétaires de nos contrées restent tout-à-fait indifférents sur des mesures aussi salutaires. Nous ne voyons, en effet, presqu'aucun travail récent le long de nos cours d'eau dans le but d'irriguer périodiquement les prés. Cette négligence cause pourtant une perte considérable dans nos prairies du pied du Jura, et il serait bien à propos que quelques forts propriétaires prissent l'initiative pour remédier à cet état de choses.

Il faudrait d'abord que les propriétaires intéressés s'entendissent pour contribuer aux premiers frais d'études des travaux. Au moyen d'un léger sacrifice de deux francs au plus par hectare, pour premiers frais, ils sauraient à quoi s'en tenir pour l'exécution des travaux. Nul doute que quand ils verraient la modicité de la somme que chacun devrait payer, et l'avantage que ces travaux procureraient, il serait facile de faire prendre une prompte détermination à ces propriétaires.

Nous connaissons une prairie d'environ deux cents hectares sur un cours d'eau, dont le curage seul a plus coûté que la dépense à laquelle pourrait s'élever l'établissement de barrages économiques en bois, dont on ôte les vannes au printemps. Cette prairie, formée en grande partie de gramens, s'est trouvée trop desséchée par suite du curage et du défaut d'irrigation en automne et en hiver. Les touffes d'herbes vivaces n'étant plus rechaussées par le limon, ont péri dans les années de sécheresse, et ces herbes ont été remplacées par la marguerite, le rhinante ou *grillot*, le colchique et une multitude d'ombellifères. C'est à peine si le lotier, cette précieuse légumineuse, a pu résister en si mauvaise compagnie. Les parties aquatiques ne se sont guère plus améliorées depuis le curage, car si les *laiches* se sont éclaircies, la mousse, qu'on n'a pas eu soin d'enlever au rateau crochu, a pris un développement extraordinaire.

En résumé, les cultivateurs disent que les curages effectués ces dernières années ont diminué considérablement la récolte, et que sans l'établissement de barrages, le remède a été pire que le mal.

Nous appelons donc l'attention des propriétaires à ce sujet, et nous les engageons à se décider enfin à faire les sacrifices que réclame l'état de leurs propriétés.

La séance est levée à 4 heures.

De l'Influence de certaines Eaux sur les Prairies,

PAR M. VIONNET.

Nous venons de dire que quelques sources placées dans des prés ne pouvaient être utilisées pour l'irrigation, à cause de la présence, dans ces eaux, de certains gazs impropres à la végétation. On sait, en effet, que l'eau des tourbières est toujours rejetée des cultivateurs. On ne tient pas non plus beaucoup de cas des eaux qui sortent des forêts ou des vignes, parce que, dit-on, elles contiennent trop de principes acides. Mais il est bon de faire remarquer que les eaux de sources sont rarement employées en temps opportun par les cultivateurs. Si l'on arrosse en hiver, une nappe de glace recouvre le pré et soulève les jeunes plantes tout en les étouffant. L'irrigation faite au printemps fait verdir les plantes aquatiques, mais elle empêche les herbes annuelles de se développer, et, d'un autre côté, si cet arrosage est trop prolongé, l'eau ayant une température plus basse que le sol et l'atmosphère, il s'ensuit un retard dans l'accroissement du fourrage qui, certes, est loin d'être de bonne qualité. Un autre inconvénient, résultant d'un arrosage prolongé, c'est le crevassement du sol, lorsque viennent les chaleurs. Les prés qui se trouvent en dessous des habitations sont en général d'un grand rapport, parce qu'ils sont arrosés avec de l'eau qui contient beaucoup de matières fertilisantes. Nous avons remarqué qu'on abuse souvent de cette proximité d'arroser. Des plantes qui ne sont nullement fourragères infestent souvent ces prés trop bien fumés. La bardane, qui a des feuilles aussi grandes que celles des choux, étouffe les graminées; la berce blanc-ursine, qu'on nomme vulgairement *panais bâtard*, occupe aussi dans ces sortes de prés la place des bonnes herbes, quoiqu'elle puisse être consommée par le gros bétail. Le meilleur moyen de se débarrasser de ces plantes, est de labourer le pré, y semer des plantes sarclées pendant deux ou trois années, puis le remettre dans son état primitif en faisant un bon choix de graines fourragères.

Il y a aussi des prés qui, sans être trop humides, se couvrent tout-à-coup d'une épaisse couche de mousse et ne produisent presque plus rien. Une fumure mélangée de cendres les ranimerait un peu, mais le meilleur moyen est encore de les cultiver avec la charrue pendant quelque temps et de les réensemencer ensuite. Cette clause devrait être réservée en faveur des fermiers, en passant les baux. Mais les connaissances agricoles étant encore peu avancées sous ce rapport, parmi certains propriétaires, ils consentiraient difficilement à permettre de convertir des prés en champs.

Il ne faut pas avoir des connaissances bien étendues en agriculture, pour s'apercevoir qu'en général les prairies du pied du Jura sont très-mal entretenues. Il n'y a guère que les propriétaires exploitant eux-mêmes qui fassent des

travaux d'irrigation au moyen de vannage sur les cours d'eau, et le nombre de ces propriétaires est tout-à-fait restreint. Les grandes crues qui perdaient nos fourrages, il y a quelques années, ont déterminé les communes à demander l'autorisation de faire opérer le curage des cours d'eau. Les motifs qu'on a fait valoir étaient certainement bien fondés, mais on n'a pas songé qu'on tombait dans un excès contraire, en privant tout-à-coup les prairies d'un aliment qui leur est nécessaire : l'irrigation par les eaux pluviales en automne et en hiver. Tout en creusant le lit des cours d'eau, on aurait dû s'entendre pour construire des endiguements sous lesquels passerait l'eau claire dans ces deux dernières saisons, et qu'on ouvrirait totalement au printemps.

Ce défaut de vannage, même sur nos petits cours d'eau, cause un préjudice considérable à l'agriculture: Les fourrages sont beaucoup moins abondants, sans compensation pour la qualité, car les prés, dits *prés gras*, dont le foin n'était presque composé que de fines tiges de divers gramens, se sont peuplés par suite du dessèchement des racines vivaces, d'herbes dures et souvent funestes au bétail. Dans ce nombre se trouvent le colchique, la rhinanthe, la grande marguerite et les ombellifères.

Le mal est moins grand qu'il n'était avant le curage qui a été exécuté, mais on doit faire tous ses efforts pour déterminer les propriétaires des prés à s'entendre pour la construction de vannages en tête des prairies. Cette question est d'une importance telle, qu'elle mérite d'être étudiée sérieusement par les Sociétés d'agriculture.

Seize communes du canton de Poligny, situées au-dessous de cette ville, possèdent environ 2,200 hectares de prés, presque tous placés le long des cours d'eau. La commune de Colonne en possède 286 hectares, et cette surface n'est pas le tiers de la prairie qui porte ce nom. Chaque hectare, terme moyen, rapporte 200 francs au propriétaire, sans entretien; mais le produit augmenterait considérablement si des travaux d'irrigation et d'écoulement étaient pratiqués dans cette prairie.

DONS.

Il est offert à la Société, par :

M. de Miserey : Une belle *médaille* commémorative de la mort du maréchal de Saint-Arnault, venant du général Cler, son beau-frère.

Mlle Gabrielle de Poligny : Ses poésies, intitulées : *Légendes napoléoniennes*.

M. Adolphe Chevassus : Ses poésies, intitulées : *Les Jurassiennes*.

M. le Président de la Société des sciences de l'Yonne : *Rapport sur le Concours pour le prix Crochot*.

M. A. Quiquerez : *Topographie d'une partie du Jura oriental*, dont il est l'auteur.

M. Gabriel Azais : *Introduction au breviari d'amor de Matre Ermengaud*.

M. Gindre : Un *Chat phénoménal*, ayant huit pattes.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES RECUEILLIES A POLIGNY. — (Février 1864).

ÉLÉVATION : 338m AU LIEU D'OBSERVATION.

Jours du mois.	Jours de la lune.	Tempér. maxima.	Tempér. minima.	Hauteur du baromètre.	Vents.	Aspect du ciel.	Pluie, neige.	Ozonomèt. de James.	Impression de l'air.
1	D Q	5°	0°	0m746	N	B		6°	F
2		6	0	» 745	N	B		7	F
3		7	0	» 744	S	B		8	F
4		7	4	» 743	0	C	P	9	Fa H
5		5	3	» 740	0	V		9	F
6		2	3	» 735	N-0	C	N	12	F
7	N L	0	3	» 734	N-0	C	N	12	F
8		0	—4	» 732	N	B		5	F
9		0	—3	» 731	E	B		4	F
10		0	—3	» 735	N	B		4	F
11		1	—2	» 739	N	B		5	F
12		1	—3	» 741	N	V	P	5	Fa
13		6	5	» 743	S	V	P	8	Fa H
14	P Q	8	6	» 747	S	V	P	10	Fa H
15		9	7	» 740	S	V		12	Fa H
16		10	8	» 738	S	V	P	13	Fa H
17		7	3	» 735	N-0	C	P N	12	Fa H
18		6		» 734	N-0			12	Fa H
19		3	—2	« 733	N	B		4	F
20		3	—2	» 731	N	V		4	F
21		3	0	» 728	S	C	N	4	F
22	P L	4	0	» 731	S	V		5	Fa
23				» 731	S			6	Fa
24		9	4	» 732	S	C	P	8	Fa
25		9	4	» 730	S	V		8	Fa
26		9	4	» 731	S	B		8	Fa
27		12	7	» 731	S	V	P	9	D
28		15	8	» 732	S	V		9	D
29		12	7	» 731	S	C	P	10	Fa

Nota. — Les températures au-dessous de zéro sont précédées du signe — ; celles au-dessus ne sont précédées d'aucun signe.

Le signe B signifie beau temps; V temps variable ou demi-couvert; C ciel couvert; Br brouillard; P pluie; N neige; 0 orage avec tonnerre.

Ozonomètre. — Le chiffre 0 signifie la négation de l'ozone dans l'atmosphère, et le chiffre 21 le plus haut degré auquel on puisse le rencontrer.

Impression de l'air. — A signifie âpre, C chaud, D doux, F froid, Fa frais, G glacial, H humide, L lourd, S sec. Le signe 2 en surmontant un autre, exagère sa valeur ordinaire, la lettre a la diminue.

Récapitulation. — La plus haute température de février a été de 15°, la plus basse de —4°; le barom. est monté à 747m et descendu à 728; les vents N ont soufflé 8 fois, l'E 1 fois, le S 14 fois, l'O 2 fois, le N-O 4 fois; le ciel a été 9 fois beau, 11 fois variable et 7 fois couvert; il y a eu 9 jours de pluie et 4 de neige.

Dr Guillaumot.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES RECUEILLIES A POLIGNY. — (Mars 1864).

ÉLÉVATION : 338m AU LIEU D'OBSERVATION.

Jours du mois.	Jours de la lune.	Tempér. maxima.	Tempér. minima.	Hauteur du baromètre.	Vents.	Aspect du ciel.	Pluie, neige.	Ozonomèt. de James.	Impression de l'air.
1	D Q	10°	8°	0m731	S	V		6°	Fa H
2		10	8	» 732	S	V		6	Fa H
3		10	8	» 732	S	C	P	5	Fa H
4		10	8	» 730	S	V	P	5	D
5		15	10	» 728	S	V		6	D
6		15	10	» 725	S	C	P	7	Fa
7		10	9	» 726	S	C	P	8	Fa H
8	N L	10	9	» 727	S	C	P	9	Fa H
9		10	8	» 728	S	C	P	9	Fa H
10		11	9	» 729	S	C	P	9	Fa H
11		10	7	» 730	S	V		6	Fa H
12		9	7	» 732	S	C	P	5	Fa H
13		12	7	» 734	S	V		5	Fa H
14		12	7	» 734	N	B		5	Fa
15	P Q	12	7	» 734	N	B		5	Fa
16		12	7	» 734	N	B		5	Fa
17		12	9	» 734	N	B		6	Fa
18		12	9	» 727	N	B		7	Fa
19		12	9	» 727	S	B		7	Fa
20		14	10	» 728	S	V		7	D
21		14	10	» 728	S	V		7	D
22		12	10	« 729	S	V	P	7	D
23	P L	12	10	» 730	S	C	P	7	Fa
24		12	6	» 732	N	B		7	Fa
25		12	5	» 732	S	V	P	7	Fa
26		12	5	» 730	S	V		7	Fa
27		12	5	» 724	S	B		8	Fa
28		10	5	» 724	N	C	P	8	Fa
29		10	5	» 719	S-O	C	P N	8	Fa H
30	D Q	7	3	» 724	S-O	C	P N	12	Fa H
31		7	5	» 730	S-O	C	P	12	Fa H

Récapitulation. — La plus haute température de mars a été de 15°, la plus basse de 3°; le barom. est monté à 734m et descendu à 724; les vents N ont soufflé 7 fois, le S 21 fois, le S-O 3 fois; le ciel a été 8 fois beau, 11 fois variable et 12 fois couvert; il y a eu 15 jours de pluie et 2 de neige.

Dr GUILLAUMOT.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

HISTOIRE.

—

Notices sur les grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur,

PAR M. REGNAULT,

Archiviste honoraire du Conseil d'État, membre correspondant.

S'il est une institution populaire par excellence, universellement connue et recherchée, c'est sans doute celle de la Légion-d'Honneur. Tous les cœurs y aspirent et peuvent y prétendre, car l'Honneur, a dit une voix éloquente, a de l'écho en France. Le sein du prolétaire comme celui du premier ministre, palpite avec le même orgueil sous cette étoile qui brille la même sur leurs poitrines. Ce point de mire enflamme noblement chaque ambition dans tous les rangs, dans toutes les classes, dans toutes les professions. C'est le panache blanc de Henri IV, c'est le drapeau du soldat, la boussole du marin, l'aiguillon du citoyen, c'est enfin le prix du mérite partout où il se trouve, et si ce mérite est méconnu, ou non découvert, la conscience de l'homme chez lequel il est caché, se console en pensant avoir mérité sa récompense. N'importe si c'est une illusion. Ne détrompez pas le fou du port du Pirée, qui croyait avec bonheur en posséder tous les vaisseaux. Que dire de plus de la croix de la Légion-d'Honneur, que de l'apprécier et la définir en trois mots? Elle est enviée et obtenue par des étrangers. Elle fut chantée par un ennemi (1).

Heureux l'homme privilégié qui, dès la création de la Légion-d'Honneur, son contemporain et son élu, s'est vu croître et grandir en gloire avec elle, a passé par toutes ses phases et ses grades, et gardé par ce talisman, protégé sous cette égide au milieu des batailles, a senti chaque blessure en pleine poitrine se cicatriser sous autant de signes d'honneur, jusqu'à ce qu'enfin il arrive à son pinacle et voie couronner sa carrière par la dignité suprême de la grande Chancellerie de la Légion-d'Honneur.

Longtemps avant la création de cet ordre, les insignes de la gloire, dont l'honneur a fait en tout temps la partie la plus vraie et la plus solide, avaient existé chez nos aïeux. Montaigne avait dit avec sa naïveté gauloise :

« C'est une belle invention dans tous les Etats policés de donner certaines marques vaines et sans prix pour en honorer et récompenser la « vertu. Par des richesses, dit-il, on paie la flatterie et la trahison; « mais la valeur veut une sorte de monnaie qui lui soit propre, toute « noble et toute généreuse. »

En effet, l'honneur doit récompenser ceux qui ne combattent que

(1) Lord Byron. Sur l'Etoile de la Légion-d'Honneur.



pour l'honneur (1). Mais il y a divers combats, ceux de l'intelligence comme ceux de l'épée. Il doit donc y avoir le même honneur et le même prix pour les deux. Ce fut cette pensée qui présida à la création de l'ordre d'où jaillirent des prodiges d'héroïsme. Déjà les élèves du prytanée et des lycées avaient été distribués dans les classes de manière à être opposés pour leurs études classiques les uns aux autres, comme dans un combat singulier. Sur douze champions choisis dans une classe composée de 50 ou 60 élèves, chacun avait son rival de lutte, de travail et de récompense pour chaque composition hebdomadaire, et s'il arrivait que l'un des douze athlètes sortît du cercle tracé, on le voyait pleurer de dépit; s'il remportait la palme, c'était de joie et d'orgueil. Cette émulation qui enflammait de jeunes cœurs si ardents, cet aiguillon qui les piquait et poussait vers un point de mire, vers une médaille, vers un nom de lauréat écrit en lettres d'or, avaient souvent une influence sur le reste de la vie et imprimaient une impulsion vers le bien, si le sujet conservait sa généreuse ambition; vers le mal, si sa rivalité dégénérait en une passion mauvaise.

L'institution de la Légion-d'Honneur fut pure de ce sentiment. Gloire et justice à son immortel créateur! L'histoire en est connue, mais elle ne saurait être trop répétée pour cette jeunesse qu'emportent souvent des plaisirs peu dignes de sa naissance ou de son avenir, et qui dégradent parfois la noblesse de son blason, au lieu de le soutenir, de le relever ou de le laver par l'honneur, toujours offert à qui veut le saisir.

Il y a justement 62 ans; l'époque en est remarquable. C'était l'aurore d'un siècle fécond pour la France en merveilles et digne des siècles d'Auguste et de Louis XIV, s'il ne leur est pas supériur; car ce n'étaient point deux souverains qui en marquaient seuls despotiquement le caractère et le nom, c'était une nation qui se levait en masse et qui, en s'affranchissant, délivrait aussi les autres peuples de leurs langes et de leurs fers.

Un jour, à la fin d'avril 1802, Bonaparte, premier consul, dans une conversation intime avec son frère Lucien, Cambacérès, Lebrun, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Rœderer et quelques autres, mit en avant le projet déjà mûri d'une institution « où tous les genres de mé-« rites devaient se grouper en un brillant faisceau, où les talents, les « vertus, le courage formeraient une vaste famille unie par le double « lien de la même devise et d'une commune gloire. »

Lucien et Cambacérès approuvèrent la pensée de Napoléon. Lebrun seul fit des objections, motivées sur ce que la révolution avait tout nivelé, et que le rétablissement de signes distinctifs reviendrait troubler l'ordre et détruire l'harmonie du nouvel édifice politique.

Bonaparte, pénétré de l'utilité de cette institution, en développa tous

(1) Ce principe ou plutôt ce sentiment explique l'esprit chevaleresque de nos aïeux. Une action d'éclat, en France, a toujours porté avec elle sa récompense. Et l'armée a donné ses grades sans distinction de naissance, de rang ou d'éducation, au plus brave, au plus vaillant. En Angleterre, les commissions, le grade de colonel inclusivement, s'achètent régulièrement. C'est un tarif qui fixe les promotions, dans ce pays éminemment commercial et industriel. Carthage n'enfanta qu'un Annibal; Rome a compté des phalanges de généraux et de soldats récompensés avec une couronne.

les avantages avec une force de logique victorieuse, qui charma et entraina ses adversaires, et il chargea aussitôt le conseiller d'Etat Rœderer de présenter au Conseil, le 4 mai 1802, le projet d'établissement de la Légion-d'Honneur.

Mathieu Dumas voulait que l'institution ne fût que militaire. Il s'appuyait sur ce que l'honneur et la gloire militaire avaient toujours été en déclinant depuis la destruction du système féodal.

Le guerrier-législateur, animé de principes d'une égalité toute nationale et sans aucune passion et préférence en faveur de la profession des armes, la sienne par excellence, combattit énergiquement l'opinion de Mathieu Dumas. Le général d'armée, s'effaçant, ne montra que le membre de l'Institut, qui, dans une improvisation saisissante, entraîna la majorité de son auditoire, toujours sensible à la voix de l'honneur. « Il ne faut point, dit-il, raisonner de siècles de barbarie aux temps « actuels. Nous sommes 30 millions d'hommes réunis par les lumières, « la propriété et le commerce. Trois ou quatre cent mille soldats ne « sont rien auprès de cette masse. Le général ne commande que par « les qualités civiles ; dès qu'il n'est plus en fonctions, il rentre dans « l'ordre civil. Les soldats eux-mêmes ne sont que les enfants des « citoyens. L'armée, c'est la nation. Si l'on conduisait le militaire, « abstraction faite de tous ces rapports, on se convaincrait qu'il ne « connait point d'autre droit que la force, qu'il rapporte tout à lui, « qu'il ne voit que lui. L'homme civil, au contraire, ne voit que le bien « général. Le propre des militaires, c'est de tout vouloir despotique- « ment ; celui de l'homme civil, c'est de tout soumettre à la discussion, « à la vérité, à la raison. Elles ont leurs prismes divers ; ils sont sou- « vent trompeurs. Cependant la discussion produit la lumière. Si l'on « distinguait les hommes en militaires et en civils, on établirait deux « ordres, tandis qu'il n'y a qu'une nation. Si l'on ne décernait des hon- « neurs qu'aux militaires, cette préférence serait encore pire ; car dès « lors la nation ne serait plus une (1). »

Le projet subit, dans les phases d'une longue et laborieuse discussion, plusieurs modifications et changements, et à travers ses lacunes et ses imperfections, après avoir passé par les examens et les délibérations du Tribunat et du Corps législatif, aboutit à l'adoption d'un projet de décret, à la majorité de 166 voix contre 110.

La dernière séance fut levée à minuit. La loi porta la date de la votation, le 29 floréal an X (19 mai 1802). Le décret était divisé en deux titres : le premier portant création et organisation de la Légion-d'Honneur, le second sa composition.

Nous essaierons, dans une rapide esquisse, de présenter les grands chanceliers de l'ordre de la Légion-d'Honneur depuis son origine. Le premier fut une illustration civile, d'après le principe pacifique du fondateur, qui voulait certainement alors faire céder le règne de la force brutale à l'empire de l'esprit et de l'intelligence civilisatrice : *Cedant arma togæ.*

Le savant naturaliste Lacépède ouvrit cette galerie qui s'étend ma-

(1) Fastes de la Légion-d'Honneur.

jestueusement jusqu'à nous, avec ses fastes et ses glorieux trophées.

Lacépède (Bernard-Germain-Etienne de la Ville), né à Agen le 26 décembre 1756, et mort à Epinay le 6 octobre 1825, partagea sa vie entre les sciences, les arts et la politique. Buffon fut le premier livre où il étudia la nature, dont il devait aussi cultiver le domaine et étendre les connaissances. Il l'avait lu et relu au point de le savoir tout entier par cœur; et à force de se l'inculquer dans la mémoire, il en prit le calque à un tel degré, que cette imitation trop fidèle lui fit à son insu perdre une originalité native qu'insensiblement effaça la copie.

La musique fut encore pour lui, dès son enfance, son amusement et même une étude sérieuse. Ce fut une seconde langue qui lui devint familière. Aussi son arrivée dans la capitale eut-elle un double succès. Les sciences et les arts l'accueillirent, à ses premiers pas, chez deux illustres hôtes, Buffon et Gluck, dont il avait également suivi les traces respectives en menant de front les études qui firent le charme de sa vie. Mais la politique et l'administration, qui souvent distraient un génie naturel, en arrêtant son essor et empêchant sa spécialité, entraînèrent Lacépède, comme Cuvier, plus tard, dans leur tortueux labyrinthe ou uniforme et prosaïque carrière (1).

Nommé membre du Sénat après le 18 brumaire, président de ce corps en 1801, il devint dans cette chaise curule l'adulateur du grand homme, dont la gloire répandait autour de lui le vertige, et à qui, pour n'en être pas saisi lui-même, il manqua un ami et un ministre comme Sully.

Toutefois, si Lacépède, flatteur officiel, encensa d'abord l'idole, il osa ensuite, mais trop tard, en particulier, représenter à Napoléon les malheurs d'un système uniquement militaire, qui moissonnait la fleur de la jeunesse française. « Le plus beau jour pour la nation, dit-il, sera celui qui verra terminer la guerre. » Il exprima encore plus ouvertement, au nom du Sénat, le même vœu dans ces nobles termes : « Nous « combattons entre les tombeaux de nos pères et le berceau de nos « enfants. Obtenez la paix, Sire, par un effort digne de vous et des « Français, et que votre main tant de fois victorieuse laisse reposer « les armes après avoir signé le repos du monde. »

Ces paroles d'or sont consignées dans l'histoire. Elles devraient être gravées sur le frontispice de tous les sanctuaires des grands corps politiques.

La chancellerie de la Légion-d'Honneur, où Napoléon appela le savant naturaliste, le fit apparaître sous un de ses plus beaux jours; car cette institution de bienfaisance, autant que de gloire, réclamait un cœur sympathique et des entrailles de père. Le grand chancelier travailla surtout à fonder ce pieux établissement en faisant fructifier les revenus de ses domaines. Il organisa les maisons d'Ecouen, de Saint-Denis, de la rue Barbette et des Loges, dignes sœurs de la Maison-

(1) Si plus tard encore et de nos jours, Jacques Arago et Lamartine, tous deux la gloire de la France, ne s'étaient pas égarés dans le dédale de la politique, dont la sphère n'était point la leur, combien d'heures précieuses eussent été conservées pour la science, la poésie et pour leur propre renommée!

mère, lesquelles abritent et protégent d'intéressantes orphelines, riches seulement du nom paternel.

Entre plusieurs beaux traits de la vie du grand-chancelier, l'on cite toujours les deux suivants : Quelques officiers, après une campagne, avaient reçu des croix du major général, sans avoir le temps prescrit pour leur obtention. Napoléon, mécontent de cette irrégularité, donne l'ordre de les faire retirer. Lacépède représente la douleur qu'éprouveront de braves gens d'une telle révocation. L'empereur y persiste. « Eh bien, Sire, dit hardiment le grand-chancelier, donnez l'ordre « qu'on fasse fusiller ces officiers. » Les croix furent maintenues sur la poitrine de ces nobles Français.

Un employé des bureaux se trouvait dans un grave embarras d'argent. Le chancelier, l'ayant appris, lui envoie 10,000 fr. Celui-ci accourt, en larmes, pour remercier son bienfaiteur et demander l'époque des remboursements. « Mon ami, répond le généreux Lacépède en lui « fermant la bouche, je ne prête jamais. » Il reçut un jour en présent une pépite d'or, apportée récemment du Pérou. Le nouveau Fabricius ne l'accepte que pour le Muséum d'histoire naturelle. La femme de Lacépède joue un rôle intéressant dans la vie de cet homme sensible. Atteinte d'un mal incurable, dont elle se sentait mourir, et prévoyant que sa perte porterait un coup mortel au cœur de son époux, elle écrivit douze lettres qu'elle confia à un ami. « Un mois après ma mort, « dit-elle, mettez la première de ces lettres à la poste, et ainsi de suite « à la fin de chaque mois. » La mort inexorable arrive, et cet époux est brisé d'une séparation cruelle, bien qu'elle soit attendue. Le savant, découragé, oublie jusqu'à ses livres et ses études. Il va succomber à sa douleur et à la solitude, lorsque la lettre de son ange gardien lui est remise. Il reconnait une écriture chérie, mais il en croit à peine ses yeux. C'est pourtant celle d'une main adorée. Il en baise avec transport et avec larmes la douce impression. L'expression d'un attachement qui survit, même au tombeau, relève cette âme abattue. Les conseils, les exhortations, les prières d'une épouse dévouée, qui lui commande avec amour de vivre et de reprendre ses études, remettent la plume à la main du naturaliste, qui s'est senti renaître, et dont chaque lettre mensuelle ranime l'énergie. La douzième lettre, hélas ! la dernière, a été rendue. Un regret douloureux accueille un adieu suprême. Il semble que la tombe de son épouse se rouvre encore..... Mais le choc avait été amorti. Le temps, le grand médecin, avait opéré insensiblement sa cure, ou du moins mis un baume sur une plaie saignante, qui finit par se cicatriser. Lacépède reprit, avec le courage, ses travaux accoutumés, et continua d'enrichir le domaine de la science. L'admirateur idolâtre de Buffon se souvint, sur son lit de mort, de ce maître qui lui avait fait la vie si douce, et ses dernières paroles, au moment suprême, furent celles-ci : « Je vais rejoindre Buffon. »

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE.

Des Causes qui ont altéré l'esprit de famille,

Hommage à la Société par M. CORNEILLE SAINT-MARC, membre correspondant.

(Suite et fin).

La première partie du travail de M. Corneille Saint-Marc nous a montré ce qu'était le mariage dans les temps anciens, et même chez les peuples un peu trop vantés de la Grèce et de Rome : polygamie, répudiation arbitraire, asservissement de la femme au despotisme de l'homme, abandon de l'enfant à la discrétion fantastique et brutale du père, y compris le droit de vivre.

La seconde partie s'attache à nous faire connaître les améliorations introduites dans la famille depuis et par le christianisme.

Ainsi, quels sont les changements apportés au foyer domestique par la publication de l'Evangile?

Quel est le véritable esprit de famille?

Coup-d'œil historique à ce sujet;

Premiers siècles de la nouvelle ère;

Invasion des Barbares et moyen-âge;

Temps modernes;

Temps contemporains;

Autant de points de vue parcourus dans une série successive de chapitres spéciaux.

CHAP. I. — Dans la mission qu'il s'était imposée de régénérer le corps social, le christianisme ne pouvait manquer de s'occuper de ce qui en formait la base. Afin d'atteindre au but qu'il se proposait, de réhabiliter les faibles, les pauvres, les esclaves, les déshérités de la naissance, du rang, de la fortune, il ne pouvait oublier la femme, cette victime jusqu'alors si cruellement sacrifiée. Partant de l'idée qu'aux yeux de Dieu et de la nature, le sexe en possession de la mère, est après tout d'un ordre plus excellent que le sexe viril lui-même, il entendit du moins égaler l'épouse à l'époux, tout en réservant à celui-ci, en considération de la force physique supérieure dont il est doué, le titre de chef de l'association. De cette position parallèle découlent logiquement les rapports à intervenir entre les deux conjoints. Ici, protection, égards, charge des travaux pénibles ou du dehors; là, soumission, déférence, occupations intérieures, le sceptre enfin du ménage.

CHAP. II. — La fin assignée à l'union conjugale : naissance, éducation, instruction des enfants, suffit pour imprimer le caractère qui doit présider au contrat d'alliance : estime, affection réciproque; et pour en fixer la durée et l'étendue à celle de la vie des époux, sauf le cas d'infidélité notoire. La force des choses ne détermine pas avec moins de certitude les rapports mutuels et obligatoires entre les enfants et les auteurs de leurs jours : l'âge, l'expérience, l'autorité, les bienfaits d'un côté, exigent impérieusement de l'autre, obéissance, soumission, gratitude, amour et confiance; un peu plus de crainte respectueuse, selon la

remarque d'un philosophe de notre temps, M. Damiron, pour le père; un peu plus de tendresse filiale pour la mère, pour la mère interposant souvent le doux caducée de la conciliation entre les prescriptions paternelles, quelquefois un peu sévères, et les premières saillies de l'adolescent sur la route de l'affranchissement et de l'indépendance.

Chap. III. — C'est aux sources primitives et contemporaines de la grande rénovation religieuse; c'est dans les écrits des premiers apologistes, Athénagore, saint Justin, saint Ignace, Tertulien, etc., qu'il faut puiser, à la suite du consciencieux auteur, pour se renseigner sur le degré de pureté atteint par la famille, parvenue à se transformer en un véritable sanctuaire de chasteté et de sainteté. Le besoin de se distinguer des païens et des juifs, de bien séparer la doctrine couvée dans les parois de la grotte de Bethléem et descendue des flancs du Golgotha, des doctrines existantes, toutes d'accord pour favoriser la licence des mœurs et autoriser le concubinage, concourait à aider les disciples de la foi naissante à produire et multiplier les fruits d'une vertu exemplaire et à toute épreuve. Cette ferveur se maintint aussi longtemps que se déchaîna la haine envieuse des adversaires, attisée au feu des persécutions, alimentée dans le sang des martyrs. Mais lorsque le christianisme, victorieux de tous les obstacles, eut fini par arborer son drapeau sur le trône impérial; lorsqu'au lieu d'être un danger pour ses adeptes, un état de privations et d'austérités, il vint leur promettre sécurité, profits, honneurs, richesses; une fois que ce précepte : « Si vous voulez « être mon disciple, vendez vos biens et donnez-en l'argent aux pau« vres, » dépouillé de son caractère de commandement, ne fut plus considéré que comme un conseil, un simple appel à la perfection, oh! alors, de ce moment fatal, le mouvement ascendant s'arrêta, Dieu fut oublié pour le monde, et le culte en esprit des catacombes pour celui des arts et des sens. « Dès le quatrième siècle, dit Fleury, on com« mença à distinguer les chrétiens proprement dits d'avec les saints et « les dévots (1). »

N'en est-il pas ainsi, d'ailleurs, constamment et toujours sur cette terre? Durant la lutte et les épreuves, tant qu'il s'agit de combattre et de vaincre, une secte, un parti s'avance et monte à l'assaut, les rangs serrés et compactes; puis, à peine la place emportée, la phalange militante se décompose et se dissout.

Chap. IV. — L'invasion de l'Europe par les hordes descendues de la Scythie et des bords de la Baltique, imprima un nouveau degré d'impulsion à ce mouvement de décadence morale. Leur mélange avec la société romaine, sans les délivrer des passions grossières et violentes de la barbarie, ne fit que jeter à la surface le vernis des vices rafinés d'une civilisation corrompue. La conversion au christianisme, conversion de forme et toute extérieure, des Germains et des Francs, sous les premiers rois mérovingiens, était si peu capable de leur en inspirer l'esprit, qu'ils voyaient ces princes eux-mêmes maintenir en leur faveur et comme un privilége de leur dignité, au témoignage de Tacite et de Montesquieu, l'affreux abus de la polygamie. Avant de se défaire, par un assassi-

(1) Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, ch. LV.

nat, de Galsuinthe, femme légitime de Chilpéric, l'atroce Frédégonde lui en avait disputé publiquement la couche; et la fondation de l'abbaye de Saint-Denis par le roi Dagobert, réputé pieux et saint, ne l'empêchait pas d'avoir trois épouses en titre. « Quant à ses concubines, dit Grégoire de Tours, elles ne pouvaient se compter. »

Charlemagne, dont le bras puissant arrêtait les Saxons au Nord et les Sarrasins au Midi, voulut faire refleurir la religion et les mœurs; mais ses efforts ne furent pas soutenus par ses faibles successeurs. Le mal ne fit qu'empirer jusqu'au dixième siècle, nommé le siècle de fer, et il faut arriver au onzième et à la troisième race royale pour s'apercevoir de quelque amélioration. Deux causes y contribuèrent. La féodalité, en obligeant le paysan à rester et à retenir auprès de lui, dans sa chaumière, sa femme et ses filles, afin de les soustraire aux attaques brutales des gens du seigneur, l'accoutuma insensiblement lui-même à la pratique et au culte des devoirs domestiques; d'autre part, le mépris du châtelain pour le campagnard et sa rivalité habituelle avec ses pairs du voisinage, l'isolant dans son donjon et le réduisant à la compagnie de sa femme et de ses enfants, produisirent sur lui un effet analogue. La nécessité où il était, en temps de guerre, de confier à son épouse la défense du fief et l'honneur de son nom, attestait aux yeux de tous le mérite d'un sexe tenu si longtemps à l'écart. La chevalerie vint creuser un nouveau sillon dans la même voie : le serment de fidélité de chaque membre *à Dieu et à sa dame;* ce rapprochement était bien propre à faire sentir l'importance de la femme et à lui préparer la position qu'elle est appelée à conquérir.

Chap. V. — Mais peut-être ce résultat, du moins dans son extension et dans sa généralité, n'était-il ni prévu, ni même désiré par les chevaliers du moyen-âge et autres gens bardés de fer. La dame, objet de leur pensée, celle dont ils arboraient la couleur et dont ils proclamaient la beauté et la vertu sous leur cotte-de-mailles et la lance au poing, était d'habitude de souche noble et de haut parage. Leur dévotion envers Dieu n'était guère de meilleur aloi, presque toujours alliée aux faiblesses d'une galanterie profane. Enfin le cœur n'était pas changé, plus que jamais rebelle aux aspirations de la grande immolation du Calvaire.

Un fait immense dans les temps modernes, la réforme, ne vint que trop vite en fournir l'éclatante et douloureuse preuve. Née en Allemagne à la voix d'un moine saxon dissolu; substituant bientôt la violence aux moyens de persuasion, c'est dans une mare de sang qu'avec les anabaptistes et leurs chefs Meunzer et Jean de Leyde, elle entreprit d'inaugurer le règne de l'égalité et de la fraternité. Jetant le divorce comme appât au caprice et au libertinage, elle gagna en Angleterre, et sur ses traces la nation, l'adhésion de ce roi de la Grande-Bretagne qui, possesseur successif de six femmes, dont deux envoyées par lui à l'échafaud, était destiné à effrayer notre enfance, à l'égal des mauvaises fées, sous le nom légendaire de Barbe-Bleue. En France, les guerres de religion dont elle devint l'occasion, quelquefois la cause, et plus souvent le prétexte, discréditèrent le sentiment religieux, et, au grand préjudice de l'esprit de famille, altérèrent profondément le sens moral.

La dépravation fut portée à son comble sous la monarchie des Valois. Bien dignes de former l'entourage de Catherine de Médicis, des femmes lubriques, Marguerite de Valois, reine de Navarre, la duchesse de Nevers, la duchesse de Guise, la marquise de Cœuvres, etc., laissèrent de bien loin, par leurs excès, les déportements de l'ancienne Messaline, et ces souillures s'effacent elles-mêmes devant les turpitudes de Henri III et de ses mignons. — Il s'opéra un mieux sous Henri IV, malgré le triple talent dont le gratifie l'hymne en son honneur, et sous Louis XIII, son successeur, ou plutôt sous son terrible ministre Richelieu; mais Louis XIV installa fastueusement l'adultère sur le trône, fit légitimer ses bâtards et consacrer leur droit à la couronne, et il fallut que le parlement, la magistrature, héritière des saines traditions d'un d'Aguesseau, d'un Molé, d'un l'Hôpital, eût le courage de déchirer ses dernières dispositions testamentaires. — Cette leçon sévère ne fut d'aucun profit pour Louis XV, qui, renouvelant les prostitutions de la régence, sembla prendre à tâche, par l'ignominie de ses scandales, de révolter la nation, à qui il faut savoir gré de ne pas s'être laissé gangrener jusqu'à la moëlle par de tels exemples, et des exemples tombés de si haut. — La grande loi d'expiation n'en fut pas moins inexorable, attendant une tête royale innocente, et décidée à lui faire payer les hontes et les folies des coupables.

Le XVIII[e] siècle se crut en droit de protester contre un régime et des institutions qu'il pressentait s'acheminer vers un tel dénouement. Mais la réaction dépassa le but. Au lieu de s'en prendre aux erreurs et aux passions humaines, elle ne craignit pas de s'attaquer aux principes, et, sous la plume des encyclopédistes, de les dépouiller de toute valeur intrinsèque, de toutes causes finales et fins dernières, pour ne voir et n'admettre en eux que le calcul égoïste et sordide de l'intérêt bien entendu : doctrine athée, dont les échafauds de la Terreur se chargèrent de faire une prompte et sanglante application.

Chap. VI. — Lorsque la mesure des maux fut comblée, on vit apparaître sur la scène un génie réparateur et tutélaire, acclamé comme un envoyé de la Providence. Dans son œuvre de réédification de la société, il procéda par la base, en inscrivant aux premières pages de son Code immortel les droits sacrés de la famille. Malheureusement, les exigences politiques l'obligèrent de maintenir le divorce, établi par une loi de l'Assemblée législative. — La Restauration effaça cette tache des tables de la loi ; mais, condamnée à subir les conséquences d'une sorte de péché d'origine, sa rentrée en France à la suite des humiliations de la patrie ; victime d'un impitoyable sophisme (1) ; toujours méconnue et frappée de suspicion dans ses plus justes mesures et ses meilleurs conseils, la Restauration fut bientôt emportée dans un orage.

Aussitôt la révolution de 1830 tenta de signaler son triomphe par le rétablissement du divorce, imitée en cela par celle de 1848. Toutes deux se sont heurtées contre un sentiment de répulsion général. La France était avertie : elle savait que cette tentative n'était que le prélude d'une démoralisation complète, celle affichée dans les théories

(1) *Post hoc ergò propter hoc.*

fourriéristes et saint-simoniennes, vieilleries présentées comme du neuf; ainsi que le jeu de l'oie, renouvelées des Grecs; empruntées aux rêveries de Carpocrate et de Priscillien, et déjà fustigées et passées jadis par les verges d'Aristophane.

Voilà où nous en sommes : rejeter le mal !

Mais rejeter et réprouver le mal n'est pas encore accomplir le bien. Ce résultat à obtenir amène naturellement une troisième partie, celle des conseils, celle des remèdes. Ces remèdes et ces conseils, tout le monde les connaît, ils sont à la portée et sous la main de tous : déposés dans l'âme de chaque homme au moment de sa naissance, gravés en caractères indélébiles dans la conscience, ils ont en outre été promulgués dès l'aurore des temps, et nettement formulés, il y a dix-huit siècles : Aimez-vous les uns et les autres. Faites à autrui ce que vous voudriez qu'il vous fût fait. Respect et secours au malheur, mais secours efficace et réel. Abandon du superflu à l'indigent.....

Il s'agit donc bien moins d'éclairer l'intelligence que de briser la glace du cœur et de la faire fondre aux doux rayons de la charité. L'orgueil et l'égoïsme, telle la maladie à guérir; leur triste cortége, l'amour du luxe et du lucre, la poursuite des jouissances matérielles, tels les fléaux à extirper.

En est-on là? La hache et la sape se sont-elles mises à l'œuvre de la démolition des autels du veau d'or? La race de Caïn, aux abois, est-elle en train de faire place à celle de Seth? Bien au contraire, elle a tout envahi; d'une main fiévreuse, celle de l'agio, et, grâce à l'ébranlement des vieilles croyances, elle a lancé la société sur un volcan, l'emportant dans un tourbillon vertigineux, ainsi qu'une comète hors de son orbite. Dans quelle direction et vers quel terme? Vers des régions sereines et lumineuses, ou vers l'abîme et le chaos? Hélas! comme dit l'Arabe : *Allah ialem*, Dieu seul le sait!

H.-G. Clee, *professeur émérite.*

Société fondée à Alger

PAR M. LE D[r] E. BERTHERAND, MEMBRE HONORAIRE.

Nous venons de recevoir le premier Bulletin d'une nouvelle association scientifique, fondée à Alger par notre honorable ex-secrétaire perpétuel, sous le nom de *Société de climatologie algérienne.*

Bien qu'étant le souffle créateur et l'âme vivifiante de cette récente institution, notre regrettable collègue ne s'y est réservé que le titre modeste de secrétaire général, l'expérience lui ayant appris, à lui comme à nous, que la perpétuité n'est guère ici ni d'ici-bas.

Dans une Introduction ou discours d'ouverture, le fondateur trace à grands traits les caractères de la *Société de climatologie*, ayant pour objet l'*étude de la géographie, de la topographie, de la météorologie, de la statistique, des sciences morales, physiques et naturelles, au point de vue de la climatologie algérienne.*

Cette organisation des forces intellectuelles algériennes était vraiment nécessaire. Elle l'était sous ces trois rapports : l'hygiène, la production, la sécurité de notre conquête.

L'hygiène : que de poitrines délicates bravent le mal de mer pour aller chercher sur l'autre bord de la Méditerranée une amélioration à leur état de santé !

La production : l'Afrique française réunit les trois températures : tempérée au nord, à Médéah, par exemple, où l'on jouit de l'air de Poligny, elle devient glaciale, à l'occasion, sur les hauteurs de la Kabylie, et torride à l'ouest, à Oran, par exemple, où l'on ne respire à l'aise, en été, qu'au fond d'une cave et dans le voisinage du grand désert. L'Afrique septentrionale comporte donc toutes les cultures, les denrées coloniales, comme celles de l'Europe. C'est toujours ce grenier d'abondance que Rome ancienne figurait sous la forme d'un épi. Et comme le remarque dans son dernier numéro l'*Agriculteur praticien*, si, malheureusement, ainsi que nous en sommes menacés, la moisson prochaine était insuffisante en France, nous trouverions chez nos amis d'Algérie, où elle a été complète, de quoi combler le déficit.

La sécurité de la conquête : pays de plaines et de montagnes, la stratégie doit se conformer à cette différence de terrains.

Le savant et infatigable docteur a donc pu facilement attirer à son œuvre le concours de tous ces hommes d'initiative et d'énergie qui semblent s'être donné rendez-vous dans notre colonie : M. Berbrugger, membre de l'Institut, conservateur du musée et de la bibliothèque; M. Bresnier, disciple de l'illustre M. de Sacy, dans les langues orientales, titulaire de la chaire publique de ces langues ; M. Delaporte, chef du Bureau arabe, et toutes les sommités, à commencer par le gouverneur général et le préfet, de l'armée, de l'administration, de la magistrature, et surtout des sciences et des lettres.

H.-G. C.

BIOGRAPHIE.

Notice sur la vie de Pierre-Adrien PARIS,

PAR M. ARMAND MAILLARD, MEMBRE CORRESPONDANT.

Par une riante journée du mois de juillet de l'année 1747, tandis que le canon des Invalides annonçait à la France une nouvelle victoire à enregistrer dans ses glorieuses annales, car le maréchal de Saxe, à la tête de l'armée française, venait de battre à Lawfeld les Hollandais, commandés par le duc de Cumberland, les cloches de la vieille basilique de Sainte-Madeleine, à Besançon, étaient mises en branle pour fêter la naissance d'un enfant.

Ce n'était pas le rejeton d'une famille illustre que l'on célébrait ainsi ; l'enfant qui venait de recevoir le jour n'appartenait, par les liens

du sang, ni à la noblesse de robe, ni à la noblesse d'épée : c'était simplement le fils d'un honnête homme qui, par son mérite, occupait une position d'une certaine importance aux yeux du clergé.

Pierre-Adrien Pâris avait pour père l'intendant des domaines de l'évêque de Bâle.

A cette époque, les biens possédés par les congrégations religieuses, en vertu de redevances, immunités ou dotations, étaient immenses dans tous les Etats de l'Europe, et l'intendant d'un évêque, voire même d'une abbaye, était un personnage pour ainsi dire; à plus forte raison, lorsque cet homme était chargé de la gestion, non-seulement d'un siége épiscopal, mais encore de tous les domaines appartenant à un souverain ecclésiastique, comme l'était l'évêque de Bâle.

L'évêché de Bâle, avant 1801, était un Etat de l'Europe, se composant de pays vassaux de l'Empire germanique et d'une portion indépendante alliée des sept cantons catholiques suisses. Celle-ci se composait des villes de Bienne et Neuveville, des seigneuries d'Erguel et d'Illfingen et du Thésenberg; l'autre partie, incorporée au cercle du Haut-Rhin, avait pour places principales Porentruy, Bellelay, Délemont et Sauffen.

Par la position exceptionnelle de son père, le jeune Pâris reçut à la fois une brillante instruction et une solide éducation. Rien ne lui manqua pour les acquérir. Les meilleurs professeurs ecclésiastiques, par conséquent les plus savants d'alors, lui enseignèrent toutes les sciences; son père lui inculqua de bonne heure avec le goût du dessin les premiers principes de cet art.

Envoyé à Rome en qualité de pensionnaire, Pâris ne tarda pas à se faire remarquer par ses heureuses dispositions pour l'architecture.

De retour en France, grâce à de hautes protections, le jeune élève de l'Ecole de Rome obtint la place de dessinateur du cabinet du roi et le titre d'architecte des économats.

Par son aptitude, son talent, aussi bien que par la nature de ses fonctions, il se trouva chargé de tous les détails des fêtes de Versailles, Marly et Trianon.

Au milieu de la détresse générale, de la famine et de la profonde misère qui désolaient son peuple, Louis XV dépensait en folles orgies, en fêtes somptueuses, l'or de la France. Chaque jour une fête nouvelle succédait à la brillante fête de la veille.

Le souverain qui, pour son bon plaisir, engloutit plus de 100 millions en quinze ans à l'entretien du trop célèbre Parc-aux-Cerfs, *sérail de beautés toujours neuves*, de jeunes filles arrachées aux pleurs de leurs parents, tendres épouses enlevées à l'amour de leurs maris, jeunes femmes vendues par leurs familles, et même enfants, qui ne sortaient de là que deshonorées, prématurément dépravées, vouées à la prostitution publique; le souverain qui gaspillait les finances du pays en folles dépenses comme il prodiguait en guerres inutiles et téméraires le plus pur du sang français, ne ménageait rien pour complaire à ses

maîtresses, qu'elles eussent pour nom Pompadour ou Dubarry (1).

Plus d'une fois Pâris dut être bien embarrassé, bien soucieux, et cependant le roi approchait de plus en plus de la vieillesse. S'il en était ainsi, combien plus grandes avaient dû être les préoccupations de son prédécesseur sous un roi alors jeune et capricieux!

Pâris avait un puissant auxiliaire en Ledoux, homme intelligent, architecte capable, qui créa la délicieuse demeure de Luciennes ou Louveciennes, sur le riant versant des bois de Marly, à deux pas de la Seine, qui vient baigner de ses eaux la racine des derniers arbres du Parc. — Ruineux caprice éclos dans la tête d'une femme, inutile fantaisie qui coûta plus de six millions (2)!

Il faut dire pourtant que la tâche de Pâris fut rendue facile par l'excessive prodigalité avec laquelle on lui donnait l'argent nécessaire à l'organisation des fêtes, malgré la misère qui régnait alors, comme nous venons de le dire (3).

Les nombreux travaux exécutés d'après les ordres et sur les plans de Pâris élevèrent sa réputation à un tel point, qu'on jeta les yeux sur lui pour le charger d'exécuter le portail de la cathédrale d'Orléans.

L'artiste, par une heureuse inspiration du Ciel, imprima à son ouvrage le cachet du génie.

« Heureuse inspiration! comme l'a dit un écrivain; car la carrière « de Pâris, comme architecte, interrompue par les événements poli- « tiques, se résume dans cet œuvre unique. »

La cathédrale d'Orléans est un véritable mélange de l'architecture du XVIII[e] siècle, conçue dans le style mauresque, greffée sur le gothique,

(1) La femme qui succéda à M[me] de Pompadour, sans toutefois posséder ses airs de grandeur et de distinction, était une fille Jeanne Vaubernier.

Sa mère, après la mort de son mari, commis aux aides à Vaucouleurs, l'avait placée en apprentissage chez une grande modiste d'alors, M[me] Sando. Aimant les plaisirs, Jeanne Vaubernier ne tarda pas à quitter cette maison et finit par entrer chez M[me] Duquesnoi, qui tenait une maison de jeu. C'est là qu'un gentilhomme, nommé Dubarry ou du Barri, l'a connue. « Collectionneur de jolies femmes, il en avait chez lui par douzaines, nourries et entretenues dans sa maison. Dès qu'il vit Jeanne, il voulut naturellement la placer dans son sérail, où elle ne tarda pas à occuper le premier rang (A). » Ce fut dans cette maison que le trop célèbre débauché Richelieu alla prendre la fille Vaubernier pour la conduire au roi. Un frère de Dubarry s'empressa d'épouser la courtisane pour lui donner un nom.

En 1768 ou 69, Mgr Beauvais, évêque de Léez, dans le sermon de la cène prêché devant Louis XV et la comtesse Dubarry, eut le courage de protester contre le scandale causé par la conduite du roi. Ce prélat osa dire : « Salomon, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour ré- « veiller ses sens flétris, tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la prostitution publique (B).

(2) « La France est assez riche pour payer les caprices d'une jolie femme, » disait l'abbé Ternay.

Pour payer Luciennes, cet aimable ministre réduisit d'un dixième les rentes de l'Hôtel-de-Ville, que l'on appelait le *pot-au-feu des Parisiens;* de sorte que le peuple, au lieu de mettre la poule au pot, ne pouvait pas même y mettre un morceau de bœuf.

A vrai dire, pour dédommager ces bons Parisiens, lorsque le pavillon de Luciennes fut entièrement terminé, décoré et meublé, on les admit à le visiter. Les visiteurs furent émerveillés, et sans doute le peuple ne regretta pas son argent, en voyant le magnifique usage qu'on en faisait.

(3) A la mort de Louis XV, la dépense était de 400 millions, la recette de 375 : chiffre exorbitant, si l'on songe que, par le mauvais système de perception, le contribuable donnait en réalité le double ; qu'il avait encore à payer la dîme au clergé et les redevances féodales aux seigneurs ; enfin, que les propriétés du Tiers-Etat, qui formaient le tiers de toutes les propriétés du royaume, étaient seules imposées.

(A) *Histoire de la Bastille,* par DUFEY de l'Yonne. --- Mémoires de Latude.
(B) Théophile LAVALLÉE. --- *Histoire des Français.*

que l'on admire à cause de ses proportions grandioses et du charme réel de son aspect.

Sans nul doute, avec la sévérité de ses principes, Adrien Pâris dut bien souffrir à la cour d'un vieux roi libertin, au milieu de ses crapuleuses débauches.

Son caractère franc et loyal lui mérita la bienveillance particulière de Louis XVI, qui le créa, en 1788, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et lui conféra des lettres de noblesse (1).

La Révolution ne tarda pas à le priver de ses titres et de ses emplois. Pâris resta à Paris, vivant de sa profession d'architecte jusqu'au moment où périt sur l'échafaud son bienfaiteur, le malheureux roi Louis XVI.

L'âme déchirée par la douleur, il quitta la capitale avec horreur pour ne plus y rentrer. Il alla demander asile à une famille amie, qui lui offrit, près du Hâvre, au château de Colmoulin, une généreuse et cordiale hospitalité.

C'est là, pendant la tourmente révolutionnaire, non loin du magnifique spectacle de la mer, renfermé dans un petit pavillon situé au fond des jardins, que Pâris passa dix années de sa vie, se vouant avec ardeur à la culture des lettres et à l'étude de l'histoire naturelle.

Ce fut dans sa retraite, au château de Colmoulin, que l'artiste conçut le plan du monument expiatoire élevé plus tard, sous la Restauration, dans le quartier de la Madeleine, à Paris.

La solitude est funeste aux âmes ardentes et passionnées qui ont éprouvé d'amères déceptions, de cruels chagrins. La santé de Pâris s'affaiblissait de jour en jour; aussi les médecins lui ordonnèrent-ils le soleil vivifiant de la riante Italie.

Il eut beau résister, la maladie faisait de rapides progrès; il fallut obéir aux prescriptions de la médecine, abandonner cette chère solitude, muet témoin de bien des larmes, de longs travaux, de laborieuses études, pour aller respirer sous le beau ciel de Rome.

Chargé de diriger l'Ecole française établie dans cette ville, honneur qui n'avait encore été accordé à aucun architecte, Adrien Pâris, par un sentiment de rare modestie, ne voulut accepter que l'intérim de ces fonctions.

Durant son administration intérimaire, il introduisit d'heureuses et utiles réformes dans l'organisation de cette Ecole : réformes qui profitèrent aux jeunes pensionnaires, qui jusque-là avaient été traités plutôt en soldats qu'en artistes.

A la fin de son intérim, le gouvernement proposa à Pâris la place de

(1) L'ordre de Saint-Michel fut créé en 1469 par Louis XI, et le nombre de ses membres fixé à 36.

Les promotions se succédèrent avec une telle rapidité, qu'Henri III, en créant l'ordre du Saint-Esprit, exigea que les chevaliers de ce nouvel ordre fussent auparavant reçus chevaliers de Saint-Michel. --- Louis XIV en fixa le nombre à 100, sans compter ceux du Saint-Esprit.

Destiné à récompenser et à encourager les Français qui s'étaient distingués dans les lettres, les sciences et les arts, cet ordre fut rétabli sous la Restauration. (L'ordonnance du 16 novembre 1816 en étendit le bénéfice à ceux qui s'étaient distingués par des découvertes, des ouvrages ou des entreprises utiles à l'Etat.) La décoration consistait en une croix d'or à 8 pointes, émaillées de blanc, cantonnées de 4 fleurs de lis d'or, chargée en cœur d'un saint Michel foulant aux pieds le dragon, le tout de couleur naturelle, et était suspendue à un grand ruban de soie noire moiré, qui passait de l'épaule droite à la gauche.

conservateur de la basilique de Saint-Pierre. « Cette position lucrative revient de droit à un Italien, » dit-il, et il désigna celui qui lui paraissait digne à tous égards de remplir cet emploi.

Le 1er août 1819, Pierre-Adrien Pâris rendit le dernier soupir. Il était âgé de 71 ans.

Et maintenant, avant de terminer cette notice biographique, si nous nous arrêtons à examiner les deux ouvrages qui nous restent pour apprécier le talent de Pâris, nous devons répéter ce que nous avons déjà dit : que, n'cût-il fait que le portail de la cathédrale d'Orléans, il a révélé dans cet œuvre tout l'éclat du génie.

Cette basilique est trop connue pour que nous essayions ici d'en retracer l'heureuse conception, pour que nous fassions ressortir le mérite du travail d'Adrien Pâris. Quiconque connaît cette église peut apprécier, mieux que nous ne saurions le faire ici, la richesse et la hardiesse du dessin architectural. — La pierre, heureusement fouillée, a éte rendue malléable sous les doigts habiles de l'artiste.

Si le monument expiatoire élevé à la mémoire de Louis XVI était le seul ouvrage laissé par Pâris pour juger de son talent, nous pouvons dire hardiment qu'il prêterait à plus d'une critique.

Lourdement exécuté, placé dans un étroit espace, entouré de maisons, étouffé pour ainsi dire, ce monument funéraire, comme ensemble, présente l'aspect d'un amas de pierres. Pour être juste, il faut cependant dire que l'entrée en est plus heureusement réussie que les autres parties, et répond très-bien à la nature du sujet.

Qu'importe : « Il est des hommes, a écrit un historien, qu'il faut « juger en comprenant tout ce qu'ils auraient pu faire par le peu qu'ils « ont produit. » Beau jour voilé par l'orage, plein de promesses au matin, ne laissant au soir que des regrets !

VITICULTURE.

De la maladie de la vigne,

PAR M. FAUDOT-BEL, MEMBRE CORRESPONDANT.

Au moment où, chaque année, l'invasion de l'oïdium vient exercer ses ravages sur nos vignobles, je crois devoir donner communication à notre Société d'une expérience que j'ai faite plusieurs fois depuis trois ou quatre ans, et qui toujours a été couronnée d'un plein succès. Ce qui me détermine plus particulièrement à vous présenter le résultat de mes observations, c'est que les moyens que j'emploie n'exigent aucune dépense et qu'ils se réduisent à des soins purement manuels. Quelques mots, je crois, suffiront pour montrer comment je suis arrivé à découvrir le procédé que je viens vous soumettre, après en avoir reconnu moi-même toute l'efficacité.

J'avais cru remarquer que, depuis bon nombre d'années, l'invasion

de l'oïdium coïncidait avec l'apparition d'un brouillard froid et humide qui ralentit considérablement la circulation de la sève dans les végétaux, et l'intensité de la maladie me semblait se montrer en raison directe de la durée du brouillard. Dans cet état, le raisin ne grossit plus, ou du moins très-peu, le mouvement de la sève étant sensiblement arrêté; de plus, la température basse de l'atmosphère favorise d'une manière toute particulière le développement du champignon parasite, lequel finit par s'emparer de la presque totalité des sucs déstinés à l'accroissement du fruit qui, de blanc qu'il parait d'abord au début de la maladie, tourne peu à peu au noir, puis se dessèche complètement.

La maladie de la vigne n'est due, en effet, qu'à la propagation tout insolite de ce champignon, sous l'influence d'une cause atmosphérique quelconque; car, d'après les belles théories sur la panspermie de notre illustre compatriote, M. Pasteur, il est certain que cette végétation parasite a une origine aussi ancienne que toutes les autres créations végétales. Cette première remarque me donna l'idée de chercher un moyen de diriger la plus grande quantité possible de sève vers les rameaux producteurs, comme aussi d'en accélérer le mouvement, afin de détruire par le travail de la circulation l'influence désastreuse de l'oïdium. Dès-lors, je résolus d'ébourgeonner moi-même une certaine étendue de vignes, mais en procédant d'une manière différente des autres vignerons.

Je commençai d'abord par nettoyer les ceps de la mousse qui les recouvrait, afin de les rendre accessibles aux influences de la lumière et des gaz atmosphériques qui jouent un si grand rôle dans le phénomène de la végétation. Ensuite, passant à l'ébourgeonnement proprement dit, je pinçai tous les rameaux producteurs à quelques centimètres de leur extrémité, ayant toujours soin d'en opérer la section sur un nœud et de proportionner la partie retranchée à la vigueur des rameaux.

Après avoir ainsi rogné l'extrémité des rameaux à fruits, si j'apercevais sur une grappe quelques grains endommagés, aussitôt je les enlevais avec soin; souvent même il m'arrivait aussi de rogner le fruit quand il me paraissait trop long ou dégarni de grains; de cette manière, j'arrivais à lui donner une forme plus régulière et à lui imprimer une force d'accroissement des plus remarquables. L'opération se terminait en enlevant quelques rameaux stériles, ainsi que la presque totalité des vrilles, espèce d'organes avortés qui absorbent la sève en pure perte.

A la suite de cette opération, je profitai de quelques journées de beau temps pour faire donner à la terre un deuxième labour, lequel, pratiqué en temps opportun, contribue aussi puissamment à développer les forces végétatives du sol et à écarter les causes de la maladie.

Dans cet essai, j'avais fait ébourgeonner, selon la méthode du pays, une portion de vigne contiguë à celle sur laquelle j'opérais, et qui, par conséquent, se trouvait être dans les mêmes conditions; j'avais également soumis à mon procédé d'ébourgeonnement plusieurs pièces de vignes diversement exposées, afin que l'on pût constater clairement le résultat de mes expériences.

Un mois plus tard, on put en effet reconnaître une ligne de démar-

cation bien tranchée entre la vigne ébourgeonnée d'après ma méthode et celle qui l'avait été selon la méthode ordinaire. Dans la première, les fruits étaient sains, gros et bien nourris; la pellicule des grains était claire et transparente; l'ensemble du feuillage et des rameaux paraissait des plus vigoureux et promettait une taille favorable pour l'année suivante. Partout ailleurs, l'oïdium avait exercé ses ravages et détruit la majeure partie de la récolte.

La vairaison et la maturation des fruits se firent dans des conditions tellement favorables, que ma récolte de vendange fut de première qualité et si abondante, qu'à surface égale, elle offrait une production au moins triple de toutes celles du voisinage sur lesquelles l'expérience de l'*ébourgeonnement-pinçage* n'avait pas eu lieu.

Dissertation sur le monosyllabe CA,

PAR M. GINDRE, MEMBRE FONDATEUR.

Les mots *ca*, *cha* ou *chau* entrent dans le nom d'une foule de localités, villes, bourgs, villages ou hameaux. Notre département, en particulier, compte un grand nombre d'endroits de cette catégorie, situés en majeure partie dans la zône montagneuse. Le sens de ces radicaux identiques est peut-être encore à déterminer. M. A. Rousset pense que les *Chaux-des-Prés* et la *Chaux-sur-Champagny* tirent leur appellation de voies antiques.

Rechercher la signification de ces termes n'est pas une question oiseuse; elle est au contraire doublement intéressante au point de vue de la linguistique, d'abord, et plus spécialement ensuite sous le rapport archéologique, à raison surtout d'une opinion émise par M. Ed. Clerc, qui croit qu'une partie de la région supérieure du Jura ne serait peuplée que depuis le XIe siècle: il est à noter que bien des choses semblent militer victorieusement contre ce qu'a avancé cet historien distingué.

S'il est vrai de dire, comme l'a fait observer M. Roselly de Lorgues dans son remarquable ouvrage: *De la mort avant l'homme*, que toute maxime, tout dogme ou récit qui, malgré les variantes des versions et des idiomes, se retrouvent identiques par la substance ou ressemblants par les traits généraux, ont une source commune et une date antérieure à la dispersion des peuples, on peut aussi affirmer que tout mot qui est employé avec le même sens dans diverses langues, tant de l'ancien que du nouveau continent, doit appartenir au langage primitif. En prouvant donc que ce fait a lieu par rapport au terme *ca* ou ses modifications nombreuses, on serait autorisé, jusqu'à un certain point, à en tirer des présomptions en faveur de l'ancienneté des lieux dans le nom desquels on le rencontre: personne, par exemple, ne saurait contester sérieusement celle des pays qui ont une étymologie celtique *bien prouvée*.

Avant d'aller plus loin, il n'est pas inutile de remarquer et de faire

connaitre que les voyelles ont peu d'importance en étymologie, parce que chaque peuple en varie les sons à l'infini.

Cha (1) en langue *chib* ou *muysca,* comme *su* en japonais ou *sewa*, signifie homme. Il a le même sens dans *hycha (chib)*, moi, dans notre pronom indéfini *chacun*, dans l'adjectif *chagrin* (grimm, colère, all.), dans *maréchal* (marc'h, cheval, bret.), dans *caballus*, cheval *(ca* et *bajulus*, portefaix de l'homme). Il est modifié dans les mots suivants et renferme de plus une idée de pouvoir : *king* (ang. et chin.), roi, *konig* et *kaiser* (all.), roi et empereur, *kami (sewa)*, grands, *schah*, pacha, cacique, calife, etc. — *Kou* (chin.) et *kouni* (jap.) signifient royaume, pays du King. — On trouve ce même mot avec une idée d'altitude dans *ta-kai (sewa)*, haut (ta, terre, id), dans *takayama* (jap.), mont élevé (yama, montagne, id.), dans *cacumen* (ca et culmen réunis), dans *capra* (pra, apocope de pratum, c'est-à-dire animal qui hante les lieux élevés), dans *castellum* (ca et le mot dont les Allemands ont fait stelle, place, statt, lieu, et les Latins statio), etc. Il existe enfin avec des idées de capacité, de demeure ou d'habitation dans *calli* (mexicain) et *oikos (oicos)*, maison, dans *koja* (sewa), cabane, ce qui est presque le casa latin, dans *chasal* (2) (cha et sal, sel), dans *kômé*, village, dans *kraal* (3), lieu où les Cafres groupent leurs tentes, dans *ker* (br.) et *koria* (hébr.), ville, dans le mot tartare *kan*, dans *chun* (chib), temple, dans *khaûnéh* (4), maison (persan), dans *koilos*, creux, dans *caverne* (ven ou van, montagne en celt.), dans *castra*, camp (stra, sincope de strenua, forte, vaillante), dans *kassr* (ar.), palais, dans *cachot*, *chapelle*, etc., etc. — En résumé, *ca* signifie 1° un homme, 2° un point élevé, 3° un lieu habité.

Si l'on fait attention que dans les premiers temps, les cours d'eau, obstrués en différents endroits par des atterrissements ou par d'autres obstacles naturels, devaient extravaser leur contenu sur la surface des plaines et en rendre le séjour fort malsain et, sinon impossible, du moins très difficile et dangereux; si avec cela on considère qu'à cette même époque l'homme, ne redoutant rien tant que son semblable, a dû établir sa résidence sur les sommités qui, tout en facilitant sa défense, lui permettaient de découvrir au loin pour éviter toute surprise de la part d'un ennemi; si enfin on réfléchit que les idées d'homme et d'habitation sont corrélatives, on comprendra sans peine que le mot *cha* ou homme soit entré dans ceux qui désignent un lieu élevé ou un centre de population.

Cela dit, voyons maintenant dans quel sens le radical *ca* est employé dans le nom de quelques communes de notre pays. Dans *Chavia*, jadis *Chavoirie (cha* et *via)*, dans *Chamole (cha* et *mole)*, dans *Chaussin (cha* et *in* ou *ien*, rivière en cel., suivant Bullet), dans *Chappoix (cha* et *pix*,

(1) Voir un mémoire de M. de PARAVEY, publié par les *Annales de philosophie chrétienne* (28 février 1835).

(2) On sait que des conquérants ont fait autrefois semer du sel sur l'emplacement des lieux qu'ils avaient détruits, pour le rendre stérile : Abimélech en agit ainsi à l'égard de Sichem (*Juges IX.*)

(3) LE VAILLANT, *Voyage en Afrique*.

(4) CHARDIN, *Voyage en Perse*.

poix), dans *Chavannes* (*cha* et *vanna*, forêt, sanslr.), il a évidemment l'une ou l'autre des deux dernières significations que nous lui avons reconnues. Il en est de même pour *La Chaux-du-Dombief*, *La Chaux-des-Crotenay*, *La Chaumusse*, etc., etc.

POÉSIE.

Le nouvel an,

PAR Mme GENEVIÈVE BOURGEOIS, MEMBRE CORRESPONDANT.

AUX ENFANTS.

Vous souriez, enfants : janvier vient de paraître ;
L'an s'achève pour vous sans regrets, sans remords,
Et ce jour si fêté, que l'aurore fait naître,
Dans vos petites mains verse à flots ses trésors.
Votre âge est l'âge heureux, où tout semble sourire,
Où les jours de bonheur n'ont pas de lendemain,
Où la rose n'a point d'épine qui déchire,
Où le ciel est toujours radieux et serein.

La vie est à vos yeux comme un riant mirage.
Vous marchez au hasard, sans crainte de malheur,
Et dans votre horizon, si le moindre nuage
Assombrit votre front, chagrine votre cœur,
Vous avez pour abri le sein de votre mère :
Un seul de ses baisers calme votre douleur.
Oh ! que Dieu vous conserve une amie aussi chère !
Car dans ses bras, enfants, est l'unique bonheur.
Hélas ! l'an qui s'enfuit, dans sa course rapide,
Pose une ride au front de ceux qui vous sont chers,
Et vous saurez plus tard que la vie est aride,
Et cache sous les fleurs des chagrins bien amers.

Pour que Dieu vous bénisse et vous rende bien sages,
Songez qu'il est encore de pauvres innocents
Qui seront oubliés dans ces riches partages ;
Donnez, il faut bien peu pour les rendre contents.

Et sachez, mes amis, que toute main qui donne,
Avant la main du pauvre ouvre la main de Dieu,
Et que le Ciel prépare une belle couronne
A celui qui répand ses bienfaits en tout lieu.

Mulhouse, janvier 1864.

Les aspirations d'un poète,

PAR M. FRITSCH, DIT LANG,

Médecin aide-major au 2e régiment d'artillerie, membre correspondant.

Voir le bonheur autour de nous,
Comme un cygne envolé vers des climats plus doux,
Sur la terre, du haut des nues,
Ensemble voit flotter ses ailes étendues ;

Sentir, ivre d'amour, palpiter sous sa main
Le cœur éperdu d'une amante ;
De ce cœur éperdu, dans un regard divin,
Lire l'émotion brûlante ;

D'élans, d'extase et de soupirs,
Former à deux ce doux et magique symbole,
Verbe qu'en ses ardents désirs
Le cœur sait exprimer sans aucune parole ;

L'immense volupté,
La sublime beauté :
C'est ce qui de mon âme
Alimente la flamme !

Un mot magique.

Il est vraiment un mot qui, par son harmonie,
Séduit les jeunes cœurs, ignorants de la vie,
Mot doux à prononcer pendant la rêverie
Du soir;

Mot que l'on se complait à répéter sans cesse,
Que l'on grave partout dans une folle ivresse,
Et que suit bien souvent cet autre mot de liesse :
Espoir ;

Mot que l'enfant épèle avec insouciance,
Et que l'adolescent dit avec confiance,
Avant d'avoir acquis, trop tôt, l'expérience,
Hélas !

Mot que la jeune fille encore timide et pure,
Belle de ses quinze ans et belle sans parure,
Sans trop se l'expliquer, en rougissant, murmure
Tout bas ;

Mot qu'on dit à la ville et qu'on dit au village,
Mot que les rossignols disent dans leur langage,
Quand ils chantent, l'été, dans leurs nids de feuillage,
A deux ;

Mot que le lion roi, secouant sa crinière,
Exprime en rugissant au fond de sa tanière,
Qui sert à nos héros, quand vient l'heure dernière,
D'adieux.

Mot de prestige et de magie,
Est-il besoin que je le die ?
Ce mot, c'est : Etre aimé !

ARCHÉOLOGIE.

On lit dans le Journal de Pontarlier *du 3 juillet* 1864.

Nous nous proposions de formuler dans les colonnes de cette feuille, aujourd'hui même, et en termes à peu près analogues, les regrets qu'exprime le journal la *Franche-Comté* sur la perte d'objets archéologiques fort importants, suivant nous, à l'histoire de notre Chaux-d'Arlier pendant la période Carlo-Mérovingienne. Un étranger emporte ces riches points de repaire hors du pays. — Il ne nous reste qu'à déplorer cette apathique indifférence avec laquelle les habitants éclairés de nos localités, témoins de semblables découvertes, n'en font point part à l'autorité locale, ou ne donnent pas quelque direction aux inventeurs

sur la manière tout à la fois patriotique et avantageuse dont ils pourraient en disposer.

Voici ce que nous lisons dans le n° de la *Franche-Comté* du 30 juin :

« Une découverte de quelque importance au point de vue archéologique vient d'être faite à Arçon, canton de Montbenoît. Un ouvrier occupé à extraire du sable, aperçut une sorte de niche dans laquelle il trouva trois crânes, des ossements, deux épées à double tranchant, deux agraffes, deux boucles d'oreilles à facettes, incrustées de pierres bleues et vertes, un petit flacon en bronze, une spatule de même matière, enfin deux bagues de chevalier romain, l'une en argent, l'autre en or, cette dernière ayant au poids une valeur de 35 fr. Ces différents objets ont été incontinent remis à M. Ritler, chef de la compagnie immobilière neuchâteloise. En ce moment-là, M. Ritler était à Doubs, paroisse dont cette société reconstruit l'église.

« La trouvaille aura donc été emportée en Suisse pour y enrichir quelque musée d'antiquités. »

Des habitants d'Arçon nous rendront le témoignage que nous avions fait, à la première nouvelle de cette découverte, une démarche trop tardive pour en connaître l'importance et la destination qu'on pourrait lui donner. — De son côté, M. le maire d'Arçon nous a rencontré le 24 juin, et a entendu l'expression de nos regrets que le Musée de Pontarlier ou celui de la Société d'Emulation du Doubs n'eussent pas été indiqués aux inventeurs comme lieux de dépôt, avant de céder des trouvailles de cette valeur si utiles à l'histoire nationale au premier acheteur et à un prix relativement insignifiant. — Nous invoquerons la sollicitude éclairée et intelligente de l'Administration par des démarches prochaines où nous intéresserons les Sociétés archéologiques de France et les autres Sociétés savantes de la Franche-Comté, pour éviter dorénavant de semblables pertes sur notre frontière.

Le Bibliothécaire de la ville de Pontarlier, Ed. Girod.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 1864.

M. le vice-président Clerc-Outhier ouvre la séance à 2 heures.

Après la lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, le secrétaire-général fait le dépouillement de la correspondance.

D'après l'ordre du jour, sont lus : *Discours* lu à la Sorbonne les 30 et 31 mars, par un des représentants de notre Société, M. Marminia; *Des améliorations à procurer à l'agriculture de la Franche-Comté*, par M. Bel; *Des causes qui ont altéré l'esprit de famille*, par M. Corneille Saint-Marc (analyse par M. H. Cler).

Sont proposés, puis nommés membres de la Société : 1° *titulaire*, M. Mallan, employé au chemin de fer à Poligny; 2° *correspondants*, MM. Bousson, colonel d'artillerie en retraite, à Aiglepierre; Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris; Jourdy, Emile, de Dole; M[lle] Mélanie Bourotte, poète à Guéret.

La séance est levée à 4 heures 1/4.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 4 AVRIL 1864.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2, sous la présidence de M. de Constant-Rebecque.

M. le président, conformément à l'ordre du jour, informe l'assistance que plusieurs associations agricoles ont consulté notre Société sur les effets probables de la castration des vaches, d'après le procédé découvert par M. Charlier, et sur les résultats de cette opération en général.

En vue d'élucider cette question, il est donné connaissance d'une analyse de la méthode Charlier (*Almanach du Cultivateur*, année 1859, page 120); d'un article de M. Borie; et de considérations sur le même sujet, par M. Menard, de Huppemeau, près Beaugency.

Ces communications sont suivies d'un long débat contradictoire, terminé par l'adhésion de la majorité à l'opinion de M. Paulin, de Montholier, qui considère la pratique mentionnée comme nuisible et entièrement contraire aux intérêts agricoles du Jura, où l'on ne tient pas moins à l'élève du bétail qu'à la production du lait.

A cette discussion en succède une autre sur les expériences de M. de Thury, professeur à Genève (voir le *Sud-Est*, n° 13, janvier 1864, page 550), tendant à obtenir à volonté des mâles ou des femelles chez les animaux domestiques.

Bien des membres ne croient pas à l'efficacité de cette tentative. M. Pidancet rappelle qu'ayant déjà été conseillée par un auteur fort ancien, relativement aux générations de notre espèce, elle avait été reconnue parfaitement illusoire.

A l'encontre de ce sentiment, M. Charles Sauria oppose l'exemple du bélier, qui, dans sa force, engendre des mâles, mais ensuite des femelles, seulement quand l'épuisement a remplacé les premières ardeurs.

Restée sans solution, la question est recommandée à l'examen particulier de chacun des intéressés.

Puis M. le président fait part d'un travail de M. Clerc-Outhier sur la gelée blanche et les moyens de la prévenir. Soit que les expédients présentés aient reçu l'approbation générale, soit que les membres présents n'eussent pas été préparés à cette question, qui n'avait pas été annoncée d'avance, et qui se reproduira plus naturellement d'ailleurs l'an prochain, en un temps moins avancé de la saison, le travail de notre honorable vice-président n'a donné lieu à aucune observation.

Il est fait ensuite une distribution de graines, et la séance est levée à 4 heures 1/2.

AGRICULTURE.

Des améliorations à procurer à l'agriculture de la Franche-Comté,

PAR M. BEL, MEMBRE CORRESPONDANT.

Les observations qui suivent me sont dictées par mon désir de servir les intérêts de mes confrères en travaux de la terre, et, par là, de les aider à conquérir plus de bien-être et à s'élever à l'aisance.

Ce n'est pas la volonté qui leur manque, ni l'amour du travail ; ils n'ont besoin que de savoir mieux faire et d'obtenir les secours indispensables pour tirer du sol les trésors que la Providence y a déposés.

C'est en vain que les gens qui ignorent la campagne, qui pourtant fait leur opulence, répètent avec le cygne de Mantoue : « Heureux l'habitant des champs, s'il connaissait le sort dont il est favorisé! » Oh! oui, il serait très-heureux, si le grand propriétaire, le fier capitaliste n'engloutissaient pas dans les grands centres de population les millions qu'ils arrachent à ses sueurs. Que ces durs citadins n'imitent-ils plutôt l'Empereur, qui s'est placé à la tête de l'agriculture, ainsi qu'il a su le faire pour toutes les branches de la prospérité publique? Comme lui, ils recueilleraient l'amour et les bénédictions des classes laborieuses.

D'où provient la famine qui désole périodiquement l'infortunée Irlande? Uniquement de ce que ses impitoyables oppresseurs, qui en ont volé le sol, jadis si renommé, ne laissent à leurs victimes que les yeux pour pleurer et la mort de faim en perspective.

Et c'est le peuple anglais, je veux dire ses millionnaires, qui, au XIXe siècle, tolèrent de telles monstruosités! Les analogues de ces dernières existaient, il n'y a pas encore fort longtemps, chez nous. C'est ce qu'a retracé avec une noble énergie M. le ministre de l'instruction publique, le 31 janvier, dans son admirable discours aux ouvriers qui suivent les cours des Associations polytechniques et phylotechniques de Paris.

Puissent les incorrigibles louangeurs de l'ancien régime comparer équitablement l'état actuel de la France avec ce qu'il fut même sous le grand roi! Voyons : « Notre société nouvelle, quelques-uns en contestent encore le caractère et la grandeur. Laissez-moi, Messieurs, vous montrer un moment l'ancienne société, afin que vous mesuriez la différence et l'immensité de la route déjà parcourue.

« Supposez, un moment, que vous êtes les contemporains de vos grands-pères, et que, par privilége de revenants invisibles, vous entrez partout, là même où la porte vous aurait été jadis obstinément fermée.

« Vous voilà dans les salons de Paris, dans ces châteaux que décorait un art gracieux, mais trop peu sévère. Les femmes y sont charmantes, spirituelles, de commerce agréable et facile; les hommes y sont aimables, de grand air et de belles manières : tous forment une société affolée de plaisir, où les vieillards même veulent avoir vingt ans. « Qui n'a pas vécu dans les années voisines de 1789, dit un des derniers représentants de cette société, ne sait pas ce que c'est que le plaisir de vivre. »

« A coup sûr, il faisait bon d'y vivre pour ceux qui avaient l'esprit, la santé et cent mille livres de rentes. Mais regardez au-dessous de cette aristocratie brillante et corrompue, et vous bénirez le Ciel d'être nés un siècle plus tard. Le faible avait-il un procès, c'était une ruine presque certaine ; et la loi était si obscure que le prévenu, même innocent, tremblait toujours. « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, disait un grave magistrat, je commencerais par me sauver. » Surtout il ne fallait point déplaire à un puissant, même lui être un créancier incommode : une lettre de cachet réglait bien vite les comptes. Un seul ministre en donna cinquante mille. Un jour, une femme fit enfermer son mari ; il avait eu en même temps la même pensée, et, moyennant dix louis, obtint contre elle la même faveur.

« Voilà la liberté individuelle du bon vieux temps.

« Quelle était sa sollicitude pour le pauvre? « Sire, dit un prince en posant sur la table du roi un pain fait avec de la fougère, voilà de quoi vos sujets se nourrissent. » Il disait vrai : tous les trois ou quatre ans il y avait famine, et l'on trouvait le long des chemins des hommes morts, la bouche encore pleine de l'herbe dont ils avaient essayé de se nourrir. Les malades se traînaient-ils à l'hôpital : dans le plus riche et le mieux installé, à l'Hôtel-Dieu de Paris, on les couchait jusqu'à cinq et six dans le même lit, les contagieux avec les fiévreux, les mourants avec ceux qu'on espérait guérir, mais qui ne guérissaient guère; car on comptait un mort sur moins de cinq malades. A Bicêtre, Necker trouva dans un même lit neuf vieillards enveloppés dans des linges corrompus.

« On voit, disait La Bruyère, certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté inconcevable. Ils ont une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau ou de racines. »

Il n'y a pas encore quatre-vingts ans que nos ménagères allaient retirer le pain du four seigneurial, y portaient un panier pour en recevoir les débris. Et c'est une telle époque que préconisent encore les regrets du passé à quelques pauvres ignorants, qui se laissent persuader que la vie

noble consiste à ne point travailler,

Le travail des champs, honoré, est si bien la loi de l'homme que celui-ci tombe dans la misère, la barbarie, voire dans l'état sauvage, pour disparaître de la terre, partout où la charrue est méprisée, partout où l'oisiveté est regardée comme titre de noblesse... Que sont devenus les millions d'âmes qui peuplaient autrefois le vaste empire d'Orient? Le mahométisme a prêché à ses fanatiques fidèles qu'ils sont nés pour commander et jouir, et que les autres hommes sont destinés à les servir. Cette funeste doctrine, jointe à l'abrutissement par le atchich, en a réduit des trois quarts les nombreuses populations. Antioche, pour ne citer qu'un seul fait, Antioche, qui comptait cinq cent mille habitants, est descendue au chiffre de 3,000! — Et la race américaine des Peaux-Rouges, où en est-elle depuis la ruine du florissant empire de Montézuma? Sous ce prince, elle était aussi laborieuse que douce de mœurs. Les atrocités de l'Espagnol, et surtout les liqueurs fortes que lui ont portées les Européens l'ont tellement dégradée que, saisie d'une antipathie presque invincible pour le travail, elle est tombée dans la barbarie et réduite à cent millions.

Tant que les grands de Rome honorèrent l'agriculture jusqu'à choisir ses dictateurs à la queue de la charrue, elle ne cessa de conquérir et de se soumettre le monde. Sa décadence fut rapide du moment que la culture de la ferme passa des citoyens aux mains de la classe méprisée des esclaves. Alors il y avait *des femmes charmantes, spirituelles, de commerce agréable, facile, et des hommes aimables, de grand air et de belles manières*, dans des palais opulents; mais que voyait-on au-dessous?

M. Duruy nous a montré la Société si polie d'avant 89 et celle qui l'a remplacée. Combien cette dernière est déjà loin de celle-là! La mise en valeur des immenses domaines que les anciens seigneurs consacraient exclusivement à la chasse, et leur division, ont accru de plus d'un tiers la population française et produit un bien-être général, qui appelle l'aisance à sa suite, avec toutes les distinctions du mérite.

Que le robuste villageois voue ses bras à l'agriculture ou qu'il accoure sous les drapeaux, il sait que le signe de l'honneur peut briller sur sa poitrine, aussi bien que sur celle de l'industriel et du magistrat, à l'occasion de la fête du 15 août de chaque année, qui est aussi la fête de celui que le vieux Metternich a caractérisé en ces termes : « Napoléon III sait aussi bien prendre l'initiative que se taire et attendre. » L'Empereur fait à l'agriculture sa noble part dans la distribution de la glorieuse étoile. Il sait que le bon cultivateur vaut le bon officier. Il y a peu de jours encore qu'il a accordé la noble étoile à près de 150 maires de villages.

Que manque-t-il donc à nos campagnes pour conquérir l'aisance, voire la richesse, et augmenter la durée moyenne de la vie? Sous la terrible féoda-

lité, chaque nouveau-né avait droit à 28 ans dans la somme des jours de tous. Actuellement, grâce à la réhabilitation du travail, sa part est de 38; et ce chiffre peut et doit encore grandir, ainsi que celui de notre population, à la faveur des améliorations suivantes.

Et d'abord, faisons régner la propreté dans nos ateliers, surtout dans nos fermes, où l'on ne sait pas assez qu'elle est la mère de la santé, et que le vice contraire à cette vertu engendre une foule de maladies, aussi bien chez les animaux que chez les personnes.

« La propreté fait plus que tout l'art d'Esculape. » Nos étables sont basses, humides et trop étroites. Doit-on ignorer que les exhalaisons malsaines y sont la principale cause de la phthisie qui décime les compagnons de nos travaux? De l'air, de l'air et du jour! sinon ils y étouffent et ne peuvent arriver tout-à-coup d'un sombre de caverne à un soleil éclatant, sans risquer d'en être aveuglés. Pareil sort les menace quand ils rentrent d'un grand jour dans leur bouge infect. D'où vient, en tant de localités, le fléau des fièvres? N'est ce pas du voisinage des cloaques et des marécages que l'on néglige d'assainir? A l'administration le devoir d'y pourvoir et de veiller au soin de la salubrité.

Nous livrons nos engrais aux ardeurs dévorantes du soleil et aux courants des averses: ne sait-on pas qu'ils perdent ainsi moitié au moins de leurs principes fertilisants? Est-il bien difficile de les abriter et de les préserver du ravage des eaux? Pourquoi ne pas ménager, au joignant de chaque ferme (ainsi que le pratique notre département du Nord, si riche en industrie et en commerce, parce que l'agriculture y est très-florissante), une cave à engrais, où se réunissent les matières des étables, les eaux d'évier, les fèces humaines, avec les épluchures des végétaux non ligneux? Le liquide qui surnage est transporté dans des tonnes et épandu à la pelle, de temps en temps, sur une portion considérable du domaine, laquelle n'a plus besoin d'autre engrais. A l'époque des semailles, la partie du fond est épanchée sur le reste de la superficie et enfouie sans retard dans les sillons. De là des produits luxuriants, qui sont pour tout spectateur sensé un spectacle plus agréable et plus grandiose que les représentations théâtrales, dont le moindre mal est de s'en aller en fumée, quand elles ne portent pas à l'âme un poison mortel.

En attendant que nous puissions atteindre à la prospérité agricole des Flandres, multiplions nos prairies artificielles et nos racines fourragères, et enrichissons nos prés naturels par les bienfaits de l'irrigation, encore trop mal entendue parmi nous. Par là, nous doublerons et même triplerons le nombre de nos têtes de bétail, à l'exemple de la fière Angleterre, dont les citoyens-Crésus ne dédaignent pas de consacrer à l'agriculture une por-

tion considérable des trésors de l'univers, qu'ils savent si bien exploiter. En 1732, ce pays était dans les mêmes conditions agricoles que la France : 2/7 de prés et 5/7 de labours. Actuellement, le Royaume-Uni étale 5/7 de riches prairies et 2/7 de céréales. Par ce renversement de système, l'Angleterre a triplé ses engrais et ses troupeaux, les plus beaux du monde. Aussi ses deux septièmes de champs labourés lui rapportent-ils en quantité et en qualité plus que les cinq septièmes au XVIII[e] siècle. C'est qu'un are bien fumé l'emporte sur deux qui jeûnent l'engrais.

A propos des engrais, défions-nous, comme on devrait le faire, de la moutarde blanche de Hollande, qui vaut moins que celle de France, des engrais artificiels, quelque haut que les fassent sonner les trompettes grassement salariées de la publicité. Les plus pompeuses réclames ont pour résultat certain d'enrichir leurs auteurs et de duper les gens crédules.

Ayons, autant que possible, joints au logis, un jardin et un verger, afin d'y faire des essais en petit, et de les traduire en grand quand ils ont réussi.

« Les essais limités ne font pas la ruine, » et l'horticulture est un excellent apprentissage de l'agriculture.

Si le partage des masses de propriétés a été un grand bien, gardons-nous de divisions excessives, qui transformeraient en une sorte de parquet ou de mosaïque un finage. L'extrême parcelage mène à la pauvreté et engendre une foule de procès.

Répétons-le sans cesse, évitons la chicane :
Le plaideur, du château tombe dans la cabane.

Ne fuyons pas moins les tripots que l'étude de l'avoué : ce sont deux écueils contre lesquels se brisent les plus solides navires. Une cause de ruine du cultivateur, c'est encore la passion de se procurer quelques ares de terre, à sa convenance, et d'emprunter, pour la satisfaire, à 5 %, plus les écrits et autres dépenses, quand le sol ne doit lui rapporter que 2 1/2. Une comptabilité bien tenue, mais négligée jusqu'à présent, le préserverait d'une perte, inévitable au bout de quelques années. Cette comptabilité exige au moins une bonne instruction primaire, à laquelle a droit toute âme venant au monde, et que tout gouvernement et tout chef de famille a le devoir sacré de donner à qui en manque. Le Christ, à 12 ans, étonnait les docteurs de la loi par son savoir ; à son époque, Joseph et Marie tenaient le pain de l'âme comme plus indispensable que celui du corps. Avis à ceux qui prétendent que le pauvre ne doit pas être instruit !

Quant au parcelage excessif, il est trois moyens de le prévenir : le premier serait de le prohiber par une loi au-delà de telle limite ; le second, d'autoriser sans frais les échanges ; et le troisième, l'association communale

des propriétés et de leur travail. L'homme isolé est bien faible, et les avantages de l'association sont trop grands pour qu'on n'y ait pas recours tôt ou tard. Le four et la fromagerie banale n'ont-ils pas donné des résultats plus que satisfaisants?

Il est chez nous un abus révoltant qu'il est utile de réformer : c'est la cruauté de brutes à face humaine envers les animaux domestiques. Ces misérables croient-ils donc que les coups dont ils meurtrissent ces pauvres bêtes leur donnent douceur, santé, force et vigueur? Ne savent-ils pas que, si le bon maître fait le bon valet, ce proverbe est aussi vrai pour les animaux que pour l'homme? Que ces êtres brutaux apprennent qu'une loi, encore trop peu appliquée, punit sévèrement ses infracteurs, et qu'une Société bien méritante récompense les personnes qui se signalent par les bons traitements et les améliorations des bestiaux.

Chez nos voisins d'Outre-Manche, qui, eux, savent la douceur envers leurs superbes races,

Un ton accentué fait plus chez les Anglais
Qu'ici les gros jurons, les rotins, les fouets.

Là encore, mieux qu'en France, on sait que la destruction des habitants ailés des jardins et des bosquets serait une calamité. Aussi les respecte-t-on et n'y connaît-on plus le fléau périodique des myriades d'insectes que la Providence destine à nourrir les chantres des bois.

Autre sujet capital : la routine, qui devrait être le *Carthago delenda* de tout agriculteur, s'acharne, chez nous, à la rotation triennale ou des trois finages, suivie de la jachère, *sommard* : sommeil ou repos de la terre durant la 4e année. Souvent même nos incorrigibles routiniers sèment immédiatement blé après blé, ce qui laisse mûrir et multiplier les mauvaises graines, qui salissent ensuite et tapissent le sol d'herbes parasites, aux dépens des céréales. Heureusement que l'agriculteur intelligent a trouvé un moyen infaillible de délivrer la superficie de cette sorte de poison : c'est le procédé fort simple du *déchaumage*, qui consiste à y passer la herse aussitôt que la récolte est rentrée. Cette opération couvre les graines nuisibles, qui ne tardent pas de lever et sont ensuite enfouies sous le sillon des semailles, où elles pourrissent durant l'hiver. Le déchaumage fait plus que tous les sarclages possibles d'un sol où les mauvaises graines ne sont recouvertes qu'avec les semences.

En joignant au déchaumage un assolement de 4, 5, 6 et même 7 ans, lequel ne souffre le retour de la même semence dans le même labour, qu'après la complète rotation de la période préférée, et qui exige de faire succéder les cultures sarclées aux blés proprement dits, on est certain, fût-on pauvre d'engrais, d'obtenir des résultats inespérés. Ce procédé alterne proscrit l'inutile jachère.

Depuis déjà trop longtemps les bras manquent aux travaux des champs : suppléons-les par les instruments perfectionnés. Si la faucille le cède à la faulx à galerie, dix fois plus expéditive qu'elle, et si le battoir écossais a éliminé le lourd fléau, la simple houe, le *fossou*, ne devrait-il pas faire place à la houe à cheval, qui sarcle, butte et fait mieux et plus de besogne que 20 ouvriers des plus laborieux? Il est vrai que cette ingénieuse mécanique exige les plantes en ligne ; mais elle économise moitié de la semence, prévient la verse et fait entrer dans la consommation plusieurs millions d'hectolitres de grains. Et puis les semoirs en ligne ne manquent pas et se perfectionnent de jour en jour.

La moisson est mûre, prête à tomber sous le tranchant de l'acier ; mais l'atmosphère est à des pluies alarmantes, aux orages et à la grêle : comment garantir nos guérets contre les sinistres? C'est encore notre département du Nord, que la Lorraine, la Champagne et la Normandie se sont hâtées d'imiter, qui a trouvé l'art de frapper d'impuissance orages, vents furieux, averses et grêles. Au javelage, qui livre les récoltes à leurs déchaînements et qui sâlit paille et grain, quand il ne les perd pas, cet heureux pays a substitué le meulonage, qui consiste à former de petites meules ou moyettes en cônes ou pains de sucre, le gros bout de la javelle sur terre et l'épi en l'air. Lorsque l'édifice est monté de 1 mètre à 1 mètre 50, le releveur l'abrite d'une sorte de parapluie, qui est une simple gerbe, dont les épis écartés en frange enveloppent le sommet. Ainsi à couvert, le grain et la paille achèvent de *se faire* et de sécher sans avarie possible. Le meulon, dans cet état, peut attendre quinze jours et trois semaines, un coup de soleil durant deux heures, pour que, démoli, il se rentre dans les meilleures conditions.

En avons-nous fini des *desiderata* de notre économie agricole ? Non, pas encore.

En effet, nos pâturages communaux sont dans un état déplorable : nous nous obstinons à vouloir en tirer toujours sans y rien mettre. Nous les laissons étouffer sous une couche de pierres roulantes et un réseau de ronces et autres plantes mortelles pour eux. Pourquoi ne pas leur donner l'aumône productive de quelques journées de prestations dans la saison rigoureuse, afin de les délivrer de ces entraves ? Nous en doublerions le rapport, nous le triplerions même, si, à l'épierrement et à l'extirpation des végétaux nuisibles, nous joignions une sage direction des eaux qui y naissent. Ne perdons pas de vue le proverbe allemand si vrai : *Donnez-moi de l'eau, je vous ferai un pré*. Quel dommage que le riverain d'un ruisseau ne puisse en dériver un filet sans le consentement fort dispendieux de l'administration !

Certains aspects de nos communaux semblent, comme les accotements de nos routes, appeler à eux les arbres fruitiers, bien supérieurs de tous points aux arbres dits d'ornement. Outre Baume-les-Messieurs, qui se fait un notable revenu des noyers qui embellissent son sol communal, nous citerons deux villages d'un département limitrophe du Jura, qu'un bon curé et un brave garde-champêtre ont enrichis, le premier en persuadant de planter, qui un pommier, qui un noyer, qui un poirier, etc., commémoratif de chaque baptême ou première communion; et le dernier, en greffant tous les sauvageons qu'il rencontrait dans les haies et les buissons.

La transformation de nos communaux se compléterait si, à ces améliorations, on ajoutait une dépaiscence régulière. L'Angleterre nous donne encore sur ce point un judicieux exemple. Non-seulement ses pâturages communaux, mais encore les vastes parcs (promenades publiques) de son immense capitale, sont aménagés en cantons, que les troupeaux dépouillent successivement, du premier au dernier, d'un gazon toujours frais. La reine Victoria voit bondir, en face de son palais, de superbes animaux sur de riches pelouses. Chez nous, hélas! les parcours, comme les eaux, sont laissés à un vrai gaspillage. Aujourd'hui un troupeau a brouté une maigre herbe au nord; demain, un berger qui fait paître au midi y mène le sien, qui n'y trouve plus qu'à lécher la terre ou la pierre nue. Un propriétaire vient-il d'ouvrir sa rigole sur son pré, à peine a-t-il tourné le dos que son voisin la ferme. De semblables désordres méritent bien que l'on hâte la publication d'un bon Code rural.

(A suivre).

DONS.

Il est offert à la Société, par :

M. Casimir BLONDEAU, membre correspondant :
Le *dessin* d'une arme trouvée sur le territoire d'Equevillon. — Une petite *pièce de monnaie* ancienne, trouvée dans les champs de Champagnole; une *pièce de monnaie* argent, d'Egypte; deux autres en cuivre, de Grèce et d'Italie. — *Curiosités biographiques*, 1858, in-12.— *Les Bourbons de Naples*, 1861, in-12. — *Les Monita Sereta*, 1861, in-12.

M. Louis JACQUEMIN, pharmacien à Arles, membre correspondant :
Monographie du théâtre antique d'Arles, dont il est l'auteur, 1863, 2 vol. grand in-8.

M. le docteur FRITSCH, dit LANG, membre correspondant :
Sa *Philosophie médicale*, 1863, in-8.

M. le docteur POMMIER, membre correspondant :
L'*Oculiste à la maison*, dont il est l'auteur, in-12.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES RECUEILLIES A POLIGNY. — (Avril 1864).

ÉLÉVATION : 338m AU LIEU D'OBSERVATION.

Jours du mois.	Jours de la lune.	Tempér. maxima.	Tempér. minima.	Hauteur du baromètre.	Vents.	Aspect du ciel.	Pluie, neige.	Ozonomèt. de James.	Impression de l'air.
1		12°	5°	0m738	S	V	P	12°	Fa H
2		12	5	» 740	S	V		10	Fa H
3		12	5	» 742	N-O	V		10	Fa H
4		12	5	» 742	S	V		11	Fa H
5		12	5	» 742	S	C	P	12	Fa H
6	N L	13	5	» 742	N	B		10	Fa
7		13	5	» 741	N	B		6	Fa
8		13	3	» 743	N	B		6	Fa
9		14	5	» 741	N	B		5	Fa
10		15	5	» 740	N	B		5	Fa
11		16	8	« 739	N	B		4	Fa
12		17	9	» 738	N	B		4	D
13		18	10	» 737	N-O	B		4	D
14	P Q	20	12	» 737	N-O	B	P O	4	D
15		16	12	» 737	O	V	P	4	Fa H
16		16	8	» 739	O	B		7	Fa H
17		18	9	» 738	N	B		6	D
18		19	9	» 738	N	B		6	D
19		20	10	» 738	N	B		6	D
20		20	10	» 738	N	B		6	D
21		21	10	» 737	N	B		6	D
22	P L	21	10	» 738	N	B		5	D
23		21	10	» 740	N-O	B		5	D
24		22	10	» 741	O	B		5	D
25		22	10	» 742	O	B		5	D
26		23	15	» 743	O	B		5	D
27		20	12	» 743	S	B		5	D
28		16	12	» 743	S	V	P	5	Fa
29	D Q	12	9	» 743	N-O	C	P	8	Fa H
30		12	8	» 743	N	B		7	Fa

NOTA. — Les températures au-dessous de zéro sont précédées du signe — ; celles au-dessus ne sont précédées d'aucun signe.

Le signe B signifie beau temps; V temps variable ou demi-couvert; C ciel couvert; Br brouillard; P pluie; N neige; O orage avec tonnerre.

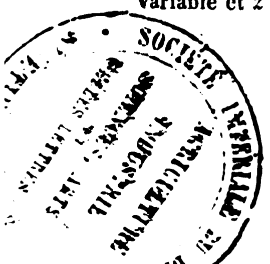
OZONOMÈTRE. — Le chiffre 0 signifie la négation de l'ozone dans l'atmosphère, et le chiffre 21 le plus haut degré auquel on puisse le rencontrer.

IMPRESSION DE L'AIR. — A signifie âpre, C chaud, D doux, F froid, Fa frais, G glacial, H humide, L lourd, S sec. Le signe 2 en surmontant un autre, exagère sa valeur ordinaire, la lettre a la diminue.

Récapitulation. — La plus haute température d'avril a été de 23°, la plus basse de 3°; le barom. est monté à 743m et descendu à 737; les vents N ont soufflé 14 fois, le N-O 5 fois, le S 6 fois; le ciel a été 22 fois beau, 6 fois variable et 2 fois couvert; il y a eu 6 jours de pluie dont un avec orage.

Dr GUILLAUMOT.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.





HISTOIRE.

Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur,

PAR M. REGNAULT,

Archiviste honoraire du Conseil d'État, membre correspondant.

(Suite).

PALAIS DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Ils étaient membres de la Légion-d'Honneur de Lacédémone, ces trois cents braves qui dînaient gaîment aux Thermopyles, sûrs de souper chez les morts.

(Apud inferos cœnaturi).

Près du palais d'Orsay, ce monument massif et grandiose qui rappelle les palais Pitti, Strozzi ou Vecchio de Florence et ces autres castels du moyen-âge, bâtis pour protéger leur maître et suzerain dans les guerres civiles des Guelfes et des Gibelins, ou faits pour écraser ses ennemis, s'élève à quelques pas, sur les bords de la Seine, un édifice moins imposant mais plus grâcieux, d'une élégante simplicité, d'une grandeur relative et proportionnelle et d'une légèreté charmante, qui semble ne pas toucher la terre qu'il rase et qu'il effleure, remarquable enfin par la sagesse de toute sa composition, ainsi que par la délicatesse et la pureté de son dessin.

Bâti en 1786, sur les plans de Rousseau, architecte, pour l'habitation d'un prince de la maison de Salm-Kirbourg, cet édifice était au-dessus de sa destination et jurait avec une résidence particulière. En recevant sa nouvelle assignation, dans l'année 1802, il perdit le défaut de sa première origine et cette prétention à une apparence fastueuse qui pouvait offenser le goût de l'artiste ou même l'œil du simple visiteur.

La forme de la porte d'entrée est celle d'un arc de triomphe, flanqué des deux côtés par une colonnade d'ordre ionique, s'appuyant à un corps de bâtiments dont le style est parallèle à celui de la porte, et dont l'attique, orné de bas-reliefs, rattache ces corps saillants à l'ornementation et au motif de l'ensemble.

Cette colonnade intérieure se marie heureusement à un portique couvert qui règne aussi des deux côtés jusqu'au corps de logis principal. Là, le même ordre ionique, en forme de colonnade, est coupé par un porche ou avant-corps de six colonnes corinthiennes d'une plus forte proportion, qui annoncent l'entrée sous le vestibule, où quelques

marches conduisent au sol des appartements. Quelques bas-reliefs exécutés par Rolland, sur la façade extérieure et sous le porche, décorent cette structure que Paris est sûr de posséder; car elle est originale et ui est propre, sans avoir un seul reflet du Parthénon, dont les monuments de la Madeleine et de la Bourse sont une copie, moins le ciel de la Grèce et sa base immortelle, l'Acropole.

La façade de l'édifice, destinée à l'habitation, sur le quai d'Orsay, est décorée d'un ordre corinthien. Cette façade, celle qui est la plus exposée, comme celle du palais d'Orsay, fait regretter, pour les deux, une entrée sur le quai lui-même, sous un arc de triomphe regardant la Seine et les Tuileries, lequel eût donné au sanctuaire de l'Administration et à celui de l'Honneur, un aspect plus monumental.

Le faîte de l'édifice ayant vue sur la Seine, est couronné de statues allégoriques. Plusieurs bustes dans leurs niches règnent tout autour au dehors. Deux se regardent sous l'entrée même du palais, et sous le portique intérieur sont placés douze autres bustes à droite, douze à gauche, en apparence les têtes des grands hommes de l'antiquité, au milieu desquelles j'ai reconnu celles de Socrate et de Cicéron.

Deux aigles surmontent l'entrée. Ce sont les dignes satellites du palais.

Une résidence princière est devenue un monument public. Ce n'est plus une maison de noble; mais la noblesse du mérite y est entrée. Du dehors on pressent déjà la destination de ce bel édifice. Un sentiment d'honneur semble y respirer. Je ne sais quelle voix de gloire y murmure et s'y fait entendre. C'est le palais de la Légion-d'Honneur, le domicile sacré des patriarches de la bravoure française et du vrai patriotisme. Il n'est séparé que par le fleuve de ces Tuileries dont le cabinet tient la clef de voûte de la politique européenne. Il est près du Souverain élu par le vœu du peuple, et sans la volonté duquel, comme sans la volonté nationale qu'il représente, aucun coup de canon, suivant la parole hardie et pittoresque de Frédéric-le-Grand, n'oserait se tirer dans aucun coin de l'Europe.

Le palais de la Légion-d'Honneur résume et contient dans son étroite enceinte toutes les victoires des Français, lesquelles eurent pour théâtre les Pyramides, Rome, Naples, Milan, Venise, Lisbonne, Vienne, Dresde, Berlin, Varsovie, Madrid, Moscou et tant d'autres capitales.

Pourquoi des taches de sang sont-elles tombées sous ces majestueux portiques, sur les Croix de la Légion-d'Honneur, vain talisman de la vie, mais vif aiguillon qui la fait prodiguer? Pourquoi les pleurs coulant des entrailles de ces tendres mères, détestant les batailles tout en ado-

rant l'honneur, ont-ils arrosé ces dalles d'où surgissent de glorieux fantômes? Mais la Légion-d'Honneur est un orphelinat, qui protège comme ces mères elles-mêmes, une légion de jeunes filles dont l'unique héritage est un beau nom.

Cette France chevaleresque et si avide de gloire en aurait eu moins si elle avait moins guerroyé. Je crois même que les plus belles pages de son histoire sont ses fastes militaires, et que la paix trop prolongée ternit le blason de la France, énerve la jeunesse française et la démoralise. Rome ne grandit que par les combats, quand elle avait des Cincinnatus pour soldats laboureurs; et elle périt lorsqu'elle fut gorgée de richesses. Et cette gloire, il faut bien le répéter après un grand écrivain, est quelque chose, si un beau nom survit aux empires et immortalise les temps et les lieux.

Certes, ce fut une noble idée de Napoléon, le seul génie que le peuple français, de son temps, ait eu d'égal à son Empire (1), de rassembler dans un même foyer ceux qui, comme les membres d'une famille quelquefois dispersée, viennent se reposer au giron d'une mère commune. C'est encore là dans ce cloître sacré du palais de la Légion-d'Honneur, que l'on entend ces belles paroles proférées sur tous les points de l'Europe, sorties, comme un accent de l'âme, de la bouche de nos braves, et traduites aussitôt après en actions d'éclat. Elles sont connues, mais elles plaisent toujours à qui les redit et les entend.

« La victoire nous donnera du pain ! »

(Bonaparte, *aux soldats de l'armée de l'Italie*).

« Pour commander la paix, il faut de l'argent, du fer et des soldats ! »

(Bonaparte).

« Mes soldats sont mes enfants. »

(Bonaparte).

« Il faut que le Montefaccio soit repris demain. »

(Masséna, *au général* Miollis).

« Grenadiers de la 48me, que dites-vous de ces hommes, » s'écrie le général Richepanse? — « Nous disons qu'ils sont morts, » répond une autre voix. — « Alors, en avant, » crie Richepanse.

« Avec des baïonnettes et des soldats qui savent s'en servir, on ne manque de rien. » (Soult).

(1) Illud ingenium quod solum populus romanus par imperio suo habuit.

Sénèque (*De Cicerone*).

« Avant de livrer Gênes, il nous fera manger ses tiges de bottes. »
(Les soldats de Masséna) (1).

« Peut-on passer? » dit Bonaparte, avec impatience, au général Marescot. — « Oui, général, mais avec peine. — Eh bien! partons! »

Deux mille ans auparavant, Annibal, au Saint-Bernard, dut électriser par les mêmes mots et entraîner de la même ardeur ses farouches Carthaginois.

Avant le passage du Pô, Bonaparte adressait à l'armée les mots suivants :

« Le résultat de vos efforts sera :

Gloire sans nuage et paix solide. »

Bravo les carabiniers. Cri de l'infanterie française, qui battit des mains en voyant leur charge commandée par le général Lecourbe, sur les bords du Danube.

A moi Auvergne. Cri du premier grenadier de France, commandant la colonne infernale (2).

« Oui, la bataille est perdue. Mais il n'est que 4 heures, et nous avons le temps d'en gagner une!

« C'est assez reculer aujourd'hui. Vous savez que je couche toujours sur le champ de bataille. »

(BONAPARTE, *aux généraux* LANNES, MONNIER et WATRIN, *qui se repliaient)*.

« Au lieu de capituler, il vaut mieux mourir sous les murs de la capitale. » *(Paroles de* FLAHAUTS, *en* 1815*)*.

C'est toujours l'éloquence et l'abnégation française. Car deux siècles auparavant, le grand Condé répondait à Gassion, qui lui demandait, avant la bataille de Rocroy : « Que deviendrons-nous si nous sommes vaincus? » « Je ne m'en mets point en peine, parce que je serai mort auparavant. »

Que ces paroles d'or et tant d'autres que les anciens appelaient : *præclarè dicta*, soient inscrites en lettres d'or sur les colonnes du palais de la Légion-d'Honneur. — Mais non, — la place manquerait, et d'ailleurs l'honneur seul y perce et transpire par tous les pores, dans cette arche sacrée de la grande patrie de la gloire.

(1) A la fin du blocus, on vendait 30 fr. la livre de pain; un poulet, 32 fr.; un œuf, 2 fr.; un oignon, 1 fr.; la livre de beurre, 40 fr. et la viande, 6 fr.

(2) Au moment où le héros, ce vrai modèle de bravoure, de modestie et de vertu fut inhumé, un grenadier retourna son corps en disant : « Il faut le placer dans la tombe comme il était de son vivant, faisant toujours face à l'ennemi. »

L'ABBÉ DE PRADT.

Fides punica.

M. de Pradt, né le 23 avril 1759, d'une famille noble de l'Auvergne, fut homme d'église, diplomate et publiciste. Il devait même être homme d'épée; mais il abandonna la carrière des armes, dont il avait eu la velléité, pour l'état ecclésiastique, dont il n'eut que le caprice. Le jeune docteur en théologie, grâce au crédit du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, eut un avancement rapide dans la profession de son choix dont il recueillit surtout les prérogatives. Vicaire-général archidiacre du Grand Caux et député du clergé de ce diocèse, il se montra d'abord le zélé et spirituel champion des principes religieux et monarchiques.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il émigra avec le cardinal, son parent, et le suivit à Hambourg et à Munster, où il reçut les derniers soupirs de son bienfaiteur.

L'abbé de Pradt, pendant les loisirs de l'émigration, put vaquer à ses études de publiciste et fit paraître, sous le voile de l'anonyme, deux ouvrages anti-révolutionnaires : L'*Antidote au Congrès de Rastadt*, La *Prusse et sa neutralité*. Ces deux ouvrages, non signés de son nom, n'en eurent pas moins de succès. L'anonyme comme la persécution fait souvent des prosélytes. Les lettres de Junius, dont l'auteur est resté inconnu jusqu'à ce jour, ont encore la même vogue et le même attrait piquant de nouveauté en Angleterre.

L'abbé de Pradt ayant obtenu sa radiation de la liste des Emigrés, revint à Paris, où le général Duroc, son parent, le présenta au Premier Consul, en le recommandant comme l'apologiste par excellence du pouvoir absolu et militaire. Cette singulière introduction ouvrit au solliciteur la porte des emplois et des honneurs. Il remplit les fonctions d'aumônier de l'Empereur à son couronnement, et à cette occasion, par une plaisanterie de fort mauvais goût dans la bouche d'un ecclésiastique, s'intitula l'*aumônier du dieu Mars*.

Nommé évêque de Poitiers, il eut le rare privilège d'être sacré, le 2 février 1805, des mains mêmes du pape Pie VII.

Il suivit Napoléon à Milan. Là, s'étant fait proposer indirectement pour remplacer l'illustre Portalis, dans les fonctions de Ministre des Cultes, il vit déjouer cette intrigue, et reçut l'ordre d'aller prendre possession de son diocèse, de l'Empereur même qui lui dit sévèrement : « Les Evêques doivent résider. »

Napoléon, toutefois, se fit de son protégé un instrument et un négo-

ciateur dans la politique qui détrônait les Bourbons d'Espagne. A cette fin, il l'emmena à Bayonne en 1808. Les services qu'il rendit dans cette mission diplomatique furent récompensés d'une gratification de 50000 f. et de sa nomination à l'archevêché de Malines, avec le titre de baron. Préconisé par le Pape, le 29 mars 1809, il vit néanmoins ses bulles d'institution canonique rejetées par le Conseil d'Etat, parce que l'Empereur n'y était pas mentionné, et qu'il avait été nommé archevêque par le Pape en vertu d'un simple bref de *proprio motu*.

L'abbé de Pradt fit partie des 19 évêques qui sollicitèrent de la Cour de Rome des dispenses pour le divorce de Napoléon et son mariage avec Marie-Louise.

Les députés de l'Eglise de France ayant obtenu la rectification des bulles de l'archevêque de Malines, il revint à Paris, où l'Empereur lui témoigna son mécontentement sur la conduite des négociations avec le Pape.

Cependant Napoléon rappela encore de sa courte disgrâce l'indispensable favori, et l'emmenant à Dresde, le nomma, en 1812, ambassadeur à Varsovie. Ce fut à cette époque et dans ce poste éminent, que par un revirement de sa politique et de son dévouement officiel, le diplomate double et multiple commença son système d'opposition. Alors sa disgrâce fut complète après une conférence avec son impérial patron, quand les Russes approchaient de Varsovie. Par suite des évènements qui se précipitaient, l'ambassadeur disgrâcié devint un transfuge, car il ne revint plus tard qu'avec les souverains coalisés. M. de Talleyrand qui dut le comprendre, car il avait en lui de l'abbé de Pradt, comme celui-ci avait en lui du Talleyrand, prêtre sans vocation et retombant toujours sur ses pieds d'incorrigible diplomate, M. de Talleyrand le fit nommer, le 7 avril 1814, Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur. Il ne conserva ses fonctions que pendant dix mois, après lesquels il se retira en Auvergne, dans le pays de ses illustres compatriotes, lequel vit naître autrefois les célébrités de la France, le Chancelier de l'hôpital, Donat Pascal, le cardinal de Polignac, et de nos jours Desaix, Lafayette, d'Estaing, l'abbé de Lisle, Chabrol et bien d'autres. L'abbé de Pradt est aussi l'une de ces célébrités. Mais est-elle aussi pure?

Dans cette retraite, après qu'il eût renoncé à l'archevêché de Malines, il vécut des bienfaits de Guillaume, roi des Pays-Bas. Pensionnaire aussi de la France, cet homme qui, suivant son intérêt ou sa passion, avait été de tous les partis et de toutes les couleurs politiques les plus disparates, émigré, royaliste, puis partisan de l'Empire, favori et ennemi de l'Empereur, Bourboniste par circonstance, cet homme, in-

saisissable Protée, se jeta de nouveau dans le camp opposé des opinions libérales extrêmes, où le publiciste sans conviction, flexible caméléon, lança de sa plume trempée dans des flots d'encre noire, bleue ou rouge, des torrents d'écrits brillant de verve, d'imagination et d'images pittoresques. Ce n'étaient que des images, et cette surface manquait de fond.

Quelle confiance pouvait-on placer dans cet homme qui, se parjurant à la reconnaissance et à la religion, avait traitreusement écrit ces lignes contre son bienfaiteur : « Nous n'avons pas laissé passer un jour sans miner, sans ébranler la domination de l'Empereur et sans chercher ce qu'il fallait lui susciter au jour de sa chûte. »

La Révolution de juillet fit tourner pour la sixième fois cette girouette perpétuellement mobile au vent de nos incessantes phases politiques. La mort seule put arrêter cette nature changeante, cette inquiétude fiévreuse, incapable de repos.

L'abbé de Pradt s'occupait à rassembler les matériaux d'une histoire de la Restauration, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie, et conduit en quelques jours au tombeau.

L'on ne peut appliquer à l'abbé de Pradt ce que Châteaubriand dit avec tant d'éloquence du vieillard avant qu'il soit retiré de la vie :

« La plus belle couronne du vieil âge est celle de ses cheveux blancs et le souvenir d'une vie honorable. »

MACDONALD, DUC DE TARENTE.

> C'est une bien bonne et profitable coutume de trouver moyen de recognoitre la valeur des hommes rares et excellents, et de les contenter et satisfaire par des payements qui ne chargent aucunement le publiq, et qui ne coustent rien au Prince.
> MONTAIGNE.

Il sied mal à une plume inconnue et peu exercée aux panégyriques de chercher à esquisser la vie militaire d'un homme comme Macdonald, quand la voix d'une illustration contemporaine retentit, il y a 23 ans, dans la Chambre des Pairs (1), au milieu de ses collègues qui purent le contempler lui-même dans son enceinte. Si j'ose aujourd'hui me hasarder à cette notice, ce n'est que pour ajouter une ombre à un groupe brillant dont il formait une des belles figures.

Etienne-Jacques-Joseph MACDONALD, d'origine écossaise par un de ses ancêtres, venu en France à la suite de Jacques II, naquit le 17 novembre 1765, à Sedan, la patrie de Turenne, dont il partagea les destinées et

(1) Discours prononcé par le lieutenant-général comte Philippe de Ségur.

la gloire militaire. Comme son prédécesseur et compatriote, qui fleurit sous un roi guerrier, il servit sous l'homme qui personnifia la guerre; comme Turenne, il combattit avec des Condés et des Luxembourg.

Moins heureux toutefois que Turenne, frappé sur le champ de bataille avant de voir le grand roi survivre à son siècle, se coucher le dernier dans la tombe et mourir tristement dans son palais désert au milieu des deuils de sa famille, Macdonald survécut pour regarder le rival d'Alexandre, de César, de Scipion et d'Annibal, languir et expirer dans une île lointaine et ennemie.

Dès l'année 1794, Macdonald, nommé général de l'armée du Nord, battait le duc d'York et les troupes anglaises, puis, sous Pichegru, devenait, en 1795, général de brigade pour prix de son heureuse audace en faisant franchir à ses troupes les glaces du Wahal, sous la mitraille des batteries ennemies, et en amenant, par cet exploit, la prise de la flotte hollandaise. Général de division en 1796, il commandait en cette qualité à Cologne et à Dusseldorf, d'où le sort des armes le poussait en Italie, mais trop tard pour lui permettre de participer aux opérations de 1797.

Mais en 1798, il répare le temps perdu en concourant, sous les ordres de Berthier, à l'invasion des Etats romains, et pénètre dans Rome, plus heureux que Napoléon lui-même, qui entra en vainqueur dans tant de capitales, excepté la seule Rome, l'ancienne capitale du monde.

Pour abréger cet épisode d'une histoire si connue, Macdonald, dans cette campagne, accablé par une armée de 80,000 napolitains, cède au nombre et se retire sur Otricoli, où le général Mack le poursuit avec 40,000 hommes que le général français poursuit à son tour de concert avec Championnet, auquel il succède dans le commandement. Sa vigilance et la fermeté de son administration, autant que la terreur des armes françaises, commençaient à pacifier la péninsule, lorsque les revers essuyés par Schérer, dans la haute Italie, lui font abandonner Naples où il venait de rétablir l'ordre. Il traverse les populations insurgées de nouveau et arrive sur les bords de la Trébie, où les hordes carthaginoises défirent jadis les romains, où 36,000 français rencontrent aussi de nos jours 50,000 austro-russes et tiennent tête à Souwarow, qui s'écrie après une victoire achetée bien cher de tout le sang moscovite :

« Encore un semblable succès et nous aurons perdu la péninsule. »

Etrange aveu de l'orgueil russe, qui revendique toujours une victoire, et qui pourtant humilié de nos jours à Sébastopol, reconnut dans la

bouche de l'un des fils de Nicolas que les Russes avaient été vaincus (1).

L'on retrouve Macdonald à la tête de l'armée de réserve, destinée à la jonction des armées d'Allemagne et d'Italie. Pour opérer une diversion décisive dans le Tyrol, le général doit lutter sur le sommet du Splügen, contre toutes les forces de la nature et les tourments des vents et des tempêtes. Ce passage est exécuté avec une bravoure surhumaine à travers les écueils formidables de ces thermopyles de glace, et les premiers jours de janvier 1801 voient Macdonald vainqueur du Splügen et de 50 lieues d'obstacles, pénétrer dans Trente et enlever les positions de Roca d'Asfo, de Pieve et de San Alberto.

L'humanité avait présidé à ce passage, car pendant que le général avançait avec tant de peines et d'efforts, des sons plaintifs avaient été entendus. Une femme mourante était tombée engourdie par le froid et allait rouler au fond de l'abîme. Le général s'approche d'elle, met la main sur son cœur, dont le battement annonce un reste de vie, et a le bonheur de l'y rappeler. Doux plaisir au milieu de tant d'angoisses!

L'armistice de Trévise termine cette campagne. Une mission extraordinaire en Danemarck remplit, pour Macdonald, cette lacune de la guerre, et la croix de Grand-Officier de la Légion-d'Honneur accueille le guerrier diplomate, qui encourt toutefois la disgrâce passagère du futur Empereur. C'est le prix de la fidélité au général Moreau, son ami, innocent à ses yeux. Macdonald se retire sous sa tente et demeure dans un repos d'où il ne sort qu'en 1809, alors que Napoléon a besoin de tous ses lieutenants pour faire face aux guerres qui vont éclater et dont il a lui-même appelé toutes les tempêtes.

Rapproché de l'Empereur, il est choisi entre tant de braves pour commander l'aile droite de l'armée d'Italie. Les fruits de cette laborieuse et féconde campagne attestent que Macdonald, dans sa retraite, n'avait pas démérité. Ces notables témoins furent la capitulation de Laybach, la prise du général Mausfeld et la journée de Wagram, du 6 juillet 1809, où il enfonça, avec deux divisions, le centre de l'armée autrichienne, couvert par 200 pièces de canon.

Aussi, l'Empereur, entraîné par cet exploi inouï, le nomma spontanément, sur le champ de bataille, maréchal de l'Empire. Honneur singulier et unique, réservé et échu à ce brave des braves.

Mais en même temps que les distinctions pleuvaient sur les illustres capitaines, la fortune de nos armes commençait à pâlir comme si elle eût voulu tenter leur constance et leur dévouement.

(1) Napoléon lui-même rendait justice à la force matérielle et vivace des bataillons moscovites, en disant qu'il fallait tuer trois fois un soldat russe.

Le nouveau duc de Tarente fut cruellement éprouvé dans la campagne désastreuse où le climat et les hommes, et la défection de perfides alliés conspirèrent contre les Français lâchement abandonnés.

Macdonald eut à souffrir de cet abandon du corps des Prussiens transfuges, mais il ne laissa pas de soutenir avec une extrême vigueur les attaques réitérées des Russes qui le harcelaient sans pouvoir couper sa retraite jusqu'à l'Oder. Plus tard, par un nouveau jeu du sort, qui tour à tour à la guerre redresse et abaisse les joueurs, Lutzen, doublement célèbre par les noms de Gustave-Adolphe et de Napoléon, tous les deux vainqueurs, et Bautzen, consolent et vengent la France des revers de la campagne précédente. Macdonald y fit des prodiges de valeur, opéra l'évacuation de la Silésie, et continua ses brillants exploits à Wachau et dans la triple et fatale journée de Leipsig, qui le vit traverser l'Elster à la nage, plus heureux que le chevaleresque et infortuné Poniatowski, périssant, on peut le dire, dans un filet d'eau.

Macdonald, opposé à Blucher dans l'avant-dernière campagne où nos armes éprouvèrent encore tant de vicissitudes, battit le téméraire et fougueux prussien à Nangis, demeurant, jusqu'à l'extrémité, fidèle à Napoléon dans les revers qui suivirent, comme il l'avait été à Moreau. Préoccupé toutefois des intérêts de la patrie, encore plus que du trône impérial dès qu'il le vit aussi ébranlé, il regarda l'abdication de Napoléon comme un sacrifice dû à la France, qu'il avait sans doute glorifiée, mais qui aujourd'hui périclitait dans ses mains. Il fut le premier à la conseiller respectueusement à son maître, qui le dégagea lui-même de son serment.

Macdonald, devenu libre, se rallia à la Restauration, qui le créa Pair de France et Commandant de la 21e division militaire.

Le retour de son premier chef, s'échappant miraculeusement de l'île d'Elbe, n'entraîna pas comme tant d'autres le froid et inébranlable Macdonald, qui demeura sous le drapeau royal qu'il avait promis de suivre et de défendre. Il ne l'abandonna point, mais ses troupes l'abandonnant, il ne resta plus à Macdonald qu'à rejoindre Louis XVIII et à l'accompagner jusqu'à Menin. Rallié définitivement aux Bourbons, il fut élu, en juillet 1816, Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur. Ce fut dans cette digne retraite que le noble vétéran porta ses vertus guerrières, tempérées par les douceurs de la paix et la sérénité d'une âme qui n'avait jamais forfait au devoir, à la patrie ou à l'amitié. Ceux qui eurent le bonheur de le fréquenter purent jouir dans son intimité du charme de sa noble physionomie, de son accueil toujours affable et grâcieux, de la vivacité de son esprit enjoué et de cette chaleur de cœur

qui s'alliait si heureurement chez lui à l'élévation des sentiments et à une grande solidité de jugement.

La Grande Chancellerie de la Légion-d'Honneur n'avait jamais été confiée à des mains plus dignes. Jamais mission de charité pour les Orphelines de St-Denis n'avait été plus complètement accomplie jusqu'au déclin d'une vie pleine de gloire, dont la dernière heure sonna le 24 septembre 1840, quand le noble vétéran s'endormit dans son triomphe.

Comme Oudinot, Macdonald s'était attaché à la dynastie des Bourbons, restant, comme son frère d'armes, fidèle à la nouvelle cause qu'il avait embrassée par raison plus que par sympathie. C'est un mérite dont l'histoire leur tiendra compte, car en prêtant deux serments ils voulaient encore servir la France. Mais Bertrand et Drouot n'en prêtant qu'un seul dans toute leur vie, n'ont-ils pas une plus belle figure, une attitude plus imposante et plus antique. Au besoin, ces hommes seraient devenus des Régulus.

L'étoile des premiers pâlit sous les honneurs de la patrie, dans une sphère pour laquelle ils ne semblaient point taillés. Celle des seconds brille d'autant plus sous les coups de la fortune, dans l'obscurité de la retraite ou sur le rocher de l'exil. C'est là vraiment que la Légion-d'Honneur voit scintiller ses deux astres qui rayonnent jusqu'à nous.

ÉTATS DE SES SERVICES.

Nom et signalement du militaire : MACDONALD, DUC DE TARENTE, Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre, né le 17 novembre 1765, à Sedan (Ardennes).

Détail des services : A servi dans la Légion de Maillebois, de 1784 à 1786.

Sous-lieutenant de remplacement au régiment de Dillon, devenu 87me d'infanterie, le 12 juin 1787.

Sous-Lieutenant, le 1er décembre 1787.

Lieutenant, le 10 octobre 1791.

Aide de camp du géneral Beurnouville, le 17 juin 1792.

Capitaine, le 19 août 1792.

Aide de camp près le général Dumourier, le 29 août 1792.

Lieutenant-Colonel au 94me de ligne, le 12 novembre 1792.

Chef de brigade du 2me régiment d'infanterie, le 1er mars 1793.

Général de brigade provisoire, le 26 août 1793.

Général de division, le 8 frimaire an 3.

Employé à l'armée du nord le même jour, près les troupes stationnées en Hollande, an 6.

A l'armée d'Italie, le 5 floréal an 6.

Commandant les troupes françaises à Rome, le 23 messidor an 6.

Commandant en chef de l'armée de Naples, le 25 pluviose an 7.
Inspecteur général d'infanterie, le 1er pluviose an 8.
Employé à l'armée de réserve, le 8 germinal an 8.
Ministre plénipotentiaire en Danemark, germinal an 9.
Autorisé à passer au service de Naples, le 28 février 1807.
Employé à l'armée d'Italie, le 28 mars 1809.
Maréchal de l'Empire, le 12 juillet 1809.
Commandant en chef de l'armée de Catalogne et Gouverneur général de la province de ce nom, le 24 avril 1810.
Passé à la Grande-Armée, le 3 avril 1812.
Commandant le 10me corps, le 3 avril 1812.
Commandant le 11me corps, le 10 avril 1813.
Commandant le 11me corps (nouvelle organisation), janvier 1814.
Gouverneur de la 21me division militaire, le 21 juin 1814.
Commandant l'armée formée à Paris, sous les ordres de S. A. R. le Duc de Berry, en mars 1815.
Commandant en chef de l'armée de la Loire, le 26 juillet 1815.
Major général de la garde royale, le 8 septembre 1815.
Grand Chancelier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, le 2 juillet 1815.
Maintenu Gouverneur de la 21me division militaire, le 23 octobre 1815 jusqu'au 15 novembre 1830.
Décédé au château de Courcelles, près Gun, le 7 septembre 1840.

Campagnes : 1792, 1793, ans 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; armées du Nord, de Sambre et Meuse, d'Italie, de Naples et des Grisons; partie de 1809 à l'armée d'Italie; partie de 1810, 1811 en Espagne; 1812, 1813, 1814, Grande-Armée.

Blessures : Blessé le 24 prairial an 7, à la bataille de Modène.

Décorations : Membre de la Légion-d'Honneur, le 23 vendémiaire an 12.
Grand-Officier de l'Ordre, le 25 prairial an 12.
Grand-Aigle, en 1809.
Chevalier de Saint-Louis, le 2 juillet 1814.
Commandeur du même Ordre, le 5 octobre 1815.
Grand-Croix de l'Orde de Saint-Louis, le 24 août 1820.
Chevalier Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, en septembre 1820.

(A suivre).

NÉCROLOGIE.

Nous nous associons sincèrement aux regrets exprimés par toutes les feuilles du département, sans exception, sur la mort de M. Pallu, bibliothécaire de Dole, notre correspondant.

On lisait, notamment dans le *Journal du Jura*, un article nécrologique ainsi résumé :

La mort de ce savant, qui, avec une persévérance inouïe et un goût d'une sûreté remarquable, a fait de la Bibliothèque doloise un véritable Musée de livres rares et précieux, sera vivement sentie non-seulement par ses compatriotes, mais encore par tous ceux avec lesquels ses fonctions le mettaient en relation. D'une complaisance rare envers les personnes qui avaient comme lui le goût des beaux livres, M. Pallu n'hésitait jamais, quels que fussent le jour et l'heure, à se déranger de ses occupations particulières pour faire les honneurs de sa belle collection aux étrangers qui lui en témoignaient le désir. Sa Bibliothèque, c'était sa vie; trouver des livres rares, des manuscrits précieux, les acheter pour enrichir le dépôt qui lui était confié, dût-il y contribuer de sa bourse, c'était sa passion.

. . . .

Les deux volumes du Catalogue, rédigés par M. Pallu, où figure une collection complète des auteurs francs-comtois d'origine ou d'adoption, suffisent à faire l'éloge de leur auteur.

. . . .

La ville de Dole a un devoir de pieuse reconnaissance à remplir : faire placer son buste dans une des deux salles, théâtre, pendant tant d'années, de ses pacifiques exploits. Ne pas le faire serait de l'ingratitude.

Considérations anatomiques et physiologiques du derme chevelu,

PAR M. E. TOURNIAIRE,

pharmacien chimiste à Neuilly, Membre correspondant.

La peau, qui constitue le sens du tact, se présente à nous sous l'aspect d'une vaste membrane jetée, suivant la pittoresque comparaison d'un anatomiste, à la manière d'un voile, sur les dernières limites du domaine de l'organisation. Deux couches superposées la composent : l'une, profonde, a reçu le nom de *derme* ou *chorion*; l'autre, superficielle, est appelée *épiderme* ou *cuticule*.

Parmi les parties que l'on rencontre dans la peau, il en est seulement deux dont nous ayons à nous occuper ici : ce sont les poils et leurs organes producteurs, les follicules pileux.

Le follicule pileux, désigné aussi sous le nom de bulbe, forme une excavation qui reçoit la racine du poil; placé sous l'épaisseur du derme et quelquefois un peu au-dessous, il présente une forme conoïde dont la petite extrémité répond à l'épiderme, et la plus volumineuse aux cellules adipeuses sous-dermiques. Le follicule pileux est constitué par deux tuniques, l'une interne et l'autre externe (1).

(1) Cette division du bulbe en deux lames ou feuillets a été faite pour la première fois, au XVII[e] siècle, par M. P. Thirac, professeur de l'École de Montpellier.

La tunique interne est rougeâtre, mince, molle, et semble n'être qu'un prolongement du corps muqueux de la peau. La tunique externe ou fibreuse est d'un blanc mat ; elle est une dépendance du derme, dont elle partage la texture et les propriétés.

Plusieurs anatomistes ont décrit ou seulement indiqué les vaisseaux et les nerfs du bulbe. Je dois entre tous nommer : Lacruw, Winslow, Boerrhave, Withof, Gauthier ; les recherches de Beclard, de Holler, de Bichat, celles de Rudolphi et de M. Androl fils ne confirment point les opinions émises par les premiers (1). Aujourd'hui cependant, la présence d'artérioles, de veinules et de filaments nerveux, se perdant dans la tunique externe des follicules pileux, ne peut plus être révoquée en doute. Ces organes ont été parfaitement bien décrits et désignés par Simon ; aperçus, il est vrai, très-difficilement chez l'homme, on les voit d'une manière distincte dans plusieurs espèces animales. Les parois du follicule sont séparés de la racine du poil par une liqueur de nature onctueuse, et qui a été observée pour la première fois par Heusinger. L'abondance de ce liquide intra-folliculaire varie suivant le développement du poil. C'est pourquoi le follicule affecte tantôt une forme arrondie et tantôt une forme cylindrique ou tubuleuse. Le bulbe à forme arrondie ne présente aucun appareil sécréteur, le liquide déposé dans sa cavité est exhalé par les parois. Le bulbe à forme tubuleuse possède au contraire deux petites glandes, que les anatomistes allemands ont été les premiers à appeler *glandes pilifères*, et dont l'existence a été longtemps, mais bien à tort, contestée en France. Un examen attentif, à l'aide du microscope, le démontre sans difficulté.

DU POIL.

Le poil présente à la partie inférieure de sa racine un renflement, que Malpighi a décrit sous le nom de *capitulum pili*, Henle sous celui de *bouton du poil*, et que Ludwig Ledermuller, Krause, Gurlh ont appelé *bulbe du poil*.

La structure du poil est composée de deux couches, l'une externe et l'autre interne. La première, ou la substance *corticale*, se présente sous l'aspect de fibres longitudinales et de circulaires. Celles-ci semblent être destinées à relier les premières entre elles. La seconde, ou substance *médullaire*, forme la partie centrale de la tige. Cette substance se compose de noyaux de cellules irrégulièrement entassés dans le canal constitué par l'enveloppe externe. A ces noyaux se trouve mêlée une

(1) Les planches anatomiques de Paul Mascagni représentent le bulbe des cheveux d'un fœtus humain avec un réseau de vaisseaux sanguins et lymphathiques qui l'entoure.

quantité variable de pigmentum, de telle sorte que la colonne qu'ils constituent par leur agglomération offre, en général, une couleur plus ou moins sombre, qui permet de distinguer nettement l'une de l'autre les deux substances. C'est surtout sur les poils noirs et bien développés qu'on peut étudier la situation et les dimensions respectives de ces deux substances, ainsi que leurs caractères propres. On voit alors très-bien, 1° dans le tiers central, une substance d'un brun sombre, d'une consistance molle et d'apparence granuleuse ; 2° de chaque côté, une substance d'un jaune clair, ferme et d'apparence fibreuse ; 3° et au-dessus de ces deux substances, des fibres transversales anastomosées entre elles (Sappey, *Traité d'anatomie*, tome II, page 506.)

Les poils commencent à paraître au milieu de la vie intra-utérine ; ils sont alors soyeux, incolores et à peu près également courts dans toutes les parties du corps. A la naissance, de tous les poils les cheveux sont ceux qui présentent le plus de longueur ; et tandis que les uns ne se développent qu'à l'âge de puberté, ceux-ci continuent à croître assez rapidement. Les limites de cet accroissement ne sont pas encore connues. Ainsi il est des personnes chez lesquelles la barbe descend plus bas que la poitrine, et l'on a vu des individus dont les cheveux atteignaient la partie moyenne des jambes. M. Rayer cite l'exemple d'un Piémontais, âgé de 28 ans, doué d'une constitution athlétique, dont la chevelure redressée avait quatre pieds et demi de circonférence. On a prétendu que le système pileux continuait son accroissement sur les cadavres non encore en putréfaction, et que la vitalité s'y conservait longtemps après que les signes de la vie ont cessé de se montrer. Cette opinion nous paraît contestable, et nous ne croyons pas que les faits sur lesquels on s'est appuyé pour l'émettre aient été bien observés. Parmi ces faits, il en est un cependant qui mérite d'être rapporté. Lors de l'exhumation de Napoléon à Sainte-Hélène, les assistants virent avec surprise qu'il avait le visage couvert d'une barbe épaisse et longue d'une ligne environ. Or, il est relaté dans le procès-verbal du décès, que l'Empereur avait été rasé le jour même de sa mort.

En tenant compte de la rétraction des tissus, par suite de la disparition des principes humides qu'ils contiennent, ne peut-on pas expliquer ce phénomène, tout mécanique, par sa ressemblance avec celui que présentent ces roseaux qui semblent devenir plus longs du dessèchement de l'étang dans lequel ils sont implantés?

La couleur des poils offre des différences suivant l'âge, les saisons, les climats, les individus.

Tous les physiologistes ont fait entrer la couleur des cheveux parmi les caractères des tempéraments. En effet, ils offrent des indices multipliés de la manière d'être de l'homme, de son énergie, de sa façon de sentir, et par conséquent de ses facultés intellectuelles. Semblables aux plantes et aux fruits, qui répondent au terroir qui les produit, ils répondent à notre constitution physique et morale sans la moindre dissimulation. La diversité du pelage et du poil des animaux démontre assez combien celle des cheveux doit être expressive chez l'homme. Que l'on compare la laine de la brebis avec la fourrure du loup, le poil du lièvre avec celui de l'hyène ; que l'on examine sérieusement et attentivement les plumes des diverses espèces d'oiseaux, et l'on ne pourra se refuser à la conviction que ces excroissances sont caractéristiques, qu'elles peuvent aider à différencier les inclinations de chaque animal.

Pour établir cette corrélation des cheveux avec le tempérament, il est nécessaire de les considérer au point de vue de leurs qualités, de leur quantité, de leur implantation et surtout de leur couleur. Il y a trois grands types relativement à la couleur des cheveux : le rouge-feu, le blond et le noir. Les cheveux roux caractérisent, dit-on, un homme souverainement bon ou souverainement méchant. Cette couleur paraît former un des principaux signes d'un mode particulier de constitution d'où dépend, en général, un caractère physique et moral assez défavorable, et dont les principaux attributs sont des passions ordinairement plus véhémentes que généreuses (1).

Le blond et toutes ses nuances, second type de la couleur des cheveux, se rencontrent le plus ordinairement avec le tempérament sanguin, artériel et lymphatique. Dans cette classe, les individus ont le teint vermeil, la physionomie animée, la taille avantageuse, les formes douces, l'embonpoint médiocre. Ce sont ces cheveux d'un jaune doré ou d'un blond tirant sur le brun, qui reluisent doucement et qui se roulent facilement et agréablement, que Lavater désigne sous le nom de chevelure noble. Bons, généreux et sensibles, les hommes de ce tempérament sont ordinairement doués d'une conception prompte, d'une mémoire heureuse, d'une imagination vive et riante ; ils sont plus propres aux brillantes productions de l'esprit qu'aux sublimes conceptions du génie.

La couleur des poils varie donc depuis le blond le plus clair jusqu'au noir le plus foncé, en offrant toutes les nuances intermédiaires. Duvet soyeux à la naissance, ils deviennent habituellement de plus en plus foncés à mesure que l'individu approche davantage de l'âge adulte.

(1) *Traité de Physiognomonie* de Lavater et *Annotations*, tome II.

Après l'âge viril, ils blanchissent, ce qui paraît résulter d'une décoloration de la matière colorante qu'ils reçoivent. Un arrêt de développement est la cause probable du phénomène observé chez les Albinos. En effet, le pigmentum manque chez le fœtus jusqu'à une époque très-avancée de la vie intra-utérine; si donc l'évolution fœtale est entravée avant l'époque où ce pigmentum doit se former à la peau, on comprend qu'un état d'organisation qui n'aurait dû être que transitoire devienne permanent.

Cette coloration blanche des poils peut être la suite d'une vive émotion ou être déterminée par une maladie, témoin, entre autres exemples, un seigneur italien qui, condamné à mort par François de Gonzague, duc de Mantoue, obtint sa grâce parce que ses cheveux avaient blanchi en peu d'heures, ce qui paraît tenir du prodige. A l'article *Canitie*, nous parlerons du blanchiment prématuré des poils par causes pathologiques. Cependant, disons tout d'abord que plusieurs observateurs ont rapporté des cas dans lesquels on a vu les cheveux changer complètement de couleur, de blonds devenir noirs, et de bruns devenir rouges. M. Rayer cite des vieillards chez lesquels les cheveux, blancs depuis longtemps, reprirent la couleur qu'ils avaient eue pendant la jeunesse des individus (1).

Enfin, la profession exerce une influence marquée sur la couleur du système pileux : on voit beaucoup de mineurs qui présentent des barbes bleues, ainsi colorées par l'influence des terrains qu'ils sont occupés à fouiller. Il n'est pas rare de rencontrer des ouvriers qui travaillent le cuivre, avec des cheveux verts. On assure que ces exemples sont très-fréquents à Ville-Dieu, dans le département de la Manche. Hâtons-nous de dire que ces colorations accidentelles ne sont pas le résultat d'un travail intérieur, mais bien le fait des dépôts successifs d'oxide métallique sur les tiges capillaires.

Les poils sont dépourvus d'irritabilité et de sensibilité, mais ils transmettent l'impression des corps extérieurs, par suite de leur implantation immédiate sur la papille du bulbe pilifère. Le mouvement qui se produit quelquefois résulte seulement de celui qui est imprimé à la peau qu'ils recouvrent. L'humidité possède la propriété de gonfler leurs tissus, et détermine leur allongement; la chaleur sèche, en leur faisant perdre une partie de cette humidité, les raccourcit. On sait que Saussures a fondé sur ces phénomènes la construction de son instrument appelé hygromètre à cheveux. Le système pileux dépolarise la lumière, et

(1) Rayer, *Maladie de la peau*, tome III, page 730.

il est quelquefois doué de propriétés électriques assez remarquables. C'est sous l'influence du frottement qu'on le voit fournir des étincelles accompagnées d'un bruit de crépitation absolument semblable à celui que produirait le pelage d'un chat. M. Sappey raconte qu'il y a plusieurs années, il a eu l'occasion d'observer ce phénomène sur un homme de 36 ans : « Chaque fois, dit-il, que cet individu passait les dents d'un peigne, ou simplement les doigts de l'une de ses mains dans sa chevelure, une multitude d'étincelles en jaillissaient aussitôt ; mais le fluide électrique s'épuisait bientôt, et, après avoir renouvelé l'expérience trois ou quatre fois, la source en était momentanément tarie. Ce dégorgement anormal d'électricité n'était accompagné du reste d'aucune maladie, d'aucune modification dans l'exercice des fonctions cérébrales. Je dois ajouter cependant qu'il était surtout remarquable après un travail intellectuel un peu prolongé. »

On cite encore l'exemple de plusieurs personnes qui, pendant la colère, avaient la barbe et les cheveux luisants comme du feu. Lodère rapporte celui d'un homme qui, au milieu des cheveux noirs, en avait une touffe de roux foncés ; chaque fois que ce jeune homme se mettait en colère, cette touffe prenait une teinte rouge de sang.

(A suivre).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

—

Les Fourgs, ou un Village de la Haute-Saône,

PAR M. TISSOT,

Président de l'Académie de Dijon, doyen de la Faculté des lettres de la même ville.

Les peuples nomades, insoucieux de l'avenir, ne sentent le besoin ni de fastes, ni d'annales. Au fanatique adorateur de la vie libre et indépendante du désert, telle que l'a célébrée, dans son langage mystique, l'ex-émir Abd-el-Kader, il ne faut qu'une tente, une tente portative, ici aujourd'hui, demain un peu plus loin. Ne lui adressez donc aucune question relative à ce que nous appelons emphatiquement les trois grandes phases de l'existence humaine : sa naissance, son mariage, si mariage il y a eu, il en ignore l'époque, et peu lui importe ; le décès de son père, de ses proches, il n'en sait pas davantage la date ; tout au plus la rattachera-t-il approximativement à quelque grand évènement extérieur, quelque fait de guerre éclatant, quelque forte commotion politique ou un phénomène imposant de la nature.

Si le défaut de toute demeure fixe explique facilement cette insouciance saharienne, par la raison contraire, il en doit être, il en est tout autrement pour les peuples à résidence permanente. Chez eux, de toute nécessité, la transmission des faits; chez eux conséquemment une histoire générale, celle de la nation; des histoires particulières, celle d'une province, d'une cité ou de telle autre agglomération notable d'habitants.

Dans mon enfance, on nous exerçait à lire dans de vieux parchemins. La collection de ces papiers héréditaires pourrait fournir à chaque famille les matériaux d'une petite histoire domestique. En attendant, comme intermédiaire et comme acheminement à ce progrès, voici venir l'histoire, mais une histoire dans toute la force de l'expression et sur une grande échelle, d'un simple et jusqu'ici d'un assez obscur village.

L'auteur de ce tour de force n'en est pas à son coup d'essai. Antérieurement, professeur de philosophie au collége de Dole, M. Tissot s'y était mis résolument à étudier, sans maître, la langue d'Outre-Rhin; et ce que nul n'avait osé tenter avant lui, à traduire pour nous en donner ensuite la version complète, toutes les œuvres d'un des penseurs les plus profonds de l'Allemagne, le célèbre professeur de Kœnisberg, l'illustre philosophe Kant.

Ce n'est pas le seul ouvrage sérieux qui milite en faveur de M. le Doyen de la Faculté des lettres de Dijon; les titres nombreux qui le recommandent à la confiance sont énumérés dans le journal de Pontarlier (8 et 15 mai), et dignement appréciés par le savant bibliothécaire de cette ville, notre digne correspondant, M. Edouard Girod.

Jeté aux flancs d'un abrupte rocher, suspendu, en quelque sorte, à la façon du nid de l'aigle, dans l'espace et le vide, je veux dire sur la crête extrême d'un des plateaux du Jura, le village des Fourgs semble avoir été posé à cette hauteur par de malheureux fugitifs échappés aux horreurs d'une violente persécution et pressés de s'y créer un asile contre les vexations d'un pouvoir tyrannique.

Le récit dont il est le sujet direct comporte nécessairement des digressions, des épisodes, sous le contre-coup des épreuves subies par le voisinage, passant successivement de la conquête des Burgondes à la domination espagnole, et de celle-ci à la puissance française.

Une des étapes présumées de Charles-le-Téméraire, dans son expédition contre la Suisse, cette circonstance peut-elle ne pas nous conduire sur le champ de bataille de Granson, si funeste au succès des armes bourguignonnes? Est-il possible que la vue du fort de Joux ne serve pas à nous rappeler l'emprisonnement, sous les noirs arceaux de cette forteresse, de Mirabeau, ne devant sortir de ce cercueil qu'armé

des foudres vengeresses d'une éloquence tribunitienne? Et cette détention, en vertu du procédé de l'association des idées, peut-elle se séparer du souvenir de la captivité, dans le même lieu et dans la même cellule, de Toussaint-Louverture, ce nègre audacieux et capable qui, de l'île tropicale de Saint-Domingue en révolte, semble avoir été jeté là tout exprès, dans une autre Sibérie, en expiation de l'orgueilleuse suscription de ses léttres au Premier Consul :

« *Le Premier des Noirs au Premier des Blancs?*

Monuments de l'ancien Evêché de Bâle,

PAR M. A. QUIQUEREZ,

Ingénieur des Mines du Jura-Bernois, membre honoraire.

C'est à l'honorable M. Edouard Girod, le docte bibliothécaire dont il vient d'être fait mention, et qui s'était fait un honneur de nous le présenter, que nous devons en principe l'hommage d'une œuvre dont l'auteur a voulu payer ainsi sa bienvenue parmi nous. Mais pour rendre un compte suffisant et convenable d'un tel ouvrage, d'un ouvrage qui a dû coûter tant d'investigations, de recherches, de fouilles pendant le jour et de veilles pendant la nuit, il faudrait la plume d'un géologue, d'un antiquaire, d'un chimiste, d'un physicien, d'un naturaliste, et non la plume inexpérimentée d'un simple nourrisson des Muses grecque et romaine. Après tout, si la partie technique n'est guère accessible qu'aux savants, la partie historique est à la portée de toute intelligence un peu exercée.

L'ouvrage se divise en cinq livres, outre l'introduction destinée à nous en exposer le plan, l'économie, le but et les résultats.

Le premier livre nous fait remonter à l'époque celtique, pour nous conduire à l'époque romaine, sans oublier les établissements militaires fondés dans ces parages par la nation conquérante, qui, elle aussi, ne marchait comme les Hébreux, que la truelle à côté de l'épée. Ainsi que dans l'histoire de Poligny, par M. Chevalier, il est accordé une grande place ici aux routes et aux chemins primitifs.

Le second livre s'attache à développer le sous-titre de l'ouvrage, savoir : *la Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois*.

La lecture des livres suivants inspire involontairement cette réflexion: actuellement et nonobstant qu'il existe un chemin de fer du Jura en Suisse, sans se laisser tenter par la rapidité de la course, et supposés des

loisirs et de l'aisance, au lieu de se jeter dans un insipide wagon et d'y livrer son corps à un mouvement désordonné, et son âme à une immobilité stérile, si un ami de l'instruction prenait cet ouvrage pour guide, s'arrêtant à tous les lieux décrits, tous les objets dépeints, toutes les découvertes constatées, de quelles connaissances précieuses il aurait fait provision au terme de son voyage, outre les jouissances inénarrables d'une excursion libre au milieu des ravissantes merveilles d'une nature splendide !

Pour remédier autant que possible à ce défaut d'inspection visuelle, la fin du 5e livre met sous nos yeux dix-huit planches, avec notes explicatives, le tout terminé par une belle carte d'une partie du Jura oriental, dressée par l'auteur lui-même.

Certes, les monuments de l'ancien évêché de Bâle sont assurément très-recommandables; mais plus recommandable et plus solide encore celui que leur a élevé le savant ingénieur. Et sans outrecuidance, il peut s'écrier avec le poète :

Exegi monumentum aere perennius.

L'ouvrage est publié sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation, dont font partie plusieurs des membres de notre Société d'agriculture.

Sous le titre de *Guêpes jurassiennes*, *Satires et Boutades*, un ancien professeur de notre collége, dont le souvenir lui est resté cher, témoin la lettre cordiale à son ex-collègue, M. Jules Fougères, un membre de notre Société d'agriculture, demeuré fidèle à ses aspirations et à ses tendances, M. Léon Bourgeois, attaché aujourd'hui à l'Ecole professionnelle de Mulhouse, nous adresse de cette ville industrieuse, entre toutes, de l'industrieuse Alsace, une série d'articles dont quelques-uns ont obtenu dans le temps l'hospitalité empressée des feuilles du département, *le Publicateur de Dole*, le *Journal du Jura*, et surtout *la Sentinelle*, où il a conservé un ami dans le principal rédacteur, M. Ernest Figurey.

Il faudrait plus d'espace que nous n'en avons à notre disposition, pour indiquer simplement tous les sujets qu'il y a abordés et tous les écrivains qu'il y a passés en revue. Il convient cependant de faire une exception en faveur de M. Sainte-Beuve, qui a bien voulu, sur la présentation de notre vénérable Président, M. de Constant-Rebecque, accepter le titre de membre honoraire de la Société. Le portrait littéraire qu'il en a tracé, bien que très-impartial et très-mesuré, lui a valu une réponse infiniment flatteuse du célèbre auteur des *Causeries du lundi*,

au *Moniteur* et dans le *Constitutionnel.*

Il est tout naturel de voir M. Léon Bourgeois, après avoir transporté ailleurs ses pénates, déposer ses offrandes au pied d'autres autels. C'est l'*Industriel alsacien* qui s'est trouvé heureux de les recueillir. Mais là encore M. Bourgeois n'oublie pas Poligny. Ce nom semble lui porter bonheur, à considérer l'appréciation qu'il a su faire des *Fleurs des Buissons*, poésies par M[lle] Gabrielle de Poligny, membre de l'Académie pontificale Tiberine, de l'Académie de Rome, et pourquoi ne pas ajouter de notre modeste Académie. 1 vol. 2e édition, avec portrait.

Notre spirituel confrère nous en voudra-t-il de soupçonner qu'il s'est fait aider un peu dans cette agréable tâche par son aimable et poétique compagne? Oh non! Il se rappellera ce beau vers de Victor Hugo :

« Si Dieu n'eût fait la femme, il n'eût pas fait la fleur. »

Ce qui veut dire : Sans la femme pour la sentir, la juger et la pratiquer quelquefois, la poésie n'aurait eu aucune raison d'être.

J'allais me permettre une observation encore : Comment avec cette aptitude et ce goût pour la composition, ne pas avoir aspiré à une chaire de Rhétorique? Mais j'entends la réponse : Eh quoi! former de bons ouvriers, préparer des artisans habiles, n'est-ce donc pas là une œuvre méritoire qui a bien aussi sa valeur? Et chacun n'est-il pas juge de la manière dont il croit pouvoir faire le bien?

H.-G. Cler, *professeur émérite.*

POÉSIE.

A ma petite Fille au berceau,

PAR M. ED. GIROD, MEMBRE CORRESPONDANT.

Causa nostræ lætitiæ.
Lithurg.

Toi que ta mère appelle
De ce beau nom d'Angèle,
Si doux,
Cause de notre joie,
Dieu lui-même t'envoie
Vers nous!
Car avec toi, petite,
Un bonheur pur habite
Ces lieux; —
N'as-tu pas, ô ma fille,
Comblé de ta famille
Les vœux?

Près d'amours infidèles,
Jouant avec les ailes
Du Temps,
Triste célibataire,
Volage ou solitaire
Longtemps,
Dans mon indifférence,
J'entretins l'ignorance
Du bien
Que le cœur peut attendre
D'un solennel et tendre
Lien.

Enfin, grâce à ta mère,
D'une vie éphémère
Les jours,
Sous des cieux plus tranquilles,
Poursuivent, moins stériles,
Leur cours.
Près d'elle, en ma demeure,
Où pour nous passe l'heure
Sans bruit,
Je veille avec adresse
Sur toi, de sa tendresse
Doux fruit.

A l'autel de Marie,
Qu'en ce beau mois on prie
Partout;
Tandis que la nature
Etale sa parure,
Surtout
Sa naïve croyance
A voué ton enfance
Au *bleu*,
Vêtement sans mélange
Qui nous voile en toi l'ange
De Dieu.

Quand, sur ta couche blanche,
Si l'un de nous se penche,
Tu tiens
A ses regards avides
Suspendus et candides
Les tiens,
Et qu'un sourire encore
Vient sur ta lèvre éclore
Joyeux,
Pour notre âme ravie,
C'est fête à faire envie
Aux cieux.

Frêle et naissante rose,
Avec amour repose
Sur nous;

Grandis à notre ombrage,
Sans craindre de l'orage
Les coups.
Dans notre heureux parterre,
La reine et la plus chère
Des fleurs,
Qu'hormis ceux de l'Aurore,
Ton sein toujours ignore
Les pleurs !

Dans un département voisin, l'Académie de Mâcon, Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, ouvre, pour 1864, un Concours de poésie, dont elle nous prie d'insérer le programme.

VERCINGÉTORIX.

Le prix à décerner consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

La Société décernera en outre des médailles d'argent et de bronze aux meilleures poésies, sur des sujets au choix des auteurs.

Pour l'un et l'autre de ces concours, la Société laisse indéterminée l'étendue des pièces à couronner.

Les manuscrits ne porteront pas de signatures : chaque concurrent aura soin d'inscrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête de la pièce de poésie. Le terme assigné aux concurrents est le 20 octobre 1864, avant lequel les manuscrits devront être adressés *franco* au Secrétaire perpétuel de la Société, qui demeurera propriétaire des manuscrits qu'elle aura ainsi reçus.

En dehors de ce concours, la Société recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences ou arts) qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de Saône-et-Loire.

Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par elle aux auteurs de ceux des ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompense.

Les prix seront décernés en séance publique le dernier jeudi de *décembre* 1864.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 12 MAI 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Clerc-Outhier, vice-président.

Les procès-verbaux des deux réunions précédentes sont lus et adoptés.

Le Secrétaire-Général donne ensuite lecture de la correspondance.

Sont lus, conformément à l'ordre du jour : *Raphaël mourant*; *l'Homme qui pense*, ou *Montaigne; le Travail; l'Amitié*, par Mlle Clarisse Arnoult. — *La Famille*, par M. Cornelllie St-Marc (analyse par M. H. Clcr).

Sont proposés, puis nommés membres *correspondants* de la Société : MM. Fritsch, dit Lang, médecin aide-major au 2e régiment d'artillerie; Parandier, Charles-Edouard-Adrien, propriétaire à Arbois.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 9 MAI 1864.

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Vionnet, Vice-Président.

Une des questions à l'ordre du jour est : 1° *Des effets de l'Ecobuage par rapport à la fertilité du sol.* M. Gindre lit un intéressant écrit qui appelle une discussion sur l'utilité qu'il peut y avoir d'écobuer certains sols. M. Jean-Baptiste Moreau, de Plasne, nous dit qu'il n'écobue pas les terres blanches où l'écobuage lui semble nuisible, tandis qu'il le regarde comme très-favorable dans les terres rouges, où il produit, selon lui, les meilleurs effets.

L'écobuage, en effet, modifie avantageusement la nature des terres argileuses, détruit les matières carbonnées qui se trouvent quelquefois en trop grande quantité dans le sol; mais pour produire l'effet le plus utile, l'incinération ne doit jamais être poussée trop loin.

Sur la 2e question mise à l'ordre du jour : *Observations diverses sur la Pomme-de-terre, sa maladie, etc.*, M. Vionnet lit les observations suivantes :

M. Victor Chatel, membre correspondant de la Société d'agriculture de Poligny et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Valcongrain (arrondissement de Caen), nous a adressé le mémoire qu'il a lu à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, en mars dernier.

En réponse à l'une des précédentes publications qu'il m'avait adressées, je lui ai soumis mes observations sur la maladie de la pomme-de-terre et les moyens d'en diminuer l'intensité. Voici ce que je lui écrivais en février dernier :

« Monsieur, jai lu votre dernière publication avec d'autant plus de plaisir, que les opinions qui y sont émises viennent donner de l'appui à ma méthode de repiquage des tiges de pommes-de-terre dont j'ai rendu compte dans le Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, année 1863, page 31.

« Il y a de fortes raisons de croire, en effet, que les causes de cette altération morbide du végétal, même en admettant la doctrine des générations spontanées, doivent agir plutôt sur les sujets anciens que sur ceux qui commencent à se développer. Je veux dire que le tubercule mère doit recéler dans ses tissus des germes d'animalcules ou de cryptogames en plus

grand nombre et dans un état plus avancé que ceux qui peuvent se rencontrer dans les jeunes tiges. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait admettre que toutes ces générations microscopiques, animales ou végétales, suivent une marche inverse à celle des sucs sèveux.

« Jusqu'à ce que cette dernière hypothèse soit démontrée, il me paraît important d'éloigner autant que possible les sujets sains de ceux qui peuvent être atteints par un commencement de décomposition. Or, puisque les jeunes fanes peuvent être impunément détachées de la mère et porter fruit pourquoi ne pas les sevrer de bonne heure, afin de les préserver de la contagion?

« Cette méthode de transplantation ne peut être pratiquée, comme on le pense bien, sans restreindre le produit de la récolte. En la conseillant, je n'ai voulu qu'engager les cultivateurs à faire des essais peu dispendieux et dans le but d'obtenir des tubercules plus sains pour replants. »

M. Chatel semble adopter mon opinion en ce qui concerne la présence, dans les tiges souterraines, de certaines générations microscopiques, mais il pense que la maladie arrive aux tubercules des tiges aériennes dans les tissus de la partie qui est couverte, et de là dans toutes les autres parties du végétal.

Enfin arrive la 3e question à l'ordre du jour : *Soins à donner aux provins plantés en crossettes*. M. Vionnet lit encore sur cette intéressante question, les judicieuses observations que nous donnerons dans un prochain numéro.

La séance est levée à 4 heures.

AGRICULTURE.

Observations sur les maladies du blé, en 1864,

PAR M. VIONNET, VICE-PRÉSIDENT.

§ Ier. — DU CHARBON ET DE LA CARIE.

Beaucoup de personnes, même parmi les cultivateurs, n'établissent pas de différence entre le *charbon* et la *carie* qui attaquent les céréales dans les années pluvieuses. Il est pourtant bien facile de faire cette distinction. « Le *charbon*, dit M. Magne dans le *Nouveau Journal des Connaissances utiles*, se développe sur le *rachis*, les glumes et les grains du froment, des orges et de plusieurs autres gramens. Il consiste en *spores* très-abondantes, globuleuses, noires, très-fines, ino-

dores, apparaissant promptement au dehors, par suite de la rupture de l'épiderme.

« Le charbon diminue quelquefois sensiblement les récoltes d'orge et de maïs, mais il n'exerce aucun mauvais effet sur les animaux qui font usage des plantes qui en sont affectées. »

La *carie*, qu'on appelle aussi *nielle* sur quelques points de la France, diminue non-seulement les récoltes de blé, mais sa poussière est encore pernicieuse sur l'économie animale. Voici ses principaux caractères, décrits en partie dans l'ouvrage cité plus haut :

Les feuilles et la tige des pieds malades se font d'abord remarquer par un vert bleuâtre ; mais à mesure que le parasite se développe à la place du grain, sous la forme d'un œuf de fourmi, la couleur devient plus pâle, et l'épi, tout ébouriffé par l'écartement des *bractées*, reste droit pendant la dessication. La pellicule du parasite, beaucoup plus consistante que celle qui renferme les spores du *charbon*, ne se rompt qu'à la battaison ; une poussière rousse, grasse et fétide, s'échappe alors et s'attache à la partie veloutée du grain de blé, auquel elle communique sa couleur et son mauvais goût. C'est le blé ainsi sâli qu'on appelle *brun* ou *bouté*, dont on ne peut faire un bon usage qu'après l'avoir lavé.

Je viens de dire que le parasite affecte, à première vue, la forme d'un œuf de fourmi. Cependant, quand on l'examine plus attentivement, on voit que sa pellicule est empruntée aux rudiments du grain de blé. Mais, au lieu de rencontrer l'attache des trois étamines à la base du parasite, on remarque leur emplacement par des points blancs à moitié corps. Une légère dépression longitudinale remplace aussi la fente du côté du *rachis*.

Telles sont les marques extérieures de la *carie*, qui n'a pas, pendant sa végétation, de caractère contagieux; car, dans deux champs de blé contigus, on voit souvent une notable partie des épis de l'un cariés, tandis que la récolte de l'autre est très-saine.

Une différence aussi sensible devait naturellement faire penser que la maladie avait sa source dans la semence, salie par les sporules du parasite. Aussi a-t-on dû chercher de bonne heure les moyens de purger le grain avant de le semer. Nul doute que le *chaulage* ne soit employé à cet effet depuis des temps reculés. Aujourd'hui encore, il y a des cultivateurs qui croiraient leur récolte compromise s'ils négligeaient

de chauler. Chacun sait que la chaux incommode beaucoup le semeur, et celui qui avait la poitrine délicate s'est promptement décidé à quitter cette méthode quand on lui en a proposé une autre moins gênante.

Mais ces sulfatages à toutes les sauces, qu'on préconise tant depuis quelques années, sont-ils enfin reconnus d'une efficacité telle, que ceux qui les emploient n'aient plus à redouter du *charbon* et de la *carie?*

Si j'interroge à ce sujet les cultivateurs bien sincères, ils avoueront franchement que, malgré l'emploi de tous ces moyens préventifs, ils ont vu parfois leurs champs gravement endommagés par les maladies dont il s'agit.

Je ne viens pas contester ici l'effet toxique de toutes ces substances alcalines sur les séminules atomiques du charbon et de la carie. Mais si l'on admet que ces sporules peuvent se conserver en terre tout l'hiver et se développer au printemps, quand on n'a pas purgé le blé, croit-on qu'il n'existe pas dans le sol une assez grande quantité de ce poussier cryptogamique pour en infester la récolte, quand la température favorise sa végétation ? N'en avons-nous pas la preuve dans l'*oïdium* de la vigne ?

La *carie* se montre principalement sur les blés chétifs, mal fumés, semés tard et dans de mauvaises conditions. Au printemps, ces jeunes blés supportent moins bien les intempéries qui peuvent arriver dans cette saison, que ceux qui ont été semés en temps opportun. Aussi remarquons-nous que le blé de mars est toujours plus sujet à être altéré que celui d'automne, et c'est ce défaut qui est cause qu'on ne sème guère de ce blé dans le Jura.

La *carie* s'est montrée, cette année, dans plusieurs communes du vignoble du Jura, où les semailles ont été retardées par les vendanges. Ces jeunes blés ont beaucoup souffert du froid, cet hiver, et des longues pluies qu'il a fait en mars, et c'est par suite de ces intempéries que ces mêmes blés sont devenus soufreteux et ont donné accès à la formation des champignons.

A l'appui de cette opinion, on me permettra de rapporter ici celle de M. P. Joigneaux sur le même sujet.

Voici ce qu'il dit :

« Toutes les fois qu'une graine est de race robuste, bien mûre, bien nourrie, c'est-à-dire placée dans un terrain suffisamment riche, où on ne la ramène pas très-souvent ; toutes les fois que la plante issue de

cette graine est sarclée soigneusement, les champignons ne sont guère à craindre. Il faut qu'il y ait misère, altération des tissus, pour que le *charbon* et la *carie* se produisent : empêchez la cause, et vous n'aurez pas l'effet. »

Tout en déclarant que le chaulage ou le sulfatage de la semence sont, à mon avis, des moyens impuissants pour prévenir les maladies du blé, je suis loin d'en proscrire l'emploi. Les matières employées à cet usage étant peu coûteuses, en les dissolvant à l'eau bouillante, on a l'avantage de faire gonfler la semence et de la faire lever plus promptement. Mais, comme le dit M. Joigneaux, l'eau tiède produirait le même effet.

En conséquence, je crois que, pour préserver les blés du charbon et de la carie, il ne suffit pas de chauler ou de sulfater la semence, et qu'on combattra encore plus efficacement le fléau en observant les préceptes suivants, qu'une longue expérience a dictés :

1° Préparer convenablement le champ qu'on veut ensemencer;

2° Ne prendre pour semence que le blé le mieux nourri et le plus mûr ;

3° Employer des engrais dont l'effet se fasse sentir pendant tout le temps de la végétation;

4° Faire les semailles en temps et saison convenables.

On peut encore ajouter, avec M. Joigneaux, qu'*il ne faut pas* ramener trop souvent la même graine dans le même champ.

§ II. — DE LA PUCCINIE.

Les maladies dont peut être affecté le blé ne se manifestent que vers l'époque de l'épiage. Cette céréale est d'une constitution très-robuste, car on voit en plein hiver ses feuilles vertes au-dessus de la neige et du verglas; les pluies du printemps, quand elles ne sont pas trop prolongées, ne font que souder davantage ses menues racines au sol; sa floraison, à huis-clos, s'opère par un bien faible degré de chaleur; enfin, il suffit de quelques jours de soleil pas trop brûlant pour convertir son péricarpe laiteux en farine.

Un autre avantage que le blé a sur toutes les autres céréales, c'est qu'il s'accommode de toutes les natures de terrain et de toutes les expositions, pourvu que le sol soit bien préparé et convenablement fumé. S'il y a vice de culture de ce dernier côté, on s'expose à voir apparaître

le *charbon* et la *carie* dont on vient de faire la description dans le paragraphe précédent.

Quant à la *puccinie*, cette autre maladie des céréales, elle a, ce semble, des caractères tout opposés à ceux des précédentes : elle choisit ses victimes dans les champs de blé les plus fertiles, et par conséquent les plus avancés. A voir les épis au moment où la maladie fait ses ravages, on dirait qu'ils meurent de pléthore.

La *puccinie* est une véritable épidémie végétale qui a beaucoup de rapports avec l'*oïdium* de la vigne. Elle n'apparaît d'abord que par taches où les épis sont les plus élevés, puis elle s'étend de proche en proche sur tout un finage d'un même sol et d'une même exposition, absolument de la même manière que l'oïdium.

Les chroniques qui rappellent certaines famines occasionnées par la perte des céréales ne donnent pas de détails assez circonstanciés sur le caractère de ces maladies, mais il est fort à présumer, par ce que l'on remarque aujourd'hui, que la *puccinie* n'y était pas étrangère. C'est bien probablement ce que les anciens appelaient *brûlure*, *rouille*, *noir*, etc.

Cette altération ne se faisait guère remarquer, ces derniers temps, que sur les blés versés par les pluies, et dont la maturité était fort avancée. Mais aujourd'hui l'épidémie se déclare, non pas pendant la floraison, mais peu de temps après, car le grain est déjà presque à moitié de sa grosseur quand les feuilles et la tige se couvrent du champignon destructeur.

M. le docteur Lavalle, ex-directeur du jardin botanique de Dijon, qui a étudié spécialement la *puccinie* dans diverses localités pendant plusieurs années, décrit ainsi cette maladie :

. . . .

« (1) C'est seulement quand l'épi a quitté sa gaine, que la floraison est terminée et la *fécondation* accomplie ; c'est quand l'*ovaire* a déjà pris un certain volume, que les premiers symptômes du mal apparaissent. De légers points blanchâtres, le plus souvent inaperçus, et placés en *stries* ou lignes sur les feuilles et le chaume, sont tout ce qu'il y a de visible à cette époque. Mais tout-à-coup, sous l'influence d'un temps humide, d'une pluie ou d'un brouillard, et quelquefois sans cela, la plante est entièrement recouverte, de la base au sommet, de milliers de

(1) Extrait d'un mémoire sur une maladie des céréales, adressé à l'Académie des Sciences par M. Lavalle.

points noirs. Toutes les parties exposées à l'air en sont parsemées. Toutes celles qui ne reçoivent pas son action directe en sont préservées.

« En examinant à la loupe les points noirs, il est facile de voir que ces points sont produits par une végétation née dans le tissu même de la plante, qui a soulevé, puis brisé l'épiderme, et s'est montrée au dehors comme une verrue d'un noir de jayet.

« Le développement de la *puccinie* est tellement rapide, en certains cas, qu'il paraît instantané. En quelques jours, des centaines d'hectares peuvent être envahis et détruits.

« Aussitôt que le champignon a pris son développement, toute végétation normale a cessé. Elle continue pourtant à croître, mais le grain lui-même semble frappé d'inertie. Il se ride et se dessèche. La paille prend bientôt comme une teinte d'un fauve sale. Elle est rugueuse et recouverte de petites écailles. A distance, le champ malade paraît comme chargé d'une rouille noirâtre. La désorganisation de la paille est des plus rapide, elle devient tout-à-fait cassante, et le champ n'est bientôt plus couvert que de tiges rompues et couchées, dont les épis ne renferment plus qu'un grain sans valeur. »

Ainsi que j'ai pu en juger moi-même, cette partie de la description de M. Lavalle est d'une exactitude rigoureuse, et il n'est pas un cultivateur tant soit peu observateur qui ne puisse distinguer les principaux caractères de la maladie au premier aspect.

M. Lavalle s'est aussi livré à un examen plus approfondi, au moyen du microscope, pour connaître la nature et la forme des *spores* du champignon. Mais cette description, toute scientifique, n'intéresse guère les cultivateurs, qui aimeraient mieux qu'on leur indiquât la cause du mal et les moyens de le prévenir.

Du reste, cette description du cryptogame puccinien diffère peu de celle qu'ont déjà faite MM. Gilet et Magne dans le *Nouveau Journal des Connaissances utiles*.

J'ai dit tout-à-l'heure que M. Lavalle a fait un tableau fidèle de l'état des sujets atteints de la *puccinie*, en ce qui concerne surtout les parties visibles et sur pied. Il n'aurait pas été sans importance, je crois, que les observations de ce savant se fussent étendues jusqu'à l'examen de la racine. Il est bien dit dans son mémoire, qu'au moment où les champignons apparaissent, toute végétation normale de la plante a cessé. Mais il pourrait peut-être bien se faire que ce fût par les racines que la maladie com-

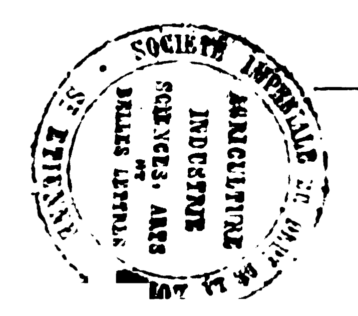
mence, et que l'altération des parties visibles ne soit qu'une conséquence de la désorganisation prématurée des tissus les plus importants de la vie du végétal. Si la plante reste encore debout et qu'elle ait encore quelque apparence de verdure, cette sève agonisante ne lui est fournie que par l'air ambiant qui contribue aussi, comme on sait, à l'accroissement des végétaux ; mais c'est un aliment bien insuffisant pour faire arriver une plante, même herbacée, à son entier développement.

C'est ce que j'ai observé moi-même cette année à Bans, près de Mont-sous-Vaudrey, où, sur une partie du territoire, la maladie est très-intense. J'ai fait la même remarque dans des champs de blé d'Aumont et dans un champ d'orge à Grozon. Tous les pieds malades que j'ai arrachés avaient non-seulement la radicule desséchée depuis longtemps, mais les racines pivotantes et chevelues du printemps m'ont paru être à l'état de décomposition, alors que les tiges étaient restées vertes.

Ces observations, je les soumets à l'appréciation du public, n'ayant, du reste, nulle prétention de les faire admettre comme importantes pour arriver à la connaissance des causes de la maladie dont il s'agit.

Je dois pourtant avouer que ce n'est pas sans avoir éprouvé un sentiment de surprise, que j'ai appris que des tribunaux ont été et sont encore appelés à juger la question de savoir s'il y a possibilité de faire naître le fléau sur telle ou telle surface, par la proximité de tel ou tel établissement industriel. Que penserait la postérité de ces jugements, en cas d'affirmative, si dans un temps très-rapproché peut-être, nos plus beaux champs de blé étaient attaqués par la maladie, comme nos vignes le sont par l'oïdium ? Cette erreur judiciaire et scientifique ferait des victimes, et l'injustice accomplie pourrait être irréparable. On est en droit de croire que ce n'est pas au moment où la science n'a pas encore dit son dernier mot sur cette matière, que de pareilles erreurs peuvent être commises.

Nous publierons, dans le prochain numéro, le programme du Concours de la Société, qui aura lieu au mois de décembre 1864.



POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

HISTOIRE.

Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur,

PAR M. REGNAULT,

Archiviste honoraire du Conseil d'État, membre correspondant.

(Suite.)

MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE.

> Il est vraisemblable que la première vertu qui se soit fait paraître entre les hommes, et qui a donné avantage aux uns sur les autres, ç'a été la vaillance.
> MONTAIGNE.

Un double deuil a voilé la tombe de cet illustre vétéran, qui trouva la mort sous une mitraille infernale vomie par un lâche assassin, quand sur le champ de bataille et d'honneur la fortune l'en avait tant de fois préservé; triste et obscur trépas comme celui de l'infortuné Dumont-d'Urville, qui après avoir échappé aux périls du voyage, aux périls de la mer, aux périls des climats, fut brûlé dans une étroite prison de bois, et demeura sur les bords de la Seine avec sa malheureuse famille, consumée sur le même bûcher, un débris informe, méconnaissable et sans nom.

MORTIER (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph), né à Cateau-Cambresis, le 13 février 1768, s'enrôla en 1791 dès le début des guerres de la République. Destiné d'abord au commerce, il se sentit une autre vocation plus attrayante pour un cœur jeune et ardent. Elle fut assez justifiée par l'avenir, et dès son entrée même sous les drapeaux, car il fut nommé à l'unanimité capitaine, au choix de ses compagnons d'armes qui, à cette époque, portaient spontanément sur le pavois le premier sujet en qui ils avaient placé leur confiance.

Mortier parcourut avec le même succès tous les grades de l'armée, en traversant les phases des guerres de la République et de l'Empire. Indépendamment de ses talents militaires, il se montra un habile administrateur dans le Hanovre et la Silésie, dont il fut nommé plus tard gouverneur, après la paix de Tilsit, et s'attira le respect et la confiance des populations pacifiées, et à la fois la considération de l'Empereur.

Compris dans la première promotion des maréchaux créés le 19 mai 1804, Grand-officier de la Légion-d'Honneur, il fut appelé en septembre 1805 au commandement de l'un des corps de la grande armée d'Alle-

magne; il se dirigea sur la rive gauche du Danube, et à la tête de 4,600 hommes, osa rencontrer et combattre, au village de Leoben, l'armée entière du général Kutusoff, forte de 30,000 combattants, qui devaient l'écraser de leur masse s'il n'avait été secouru. La ville natale du maréchal voulait perpétuer la mémoire de cet exploit par un monument que la modestie du brave et simple guerrier lui fit refuser. En 1806, il entre dans Cassel, et sans livrer de combat, soumet tout le pays. Le maréchal s'avance ensuite par le Mecklembourg, envahit la Poméranie, et ne pouvant poursuivre le siège de Stralsund qu'il avait tenté, à cause du petit nombre de ses troupes, porte, en 1807, son quartier général à Grimmen, bat les Suédois à Andklam et conclut une suspension d'armes. Friedland, où il commande la gauche de l'armée, lui voit jouer un rôle brillant, et la paix de Tilsit lui assure le gouvernement de la Silésie et ensuite le titre de duc de Trévise, avec une dotation de 100,000 francs de rentes sur les domaines de l'ancien électorat de Hanovre. En 1808, il commandait en Espagne le 5e corps, et prenait une part active au siège de Saragosse, en 1809. Le 18 novembre, il gagnait la bataille d'Ocana, où 60,000 Espagnols furent mis en déroute par 30,000 Français; secondait le maréchal Soult dans ses opérations contre Badajoz, et chargé de conduire le siège de Cadix, et grâce à une habile manœuvre qu'il exécutait, après avoir traversé la Gebora, remportait la victoire de ce nom.

Lors de la campagne de Russie, Mortier, investi du commandement de la jeune garde, eut la pénible et périlleuse mission de faire sauter le Kremlin, dont il avait été nommé Gouverneur. Mais avant d'abandonner ses ruines fumantes, il faisait prisonnier le général Winzingerode, et ensuite passait la Bérésina pour soutenir, sur la route de Borison, le maréchal Oudinot. Dans cette retraite, où tout le monde fit son devoir, Mortier ne démérita point, mais son cœur de soldat saigna des horribles souffrances de ses frères d'armes, qu'il consola et encouragea jusqu'à la fin par son exemple et ses bonnes paroles.

Chargé de réorganiser ensuite la jeune garde, à Francfort-sur-le-Mein, il combattit à Lutzen, Bautzen, Dresde, Wachau, Leipzig et Hanau.

La campagne de France fit éclater les talents militaires de Mortier, qui, sous les murs de Paris, répondit avec une fierté magnanime au comte Orloff, aide de camp de l'Empereur Alexandre, qui le sommait de se rendre : « L'armée s'ensevelirait sous les ruines de Paris plutôt que « de souscrire à une capitulation honteuse. »

Ces nobles paroles contrastent avec la conduite de l'homme qui capitula.

Ce sont les derniers traits de la vie militaire du maréchal. Ils forment seuls toute une histoire. Le duc de Trévise fut rétabli plus tard, par une ordonnance du 5 mars 1819, dans les honneurs de la Pairie, que l'Empereur lui avait conférée, et qu'il avait perdue en 1815, au retour des Bourbons. Nommé ambassadeur auprès de la Cour de Russie, en décembre 1830, il y déploya son habileté déjà éprouvée au Hanovre, dont il avait été l'administrateur. Sa connaissance pratique des langues étrangères, sa clé de la diplomatie et toutes les autres qualités du diplomate qu'il possédait, le rendirent très-populaire dans son poste qu'il occupa jusqu'au 11 septembre 1831, époque de sa promotion à la dignité de Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur. Le 18 novembre 1834, il acceptait le portefeuille de la guerre, qu'il résignait le 12 mars 1835.

Le 18 juillet, anniversaire de la Révolution, il tombait foudroyé sous la mitraille d'une affreuse embuscade, de la main d'un vil assassin, lui qui n'avait affronté, sur les champs de bataille, que les balles et les boulets.

ÉTATS DE SES SERVICES.

Nom et signalement du militaire. — TRÉVISE (Edouard-Adrien-Casimir-Joseph MORTIER, duc de), Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur.

Détail des services. — Volontaire, en 1791.

Maréchal de l'Empire, en 1804.

Pair de France, en 1814.

Ambassadeur de Russie, en 1830.

Se distingua dans toutes les guerres de la République, aux armées du Rhin, de Sambre et Meuse, du Danube, d'Helvétie.

Blessé devant Maubeuge, 1793.

Conquit le Hanovre, 1803.

Soumit la Hesse, 1806.

Battit les Russes à Diernstein, les Suédois à Anklau, 1807. — Contribua à la victoire de Friedland. — Commanda le 5e corps en Espagne. — Siège de Saragosse. — Ocana. — Siège de Cadix. — Gebora.

Campagne de Russie. — Gouverneur du Kremlin. — Lutzen, Dresde, Wachau, Leipzig, Hanau.

Campagne de 1814. — Défendit Paris. — Tué près du Roi, en 1835, lors de l'attentat de Fieschi.

MARÉCHAL GÉRARD.

Ex fortissimis vulneribus illius plus gloriæ quàm sanguinis manavit.

VALÈRE-MAXIME.

Maréchal GÉRARD (Etienne-Maurice), né le 4 avril 1773, à Damvilliers, petite ville du duché de Luxembourg, fut l'un de ces jeunes volon-

taires qui gagnèrent à la pointe de l'épée leurs chevrons, leurs épaulettes et le bâton de maréchal.

Nommé sergent à la bataille de Fleurus, ...

. . . .

colonel à Austerlitz, général de brigade pendant la campagne de Prusse, il conquit plus tard, à Wagram, le *decus et pretium*, un majorat avec le titre de baron. Un autre de ses titres, et sans contredit le plus beau, c'est d'avoir réjeté les offres brillantes de Bernadotte, qui lui proposait de l'accompagner en Suède. Malgré l'attachement qu'il avait pour le prince de Ponte Cowo, il se sépara de l'homme qui trahissait son pays et l'Empereur. L'Espagne le vit figurer sous les ordres du comte Drouet d'Erlon; et la campagne de Russie le trouva, en 1812, commandant une division du général Gudin qui, blessé à mort, et s'étant mis sur son séant, dit à l'Empereur : « Sire, je vous recommande ma femme et mes « enfants; mais j'ai encore une grâce à vous demander. C'est pour ma « brave division! Je vous supplie d'en accorder le commandement au « général Gérard. Je mourrai content de savoir mes troupes en si bonnes « mains. »

Ce testament d'un illustre mourant, léguant comme un père le précieux dépôt de ses orphelins, est consigné dans l'histoire sur ses tables d'airain. Quelle autre armée eut ainsi son père et ses enfants; quelle autre milice que la milice française forma ces liens de fraternité, qui firent de nos bataillons tout autant de faisceaux de force et d'union?

Un général meurt, un autre le remplace, et le régiment, tout en pleurant le premier, serre ses rangs et ses phalanges sous le second qui les conduit à cette victoire dont le précédent leur avait montré le chemin.

Voilà le secret de nos triomphes dans les guerres de la République et de l'aurore de l'Empire, qui le possède encore même à son déclin. Ailleurs, à l'Etranger, c'est le recrutement surpris par l'ivresse et faisant accepter le shelling forcé.

Ailleurs, c'est une discipline de sang, sous une loi draconienne qui fustige avec le *cat* (chat) ou abat sous le knout sanglant le soldat assimilé à la brute.

Gérard soutint dignement sa réputation à Borodino avec sa division, et plus tard, quand le signal d'une retraite désastreuse eut sonné, ce fut lui qui fut chargé de la couvrir et de la protéger, tout le temps que nos belles troupes frémissant de rage en s'arrachant à la terre promise de Moscou, entendaient avec douleur les derniers sons lointains de l'explosion du Kremlin, que faisait sauter le maréchal Mortier, destiné lui-même à périr par une machine infernale. Cette retraite, où le soldat

français, en se retirant, lançait encore à son ennemi le javelot du Parthe, fit éclater toutes les ressources du génie stratégique de Gérard, sa constance héroïque et à la fois son audace, la spontanéité de son coup-d'œil, toutes les qualités enfin d'un général en chef.

Aussi, d'après le rapport du major général de l'armée, en date du 17 juin 1813, la porte du commandement lui fut ouverte, suivant les expressions du prince Berthier, qui le nomma commandant du 11me corps, aux applaudissements même des généraux de division plus anciens que lui.

Enflammé par une promotion aussi prématurée, il combattit avec ardeur à Katzbach où, malgré une grave blessure, il resta ferme, à cheval, jusqu'à la fin de cette journée, triste prélude à la bataille de Leipzig. Gérard engagea dans celle-ci une lutte acharnée avec les Prussiens sans pouvoir la continuer le second jour, ayant été si dangereusement atteint qu'il dut être emporté hors de l'action par ses aides de camp.

Après la retraite, le général, à peine guéri de sa blessure, vint aux Tuileries demander de l'emploi à l'Empereur, qui lui dit : « Si j'avais « bon nombre de gens comme vous, je croirais mes pertes réparées, « et je me considérerais au-dessus de mes affaires. »

Par une de ces fatalités de la guerre qui faisaient échapper des mains de Napoléon lui-même la victoire autrefois fidèle, aujourd'hui glissante, et rejaillissaient sur ses plus dévoués lieutenants, Gérard se vit privé de l'honneur d'assister à Waterloo. Avec toute la sagacité militaire dont il était doué, il devina l'action qui s'y était engagée, entendit la canonnade et dut rester inactif et immobile, mordant le frein du devoir, sous un chef aveugle et inepte qui ne voulut rien voir ni rien entendre. Gérard, Excelmans et Grouchy présents eussent peut-être empêché la consommation d'un funeste et sanglant holocauste dans cette néfaste journée, plus d'à moitié gagnée.

Après avoir traversé toutes les crises de nos révolutions, y avoir pris une part si active et exposé à mille morts une vie qu'il ne comptait pour rien, si elle ne servait à la France en péril, quand il avait contribué à la faire si grande et si prospère, quelle dut être la douleur de ces braves qui, à quelque distance d'un dernier champ de bataille, savaient qu'en dépit de leur héroïque volonté, un seul et suprême coup de dez se jouait alors pour décider le sort de cette France chérie pour laquelle ils avaient vainement prodigué leur sang le plus pur.

Leurs frères d'armes, plus heureux, qui luttèrent du moins jusqu'à la fin, ne se rendirent point à un ennemi qu'ils étaient accoutumés à

vaincre. Ils tombèrent en le défiant, et furent rapportés morts sur ce bouclier des Spartiates, dont les mères disaient à leurs enfants courant au combat : « *Avec ou dessus.* »

Gérard avait accompli son devoir de citoyen et de soldat, et, le reste de sa vie, il put lever la tête, car il avait été sans peur ni reproche. Il sentit un regret, mais non le remords, comme celui à qui il dut obéir, et que plus tard je rencontrai moi-même, triste, isolé, portant dans ses voyages solitaires le stigmate de Caïn imprimé sur son front qu'il courbait, et où semblait être écrit le mot fatal *Waterloo.*

Maréchal de France, député, pair de France, deux fois ministre de la guerre, une fois président du Conseil, commandant en chef des Gardes nationales de la Seine, il fut donné deux fois au noble vétéran Gérard, les 4 février 1836 et 22 octobre 1842, de s'asseoir dans la chaise curule de la Grande Chancellerie et de faire rayonner sur la France ces étoiles de l'honneur dont il était le centre et le foyer lumineux.

ÉTATS DE SES SERVICES.

Nom et signalement du militaire. — GÉRARD (Maurice-Etienne, comte Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur.

Détail des services. — Volontaire, en 1791.

Général de division, le 23 septembre 1812.

Comte de l'Empire, en 1813.

Maréchal de France, le 17 août 1830.

Député. — Pair de France. — Deux fois ministre de la guerre. — Une fois président du Conseil. — Commandant en chef des Gardes nationales de la Seine.

Se distingua dans les premières guerres de la Révolution, notamment au passage de la Roer, an 3.

Dans les campagnes d'Allemagne, de Portugal, de Russie, de Saxe, où il commandait en chef le 11me corps.

De France, pendant laquelle il réunit au commandement en chef du corps des réserves de Paris, celui du 2e corps, qui lui fut confié le jour de la bataille de Montereau.

De Belgique, 1831-1833, où il commandait en chef l'armée du Nord.

Wagram, Fuentès Onoro, Valentina, Kosono, Goloberg, La Rotière, Montereau, Ligny, où il se couvrit de gloire (1).

Blessé très-grièvement à Austerlitz, où il fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur, à Katzbach, à Bautzen, à Leipzig, à Wavres, etc.

Rétablissement des couleurs nationales, 1er août 1830.

(1) L'Empereur, d'après ses mémoires, lui destinait dès cette époque le bâton de maréchal, et le considérait comme une des espérances de la France.

Dissolution de la garde royale et de la maison militaire de Charles X, 11 août.
Reconstitution de la Garde municipale, 16 août.
Dissolution du Conseil supérieur de la guerre, 27 août.
Organisation de la justice en Algérie, 10 août 1834.
Plusieurs ordonnances pour la réorganisation et l'augmentation de l'armée.
Mort le 18 avril 1852.

Mœurs et Coutumes des Habitants de Lons-le-Saunier,

PAR M. A. MARMINIA, MEMBRE CORRESPONDANT.

Ubicunque ars ostentatur, veritas abesse videtur.
Où l'art se montre, la vérité doit aussi se montrer.
QUINTIL., livre 2, chap. 3.

En lisant les ouvrages que nous ont légués les historiens qui ont traité particulièrement du Jura, et notamment de la ville de Lons-le-Saunier, dont cette notice est l'objet, on éprouve de l'étonnement, de l'admiration même au récit de ces pages intéressantes, où, juges impartiaux et éclairés, ces écrivains d'élite, interprètes de tous les peuples, nous offrent le spectacle vraiment touchant d'un pays aux mœurs douces et policées, servant en quelque sorte d'exemple à ces villes tumultueuses où l'envie et la haine se donnent une main fratricide, en versant le sang humain, au mépris des lois sacrées de l'honneur, de la justice, de la religion et du devoir. C'est ainsi qu'en parcourant ces pages historiques, dégagées de tout style ampoulé, dont la vérité est l'unique fondement, nous apprenons que telle était la candeur, la vertu, la confiance, l'esprit d'ordre et de discipline qui régnaient chez les habitants de Lons-le-Saunier au XVIme siècle, que les prisons, toujours vides, servaient de lieu de récréation pour les enfants; que telle était la confiance de ces autres habitants du Bétis, que les marchandises de toutes sortes demeuraient étalées des nuits entières devant les boutiques que cachait simplement une toile, et que les denrées restaient exposées sur la place, garanties seulement contre les injures du temps, sans que personne songeât à les dérober. Ce tableau ne rappelle-t-il pas les siècles fortunés qui virent naître l'âge d'or? Nos cités si opulentes, mais en même temps si orgueilleuses, n'ont rien dans leurs annales qui puisse entrer en parallèle avec ce trait qui peint en caractères de flamme le cœur droit et généreux de ces anciens jurassiens dont la race n'a pas

tellement dégénéré qu'elle ne puisse encore faire preuve de cette aménité de caractère qui l'honore si bien et lui concilie le cœur et les suffrages de tout voyageur qui se plait à s'abriter sous le toit de cette ville hospitalière.

J'ai déjà dit quelques mots de la confiance sans bornes qui présidait aux actes ordinaires de ces habitants bons et justes qui méritent à bon droit une place dans l'histoire; j'ajouterai, pour plus amples détails, qu'on ne prenait même pas la précaution de fermer les portes de la ville pendant la nuit.... Une telle confiance ne serait-elle pas imprudente de nos jours?....

Un jour, jour critique s'il en fut jamais, le numéraire vint à manquer. Que faire en cette occurence? Recourir à des voies extrêmes?.... Toute autre ville que Lons-le-Saunier où l'appât de l'or eût été plus grand, fut demeurée anxieuse, indécise, en proie à une crise monétaire que la susceptibilité des esprits aurait accrue. Vous croyez peut-être qu'on eut recours à un emprunt qui n'eût fait que compliquer la situation?... Eh bien! non; il n'en fut rien. Des cartes, portant le nom du possesseur, firent tous les frais de cette monnaie d'un nouveau genre, qui rappelait nos assignats, avec cette différence que la fraude ne présida jamais dans leur paisible émission. Ces cartes avaient donc cours sur les marchés, comme si c'eût été de l'argent de bon aloi. Bien mieux, à l'époque des vendanges, celui qui s'approchait d'un tonneau, en disant un *Pater*, recevait un chauveau de vin, et ceux qui poussaient la dévotion jusqu'à réciter un *Pater* suivi d'un *Ave*, en recevaient une pinte. Les anciens patriarches seuls nous offrent de pareils exemples; on aime à les relire, et le cœur se sent épris d'un amour pur, vrai, inaltérable pour la vertu, la paix, la piété, le désintéressement.

Cette ville, si paisible de mœurs et d'allures (des critiques moins bienveillants ajouteraient l'épithète injurieuse d'*arriérée*, pour me servir de l'heureuse expression d'un historien du temps), ne se montrait *cupide que de science*. Les habitants s'adonnaient aux arts libéraux; la poésie avait ses fervents disciples; des hommes illustres à plus d'un titre sortirent de cette phalange studieuse pour prendre rang dans le monde littéraire et savant, et leurs noms ne sont pas tellement oubliés que les livres ne puissent nous en rappeler les travaux....

Charmés du seul abord de ces lieux paisibles, où la justice donnait fraternellement la main à l'aménité, séduits, en outre, par la variété des sites champêtres qui naissent, pour ainsi dire, à chaque pas dans cette contrée hospitalière et privilégiée, les étrangers de distinction, oubliant les attraits instinctifs de leur mère patrie, venaient se fixer dans cette

ville aux mœurs antiques, et se former à la patience, à la simplicité, à la vertu, sous l'égide révéré de ses bons habitants. Le bon ton et l'urbanité de ceux-ci étaient un aimant puissant et invisible qui attirait sans qu'il put s'en défendre le voyageur qui venait à s'aventurer sur cette terre amie. Sirène aimable autant que fidèle, cette ville charmante enlaçait tous les cœurs et comptait ses victoires par ses combats. Les familles ne songeaient point à se procurer ailleurs un plaisir qu'elles concentraient en elles-mêmes. Point de spectacles tumultueux, échevelés : des réunions amicales où la gaîté présidait en vainqueur, où l'harmonie ne brisait jamais ses doux liens, où la science enfin avait droit de bourgeoisie; tel était le passe-temps des humbles habitants de Lons-le-Saunier. Quant à l'éducation des enfants, elle ne laissait rien à désirer. La justice, la droiture du cœur, la bonté, la simplicité et le cortège imposant des vertus patriarchales étaient inculqués de bonne heure dans l'âme de la jeunesse. Bien différentes des demoiselles de notre siècle fastueux, qui ne rêvent que luxe, plaisirs, futilités, folles dépenses, les jeunes personnes se faisaient remarquer par une extrême simplicité qui n'exclue point la beauté et la fait au contraire ressortir sous un jour favorable.

Les jeunes gens avaient organisé une certaine corporation, et l'un d'entr'eux, élu chaque année à la majorité des voix, prenait le titre de *capitaine de la jeunesse*. Cette société avait ses statuts, sa bannière aux couleurs verte et blanche, avec des emblêmes rouges. Elle percevait, chose étrange, un droit proportionnel sur les nouveaux mariés, organisait les charivaris contre les veufs et veuves qui se remariaient; et l'histoire rapporte qu'elle ne cessait ce jeu que de guerre lasse et seulement lorsqu'un bal leur était promis et qu'une certaine somme accompagnait cette promesse. Moitié des recettes appartenait à la ville. Le Parlement s'émut bientôt de ce qu'il appelait *un abus criant*, et rendit plusieurs ordonnances tendant à réprimer les abus que commettait cette joyeuse corporation.

La corporation des enfants de la ville était sous l'égide d'un officier électif qui prenait le titre d'*abbé de la grande abbaye*. L'élection de ce singulier fonctionnaire avait lieu toutes les fois qu'un personnage marquant, prince, roi ou empereur, faisait son entrée dans la bonne ville de Lons-le-Saunier. Parés de leurs habits de fête, les enfants, portés sur un théâtre situé dans la rue principale, haranguaient les princes et offraient les présents de la ville.

Jadis Lons-le-Saunier eut ses fêtes : le carnaval en vit fleurir plus d'une qui rappelle les cérémonies païennes; mais cet usage est presque

tombé en désuétude. La dernière mascarade, qui eut lieu en 1845, représentait les funérailles de Marlborough : elle attira un grand concours de peuple à cause du temps qui, ce jour-là, se montra des plus propices.

Les jeux le plus en usage dans cette ville étaient les cartes, les dés et la paume. Le jeu de paume qui eut ses fameux joueurs et ses nombreux paris, était situé près des halles, à la place où plus tard fut construite la chapelle de la Confrérie de la Croix.

Comme presque toutes les villes de France du XVI[me] siècle, Lons-le-Saunier eut ses danses et ses mystères. On sait que ces spectacles où Dieu, la Vierge et les saints jouaient les principaux rôles, furent longtemps en crédit auprès du public, qui prenait goût à ces plaisirs fades et puérils dont parle le judicieux Boileau dans une de ses satyres.

Aux époques solennelles, Lons-le-Saunier déployait un luxe tellement princier, qu'on l'avait décorée du titre de *ville pompeuse*. Une éclatante victoire, l'entrée triomphale d'un prince ou d'un monarque dans la ville, la mort d'un héros, ou tout autre évènement lugubre ou joyeux, provoquaient ces fêtes publiques et étaient autant de splendides cérémonies. Nos fêtes religieuses, nos dates commémoratives n'ont rien qui puisse approcher du faste que l'on déployait dans ces circonstances solennelles. Les funérailles de Philibert de Châlon et la réception d'Henri et de Réné de Nassau pourraient donner une idée de ces fêtes splendides. Je n'en ferai point la description de crainte d'être prolixe; je me contenterai de dire qu'elles surpassaient en magnificence le sacre de nos rois.

Faut-il qu'en ce récit historique, où l'éloge a une si large part, le voile du fanatisme et de la superstition vienne en obscurcir une partie, en diminuant l'admiration que nous éprouvons pour les anciens habitants de cette ville paisible! Hélas! il faut le dire, afin de n'être taxé ni de mensonge ni de partialité, Lons-le-Saunier eut ses moments d'erreurs et de préjugés. La sorcellerie et son hideux cortège envahit pour un instant cette terre privilégiée, et les instruments de torture s'apprêtèrent pour punir les propagateurs d'une secte plus stupide que dangereuse. L'histoire nous apprend qu'au retour d'une expédition guerrière où les héros s'étaient couverts de gloire, deux illustres mais infortunés chevaliers ayant par mégarde mangé un œuf un jour de carême et de la viande un vendredi, furent impitoyablement sacrifiés à la hache du bourreau.... Sorciers, diseurs de bonne aventure, interprêtes de songes, furent successivement livrés aux flammes du bûcher et rougirent de leur sang le glaive de la justice, j'allais dire de l'iniquité, et contri-

buèrent à entacher d'infamie une ville d'ailleurs si féconde en heureux résultats, et qui se faisait remarquer entre toutes les autres par ses mœurs douces et policées. Mais les villes ont leurs jours fastes et leurs jours néfastes. Terrible enseignement qui nous prouve une fois de plus combien fragile et imparfaite est la nature de l'homme, quand, à l'instar du tyran farouche, il se laisse dompter par des passions qui ont pour mobile la superstition et l'ignorance !....

Aujourd'hui, que deux siècles et plus nous séparent de cette ère trois fois sanglante qui fit choir tant de têtes sous la main du bourreau, Lons-le-Saunier nous apparaît sous une phase nouvelle avec ses coutumes et ses mœurs paisibles. La bonne foi y règne en maîtresse fidèle, et la religion, si belle quand elle sert de guide à la science et quand elle n'est le mobile ni de la passion ni de l'esprit de parti, la religion, dis-je, sans laquelle une ville offre la triste image du corps privé de l'âme, en a fait un séjour privilégié, et ne contribue pas peu à donner aux habitants cet air aimable et enjoué qui, le sourire sur les lèvres, accueille avec empressement les étrangers qui s'arrêtent en ces lieux si charmants. Pour moi, qui demeurai quelque temps dans cette ville coquette, j'ai été à même de constater combien affables et polis sont les habitants de ce chef-lieu du Jura. Les femmes y sont modestes, spirituelles pour la plupart, jolies surtout ; mais ce sont de timides violettes qui n'ont aucune idée de leur beauté, et ne s'en servent que pour faire paraître avec plus d'éclat la pureté de leur cœur....

Honneur donc soit rendu à la terre de Lons-le-Saunier qui pourrait, en quelque sorte, servir d'exemple à nos villes principales. Son souvenir demeurera toujours gravé dans le cœur du voyageur qui hantera ces parages embellis par la grâce et régis par la concorde et par l'équité. Qu'elle le sache bien, elle occupera toujours un rang distingué dans la hiérarchie des villes de France, et l'histoire se plaira à lui rendre hommage en lui consacrant quelques pages aussi flatteuses qu'impartialement écrites !....

Société des sciences de l'Yonne.

On sait qu'une souscription, avec le nom de S. M. l'Empereur en tête, s'est organisée pour élever, à Auxerre, une statue au prince d'Eckmühl, maréchal Davout.

Cette mesure est la suite de la mise au Concours d'un éloge historique, sous les auspices d'une Commission instituée pour décerner le

prix fondé par le testament d'un bienfaiteur, M. Louis Crochot.

Préposée à l'examen du travail des concurrents, la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a bien voulu nous adresser son rapport.

Nous allons en offrir le résumé.

Les traits principaux de la grande mémoire à célébrer étaient connus.

Né en 1770, à Annoux, près Noyers, Davout, habituellement plus accentué sous le nom de Davoust, était issu, par les femmes, d'une antique et forte race d'hommes de guerre, dont chacun des membres, depuis le XIIme siècle jusqu'à la fin du XIVme siècle, s'étaient appelés par excellence le chevalier *Miles*, et l'on disait proverbialement dans le pays : « Quand un Davout vient au monde, une épée sort du fourreau. »

Dès son jeune âge, et pendant qu'il suivait les cours de l'école militaire d'Auxerre, Davout manifesta tout ce qu'il y avait d'entraînement insurmontable dans sa vocation guerrière, en montrant, comme Duguesclin, des goûts précoces de guerre et de bataille. Sous-lieutenant à dix-sept ans, il adhérait ouvertement aux principes de 89, et, en témoignage de son amour de l'égalité, il supprimait l'apostrophe de son nom. Si, d'une part, ses démonstrations patriotiques le firent congédier, de l'autre, elles lui méritèrent, en 1791, une bien douce récompense dans le commandement d'un des bataillons des volontaires de l'Yonne.

Renvoyé de l'armée en exécution d'un décret qui en excluait les nobles, il fut rappelé au service après le 9 thermidor, et le titre de général, qui ne tarda pas à lui être conféré, lui fournit l'occasion de faire voir, au blocus de Luxembourg et plus tard à l'armée de Moreau, de quelles grandes choses il était capable. D'une valeur incontestable et reconnue désormais à toute épreuve, l'expédition d'Egypte lui permit de déployer d'autres qualités, le sang-froid, la constance, l'intrépidité, en s'associant à Desaix, pour soutenir contre les défaillances de Kléber, le courage de l'armée ébranlé par le départ du général en chef, que l'annonce de l'état déplorable des affaires avait rappelé en France.

Pour un tel homme, le théâtre ne pouvait que s'agrandir. Ses grands services l'ayant élevé, en 1804, à la dignité de maréchal, il reçut le commandement d'un des corps d'armée qui se préparaient, sur les dunes de Boulogne, à la descente en Angleterre. Et le camp d'Ambleteuse fit éclater à tous les yeux son rare génie d'organisation.

Couvert des lauriers d'Ulm et d'Austerlitz, dans la campagne de Prusse qui suivit, Davout, sur le champ de bataille d'Auertaedt, devait s'élever à l'apogée de la gloire, en acceptant le combat, malgré l'aban-

don de Bernadotte, qui préludait ainsi à sa défection future, et en résistant avec 26,000 hommes seulement, aux attaques d'une armée de 66,000 assaillants, et en la mettant dans une déroute complète, fait d'armes prodigieux et comparable à la bataille d'Iéna, livrée le même jour, à quatre lieues de là, et gagnée par Napoléon en personne.

Investi, en 1807, du gouvernement de la Pologne, il ne tint pas à lui de rendre à l'indépendance cette nation héroïque et de l'opposer comme une barrière infranchissable aux envahissements de la barbarie du Nord. Mais l'envie sut accomplir ici son œuvre accoutumée, en calomniant ses intentions et en le desservant dans la confiance de l'Empereur.

L'erreur ne pouvait durer : elle dut s'évanouir tout entière, dans la campagne de 1809, aux grandes journées de Tengen et d'Eckmülh, et plus tard, à la vue de l'admirable état où il laissait l'armée d'Allemagne dont le gouvernement lui avait été confié.

Survint la campagne de Russie. Entreprise malgré ses conseils, il ne s'en mit pas moins à travailler sans relâche au transport de tout le matériel de cette gigantesque expédition, et pas moins de toute l'ardeur de son dévouement aux moyens d'en assurer le succès.

Déjà les victoires de Smolensk et de la Moscowa ont conduit nos guerriers au cœur même du pays ennemi. Déjà rayonne l'espoir d'un prochain et immortel triomphe, lorsqu'un sinistre impossible à prévoir, l'incendie volontaire et sauvage de Moscou, de Moscou la ville sainte; lorsque surtout la recrudescence des sévices d'un hiver impitoyable et d'une rigueur inouie, même dans ces parages, vinrent donner le signal de la retraite et en imposer la fatale nécessité. Ce fut encore lui, à l'arrière garde, alternativement avec le maréchal Ney et le général Gérard, qui fut chargé de la soutenir, de la diriger à travers le parcours d'une route épuisée, d'une route interminable, celle de Moscou au Niémen.

Rapides avaient été les succès, comme toujours plus rapides les revers; merveilleuse l'ascension, plus lamentable la décadence. Mais c'est précisément au sein de ces épreuves que se révèlent les grands cœurs et les mâles courages. La campagne de 1813 trouvera donc le maréchal aussi résolu, ausi déterminé que jamais. En face de la désertion, bien plus de l'agression de nos faux alliés, il reçoit l'ordre d'occuper Hambourg. Il ne disposait que de 30,000 hommes, et cette faible garnison lui suffit pour soutenir contre 60,000 Russes un siège de huit mois. Et il y en avait un que Paris avait ouvert ses portes à l'ennemi,

que la place opposait la même résistance qu'au premier jour de l'attaque; et ce ne fut que sur l'ordre exprès de Louis XVIII, le nouveau souverain accepté ou subi par la France, qu'il consentit enfin à sortir de ses murs, ramenant un immense matériel de guerre, en dépit de l'abandon qu'en avait fait une convention antérieure du comte d'Artois.

On conviendra que ce radieux couronnement d'une héroïque défense était bien peu propre à lui concilier la bienveillance d'un trône élevé et soutenu sur les baïonnettes de l'étranger. Il est probable que le maréchal n'était pas sans se l'avouer à lui-même, et qu'il ne dut dès lors éprouver ni surprise ni mécontentement de la glorieuse disgrâce qui fut sa récompense.

Le retour foudroyant de 1815 le rendit à la vie active. Ses talents administratifs le désignaient d'avance au lourd portefeuille de ministre de la guerre. Mais la coalition impatiente de l'Europe conjurée ne lui laissa pas le temps de poursuivre son œuvre, interrompue par le grand désastre de Waterloo. En cette occurence lugubre et solennelle des nouvelles Thermopyles, il conseilla à l'Empereur, au nom de l'intérêt puissant de l'indépendance nationale, d'ajourner les chambres et de s'emparer à ses risques de la dictature militaire. Ce trait de hardiesse et de confiance, témoignage d'un grand fond de patriotisme, se conçoit dans un de ses lieutenants, à qui n'incombait après tout qu'une portion secondaire d'une écrasante responsabilité; mais si l'on se met à la place de l'Empereur, si l'on se rend bien compte de l'impression terrible qu'avait dû faire sur lui l'immense catastrophe du 18 juin; si l'on se pénètre de la répugnance invincible qu'il devait éprouver à faire couler de nouveau le sang, et peut-être dans les horreurs d'une guerre civile, on comprendra que cette proposition, même émanée d'un conseiller sûr et fidèle, n'avait guère chance de réussite et de succès.

L'antiquité offrait à Napoléon un autre exemple à suivre, celui d'Annibal, prenant stoïquement sur lui, après la défaite de Zama, d'engager le sénat de Carthage à se soumettre au vainqueur moyennant des conditions acceptables. Ainsi, dès le 21 juin, il invitait les chambres à entamer des négociations avec l'étranger, et dès le 22, il leur envoyait son abdication.

Cette détermination appelait le maréchal au commandement de l'armée. Rallié par les débris du Mont-Saint-Jean, s'il eût été secondé par Ney, Soult et autres collègues, au lieu de les voir partager l'affaissement

et la démoralisation dont la capitale offrait à la province le déplorable exemple et le désolant spectacle, il lui eût été possible à toute force de tenter encore une fois le sort des armes, et d'adoucir et consoler les humiliations de la patrie. A défaut de cette éventualité, il lui fut donné de jeter le poids d'une grande force militaire dans un des plateaux de la balance où le traité de Paris allait décider de nos destinées, et par cette fière attitude, d'en arracher des conditions, en tête desquelles figurait la garantie expresse et formelle que nul ne serait inquiété pour ses actes pendant les Cent-Jours par le gouvernement qui allait rentrer. Ce résultat obtenu, il ne lui restait plus qu'un grand devoir à accomplir, en ramenant l'armée frémissante sur les rives ultérieures de la Loire, et en faisant revivre dans tous les grades et dans tous les rangs, les règles de la discipline, de la soumission et du dévouement à l'honneur du drapeau.

Mais selon l'expression familière, il n'était pas au bout de ses peines. La rumeur publique porta bientôt à sa connaissance, que des projets de réaction s'élaboraient, sous l'impulsion d'un aveugle sentiment de colère et d'un insensé besoin de vengeance. A l'instant, il adressa au ministre de la guerre, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, une protestation brûlante, où, rappelant que c'était lui qui, de sa position supérieure, ayant donné des ordres que d'autres n'avaient fait qu'exécuter, il demandait et provoquait sur sa tête toutes les violences de la persécution. Cet appel énergique et magnanime, avec sommation de le mettre sous les yeux du roi et les regards de la France, parut faire hésiter un moment les transgresseurs impies d'un engagement contracté devant Dieu et devant les hommes, mais n'eut pas le pouvoir de les arrêter, et cela pour leur propre malheur, en amassant sur eux les charbons ardents du ressentiment et de l'impopularité qui devaient inévitablement les dévorer, ce n'était plus qu'une question de temps.

Le 24 juillet vit donc lancer une ordonnance royale qui, en violation de la foi jurée, décrétait l'arrestation et le renvoi aux conseils de guerre de dix-neuf généraux et le bannissement de trente-neuf autres personnages militaires et politiques. Le sang coula, les poursuites se succédèrent, et bientôt le maréchal Ney fut traduit devant la chambre des Pairs. Davout se hâte d'accourir à la défense de son compagnon d'armes; et si la condamnation de l'accusé n'eût été d'avance écrite en lettres de sang, sa déposition, qui fut l'événement du jour, l'eût bien certaine-

ment arraché à la mort. Un arrêt d'exil vint lui en fournir l'immédiate et irrécusable preuve.

Cet arrêt de proscription, Davout le subit sans proférer aucune plainte; et, toujours inébranlable, toujours digne, il attendit, dans le calme d'un silence paisible, de l'excès même du mal, l'apparition de jours moins sombres. Son espoir ne fut pas trompé.

Une ordonnance du 5 mars 1819, rendue sous le ministère libéral de M. Decases, en vue de briser la majorité rétrograde qui s'était formée dans la Chambre haute, où s'étaient entassés tous les grands débris de l'émigration, le comprit dans une promotion de cinquante-neuf pairs, appartenant pour la plupart aux sommités du premier Empire. Mais le siége occupé par lui dans cette assemblée devint bientôt vacant. Usé par les longs et durs labeurs de la guerre, miné peut-être aussi par les tourments intérieurs d'une inaction relative, substituée aux préoccupations orageuses d'une activité dévorante, il ne tarda pas à disparaître matériellement de ce monde, mais pour y laisser le souvenir impérissable d'une des illustrations les plus éclatantes, et en même temps des plus loyales, des plus pures et des plus irréprochables du premier Empire, et une des dernières qui aient désespéré de sa cause.

Tel était le sujet du prix à décerner et mérité par le meilleur des treize mémoires envoyés au Concours; telle est la renommée qu'une justice un peu tardive se propose de consacrer par l'érection d'une statue.

H.-G. Cler, *professeur émérite*,
membre de la Société de Climatologie algérienne.

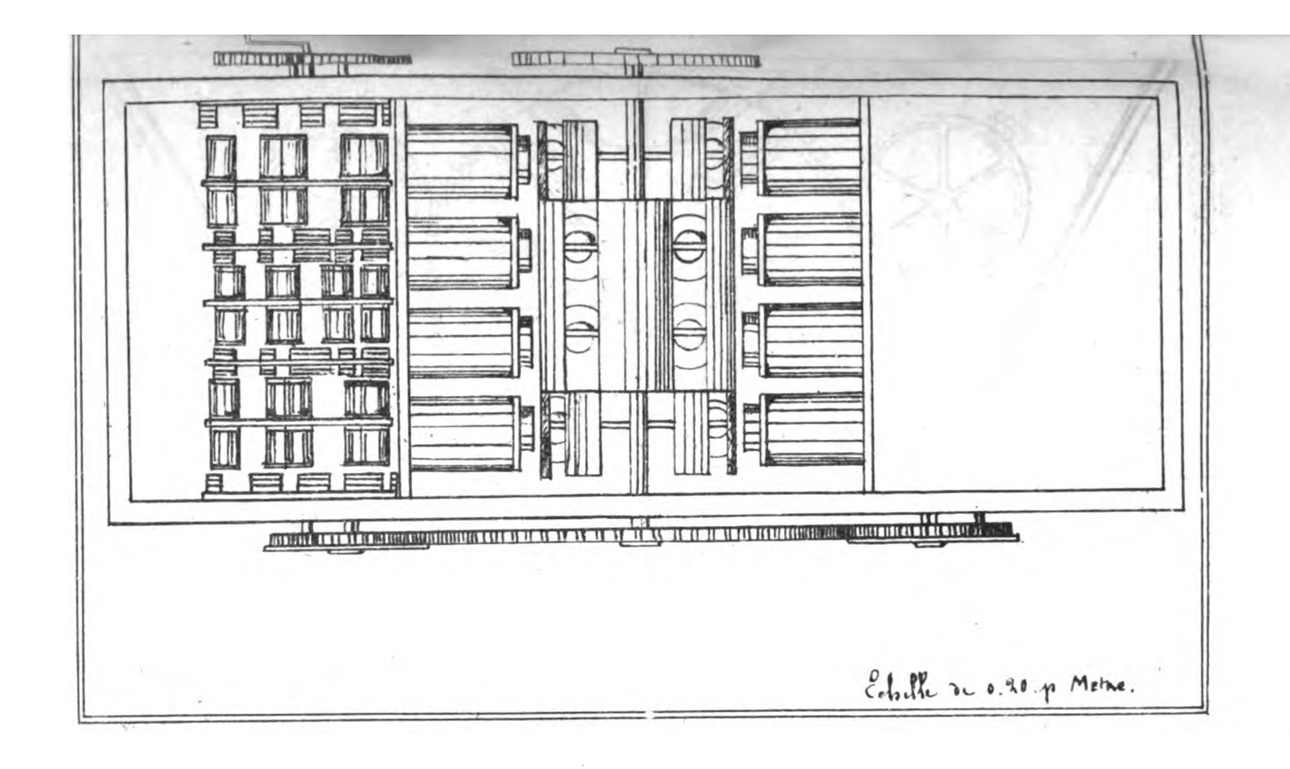
INDUSTRIE.

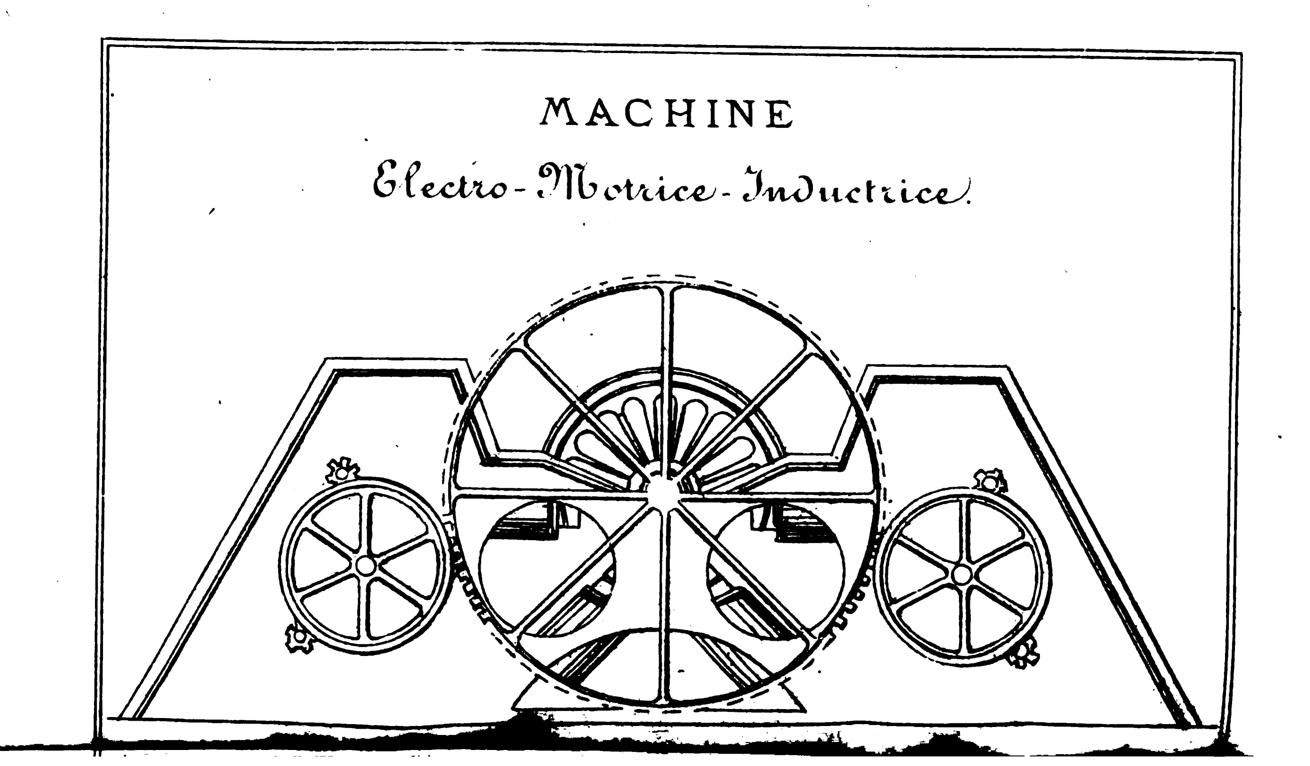
Machine électro-motrice-inductrice.

NOTICE EXPLICATIVE.

Le but de la machine électro-motrice-inductrice, dont le dessin ci-joint, est de fournir à l'industrie un moteur qui lui permette de remplacer avec avantage la vapeur.

Les machines électro-magnétiques n'avaient pu jusqu'à présent trouver leur application : les frais excessifs occasionnés pour la formation de l'électricité étant supérieurs à la dépense du combustible dans les machines à vapeur de même force. La solution du problème dépendait donc de la découverte d'une pile nouvelle ou de l'application d'un


Echelle de 0.20 p Metre.


MACHINE
Electro-Motrice-Inductrice.

moyen mécanique produisant beaucoup d'électricité et à peu de frais.

La machine électro-motrice-inductrice, basée sur l'emploi des courants d'inductions, satisfait complètement à ces données.

Les courants d'inductions, créés par la rotation d'électro-aimants devant des faisceaux magnétiques puissants, sont distribués au moteur de la machine, composé d'électro-aimants.

La machine électro-motrice-inductrice se compose donc de deux appareils distincts, qui ne sont en réalité que le complément l'un de l'autre.

1° Le moteur destiné à faire mouvoir les appareils inducteurs enfermés dans les ailes de la machine;

2° Les appareils inducteurs fournissant au moteur les courants électriques qui constituent sa force.

Un type de cette machine, construit d'après les dessins ci-joints, répond complétement à ce que la théorie avance, et peut-être l'époque n'est pas éloignée où la vapeur comptera une rivale sérieuse.

MM. les lecteurs qui désireraient entrer en relation avec l'inventeur, sont priés d'adresser leurs lettres aux initiales DE T., poste restante, à Paris.

NÉCROLOGIE.

La Franche-Comté, le Jura, notre cité ont fait récemment, comme on sait, une perte des plus regrettables. Ce n'est pas assez que de borner cette perte à une province, elle s'étend à la France entière.

(1) Je m'attendais à lire dans les feuilles du département une notice un peu développée sur une belle vie, sur une carrière utilement et noblement remplie, et à les voir déposer quelques fleurs sur une tombe éminemment méritoire. J'ignore si l'*Union franc-comtoise* a dédié un hommage à une mémoire qui rentre dans son domaine de feuille religieuse; je n'ai pas davantage sous les yeux l'oraison funèbre d'usage qui, de la chaire de la cathédrale veuve de son premier pasteur diocésain, n'aura

(1) Cet article était à l'impression lorsqu'a paru dans la *Sentinelle*, celui de l'*Union* de Paris, sous la signature de M. Laurentie. Cet honorable publiciste était l'ami du défunt, ayant fait partie, comme lui, de l'Instruction publique. Un des prédécesseurs de M. l'abbé Peschoud, notre compatriote, aujourd'hui Evêque de Caen, dans la direction de l'Ecole de Pont-Levoy, Institution près de Blois, sous la dépendance actuelle de l'Evêché de Loir-et-Cher, il fut, sous la Restauration, Inspecteur général de l'Université. Son article et celui du Bulletin peuvent être rapprochés et se compléter l'un par l'autre.



pas failli certainement à des dépouilles déposées sous ses dalles consacrées. A défaut de ces renseignements, je ne puis que recueillir mes souvenirs d'ancien condisciple, et que me reporter à la correspondance épistolaire qui a longtemps existée entre nous.

Mgr Gerbet (Philippe), mort à Perpignan le dimanche 7 août 1864, à l'âge de 66 ans, était né à Poligny le 3 février 1798, dans cette maison qui forme l'angle de la rue des Ursulines et de la Grand'rue. Parée chaque année, à la Fête-Dieu, par la main délicate et le goût exquis de Mme Gerbet, d'un blanc et riche reposoir, cette pieuse circonstance n'est peut-être pas demeurée étrangère à la vocation ecclésiastique qui, de bonne heure, s'est prononcée dans le futur lévite.

Il ne s'en livra pas moins avec ardeur aux études dites profanes, ardeur, ai-je dit, et non effort, l'étonnante facilité dont il était doué, le dispensant de tout travail. J'en étais le témoin, car, bien que plus âgé, et en avant d'une ou de deux classes, sa bonne mère aimait que nous fissions nos devoirs ensemble, en compagnie de deux autres enfants de la localité, le plus jeune des trois fils Gentet, et Emmanuel Bouvard, celui-ci, heureusement encore vivant et à la tête d'une paroisse édifiée par ses vertus et qu'il dirige en père de famille.

A l'issue de la rhétorique, notre camarade alla suivre à Besançon son cours de philosophie. Incident remarquable. Le professeur, M. l'abbé Astier, étant tombé malade aux environs de Pâques, ce fut lui, lui son élève de cinq à six mois, sur qui il jeta les yeux pour le remplacer, et les leçons, sans rien perdre de leur caractère sérieux, n'en acquirent que plus d'agrément et plus d'amabilité.

Mais déjà Saint-Sulpice le guettait pour en faire sa conquête. Or, de même que Saint-Cyr prépare aux grosses épaulettes, et la grande Ecole normale aux palmes d'or et d'argent, ainsi le Séminaire modèle est d'habitude la pépinière de la crosse et de la mitre.

Mais l'amour pour l'enseignement, dont encore sur les bancs il avait fait l'essai, et qui le porta bientôt aux chaires des facultés, de concert avec son digne émule, le savant abbé Bautin, ce besoin de communication orale, le tint quelque temps éloigné de l'administration, aussi bien que son rare talent d'écrire. Il s'enrôla sous le belliqueux drapeau de l'abbé Lamennais, dont il devint le collaborateur au *Mémorial catholique* et au journal l'*Univers*. On connaît les doctrines anti-universitaires et ultra-montaines de ces deux publications; la Cour de Rome elle-même s'en effraya et les frappa de ses censures. Le coryphée orgueilleux, toujours sublime et superbe à la façon du Satan de Milton, se raidit et regimba contre l'arrêt pontifical; mais ses acolytes, le Père

dominicain Lacordaire, M. de Montalembert et notre abbé se courbèrent humbles et résignés sous la sentence de leur tribunal suprême, tenus qu'ils étaient, sous peine de renier leurs antécédents, d'en subir la rigueur et d'en admettre l'infaillibilité.

J'ai égaré, dans mes longues pérégrinations, les lettres relatives à l'époque immédiate qui suivit cette polémique irritante et passionnée. Je crois que notre jeune compatriote s'attacha à MM. de Salinis et de Scorbiac, et qu'il eut des fonctions à remplir soit au collége Henri IV, soit dans la fameuse école de Jully.

Cependant, un ex-soldat aussi de l'orageuse campagne Lamennaisienne, M. Sibour, ayant été promu au siége archiépiscopal de Paris, il l'appela près de lui et en fit un de ses vicaires généraux. Bientôt son ami préféré, M. de Salinis, nommé à l'évêché d'Amiens, lui ayant offert la même dignité, il accepta. C'est là, c'est dans l'ancienne capitale de Picardie que le bonheur qui, dès le berceau, l'avait pris et conduit comme par la main, lui amena la souveraine des Français, en 1852. Un compliment habilement tourné lui valait, le lendemain, la décoration de la Légion-d'Honneur, gage et prélude de la croix pastorale prochaine qui l'attendait à Perpignan, en 1853.

Le titre d'Evêque ne lui était pas nécessaire pour paraître en évidence et au premier plan dans les réunions du clergé. Ainsi, dans l'espèce de Concile qui eut lieu à Paris aussitôt la fin de la tourmente et le retour de la sérénité sous l'astre Napoléonien, il avait occupé le poste de secrétaire de la docte assemblée; mais ce titre lui donna plus d'autorité. C'est ainsi qu'à Rome, lorsqu'il s'agit de formuler le dogme de l'Immaculée Conception, le projet de rédaction dont il était l'auteur fut soumis en toute confiance à l'examen du sacré collége.

Phare lumineux, c'est qu'il avait depuis longtemps projeté au loin ses rayons. Poète, comme Lamartine, le Bulletin de la Société d'agriculture, dont il était membre honoraire, s'est enrichi de ses beaux vers sur les Catacombes; d'une logique serrée, dialecticien et controversiste comme Bourdaloue, on lui doit un *Traité de la Certitude*, auquel je ne sais quel arrière goût des propositions condamnées, malgré le sacrifice et le sincère abandon qu'il en avait fait, saveur involontaire et glissée à son insu dans son mode d'argumentation et de raisonnement, a seul été capable de ravir l'honneur de l'adoption classique, affectueux et tendre comme saint François de Sales, son âme bienveillante et sympathique s'est répandue à flots et à profusion dans son livre sur l'Eucharistie, ou, comme il la définit, *le Dogme régénérateur de la Piété en France*, suite

et continuation aux lettres de Fénélon sur les avantages de la communion fréquente.

La spontanéité n'excluait pas en lui l'œuvre de la réflexion et les sillons laborieux de la pensée. C'est dans cette attitude, l'attitude de la méditation, que se promenant déjà un peu voûté et la tête inclinée à l'ombrage des bosquets de l'évêché d'Amiens, ainsi qu'un disciple de Platon dans les jardins d'Académus, il fut surpris par la visite inattendue de M. Sainte-Beuve. Le célèbre critique se trouva bientôt sous le charme, empressé de nous rendre compte de ses impressions dans ses causeries d'Aristarque au *Moniteur*, et de recommander son interlocuteur à ses collègues de l'Académie, pour les élections à venir.

Nul doute que le temps ne dut sanctionner cette candidature, et que Philippe Gerbet n'eût fini par s'asseoir parmi les quarante immortels dans un fauteuil côte à côte à celui de M. Dupanloup. Mais après tout, qu'importe? A la grande satisfaction de ses amis d'enfance, attentifs à le suivre dans les phases qu'il a parcourues; pour la juste fierté de la cité qui l'a vu naître, la part faite à ses destinées n'en restera pas moins belle, elle n'en aura pas brillé d'un moins vif éclat, d'une clarté moins pure et devant Dieu et devant les hommes.

H.-G. Cler.

Commune-modèle de Frotey-lez-Vesoul.

Rien de ce qui arrive de flatteur et d'honorable à nos correspondants, ne trouve la Société insensible, et elle le regarde comme fait à elle-même; c'est donc avec une satisfaction bien vive qu'elle a appris qu'une médaille d'argent de 1re classe a été décernée à l'auteur de la commune-modèle, le recommandable M. Auguste Guyard, par la Société protectrice des animaux, en récompense de ses *Lettres aux gens de Frotey*.

Elle regrette de ne pas avoir été prévenue à temps d'une fête à laquelle il a présidé : la fête d'inauguration du Concours vicinal agricole, donnée le dimanche 21 août; fête touchante où il a été distribué des prix : à la mère de famille ayant le plus beau nourrisson et à celle qui élevait le mieux ses enfants; à la jeune fille et au jeune homme signalés pour l'excellence de leurs mœurs; à l'enfant distingué par un respect absolu de la vie et des nids des oiseaux; comme aussi aux possesseurs des plus beaux animaux domestiques, des plus beaux produits de l'agriculture, céréales et légumes.

Les mêmes félicitations sont dues à un autre de nos correspondants, à M. Lefèvre-Bréart, instituteur à Raucourt (Ardennes), et auteur des

Entretiens sur l'agriculture, l'horticulture et l'arboriculture, 3 forts volumes in-12, ornés d'un grand nombre de dessins sur le drainage, sur la mécanique agricole, etc.

Cet ouvrage, dont *Maître Jacques* (journal de Niort) a rendu compte avec les plus grands éloges, vient de faire obtenir, dit cette feuille, à M. Lefèvre-Bréart de nombreuses récompenses : trois médailles d'honneur de l'Académie de Poligny, de la Société protectrice des animaux et de la Société pour l'Instruction élémentaire ; — le titre de membre honoraire ou correspondant de l'Académie impériale de Valenciennes, de l'Académie de Frotey-lez-Vesoul, de l'Académie impériale de Reims, de l'Académie nationale, de l'Académie de Stanislas de Nancy, etc.

M. Lefèvre-Bréart a reçu, en outre, la souscription de l'Empereur, pour les bibliothèques de la Couronne ; de la Société impériale d'horticulture de Rouen, des Sociétés d'agriculture, d'acclimatation des Basses-Alpes, de Vaucluse, du Nord, de Lot-et-Garonne, de Châlon-sur-Saône, des Ardennes (pour 400 fr.), etc. ; de bon nombre de communes pour leurs bibliothèques scolaires ; enfin, plusieurs très-élogieux rapports émanés des Sociétés savantes.

Maître Jacques termine en conseillant, au moment où vont s'ouvrir les concours, de donner en prime l'excellent ouvrage de M. Lefèvre-Bréart.

H.-G. C.

Considérations anatomiques et physiologiques du derme chevelu,

PAR M. E. TOURNIAIRE,

Pharmacien chimiste à Neuilly, Membre correspondant.

(Suite.)

Comme toutes les substances cornées, les poils se putréfient très-difficilement ; les momies égyptiennes, sur lesquelles il s'en retrouve encore aujourd'hui, en sont une preuve frappante. La couleur se perd d'abord ; mais cette décoloration n'est souvent appréciable qu'après un très-grand nombre d'années. Se fondant sur cette propriété, on peut, dans certains cas, constater l'identité d'un corps du moment de son exhumation. Les acides concentrés et la potasse caustique les dissolvent ; le chlore les blanchit, et divers sels métalliques leur donnent, ainsi que nous l'avons vu, une couleur foncée. Les sucs digestifs n'ont sur eux aucune action ; on en retrouve fréquemment des masses dans

les intestins des ruminants. Ces masses, connues sous le nom d'Egographiles, ont été également observées chez l'homme. Exposés à la flamme d'une bougie, les poils se contournent et brûlent en exhalant une odeur de corne. Leur analyse chimique, par la distillation, nous a donné les résultats suivants :

Huile empyreumatique, 0,3000. — Carbonate d'ammoniaque, 0,0580. — Charbon, 0,2560. — Phosphate de chaux, 0,1572. — Soufre, 0,0035. — Oxide de fer, 0,0012.

Dans les poils clairs (blonds), le phosphate de magnésie remplace le fer, et l'on trouve dans les poils blancs du phosphate de magnésie. Selon Vauclin, la cendre des poils forme un et demi pour cent de leur poids et un quatre-vingt-seizième selon Achart (1). Les fonctions du système pileux varient suivant les régions où il est observé ; d'une manière générale, on peut résumer ses fonctions dans les conditions suivantes :

1° Préserver le corps des injures de l'air ;

2° Conserver la chaleur ;

3° Mettre la peau à l'abri du froissement des corps étrangers ;

4° Orner certaines parties ;

5° Empêcher les corps étrangers de pénétrer dans les ouvertures extérieures ;

6° Diriger la sueur hors de la peau ;

7° Multiplier les voies de la transpiration.

On conçoit facilement comment les poils remplissent ces divers usages ; ainsi, à la tête, ils sont à la fois un ornement et un abri contre le froid ; les sourcils modèrent l'impression de la lumière et empêchent la sueur du front de couler entre les paupières ; les cils écartent les corps étrangers ; il en est de même des poils des narines, du conduit auditif, etc., etc.

Le système pileux ne se présente pas sous un aspect identique dans toutes les parties du corps : certaines parties en sont abondamment pourvues, tandis qu'il en est d'autres qui semblent n'en présenter que quelques traces. Cette répartition, toutefois, est beaucoup moins inégale qu'on ne le croit généralement ; à l'exception de la paume des mains et de la plante des pieds qui en sont complètement dépourvues, on rencontre le même nombre de poils, à peu de différence près, sur tous les points de l'enveloppe cutanée. Le tronc, les membres, les ailes et le lobe du nez, le pavillon de l'oreille même, en sont couverts ; ils

(1) D'après Sachs, ces cendres contiennent :
Chaux, 0,0042. — Silice, 0,0010. — Magnésie, 0,0018. — Fer, 0,0004.

sont seulement un peu moins pressés que sur le cuir chevelu. Il n'est pas jusqu'au sein le plus blanc et le plus uni qui n'en soit ombragé et, pour ainsi dire, hérissé sur toute sa surface. Le système pileux, chez l'homme, est donc plutôt inégalement développé qu'inégalement réparti; et, sous le rapport de cette répartition, il pourrait être divisé en deux grandes fractions. La première comprend les poils parvenus à leur entier développement, ou les poils proprement dits ; la seconde, les poils rudimentaires ou poils de duvet, qui occupent la plus grande partie du corps ; les uns gagnent du développement, et les autres du côté du nombre.

DES CHEVEUX.

Les poils qui recouvrent le crâne en haut, en arrière et sur les côtés, sont appelés cheveux. Les cheveux sont particuliers à l'homme, et la seule circonstance de la longueur qu'ils peuvent acquérir démontre que l'espèce humaine était destinée à l'attitude bipède. Aucun quadrupède, en effet, n'a les poils aussi gênants pour la progression que seraient les cheveux de l'homme, s'il était obligé de s'appuyer sur les mains pour marcher.

Chez les Européens, les Arabes et les Asiatiques, les cheveux sont longs, droits ou frisés ; courts, fins et cotonneux chez les Africains ; ceux des habitants de Madagascar sont gros, durs, crépus et longs de 4 à 6 pouces. La grosseur et le nombre des cheveux sont en rapport avec leur couleur ; ainsi les noirs sont généralement plus gros, mais moins nombreux.

On a compté dans chaque centimètre carré 52 noirs, 57 châtains, 63 blonds. Withol en a trouvé dans un pouce carré 572 noirs, 608 bruns, 790 blonds ou pâles. Les cheveux se divisent facilement suivant leur longueur ; ils sont à la fois flexibles et élastiques ; soumis à une extention lente et graduelle, leur longueur peut, d'après Wéber, être augmentée d'un quart et même d'un tiers. Withol prétend qu'un cheveu de moyenne grosseur peut porter un poids de 60 grammes. Certains peuples de l'antiquité (et il en est encore de nos jours) attachaient un grand prix à porter les cheveux longs : c'était chez eux un signe de servitude et d'esclavage de les avoir coupés. Les Romains et les Grecs regardaient la chevelure des enfants comme une robe d'innocence dont rien ne devait ternir la virginité.

Chez les Germains et les anciens Francs, on forçait les rois déchus à avoir les cheveux coupés ras, comme un témoignage de la perte de leur autorité. Aux premiers temps de l'Eglise, la même obligation était imposée au prêtre, comme une preuve de son humilité et de la renon-

ciation à toute prétention mondaine. La mode, chez nous parfois si bizarre, et immuable dans certains pays, modifie singulièrement la chevelure. Les adeptes de Mahomet rasent tous leurs cheveux ; les Indiens les portent généralement raccourcis ; les Madecasses, qui les ont trop courts pour les réunir en une seule tresse, en font un grand nombre de petites, qu'ils alignent symétriquement. Les Kabyles, et surtout les Riffains du Maroc, ne conservent qu'une longue queue sur le côté gauche de la tête ; c'est pour eux un signe distinctif et de reconnaissance, en dehors de la partie religieuse qui y est attachée. Les Chinois n'en laissent qu'une petite touffe au sommet de la tête, touffe sacrée par laquelle, suivant leur croyance, le prophète les saisira pour les emporter en paradis. Chez nous, la chevelure, tout le monde le sait, est adoptée de mille manières différentes. Enfin, dans tous les pays, le beau sexe s'en fait un ornement, à l'exception cependant des Juives africaines. Les lois du Talmud défendent en effet aux femmes mariées de montrer leurs cheveux en public. Disons en passant que les belles Israélites trompent les préceptes de leur religion en cachant leur brillante chevelure sous des nattes françaises.

DE LA BARBE.

La barbe est particulière au sexe masculin ; les femmes et les eunuques faits avant l'âge de puberté en sont ordinairement privés. Les Africains en ont peu, et certaines peuplades d'Amérique arrachent, comme superflu, les poils qui leur viennent épars. Enfin le plus grand nombre des Chinois n'en ont qu'à la lèvre supérieure et au bas du menton. L'usage de porter la barbe fut général en Europe dans le dernier siècle, et autrefois les Espagnols l'eurent en si grande estime qu'ils en mettaient de fausses quand ils avaient l'inconvénient d'en être privés.

Le grand historien Pline raconte que les Romains ne commencèrent à couper leur barbe que lorsque la mollesse des usages grecs eut envahi leur manière de vivre. La poitrine, les aines, les aisselles, les narines, les cils et les sourcils sont garnis de poils qui n'offrent aucunes particularités, et dont, par conséquent, nous n'avons point à parler.

On a vu des poils extraordinaires naître sur la langue, dans l'intérieur de glandes de loupes. Valisnièri (1) rapporte plusieurs exemples d'enfants venus au monde couverts de poils; c'était au point, dit Haller, que des hommes peu sensés les ont regardés comme des ours. Dans le journal des Savants, de l'année 1684, on lit qu'une dame, originaire de Silésie, ressentait tous les mois une douleur très-vive à la tête, pendant

(1) Billard, *Traité des Maladies des Enfants*, page 80.

laquelle une grande quantité de petits cheveux blancs d'un doigt de long sortaient dans l'espace d'une nuit; si on ne les arrachait pas avant le quatrième jour, ils rentraient dans la peau et la douleur devenait insupportable; si on les arrachait, cette douleur cessait entièrement. M. Rayer, qui s'est beaucoup occupé de ces poils surnuméraires, rapporte un grand nombre de faits de ce genre, et M. Devergie en a cité plusieurs dans le journal de Médecine et de Chirurgie pratique (1).

Les poils qui naissent accidentellement sur les *nœvi materni*, vulgairement appelés *envies*, sont ordinairement plus gros, plus raides, plus durs et d'une couleur plus foncée que ceux du reste du corps, leur arrachement produit une vive douleur et présente quelques dangers. Le rôle si minime que les poils jouent dans la physiologie de l'homme pourrait faire croire qu'ils ne peuvent pas exercer une grande influence sur lui à l'état de santé ou de maladie. Cependant, un observateur éclairé, M. Lanoie, a publié un intéressant mémoire sur le danger qu'il y avait, dans certains cas, de couper les cheveux. Tout le monde sait, en effet, que leur section faite un peu ras et par un temps froid surtout, occasionne fréquemment des douleurs plus ou moins intenses, des ophtalmies, des coryzas, etc. M. Villernie rapporte qu'il a vu mourir d'une hydrocéphale aiguë, un enfant de deux ans auquel on avait, trois jours avant l'apparition des premiers symptômes de la maladie, imprudemment rasé et lavé la tête (2).

La coupe des cheveux peut cependant être quelquefois suivie d'heureux effets. Morgagni raconte qu'un ami de Valsalva ne guérit un maniaque qu'en lui faisant raser souvent la tête, et qu'une matière visqueuse, d'une odeur forte, en suintait lorsque les cheveux commençaient à croître (3). Richerand (4) et Georges Bannœus (5) rapportent des faits à peu près identiques. (*A suivre*)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 1864.

La réunion est ouverte à 2 heures par la lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, lesquels sont adoptés.

Le Secrétaire-Général donne ensuite lecture de la correspondance.

D'après l'ordre du jour, sont lus : *Discours* lu à la Sorbonne, à la

(1) Tome XIX[me], page 31.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, tome 13, page 506.
(3) De Sedile. et Cons. morb. épist., 8, N° 7.
(4) *Eléments de Physiologie*, tome 2, page 86.
(5) *Ephémérides des curieux de la nature*.

réunion des Sociétés savantes, dans les séances des 30 et 31 mars, par un des représentants de notre Société, M. Tourniaire. — *Nouveau procédé pour combattre l'oïdium*, par M. L. Faudot-Bel, professeur à Mesnières. — *Pensées* de M. Léon Bourgeois et *Poésies* de M. le docteur Fritsch. — Revue bibliographique : *Les Fourgs* ou *un Village de la Hte-Saône*, par M. Tissot, président de l'Académie de Dijon. — *Monuments de l'ancien Evêché de Bale*, par M. A. Quiquerez, ingénieur des mines du Jura-Bernois. — *Le Prince d'Eckmülh, maréchal Davoust* (analyses par M. le professeur H. Cler).

La Société décerne le diplôme : 1° de membre honoraire à MM. le général de Byans, et Lanquetin, Jacques-Séraphin, ancien député ; 2° de membre correspondant à MM. Colin, juge de paix à Pontarlier, et Soucaille, Antonin, licencié ès-lettres à Béziers.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 6 JUIN 1864.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2 par M. le Président de Constant-Rebecque.

La première partie de la séance est consacrée à des observations sur *les effets de la gelée dans les derniers jours de mai*.

M. le Vice-Président Vionnet fait observer que cette gelée tardive a sévi principalement dans les bas-fonds, au voisinage des prés et des bois.

Quelques-uns des membres présents citent les parties du territoire de Poligny les plus endommagées : la plaine, du côté du village de Tourmont, les lieux abrités de l'air en général, ont été les plus maltraités ; la vigne, les haricots naissants et les pommes-de-terre dont le fanage commençait à sortir de terre ont eu le plus à souffrir. Cependant le mal ne sera pas aussi grand qu'on l'avait craint d'abord. Toutes ces plantes atteintes, sous l'influence d'une bonne température, tendent à repousser de nouveaux bourgeons et de nouvelles tiges.

Vient ensuite la deuxième partie de l'ordre du jour : *De la floraison des blés et des différents gramens des prairies*.

M. Vionnet rappelle à ce sujet le procédé si vanté de M. Daniel Hoïnbrenck, procédé qui a eu ses adeptes comme ses contradicteurs, et que M. Vionnet, tout en le combattant, conseille aux cultivateurs comme essai. L'opération consiste à passer sur le champ en fleur une corde tenue par deux personnes; cette corde est garnie de franges de laine

imprégnées de miel semi-liquide, de telle sorte que la plante, doucement agitée, laisserait échapper le pollen des fleurs qui se répandrait plus uniformément sur toute la surface du champ. Dans certains pays on a fait une opération analogue, en secouant des tiges mâles de chanvre sur les tiges femelles, pour augmenter la fécondation des ovaires et par là même la produire.

Ce procédé est surtout applicable dans les plantes chez lesquelles la fécondation se fait à œil ouvert, mais devient inutile là où cette même fécondation se fait à huis-clos.

Le troisième paragraphe était intitulé : *Du choix des graines pour faire des prés non arrosés.*

M. Vionnet donne à ce sujet lecture d'un travail fait par lui, que nous publierons dans un prochain numéro.

La séance est levée à 4 heures.

AGRICULTURE.

Des améliorations à procurer à l'agriculture de la Franche-Comté,

PAR M. BEL, MEMBRE CORRESPONDANT.

(Suite et fin).

Quant à nos fromageries ou fruitières, qui sont la principale ressource de nos montagnes, les chalets ne laissent-ils que peu de chose à désirer pour la fabrication, la fraîcheur, la propreté et le mobilier ? Il y a progrès sans doute; mais combien nous sommes loin des Bretons pour la manipulation du beurre ! Quelle prime ne mériterait pas celui ou celle qui trouverait le secret d'Isigny, dont le précieux produit ne rancit point !

Nous devrions peut-être nous arrêter ici : néanmoins, nous aimons trop nos amis de la campagne pour que nous hésitions à accroître le tribut que nous leur devons. Il est malheureusement encore quelques contempteurs du repos du dimanche, et qui, croyant y gagner, perdent assurément en ajoutant ce jour aux six de travail obligatoire. Ils ignorent sans doute que ce n'est pas trop d'un sur sept (car l'homme n'est pas de fer) pour secouer la poussière d'une laborieuse semaine, élever son âme à Dieu, passer la revue de sa famille, de ses besoins, réfléchir sur ce qu'il a fait jusque-là, sur ce qu'il aura à réaliser ensuite, satisfaire aux rapports de parenté, de bon voisinage, d'amitié, s'occuper des affaires communales, s'il y est appelé, et enfin, ajouter à ses connaissances par la fréquentation de la bibliothèque municipale. Est-ce trop de douze heures pour nourrir son cœur et son intelligence, quand on a donné six jours à l'acquisition du pain matériel ? Fait-on cela quand on noie ses facultés et que l'on mine son corps dans des orgies indignes de tout être vivant ?

Quant aux jours de repos forcé, pourquoi ne pas les utiliser par quel-

qu'une des *petites industries*, pour augmenter les ressources de la famille? Le tour offre à nos montagnes une occupation aussi agréable que lucrative. Aux travaux de la terre, le canton de Souilly (Meuse) joint la fabrication des brosses et des plus jolis ouvrages d'osier. La Haute-Saône, le Doubs, etc., façonnent en grand des rais, des jantes et des essieux. Ici ce sont des rouets, des dévidoirs; là, des boîtes légères de tous les formats; ailleurs, comme à Prénovel, ce sont des cuviers, des seaux et des râteaux en bois; plus loin, des millions de boutons, de dés, de lotos, plus des lettres majuscules pour étiquettes et enseignes. Dans la Forêt-Noire, de simples bergers produisent une infinité de joujous, aussi variés que charmants, et jusqu'à des horloges en bois. L'Italie, par ses chapeaux de paille, et l'Amérique, par les siens de bois, lèvent annuellement sur nous un tribut considérable: les bergères de nos troupeaux et les jeunes personnes de nos villages et de nos bourgs ne devraient-elles pas savoir nous en affranchir? Nous cultivons diverses espèces de céréales dont la paille de choix est très-propre à des tresses de toutes les couleurs.

Il est des arts plus relevés: la broderie et la dentelle. Les élèves de nos écoles de filles, naturellement fort adroites, ne devraient-elles pas apprendre à nous passer de Nancy, de Mirecourt, du Puy, et même de Valenciennes et d'Alençon?

Nous laissons perdre quantité de fruits, faute de savoir en tirer parti: Clermont-Ferrand les utilise *tous* en les convertissant en confitures sèches et liquides, qui s'exportent partout. Abricots, pêches, prunes, cerises, pommes et poires, tout arrive de là sur les tables les plus somptueuses.

La groseille fait, en notable partie, le lucratif commerce de Bar-le-Duc, la mirabelle celui des industrieuses dames de Metz, comme la pâte de coing et de reinette remplit les porte-monnaie des élégantes de Beaume. Nous possédons toutes les sortes de prunes; mais peu de nos ménagères songent à rivaliser avec celles d'Agen, de Tours et d'Alsace.

Nous payons au poids de l'or, dans les pharmacies, des plantes et des fleurs médicales que nous foulons partout sous nos pieds. Pourquoi ne pas charger nos enfants de nous procurer, sans aucune dépense, ces simples précieux, tels que fleurs de violette, de tilleul, de sureau, de camomille et mille autres, propres à nous guérir des rhumes et des indispositions causés par les refroidissements subits de la température? Il est telle drogue qui ne coûte, par exemple, que 1 fr., qui en rapporte, détaillée, 1,000 à l'homme de l'art.

Puissent ces lignes attirer la sérieuse attention de ceux pour qui elles sont tracées! *Amen.*

Nous aurions bien des choses à dire sur la culture de la vigne et l'économie œnologique; mais nous nous en rapportons sur ce point à notre savant compatriote, M. Pasteur, et aux enseignements de M. Guyot, que ne sauraient trop méditer nos infatigables vignerons. Toutefois, nous ferons observer que si la Franche-Comté adoptait le mode de vinification bourguignonne, elle rivaliserait, à coup sûr, avec les crûs de Beaune et de Nuits. La manipulation semble contribuer à la bonté des produits, plus encore que le cépage. M. le comte d'Hautecourt fit planter de tokai une vigne à Valfin-sur-Valhouse, il y a environ 30 ans; je ne sache pas que le vin de ce village ait acquis dès-lors aucunement la moindre qualité du nectar d'Outre-Rhin. Les vertus du tokai sont dues au hasard, ou plutôt à l'oubli ou à la négligence. Le vignoble qui donne cette chère liqueur appartenait à un ordre religieux fort riche. Comme, certaine année, le raisin ne fut récolté que très-tard, de là à demi-pourri, on n'espérait en tirer aucun parti. Ce fut tout le contraire qui arriva, et, depuis cet heureux résultat, on ne vendange à Tokai qu'à la fin de novembre. Le mérite de nos vins blancs de l'Etoile et d'Arbois

n'est-il pas dû à la récolte du raisin ayant subi les premières gelées, comme le généreux de nos paille à l'évaporation de toute la partie aqueuse du raisin étendu sur la paille durant tout l'hiver.

P. S. — Nous regrettons de n'avoir pas touché, en son lieu, l'importante question du reboisement des sols dénudés. Une portion considérable de ces derniers produit encore quelques misérables buis et force épines : il serait si avantageux de les délivrer de ces ennemis et de remplacer ceux-ci par des essences précieuses, qu'il y a presque crime à ne pas entreprendre cette œuvre utile. Une fois les arbres devenus défensables, la couche de terre végétale augmenterait sensiblement, et les troupeaux y trouveraient une pâture bienfaisante, comme ils le font dans les bois aménagés, où le pâturage leur est permis, et où, grâce à l'engrais qu'ils y portent, au soleil et à l'air que leur fréquentation y fait pénétrer, le bûcheron rencontre, non plus du bois de fagots, mais de bons et forts rondains. Pour transformer ces broussailles en futaies, il suffit parfois d'y semer des graines, que l'on recouvre d'un simple grattage du sol.

Le premier et le second plateau du Jura offrent des surfaces planes, rocheuses, fort nombreuses, connues sous la dénomination de *lézines*. Ces lézines, sortes de lézardes, les unes fort étroites, les autres assez larges pour engloutir le bœuf ou la vache qui s'y hasarde, sont des fondrières qui, dans tous les sens, et surtout du nord au sud, séparent les bancs de rochers en pâtés de toutes les dimensions. Elles ne varient pas moins de profondeur. Le bas recèle une terre végétale des plus favorables pour les essences ligneuses, principalement pour les arbres fruitiers. Autrefois ces sols, aussi dangereux qu'ils sont affreux, étaient couverts de belles forêts, que la coignée a abattues et que la dent venimeuse de la chèvre a empêchées de se reproduire. Pourquoi ne pas essayer de repeupler ces sites désolés? Des tentatives, rares, il est vrai, ont donné des résultats encourageants. Nous pourrions citer tel canton qui, il y a 60 ans, fut soustrait au bétail, et où l'on a déjà fait trois coupes de bons bois: Comme les végétaux prennent plus de nourriture dans l'atmosphère qu'ils n'en reçoivent par leurs racines, la chute annuelle des feuilles et la pourriture des autres débris exhaussent peu à peu la couche végétale. C'est à tel point que, dans le canton précité, les lézines sont aujourd'hui comblées d'excellente terre dite de bruyère. Quelles ressources les communes où abondent les lézines ne se procureraient-elles pas, et presque sans dépense, si elles voulaient s'en donner la peine? Elles ne seraient pas dix ou quinze ans sans retirer des fruits des jeunes arbres, des sommes considérables. Le noyer, le pommier, le poirier, le prunier, voire le cerisier, les paieraient au centuple des sacrifices qu'elles auraient consentis.

En 1732, deux arrêtés du Parlement souverain de Franche-Comté ordonnèrent l'arrachage par les propriétaires de toutes les vignes *des montagnes* et de celles du pays vignoble âgées de moins de 20 ans, sous prétexte que c'étaient de mauvais plants (en réalité, parce qu'elles faisaient concurrence aux vignes des côteaux de la plaine, possédées par les riches familles parlementaires, toutes nobles). Cette abominable iniquité fut partout consommée. J'ai, sur parchemin, l'ordre d'extirper, aux frais de Jean-Claude Fuynet et autres, d'Orgelet, leurs propriétaires, qui s'y refusaient, par des ouvriers accompagnés de la maréchaussée! De cet arrachage est résultée la ruine totale de la plupart des sols qu'elles occupaient, et qui ont été entraînés par les eaux et par leur propre poids dans les vallons et les rivières. C'est à cette époque que disparut la vigne des Côtard de Champlive, près de Baume-les-Dames, dont il est question dans la tragédie de M. Fenouillot, de Besançon, *les Bonzes du Japon*, suivie d'une curieuse Notice sur le testament d'un faux seigneur d'Ancier (près de Gray), qui donna lieu à un procès

entre les héritiers du vrai d'Ancier et les Jésuites de Besançon, procès que perdirent ceux-ci dans cette ville, et en appel devant le Parlement de Dole, mais qu'ils gagnèrent au Grand-Conseil de Bruxelles. C'est cette affaire qui donna lieu au *Légataire universel* de Regnard. Une partie de la fortune d'Ancier fut employée à la construction des superbes bâtiments du lycée actuel de Besançon.

Effets de l'Écobuage sur la fertilité du sol.

PAR M. GINDRE, MEMBRE FONDATEUR.

Ecobuer, c'est détacher le gazon d'une pièce de terre par plaques ou *mottes* d'une légère épaisseur. Nos cultivateurs appellent cela *écouenner*, c'est-à-dire ôter, enlever la couenne. Pour faire cette opération, on se sert de la houe ou d'une charrue spéciale. Avec ce dernier instrument, le travail est moins pénible et s'exécute plus rapidement; mais en revanche il est fait d'une manière moins parfaite. Quand on n'a pour but que de laisser sécher les mottes et d'en détacher le *chevelu* par des hersages successifs, cet ouvrage ne saurait être qu'avantageux, parce qu'il purge le sol des plantes adventices, qu'il l'ameublit et le dispose merveilleusement pour la culture des céréales et l'ensemencement des fourrages artificiels. On ne le fait guère que sur les chaumes, surtout avant une fumure. Mais si on écobue les prairies pour faire subir aux mottes une combustion lente et étouffée, et que le produit incinéré soit ensuite répandu sur le fonds en guise d'engrais, puis enterré par un labour, la pratique, l'expérience, la théorie, tout est d'accord pour engager à user sobrement de cet énergique moyen d'exciter l'activité du terrain.

Il y a quelque cent-vingt ans que dans une commune du canton de Poligny, Molain, on écobuait sur une vaste échelle. Dans le principe, les terres étaient plantureuses autant qu'on pouvait le souhaiter, et de manière à satisfaire les plus exigeants; mais au bout de peu d'années, elles avaient décliné au point de dessiller les yeux de tout le monde. On cessa à peu près d'écobuer les prairies, et on s'en trouva si bien, que les maîtres, plus soucieux alors de leurs intérêts et du mode de culture de leurs fermiers que bien de nos contemporains qui, par parenthèse, se montrent à cet égard d'une désolante incurie et, par leur silence, ont l'air de dire à leurs amodiateurs : pourvu que vous nous payiez régulièrement et au taux le plus élevé la laine du mouton pendant la période de votre jouissance, il nous importe peu que cet animal soit écorché ou qu'il ait le claveau quand vous nous le rendrez; on s'en trouva si bien, avons-nous ajouté, que les maîtres insérèrent dans leurs baux la défense expresse de rien brûler, parce que l'expérience leur avait appris qu'*écouennage est ruinage*.

Depuis un tiers de siècle environ, la leçon du passé a été oubliée dans cette même localité; les fermiers ont été laissés libres, et Dieu sait dans quelle mesure il ont pratiqué le *brûlis*; à peu d'exceptions près, les propriétaires eux-mêmes ont écobué plus ou moins chaque année. Mais qu'en est-il résulté? une chose qu'on aurait dû prévoir, purement et simplement ce qui était arrivé quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans auparavant : les quinquagénaires assurent tous, en effet, que le rendement du sol est actuellement au-dessous de ce qu'il était à l'époque de leur jeunesse. Nous avons eu la bonne idée, depuis quinze ans, de renoncer à l'emploi du feu dans notre culture, et, en comparant, nous nous en applaudissons davantage chaque année.

En thèse générale, l'écobuage semble donc condamné par l'expérience, par la pratique. A part le cas où il s'agirait de conquérir un sol vierge, nous pensons que l'on ne doit guère s'en servir dans des contrées comme nos plateaux. Si l'on examine théoriquement cette question, rien non plus ne milite pour elle. Sans faire une grande dépense de science, voici, croyons-nous, ce que l'on peut dire : de deux champs placés dans les mêmes conditions d'exposition, d'assainissement et de profondeur labourable, le plus fertile doit naturellement être celui qui renferme le plus de débris organiques. Or, comme à raison de son degré insuffisant d'intensité dans le cas dont il s'agit, l'action du feu est insignifiante sur les matières inorganiques, on est bien obligé d'admettre que c'est en grande partie du détritus qui, sous forme de fumée, disparaît dans le sein de l'atmosphère. Les gaz à odeur terreuse qui s'échappent des petites bulles de mottes comburantes, sont une part de l'épaisseur et de la richesse de la couche arable, et si les céréales semées dans un brûlis prospèrent en général et rapportent davantage qu'ailleurs, on peut se l'expliquer de cette sorte : après la décomposition très-prompte des parties herbacées sous l'influence ignée, décomposition qui, selon le cours ordinaire de la nature n'aurait dû s'effectuer que graduellement et dans un laps de temps beaucoup plus long, les sels, les oxydes, enfin tous les principes qui entrent dans l'économie végétale, se trouvant dégagés pour ainsi dire à la fois, créent de cette manière une dose exceptionnelle de nourriture dont peut se rassasier la première récolte, au détriment des subséquentes.

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1864.

Dans sa séance publique annuelle du 29 décembre 1864, la Société décernera des récompenses (médailles, livres, instruments, mentions honorables, etc.), pour tout effort accompli dans la voie du progrès, notamment :

1° **Agriculture.**— Cultures fourragères de toute nature les plus abondantes. — Améliorations agricoles. — Mise en valeur des terres incultes. — Ensemencement en lignes. — Introduction d'espèces végétales les plus avantageuses. — Comptabilité agricole la mieux tenue, etc.

2° **Viticulture.** — Culture en lignes. — Préservatifs des gelées et de l'oïdium.

3° **Economie forestière et Pâturages dans les montagnes du Jura.** — Quels sont les meilleurs moyens pratiques d'améliorer et de conserver les masses boisées encore existantes dans nos montagnes, de régénérer celles dépérissantes ou entièrement ruinées par l'effet des abus du pâturage ou d'exploitations vicieuses, et dont le sol ne convient qu'à la culture des bois ? — Ceux les plus propres à concilier les grands intérêts de la sylviculture et du pâturage, ne per-

dant pas de vue que dans les fortes déclivités, l'existence même et permanente des pâtures n'est possible qu'en les maintenant à l'état boisé, dont le couvert et l'ombrage leur procurent une fraîcheur salutaire, et les racines étant le seul obstacle à opposer aux éboulements de la faible couche de terre végétale qui couvre leur base rocheuse dans ces contrées abruptes.

4° **Sciences naturelles.** — Recherches sur le goître, sur les épidémies et épizooties dans le département. — Hygiène du vigneron, du cultivateur et du bétail.

5° **Sciences et Lettres.** — Histoire d'une localité, d'un personnage remarquable du Jura; abbayes, églises, villes du Jura; les prieurés de Château-sur-Salins, de Gouailles, de Rosières, etc.; continuation de l'histoire de Poligny, de 1700 à 1848 exclusivement; les biographies de l'avocat J.-B. Perrin (de Lons-le-Saunier); de l'historien Chevallier (de Poligny); du général Cler (de Salins). — Une pièce de vers sur les avantages particuliers et généraux de la Société de secours mutuels, établie récemment à Poligny. — Un petit traité à l'usage des écoles primaires du Jura, concernant soit l'agriculture, l'horticulture, la viticulture, soit l'hygiène, soit les faits historiques, les us et coutumes qui intéressent le plus le département.

6° **Beaux-arts.** — Œuvres inédites présentées par des musiciens, peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, etc.

7° **Ouvriers et domestiques.** — Bons et loyaux services chez le même propriétaire, depuis 20 ans au moins.

8° **Instruction primaire.** — Moyens pratiques à la disposition des instituteurs pour obtenir une fréquentation plus régulière des classes en été. — Questions de Pédagogie.

Conditions générales. — La Société tient d'ailleurs en réserve des récompenses et encouragements pour tout sujet traité avec conscience et talent en dehors des questions indiquées dans le présent programme.

Les mémoires devront être adressés à M. Henri Cler, archiviste de la Société, à Poligny, avant le 15 décembre (terme de rigueur). — Ceux concernant l'Instruction primaire, art. 8, devront être adressés en double expédition.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

HISTOIRE.

—

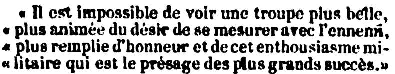
Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur,

PAR M. REGNAULT,

Archiviste honoraire du Conseil d'État, membre correspondant.

(Suite).

MARÉCHAL OUDINOT, DUC DE REGGIO.



« Il est impossible de voir une troupe plus belle,
« plus animée du désir de se mesurer avec l'ennemi,
« plus remplie d'honneur et de cet enthousiasme mi-
« litaire qui est le présage des plus grands succès. »
(Paroles de l'Empereur, s'adressant aux grenadiers de la division Oudinot, après le combat de Wertingen, le 10 octobre 1805.)

Heureux les siècles pendant lesquels les actions des hommes sont excitées par des pensées mâles et profondes, quand l'âme sérieuse se fortifie au creuset des évènements, et dans son essor s'élève et s'agrandit, lorsqu'enfin c'est la patrie et l'honneur qui les guident, les conseillent et les inspirent.

Le maréchal Oudinot naquit à l'une de ces époques, avec tant d'autres enfants de notre France qui se régénérait, lorsque tout français eût voulu naître avec Napoléon ou mourir avec Duroc.

Oudinot (Nicolas-Charles), vit le jour à Bar-le-Duc, en 1767, deux ans avant Napoléon, et fut le contemporain des autres grands hommes de cette époque, les Cuvier, les Humboldt et les Châteaubriand.

Dès l'année 1791, il était général de brigade, et en 1794, commandait, comme gouverneur, dans la ville antique de Trèves, dont il s'était emparé. C'était le début d'une vie militaire tout aventureuse. Fait prisonnier dans une attaque de nuit, il ne recouvre sa liberté qu'après cinq mois, et à peine libre, prend successivement d'assaut Nordlingen, Donawert et Neubourg. En 1799, général de division, chef d'état-major de Masséna, il figure près de cette belle et majestueuse tête du sauveur de l'Europe, Masséna, à la bataille de Zurich, où les hordes moscovites de Souwarow sont détruites et exterminées dans les gorges des Alpes par Lecourbe, l'habile général des montagnes.

Oudinot, pendant cette campagne, avait repoussé les Autrichiens jusqu'aux lagunes de Venise. Ainsi le programme du milieu du XIXme siècle : « *L'Italie libre jusqu'à la mer Adriatique*, » était exécuté dès la fin du XVIIIme. Ainsi le fait accompli a été annulé, en 1815, par la

politique rétrograde du partage du Lion ; les dépouilles de l'Italie ont été la proie de la force, et l'œuvre naguère reprise sous de brillants auspices, presque et plus d'à moitié avancée, attend encore son achèvement.

L'Italie doit être libre, unie et entière. C'est la prophétie du Dante. C'est le vœu de tous les cœurs qu'enflamment l'amour de la patrie et de la liberté, le goût du beau dans tous les genres, que le ciel a si libéralement départi aux Italiens.

La fortune d'Oudinot s'accrut rapidement par cette série éclatante de succès non interrompus. Mais Oudinot est un de ces hommes dont les actions seules les peuvent louer. 22 campagnes, entr'autres celles d'Austerlitz, de Friedland, de Wagram et de Russie disent assez ce qu'il fit ; et 19 blessures reçues en pleine poitrine proclament quel fut le héros digne de l'antique.

Il n'était pas invulnérable, témoin ces 19 cicatrices, mais rien ne put le vaincre, pas même cette douloureuse campagne de 1812 qu'il traversa tout entière, commencée avec bonheur, continuée avec gloire et finie au milieu de tant de souffrances endurées avec un courage tout stoïque, qui rappelle ce mot d'un ancien : « Non, douleur, tu n'es pas douleur. »

Nos héros modernes étaient contents s'ils rapportaient en France leurs drapeaux, comme ces hommes de l'antiquité demandant à leur dernier soupir : « Mon bouclier est-il sauvé ? »

Oudinot rapporta aussi dans ses foyers ses blessures, ses cicatrices et son bâton de maréchal.

Cette campagne couronna la vie militaire du maréchal, qui se rallia plus tard à la Restauration, lui prêta serment et servit les Bourbons avec fidélité.

En 1839 (17 mars), il fut promu à la dignité de Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur. Gouverneur de l'hôtel des invalides, le vétéran émérite de l'armée y termina sa carrière le 13 septembre 1847, à l'âge de 81 ans, laissant à un digne héritier un nom vivace et immortel comme l'honneur français.

ÉTATS DES SERVICES

De M. OUDINOT (Nicolas-Charles), duc de REGGIO, né le 25 avril 1767, à Bar-sur-Ornain (Meuse), fils de Nicolas Oudinot et de Marie-Anne Adam, marié en premières noces le 15 septembre 1789, à Mlle Charlotte Derlin, et en secondes noces, à Mlle Marie-Charlotte-Eugénie-Julienne de Coucy.

Détail des services. — Soldat au régiment de Médoc (infanterie), du 2 juin 1784 jusqu'en mai 1786.

2e Lieutenant-Colonel au 3e bataillon de la Meuse, le 6 septembre 1791.

Colonel, chef de la 4e demi-brigade (ex-régiment de Picardie), le 5 novembre 1793.

Nommé Général de brigade par les Représentants près les armées du Rhin et de la Moselle, le 14 juin 1794.

Confirmé dans ce grade, le 13 juin 1795.

Général de division employé à l'armée du Danube, le 12 avril 1799.

Employé à l'armée d'Italie, le 8 décembre 1799.

Inspecteur général d'infanterie, le 24 juillet 1801.

Id. de cavalerie, le 18 décembre 1801.

Commandant la 1re division au camp de Bruges, le 30 août 1803.

Commandant en chef les grenadiers de la réserve, le 5 février 1805.

Chargé du commandement en chef de Dantzig, en décembre 1807.

Commandant en chef le 2e corps de l'armée d'Allemagne, en mars 1809.

Maréchal de l'Empire, le 12 juillet 1809.

Commandant en chef de l'armée du Nord (Hollande), le 5 janvier 1810.

Id. le 2e corps d'observation de l'Elbe, le 9 janvier 1812.

Id. le 2e corps de la Grande-Armée, en mars 1812.

Id. le 12e id. le 31 mai 1813.

Id. le 7e id. le 8 février 1814.

Id. le corps royal des grenadiers et chasseurs à pied de France (ex-Garde-Impériale), le 20 mai 1814.

Gouverneur de la 3e division militaire, le 21 juin 1814.

Major général de la Garde-Royale, le 8 septembre 1815.

Commandant en chef la Garde-Nationale du département de la Seine, en octobre 1815.

Maintenu Gouverneur de la 3e division militaire, le 10 janvier 1816.

Inspecteur général des Gardes-Nationales du département de la Seine, le 23 décembre 1816.

Commandant en chef le 1er corps de l'armée des Pyrénées, le 12 février 1823.

Sans fonctions par suite du licenciement de la Garde-Royale, le 11 août 1830.

Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, le 17 mai 1839.

Gouverneur de l'hôtel royal des invalides, le 21 octobre 1842.

Décédé à Paris, le 13 septembre 1847.

Détail des campagnes. — 1792, 1793, an 2, an 3, an 4, an 5, an 6, an 7, an 8, an 9, aux armées de la Moselle, du Rhin, d'Angleterre et d'Italie.

An 12 et an 13, au camp de Bruges.

An 14, 1806, 1807, 1808, à la Grande-Armée.

1809, en Allemagne.

1810, à l'armée du Nord (Hollande).

1812, 1813 et 1814, à la Grande-Armée.

1823, à l'armée des Pyrénées.

Titres et dignités. — Membre du Corps-Législatif, élu dans le département de la Meuse, le 8 frimaire an 12 (1804).

Bourgeois de Neufchâtel, le 16 septembre 1806.
Comte de l'Empire, le 19 mars 1805.
Duc de Reggio, le 15 août 1809.
Ministre d'Etat et Pair de France, le 1er mai 1814.

Décorations françaises. — Chevalier de la Légion-d'Honneur, le 11 décembre 1803.
Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1804.
Grand-Croix id. le 6 mars 1805.
Chevalier de Saint-Louis, le 1er juin 1814.
Commandeur id. le 24 septembre 1814.
Grand-Croix id. le 3 mai 1816.
Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, en 1820.

Décorations étrangères. — Italie. — Chevalier de la Couronne de fer, en 1805.
Saxe. — Commandeur de l'Ordre militaire de Saint-Henri, le 5 février 1808.
Bavière. — Grand-Croix de l'Ordre militaire de Max.-Joseph, le 25 juin 1813.
Pays-Bas. — Grand-Croix de l'Ordre militaire de Guillaume, en mai 1815.
Prusse. — Grand-Croix des Ordres de l'Aigle et de l'Aigle-Noir, le 31 octobre 1817.
Russie. — Chevalier de 1e classe. Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Wladimir, le 25 février 1824.
Espagne. — Grand-Cordon de l'Ordre espagnol de Charles III, le 27 mai 1824.

Blessures. — A reçu un coup de feu à la tête, à l'affaire de Haguenau, le 27 frimaire an 2.
A eu la jambe cassée à Trèves, où il commandait, le 19 thermidor an 2 (6 août 1794).
Blessé de cinq coups de sabre dans une attaque de nuit, à Neckrau, le 26 vendémiaire an 3 (1794).
Blessé d'une balle à la cuisse, de 3 coups de sabre sur les bras et d'un sur le col, aux affaires de Neubourg, en fructidor an 4 (1796).
Blessé d'une balle à la poitrine, aux affaires de Warenlos, à la gauche du camp retranché de Zurich, le 16 prairial an 7 (1799).
Blessé d'une balle à l'omoplate, aux affaires de Schwitz, le 27 thermidor an 7 (14 août 1799).
A eu la cuisse traversée d'une balle, au combat d'Hollabrun, le 15 décembre 1805.
Blessé d'une balle au bras gauche, à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809.
Blessé à la tête, à la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809.
Blessé d'un biscaïen à l'épaule, au combat de Polotsk, le 17 août 1812.
Blessé d'une balle au côté, à la Bérésina, le 28 novembre 1812.
Blessé en Russie, au combat de Plechnitzio, en 1812.
Blessé d'une balle à la poitrine, au combat d'Arcis-s.-Aube, le 21 mars 1814.
De l'an 2 à 1814, 19 blessures.

Observations. — Sabre d'honneur et canon donnés par Bonaparte, 1er Consul, après la bataille de Monzambano, en décembre 1800. (Le canon avait été pris aux Autrichiens par le général Oudinot).

Extraits de divers bulletins de la Grande-Armée. — Campagne d'Austerlitz. — Combat de Wertingen, — 3e bulletin, — 18 vendémiaire an 14 (10 octobre 1805).— L'Empereur, s'adressant aux grenadiers de la division Oudinot : « Il est impossible de voir une troupe plus belle, plus animée du désir de se mesurer avec l'ennemi, plus remplie d'honneur et de cet enthousiasme militaire qui est le présage des plus grands succès. »

23e bulletin, — 23 brumaire an 14 (14 novembre 1805). — L'Empereur témoigne également sa satisfaction aux grenadiers Oudinot qui, au combat d'Amstettin, ont repoussé de leurs belles et formidables positions les corps Russes et Autrichiens; ils ont fait 1300 prisonniers, dont 600 Russes.

30e bulletin, — Bataille d'Austerlitz, — 2 décembre 1805. — L'Empereur et tout son état-major se trouvaient en réserve avec les 10 bataillons de sa garde et les 10 bataillons de grenadiers du général Oudinot. C'est avec cette réserve que l'Empereur avait le projet de se précipiter partout où il eût été nécessaire. On peut dire que cette réserve valait une armée.

Campagne de Friedland, — 24e bulletin, — 21 février 1807. — A Ostrolonka, l'intrépide général Oudinot, sur ses deux lignes, commandait la gauche; il se mit à la tête de la cavalerie, fit une charge qui eut du succès, et tailla en pièces l'arrière-garde ennemie.

30e bulletin, — 16 mai 1807. — Du haut des remparts de Dantzig, délabrés et à demi-démolis, l'ennemi a été témoin de toute l'affaire. Il a été consterné de voir s'évanouir l'espoir qu'il avait d'être secouru. Le général Oudinot a tué de sa propre main 3 Russes, etc.

79e bulletin, — 17 juin 1807, — Bataille de Friedland. — Friedland fut forcée et ses rues jonchées de morts. Le centre se trouve dans ce moment engagé. L'effort que l'ennemi avait fait sur l'extrémité de la droite de l'armée française ayant échoué, il voulut essayer un semblable effort sur le centre. Il y fut reçu comme on devait l'attendre des braves divisions Oudinot et Verdier.

Campagne de Wagram,—30e bulletin (30 juillet 1809),—Bataille de Wagram. — Le village de Wagram a été enlevé le 6, entre 10 et 11 heures du matin, et la gloire en appartient toute entière au maréchal Oudinot et à son corps.

5e bulletin, — 4 mai 1809. — Le 1er mai, le général Oudinot a fait 1,500 prisonniers au combat de Ried.

10e bulletin, — 23 mai 1809. — L'Empereur a donné le commandement du 2e corps au comte Oudinot, général éprouvé dans cent combats, où il a montré autant d'intrépidité que de savoir.

Campagne de Russie.— Le 24 novembre 1812, le duc de Reggio rencontra la division Lambert à 4 lieues de Borisoco, l'attaqua, la battit, lui fit 2,000 prisonniers, lui prit 6 pièces de canon, 500 voitures de bagages de l'armée de Volhynie, et rejeta l'ennemi sur la droite de la Bérésina.

GÉNÉRAL SUBERVIE.

> Le colonel Napier a fait entendre de dures vérités à l'aristocratie anglaise ; il lui a prouvé que selon les lois militaires de la Grande-Bretagne, des hommes tels que le maréchal Soult et Subervie atteindraient à peine le grade de sergent, et que Bonaparte serait devenu tout au plus colonel d'artillerie.

Subervie (Jacques-Gervais), naquit à Lectoure, département du Gers, dont 55 ans plus tard il devait être le député. Volontaire adolescent, il s'enrôla dès l'âge de 15 ans sous les drapeaux français, en 1792, à cette époque où la guerre étrangère faisait diversion aux troubles qui agitaient la France et soulevaient contr'elle la masse de l'Europe coalisée pour opposer une digue au torrent de la Révolution française dont elle redoutait la contagion.

Jamais plus noble cause n'avait armé notre jeunesse ardente et patriote, et l'on eût dit, à voir les prodiges qu'elle enfanta, que la guerre, ce mal *bella matribus detestata*, est moins un fléau que la paix quand celle-ci ne fait qu'énerver et annuler la jeune noblesse, qui trouvait toujours autrefois l'occasion de signaler sa bravoure et de soutenir à la pointe de l'épée son blason et la gloire de sa famille.

Subervie n'était point noble, mais jeune et généreux, il se fit son propre blason avec le secours de sa bonne lame. Dès le 21 septembre 1793, il partait aux côtés de l'adjudant général Lagrange et servait dans l'armée des Pyrénées-Orientales jusqu'à la paix conclue avec l'Espagne.

Dès qu'il eut passé en Italie, il se fit remarquer du général Lannes, qui se l'attacha comme aide de camp. Son heureuse étoile, ou plutôt son mérite, l'associa à l'expédition d'Egypte au mois de floréal an 6, et le fit participer au siège et à la prise de Malte, où il resta sous les ordres du général Vaubois jusqu'à la reddition de cette place aux Anglais.

Combien le valeureux soldat dut gémir doublement de l'échec de nos armes et de son absence de l'expédition des Argonautes français, courant vers une terre antique et merveilleuse, et à un trophée tout à la fois militaire et scientifique.

Subervie rentra en France au mois de vendémiaire an 9. Le sol natal l'attendait avec les grades de capitaine, d'aide de camp dans la garde des Consuls et de chef d'escadron. Appelé au camp de Boulogne, il y recevait la croix de Légionnaire. Ce fut pour lui un nouvel aiguillon dans la campagne d'Ulm et d'Austerlitz, qui lui valut le grade de colonel du 10e régiment de chasseurs à cheval. Sa brillante conduite à Iéna et à Eylau, où il fut blessé, lui apportait, le 14 mars 1807, la croix d'Officier. Son sang généreux n'avait été versé en vain ni pour son pays ni pour sa propre gloire.

En 1808, il partit pour l'Espagne, où, à la tête de son régiment, il chargea l'arrière-garde du général Cuesta, qu'il combattit et poursuivit avec acharnement sur la route de Truxillo. Enveloppé par l'ennemi, placé en embuscade sur des collines d'où il était foudroyé dans cette guerre de guérillas, il ne dut son salut qu'à son intrépidité et à son extrême sang-froid, qui le dégagèrent de cette position périlleuse. En 1810 et 1811, il concourait activement à la dispersion du corps d'armée anglais du général Blake, dans le royaume de Murcie. Le brave et infatigable Subervie se distingait encore à la bataille de Sagonte, et le 6 août 1811, il était promu au grade de général de brigade et fait baron.

A la suite de la campagne de Portugal, il revoyait la France, mais non pour y jouir d'un repos nécessaire après une campagne laborieuse et mêlée de tant de vicissitudes. A cette époque où la France armait et guerroyait en sillonnant l'Europe de ses bataillons au Midi, et bientôt à l'Est et au Nord, le soldat ne connaissait que le repos du bivouac, plus glorieux et plus utile que les loisirs de la paix et de la garnison.

Dès le 28 mars 1812, investi du commandement d'une brigade de cavalerie légère, il suivait la Grande-Armée dans cette aventureuse et trop célèbre expédition contre les modernes Sarmates. Après plusieurs actions d'éclat, il combattait à la bataille de la Moscowa, où deux éclats d'obus le blessaient grièvement. Ce fut dans cet état de souffrance qu'il dut subir les horreurs d'une longue retraite, qui devait cent fois mettre un terme à cette vie précaire, si elle n'avait été soutenue par un corps de fer et une âme de héros.

Ayant eu le bonheur d'y survivre, il rentra encore dans cette France, où, en touchant la terre, ses enfants, comme le géant Antée, retrouvaient la vigueur et l'espérance.

La campagne de Saxe, en 1813, retrouve Subervie aux batailles de Dresde et de Leipzig. Ne désespérant du salut de la France après cette dernière et triste catastrophe, non plus qu'un ancien capitaine, du salut de Rome après la journée de Cannes, Subervie, sous le regard de Napoléon, repoussé en France comme un lion frémissant, combat avec la même valeur à Brienne et jusque sous les murs de Paris, où il est atteint de trois coups de lance.

Ses blessures se sont cicatrisées et son ardeur s'est réveillée ou soutenue à proportion des dangers de la patrie. Le 3 avril 1814, il est promu au grade de général de division, et le 23 juillet, élevé à celui de lieutenant-général.

Le 7 juin 1815, Subervie, à son poste d'honneur et de péril, l'un des premiers entre ces milliers de braves qui consacrent à la France

menacée et près d'être envahie, le reste d'un sang précieux, commande à Ligny une division de cavalerie et fait de nouveaux prodiges à Waterloo. Inutile valeur! La fatalité était contre nous, et l'étoile de la France avait pâli. L'armée succombe à Mont-Saint-Jean sous le nombre, et Napoléon lui-même est sous l'illusion d'un perfide mirage, quand un nuage à l'horizon lui apporte le spectre des Prussiens au lieu des Français qu'il attendait, et qui devaient achever une victoire prête à se donner à son enfant chéri.

Mais l'armée vaincue, licenciée plus tard, devint l'armée de la Loire.

Le général Davout, pour la commander, abandonnait le portefeuille de la guerre, et menaçait de marcher à sa tête contre 600,000 ennemis coalisés. Subervie lui-même y était enveloppé. Et ces deux grands débris faisaient encore trembler et reculer cette coalition qui traînait l'émigration à sa remorque. Le lieutenant-général ne revint que dans la position de non activité. Mis en disponibilité dès 1820, il fut admis à la retraite en 1825.

Ce champion de toutes nos batailles fut un des hommes purs du premier Empire, que la Révolution de 1830 accueillit avec empressement, rétablit dès le 29 juillet dans l'armée, et investit du commandement de la 1re division militaire. Sa carrière interrompue reprit un rapide essor. Le 13 août, il était nommé membre de la Commission chargée d'examiner les demandes d'emploi des anciens officiers condamnés à un repos de quinze années. Le 18 octobre, il se voyait promu au grade de Commandeur de la Légion-d'Honneur. En 1831, il était appelé aux fonctions d'inspecteur général de la cavalerie dans les 1re et 16e divisions militaires.

Subervie avait trop bien mérité du pays pour ne pas le représenter dans sa ville natale de Lectoure. Il reçut quatre fois les honneurs de la députation du Gers.

Les évènements politiques qui s'étaient dessinés insensiblement depuis plusieurs années et qui marchaient vers une crise imminente, portèrent Subervie, en 1848, au ministère de la guerre.

Si ce ministère joue un rôle important, quand de loin il opère et agit sur l'armée en campagne qu'il alimente et organise, il est surtout le protecteur de la cité pendant l'insurrection; et s'il n'est pas capable de tenir tête à la masse d'un peuple entier qui s'insurge, il réprime du moins ses écarts et ses excès. Le ministre de la guerre, après la pre-

mière tempête, rétablit peu à peu le calme et fait rentrer le fleuve débordé dans son lit. Le ministre de la guerre étouffe ou intercepte la traînée de poudre avant que le volcan entier éclate, ou s'il ne peut le prévenir, il sauve du moins, après l'explosion, les citoyens inoffensifs.

Pendant son passage au ministère, Subervie rendit de grands services, en maintenant les principes de l'organisation militaire contre la *tourmente révolutionnaire* qui, au rapport du Moniteur de l'armée, *s'élevait incessamment pour les saper*.

Ce fut au milieu des orages de cette époque, le 19 mars 1848, que l'illustre capitaine fut élevé à la dignité de Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, cette sphère sereine, et pour lui le port d'où il pouvait voir et encore au besoin conjurer la tempête.

Il y était monté par tous les degrés hiérarchiques, et il s'assit et se reposa dans sa chaise curule qu'il avait conquise dans les camps depuis sa première adolescence.

ÉTATS DE SES SERVICES.

Nom et signalement du militaire. — SUBERVIE (Jacques-Gervais, baron), Lieutenant-général.

Details des services. — Lieutenant, en 1792.
Capitaine, en 1793.
Aide de camp du général Lannes, en 1797.
Chef d'escadron, en 1803.
Colonel, en 1805.
Général de brigade, en 1811.
Lieutenant-général et Chevalier de Saint-Louis, en 1814.
Campagnes de la République et de l'Empire.
Blessé à la bataille de la Moscowa.
Admis à la retraite, en 1825.
Rappelé à l'activité, en 1830.
Successivement inspecteur général de cavalerie et membre du Comité de l'infanterie et de la cavalerie.
Admis dans le cadre de réserve, en 1841.
Député.
Ministre de la guerre, en 1848.
En quittant le Ministère, Chancelier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur.
Grand-Croix de cet Ordre.
Membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative.
Admis à la retraite, par arrêté du 8 juin 1848.
Relevé de la retraite et rétabli dans l'ordre de la réserve, le 26 janvier 1853.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous sommes bien en retard pour rendre compte des ouvrages suivants, adressés depuis assez longtemps à la Société, et qui vont être parcourus, autant que possible, dans l'ordre de date de leur présentation.

Par le docteur Andrieux, de Brioude, notre savant correspondant : *l'Hydrothérapie combinée*, notice sur l'établisement central d'Auvergne, à Brioude.

Ainsi que le fait remarquer le docte auteur, l'hydrothérapie est chose nouvelle parmi nous. La question des eaux thermales, soit sous l'aspect de leur emploi externe, soit sous le rapport de leur administration intérieure, cette question, si ancienne en apparence, n'est pourtant guère qu'à son début. Bien que les Romains et les Grecs aient fait un grand usage des bains, admis largement dans leurs habitudes hygiéniques, attestant ainsi par la pratique et le fait l'importance qu'ils attachaient à ce moyen de bien-être et de santé, il ne paraît pas qu'ils se soient occupés sérieusement d'en étudier les propriétés curatives, et dans son origine et ses causes, la précieuse et salutaire influence. Du moins, s'ils en ont fait l'objet de leurs investigations, les fruits de leur travail ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et l'histoire ne nous a transmis aucuns monuments dignes de ce nom, ni de leurs grands naturalistes, Aristote, Pline ; ni de leurs médecins illustres, Hippocrate, Galien. A peine quelques recommandations de ce puissant agent thérapeutique. Même omission ou même perte du côté de l'Orient, où l'élévation de la température et l'abondance de la transpiration, font de l'immersion du corps dans le liquide élément, une obligation impérieuse, une nécessité indispensable, et presqu'une condition même d'existence. Silence à peu près complet des célèbres médecins arabes : Avicennes, Rhasès, Averrhoës, etc. Comment expliquer cette absence de traités spéciaux sur une matière qui se recommandait à tant de titres? Peut-être par le peu de progrès des décompositions chimiques.

Quoiqu'il en soit, il faut arriver jusqu'au XVme siècle pour rencontrer les premiers essais en ce genre, et c'est à l'Italie qu'en est due l'initiative, et à deux de ses médecins : Gentilis, natif de Foligno, délégation de Pérouse, et Guainer, de Pavie.

La France suivit de près, mais par des tâtonnements où régnait l'hypothèse plutôt que par l'application des règles de la vraie méthode. Ce n'est guère qu'à la fin du XVIIme siècle que l'expérience acquise au prix

d'une observation consciencieuse, s'étant substituée aux témérités du conjectural et du probable, ainsi qu'aux vues étroites de l'empirisme, suscita les travaux de Home, Margraff, Priestley, et dans le siècle suivant, ceux de Vauquelin, de Thénard; tandis que, de compagnie avec les procédés chimiques et l'analyse des principes constituants des eaux minérales, la médecine, par le ministère des Borden, des Leroy, les soumettait à son examen au point de vue plus direct de la guérison des maladies.

Hélas! de celles-ci, accidentelles ou chroniques, la simple nomenclature est effrayante. Heureux encore lorsqu'elles rencontrent sur leur chemin un praticien consommé comme l'auteur de l'Hydrothérapie combinée, publication précédée et devant être suivie de tant d'autres.

Par le docteur Bougard, médecin-consultant à Bourbonne-les-Bains : *Les Eaux salées chaudes* de Bourbonne-les-Bains (eaux chlorurées sodiques et bromo-iodurées).

Cette monographie commence naturellement par la description de la ville, — de sa position géographique, — de son climat faisant partie du climat vosgien; de sa température moyenne pendant la saison, qui est de 15 degrés centigrades; — de sa situation sur la croupe et les versants d'une colline faisant partie de la grande ligne orographique de l'Europe, qui sépare le bassin de la Saône de la tête des vallées de la Meuse et de la Marne, etc.

Ces détails topographiques, accompagnés de l'étude du sol, sont pleins d'intérêt pour les géologues, pour les résidents et les circonvoisins surtout. Mais aujourd'hui que les villes d'eaux ont acquis assez d'importance pour être classées à part, pour posséder des gazettes, des revues spéciales; aujourd'hui qu'il est peu de localités qui n'en revendiquent pour elles, ou dans ses environs, il suffira de savoir que la ville de Bourbonne-les-Bains, placée sur les frontières de la Lorraine, de la Franche-Comté, de la Bourgogne et de l'Alsace, non loin de la ville de Langres, est située dans la partie Sud-Est du département de la H^te^-Marne, connue sous le nom de *Bassigny*, au confluent de l'Apance et du ruisseau de Berne qui baigne la vallée de ce nom.

C'est sur la droite de ce ruisseau que surgissent les sources chaudes vers trois points différents : les bains civils, l'hôpital militaire et une fontaine dite la Fontaine-Claude, située sur la place des Bains, qui sépare les deux établissements thermaux.

Ces préliminaires établis, l'auteur passe au développement de son livre : l'analyse des eaux, la constatation de leurs propriétés physiques,

chimiques et organoleptiques; la détermination de leurs principes, principes fixes, gazeux; aux divers modes de les administrer, à la désignation des affections, des infirmités dont elles sont plus particulièrement appelées à opérer l'adoucissement ou le remède. Mais un des plus efficaces, ce nous semble, et dont l'auteur est trop modeste pour parler, est la confiance même qu'un établissement, confié en partie à ses soins, est de nature à inspirer aux baigneurs.

Par le même : *Relation du grand incendie arrivé à Bourbonne-les-Bains en Champagne, le 1er de may de cette année*, 1717, tirée d'une lettre écrite à M. le prince de Talmond, publiée d'après l'édition originale, avec une introduction et des notes.

La ville de Bourbonne s'était à peine refaite des désastres de la guerre des impériaux, qui, durant 23 ans, de 1636 à 1659, avait ravagé le pays; à peine avait-elle échappé à l'affreuse et épouvantable disette de 1652, suivie bientôt de la peste et de la famine, et d'horribles scènes d'anthropophagie, qu'elle fut atteinte par un fléau qui la dévora presque entière.

Un auteur contemporain donne de ce sinistre la description suivante :

Verum à bellicis furoribus vix benè respirare datum erat, cum novâ calamitate dirutum ac penè sepultum est, ipsis kalendis maiis anni 1717, datâ flammis prædâ, totum ferè arsit Borbonium; ignis atro piceoque veluti innixus turbine, intra paucas admodum horas ad quingentas privatorum ædes fatali vastatas incendio, egit in ruinam, miseræ urbis incolæ! Alii igne consumpti lethrifero, alii corruentibus cum ingenti fragore tectis obruti, alii a voracibus flammis semi vivi, semique ustulati vix aufugientes infaustas incendii reliquias, infaustamque vitam alio transtulere. Non alliud sanè post hominum memorium lugendum magis incendium crediderim; ipsius nempè tanta fuit strages, ut confluentes undiquè ad thermas exteri Borbonium in Borbonio quœrerent.

Traduction libre. — Mais à peine les fureurs de la guerre lui avaient-elles laissé le temps de respirer, qu'une nouvelle calamité la détruisit et l'ensevelit presque tout entière, et cela le premier jour du mois des kalendes de mai de l'année 1717. Livrée en proie aux flammes, la ville de Bourbonne fut presque totalement consumée. Un feu impitoyable l'enveloppant comme dans un vaste et noir tourbillon résineux, l'eut bientôt, dans l'espace de quelques heures, réduite en cendres, en détruisant cinq cents maisons des particuliers (outre les édifices publics) et consommant dans un embrasement fatal, la ruine irréparable de leurs désolés propriétaires. D'une ville malheureuse infortunés habitants! Les uns

atteints mortellement par des charbons homicides ; les autres entraînés et écrasés par la chute des toits s'écroulant avec un épouvantable fracas ; d'autres encore demi-vivants, demi-brûlés, cherchant à échapper aux flammes dévorantes acharnées à leur poursuite, et condamnés à porter ailleurs les débris funestes de l'incendie et les restes plus déplorables encore d'une vie prête à s'éteindre. Non, je ne crois pas que de mémoire d'homme, jamais incendie eut produit de tels ravages ; et telle fut la grandeur du désastre, que les étrangers accourus aux sources thermales se voyaient réduits à la triste nécessité de chercher, sans pouvoir la découvrir, la ville de Bourbonne dans Bourbonne-les-Bains.

Ce sombre tableau, nous pourrions nous l'approprier et le déclarer nôtre, en répétant après le poète : *quœque ipse miserrima vidi et quorum pars magna fui.*

Les anciens s'en souviennent : Au commencement du siècle, avec la même fureur et la même intensité, Saint-Claude vit s'abattre le même fléau sur ses habitants surpris et au désespoir. Ceux attardés par le désir de sauver des objets précieux, périrent victimes de cette excusable imprudence. De pauvres femmes, descendues dans la cave pour y abriter quelque linge, quelques meubles, y demeurèrent étouffées. Et ce n'est qu'à la munificence du Gouvernement consulaire, que Saint-Claude, la ville épiscopale du Jura, dut, nouveau phénix, de renaître de ses cendres, et rassemblant ses tronçons épars, de renouer le cours d'une nouvelle existence.

De même pour Salins, en 1825. Peu s'en faut que sur les fragments des murailles échappées aux flammes n'ait été gravée une lamentable épitaphe, une douloureuse et funèbre inscription. S'il lui fut donné de ressusciter de son sépulcre embrasé, ce fut grâce aux généreuses et bienfaisantes libéralités de la France entière.

Quant à notre ville, d'où lui vient son nom de Poligny ? Si l'on consulte l'étymologie, des deux éléments dont elle se compose, le premier, mot grec, *polis*, *ville*, n'offre aucune difficulté. Mais le second, *gny*, quelle en est la signification ? Est-ce simplement un diminutif ? Ou bien veut-il rappeler que sous le paganisme, notre cité était consacrée à Apollon, au soleil ? Ou bien encore, *gny*, *ignis*, *feu*, est-il là pour remémorer les dix-sept incendies qu'elle avait subis antérieurement au siècle de Chevallier, et dont fait mention cet historien ? *Haec adhùc sub judice lis est.*

Par M. le docteur E. Fritsch, dit Lang, médecin aide-major au 2me régiment d'artillerie, à Strasbourg, notre correspondant : *L'Elément*

moral et l'Elément matériel en médecine.

On a dit de l'homme qu'il était un petit monde, *microcosme*, probablement parce qu'il renferme dans sa double et triple nature les trois règnes : minéral dans ses os; végétal dans ses chairs; animal dans ses facultés sensibles, intellectuelles, volontaires. Mais quel est le rapport que ces trois règnes soutiennent ensemble? Quel est le mode de transition de l'un à l'autre? Car, pour ce qui est de l'influence du physique sur le moral, et réciproquement, c'est une question hors de débats, elle est avérée, incontestable; elle a été mise en évidence par les travaux de Cabanis, de Maire-de-Biran, et chacun, pour son compte, en a fait l'expérience. Il s'agit de la manière dont s'opère cette relation. Le comment? Ici revient en mémoire l'exclamation douloureuse de Pascal : « Nous avons beau enfler nos faibles conceptions, nous n'enfantons que des atômes au prix de la réalité des choses. Nous saisissons les faits, mais les causes nous échappent. »

C'est contre cette impossibilité d'aperception, et selon l'impitoyable énergie de l'à privatif grec, cette impuissance radicale de comprendre (acatalepsie) (1) que sont venues se briser misérablement toutes les explications essayées pour éclaircir ce mystère, et le *Médiateur plastique* de Kudwort; et l'*Influx physique* d'Euler; et les *Causes occasionnelles* de Descartes; et la *Vision en Dieu* de Mallebranche; et l'*Harmonie préétablie* de Leibnitz, etc.

Aussi M. Fritsch se garde-t-il bien de proposer une nouvelle théorie et de hasarder un nouveau système. En reconnaissant le fait de l'élément moral et de l'élément matériel, et leur action l'un sur l'autre, en prouvant par des exemples aussi curieux que multipliés cette action mutuelle, bien que quelquefois neutralisée par l'habitude et ce qu'il appelle la *tolérance*, son but est simplement d'établir que dans le traitement des maladies, le praticien doit bien plus consulter les manifestations physiques, toujours sûres, ostensibles et palpables, que les symptômes moraux, toujours au contraire plus ou moins occultes, équivoques et problématiques, attentif d'ailleurs à tenir un juste milieu entre un matérialisme grossier et un spiritualisme exagéré, et à pratiquer cet éclectisme en médecine recommandé récemment à cette place même par le laborieux pharmacien de Bordeaux, M. Jules Léon.

Malgré l'emploi de quelques mots techniques comme en ont à leur usage particulier toutes les sciences, il n'est pas nécessaire d'avoir reçu de la Faculté le diplôme de docteur, d'être un disciple d'Esculape et un

(1) Akatalambancim, être incapable de concevoir.

nourrisson du temple d'Epidaure, pour prendre plaisir à la lecture de ce livre, qui porte aussi pour titre : *Philosophie médicale*, et que l'auteur, qui est poète également (nous en avons fourni récemment la preuve), a semé en effet d'idées philosophiques, comme il a su l'orner et l'embellir des grâces et des charmes littéraires.

Notre excellent compatriote, M. le docteur Tamisier, nous veut trop de bien pour ne pas choisir avec soin les coopérateurs dont il se plait à nous procurer le bienveillant et l'affectueux concours.

Mais c'est assez errer parmi les malades, les morts et les mourants, et dedans ou sur les bords des hôpitaux et des cimetières. Comme au théâtre, après les convulsions d'un drame, une pièce moins noire, un acte de diversion et d'allègement.

Par M. Antonin Soucaille, de Béziers, notre correspondant : *Montagnes et vallées*, récit d'une excursion.

De Béziers on a fait l'honneur de dire que si Dieu daignait habiter sur terre, il préférerait à toute autre cette ville pour séjour. Rien donc de plus naturel que l'idée venue à un de ses enfants d'en décrire le site, les entours, dans ce beau département de l'Hérault, au riche vignoble, au chef-lieu si recommandable par sa célèbre école de médecine.

Cette description, il eût été libre à l'auteur de la tracer assis devant des feuilles déployées sur une table, et de nous la présenter ensuite comme un résultat de ses explorations et de ses études; ses assertions n'eussent inspiré aucune défiance. Il a mieux fait. Il ne prétend rien nous faire croire que ce que nous aurons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles. Nous prenant donc par la main, il nous introduit sur la scène, et, à travers un large triangle ayant pour sommet Béziers, et pour base la route de Saint-Pons à Bédarieux, il nous fait parcourir sur ses pas, hameaux, villages, bourgs, cantons, arrondissements, champs, prairies, vignes, et selon le titre, *Montagnes et vallées*. Initié à toutes les données de la statistique, il n'en omet aucun détail : noms; populations; particularités sur leurs mœurs, leur caractère; hommes remarquables; qualités, étendue du territoire; productions agricoles, industrielles; matières premières transformées par le travail, etc.; rien d'oublié; tout, occasion d'instruction, objet d'enseignement. Un pont à traverser, et tout de suite la connaissance acquise des méandres d'un ruisseau, d'une rivière, de ses affluents, de sa source et de son embouchure; les rayons d'un soleil ardent à éviter, et nous voilà au milieu d'une forêt mis en demeure d'en observer les diverses essences. Que si le désir de jouir d'un vaste panorama nous emporte au faîte d'une montagne, de cette

hauteur nous découvrons aussitôt à nos pieds ou dans le lointain, châteaux, abbayes, églises en ruine, et de suite il se rencontre à propos un ancien et comme un survivant des âges, docte et complaisant interprête, moine ou séculier, tout prêt à nous en raconter l'origine, les vicissitudes, les péripéties, et à nous narrer les guerres civiles, politiques et religieuses dont, dans ces contrées, celle des Albigeois, dont ces collines, celles des Cévennes, ont été si longtemps le théâtre ensanglanté. Redescendus dans la plaine pour nous soustraire à ces tristes souvenirs, un tableau ravissant et bien propre à nous en soulager, se déploie à nos regards. Un immense verger où se distinguent l'oranger, le mûrier, l'olivier, l'olivier surtout, l'arbre favori de Minerve, dont il a plu à la déesse de doter la cité de son nom, l'objet de ses préférences, cette Athènes immortelle à jamais, ce centre unique de poésie, et des sciences et des arts. Et maintenant s'il s'ouvre ici une parenthèse, à cette fin de vous insinuer, ô lecteur, que le guide auquel nous devons ce voyage d'agrément, ou plutôt cette promenade péripatéticienne, promenade ou voyage en tout cas, si différents de ceux effectués au fond d'un ignare tombereau, que ce guide est licencié ès-lettres, vous étonnerez-vous que son langage et son style tout imprégnés des douces senteurs de l'olivier, exhalent les parfums du plus suave et du plus pur atticisme?

H.-G. Cler, *professeur émérite.*

Considérations anatomiques et physiologiques du derme chevelu,

PAR M. E. TOURNIAIRE,

Pharmacien chimiste à Neuilly, Membre correspondant.

(Suite.)

PATHOLOGIE DU DERME CHEVELU.

Les difficultés sont grandes, a dit M. Cazenave, quand il s'agit d'étudier l'histoire des affections du cuir chevelu. Si, en effet, nous remontons au berceau de la médecine, nous trouvons une confusion qui, tout en apportant un obstacle invincible à la netteté des descriptions, étouffait dans son germe toute tentative d'originalité. Nous n'avons point à nous occuper ici des diverses descriptions qu'ont donné sur ce sujet Celse, Galien, Alexandre de Tralles; chez les Arabes, Avicenne, Hally, Abbas, plus tard, Guy, de Chauliac, A. Paré, Monardi, Guyon, et enfin le célèbre Rosen.

Quoiqu'il en soit, il faut arriver jusqu'à Alibert pour trouver une

classification des affections du cuir chevelu. Alibert (1), dont l'enseignement fait une des gloires de la pathologie cutanée, vint enfin donner à la doctrine des teignes, et l'autorité de son nom et le double éclat de son style et de sa parole. Notre intention n'est point de décrire dans cet opuscule toutes les maladies dont le cuir chevelu peut être atteint, notre but est seulement d'émettre quelques considérations générales sur le pityriasis, la canitie et la calvitie.

DU PITYRIASIS.

Le nom de pityriasis était employé par les médecins grecs pour désigner une exfoliation farineuse; les latins l'appelaient porrigo, comme le prouve ce vers du poète Serenus.

Cum caput immensâ pexum porrigine ningit.

L'expression de furfurés a été employée à toutes les époques de la science, et on la retrouve dans les œuvres d'Avicennes et de la plupart des Arabistes. Quoiqu'il en soit, le pityriasis est pour les auteurs anciens et modernes une affection cutanée superficielle, et caractérisée par une exfoliation continue de petites écailles blanchâtres furfuracées qui se renouvellent sans cesse. Le pityriasis est presque toujours apyrétique; dans quelques cas rares cependant, M. Duchesne-Duparc l'a vu prendre, à son début, une apparente acuité chez les jeunes sujets; il y eut fièvre, chaleur générale, agitation, courbature; ces phénomènes durèrent peu, et l'herpès furfuracé ne tarda pas à reprendre sa marche habituelle (2). Le pityriasis reconnaît plusieurs variétés, mais nous n'avons à nous occuper ici que de celui dont est atteint le cuir chevelu, le pityriasis capitis.

Cette affection, véritable inflammation chronique du cuir chevelu, se manifeste à l'œil par un grand nombre de squammes minces et petites, qui pourraient faire croire que la tête a été saupoudrée de son ou de farine. La coloration de la peau reste normale, mais il se produit une sensation de fourmillement parfois extrêmement pénible. Ces démangeaisons, en excitant le malade à se gratter, déterminent la chute de ces squammes, qui se reproduisent avec une promptitude incroyable.

Le pityriasis reste quelquefois pendant un temps considérable à l'état latent; on ne l'aperçoit alors que le matin, lorsque le malade est échauffé par la chaleur du lit. Cet inconvénient a lieu surtout chez les femmes qui, à leur lever, ont les cheveux couverts d'une matière pulvérulente. Mais si l'on ne se hâte d'y porter remède, la maladie ne tarde pas à aug-

(1) CAZENAVE; *Maladies de la peau*, 1806.
(2) DUCHESNE-DUPARC; *Traité des dermatoses*, page 174, 1862.

menter, et, parvenue enfin à son maximun d'intensité, elle est caractérisée par un véritable flux farineux.

Les femmes en sont plus fréquemment atteintes que les hommes; chez les adultes et les gens avancés en âge, il se présente avec des caractères identiques, tandis que dans le jeune âge le cuir chevelu est rouge, douloureux, et occasionne un vif prurit qui fait crier les petits malades.

C'est le pityriasis *rubra* des auteurs. Dans cette variété, selon M. Gibert, des écailles minces, blanches, foliacées, se détachent de la peau en fragments de grandeur variable, plusieurs de la longueur de l'ongle par exemple. Le pityriasis capitis a été confondu assez souvent chez les enfants avec plusieurs autres affections cutanées. On évitera cette erreur en n'oubliant pas que les squammes du pityriasis ne font pas de saillies sensibles au-dessus de l'épiderme, qu'elles sont parfaitement sèches et qu'elles ne sont ni précédées, ni accompagnées de vésicules, ni de pustules. Dans la teigne tonsurante on trouve bien quelques poils brisés à quelques millimètres de la surface de la peau, et entourés de flocons nacrés et d'écailles grisâtres qui ont une certaine analogie avec le pityriasis, mais alors on observe en même temps la rupture, l'engainement des poils, signes pathognomoniques de l'affection dermophytique, et qui rendent impossible toute erreur de diagnostic (profes. Bazin).

Cette affection n'offre en elle-même aucune gravité sérieuse, mais quand on songe à ses fréquentes récidives, à la difficulté de sa guérison et à l'alopécie dont elle est souvent la cause, le pronostic en est assez grave. Il n'est pas rare, en effet, quand le pityriasis dure depuis assez longtemps, de voir tous les cheveux tomber par poignées, et cette chute est d'autant plus apparente qu'elle affecte principalement les dames qui se faisaient remarquer par une abondante chevelure.

Certains aliments, des émotions morales, l'insolation ont été regardés comme des causes de pityriasis; mais des renseignements fournis par les malades eux-mêmes n'ont rien appris de positif à cet égard. L'irritation que produit un frottement répété, les peignes et les brosses trop dures, enfin l'emploi de certains cosmétiques paraissent être les principales causes de cette affection.

Il nous reste à dire un mot de deux états particuliers que présentent très-souvent les cheveux et dont on a voulu faire de véritables affections. Ce ne sont pour nous que des symptômes; aussi, malgré tous les efforts de certains auteurs, on n'a pu les faire admettre dans le cadre nozologique.

Le premier de ces états pathologiques a été désigné sous le nom de *xérotrixie*. Il consiste dans la suppression de la sécrétion de l'huile

animale, suppression qui détermine une sécheresse considérable des cheveux.

Le second de ces états, appelé *hydrotrixie*, consiste précisément dans une hypersécrétion de l'huile animale qui arrose les tiges capillaires, et par conséquent occasionne une sorte de collement, d'empâtement des cheveux qu'on appelle état gras des cheveux. Cet état serait, dit-on, le résultat d'une irritation sécrétoire particulière des follicules pilifères.

DE LA CANITIE.

On appelle canitie la coloration blanche des cheveux, sénile, congénitale ou accidentelle. C'est le *canitia* ou *canus* des latins.

La *canitie sénile* commence ordinairement de 30 à 40 ans, elle débute presque toujours par les tempes. Voici comment un auteur explique ce phénomène : « Par les progrès de l'âge, dit-il, toutes les sécrétions subissent, comme on sait, un certain degré d'altération ; elles sont pour ainsi dire plus aqueuses, plus fluides, moins animalisées. L'organe cutané surtout ressent vivement cette espèce de décadence, il se ride, perd son vernis juvénil et s'atrophie par degrés; ces sécrétions doivent par conséquent participer à cet état; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que l'huile animale que les bulbes tiraient de la substance de cet organe devienne de moins en moins colorée et qu'elle finisse par blanchir tout-à-fait avec les tiges capillaires qu'elle pénètre (1). »

La *canitie congénitale* est rare, elle est attribuée, par Scheinek, à la diminution ou à l'absence de la chaleur animale. Quoi qu'il en soit de cette opinion, qui n'est point celle de tous les auteurs, on sait que sous certaines latitudes et en dehors de la zône polaire, il existe des individus dégénérés : ce sont les Albinos, dont il a déjà été question.

La plupart des faits de canitie congénitale ont été révoqués en doute ; il en est cependant quelques-uns d'une incontestable authenticité. Parmi eux s'en trouve un assez grand nombre cités par le collectionneur Scheinek ; voici quelques-uns de ces exemples :

Conrad de Waldkirck eut dès sa naissance un côté de la tête couvert de cheveux blancs, et la barbe du côté opposé était de la même couleur quand elle commença à pousser.

Georges Bannœus cite le cas d'un enfant qui avait la moitié des cheveux entièrement noire et l'autre moitié très-blanche.

Bartholin et Briedlin disent avoir eu l'occasion d'observer des canities semblables. Tous les auteurs s'accordent à considérer cette déco-

(1) *Traité d'anatomie et de physiologie du système pileux*, page 41.

loration anormale comme causée par une lésion partielle de la matière colorante du poil.

La *canitie accidentelle* est beaucoup moins fréquente que la canitie sénile. Les causes sont nombreuses, mais elles sont loin d'être toutes irrévocables. « Tout ce qui peut affaiblir l'organisation, rendre languissante l'action vitale, dit M. Culleier, produit ou hâte le changement de couleur des poils; ainsi le virus venérien trop longtemps négligé, des traitements mercuriels trop répétés, les excès dans l'usage du vin, des pertes séminales trop fréquentes, des maladies très-aiguës ou très-longues, des douleurs permanentes de la tête, les travaux assidus de l'esprit, les vives impressions morales, sont autant de causes de canitie.» Mais ces causes ne sont pas les seules, et M. Cazenave cite encore des faits où l'influence accidentelle toute locale ne saurait être méconnue; ce sont ces canities partielles qui succèdent à certaines cicatrices, ces décolorations générales qu'on observe après le favus.

La canitie accidentelle peut être divisée en trois groupes principaux; nous nous bornerons à citer quelques exemples de chacun d'eux.

Canitie par cause générale. Un individu phthisique, âgé d'une vingtaine d'années, et placé à l'hôpital de Milan, avait des cheveux d'une blancheur tellement remarquable qu'on allait exprès le voir comme une rareté (1). Un autre jeune homme vit tous ses poils, et en particulier les sourcils, blanchir à la suite de la variole qu'il venait d'essuyer (2). Un troisième éprouve le même effet à la suite d'une fièvre ataxique.

Canitie par cause locale. L'arrachement des poils fréquemment répété est regardé comme une cause de canitie. Tout le monde sait que les hippiatres emploient ce moyen sur les chevaux quand ils veulent établir une tache blanche sur un point donné, ce qui le plus souvent a lieu à la région frontale.

Canitie par émotion morale. Nous avons déjà cité l'exemple du duc de Mantoue, et les annales de la science et de l'histoire fourmillent de faits semblables. Saint Vallier fut frappé de canitie subite en apprenant que sa fille, Diane de Poitiers, était devenue la maîtresse du roi.

Une personne de la connaissance de Bichat blanchit presque entièrement en apprenant une funeste nouvelle (3).

Un seigneur de Montpellier ayant été mis en prison comme coupable d'un crime, devint tout blanc dans l'espace d'une nuit (4).

(1) Opusc. chas. de Milan.
(2) Ludwic, cité par Blumenbach.
(3) Bichat. Amot. gén., tome IV, page 815.
(4) Borolly. Obs. lib. 1, obs. 26.

Au moment où les valets détachaient de la croix de Saint-André, pour les jeter dans le brasier, les tristes restes de Damiens, accusé de régicide sur la personne de Louis XV, on s'aperçut que les cheveux du patient, qui étaient bruns lorsqu'il arriva en Grève, étaient devenus blancs comme neige (1).

Marie-Antoinette présenta le même phénomène lors de sa translation au Temple, ainsi que la nommée Paret, femme Leclerc, à la suite de la vive émotion qu'elle éprouva en se voyant citée devant la Chambre des Pairs pour déposer dans le procès de Louvel.

Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini, mais ceux que nous venons de rapporter nous paraissent suffire pour la démonstration du fait.

Cette rapidité avec laquelle la canitie peut se produire ne semble-t-elle pas établir entre les cheveux et l'encéphale une intime corrélation? Elle rappelle ce vers admirable d'un auteur latin :

O nox ! quam longa es quœ facies una senem.

Si maintenant nous résumons les causes des diverses variétés de canities, nous verrons qu'elles peuvent être attribuées :

1° A l'absence du principe colorant, par suite de vice de conformation avant la naissance;

2° A la résorption ou au changement subit de la nature de ce même principe par l'effet de la terreur;

3° Enfin à la suppression de ce même principe, ce qui arrive progressivement, et est occasionné par tout ce qui peut diminuer la vitalité.

On a prétendu qu'il y avait une différence entre la canitie sénile et la canitie accidentelle. Guyon (2) prétendait que dans la première la décoloration des poils commençait par la pointe, tandis que dans la seconde c'est la base du cheveu qui est le point de départ. Cette distinction, qui a eu longtemps cours dans la science, est dénuée de tout fondement.

POÉSIE.

Honte aux Chasseurs d'Oiseaux,

PAR M. LEFÈVRE-BRÉART, MEMBRE CORRESPONDᵗ.

Les feuilles de nos bois déjà jonchent la terre;
L'oiseau n'a plus de chant; le bois plus de mystère;
Tout annonce l'hiver.
La neige et les frimas envahissent la plaine;

(1) *Mémoires de Sanson,* tome 2, page 352, 1862.
(2) *Miroir de beauté,* chap. 1.

Des frileux aquilons soufflent la froide haleine,
Agitant, glaçant l'air.

Les pâtres, les troupeaux désertent la montagne;
Les laboureurs ont fui la muette campagne,
Les champs sont délaissés.
Comme les flots des mers, battus par les orages,
Dans le ciel obscurci roulent de noirs nuages
Par l'aquilon chassés.

Redoutant de l'hiver l'âpre et rude influence,
Les oiseaux effrayés du froid et du silence
Qui règnent dans les champs,
Prennent leur vol hardi pour de lointaines plages
Où le soleil fait naître, au sein de frais ombrages,
Les trésors du printemps.

Heureux petits oiseaux, dans un autre hémisphère,
Vous retrouvez des fleurs, la brise printanière,
Et vos tendres amours!....
Sous un ciel azuré, limpide et sans nuages,
Vos chants harmonieux, délices des bocages,
C'est l'hymne des beaux jours!...

Mais que vont devenir ceux que leurs faibles ailes
Condamnent à rester dans des climats rebelles
Où mugit l'aquilon?
Où les rudes frimas et la neige et la glace,
Dans les champs dévastés ne laissent nulle trace
De verdure au vallon?...

Que d'ennemis cruels, hélas! leur font la guerre!
C'est d'abord le vautour, à la sanglante serre,
Puis le froid, les chasseurs!
Oh! qui les défendra ces chantres du bocage,
Qui, gardant nos moissons, succombent sous la rage
D'ignobles oppresseurs?

Horreur à ces tyrans! honte, honte éternelle
A ces chasseurs maudits dont la main si cruelle
Tourmente les oiseaux!
Eux qui gardent nos champs, nos bois et nos récoltes,
Qui de tant d'ennemis détruisent les cohortes,
Ils n'ont que des bourreaux!

Aimables bons enfants, tous prenez leur défense!
Laissez ces chers petits dans le nid que balance
La brise du printemps!
Laissez-les voleter sous les yeux de leur mère;
Si vous êtes tentés de leur faire la guerre,
Pensez à leurs doux chants....

BOTANIQUE INDUSTRIELLE.

Des Succédanés,

PAR M. JULES LÉON, MEMBRE CORRESPONDANT.

(Suite).

***Du GENEVRIER** comme succédané du sassafras et des résines exotiques. —Propriétés thérapeutiques.—Applications industrielles du Genevrier.*

Ce sommaire nous dispensera d'une introductin oiseuse, en nous permettant d'entrer immédiatement au cœur de la question que nous allons traiter ici.

Le genevrier renferme dans ses tissus une matière résineuse plus active et plus aromatique que celle du pin commun.

Extraite par incision des tiges de l'arbrisseau dont nous parlons, cette résine se concrète à l'air en une masse jaunâtre; elle remplacerait avantageusement celle du pin maritime dans les usages médicaux, et les préparations unguentiformes auxquelles on l'emploie sont évidemment supérieures en qualité et en efficacité, comme nous l'avons constaté nous-même.

Nous appelons sur ce point l'attention des agriculteurs et des propriétaires de landes très-sablonneuses, qui pourraient utiliser pour la culture du genevrier, de vastes terrains où tout autre culture est impossible.

Le genevrier, qui se reproduit facilement par boutures, croît non-seulement avec rapidité, mais encore il résiste à la gelée, à cause de sa sève résineuse, peu conductrice du calorique.

Tous les sucs résineux exotiques employés à la préparation des onguents dans la pharmacie, à la confection des vernis dans les autres arts, seraient avantageusement remplacés par la résine du genevrier. Le commerce de la droguerie parviendrait ainsi à s'affranchir de ce tribut énorme qu'elle paie à l'exportation coloniale pour les résines exotiques toujours assez chères.

Mais c'est surtout comme succédané du sassafras que le bois de genevrier doit attirer notre attention. Aromatique et excitant comme le laurier étranger dont nous parlons, le bois de genevrier, en infusion, est tout-à-fait diaphorétique. C'est à ce titre un adjuvant actif de la médication anti-syphylitique. Pour utiliser le bois de genevrier, on peut en préparer soit une tisane, soit un sirop. Voici la formule de ces deux préparations, que nous recommandons à MM. les docteurs dans le traitement des affections cutanées et syphylitiques.

Tisane de bois de genevrier.

Prenez : bois de genevrier, 30 grammes. Coupez par petits morceaux et faites infuser 24 heures dans un litre d'eau.

Quatre tasses par jour.

Sirop de bois de genevrier.

Infusion précédente, ...	72 litres.
Sucre, ...	1 kilog.

F. S. A. un sirop dont on prendra 2 cuillerées par jour dans l'infusion de genevrier.

Ce sirop devra être fait à froid, comme les sirops d'eau distillée.

Le principe résineux se trouve abondamment dans toutes les parties du genevrier, et par conséquent celles-ci sont douées de vertus excitantes propres à relever les forces épuisées, surtout dans les maladies nerveuses. A raison de l'énergie de leurs propriétés, les feuilles et le bois de genevrier conviennent également en lotions, fomentations, et principalement en bains, pour réconforter les tempéraments affaiblis par les crises nerveuses et par certaines fièvres rebelles.

Dans ce cas, on prendra une forte brassée de feuilles de genevrier, de branches, et un kilogramme de fruits *(genièvre en grains)*. On les fera bouillir demi-heure dans une chaudière d'eau. Après quoi on versera cette décoction dans un bain de siège. Dans le principe, le malade ne devra pas rester plus d'un quart d'heure dans le bain. Graduellement, on devra arriver à le supporter une heure.

D'habitude, pour rendre ce bain plus efficace, on y ajoute un litre de vin rouge généreux.

Nous avons observé de nombreux cas de guérison produits par le moyen que nous préconisons ici. Bien plus, nous avons pu nous convaincre que les bains de genevrier sont un excellent remède contre les flueurs blanches et leurs funestes conséquences.

Ici quelques praticiens nous objecteront qu'il est souvent dangereux de supprimer les flueurs blanches. A ceux-ci nous répondrons que les

bains de genevrier n'agissent pas en supprimant les flueurs blanches ; non certes, ils ne font qu'en modérer le cours, et ils s'opposent ainsi aux fâcheuses conséquences d'un affaiblissement nuisible à l'hygiène de la femme. Comme exemple aussi heureux que remarquable de ce cas, nous citerons M[me] Dauvergne, femme d'un peintre distingué de Bordeaux, dont les maux d'estomac, compliqués de débilité dans les jambes, ont cédé à l'action réparatrice des bains de genevrier.

Pour ranimer l'appétit perdu à la suite de certaines affections de l'estomac ou des intestins, on pourra prendre à l'intérieur, avant chaque repas, une cuillerée de la mixture suivante :

Baies de genevrier écrasées, ... 1 poignée.
Vin généreux, ... 1 litre.

Faites macérer un mois, passez et filtrez.

Au reste, les fruits de genevrier ajoutés modérément aux liqueurs de table, en relèvent les propriétés toniques et digestives.

Avant d'en finir avec la thérapeutique de notre arbrisseau résineux, nous croyons devoir citer un fait dont nous avons été témoin en 1850, et qui confirme pleinement ce que nous venons de dire des propriétés toniques du genevrier.

C'était par une chaude journée de juillet, en compagnie d'un botaniste enlevé prématurément à ses amis et à la science, où il commençait à avoir un nom. Nous herborisions dans les landes de Saint-Médard-en-Jalle (Gironde). La chaleur était accablante. M. H. Banon (c'était le nom de notre ami) fut subitement pris d'une colique sourde et de crampes d'estomac. Éloigné de toute habitation, je ne pouvais recourir aux moyens usités en pareils cas.... J'étais fort embarrassé, lorsqu'une idée lumineuse traversant mon esprit, me porta à cueillir des fruits de genevrier qui, heureusement étaient avancés, et à les faire mâcher à M. H. Banon. Douze graines de genièvre, administrées à celui-ci en nature, amenèrent des éructations et une selle qui délivrèrent le malade de sa colique et de ses crampes, et nous permirent de savourer, libres de tout ennui, les charmes de notre excursion.

Les baies de genevrier sont très-propres à faire disparaître, ou du moins à masquer le mauvais goût des alcools et eaux-de-vie de betteraves et de pommes-de-terre.

Les fruits de genièvre, écrasés et macérés dans l'éther, donnent une teinture qui, à la dose de quelques gouttes sur du sucre, guérit les indigestions et les coliques froides. De plus, cette liqueur est antispasmodique, et à ce titre c'est un précieux succédané du musc et de l'assafœtida.

. Dans un prochain article, nous traiterons de la composition de la résine du genevrier et de la formule d'essai de la véritable *huile de Cade*, tirée du *genevrier oxycèdre (juniperus oxycedri)*.

SOUSCRIPTION SALINOISE.

Le Vendangeur,

STATUE DE GRANDEUR NATURELLE, PAR M. MAX. CLAUDET.

Assez et trop longtemps, oublieux de leur dignité, le pinceau, le burin, le ciseau, à la dévotion des heureux, des oisifs, des viveurs et des fainéants, se sont égarés dans les antichambres à reproduire des images interlopes et des réputations avariées. Compréhensible et jusqu'à certain point excusable en des temps d'ignorance, alors que le préjugé regardant toute occupation manuelle comme indigne de l'homme libre, en abandonnait successivement l'exercice à l'esclave, au serf, au prolétaire, cette erreur ne serait plus aujourd'hui qu'une choquante anomalie et une flagrante contradiction à une époque où l'avénement de la démocratie a proclamé *ipso facto* la sainteté et la noblesse du travail.

C'est de ces considérations morales et philosophiques que s'inspire M. Max. Claudet dans le choix de ses modèles. Actif et laborieux, il ne les veut que conformes à ses goûts et ses prédilections. Déjà, on s'en souvient, il a été donné à notre Société de couronner son buste du Prince Napoléon, c'est-à-dire d'un de ces élus qui, s'il ne fut né sur les marches d'un trône, aurait trouvé dans sa riche organisation toutes les ressources d'un puissant orateur. Cette année, la grande Exposition parisienne des Champs-Elysées a admis de lui le buste de notre éminent collégue Bonvalot, cet infatigable athlète de la pensée progressive, ce champion intrépide et, depuis soixante ans, toujours sur la brèche de la littérature militante.

Indépendamment de l'habileté d'exécution, ne se révèle-t-il pas du cœur et du génie dans la seule conception de sa création nouvelle? Du génie, à savoir ainsi stimuler, par le fécond et généreux aiguillon des beaux-arts, la culture d'un des principaux éléments de la prospérité du pays; du cœur, à la pensée que si l'intempérie des saisons, et plus encore, les exigences de la cupidité privaient si souvent le vigneron de la majeure partie des fruits de sa récolte, ainsi que l'abeille des trésors de son miel,

Sic vos non vobis mellificatis apes,

il était de toute justice de les en dédommager par un témoignage éclatant d'estime publique, et, dans l'impossibilité de les récompenser chacun en particulier, de les honorer tous ensemble par la personnification idéale et poétique de leur rude et chanceuse profession.

Et puis quel à-propos saisissant que cette coïncidence du coulage en fonte de la statue du *Vendangeur à la Bouille* et de son érection projetée sur une des fontaines de la ville aux salines et aux bains, que ce rapprochement triomphal de l'ouvrier avec les fêtes près de se célébrer en mémoire d'un illustre et regrettable général, frappé prématurément par une balle ennemie, comme pour prouver que sur n'importe quel champ, champ de labour ou champ de bataille, les sueurs et le sang des enfants du Jura sont toujours prêts à l'ensemencer pour le salut et la gloire de la patrie.

Il n'en faut donc pas douter, les cités voisines, les cités sœurs du département se feront un devoir de concourir à l'achèvement d'une œuvre, dont le relief rejaillira sur elles, œuvre d'une portée quasi nationale. H.-G. C.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 14 JUILLET 1864.

M. le Président de Constant-Rebecque ouvre la séance à 2 heures.

Après la lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, le Secrétaire-général fait le dépouillement de la correspondance.

D'après l'ordre du jour, sont lus : *Succédanés* (suite du 3e article) *du Genevrier*, par M. Jules Léon, de Bordeaux; *De la Sangsue*, par le même.—*Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur*, par M. Regnault. — Revue bibliographique : *L'Hydrothérapie combinée*, par le docteur Andrieux. — *Les Eaux salées chaudes de Bourbonne-les-Bains*, par le docteur Bougard. — *L'Elément matériel en médecine*, par le docteur Fritsch, dit Lang. — *Montagnes et Vallées*, par M. Antonin Soucaille. — *Pensées et Causeries*, par M. Léon Bourgeois. — *Légendes Napoléonniennes*, par Mlle Gabrielle de Poligny (analyses par M. H. Cler).

Sont désignés les délégués chargés de représenter la Société au Concours régional qui aura lieu à Nice, en 1865.

Il est donné connaissance du contrôle des farines mis à la portée de tout le monde par le système Imbaud, aîné, de Valréas (Vaucluse); d'un tableau de la Société Impériale et Centrale d'horticulture, indicatif de 25 variétés de fraises; d'un café perfectionné, de M. Chapoix, herboriste à Auxonne, dont il est fait une distribution.

Sont proposés, puis nommés membres de la Société : 1° *honoraire*,

M. Royer-Collard, professeur à l'Ecole de droit de Paris, Chevalier de la Légion-d'Honneur; 2° *titulaire*, M. Arbel, ingénieur-mécanicien et maître de forges à Rives-de-Gier; 3° *correspondants*, MM. de Bourilhon, médecin aide-major à Mers-el-Kebir (Afrique); Temblaire, Napoléon, attaché au Cabinet du Ministre de l'Intérieur; Chapoix, herboriste à Auxonne.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 1864.

La séance est ouverte à 1 heure 3/4 par M. le Vice-Président Vionnet, qui donne lecture d'un travail de M. Gindre, que nous reproduisons plus loin, et intitulé : *De la mise en valeur, au moyen du défrichement, des friches et terrains pierreux des divers plateaux du Jura.*

Après la lecture de ce travail, dont chacun a pu apprécier le mérite et la justesse d'observations, et qui du reste n'a donné lieu à aucune objection sérieuse, M. le Vice-Président passe à celle de deux articles de lui, dont la Société a rendu compte dans un de ses précédents numéros, sous le titre de : *Observations sur les maladies du blé en* 1864. — 1° *Du Charbon et de la Carie;* 2° *De la Puccinie.* — Dans le premier article, M. Vionnet, après avoir établi nettement la différence entre le charbon et la carie, dit que tout en reconnaissant que le chaulage et le sulfatage de la semence sont des moyens impuissants pour prévenir les maladies du blé, il est loin d'en proscrire l'emploi, et donne quelques préceptes plus efficaces encore et basés sur sa longue expérience.

Quelques personnes, parmi celles présentes à la séance, tout en approuvant les préceptes dictés par M. Vionnet, font part de faits observés par elles à propos du sulfatage ou vitriolage du grain.

M. Boissard, de Saint-Lothain, dit qu'ayant semé dans un même champ du blé vitriolé et du même blé non vitriolé, la partie ensemencée avec ce dernier blé avait été atteinte de charbon, tandis que la partie voisine en était exempte.

M. Jacquin, de Barretaine, rend compte d'un fait analogue.

Ayant semé sur deux ares de terrain, préparé de la même manière, du blé de mars sulfaté, sur un premier are, et du même blé non préparé, sur l'autre, la partie ensemencée avec du blé sulfaté avait été garantie de la carie, tandis que l'autre avait été fortement endommagée par cette maladie.

D'autres personnes font des observations analogues, tendant à démontrer sinon la nécessité du sulfatage comme moyen préservatif de la

carie, tout au moins que cette méthode a de bons effets.

M. Mathieu de Dombasle conseille le sulfatage du froment par le sulfate de soude (sel de Glauber), comme étant plus avantageux que le sulfate de cuivre, auquel il ajoute de la chaux vive, dont il saupoudre le grain détrempé dans une dissolution de ce sulfate de soude, à raison de 8 kilog. par hect. d'eau, soit 80 grammes par litre d'eau. 8 litres de solution peuvent suffire pour préparer convenablement un hect. de grain.

De telle sorte que ce pralinage, bien qu'offrant quelques incommodités lors de la préparation et des semailles, à cause de la poussière de chaux qui fatigue toujours la respiration et la vue, donne de bons résultats, surtout dans les terrains privés d'éléments calcaires.

Après la lecture du 2e article, *De la Puccinie*, M. Vionnet entre dans quelques détails sur cette maladie généralement peu connue, et la séance est levée à 4 heures.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

De la mise en valeur, au moyen du défrichement, des friches et terrains pierreux des divers plateaux du Jura.

Quand on parcourt les montagnes de notre département, pour peu que l'on aie la *bosse* de l'agriculture, si l'on veut bien nous permettre cette expression de phrénologie, on éprouve une désagréable impression en rencontrant encore fréquemment des fonds, voire même des fonds cultivés, plus ou moins dépréciés par des rocs qui sont tantôt à fleur de terre, tantôt un peu plus élevés; par des murgers (*acervi mercurii*, *tumuli* ou pierres de défrichement, au choix des archéologues), par des halliers, des broussailles et des bétoires ou *combes* dans lesquels la charrue ne peut descendre ou ne pénètre qu'avec peine; en un mot, par des obstacles qui causent au laboureur une perte de temps et de surface productive quelquefois fort appréciable, contre lesquels dix fois peut-être il a brisé ou détraqué ses instruments aratoires et qui, dans tous les cas, ont pour effet immédiat et fâcheux de retarder indéfiniment l'introduction des machines expéditives dans la culture de ces pays. En remarquant tant de prés, prés-bois, terrains incultes, friches, communaux ingrats, on conclut qu'en dépit du progrès agricole on cultive dans ces divers lieux à peu près comme cultivaient les générations qui dorment depuis longtemps dans la poussière des tombeaux : *vox clamantis in deserto*; que si on n'y a rien perdu des méthodes séculaires, on n'y a rien appris non plus ou du moins bien peu de chose; que le grand-père n'ayant pas fait disparaître ce qui entrave les travaux rustiques, le petit-fils léguera, lui aussi, à ses enfants le soin d'en débarrasser leurs champs. Involontairement alors, des adjectifs qui ne sont pas précisément élogieux pour l'énergie, l'activité des indigènes, viennent agacer la langue et errer sur les lèvres.

On ne sait comment concilier tant d'inertie, d'apathie avec une assez large part d'intelligence, de santé robuste et de force musculaire. Il semble que sous le rapport de l'action, l'homme y soit l'antithèse vivante de la nature, qui a élaboré ces surfaces accidentées par une suite de soulèvements titaniques, et que le vent qui pousse à pleine voile la société française sur les eaux du progrès pour la faire arriver au port heureux mais trop lointain du dernier degré de la perfection et du bien-être humains, se change en calme plat au-dessus des premières rampes de notre contrefort des Alpes.

Lorsqu'on représente à nos cultivateurs qu'à côté de ces rocs que la poudre ou même simplement la pioche peuvent briser; que près de ces pierres qui font dévier la charrue et que le tombereau ou la brouette peuvent transporter ailleurs, il y a la plupart du temps des *combes* ou des sacs-de-terre où l'on trouverait de quoi créer une couche arable partout où elle fait défaut et ensuite de la place pour se débarrasser des pierrailles; lorsqu'on les engage à suivre l'exemple de quelques-uns de leurs compatriotes qui, à la longue, ont rendu libre sur tous les points de leurs fonds le jeu de la charrue, de la herse, de la bêcheuse, etc., ils partagent complètement vos idées; mais les fermiers vous répondent, non sans raison, que leurs maîtres, n'ayant communément pour vivre que le modeste revenu de vingt-cinq à trente hectares de terres, ne peuvent leur faire crédit pour longtemps et leur louent à des chiffres tellement élevés que s'ils n'utilisaient pas les instants de répit que la culture leur laisse à gagner de l'argent par ci, par là, il leur serait à peu près impossible de payer régulièrement et intégralement leurs fermages, ce qui, en définitive, les mènerait directement à une saisie mobilière, cette dernière étape pour eux sur le chemin qui conduit à la misère. Au surplus, qu'auraient-ils à espérer en bonifiant des fonds qui ne commenceraient à les dédommager de leurs peines que dans les dernières années de leur jouissance, si ce n'est la perspective assez peu encourageante d'une augmentation de prix dans l'hypothèse où un bail ultérieur serait consenti entre les mêmes parties.

Dans quelques endroits, on donne en jouissance gratuite pendant neuf années et même davantage, s'il le faut, à des personnes peu aisées de la localité, des parcelles qui ont besoin d'être essartées et que les preneurs doivent rendre labourables. On comprend, du reste, que les possesseurs fonciers, en vue de bénéfices futurs plus grands, ont tout intérêt à faire améliorer leurs terres, et qu'ils ne devraient en conséquence pas trop hésiter à amodier quelques francs de moins par hectare, en chargeant en revanche leurs fermiers de rendre cultivable chaque année une superficie d'un nombre d'ares déterminé.

Beaucoup de propriétaires-cultivateurs, pour pallier leur conduite, se retranchent derrière cet argument, qui leur paraît péremptoire et qui n'est simplement que spécieux : ce ne serait guère qu'en hiver, disent-ils, qu'ils auraient le loisir de s'occuper de la conquête d'un sol nouveau; or, en raison de son degré d'altitude, le terrain, pendant cette partie de l'année, est ou

gelé ou couvert de neige. Ils prétendent en somme manquer de bras et n'avoir pas assez de ce capital précieux que le soleil verse par fraction diurne dans la caisse de tout le monde, c'est-à-dire de temps, tandis que pour rester dans le vrai, ils devraient s'avouer qu'en mauvais économes ils le gaspillent ou n'en savent pas tirer le meilleur parti possible. Sur plusieurs points de nos plateaux, quelle est en effet la principale occupation des campagnards des deux sexes pendant la période comprise entre les labours du printemps et la saison des foins, c'est-à-dire pendant près de deux mois? C'est d'aller arracher, pour leurs animaux, de l'herbe dans les forêts. Deux fois par jour, à midi et le soir, on y voit sortir des jeunes taillis des groupes de cariatides vivantes succombant, essoufflées et baignées de sueur, sous des faix de fourrage vert péniblement extrait avec la main du milieu des ronces et des épines. A ce sujet, de tristes réflexions se présentent incidemment sous notre plume. Quoi! pendant deux grands mois de l'année, d'honnêtes parents n'éprouvent aucune répugnance à envoyer pêle-mêle leurs garçons et leurs filles recueillir quelques poignées d'herbe dans les forêts! Quoi! leur tendresse et leur sollicitude ne semblent pas plus se douter que le transport à dos ou sur la tête de cette nourriture du bétail peut nuire à la santé de leurs enfants, leur occasionner des déviations de taille, arrêter leur développement physique et leur engendrer d'autres accidents plus ou moins graves, qu'elles n'ont l'air de comprendre ce qu'ont de dangereux pour leurs mœurs les mille tentations qui naissent du contact incessant des sexes différents au milieu de la solitude des bois! Quoi! un jeune homme plein de vigueur et de force peut se livrer à un genre d'occupation qui, comme celle de l'extraction des herbes forestières, rapporte au maximum soixante-quinze à quatre-vingts centimes par jour, alors qu'il gagnerait trois à quatre fois ce chiffre en travaillant à l'amélioration de ses champs!

Nous ne saurions nous dissimuler que nous heurtons ici des habitudes qui ont malheureusement acquis le bénéfice d'une longue prescription; mais nous aurons le courage de mettre l'index sur la plaie. Nos cultivateurs puisent dans les bois une part plus ou moins forte de la ration de leurs animaux, parce que leurs prairies ne sont pas assez fournies d'herbes; leurs fonds ne sont pas assez riches en fourrages, parce qu'il n'y a pas assez d'engrais pour les fertiliser; le fumier manque, parce que les troupeaux le vont perdre dans les pâturages communaux durant les beaux jours. Tout se tient et s'enchaîne en économie rurale comme en économie politique : en renonçant à la vive pâture (1), on arrive de conséquences en conséquences à ne plus être dans la nécessité de hanter les bois pour avoir de quoi s'aider à remplir les rateliers de ses écuries; la preuve, c'est que partout où le bétail ne sort pas pendant l'été, on voit peu de monde recueillir l'herbe des forêts. On économise de cette sorte un tiers de la saison propre aux travaux, qui peut être employé d'une manière beaucoup plus lucrative à des défrichements ou à d'autres ouvrages. Il est des localités où l'on compte une importante surface non labourable qui, si elles avaient ainsi agi, auraient acquis

(1) Voir le Bulletin de 1863, page 308.

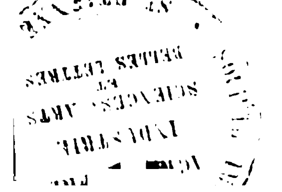
immensément sous le rapport de la valeur foncière et de la production.

Pour rendre plus saisissable ce qui précède, nous ajouterons ceci : Une commune située sur les monts de Poligny et d'un territoire peu mouvementé, compte en propriétés particulières environ cent quarante-cinq hectares de prés, prés-bois, friches et murgers, d'une valeur moyenne de 500 francs chacun, soit 72,500 francs pour les cent quarante-cinq hectares. Au moins cinquante individus de ce village pourraient, chaque année, s'occuper de défrichement. En supposant qu'un homme, dans une journée de douze heures, puisse rendre labourables, terme moyen, trente centiares de terrain et qu'il travaille pendant une soixantaine de jours, il s'en suivrait que dans seize ans à peu près, toutes les propriétés incultes du lieu dont nous parlons seraient mises en valeur et auraient acquis une mieux-value de 145,000 fr., dans l'hypothèse où elles n'auraient simplement fait que de tripler de prix. Ce même village pourrait dès lors nourrir quarante à cinquante vaches laitières de plus qu'aujourd'hui....

Toutefois, il est entendu et on a déjà dû comprendre qu'il ne saurait être question que du défrichement des terrains plats ou médiocrement inclinés. Livrer à la culture des pentes d'une certaine raideur, c'est, en l'ameublissant, rendre l'épiderme végétal qui les recouvre plus apte à subir l'influence érosive des météores acqueux et à glisser vers le thalweg de la vallée. Or, on sait quel rôle néfaste les montagnes sillonnées par des ravines, les côtes dépourvues d'une surface spongieuse, absorbante, jouent dans le tarissement des sources ou les crues subites et l'extravasion des cours d'eau. On ne doit donc porter la pioche sur les versants que pour y faire de la sylviculture, pour les boiser. Ceux qui avoisinent Foncine-le-Haut et surtout les Planches-en-Montagne, dans notre Jura, donnent une idée frappante des fâcheux résultats qu'entraîne l'essartement opéré dans des conditions de trop d'obliquité par rapport au plan horizontal.

Faisons observer, avant de clore cet article, que ce n'est pas précisément par la raison que nos intelligentes populations rurales sèment telle espèce de blé, d'orge ou d'avoine, qu'elles cultivent tel genre de pomme-de-terre, de betterave ou de carotte plutôt que telles ou telles autres variétés que prônent aujourd'hui certains amateurs et qui seront peut-être mises de côté demain, qu'elles laissent à désirer au point de vue du progrès, mais bien parce qu'elles conservent les vicieux systèmes d'économie agricole de leurs grands-pères. Et pourquoi les conservent-elles? si ce n'est parce qu'elles ne se doutent peut-être pas que l'agriculture n'est autre chose en résumé qu'une vaste industrie, l'industrie ou l'exploitation du sol; industrie qui, elle aussi, a besoin, comme d'un fanal, de la lumière des chiffres pour diriger sa marche dans l'élévation graduelle de ses bénéfices nets. Encore une fois, pourquoi y persistent-elles? si ce n'est parce qu'elles ne calculent pas, parce qu'elles ignorent qu'une comptabilité exacte est aussi nécessaire au laboureur qui tient à prospérer qu'à tout autre industriel, et que c'est là en quelque sorte le *compelle intrare* de la culture progressive.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.





HISTOIRE.

Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur,

PAR M. REGNAULT,

Archiviste honoraire du Conseil d'État, membre correspondant.

(Suite).

MARÉCHAL MOLITOR.

Vitam sub dio et trepidis agat in rebus.
HORAT. L. 3.

Ce brave doit passer sa vie à l'air, dans les péril et les apres travaux.
Michel MONTAIGNE.

MOLITOR (Gabriel-Jean-Joseph), né au petit bourg de Haynange, près de Huningue, le 7 mars 1770, fut une preuve vivante que les hommes deviennent ce que les font les évènements. Voué au sacerdoce et déjà tonsuré, il fut tout-à-coup détourné de sa vocation par l'appel patriotique fait en 1791 à la jeunesse française pour la défense du pays. Au grand étonnement de sa famille, le futur ecclésiastique laissa le bréviaire pour le sac et le fusil. Élu comme Gérard, par ses compagnons d'armes, à une époque où le commandement était remis librement au plus digne, sans attendre le tour de l'ancienneté, Molitor reçut le baptême de feu et sa première blessure, en 1792 et 1793, dans les affaires de Worms, de Spire et de Mayence. Il fut ensuite désigné pour l'armée de Jourdan, sur le Rhin, et se fit connaître et distinguer aux yeux du général en chef, qui confia à son intelligence et à sa bravoure les missions les plus importantes. Les Français, vainqueurs à Watignies, Fleurus et Aldenhoven, traversèrent le fleuve où Louis XIV se plaignait « *de sa grandeur qui l'attache au rivage.* »

Il servit encore et grandit sous le général Hoche, son chef et son guide, combattit à la bataille de Werd, le 22 janvier 1794, reçut sa seconde blessure sous les murs de Mayence, et continua successivement d'être employé sous les généraux Pichegru, Kléber, Moreau et Jourdan.

Promu au grade de général de brigade, il fut appelé en Suisse auprès de Masséna, heureux et fier de perfectionner sous un tel maître son métier d'homme de guerre. Sur ce théâtre, ce fut celle des montagnes qui exerça sa tactique et son agilité. Là, sa première mission est d'occuper le canton de Glaris et de couvrir la position de Soult. Avec 1,500 hommes, il déloge et culbute deux régiments autrichiens, qu'il chasse

du mont Bragel, lorsque tout-à-coup il se trouve en face de 5 bataillons ennemis, soutenus de 1,200 Suisses, menaçant d'écraser nos troupes en faible nombre et manquant de provisions. C'est Molitor, au contraire, qui écrase l'ennemi de pierres et de rochers, et s'en fait des projectiles terribles, dont les masses roulent sur les colonnes autrichiennes qu'elles broient et anéantissent.

Le vieil et rude Souwarow paraît alors, et à la vue de son jeune et audacieux adversaire, cerné de toutes parts, le somme par un parlementaire de déposer les armes; mais il reçoit de Molitor cette fière réponse : « Ce n'est pas moi qui me rendrai; c'est vous. » Le général français tient parole et chasse les Russes de la vallée, après leur avoir fait subir une perte de 4,000 hommes.

Masséna, plein d'admiration pour un tel exploit, écrit au Directoire qui, par sa voix, félicite Molitor. De là cette fraternité inviolable entre le vainqueur de Zurich et son jeune lieutenant. Celui-ci était destiné à servir sous tous nos grands généraux. A la fin d'avril 1800, il est envoyé à l'armée de Moreau et s'y distingue par sa valeur et ses succès accoutumés, dans les batailles de Marengo et de Hohenlinden qui assurent la paix de Lunéville.

N'ayant jusqu'ici figuré que dans les guerres d'Allemagne, Molitor va bientôt passer sous un nouveau ciel et sous d'autres drapeaux, mais toujours sous les mêmes aigles victorieuses. Il est envoyé, en 1805, à l'armée d'Italie, dirigée par Masséna. Avec ces mêmes hommes, avec ce même chef et sous un beau climat, le feu, l'ardeur et l'enthousiasme de Molitor n'ont fait que redoubler. Un des talismans qui l'électrisent, c'est son admiration, sa sympathie pour Napoléon, à qui il n'est pas moins sympathique. Aussi est-il chargé des missions les plus périlleuses et les plus difficiles.

Le général Lauriston était enveloppé par l'ennemi et semblait ne pouvoir échapper qu'en rendant les armes. Molitor, par des efforts surhumains, délivre une poignée de braves, et la population, témoin d'un exploit digne de l'antique, bénit le nom du général français, qu'elle glorifie en ajoutant au Domine salvum fac... « et liberatorem nostrum Molitorem. »

En 1806, 1807, 1809, Essling, Wagram voient le champion de bataille toujours digne de lui-même ou plutôt se surpasser.

L'année 1811 le trouve en Hollande, jusqu'en 1813, quand les vicissitudes de nos armes ramènent sur les bords de la Moselle, pour défendre la France envahie, Molitor qui avait quitté autrefois ces parages sous des auspices si différents.

Molitor avait cueilli ses plus belles palmes dans les guerres de l'Empire. Ses autres combats ne furent pour lui qu'un jeu ou des simulacres de batailles.

En 1847, il succéda au duc de Reggio dans le gouvernement des Invalides, et le 10 décembre il cédait lui-même volontairement ce dépôt et ce domicile sacré de nos vieilles gloires au frère de son Empereur, gardien naturel de ses cendres.

En compensation, il recevait la Grande Chancellerie de la Légion-d'Honneur, qu'il administra jusqu'à l'époque de sa mort, le 28 juillet 1849, guerrier chevaleresque et digne des anciens preux français, que le bruit du canon et de la gloire avait enlevé 58 ans passés au calme du sacerdoce.

MARÉCHAL EXELMANS.

> Il faut qu'un chef ait non-seulement du courage; il doit en avoir encore assez pour en distribuer aux autres.
>
> Paroles d'EXELMANS.

Ce n'est point la seule bravoure militaire qui distingue le maréchal Exelmans au milieu de la pléiade des Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur. C'est encore une âme haute, fière, indépendante et fidèle, un grand courage civique, qui lui donnent une figure digne de l'antique, saillante parmi les inconstances de l'époque si critique et si difficile de 1814 et de 1815.

EXELMANS (Remy-Joseph-Isidore), né le 13 novembre 1775, à Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, sortit de cette pépinière féconde en soldats, qui devinrent des héros et autant de champions de la patrie, lorsqu'à son appel ils jaillirent tout armés pour la protéger, la défendre ou la venger.

Volontaire dès l'âge de 16 ans, Exelmans quitta les bancs du collége en 1791, pour prendre le fusil. Il fit ses premières armes sous un chef qui lui apprit à vaincre, Oudinot, dont il devait suivre les traces jusque sur le degré suprême, sur le piédestal de l'honneur. La campagne du Rhin le vit successivement sergent de canonniers, sous-lieutenant dans la 3e demi-brigade et lieutenant dans la 43e. La fortune des armées françaises l'entraîne loin de ces bords; mais la valeur ne connaît ni le lieu ni le temps. Elle s'acclimate partout. Exelmans suit en Italie le général Éblé, qui se l'attache comme aide de camp, l'héroïque Éblé qui, 15 ans plus tard, sauva les débris de l'armée française au passage de la Bérésina, et succomba lui-même bientôt après à la fièvre de congélation.

A Castel-Nuovo, il franchit l'Adda un des premiers, avec 15 autres

braves, et a un cheval tué sous lui. Il ose pénétrer seul dans Gera, éludant la vigilance des sentinelles ennemies, et après avoir reconnu un passage, y introduit nos troupes qui se logent dans la place. A Crémone, notre jeune officier fait prisonnier dix soldats du régiment de Bussi, et tue de sa main le lieutenant-colonel de Curtins. Il avait ainsi conquis tous ses grades d'année en année, en 1792, 1796, 1797 et 1798. Capitaine provisoire au 16e de dragons, il escalade Trani à la tête des grenadiers et tourne les pièces du fort contre les Napolitains. De là rappelé dans le nord de l'Italie auprès du général Broussier, il devient, en 1801, aide de camp du général Murat, commandant à Rome l'armée d'observation du Midi. Exelmans à toutes ces écoles et sous de tels maîtres ne pouvait démériter. Il ne fit que grandir avec les évènements. Chef d'escadron et membre de la Légion-d'Honneur à l'avènement de l'Empire, le brave commandant, toujours prèt et de bonne volonté, est présent et figure activement à la triple campagne d'Autriche, de Prusse et de Pologne, en 1805, 1806 et 1807. Le combat de Wertengen le trouve dans la mèlée, où il a deux chevaux tués sous lui. Après tant d'exploits, c'est lui qui est chargé de présenter à Napoléon les drapeaux conquis sur l'ennemi, entr'autres celui qu'il a enlevé de sa propre main. L'Empereur le félicite de cette belle conduite en des termes qui peignent un homme comme Exelmans, et que l'histoire conserve gravés sur ses pages d'airain : « Je sais qu'on ne peut être plus brave que vous. Je vous fais Officier de la Légion-d'Honneur. » Napoléon lui exprime en même temps le regret de n'avoir pas sur le champ de croix disponible, et ajourne cette distinction. Exelmans, heureux et fier d'un honneur même différé, ne l'attendit pas longtemps. Il s'éloignait en rêvant de gloire et de nouveaux succès, lorsqu'en chevauchant le même jour il vit poindre et briller à terre un objet étincelant. Il s'arrêta et descendit de cheval. Quelle fut sa surprise et sa joie en trouvant au milieu des débris dont le sol était jonché, une croix d'officier. Tant de bonheur n'était fait que pour notre jeune officier, qui plus tard se rappelait encore avec émotion ce jeu du hasard venu si à propos, et comme à point nommé. Enflammé par ce double prix du mérite, des paroles d'or de Napoléon et de cette croix que la fortune lui avait envoyée, Exelmans continua de gagner ses grades sur chaque champ de bataille : le brevet de colonel à Austerlitz, en 1805, et celui de général de brigade à Eylau, en 1807. Il ne manqua pas non plus à Friedland.

Ce brave et aventureux officier avait foi en son étoile, qui lui avait apporté celle de l'honneur et lui avait sauvé la vie. Un jour que, poursuivi par l'ennemi sur les bords d'un fleuve, il s'était jeté à la nage pour

échapper à la captivité et aux balles qui pleuvaient sur lui, il plongea et laissa flotter au courant de l'eau son colback, resté le point de mire pendant qu'il évitait, par ce stratagème, une mort presque certaine.

Après une série brillante de batailles et de victoires, Exelmans se voit attaché, en 1808, à l'état-major du grand duc de Berg, qu'il suit en Espagne, où nos phalanges invincibles vont éprouver un premier échec, où la gloire française essuie sa première tache sous les fourches caudines de Baylen. Après sa désastreuse capitulation, Exelmans se rend à la Cour du roi Murat, qui le nomme Grand-Maréchal du Palais. Sur ce sol ennemi, d'où surgissent l'insurrection et les guérillas, où le poignard du prêtre fanatique et les trabucaires séïdes du patriote Palafox, frappent dans l'ombre ou vomissent la mitraille du flanc des gorges de la montagne, le général français, échappant aux embûches, n'évite pas les partisans espagnols qui l'arrêtent et le transportent en Angleterre, où il demeure captif pendant trois ans.

Son étoile et celle de la France le font s'évader, en 1811, sur une frêle embarcation, et débarquer à Gravelines, d'où il va rejoindre son ancien général, qu'une fortune trop rapide pour ne pas causer le vertige, a porté sur le pavois et le trône de Naples.

Murat accueille son fidèle compagnon, valeureux et chevaleresque comme lui, et le place auprès de sa personne en qualité de grand-écuyer.

Mais, *amicus usquè ad aras*, ce noble cœur, encore plus l'ami de son pays que du beau-frère de Napoléon, se sépare de ce prince dès que lui-même a séparé sa politique de celle de la France. Il ne l'avait pas oubliée, cette belle France, lorsque le roi de Naples, qui l'oublia trop lui-même, lui avait proposé, ainsi qu'à d'autres français, de se faire naturaliser napolitain, et qu'il en reçut cette digne réponse : « Sire, vous oubliez la devise que je porte sur la poitrine : *Honneur et Patrie.*

Le généreux Exelmans rentra en France avec sa conscience pure et les honneurs légitimes qu'il ne devait qu'à lui-même. Dès lors il fut successivement nommé major à la suite des chasseurs des grenadiers à cheval de la garde, promu au grade de général de division, puis créé baron de l'Empire le 6 septembre 1812, la veille de la bataille de la Moscowa. Cette campagne d'épreuves douloureuses et d'héroïsme malheureux fait ressortir encore davantage l'énergie et la constance d'Exelmans dans cette retraite, plus fatalement célèbre que la retraite antique des Dix-Mille. Sous les murs de Wilna il est atteint d'une balle, et cette grave blessure seule le condamne au repos.

Mais l'infatigable guerrier en est impatient, et n'attend point sa guérison pour en sortir. Hésiterait-il quand la patrie et les armes de la

France ont leurs revers? Il court à Mayence et prend le commandement de la 4e division de la cavalerie légère. Sans se décourager des désastres de Leipzig et de la perte de ses frères d'armes, périssant par le fer ou noyés dans un cours d'eau, il redouble au contraire de courage et d'ardeur. Il change de scène seulement, et s'étant mis à la tête du corps de cavalerie, il marche sous Macdonald pour étouffer en Hollande l'insurrection soulevée par l'approche des généraux Bulow et Winzingerode. Mais repoussé par l'invasion des armées coalisées, il cède au nombre avec le duc de Tarente, se retirant devant l'ennemi qui tremble encore et qui l'admire.

La campagne de France trouva sur son territoire, fidèle pour sa défense, et comme en vedette, celui qui avait été si longtemps vainqueur de l'étranger. On le voit aux dernières journées victorieuses de Craone, des 6 et 7 mars, à la prise de Reims, du 13, et aux combats de Mery, de Plancis et d'Arcis-sur-Aube.

Exelmans, en 1814, ne cessa de combattre que lorsqu'on ne combattit plus. Mais si ce n'est point de l'épée, il le fait encore du cœur et de la voix.

Lors de la Restauration, à laquelle il resta étranger, et qu'il ne voulut point servir, étant incapable de deux attachements, de deux dévouements et de deux paroles, des lettres adressées par lui à son ancien compagnon et ami, le prince Murat, qu'il félicitait d'avoir conservé son trône, compromirent et firent accuser même de trahison le féal Exelmans, qui reçut l'ordre de se rendre en exil, à Bar-sur-Ornain. L'homme de cœur refusa fièrement de se soumettre à cette injonction, qui ne pouvait atteindre un officier de l'Empire en non activité. Il fut traduit devant un Conseil de guerre à Lille, comme prévenu d'espionnage. Fort de son innocence, il y comparut, et le tribunal, honteux d'avoir douté d'un homme comme Exelmans, l'acquitta à l'unanimité.

L'illustre captif de l'ile d'Elbe retrouva son digne lieutenant aux postes de la gloire et du péril. Fleurus, au 15 juin 1815, Ligny, le 16, furent les avant derniers trophées de la France où il cueillit une nouvelle et double palme. Un hasard malencontreux qui l'attacha au corps d'armée de réserve du maréchal Grouchy, qui fut si mal inspiré, priva Exelmans, comme Gérard, de l'honneur de vaincre ou de mourir à Waterloo. La France entière, qui en porte encore le deuil, regrettera toujours que l'obéissance passive ait enchaîné par le devoir deux fiers champions de nos belles armées auprès d'un chef inepte et inhabile, et ne se consolera jamais qu'ils n'aient point spontanément porté leurs 30 *ou* 40,000 combattants à Mont-St-Jean pour nous sauver d'un Waterloo.

L'histoire du moins rendra justice à chacun de ces deux modèles de la valeur et de la stratégie française, qui devinèrent de loin le péril de l'armée, et qui, pour ne pas forfaire à l'honneur, ne cédèrent point à une sublime inspiration. Certes, Henri IV aurait dit à chacun d'eux : « Pends-toi, brave Crillon, tu n'étais pas à Arques. »

La retraite d'Exelmans sur Paris le montra encore tel qu'il avait été dans le temps de nos triomphes. On le vit sous les murs de la capitale, qu'il voulait à tout prix sauver de l'invasion, frapper son dernier coup, appelé le dernier coup de sabre, à Roquencourt, aux environs de Versailles, où il battit les Prussiens en juillet 1815, exploit suprême du soldat désespéré, qui défendit de la main et des dents le foyer et l'autel de la patrie avec l'acharnement de Cynégire saisissant le vaisseau ennemi.

Banni par les Bourbons, le 24 juillet 1815, Exelmans ne rentra en France qu'en 1822. La révolution seule de 1830 lui rendit les honneurs dont l'avait frustré l'ostracisme.

Nommé Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, le 21 août de cette année, Pair de France, le 19 novembre 1831, il fut promu à la dignité de Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, le 15 août 1849; par décret du 10 mars 1851, il obtenait son bâton de maréchal. Ce fut le 22 juillet 1852, en le retenant de cette main ferme qui avait tenu sa forte épée, si utile à la Franee, qu'il exhala son dernier soupir, jusqu'à la fin resté l'ami du soldat, son compagnon de travaux et de gloire, qu'il abritait et couvrait de son manteau sous le toit du Palais de la Légion-d'Honneur, comme il l'avait couvert sous la tente et réchauffé aux feux du bivouac.

ÉTATS DE SES SERVICES.

Nom et signalement du militaire. — EXELMANS (Remy-Joseph-Isidore, comte), né à Bar-sur-Ornain (Meuse), le 13 novembre 1775.

Détail des services. — Volontaire au 3e bataillon de la Meuse, le 6 septembre 1791.

Sergent de la compagnie de canonniers, le 1er janvier 1792.

Sous-lieutenant, le 22 octobre 1796.

Lieutenant, le 19 juin 1798.

Aide de camp du général Eblé, le 22 octobre 1798.

Capitaine provisoire au 16e régiment de dragons, nommé par le général en chef de l'armée d'Italie, le 13 avril 1799.

Aide de camp du général Broussier, le 21 juillet 1799.

Confirmé dans le grade de capitaine, le 8 juillet 1800.

Aide de camp du général Murat, le 21 mai 1801.

Chef d'escadron, le 3 octobre 1803.

Colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval, le 27 décembre 1805.



Général de brigade, aide de camp de Murat, le 14 mai 1807.
Major des chasseurs à cheval de la Garde, le 24 décembre 1811.
Major des grenadiers à cheval de la Garde, le 9 juillet 1812.
Général de division, le 8 septembre 1812.
Commandant une division du 2e corps de cavalerie, le 15 février 1813.
Commandant la division provisoire du 2e corps de cavalerie, le 1er janvier 1814.
Inspecteur général de la cavalerie, le 12 juin 1814.
En non activité, le 1er janvier 1815.
Commandant une division de cavalerie du 2e corps, le 31 mars 1815.
Compris dans l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815.
Admis comme disponible dans le cadre de l'Etat-major général, le 1er septembre 1819.
Inspecteur général de cavalerie pour 1828, dans les 9e, 10e, 12e et 21e divisions militaires, le 7 mai 1828.
Chargé d'une inspection générale extraordinaire, le 8 août 1830.
Disponible, le 1er novembre 1830.
Compris comme disponible dans le cadre de l'Etat-major général, le 7 février 1831.
Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, le 15 août 1849.
Maréchal de France, par décret du 10 mars 1851.
Décédé le 22 juillet 1852.

Campagnes. — 1792, 1793, an 2. — Armée de la Moselle, an 3, 4, 5. — Armée de Sambre-et-Meuse, an 6. — Armées d'Italie et d'Angleterre, ans 7 et 8. — En Italie, ans 9 et 10. — Armée d'observation du Midi, vendém. et an 14, 1806 et 1807. — Grande-Armée. — Partie de 1808 en Espagne, et prisonnier de guerre. — Rentré en France en avril 1811. — 1812, 1813, Grande-Armée. — 1814, France. — 1815, armée du Nord. — 1851, décembre, Paris.

Décorations. — Chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814.
Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, le 7 novembre 1813.
Grand-Croix, le 21 août 1830. (*A suivre*).

Considérations anatomiques et physiologiques du derme chevelu,

PAR M. E. TOURNIAIRE,

Pharmacien-chimiste à Neuilly, Membre correspondant.

(Suite et fin.)

DE L'ALOPÉCIE OU CALVITIE.

La chute des cheveux et des autres poils du corps, que cette chute soit accidentelle ou naturelle, a reçu le nom d'alopécie ou calvitie.

Quelques auteurs ont cependant voulu établir une distinction entre

ces deux termes; d'après eux, le premier devrait être appliqué à la chute des poils dans une partie quelconque du corps, tandis que la calvitie signifierait seulement la perte naturelle des cheveux. Quoiqu'il en soit, et de quelque nom particulier que l'on puisse appeler chacun de ces modes pathologiques, nous les réunirons, à l'exemple de M. Cazenave, sous deux espèces principales : 1° alopécie naturelle; 2° alopécie pathologique.

L'*alopécie naturelle ou calvitie*, qu'elle soit congénitale ou sénile, est une altération matérielle du bulbe. L'absence congénitale et le défaut de développement ultérieur des poils sont un phénomène très-rare, qui cependant a été observé plusieurs fois et notamment par M. Rayer. Cet auteur en cite un cas très-remarquable, dont il a été lui-même le témoin en 1827, à l'hôpital de la Charité (1).

Hérodote prétend que certains peuples, originaires de la Scythie, sont fréquemment atteints de calvitie congénitale.

Pline en dit autant des habitants de l'île de Micon, une des Cyclades.

L'alopécie sénile, ou calvitie proprement dite, contrairement à celle dont nous venons de parler, se présente fréquemment à l'observation, et les hommes qui, parvenus à un certain âge, n'en sont point atteints, semblent faire exception à la règle générale.

La calvitie sénile, à raison même de sa signification, ne devrait commencer que vers l'âge de 50 ou 60 ans, mais une foule de circonstances peuvent hâter singulièrement son apparition, et parmi elles, les chagrins, les veilles prolongées, les préoccupations intellectuelles paraissent être les plus puissantes. « Elle se trouve dans les familles, dit M. Devergie, de père en fils, et il n'est pas rare de voir des personnes de 24 ou 26 ans devenues presque chauves, et être obligées de recourir à l'art du coiffeur pour suppléer à leur infirmité. Chaque année elles sont obligées de faire donner plus d'étendue à leur chevelure artificielle, jusqu'à ce qu'elles portent une perruque (2). »

L'alopécie sénile atteint plus fréquemment les hommes que les femmes; elle débute ordinairement au sommet du cuir chevelu, gagne les tempes, et dans bien des cas épargne les cheveux qui siègent à la base de la nuque. Ce phénomène reconnaîtrait pour cause la différence qui existe entre le derme du sommet de la tête et celui de la région occipitale. Dans le premier, en effet, il y a beaucoup plus d'artères que dans le second, et l'on sait que la vitalité des bulbes est toujours en raison

(1) RAYER. Loco citato, page 735.

(2) *Journal de Médecine et de Chirurgie pratique*, tome 18, page 308.

directe avec les téguments dans lesquels ils sont implantés.

J'ai déjà dit que l'alopécie était une altération matérielle des bulbes. En effet, d'après les observations de Bichat, Baucheron et M. Cazenave, il y aurait lésion ou insuffisance de la sécrétion destinée à la formation du poil; mais cet état n'appartiendrait qu'à l'alopécie congénitale, tandis que dans la véritable calvitie, le bulbe serait complètement atrophié et détruit, ou du moins il présenterait les signes caractéristiques d'une profonde dégénérescence des follicules pileux.

L'*alopécie pathologique* est, ainsi que son nom l'indique, celle qui reconnaît pour cause une maladie générale ou locale.

Parmi les causes générales pouvant produire cet effet, se trouvent toutes les affections susceptibles de débiliter profondément l'organisme. Ainsi la chute des cheveux n'est pas rare dans la convalescence des maladies graves, mais surtout des fièvres typhoïdes, du typhus, et à la suite de pertes de sang très-considérables. Baumes, Lemery et Alibert ont cité, en outre, des exemples dans lesquels on a vu survenir l'alopécie à la suite d'une violente gastro-entérite, d'une diarrhée abondante et prolongée, dans le cours de la phthysie, après certaines couches, etc.

On doit encore ranger dans cette classe l'alopécie syphilitique, que quelques auteurs désignent sous le nom de pelade. Cette alopécie constitue un des phénomènes secondaires de la syphilis. La plupart des auteurs ont prétendu que cette alopécie était très-rare; M. Cazenave n'est point de cet avis, et il a pu, dit-il, l'observer un très-grand nombre de fois.

Enfin, il est une calvitie partielle qui s'observe assez fréquemment chez les jeunes personnes. Les cheveux s'éclaircissent sans cause apparente, de petites écailles se détachent, il y a des démangeaisons, jusque là très-supportables; ce n'est qu'une des formes très-légères du pytiriasis chronique, et nous renvoyons le lecteur au chapitre de cette affection.

Alopécies par causes locales. Les affections cutanées qui affectent le cuir chevelu peuvent faire tomber les cheveux; il en est de même pour la barbe et les poils qui couvrent les autres parties du corps. Ainsi l'éczèma, l'impétigo, l'éczèma impétiginodes, le psoriasis, la lèpre, sont fréquemment la cause de ce genre d'alopécie. Mais parmi les dermatoses, il en est qui ont pour effet plus spécial de la produire; ce sont : le *favus*, l'*herpes tonsurans* et le *porrigo decalvans*. Cette espèce d'alopécie peut n'être que temporaire, comme par exemple après l'éczèma et l'impétigo. Le bulbe a été alors plus ou moins gêné dans sa nutrition. Une fois la maladie de la peau terminée, on voit souvent les cheveux

reprendre leur vitalité et repousser avec d'autant plus de vigueur que l'atrophie du bulbe est moins prononcée. Ainsi, tel enfant qui aura eu dès l'abord une chevelure forte et qui sera affecté pendant plusieurs années d'un éczèma du cuir chevelu, pourra ne plus offrir, même longtemps après la guérison, que des cheveux minces, rares et courts. Tel autre, au contraire, verra reparaître sa chevelure aussi forte, aussi belle, si la maladie n'a duré que quelques mois.

A la suite de la teigne faveuse et de la teigne décalvante, cette calvitie arriverait de deux manières. « Le plus souvent, dit M. Bazin, il y a oblitération du canal pilifère, oblitération produite par la portion de la matière porositaire, soit par l'inflammation du follicule pileux (peut-être même un certain degré d'inflammation est-il toujours nécessaire). En même temps que le conduit s'oblitère, la papille pileuse s'atrophie de plus en plus et finit par être détruite. D'autres fois (ce phénomène avait échappé à l'attention des observateurs) il n'y a ni oblitération du canal, ni atrophie de la papille, mais cette papille a subi une altération spéciale qui fait qu'elle ne sécrète plus le pigmentum nécessaire à la formation du poil (1). »

THÉRAPEUTIQUE DES AFFECTIONS DU DERME CHEVELU.

S'il est vrai que le pityriasis à son début, lorsqu'il est encore très-léger, se guérit quelquefois avec facilité, il est également incontestable qu'il devient souvent une maladie qui résiste à tous les traitements avec une opiniâtreté désolante. Il ne me paraît pas utile de faire l'énumération de tous les agents pharmaceutiques qui ont été tour-à-tour employés et préconisés contre le pityriasis; néanmoins, je ne puis m'empêcher de m'élever avec force contre l'emploi de certaines pommades dites anti-pityriasiques, et qui, pour la plupart, ont un sel hydrargirique pour base. Nous ne voulons point faire le procès au mercure, car loin de partager sur ce médicament l'opinion du vulgaire, nous le considérons comme un des plus précieux que possède la thérapeutique. Cependant, comme on ne peut pas nier que des accidents peuvent suivre son administration, même externe, surtout donné à haute dose, ne serait-il pas plus sage de s'en abstenir quand cela est possible?

Remplacer toutes ces préparations infidèles ou dangereuses par un produit d'une parfaite inocuité, et en même temps doué de puissantes propriétés médicatrices, tel a été le but que nous avons cherché en nous

(1) BAZIN. *Affections cutanées parasitaires*, page 54, 1862.

adressant aux médecins. Nous osons espérer que nos efforts seront couronnés de succès.

Notre médicament ne ressemble à aucun de ceux proposés jusqu'ici pour combattre les affections du cuir chevelu. Du reste, loin de nous la pensée de vouloir faire un secret de notre découverte, et nous nous hâtons de répéter ici ce que nous avons déjà dit dans notre préface, que c'est au principe actif de la lupuline que notre préparation doit ses propriétés.

Tout le monde connaît le lupulus, séminoïde de l'humulus lupulus (urticées), qui se présente sous forme d'une poussière jaunâtre, dorée, douée d'une très-forte amertume et d'une odeur aromatique assez prononcée. D'abord décrit par le docteur Saint-Yves, de New-Yorck, les travaux de MM. Chevalier et Payen vinrent démontrer plus tard que ce n'était point une substance simple. M. Le Raillif l'a examiné au microscope et l'a trouvé formé de globules remplies d'une matière jaune, et sous ce rapport il a signalé son analogie avec le pollen des étamines.

Enlever de la lupuline les matières non actives qu'elle contient, parvenir, en un mot, à dégager complètement son alcaloïde, tel a été longtemps l'objet de nos recherches; et le produit que nous avons obtenu, la lupulicine, nous paraît remplir toutes les conditions exigées par la chimie et la thérapeutique.

Les propriétés toniques et calmantes de la lupuline sont depuis longtemps bien reconnues; elles paraissent être dues aux principes résineux et volatils qu'elle contient. Son action dans les maladies chroniques de la peau ,et particulièrement dans certaines espèces de dartres, a déjà et depuis longtemps été étudiée, mais pas avec assez de persévérance, et probablement aussi avec des produits (humulus lupulus) qui avaient perdu une partie de leur action; et cependant l'illustre professeur Richart annonce que son usage, dans plusieurs de ces cas, a donné de très-bons résultats. Aujourd'hui cette action n'est plus contestable, et notre opinion est que la *lupulicine* (1) ne tardera pas à prendre rang parmi les agents les plus efficaces à employer contre les affections cutanées.

Les effets de notre préparation sont immédiats; sous son action, les démangeaisons diminuent, les écailles furfuracées tombent, et bientôt la netteté du cuir chevelu annonce que la guérison est complète.

Quand, pour la première fois, nous avons employé notre pommade, nous n'avions que le but de combattre le pityriasis; en détruisant cette

(1) Lupulicine est le nom que nous avons donné à notre alcaloïde, et nous espérons que ce même nom sera adopté par l'Académie de médecine, à laquelle il va être soumis très-prochainement.

affection, nous savions que nous faisions disparaître une des causes les plus fréquentes et les plus actives de l'alopécie et de la canitie : *sublatâ causâ, tollitur effectus*; mais nous n'avons pas tardé à constater que notre préparation, en réveillant la vitalité des bulbes, faisait quelquefois repousser les cheveux sur les points où ils avaient depuis longtemps disparu. Dans quelques cas assez fréquents qui se sont déjà présentés à notre observation, nous avons vu la canitie s'arrêter, grâce sans doute à l'action de notre produit qui, se combinant avec le pigmentum bulbaire décoloré, lui redonnait sa couleur primitive. Nous ne voulons pas parler ici de ces calvities et de ces canities séniles; elles sont au-dessus des ressources de l'art. Cependant, nous sommes profondément convaincu, et l'expérience nous donne aujourd'hui cette certitude, que l'emploi de cette pommade prévient et retarde l'arrivée naturelle de ces deux états auxquels l'homme est soumis tôt ou tard par la loi naturelle.

La canitie et la calvitie ne sont donc curables que lorsqu'elles sont accidentelles, qu'elles ne sont pas la conséquence de l'âge, et que la première n'est pas venue à la suite du favus ou de l'herpès décalvans.

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE.

Les cheveux ayant l'avantage d'être un des plus beaux ornements de la figure, ont droit par conséquent à des soins particuliers, quand même la négligence ou la mauvaise direction de ces soins n'entraînerait pas des inconvénients et même des dangers bien réels.

Nous ne croyons mieux faire, en terminant cet opuscule, que de rappeler sous forme d'aphorisme, certains préceptes généraux constituant tous les soins dont les cheveux doivent être entourés.

1° Le peigne fin ne doit être passé dans la chevelure que de temps en temps;

2° On doit se servir habituellement du démêloir;

3° Les cheveux seront séparés tous les matins et à plusieurs reprises;

4° La brosse présentant le double avantage de bien nettoyer le cuir chevelu et de provoquer une sorte d'excitation qui facilite les fonctions du bulbe, devra être employée le plus souvent possible;

5° Le soir, au moment de se mettre au lit, on imprimera aux cheveux une direction convenable, afin de n'être pas obligé, le matin, de les tirailler et de les couper en voulant leur faire reprendre leur position primitive;

6° Les femmes ne doivent jamais serrer leurs cheveux au point de tirailler la peau, elles ne devront les tendre que légèrement. En général,

on devra repousser toute coiffure ne laissant pas les cheveux à peu près libres, lisses et relevés;

7° Le fer dessèche le poil, le rend cassant, brûle la peau et gêne en conséquence les fonctions du cuir chevelu;

8° Ne jamais mouiller les cheveux;

9° Eviter autant que possible de se couvrir la tête de lourdes coiffures;

10° Ne point se faire raser les cheveux. Si, après la rasure, les cheveux repoussent plus épais, ils tombent plus vite et plus facilement; la pratique de les rafraîchir donne les meilleurs résultats;

11° Chez les jeunes filles, la chevelure primitive ne doit être coupée que tout autant que les cheveux sont grêles, chétifs et clair-semés (1).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Oculiste à la maison, ou l'Art de conserver la vue, par le docteur Pommier, membre de l'Académie nationale, membre correspondant.

Qu'on a eu raison de dire, que pour savoir parfaitement une chose, il en fallait connaître à peu près mille, et qu'il est peu surprenant que Bernardin de St-Pierre ait découvert un monde sous un fraisier! Il s'agit ici d'une minime fraction du corps humain, l'œil, et l'on demeure étonné et presque effrayé de la somme des connaissances exigées pour en parler sciemment et pertinemment. Il est vrai que l'œil est une merveille, un miracle infligeant un formel démenti à cet axiome sacramentel, que de toute nécessité, *le contenant est plus grand que le contenu*, et que telle est son importance qu'il a été pris quelquefois pour l'homme lui-même, témoin ce texte des écritures : Parce que je suis bon, ton œil sera-t-il méchant?

Quia sum bonus, an oculus tuus nequam?

Il existe, comme on sait, une distinction entre les sens, et par suite entre leurs organes, distinction établie sur la différence et l'inégalité des jouissances dont ils sont pour nous la source, les uns nobles, les autres grossiers; ceux-ci de bas en haut : le tact et le toucher, le goût et le palais, l'odorat et les narines; ceux-là, l'ouïe et l'oreille, et enfin la vue et l'œil.

(1) Comme précepte général, on ne devra point oublier qu'il y a, entre l'abus des plaisirs vénériens et la calvitie, une coïncidence évidente; ce qui prouverait une relation directe entre la sécrétion spermatique et la sécrétion des cheveux.



N'est-ce pas une chose admirable que cet agencement gradué, que cette harmonie judicieuse, qui conforme la position physique des sens et des organes au degré de dignité des fonctions qu'ils ont à remplir? et ne suffirait-il pas de cet ordre réfléchi, qui place l'œil, ce canal des notions les plus *élevées* (1), comme une vigie au point *culminant*, pour démontrer l'existence d'un ordonnateur suprême? car enfin, règle générale, toute trace d'intelligence dans les effets exige qu'on en reconnaisse une analogue dans la cause, une cause intentionnelle et consciente dans la conception et la production de moyens appropriés à la fin et adaptés au but.

Aussi, voyez avec quel soin, avec quel amour, en justification de l'expression populaire : *Aimer comme la prunelle de ses yeux*, la nature, fidèle au plan divin, s'est ingéniée à opérer la structure de ce précieux organe.

Composé d'innombrables pièces, à chacune son nom, sa place distincte, son rang à part; à chacune sa mission.

Mais l'œil est de ce monde, où, selon Malherbe,

Où les plus belles choses
Ont le pire destin.

il est donc exposé dans son ensemble et dans ses parties, à des atteintes, à des lésions internes, extérieures, congénitales ou accidentelles.

C'est à décrire ces altérations, ces infirmités qu'est consacré le livre de M. le docteur Pommier.

L'art a mis dans ses mains un instrument merveilleux, l'opthalmoscope, ainsi nommé de opthalmie, terme générique pour désigner les maladies des yeux. Grâce à cet inestimable auxiliaire, qui lui permet d'en saisir le siège, l'origine, les symptômes, il n'en est aucune, prise à temps, d'une ténacité à résister aux efforts combinés de la médecine et de la chirurgie, ni la myopie, ni son contraire, la presbytie, ni le strabisme, ni la cataracte, ni la kératite, ni tant d'autres affections douloureuses dont l'interminable énumération vous épouvante et vous glace.

Au reste, dans son zèle désintéressé, l'honorable docteur vous met à même de vous passer de son intervention et de son concours, en vous enseignant à devenir votre propre opticien, à choisir ces verres protecteurs et conservateurs de la vue, une des plus salutaires inventions du génie; et même, si le malheur vous avait privé de l'un ou des deux

(1) Pardon de ce calembourg involontaire.

organes de la vision, à les remplacer, sinon par des équivalents, du moins par des similaires qui dissimulent la difformité de leur absence.

Honneur donc et reconnaissance à une profession, non toujours sans péril, incessamment occupée à nous rendre, dans la santé, le premier des biens !

L'Oculiste à la maison ne s'adresse pas seulement aux gens du monde, mais aux praticiens eux-mêmes, qui n'ont pas fait de l'opthalmie et de son traitement l'objet spécial de leurs études.

La date de réception des œuvres dont nous cherchons à donner une idée sera souvent notre seule voie de transition.

Discours de M. le docteur Guilland, Vice-Président de l'Académie Impériale de Savoie, membre correspondant.

Ce discours, dans notre idiome, comme il convenait à un citoyen de la patrie de Vaugelas, un des écrivains qui ont eu l'honneur de fixer la langue française, justifierait à lui seul, s'il en était besoin, l'annexion, ainsi que la réunion d'une partie au tout. La jonction de deux contrées voisines, en possession du même dialecte, et destinées à vivre en sœurs, a déjà produit, du reste, de l'aveu même de l'honorable académicien, les plus heureux résultats, en éveillant de part et d'autre une noble émulation, par l'étude, en vue des améliorations et du progrès, des deux législations parallèles et mises en regard, par des commentaires sur les lois, la justice, l'observation des usages, des coutumes et des mœurs, surtout par une énergique impulsion vers le passé, pour en recueillir les débris près de périr et en raviver les souvenirs au moment de s'éteindre, cette ardeur de revue rétrospective et d'explorations historiques et archéologiques, qui imprimera au siècle un cachet particulier, et marquera sa place dans le cours des âges.

Mais, comme toute absorption du petit dans le grand est toujours, malgré les avantages qu'il en peut retirer, amère et pénible à qui la subit, et froisse son amour propre national, l'orateur patriote n'a pu s'empêcher de verser une larme de regret sur cette longue et glorieuse existence dix fois séculaire, où la Savoie, exiguë par son territoire, mais vaste par sa renommée, la Savoie indépendante et libre, en jouissance de toute son autonomie, jetait son nom dans la balance où se pesaient les destinées de l'Europe ; où sa croix blanche, déployée en forme d'oriflamme sur les champs de bataille, s'y couvrait de lauriers et décidait de la victoire.

De là, dans son allocution en réponse à deux de ses collègues, MM. Boiteux et d'Oncieu, qui lui en avaient fourni l'à-propos, l'occasion pour le Vice-Président de rappeler quelques-uns des grands hommes et surtout des femmes illustres de la Savoie, depuis cette Marie-Louise-Gabrielle, régente d'Espagne, que ses sujets enthousiasmés, à la manière des Hongrois, criant : « Vive notre roi Marie-Thérèse, » saluaient de l'exclamation : « Viva la Saboyana! » jusqu'à cette Marguerite, maîtresse d'école à Thones, qui, à la tête de son village insurgé, défendit pendant cinq jours sa vallée contre 400 cavaliers, 1,500 fantassins et 4 pièces de canon, et mourut fusillée, en 1793, sur la place du Pâquier, à Annecy, par les ordres du tribunal révolutionnaire.

A la bonne heure, voilà une héroïne agissant en plein jour, la tête haute et le front levé, invitant l'ennemi à se défendre, et bien préférable, si c'en est une, bien supérieure à celle qui va paraître sur la scène.

Œuvres politiques de Charlotte Corday, réunies par un bibliophile normand (M. Ch. Renard, membre correspondant), avec un fac simile inédit.

Ces œuvres consistent pour la plupart dans des lettres adressées par Charlotte à sa famille, à des amies, à des députés de la Gironde, à son avocat, à Marat, dans une adresse aux Français, etc. Mais ces pièces diverses laissent indécise une question importante, celle de savoir si le meurtre du 13 juillet 1793 a été conçu, médité par elle seule, ou si, comme le font supposer certaines coïncidences, elle a eu des complices. Fortuites que ces coïncidences, s'écrie le bibliophile normand, naturellement porté à exalter le courage et le patriotisme désintéressé de sa compatriote. Mais on peut lui opposer la réponse de Louis XIV aux détracteurs de Villars, n'attribuant ses succès qu'à sa fortune de soldat heureux. « Heureux! il l'est trop pour n'être que cela. » Fortuites? Vos coïncidences sont trop nombreuses pour être le produit du hasard. Ainsi :

8 juillet : Acte d'accusation de St-Just contre les trente-deux Girondins. — Réplique de ceux-ci : « Courage, encore quelques moments, vous, vos amis du salut public, votre Marat surtout.... oui, *la hache est prête.* » Le jour précédent, grande revue à Caen, au Cours-la-Reine. Présente Marie de Corday; son départ, le 9; son arrivée à Paris, le 11; son meurtre, le 13; en même temps, à l'heure même, s'avançait vers la capitale une armée insurrectionnelle, et paraissaient contre la Montagne deux pamphlets, comme deux torches enflammées, celui de Louvet et

celui d'Adam Lux, tous deux sous cette date : *le 13 juillet, l'an II de la République française, une et indivisible.*

Aussi, une femme de lettres, Mme Claudia Bachi, ayant tenté récemment d'innocenter, comme ne s'étant inspirée que d'elle-meme, Charlotte de Corday, s'est attiré cette verte mercuriale dans la *Tribune lyrique* du 16 août : « Cette Charlotte, cette C...., que les hommes de la Gironde poussèrent au meurtre pour arriver plus vite au pouvoir, etc. »

Quoiqu'il en soit, il serait bien temps d'en finir avec la glorification de l'assassinat politique (1) et de le ranger dans l'ignoble catégorie des crimes ordinaires, et passible de la vindicte du droit commun.

On a reproché, à droit ou à tort, à une Société fameuse cette maxime homicide : « Il est permis de tuer le tyran, *licet occidere tyranum*; » on l'a rendue solidaire de cet autre axiome non moins immoral : « La fin justifie les moyens » d'où sont sortis les Damien, les Clément, les Ravaillac. Quiconque n'est pas aveuglé par le fanatisme de l'esprit de parti a en horreur et en mépris la guerre au couteau, celle des Louvel, des Fieschi, des Agesilas Milano, des Orsini. Mais pourquoi l'exécration aux uns et l'admiration aux autres?

Ce qui devrait nous guérir d'un inepte engouement pour ces sortes d'attentat, et faire prévaloir en nous la sagesse de la raison sur les égarements de l'imagination, la folle du logis de Montaigne, c'est le caractère de bassesse dont ils sont habituellement affectés, c'est aussi l'inutilité radicale de leur vaine perpétration. Voyez plutôt :

Dans l'antiquité, en Orient, une femme de cœur est affligée du siège de sa ville natale. Rien de mieux; alors qu'elle fasse ce qu'ont fait depuis Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Jeanne de Beauvais et cette vaillante institutrice dont il vient d'être fait mention. Mais non, elle se pare de ses plus beaux atours; elle se présente au général ennemi sous le costume d'une courtisanne; elle s'asseoit à sa table, l'ennivre de vin et de caresses; et, c'est après l'avoir réduit en cet état, qu'elle lui tranche la tête. Magnifique prouesse en vérité, bien digne d'être célébrée au son de la harpe et du tympanum. Et puis a-t-elle empêché les tristes destinées du pays de s'accomplir?

Harmodius et Aristogiton conspirent et renversent Pisistrate; mais ont-il fermé l'accès à ses successeurs, à Périclès, bien autrement absolu; et finalement à Philippe de Madédoine?

Brutus et Cassius et leurs affidés ont juré la perte de César; à eux permis; mais alors qu'ils prennent les armes et lui déclarent la guerre.

(1) Voir la tragédie de Charlotte de Corday, de Jean-Baptiste Salles, député Girondin, publiée par Georges Moreau Chasbon, et le drame de M. Ponsard.

Pas du tout, ils lui envoient un message pour le prier de se rendre au Sénat; ils vont à sa rencontre; se prosternent en sa présence; le conduisent processionnellement à son siège; et lorsqu'il y a pris place, l'un d'eux lui présente une supplique, honteux et abominable signal à la légion de poignards qui viennent le frapper. — Voilà le héros mort, ils l'ont tué. Que vont-ils faire de son cadavre? Ils l'abandonnent à Marc-Antoine, ils lui laissent le temps de crier vengeance! Ils ont préparé une harangue, ils veulent la débiter, balbutient, perdent la tête, et terminent par aller se faire battre dans les plaines de Philippe. Impuissance, ingratitude et déloyauté, c'est ce comble d'impéritie et de perversité qu'une histoire menteuse et vendue aux rancunes de l'aristocratie patricienne a placé sur un piédestal, et longtemps imposé à notre culte et notre adoration.

Enfin, Charlotte de Corday veut délivrer la France de celui qu'elle regarde comme un monstre.... Alors qu'elle en appelle à l'indignation des hommes, ou qu'elle laisse passer la justice de Dieu. Mais non, voici la lettre qu'elle écrit à Marat :

« Au citoyen Marat, faubourg St-Germain, rue des Cordeliers, à Paris.

« Paris, 12 juillet, l'an 2 de la République.

« Citoyen, j'arrive de Caen. Votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrés (sic) avec plaisir les malheureux évènements de cette partie de la République. Ayés la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien. Je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

« Je suis, etc. « Charlotte CORDAY. »

N'ayant pas reçu de réponse, elle se présente le lendemain à son domicile, se fait introduire dans le cabinet où il prend un bain; et c'est au moment où cet homme la reçoit sans défiance et sans précaution, sous les auspices de l'honneur et de la bonne foi; c'est lorsque par d'hypocrites semblants de sympathie à sa cause et à ses intérêts, elle a fixé son attention et endormi sa vigilance, qu'elle enfonce dans sa poitrine un glaive rendu plus coupable par une longue préméditation et plus lâche par le défaut prévu de toute résistance.

Et quelle est son attitude devant ses juges? Elle se calomnie elle-même, elle, la vierge chaste et pure, elle flétrit à plaisir son sein immaculé, en se déclarant enceinte de plusieurs mois, comme pour demander grâce et merci en faveur du fruit qu'elle porte dans ses flancs, mais en effet, afin d'obtenir un sursis, dans l'espoir d'une réaction prochaine.

Et en définitive, où aboutissent toutes ces ruses, toutes ces perfidies?

où? à la conduire à l'échafaud et à provoquer l'apothéose de sa victime et la translation de ses restes au Panthéon!

Qu'il lui soit donc accordé, tout au plus, ce bil d'amnistie de M. Paul Delasalle :

« Pas de honte pour l'héroïne qui se dévoua aveuglément à sa pa-
« trie ; mais pas de gloire pour la femme qui tua un homme sans
« défense, et qui ne daigna pas même en demander pardon à Dieu. »

Coup-d'œil sur les origines de Pontarlier, à propos de la découverte de tuiles gallo-romaines, par M. G. Colin, notre correspondant.

L'idée du néant nous cause une telle aversion, et l'existence, malgré les mystérieuses épreuves dont elle est entourée, est pour nous chose si chère et d'un si haut prix, qu'un penchant irrésistible nous pousse à prolonger, autant qu'il est en nous, la portion de bienfait qui nous en a été départie, et à désirer même en retrouver le germe, dans nos ancêtres, aux premiers jours de la création. Ainsi, à l'occasion du déluge, il est parlé d'un tableau de la famille de Rohan, où, anté-diluvienne, elle est représentée portée sur les ondes et échappant au grand cataclysme.

Ni eux, non plus, les bons habitants de Pontarlier n'y vont pas de main morte. Une tradition longtemps en vogue parmi eux, arguant de la contexture du mot Arlier et Aelius, en attribuait la fondation à l'empereur Aelius Adrianus; une autre allant plus loin encore et sur la même autorité, en faisait honneur au saint prophète Elie lui-même. Rien que cela.

Le patriotisme de M. Colin n'eut pas mieux demandé que d'adopter cette dernière opinion, et de satisfaire à cet égard un sentiment si louable en son principe, dans la conviction que l'attachement au pays natal est la condition de l'affection pour la mère-patrie, et dans une juste défiance des amours cosmopolites. Mais enfin la position des lieux lui donnait avec évidence la clef de l'étymologie qu'il explique ainsi : Rapprochant la ville de la vallée, chaux, « le nom de *chaux*, dit-il, est l'équivalent de la plaine cultivée d'*Arlier*, ou de chaumières d'*Arlier*. Et comme *Arlier* paraît signifier *sur les marais* (du celtique *ar*, sur, et *laict*, *lie*, humide), on devrait traduire ainsi : *champs cultivés* ou chaumières sur ou auprès des marais. Pontarlier, d'après la même racine, signifierait : Pont près des marais ou sur les marais. »

Ce n'était pas une raison pour l'honorable juge de paix de renoncer à découvrir, dans le lointain des âges, l'origine de sa bonne et jolie

ville. La découverte de tuiles gallo-romaines en est venue ranimer en lui le désir et l'espoir. De sa personne, il s'est mis aux recherches, invitant ses concitoyens à les continuer et à les étendre. Avec une patience de bénédictin, et à la lueur de ses connaissances archéologiques, il a tout fouillé, tout remué; et compulsant les anciens mémoires, les chartes, les cartulaires, les chroniques, les archives, les vieux papiers ou parchemins tirés de la poussière des châteaux, des monastères, des abbayes, il a acquis la certitude de l'existence de Pontarlier dès le VIe siècle de notre ère; puis, d'hypothèses en conjectures, de conjectures en inductions, d'inductions en probabilités, il est parvenu à en saisir et en reporter les commencements à une date approximative de deux mille ans. Au milieu du flux et du reflux des évènements humains; après la dévastation par le fer et par la flamme de l'invasion successive des barbares; à travers les alternatives de ruine et de résurrection, n'est-ce pas un terme imposant que cette durée, et une telle antiquité n'est-elle pas digne de tout respect, de toute vénération?

H.-G. Cler, *professeur émérite.*

POÉSIE.

Hier, Aujourd'hui, Demain,

PAR Mlle MÉLANIE BOUROTTE, MEMBRE CORRESPONDANT.

Hier, c'était l'aurore et ses flots de lumière ;
Le splendide printemps et ses gerbes de fleurs ;
C'était l'enfance heureuse et sa candeur première ;
C'était l'espoir si doux, masquant l'ombre et les pleurs.
Dès le seuil de ce monde interrogeant la vie,
Nos regards fascinés comptaient avec envie
Les coupes du festin ;
Et, doucement bercés par de chères tendresses,
Nous voguions écoutant les terrestres promesses,
Vers l'horizon lointain.

Aujourd'hui, notre nef, à la merci de l'onde,
Entend rugir la foudre et voit l'éclair jaillir.
Le rêve est terminé !... Quand la tempête gronde,
Quand l'épreuve descend, nul ne doit défaillir.
Si chacun de nos jours est un combat sans trêve,
Si l'ennemi vaincu renaît et se relève,

Lutteurs, pensons à Dieu!
C'est lui qui, dans l'arène, a marqué notre place.
Qu'importe notre sang, s'il en bénit la trace
Et sourit du ciel bleu!

Demain, le temps moqueur, effeuillant nos années,
Ceindra, de cheveux blancs, les fronts jeunes hier.
Aux bonheurs d'ici-bas, illusions fanées,
Nous jetterons sans peine un adieu calme et fier,
Quand le vide s'est fait à nos foyers sans flamme,
Qu'ils sont partis sans nous, les morts que Dieu réclame,
Nous laissant veufs d'amours,
N'est-il pas doux aussi de déployer notre aile
Pour reformer aux cieux la famille éternelle
Qui peut s'aimer toujours?...

Le premier amour de la Vierge,

PAR M. FRITSCH, MEMBRE CORRESPONDANT.

Je suis pensive et ne sais d'où peut naître
L'inquiétude où je surprends mon cœur.
D'où peut venir le trouble de mon être,
Toujours ému d'un sentiment rêveur?

Un site agreste, un bois, des grottes sombres,
Tels sont les lieux qui m'offrent des attraits,
Et j'aime, à l'heure où descendent les ombres,
A m'entourer des éléments de paix.

Un rossignol qui dans l'ombre soupire,
Ouvre mon âme à de nouveaux transports,
Et si mes doigts interrogent ma lyre,
Elle répond par de plaintifs accords.

Suis-je parfois auprès de ma compagne?
Sans le vouloir, je la quitte souvent,
Et vais, pensive, errer sur la montagne,
Prêtant l'oreille aux murmures du vent.

Je m'attendris, et souvent une larme,
Sans le vouloir, s'échappe de mes yeux;

Mais cette larme a pour moi plus de charme
Que n'en aurait le monde avec ses jeux.

Pourtant j'éprouve un vide dans mon âme,
Que l'amitié ne pourra plus remplir !
Je sens mon cœur, brûlé par une flamme,
Former des vœux qu'il ne peut définir !

Utilité des Études d'hygiène industrielle et agricole,

PAR LE DOCTEUR E.-L. BERTHERAND, MEMBRE HONORAIRE.

Décrire les procédés par lesquels l'homme approprie la matière à ses besoins, démontrer les principes scientifiques qui servent de base ou de contrôle aux opérations, indiquer les méthodes à suivre pour perfectionner les produits obtenus et rendre le travail le plus profitable possible, tel est le but de la technologie. Mais cette étude serait incomplète, si elle ne comprenait un ensemble de questions non moins importantes, d'un ordre à la fois scientifique et humanitaire, et qui ont trait aux conditions sanitaires dans lesquelles se trouvent particulièrement placés l'ouvrier et la population qui habite dans le voisinage du théâtre ordinaire des travaux industriels.

Chaque métier, en effet, se caractérise nettement par la situation et la capacité de l'atelier, — par l'air plus ou moins altéré qu'on respire dans son intérieur ou dans les alentours, — par la masse des efforts musculaires et le concours des machines et instruments divers, — par l'attitude constante de certaines parties du corps, — par le contact des matières premières ou produites, —par des dangers et accidents imminents, — par la durée du travail quotidien, — par le salaire et le bien-être que celui-ci procure à des degrés différents dans l'habitation et l'alimentation, — enfin par les coutumes et habitudes propres à la profession.

L'exercice de chaque art manuel créé à l'individu et à sa famille a un milieu tout particulier qui influe sur leurs conditions physiques et morales, depuis la naissance jusqu'à l'âge le plus avancé, et dont le résultat se traduit toujours par des maladies spéciales, par une atteinte profonde portée à la race, par une vie moyenne variable pour chaque catégorie professionnelle, enfin par des vices, qualités, préjugés, allures, costume, goûts, habitudes tout-à-fait caractéristiques.

L'hygiène industrielle proprement dite est donc une science qui étu-

die le travail des arts, métiers, manufactures, champs, usines, etc., dans ses rapports avec l'amélioration et la conservation de la santé des ouvriers, leur sécurité et la salubrité publique. Elle a pour but de prévenir les accidents, les dangers des professions manuelles, d'indiquer les moyens de les combattre et de résister à leur funeste influence sur l'individu comme sur la race.

L'importance d'une telle étude deviendra des plus évidentes, si l'on songe à l'immense variété des industries, grandes et petites, urbaines et rurales, à la quantité d'ouvriers qu'elles emploient, au nombre inouï d'ateliers, d'établissements manufacturiers, de dépôts commerciaux qu'elles nécessitent. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que nous traduirons en chiffres ronds, la statistique dévoile :

En Russie, une population de 65,000,000 d'habitants, dont 5,000,000 occupés par l'industrie et 45,000,000 par l'agriculture ;

En Autriche, une population de 37,400,000 habitants, dont 915,000 occupés par l'industrie et 2,800,000 par l'agriculture ;

En France, une population de 36,300,000 habitants, dont 6,300,000 occupés par l'industrie et 24,000,000 par l'agriculture ;

En Grande-Bretagne, une population de 27,622,000 habitants, dont 10,000,000 occupés par l'industrie et 8,000,000 par l'agriculture ;

En Espagne, une population de 15,520,000 habitants, dont 2,319,000 occupés par l'industrie et 9,000,000 par l'agriculture ;

En Belgique, une population de 4,578,000 habitants, dont 1,200,000 occupés par l'industrie et 3,380,000 par l'agriculture ;

En Bohême, une population de 4,400,000 habitants, dont 2,600,000 occupés par l'agriculture ;

En Suède, une population de 3,642,000 habitants, dont 29,000 occupés par l'industrie ;

En Suisse, une population de 2,393,000 habitants, dont 25,000 occupés par l'industrie.

Nul n'est besoin d'insister sur tout l'intérêt que présente pour l'hygiéniste comme pour l'industriel, l'examen détaillé de tant de conditions diverses dans lesquelles le travail du petit atelier autant que celui de la manufacture place l'ouvrier des champs et des villes au point de vue sanitaire.

Nous sommes d'ailleurs à une époque où l'industrie agrandit de jour en jour son domaine, en proportion directe du bien-être qu'elle répand dans toutes les classes de la société, donnant aux unes tout le luxe de la fantaisie, à celles-ci les détails d'une confortable aisance, à celles-là, c'est-à-dire au plus grand nombre, la satisfaction des besoins les plus urgents. La main du fabricant, insuffisante en présence de l'accroisse-

ment progressif des demandes de produits, asservit à son secours la mécanique, la vapeur, l'électricité. Les grandes expositions de Londres (1851) et de Paris (1855) ont dévoilé la prodigieuse activité avec laquelle l'industrie moderne sait s'ingénier dans la hardiesse de l'invention, dans la délicatesse de la main-d'œuvre, dans la réalisation des perfectionnements. Mais, en matière de travail matériel, ne faut-il donc songer qu'aux combinaisons fécondes pour ménager le combustible, la vapeur, les forces utiles, — pour placer plus avantageusement tel organe de transmission, — pour obtenir de meilleures exploitations de tel produit, — le tout enfin pour arriver à des bénéfices plus ronds? Les chefs d'atelier, grands ou petits, de la ville ou de la campagne, sauraient-ils oublier qu'ils ont aussi *charge d'âmes*?

Jalouse de progrès et de richesse, l'industrie conquiert à juste titre l'admiration des peuples; mais ne gagnerait-elle pas encore plus d'estime à ménager d'avantage le sang et la vie qui sont les instruments actifs de ses triomphes?

On entoure journellement de soins attentifs une simple chenille, ouvrière de la soie; on s'ingénie à assurer la qualité et le renouvellement de l'air qu'elle respire, à calculer scrupuleusement les dimensions convenables de son atelier, à protéger sa vie et son travail par toutes les délicates sollicitudes de la science vétérinaire et de l'hygiène, à éloigner de sa demeure l'humidité, le bruit, les odeurs; on procède avec autant d'égards envers le mouton, ouvrier de la laine; envers le bœuf, ouvrier de la viande; envers la vache, ouvrière du lait, etc. Comment donc ne défendrait-on pas au moins avec autant d'intérêt et de prévisions intelligentes ces ouvriers, nos semblables, artisans obscurs de tant de merveilles industrielles, de tant de richesses nationales et particulières?

Il faut d'ailleurs remarquer que l'hygiène ne se borne pas à surveiller les conditions sanitaires du travail manuel; elle le protège efficacement et contribue ainsi à en développer la prodigieuse et utile activité. À peine une invention, un perfectionnement, une modification dans les procédés ordinaires sont-ils connus, que l'hygiène en étudie le mécanisme et en suit les résultats dans leurs rapports avec la salubrité manufacturière et publique. Elle apprécie et réduit à leur véritable valeur les accusations et les plaintes soulevées contre toute installation industrielle par l'ignorance, l'exagération, la crainte et, trop souvent, par d'aveugles passions. Elle indique le danger de tel procédé, les modifications qui le rendraient moins nuisible, la possibilité de transformer et d'utiliser tel résidu dont l'abandon ou la décomposition altérerait promptement l'air et les eaux, etc.

Loin donc de contrarier la liberté du travail, des transactions, l'essor de l'industrie, l'hygiène en facilite le puissant et paisible exercice et leur vient en aide. Ses conseils perfectionnent parfois le mode d'exécution, parfois aussi contribuent aux progrès de l'exploitation. Son intervention oblige le fabricant à modifier ses errements, ses méthodes, ses instruments, ses constructions, dans le sens des progrès et des améliorations les plus récemment constatés.

C'est encore l'hygiène qui inspire l'autorité administrative pour la réglementation des industries, leur classement, la surveillance des prescriptions sanitaires à imposer aux établissements destinés aux arts, la convenance de leur placement loin des villes ou à proximité d'un cours d'eau, etc. Elle est, au résumé, l'impartiale sauvegarde de la salubrité, de la propriété et de l'industrie. Assainir, n'est-ce pas, en définitive, favoriser la production?

Enfin, c'est dans la classe ouvrière, surtout des campagnes, que chaque pays recrute presque tous les éléments qui doivent défendre le territoire, contribuer à soutenir la gloire nationale et les intérêts commerciaux. Les conditions matérielles des populations occupées par l'industrie et l'agriculture importent donc aussi puissamment à l'honneur et à l'indépendance de la nation qu'à la richesse publique. Prévenir et combattre les influences qui tendent à affaiblir la vigueur de la catégorie ouvrière, c'est non-seulement conserver et assurer à la patrie des forces vives, c'est encore exonérer l'assistance publique des charges si multipliées, si lourdes que l'insalubrité et les maladies professionnelles ne font que trop peser sur elle.

Que l'on nous permette maintenant de citer quelques exemples à l'appui de tout ce qui vient d'être avancé :

Payen père, — un célèbre chimiste, — se livrant à la préparation du sel ammoniac, jetait l'huile pyrogénée de la distillation des os dans une rivière voisine, à la surface de laquelle l'insalubrité de cette matière la maintenait, ce qui en rendait les bords infects et désormais impraticables aux blanchisseurs, aux porteurs d'eau, etc. Défense lui ayant été faite de continuer une aussi incommode pratique, il imagina de brûler cette huile dans une chaudière en fonte; mais la production du noir de fumée fut si abondante, que les récoltes et le linge des blanchisseries voisines s'en trouvèrent gâtés. Obligé une fois encore de renoncer à son moyen, Payen songea à déposer ses résidus pyrogénés dans de profonds puisards : malheureusement les filtrations se répandirent dans les couches avancées du sol, arrivèrent jusqu'à la rivière, dont les eaux furent encore altérées. En présence de nouvelles répressions adminis-

tratives, l'idée lui vint de tenter d'extraire de son huile du gaz à éclairage : un complet succès couronna son attente. — Voilà donc l'hygiène industrielle provoquant la recherche de l'utilisation des os, matières regardées au commencement de ce siècle comme des plus embarrassantes, abandonnées à une lente et infecte décomposition à la surface du sol, mais aujourd'hui précieusement récoltées pour les besoins de l'industrie.

N'est-ce pas la sévérité des conditions imposées par l'hygiène aux fabriques de bleu de prusse, à cause de leur émanations désagréables et insalubres, qui a multiplié les modifications industrielles et déterminé la recherche, puis la découverte d'un procédé simple et dépourvu de tout inconvénient : celui du mélange d'une dissolution de potasse cristallisée avec une solution de sulfate de fer?

L'intervention de l'hygiène a contribué notablement à substituer et propager dans les grandes industries des moteurs mécaniques moins bruyants, moins incommodes, moins fatigants, moins dangereux, mais plus producteurs.

C'est encore l'hygiène qui, préoccupée d'une part de l'encombrement des villes par des manufactures insalubres ; d'un autre côté, du dépeuplement toujours croissant des campagnes, demande incessamment le rejet au sein des localités rurales, des industries dont les résidus trouvent sur place une utilisation immédiate comme engrais. Ici, le but de salubrifier les grandes cités tourne évidemment au bénéfice de l'agriculture.

La continuité des plaintes de l'hygiène industrielle contre l'insalubrité des émanations saturnines dans la fabrication de la céruse, a amené des perfectionnements tellement importants, que cette industrie est aujourd'hui presqu'entièrement assainie ; elle a provoqué, d'autre part, la substitution d'une matière inoffensive, le blanc de zinc au blanc de plomb. Si l'hygiène n'avait pas, avec autant d'insistance, conseillé et préconisé dans la fabrication de la céruse l'emploi des agents mécaniques et d'appareils bien clos, le broiement à l'eau ou à l'huile, nul doute qu'il n'eût fallu songer à la suppression de cette dangereuse production et à la prohibition du carbonate de plomb dans les arts. Or, les droits perçus sur le plomb s'élèvent, en France, à un million ! Voilà donc une grave question dans laquelle la persévérante intervention des principes de l'assainissement manufacturier a garanti tout à la fois les intérêts du trésor, des arts, de l'industrie et de la salubrité professionnelle.

C'est encore l'hygiène industrielle qui a demandé dans toutes les

localités le remplacement des tueries particulières et disséminées, par un vaste et unique établissement dans lequel l'abattage des animaux, la préparation de leurs produits, la récolte des résidus solides et liquides fournis par les opérations, se font avec tous les avantages combinés du commerce et de la salubrité publique et privée.

Ces faits, qu'il serait facile de multiplier, ont leur éloquence. En résumé, si les arts et métiers sont redevables de rapides et récents progrès à l'intervention de la physique, de la chimie, de la mécanique, etc., il ne faut pas oublier ce qu'ils doivent aux indications et aux conseils de l'hygiène.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 AOUT 1864.

M. le Vice-Président Clerc-Outhier ouvre la séance à 2 heures.

Après la lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, le Secrétaire-Général fait le dépouillement de la correspondance.

M. le général de Byans, M. Lanquetin, ancien député, M. Royer-Collard, remercient la Société du diplôme de membre honoraire qu'elle leur avait conféré dans la précédente réunion.

Les mêmes remerciements lui sont adressés par M. Colin, juge de paix à Pontarlier, M. Arbel, ingénieur-mécanicien à Rive-de-Gier, M. Napoléon Temblaire, attaché au cabinet du Ministre de l'Intérieur, M. Chapoix, herboriste à Auxonne, M. le docteur de Bourilhon, médecin aide-major, chef du service de santé à Mers-el-Kebir, division d'Oran, reçus membres correspondants.

Sont lus, d'après l'ordre du jour : *Eloge de M. Ampère*, par Mlle Clarisse Arnould; — la *Monographie du théâtre antique d'Arles*, par M. Louis Jacquemin (analyses par M. H. Cler).

Sont proposés et admis comme membres honoraires : M. Delcasso, recteur de l'Académie de Strasbourg; M. Campaux, professeur à la Faculté des lettres, à la même Académie, auteur du *Legs de Marc-Antoine*.

La séance est levée à 4 heures.

VITICULTURE.

Des soins à donner aux Provins en crossette,

PAR M. VIONNET, VICE-PRÉSIDENT.

Les sarments qu'on choisit pour planter une vigne sont appelés *crossettes*, parce qu'en les coupant on a l'habitude de leur laisser une petite section

d'ancien bois qu'on croit avantageux pour la reprise du provin, ce qui lui donne la forme d'une crosse.

Cette méthode de faire des crossettes avec le plus d'ancien bois possible est basée, disons-nous, sur ce que la sève se maintient mieux dans le vieux bois, au temps de sécheresse, que dans les boutures qui en sont dépourvues. Certains vignerons d'Arbois préfèrent même, pour repeupler les fosses, de vieux pieds coupés hors de terre aux jeunes chapons chevelus (1).

Avant que l'usage se soit répandu de faire des chaponnières, on provignait les fosses en recouchant les vieux pieds de toute leur longueur, ce qui exigeait beaucoup de temps; il se trouvait, par ce moyen, un chassis de vieux bois dont la vie ne pouvait être entretenue qu'aux dépens des provins.

Ce mode de repeuplement doit être abandonné, ou du moins on devrait détacher ces vieilles souches du provin quand celui-ci a un an ou deux.

Dans les côtes du Jura, on plante généralement les vignes dans des terrains en friche ou en prairie artificielle. On ouvre alors des fosses d'une largeur moyenne de soixante centimètres, sur une profondeur de deux fers de bêche, selon la qualité du sol. La terre en provenant est rangée en mur de chaque côté pour faire les ados plats, et non inclinés. La largeur varie comme celle des fosses, mais quand celles-ci ont soixante centimètres, les ados doivent être d'un mètre vingt centimètres, afin que les pieds soient distants entr'eux de quatre-vingt-dix centimètres.

Lorsqu'on veut enrayer ces sortes de terrains ainsi enherbés, on devrait toujours faire ce travail avant l'hiver, afin de soumettre la terre aux influences atmosphériques, et l'ameublir pour la plantation au printemps. Quand un enrayage est fait au printemps dans un terrain argileux et compacte, il y aurait avantage d'attendre à l'année suivante d'effectuer la plantation, surtout si les chapons sont en crossettes, car leur reprise est difficile dans les fosses nouvelles. Nous ne craignons pas d'avancer que des crossettes fraîchement coupées et plantées dans des enraies d'un an reprennent tout aussi bien que les chapons chevelus dans des fosses nouvellement creusées. Dans le premier cas, il y a économie de fournitures de provins, et l'on n'a besoin que de donner un coup de fossoir dans les enraies, vers le mois d'août ou de septembre.

La manière de planter les chapons en crossette est fort variable. Quelques vignerons enfoncent toujours le vieux bois du côté de la fosse, opposé au soleil, afin d'éviter le dessèchement par les chaleurs. D'autres couchent les sarments à côté l'un de l'autre, en travers de la fosse, en dirigeant la pointe vers l'ados et presque à angle droit. Ce mode me paraît vicieux, parce que les deux sarments qui se joignent, ou à peu près, peuvent se nuire s'ils ne

(1) Ces souches, sans racines, sont appelées *andouilles* dans les environs d'Arbois.

sont pas de même plan ou de même force. J'aime mieux la manière de ceux qui ouvrent la couche au milieu de la fosse et la dirigent obliquement vers l'ados en forme d'un V, parce qu'alors tout le bois reçoit l'influence du soleil et de la pluie. C'est ce qui n'arrive pas quand on place les crossettes parallèlement le long de l'ados. Il arrive, en effet, qu'en plantant de cette manière, il y a toujours un côté où les provins manquent.

La taille des provins d'un an exige un soin tout particulier; elle ne doit avoir lieu que quand on ne craint plus les gelées. Comme on est obligé de déchausser les pieds avec la pioche pour découvrir le jeune bois qui est souvent couvert par les éboulis des ados, on ne peut impunément exposer ces sujets au grand air que quand la sève se manifeste. Quand le bois est très-faible, on ne doit laisser qu'un œil.

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes ces précautions ne sont pas indispensables pour toutes les plantées. Il y a des terrains de si bonne nature et d'une si bonne exposition, que la vigne y reprend mieux que les épines.

Quand une plantée est faite d'après cette méthode et qu'elle est bien purgée d'herbes par des sarclages successifs, les provins ont acquis assez de force dès la troisième année pour être recouchés et prendre définitivement la place qu'ils doivent occuper dans la vigne. Dans nos côtes des environs de Poligny, la moyenne est d'environ 12,000 pieds à l'hectare.

L'emplantation d'une vigne est toujours un travail fort dispendieux, mais qui est bientôt payé par l'abondance des récoltes qui s'ensuivent. Chacun sait, en effet, que l'aisance d'un grand nombre de propriétaires de vignobles est venue des plantées qu'ils avaient faites.

Le système d'enrayage que nous venons de décrire est convenable pour les terrains incultes; mais on peut se dispenser de l'employer dans des champs en culture et dépouillés d'herbes vivaces. On trace ses plantations à faire au cordeau, le long duquel on traîne la pioche, puis quand le terrain est ressuyé, on ouvre la terre de quelques pouces avec une bêche étroite et l'on y met la crossette que l'on taille ensuite, en ne laissant que deux bourgeons hors de terre.

Quand cette plantation est faite assez tôt, en novembre s'il est possible, la reprise est assurée. L'année suivante, la taille doit être courte, et si le nouveau bois est déjà un peu fort, on ferait bien de donner çà et là quelques coups de bêche dans les places vides et placer la terre sur la rangée des provins, afin de les rechausser petit à petit à mesure que la terre se fuse.

Quand arrive la troisième année, c'est un terrage complet qu'il faut effectuer. Les fosses nécessaires à cette couverture ne sont pas nombreuses; elles doivent s'ouvrir de manière qu'il n'y ait qu'une seule rangée de provins qui se trouvent là tout prêts. Ce travail se continue ainsi de deux ans en deux ans, jusqu'à ce que la vigne soit assez profonde dans le sol pour ne pas

souffrir des sécheresses.

Nous pourrions citer une vigne qui a été plantée de cette manière, il y a seize ans. C'est la plus belle du territoire où elle est située.

Un particulier de la même commune avait déjà donné l'exemple de cette méthode, il y a plus de cinquante ans, et sa vigne est encore pleine de vigueur.

Nous avons dit que le provignage, dans les anciennes vignes, ne se fait plus guère maintenant qu'au moyen de chapons chevelus. Mais leur prix est trop élevé pour que les cultivateurs peu aisés puissent en faire usage pour un enrayage d'une certaine importance. Ces chevelus, qu'on achète sur les marchés, ne remplissent pas, du reste, toutes les conditions désirables : tantôt ils sont mélangés de plants dont on ne se soucie pas d'assortir sa vigne, tantôt ils sortent d'un terrain trop dru pour pouvoir bien prospérer dans des terrains où l'on veut les placer; tantôt enfin ils ont été altérés par la gelée ou desséchés par le soleil ou les vents.

Comme on a l'ancienne habitude, pour faire une chaponnière, de mettre beaucoup de bois en terre, il s'en suit que les racines sont nombreuses et difficiles à arracher entièrement. D'où il suit que le provin le plus vigoureux est presque toujours le moins pourvu des organes qui ont hâté sa venue.

Ces procédés sont pourtant pratiqués dans le vignoble du Jura de temps immémorial, et il semblait qu'il ne pouvait pas y en avoir de meilleur. Mais voici qu'un habile viticulteur, M. Hudelot, de Beure, près de Besançon, vient de proclamer une méthode bien plus économique pour obtenir des chapons chevelus. Toutes les personnes qui ont assisté à l'Exposition de la Société d'agriculture de Poligny, en septembre 1863, ont pu admirer ce spécimen de boutures de vigne de l'année, d'un œil seulement, ayant tout à la fois tige et racines.

Nous avons nous-même visité la pépinière de M. Hudelot, qui a eu l'obligeance de nous donner des sujets plantés l'année dernière, et dont les racines ont pris un développement extraordinaire.

Le *Journal d'agriculture pratique*, et après lui le *Sud-Est*, de Grenoble, ont rendu compte d'un procédé semblable pratiqué depuis longtemps par M. Favier. Lequel de ces deux viticulteurs est le véritable inventeur? C'est ce que nous ne chercherons pas à connaître. Nous nous contenterons de faire remarquer que là où le terrain peut se prêter à l'application de cette méthode, on peut l'employer avec assurance. Malheureusement les terrains très-argileux s'accommoderaient difficilement du procédé, ou il faudrait arroser la chaponnière tous les jours dans les grandes chaleurs.

DONS.

Il est offert à la Société, par :

M. le docteur PETIT, membre correspondant :

Les ouvrages suivants, dont il est l'auteur : *Evolution spontanée*, 1863, in-8. — *Farcin chronique*, 1864, in-8.

M. CHAPOIX, herboriste à Auxonne, membre correspondant :

Plusieurs kilog. de son *Café-Chapoix*, d'orge.

M. Casimir BLONDEAU, membre correspondant : Un *assignat* de dix livres.

M. Charles RENARD, de Caen, membre correspondant :

Œuvres politiques de Charlotte Corday.

M. Achille CHEREAU, docteur en médecine à Paris, membre correspondt :

Jean-Michel de Pierrevive, premier médecin de Charles VIII. — *La Bibliothèque d'un médecin au commencement du XVme siècle.*

M. COLIN, juge de paix à Pontarlier, membre correspondant :

Coup-d'œil sur les origines de Pontarlier.

M. Jules MARCOU, de Salins, membre correspondant :

Lettres sur les roches du Jura. — Une Reconnaissance géologique au Nebraska.

M. ROBERT, pharmacien à Saint-Amour :

Du Plâtrage des Vins du Jura et de certains Vins du Bugey.

M. Fernand PAPILLON, rédacteur du *Moniteur scientifique*, membre correspondant :

La Vie et l'Œuvre de Charles-Frédéric Gerhardt.

M. Léon BOURGEOIS, membre correspondant :

Plan d'études de l'École professionnelle de Mulhouse. — Discours prononcé à la distribution des prix, par M. Russ.

M. CORNEILLE St-MARC, membre correspondant :

Discours prononcé par lui à la distribution des prix du collège de Saint-Amour, le 9 août 1864.

C'est avec un vif sentiment de satisfaction que nous nous empressons d'annoncer, que dans une de ses dernières séances, la Société des sciences industrielles, arts et belles-lettres de Paris, a décerné une médaille d'argent à un de nos compatriotes et correspondants, M. Ad. Chevassu, pour son volume de poésie, *Les Jurassiennes*, dont des circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé la mention dans le Bulletin.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

HISTOIRE.

Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur,

PAR M. REGNAULT,

Archiviste honoraire du Conseil d'État, membre correspondant.

(Suite).

MARÉCHAL ORNANO.

> La Corse a trois grands traits dans son histoire: Elle fut la possession de Carthage, la conquête de Rome, et est devenue française.
>
> A. R.

ORNANO (Philippe-Antoine, comte d'), maréchal de France, naquit à Ajaccio, le 17 janvier 1784. La Corse était destinée à donner à sa noble mère des soldats et des souverains; ce fut toujours une pépinière féconde pour l'armée. Elle contient aussi une souche d'empereurs. Dès l'âge de seize ans, le jeune volontaire, enrôlé dans l'armée française, faisait comme sous-lieutenant, au 9e régiment de dragons, les campagnes des ans VII, VIII et IX, et le sort des armes l'entraînait plus tard à Saint-Domingue, où il suivait, comme aide de camp, le général Leclerc, chargé de l'expédition et de rétablir dans cette île l'autorité de la mère-patrie. Ce fut lui également qui eut le triste honneur de ramener les dépouilles du général en France.

Incorporé, dès son retour, à l'état-major de Berthier, ministre de la guerre, Ornano se vit confirmé dans le grade de capitaine. L'Empereur nomma bientôt son digne compatriote commandant des chasseurs Corses, et celui-ci, par sa belle conduite, justifia le choix du grand capitaine, qui devinait les autres.

Ornano ne fit que grandir dans la confiance de son chef, par ses brillants faits d'armes, en prenant plusieurs pièces de canon à Austerlitz, en combattant avec une bravoure signalée à Iéna, et en pénétrant le premier dans Lubeck. C'est pourquoi, nommé colonel et investi du commandement du 25e régiment de dragons, il continua de se distinguer successivement en Prusse, en Pologne et dans les campagnes d'Espagne et de Portugal.

Les rapports des généraux en chef citèrent avec honneur le nom d'Ornano comme ayant figuré avec éclat dans toutes les actions où il prit part, témoin le passage, en 1809, de la Navia, le combat d'Alma de Torniès, où il s'empara de 4 parcs d'artillerie; le siége de Ciudad



Rodrigo, et surtout Fuentès Onora, où, à la tête de son régiment, il chargea l'ennemi avec une impétuosité telle que tout plia devant lui. Ce brillant exploit le fit nommer, le jour même de l'affaire, 5 mai 1811, général de brigade. Le passage du Niémen, en 1812, les combats de Mohilow et d'Ostrowno trouvèrent le général digne du colonel. Pour le français, la bravoure est égale dans le cœur du simple soldat comme sous la poitrine étoilée du maréchal. Promu général de division à la bataille de la Moskowa, il soutint, à la tête de sept régiments qu'il commanda, comme s'il s'était multiplié, le choc de l'Hetman Platow, et le rejeta, lui et ses dix mille hommes, au-delà de la Kologha. Ce fait d'armes fut aussi heureux que brillant, car il dégagea l'aile gauche de l'armée.

On voit ensuite Ornano à l'arrière-garde, le poste le plus périlleux de cette campagne, dans la retraite de l'armée française, rester au milieu *d'épouvantements et de ruines*, *solide comme le granit*, et rendre, sous les ordres du maréchal Ney, des services signalés, notamment à Malo-Jaroslavetz, où 17,000 hommes purent tenir tête à des hordes bardées de fer et de glaces, fortes de 80,000 combattants, secondées par un formidable auxiliaire, le climat, et pesant sur des troupes désorganisées, soutenues par leur seule énergie morale.

L'Empereur, bon juge en fait de valeur et d'habileté, dès qu'il eut parcouru le champ de bataille, attribua cet exploit inouï et l'honneur de la journée au prince Eugène et au général Ornano. La bataille de Krasnoé faillit coûter la vie à ce brave des braves. Laissé pour mort, il ne dut qu'à la sollicitude des siens et de l'Empereur lui-même, la conservation de sa vie, dont ils ranimèrent une précieuse étincelle. Mais à cette époque où tant de blessures en pleine poitrine avaient à peine le temps de se fermer, on vit Ornano retrouver avec ses forces une nouvelle ardeur pour la campagne de Saxe. A la tête des dragons de l'Impératrice, il court rencontrer les Russes et les Prussiens coalisés. Le valeureux Bessière meurt, Ornano le supplée, et les journées de Dresde, Bautzen, Leipzig et Hanau sont témoins des héroïques efforts du champion de cette France chérie qu'il a, comme Napoléon, adoptée pour sa mère.

Ce fut encore Ornano que l'Empereur investit du commandemant en chef de toutes les troupes de la Garde-Impériale. C'étaient bien là l'homme et sa phalange sacrée qui pouvaient, dans la crise suprême, sauver la capitale si elle avait pu être sauvée.

Le vaillant Corse fit son devoir et tout ce qui pouvait être fait.

Après avoir conservé, sous la Restauration, le commandement d'un

régiment de la Garde, il reprit son service pendant les Cent-Jours, et une circonstance impérieuse, une blessure grave, put seule l'empêcher de prendre part à Waterloo, où tous les braves s'étaient donné rendez-vous.

La seconde Restauration ne pouvant lui pardonner son dévouement à l'Empereur, l'en récompensa par la prison et l'exil. Mais la Révolution de 1830 lui rendit la liberté et l'air pur de la patrie, et le monarque lui-même, qui avait connu autrefois l'exil, vengea le noble serviteur de l'Empire en l'honorant et le gratifiant de la dignité de la Pairie.

Sous Napoléon III, le noble pair devint sénateur dès l'inauguration de l'Empire, le 20 janvier 1852; Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, le 13 août de la même année; et gouverneur des Invalides, le 24 mars 1853.

L'Empereur couronna ces honneurs si bien mérités en confiant à l'illustre général la présidence de la commission chargée d'exécuter le testament de celui qui avait tant donné et reçu, et qui avait tant à léguer à tous ses frères d'armes.

Le bâton de maréchal, qui fut octroyé à Ornano, le 2 avril 1861, confirma et combla toutes ces dignités, à l'occasion de la translation des cendres de Napoléon, de la chapelle St-Jérôme au tombeau de granit et de porphyre, auprès duquel veillent incessamment, comme une lampe éternelle, avec leur épée dans leur vieux fourreau, les braves vétérans qu'il conduisit lui-même tant de fois au feu et à la victoire.

ÉTATS DE SES SERVICES.

Nom et signalement du militaire. — ORNANO (Philippe-Antoine, comte d'), né à Ajaccio (Corse), le 17 janvier 1784.

Détail des services. — Sous-lieutenant au 9e régiment de dragons, le 31 mars 1799.

Lieutenant, le 8 janvier 1803.

Capitaine provisoire, le 6 mars 1803.

Adjudant-major, le 10 juillet 1803.

Aide de camp du général Berthier, Ministre de la guerre, le 3 février 1804.

Confirmé capitaine, pour prendre rang du 6 mars 1803, le 22 juin 1804

Chef de bataillon au 3e bataillon des chasseurs corses, le 24 mars 1805.

Colonel du 25e régiment de dragons, le 18 janvier 1807.

Général de brigade, le 16 juin 1811.

Ordre de se rendre à Glogau, pour être employé à la Grande-Armée, le 11 mars 1812.

Général de division, le 8 septembre 1812.



Commandant une division de cavalerie au 4e corps de la Grande-Armée, le 15 septembre 1812.

Colonel des dragons de la Garde-Impériale, le 21 janvier 1813.

Commandant les troupes de la Garde (infanterie, cavalerie et artillerie), restées à Paris, le 24 janvier 1814.

Colonel du corps royal des dragons de France, le 19 novembre 1814.

Colonel des dragons de la Garde-Impériale, le 14 avril 1815.

En non-activité, au licenciement de 1815.

Compris comme disponible dans le cadre de l'Etat major général de l'armée, le 30 décembre 1818.

Inspecteur général de cavalerie pour 1828, dans les 2e et 3e divisions militaires, le 7 mai 1828.

Disponible, le 1er janvier 1829.

Commandant la 4e division militaire, le 10 août 1830.

Compris dans le cadre d'activité de l'Etat-major général, le 7 février 1831.

Admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et mis en disponibilité à dater du 15 mai 1848.

Pension de 7,200 fr. (Décret du 3 juillet 1848.)

Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, le 13 août 1852.

Relevé de la retraite et admis dans la section de réserve, le 26 décembre 1852.

Gouverneur de l'Hôtel impérial des Invalides, le 24 mars 1853.

Maintenu indéfiniment dans la 1re section du cadre de l'Etat-major général, comme ayant commandé en chef, le 20 mai 1853.

Campagnes. — Italie, 1798, 1799, 1800. — Saint-Domingue, 1801, 1802. — Sur les Côtes, 1804. — Grande-Armée, 1805, 1806, 1807, 1808. — Espagne, 1809, 1810. — Portugal, 1810, 1811. — Grande-Armée, Russie et Saxe, 1812, 1813. — France, 1814.

Décorations. — Officier de la Légion-d'Honneur, le 26 décembre 1805.

Commandeur, le 30 octobre 1829.

Grand-Officier, le 18 avril 1834.

Grand-Croix, le 11 août 1850.

Chevalier de Saint-Louis, le 14 novembre 1814.

LEBRUN, DUC DE PLAISANCE.

Qu'il est beau, après les combats et le tumulte des armes, de savoir encore goûter des vertus paisibles et une gloire tranquille !

BOSSUET. Oraison funèbre du prince de Condé.

Il est une circonstance remarquable dans les fastes de la Légion-d'Honneur, c'est que Charles Lebrun ait été promu à la dignité de Grand Chancelier, quand le consul Lebrun, son père, en avait lui-même combattu l'institution, en objectant le rétablissement par elle des

signes de distinction que la Révolution avait eu pour objet de faire disparaître.

Le jeune Charles Lebrun, né en 1775, touchait à sa 25e année lorsque le premier consul s'associa son illustre père dans le triumvirat de la République française.

Sous-lieutenant au 5e régiment de dragons dès l'an VIII, il passait comme lieutenant, le 14 nivôse, et était attaché, en qualité d'aide de camp, à l'Etat-major de la Garde consulaire.

A Marengo, Charles Lebrun fut détaché auprès d'un autre grand capitaine mortellement frappé, et tombant dans les bras du jeune soldat qui apprenait ainsi entre les deux premiers généraux du siècle, à vaincre ou à mourir.

Ce fut lui également qui fut le messager de la nouvelle de cette perte si cruelle auprès du premier consul, qui s'écria en l'apprenant : « Que ne puis-je pleurer, » et pour glorifier le vainqueur de Marengo, prononça ce vœu pittoresque : « Je donnerai à Desaix les Alpes pour piédestal et les religieux du Grand-Saint-Bernard pour gardiens. »

Successivement capitaine et chef d'escadron, mais toujours attaché à la personne de Bonaparte, il l'accompagnait, le 3 nivôse, et échappait avec lui, sous son égide, à l'explosion de la machine infernale.

Le Consulat et l'Empire, qui firent ressortir tous les genres de mérite, offrirent au brillant officier l'occasion de franchir rapidement et par lui-même, tous ses grades hiérarchiques.

En 1804, colonel du 3e de hussards, il se trouvait, en 1805, à Austerlitz, et remplissait, dans le fort de la bataille, les missions les plus périlleuses, et ensuite la plus glorieuse dont le chargeait l'Empereur : celle de porter à Paris la nouvelle de la victoire.

A la journée d'Iéna, en 1806, il commanda la brigade qui chargea l'infanterie saxone, la rompit et lui enleva ses drapeaux, que Lebrun présenta à l'Empereur.

En mars 1807, il était promu au grade de général de brigade.

Dans la campagne de 1809, il suivit constamment le quartier général, et se distingua par sa même intrépidité, sur les champs de bataille d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram.

Lebrun paraît toujours aux côtés du vainqueur heureux, qui porte les armes françaises à ses colonnes d'Hercule, Moscou, la terre promise, dont l'horizon lointain et lumineux attire et caresse de son mirage perfide le dominateur futur de la moitié du monde. Mais la Providence s'oppose à la marche du géant, qui n'a pu, dans sa grande et si vive sagacité, prévoir ni les météores, ni le suicide patriotique des

Russes embrasant une nouvelle Sagonte.

Lebrun partagea avec son maître, sans plainte et sans murmure, toutes les souffrances de celui dont il avait partagé les gloires sans orgueil et sans ivresse. Il revit encore la France, et le printemps de 1813 le retrouva à Mayence, réorganisant la 1re et la 3e division de la cavalerie.

Dresde, Bautzen et Wurtchen furent témoins de sa belle conduite et de ses périls, quand il escorta l'Empereur, en compagnie de Kirgener et de Duroc, et qu'il vit ces derniers tous deux mortellement frappés du même boulet, qui faisait ricochet près de lui sans le toucher.

Napoléon, forcé de repasser le Rhin, en se séparant de son aide de camp, lui donna le commandement du 1er corps (bis) de la Grande-Armée, et le nomma gouverneur d'Anvers, dont Lebrun organisa la défense ainsi que celle des places environnantes. A la campagne de France, il reprit ses fonctions auprès de l'Empereur, qui n'était plus, hélas ! que sur la défensive, ou battait en retraite, lui qui pendant plus de 15 ans avait sonné la charge !

Mais sous ces tristes revers, l'honneur français du moins ne démérita point. Au milieu de tant de blessures profondes, il demeura invulnérable.

L'ancien consul Lebrun, dévoué à son compagnon du triumvirat, dans sa bonne ou mauvaise fortune, s'était prononcé hautement contre le départ de Marie-Louise. Il voulait, comme Boulay (de la Meurthe), qu'elle montât à cheval et présentât son fils à la capitale et à la nation. Il fallait, pour réveiller l'énergie du peuple le plus brave de l'univers, une femme non éplorée, mais une forte femme, pleine de courage et d'autorité, et qui montrât par son exemple, que tout n'était pas réduit dans l'Etat à un seul homme, et que la nation, en son absence, n'était point paralysée.

La révolution de 1848 nous a offert ce modèle de force maternelle et patriotique. Une étrangère nous a donné une vraie française.

Charles Lebrun, en 1818, placé sur les cadres de disponibilité, fut remis en activité à l'époque réparatrice de 1830.

Il avait succédé, en 1824, à la Pairie, alors héréditaire.

En 1852, un des premiers compris dans la liste du Sénat, il se vit, en 1853, promu à la Grande Chancellerie de la Légion-d'Honneur.

A 78 ans, de telles fonctions devaient l'étonner et surpasser ses forces. Ses facultés morales, la sûreté de son jugement, sa volonté ferme qui savait résister aux influences et lui faisait dire *non* quand il le fallait, ces nobles qualités lui permirent de remplir sa mission à l'égard

des maisons impériales de la Légion-d'Honneur, qui furent l'objet constant de sa sollicitude toute paternelle.

Le Grand Chancelier aimait à présider en personne les distributions annuelles des prix décernés aux jeunes pensionnaires, filles ou petites-filles de ses compagnons d'armes morts à ses côtés, et tombés avec l'étoile de l'honneur sur leur poitrine.

Lui-même s'éteignit en bénissant ses élèves chéries et en leur adressant des paroles de paix, après avoir fait si bien fructifier l'institution favorite du premier consul.

MARÉCHAL PÉLISSIER, DUC DE MALAKOFF.

> Vir fortissimus, multis variisque perfunctus laboribus, anno acquievit septuagesimo.
> (ANNIBAL), Cornelius Nepos.

Le maréchal PÉLISSIER (Aimable-Jean-Jacques), duc de Malakoff, l'un des officiers les plus distingués de son temps, était fils d'un respectable fermier normand, qui combinait avec ses travaux agricoles ceux d'une fabrique de poudre établie sur une grande échelle. Son fils, le futur maréchal, naquit le 6 novembre 1794, à une lieue de Rouen, à Maromme. Il fut élevé dans la célèbre école d'artillerie de la Flèche, et passa plus tard à l'Ecole militaire de St-Cyr, ce gymnase qui, avec tous les autres, avait préparé les éléments de la grandeur impériale, et renouvelant en France, dit le général Foy, les exercices des *rives de l'Eurotas*, y enfanta des Spartiates.

Ce fut en 1815, deux jours après le retour aventureux de l'exilé de l'île d'Elbe, qu'il fut nommé, à l'âge de 21 ans, sous-lieutenant dans l'artillerie de la Garde-Royale. Pendant les Cent-Jours, il fut incorporé à l'un des régiments de l'armée d'observation sur le Rhin et subit, au commencement de 1819, un brillant examen, après lequel il entra dans l'Etat-major royal. En 1823, il fit, comme lieutenant de hussards, la campagne d'Espagne, où sa belle conduite lui valut la croix de la Légion-d'Honneur et celle de St-Ferdinand. Il fut successivement attaché aux Etats-majors des généraux Bourke, Valin et Ledru des Essarts. Nommé capitaine, en 1827, il devint aide de camp du général Durrieu, et se fit remarquer dans la campagne de Morée, par sa bravoure au siège du Château. Les croix de St-Louis et du Sauveur en furent le prix immédiat.

En 1830, Pélissier fit partie de la grande expédition de Bourmont, laquelle eut pour résultat la conquête d'Alger. Revenu à Paris pour cause de santé, après deux ans de services, il y occupa, pendant sept

ans, un poste tranquille au ministère de la guerre. Mais le 2 novembre 1839, ayant été nommé lieutenant-colonel, il retourna en Afrique, où il fut trois ans directeur de l'Etat-major de la province d'Oran. L'expédition contre Tagdempt et le combat d'Ored-Melab, en 1841, firent voir tout à la fois la valeur et la tactique de Pélissier. Après l'expédition de Chétiff, en 1842, il était promu au grade de colonel et nommé sous-chef de l'Etat-major d'Algérie.

En 1843, le 6 août, il recevait la croix de Commandeur, à la suite d'une course contre les tribus du Sud. Investi par le général Bugeaud du commandement d'une brigade, il fut complimenté par lui à cause de l'habileté qu'il y avait déployée. Il prit une part très-active aux opérations dont l'Algérie était le théâtre, et fut blessé deux fois dans les combats qu'il livra aux Arabes. La célèbre bataille d'Isly, du 14 août 1844, laquelle immortalise Bugeaud, et où Pélissier commandait l'aile gauche de l'armée, le fit citer pour sa vaillance et son sang-froid. Ces qualités le désignèrent comme l'homme propre à châtier les tribus sans cesse en révolte. Aussi, en 1846, fut-il chargé de soumettre celles du nord-est de la province d'Oran. Ce fut dans cette guerre de représailles qu'eut lieu ce fatal épisode des grottes du *Dahra*, où s'étaient réfugiés les Ouled-Riahs, tribu kabyle, vivement pressés par les troupes de Pélissier. Ces grottes, creusées en labyrinthe, furent cernées par l'ordre du chef déterminé à dompter les rebelles. Sommés deux fois de se rendre, ils refusèrent, et là-dessus, des fascines furent placées à l'entrée des cavernes, et cinq cents Arabes périrent étouffés. Ne pouvait-on pas réduire ces misérables par la faim? Cet acte de barbarie, que rien ne peut justifier (car la guerre a ses lois de justice et d'humanité comme la paix), souleva l'indignation de toute l'Europe, et a terni pour jamais dans la postérité, le nom historique de son auteur.

En 1848, Pélissier était major général et commandant de la province d'Oran, quand il apprit la révolution et l'abdication de Louis-Philippe. Il resta de loin paisible spectateur des évènements, qui furent pour lui l'occasion d'une correspondance sur les choses et les hommes de l'époque. L'esprit, la malice et le bon sens de ces lettres intimes formeraient un volume piquant; car, sous son enveloppe soldatesque, Pélissier cachait une grande finesse et une originalité toute française. Lorsque l'Empire fut proclamé, Pélissier, récemment nommé général de division, saisit l'occasion de donner aux Aigles françaises, que l'Afrique n'avait pas encore vues, le baptême du feu et de la victoire. Vers la fin de 1852, le fanatisme d'un chérif souleva une grande partie des tribus sahariennes, qui vinrent s'établir hardiment, comme pour nar-

guer nos troupes, à Laghouat. Mohamed-Ben-Abdallah s'y était déjà fortifié. A cette nouvelle, le général Pélissier part d'Elbrod avec une colonne légère et deux pièces de canon, et traverse 40 lieues d'obstacles, au milieu d'une insurrection armée qui semblait sortir comme de terre. Le général Yusuf, qui allait céder à des forces supérieures, grâce à cette rapide évolution, le rejoint le 2 décembre. Le 3, Pélissier a reconnu la place, qu'entourent et défendent des murailles élevées. Dans la nuit, il s'est emparé d'un marabout, et y a fait mettre en batterie ses deux obusiers. Le 4 au matin, le canon tonne, fait trembler les murs de Laghouat, les bat en ruines, et à midi, sur ces ruines mêmes, flotte le drapeau tricolore.

Ce fait d'armes éclatant valait à Pélissier la croix de Grand-Officier de la Légion-d'Honneur.

En 1853, un autre théâtre, une scène plus vaste allait faire briller les talents et percer le caractère ferme du général.

Quand la guerre de Crimée fut déclarée, il fut investi du commandement du premier corps de l'armée, et le 16 mai succéda au maréchal Canrobert. Le 16 août de la même année, les Russes attaquèrent la position française sur la Tchernaya, et furent repoussés par le général Pélissier. Ce premier succès fut suivi d'un triomphe définitif et de la prise de la Tour de Malakoff, laquelle amena la reddition de Sébastopol. A la suite de cette victoire, Pélissier reçut le bâton de maréchal de l'Empire, et fut créé duc et membre du Sénat.

Depuis mars 1858 jusqu'au mois d'avril 1859, il remplit les fonctions d'ambassadeur à Londres. Il fut nommé, le 23 juillet 1859, Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur. Non plus que le poste précédent, celui de la Grande Chancellerie ne le trouva spécial. Il n'y resta que pendant quatre mois. L'Algérie seule était son département et son domaine ; il y retourna, le 24 novembre 1860, comme gouverneur général.

Après la France, l'Afrique était le pays qu'il aimait le mieux. Il y était venu jeune, y avait combattu et vaincu.

Ce fut dans l'exercice de ses nouvelles fonctions qu'il fut surpris par la maladie, au moment où une insurrection venait de se lever et défiait le redoutable dompteur des tribus rebelles, dompté lui-même par le mal. Le duc de Malakoff mourut à Alger, le 22 mai 1864, à l'âge de 70 ans. Le capitaine, que l'on peut surnommer l'Africain, ne put être désarmé que par la mort, et même avant d'expirer, préoccupé de la belle province qu'il avait cultivée avec tant d'amour, il légua son sabre d'honneur à Notre-Dame d'Afrique.

Transportées à l'hôtel des invalides, ses dépouilles mortelles furent

un honneur suprême purement militaire et venu de l'antiquité. On put voir, dans cette cérémonie funèbre, le cercueil du maréchal porté par un groupe de sous-officiers décorés de la croix de la Légion-d'Honneur.

Pélissier, indépendamment de toutes ses dignités, était membre du Conseil privé impérial, Chevalier honoraire de la Grande-Croix de l'Ordre du Bain et d'une foule d'autres Ordres étrangers. Cent fois honneur et gloire au système de l'armée française, qui fait du simple soldat un maréchal de France et un Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur.

Sans vouloir ni oser tracer un portrait du duc de Malakoff, nous nous bornerons à dire, d'après ce que nous avons entrevu de lui à Paris ou à Londres, que le maréchal fut un excellent soldat, fait pour réprimer les kabyles ou emporter des citadelles ; que ce *lion déchaîné* était invincible à la guerre et aussi indomptable en temps de paix, mais que l'esprit soldatesque de cet homme rude des camps, qui savait *mal farder la vérité*, et que son excessive parcimonie, conservée au milieu de l'opulence, le rendaient inhabile aux fonctions de Grand Chancelier et à la mission délicate du diplomate dans un pays qui avait vu un Talleyrand, un Châteaubriand, et récemment le comte de Flahault, nos ambassadeurs, représenter la France avec toute la fleur de l'élégance française.

Comme militaire, Pélissier est du nombre de ceux qui ont servi leur pays avec dévouement, et qui ont fourni une brillante carrière entre l'Algérie et la Crimée, où la prise de Sébastopol lui assure une place glorieuse dans l'histoire de l'armée ; mais ce fut à coups de machines de guerre vivantes qu'il dut emporter la tour et le titre de Malakoff.

Homme privé, ce fut un cœur d'or. Modèle de piété filiale, il avait porté de bonne heure sur sa personne l'effet d'une vive frayeur, dont il fut saisi à la nouvelle qu'une poudrière avait sauté, et son père avec elle. Ses cheveux blanchirent subitement. Il est peu d'hommes aussi qui aient sympathisé plus vivement aux souffrances des nations opprimées, et se soient révoltés avec une plus généreuse indignation contre leurs oppresseurs. S'il eût recommencé sa carrière, il eût certainement voué à la Pologne sa forte épée, qui avait brisé les murailles d'une forteresse de la mer Noire, réputée imprenable.

(A suivre).



Notice sur le tremblement de terre d'Oran, en 1790,

PAR LE DOCTEUR DE BOURILHON, MEMBRE CORRESPONDANT.

I. — COUP-D'ŒIL HISTORIQUE.

L'occupation d'Oran par les Espagnols durait depuis environ trois siècles. Une seule interruption avait eu lieu, de 1708 à 1732. Baba-Hassan, dey d'Alger, après avoir chassé de la ville don Alvarez de Bazan y Sylva, marquis de Santa-Cruz, en donna le commandement à Bou-Chelaghram, bey de Mascara, en récompense de son concours à la prise de la place.

Après vingt-quatre ans d'occupation, Bou-Chelaghram dut à son tour, comme on va le voir, quitter à son grand regret cette ville, que maintes fois, mais en vain, il essaya de reprendre plus tard.

Le traité d'Utrecht (1713) venait d'être signé. Philippe V, roi d'Espagne, au lieu de s'endormir dans les loisirs d'une paix profonde, songea sérieusement à reprendre aux infidèles la ville d'Oran, vers laquelle il jetait sans cesse un œil de convoitise. Le 6 juin 1732, l'Europe entière apprenait officiellement le projet du roi d'Espagne, de planter sur les murs d'Oran l'étendard de la chrétienté, après en avoir arraché le croissant du prophète. Philippe V s'écriait dans son manifeste : « La position « de la place et du port d'Oran donne à la régence d'Alger des avan- « tages formidables sur les provinces méridionales de mon royaume. »

Le 15 juin de la même année, une expédition de vingt-huit mille hommes, dont trois mille cavaliers, part d'Alicante sous les ordres du comte Montémar; le 30 seulement, à cause des vents contraires, le débarquement a lieu à l'est du cap Falcon, sur une immense plage, aujourd'hui plage d'Aïn-el-Turc. L'armée se met en marche immédiatement, et le 1er juillet elle entre sans coup férir dans Oran, qui n'offre aucune résistance. Bou-Chelaghram avait pris la fuite.... Le comte de Montémar est fait duc.....

Voilà donc l'Espagne de nouveau maîtresse de cette ville, sentinelle du détroit, de ce fameux port de refuge contre les poursuites des pirates. Aucune puissance humaine ne devait plus lui ravir désormais cette position !....

Onze gouverneurs se succèdent; les premiers seulement sont légèrement inquiétés par quelques attaques infructueuses de Bou-Chelaghram; puis des marocains qui n'obtinrent pas de meilleurs résultats.

Bientôt cependant un ennemi d'un autre genre, terrible, se jouant de toutes les forces humaines réunies, devait arracher pour toujours ce

fleuron à la couronne de l'orgueilleuse Espagne ! L'horrible catastrophe de l'année 1790 se préparait ! La nuit du 8 au 9 octobre déployait déjà son grand voile noir pour en recouvrir, comme d'un suaire, les malheureuses victimes dont elle devait entendre les derniers soupirs !....

Don Nicolas Garcia gouvernait alors la ville d'Oran au nom du roi Charles IV. Ce prince faible et incapable considéra, dès son avénement au trône, l'occupation de cette ville comme une charge sans compensation. Il cherchait donc à évacuer la place ; mais l'orgueil national lui ordonnait de la quitter de son plein gré et sans que le blason royal eût à rougir. Il fut servi à souhait : y a-t-il à rougir en reculant devant les éléments en furie ?

Ici commence cette lugubre histoire, dont les renseignements ont été fournis en majeure partie par un témoin de ces scènes de deuil, Juan Torregrossa. Cet homme habitait à cette époque chez son père, dans une maison de la place Honscoot, au milieu du théâtre du drame qui va suivre. En 1850, alors âgé de 75 ans, il demeurait à Karguentah, faubourg d'Oran, où il fabriquait encore des ouvrages en sparterie (alpha, lugeum spartum de Desfontaines-Flore d'Algérie).

Nous demandons à nos lecteurs toute leur indulgence, dans le cas où notre plume reproduirait, avec des couleurs trop pâles, les scènes de désordre et de mort dont les conséquences furent le retour du croissant et de la piraterie. *(A suivre).*

L'Instruction populaire à Mulhouse.

La ville de Mulhouse, déjà renommée par ses nombreux établissements d'instruction publique que visitait, il y a quelques mois, S. Exc. M. Duruy, vient encore d'être dotée d'une institution qui nous semble appelée à rendre d'éminents services. Elle a fondé et inauguré, le 15 octobre, sous le haut patronage de la Société industrielle, et sous la présidence du Maire, l'honorable M. Jean Dolfus, des cours d'enseignement professionnel et populaire pour les nombreux ouvriers de ses manufactures.

Ces cours, dont la direction générale a été confiée à un professeur instruit et habile, comprennent : *la lecture et l'écriture, la langue française, le calcul pratique, la comptabilité, l'allemand, l'anglais et le dessin industriel*. Ils sont faits par des membres de l'Université, choisis par un comité de surveillance, et, sur sa présentation, nommés par le Maire. Plusieurs délégués viennent inspecter les cours.

Ils ont lieu le soir, dans différents établissements publics, à la fin de la journée de travail, et sont assidûment suivis par une nombreuse affluence d'ouvriers.

Dès le début, ils s'y sont fait remarquer par une excellente tenue, des manières fort convenables, une politesse pleine de déférence et d'égards, une attention très-soutenue.

La surveillance disciplinaire est faite par des commissaires, nommés par les suffrages de leurs camarades.

Tous manifestent le désir de profiter de l'instruction pratique qui leur est si généreusement offerte; tous expriment une vive gratitude pour le bienveillant intérêt dont ils sont l'objet.

Une bibliothèque spéciale, composée d'ouvrages français et allemands, leur est ouverte chaque jour, à des heures réglées. Elle est placée dans un des principaux bâtiments de la *cité ouvrière;* elle fonctionne depuis le 1er septembre, et compte déjà plusieurs centaines de lecteurs, qui peuvent emporter les ouvrages à domicile.

Aussi, le goût des lectures en famille commence-t-il à se propager. C'est de bon augure pour l'avenir.

On raconte que M. Duruy, après sa nomination au Ministère de l'Instruction publique, étant venu faire sa première visite, aux Tuileries, l'Empereur lui dit : « Je vous confie le portefeuille de l'instruction publique; je vous charge surtout d'instruire le peuple. C'est le plus grand service que vous puissiez rendre à mon gouvernement. »

Puisse la généreuse et philanthropique intention du Souverain trouver de nombreux adhérents! Puisse l'œuvre civilisatrice de Mulhouse et de Guebwiller (1) grandir et prospérer, et trouver ailleurs des admirateurs et des imitateurs! LÉON BOURGEOIS,

Membre correspondant, professeur à l'Ecole professionnelle et à l'institution des cours populaires

NÉCROLOGIE.

Depuis notre dernière séance, la mort a fait de tristes ravages dans nos rangs.

Elle nous a enlevé M. de Reculot, maire de Salins, dont les feuilles du département nous ont fait connaître la méritante et trop courte existence.

La ville de Clairvaux vient de perdre aussi, dans la force de l'âge, vic-

(1) L'enseignement populaire, organisé par un honorable manufacturier, M. Bourkart, fonctionne à Guebwiller, petite ville industrielle du Haut-Rhin, depuis l'année dernière. Il comprend même des cours de sciences appliquées, mécanique et chimie.

time de son dévouement à sa courageuse mission, le docteur Vincent, emporté par la maladie qu'il avait contractée au pied du lit de ceux qu'il avait sauvés.

La Société des sciences industrielles, arts et belles-lettres de Paris, en nous adressant la liste imprimée de ses œuvres, dont quelques-unes à la destination de notre Bulletin, signale à nos regrets un autre docteur, M. Lunel, médecin à Paris, et recommande à tout notre intérêt sa veuve et quatre pauvres orphelins, auxquels il n'a laissé pour toute fortune que le souvenir de ses vertus et de ses travaux.

Tout récemment, à côté de nous, le village de Miéry était attristé par le trépas de M. Charles-Auguste Le Roy de Lisa, ancien officier de la Garde-Royale, officier de la Légion-d'Honneur et membre de plusieurs autres ordres, ancien Sous-Prefet de Toulon, ancien Maire de Vesoul et ex-membre du Conseil général de la Haute-Saône.

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce la mort de M. de Constant-Rebecque, notre honorable Président, frère de l'illustre Benjamin Constant, décédé le 18 décembre, à l'âge de 81 ans. Le chagrin que nous fait éprouver cette perte nous cause une émotion qui ne nous permet pas d'exprimer librement nos regrets. Nous reviendrons sur ce triste sujet.

H.-G. C.

HIRIDICULTURE.

De la Sangsue,

Par M. Jules Léon, membre correspondant.

PATHOLOGIE. — THÉRAPEUTIQUE, — PÊCHE. — CONSERVATION.

La sangsue (*hirudo sanguisuga*), appartient à l'ordre des annélides abranches, famille des hirudinées. Comme on le sait, ces animaux sont ovipares, c'est-à-dire se reproduisent par des œufs. Le corps des sangsues est allongé, élastique, muni de deux ventouses, l'une à la partie antérieure, l'autre à la partie postérieure de leur corps. La première leur sert à aspirer le sang; l'autre leur sert en quelque sorte d'appui et d'organe locomoteur. Ces annélides vivent dans les eaux douces et de préférence dans les étangs, où elles se nourrissent d'infusoires et de débris de végétaux.

Les sangsues sont connues dès la plus haute antiquité : la Bible en fait mention, et Galien paraît être le premier médecin qui les ait employées comme agent thérapeutique.

On distingue dans le commerce la *sangsue verte* et la *sangsue grise*. La première est vert-jaunâtre en dessus, avec des raies noires, et jaune-verdâtre en dessous, avec deux raies noires, suivant la longueur du corps. La seconde variété, dite aussi *officinale*, se distingue de la précédente par son dos vert-grisâtre, semé de points couleur rouille.

Quant aux variétés dites *syrcennes*, *demoiselles*, *dragons* (sangsues de cheval, etc.), elles doivent être rejetées de l'usage médical. On les reconnait en ce qu'elles sont minces, fluettes, et qu'elles refusent de faire l'*olive*, c'est-à-dire de se mettre en boule dans le creux de la main. Ces précieuses annélides sont sujettes à plusieurs maladies qui sont pour elles des causes de dépérissement.

1° Les *mucosités*. Les sangsues se débarrassent d'une substance muqueuse, consistant dans une membrane épidermoïde. C'est cette matière qui, se resserrant à la manière d'un ligament, empêche la circulation de s'effectuer chez la sangsue, et la transforme en ce qu'on appelle une *sangsue nouée*. De telle sorte que le corps de l'animal est divisé en segments, les uns durs et tuméfiés, les autres minces, flasques et atrophiés. En outre, ces mucosités se putréfiant, dégagent de l'ammoniaque qui, comme on le sait, est un poison redoutable pour les sangsues, comme pour les autres animaux.

2° Un autre genre de maladie des sangsues, consiste dans la *pique*, c'est-à-dire que les sangsues se mordent réciproquement, ce dont on s'aperçoit à la teinte rouge que prend l'eau qui les renferme.

Plusieurs appareils ont été préconisés pour mettre ces utiles hirudinées à l'abri des accidents pathologiques que nous venons d'esquisser. Toutes ces innovations reposent sur l'emploi du charbon comme désinfectant, par l'absorption de l'ammoniaque.

Fort agréables au point de vue de la richesse et de l'élégance des formes, tous ces vases conservateurs, outre qu'ils coûtent fort cher, ont passé à côté du but que nous nous proposons : la *conservation indéfinie des sangsues*.

Nous croyons cependant devoir citer ici les noms des inventeurs de ces appareils. Ce sont : MM. Dessaux-Vallette, pharmacien à Montereau; Dominé, pharmacien en chef des hôpitaux de Paris; J. Maisons de Noyers; Martin, etc.

Puisse ce modeste souvenir sauver de l'oubli ces collègues, recommandables d'ailleurs par les services rendus à la science pharmaceutique.

Depuis 1850, date de nos premières observations sur la matière que nous traitons, nous conservons nos sangsues au moyen du procédé suivant :

Chlorure de sodium : 10 grammes.
Iodure de potassium : 20 grammes.
Chlorure de chaux : 5 grammes.

Pulvérisez ces matières ; mettez la poudre composée dans un flacon bien bouché ; laissez-la vieillir un mois, et au bout de ce temps, mettez

par 10 litres d'eau 1 gramme de cette poudre que vous faites dissoudre par l'agitation, avant d'y mettre les sangsues. L'eau devra être renouvelée tous les huit jours et pas davantage.

Quelle est la manière d'agir de ce spécifique? A part l'action du chlorure de chaux comme décomposant l'ammoniaque, nous ne pouvons rien affirmer; toujours est-il que le procédé est infaillible et peu coûteux. Nous recommandons, de plus, l'emploi de l'appareil suivant, extrêmement simple et à la portée de tout le monde.

Une cuve en bois, munie à sa partie inférieure d'un robinet, permettra de faire écouler l'eau des sangsues, sans changer la cuve de place, si l'on a eu soin de placer celle-ci dans un lieu propre à laisser écouler les eaux au-dessus d'un évier ou d'un canal quelconque. On devra mettre dans ce vase une forte motte de rhizôme de scirpe commun *(scirpus palustris)* imprégné de terre glaise qu'on ne renouvellera que tous les mois.

On s'est beaucoup trop préoccupé, dans ces derniers temps, des parasites qui, au dire de quelques monographes, font une guerre acharnée aux sangsues. Nous croyons, pour notre part, qu'on s'est un peu trop laissé entraîner par l'amour du merveilleux et de l'immortalité, cette plaie rongeante du génie, en décrivant des crustacés *tetra decapodes*, *hexa decapodes*, etc., qui, d'après nos observations, sont aussi peu friands des sangsues, que les pauvres typhoïdiens mis à la diète et à la tisane.

Mais ce qui n'est pas sans influence sur la santé et la qualité de la sangsue, c'est la manière dont on procède à la pêche de ces précieux animaux.

Prises au moyen de filets et de claies d'osier, les sangsues sont de meilleur aloi que celles qu'on a pêchées par l'intermédiaire des chevaux ou par le dessèchement des marais.

Ces deux derniers moyens sont tout-à-fait défectueux, et le premier est même anti-hygiénique pour des raisons que l'on appréciera facilement, si l'on veut bien considérer que les coursiers-lauréats émérites du *turf*, n'ont qu'un sang épuisé et souvent vicié par des maladies incurables.

Quant au dessèchement de l'étang, non-seulement il empêche le repeuplement et la reproduction des sangsues, mais encore il les prédispose à une mauvaise santé, aux mucosites, à la pique, etc., etc.

On a proposé plusieurs moyens pour le dégorgeage des sangsues. L'eau salée, sucrée ou alcoolisée, ont été successivement employées dans ce but, mais nous croyons que le mieux est de mettre hors d'usage les

sangsues ayant déjà servi, et de ne débiter et consommer que des sujets encore novices dans l'art de sucer le sang. Aussi, ne nous arrêterons pas au dégorgeage de ces annélides.

Pour arrêter le sang des piqures de sangsues, outre l'emploi des hémostatiques connus, on se trouvera bien de l'usage de la râpure de feutre noir, comme celui des chapeaux d'Auvergnat.

Nous n'en dirons pas davantage sur une question aussi pratique, et nous serons heureux si la thérapeutique et la pharmacie prennent en ligne de compte les observations que nous avons présentées dans ce modeste article, qui nous a été inspiré par le désir de mettre une fois de plus la science au service de l'humanité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE 1864.

M. Clerc, vice-président, ouvre la séance à 2 heures.

Après la lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, le Secrétaire-Général fait le dépouillement de la correspondance.

Lettre de Mgr le Prince Napoléon, qui nous annonce l'envoi d'un prix d'honneur pour notre Concours de 1864.

MM. Longchamp, instituteur à Plumont, Lefèvre-Bréart, instituteur à Raucourt, Mlle Mélanie Bourotte, femme de lettres à Guéret, en nous adressant de nouvelles pièces de vers, nous prient de les informer de la date du Concours et du programme des questions.

M. Baron, cultivateur au Deschaux (Jura), appelle l'attention de la Société sur une question fort importante pour le département, la culture du houblon. Du domaine de la Frangneuse, treize journaux ont été consacrés par lui à ce produit de plus en plus estimé, et les résultats qu'il a obtenus, il désirerait en rendre témoin et juge une Commission.

M. le docteur de Bourilhon, médecin à Mers-el-Kebir, nous adresse le commencement d'un travail fort intéressant pour nos nombreux colons algériens.

M. Delcasso, recteur de l'Académie de Strasbourg, M. Campaux, professeur à la Faculté des lettres de la même Académie, nous remercient du diplôme de membre honoraire; les mêmes remerciements nous sont adressés par M. Cretin, instituteur à Montholier, pour le diplôme de membre correspondant qui lui a été décerné dans la séance du 11 août.

Sur la présentation de M. Napoléon Temblaire, est admis comme membre honoraire, M. Siméon Forest, professeur d'arboriculture à Paris.

M. le Président de la Société d'émulation de Montbéliard recommande à tout notre intérêt une publication fort importante : *Le Droit municipal aux XIIIme et XIVme siècles en Franche-Comté et particulièrement à Montbéliard*, par A. Tuetey, archiviste aux archives de l'Empire.

La Société nationale d'encouragement au bien nous fait part d'une lettre de M. Boudet, Ministre de l'Intérieur, qui donne toute son approbation à la feuille qui lui sert d'organe, *La Fraternité*, journal populaire des Sociétés de secours mutuels et de la Société du Prince Impérial (le prêt de l'enfance au travail).

Il est donné connaissance de la sixième exposition du Comice agricole et horticole de Valcontrain (arrondissement de Caen), ainsi que de la seconde édition d'un ouvrage de M. Joachim Ménant, sur les *Eléments d'épigraphie assyrienne, ou écritures cunéiformes.*

Sont lus, conformément à l'ordre du jour : de M. Bourilhon, médecin à Mers-el-Kebir, une *Notice sur le Tremblement de terre d'Oran, en* 1790. — De Mlle Clarisse Arnoult, une *Appréciation du génie de sir Robert Peel*, et une *Composition philosophique sur le prix du temps.* — Poésies : de M. Longchamp, *Le Matin d'un beau jour.*— De Mlle Mélanie Bourotte, *Hier*, *Aujourd'hui*, *Demain*; — *Le Joueur d'orgue*; — *Mère et Fils.*— De M. Lefèvre-Bréart, *Honte aux Chasseurs d'Oiseaux,* et des *Stances* prononcées au Comice agricole de l'arrondissement de Sedan, à Raucourt, le 16 mai 1864. — Revue bibliographique : *L'Oculiste à la Maison*, par M. le docteur Pommier. — *Discours à l'Académie impériale de Savoie*, par M. le docteur Guilland. — *OEuvres politiques de Charlotte Corday*, par M. Charles Renard. — *Coup-d'œil sur les Origines de Pontarlier*, par M. le juge de paix Colin (analyses par M. H.-G. Cler.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 5 SEPTEMBRE 1864.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2 par M. le Vice-Président Vionnet, qui donne lecture d'un travail de lui, sous le titre de : *Observations sur les altérations de la vigne en* 1864, et que nous reproduisons plus loin.

Nous ne parlerons aujourd'hui que des observations faites par quelquelques-unes des personnes présentes à la séance.

M. Etiévant, de Poligny, dit avoir obtenu de très-bons effets du pincement pratiqué sur une vigne. Une autre personne dit avoir également garanti de la maladie une treille au moyen du pincement, de l'ébourgeonnement, combiné avec le soufrage, tandis qu'une treille

voisine, placée dans les mêmes conditions de sol et d'exposition, avait été complètement abymée par la maladie, faute de soins.

M. Moreau, de Montholier, a fait des essais de soufrage sur une vigne de la contenance de 40 ares environ. Cette vigne qui, les années précédentes, avait été atteinte de la maladie, en avait été guérie par un soufrage plusieurs fois répété, tandis que les vignes voisines en avaient beaucoup souffert.

Après différentes observations faites encore par quelques personnes, le Secrétaire donne lecture d'un passage du *Calendrier du bon Cultivateur*, de M. Mathieu de Dombasle, au sujet du sulfatage et chaulage pour la préparation des graines de semences.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

VITICULTURE.

Observations sur les altérations de la vigne dans le Jura, en 1864,

PAR M. VIONNET, VICE-PRÉSIDENT.

Avant l'invasion de l'oïdium dans nos contrées, on ne redoutait, pour la vigne, que les fléaux atmosphériques suivants :

1° La gelée en pieds ;

2° La gelée des boutons en hiver, par le verglas ;

3° La gelée des bourgeons au printemps ;

4° La gelée du raisin encore vert ;

5° La coulure ;

6° Le rougeau ;

7° La chlorose ou jaunisse ;

8° Enfin la grêle.

Je parlerai plus loin d'autres ennemis vivants, qui font parfois des dégâts si considérables dans certaines contrées du midi et de l'ouest de la France, que le prix du vin en est sensiblement augmenté.

De la gelée des pieds.

La gelée des pieds a presque été générale dans le Jura, sous le froid excessif des hivers de 1789 et 1829. Depuis cette dernière époque, nos contrées ont encore été fortement atteintes dans les années 1838 et 1845.

Il est bien entendu que je ne parle pas ici de certains vignobles placés dans les bas-fonds en terre fertile, où presque, chaque année, on remarque des pieds gelés. La végétation y étant trop prolongée, l'eau dont le bois est

imprégné, se congèle et fait éclater la souche jusqu'aux racines. Il n'y a, pour l'ordinaire, que le côté méridional atteint, parce que cette gelée arrive presque toujours après des temps humides, ou quand la neige fond de jour et regèle la nuit.

Il n'est pas toujours facile de voir, au moment de la taille, si un pied est entièrement gelé ou non, car un seul filet de sève suffit quelquefois pour donner la nourriture au jeune bois et, par conséquent, maintenir la vie de la souche. La pelure de l'écorce tout autour de cette souche, indique bien une verdure plus ou moins prononcée, mais dans l'incertitude, il vaut mieux conserver l'existence à un bon pied que de l'abattre impitoyablement comme je l'ai vu faire plusieurs fois par des vignerons déconcertés.

Dans les plants fins, les rejets pris sur souches ne rapportent qu'après 3 ou 4 ans, et ces sortes de pieds sont tellement abâtardis, qu'ils donnent toujours plus de bois que de fruit. Bien que les gros plants n'aient pas le même défaut, les rejets de l'année sont si poreux, qu'ils sont eux-mêmes très-sujets à être gelés l'hiver suivant. C'est de cette façon que quelques bonnes vignes, situées dans un sol trop humide et trop bas, se dépeuplent malgré des creusages réitérés.

Dans certaines localités où le terrain est très-maniable, comme dans la plaine de Poligny, on avait contracté l'usage d'enterrer les pieds à l'approche des grands froids ; mais cette méthode, qui a bien quelque mérite, a aussi un gros inconvénient quand il devient nécessaire de tailler la vigne. Si l'on remet au jour ces pieds tout imprégnés d'humidité, au moment où des gélées tardives arrivent, on tombe dans le piége qu'on a voulu éviter : le remède est alors pire que le mal.

Quand ces gelées de printemps arrivent, alors que la sève est en pleine force, elle se trouve interceptée dans sa marche ascendante et forme, le long de la souche, des excroissances glanduleuses dont l'enlèvement ne garantit pas souvent la perte du sujet.

De la gelée des boutons en hiver.

Assez souvent les vignes peuvent être gelées en boutons, alors même que le froid n'a pas été excessivement rigoureux. Cette gelée a lieu principalement quand, après de longues pluies ou une fonte de neige, il survient une nuit claire qui congèle l'eau dont le bouton est pénétré. On peut voir le dégât presque immédiatement en chauffant les boutons, qui deviennent flasques et noirs.

Ce n'est pas par cette intempérie que le vignoble du Jura est le plus souvent endommagé.

De la gelée des bourgeons.

Voici le fléau qui porte le plus de préjudice à notre vignoble. Il ne se

passe, en effet, guère d'années sans qu'il en éprouve les funestes effets. On se rappelle la fameuse gelée du 11 avril 1843, qui survint après une journée neigeuse. Il n'y eut guère que quelques côteaux de l'arrondissement de Lons-le-Saunier où l'on put à peine apprécier le goût du vin de ce cru.

On serait bien en droit de classer l'année 1864 parmi celles où les vignes ont gelé en bourgeons; mais parce que la non-réussite de la récolte est due principalement à d'autres causes, je m'abstiendrai de parler des effets de cette gelée tardive.

Le moyen de soustraire, à l'avenir, ses vignes de cette intempérie toute locale, c'est de n'en pas planter dans les bas-fonds, et d'arracher celles qui s'y trouvent.

De la gelée des raisins encore verts.

Quoique ce soit dans nos contrées où les vendanges se font le plus tard, il arrive rarement que les raisins y gèlent sur pied, surtout dans les vignes en côte. La récolte de 1816 a été complètement perdue par ce fléau, et celles des années 1850 et 1860 ont été si tardives et si vertes, qu'elles ont produit un vin détestable. Lorsqu'un pareil cas arrive, il convient d'accélérer la fermentation par une addition de sucre brut, dissout préalablement dans l'eau chaude. Puis, en entonnant, on ajoute encore une quantité suffisante d'alcool dans le vin. Ceux qui n'ont pas pris cette précaution en 1860, n'ont pas dû tirer un bon parti de leur récolte.

De la coulure.

La coulure, comme la gelée en bourgeons, arrive fréquemment dans le Jura, surtout dans les côteaux emplantés de fins plants. Cependant, on a remarqué cette année que le ploussard, le berclans et le taquet, qui sont les plus sensibles à la coulure, ont même mieux résisté que certains gros plants : l'enfariné, par exemple. A quelle cause doit-on attribuer cette particularité? C'est une question intéressante à résoudre.

La coulure dont nos vignobles ont été si maltraités cette année, ne s'est pas produite pendant la floraison, qui donnait alors le plus bel espoir; elle a eu lieu longtemps après, à la suite des pluies froides et des nuits sereines. Le grain, encore trop tendre, n'a pu prendre d'accroissement sous une température aussi basse que celle que nous avons eue en juin. Il était donc présumable que la récolte était compromise par ce contre-temps.

Du rougeau.

On donne, dans plusieurs vignobles, le nom de *rougeau* à une altération de la vigne qui fait rougir et tomber les feuilles avant l'entier développement du bois et du fruit. Cette maladie peut avoir deux causes : l'une peut provenir d'un refroidissement subit qui resserre tellement les vaisseaux

séveux du pétiole, que le parenchyme meurt, faute de nourriture. Certains brouillards secs, d'une odeur sulfureuse, paraissent aussi être très-malfaisants sur les vignes où ils passent, alors même que la température y est plus élevée que dans les bas-fonds.

La deuxième cause qui peut produire le rougeau, est une chaleur excessive, comme on a pu le remarquer en 1846 et en 1862. Les feuilles se dessèchent, le bois se ride, puis mûrit avant le temps. Le vin qu'on récolte dans ces circonstances a un goût de brûlé, et il est sujet à tourner à l'acide.

Les vignobles du Jura ont éprouvé ces deux sortes d'altération cette année, surtout dans les terrains pierreux et élevés. Elles contribueront pour une grande part à l'affaiblissement de la récolte.

De la chlorose ou jaunisse.

La chlorose a été observée de tout temps comme le *rougeau* ou le *brûle* par les vignerons. Elle se fait remarquer particulièrement sur le trousseau et le sauvagnin, bien qu'elle puisse se produire encore sur d'autres cépages.

La cause de cette altération n'est pas encore bien déterminée, car si elle était produite par un excès d'humidité, de froid ou de sécheresse, comme quelques-uns le prétendent, comment expliquerait-on la verdure des pieds qui se trouvent à côté de ceux qui ont la jaunisse? J'aime mieux croire à une différence de constitution physique des cépages.

La chlorose n'est que passagère; elle disparaît entièrement à la sève d'août. On a remarqué que cette affection de la vigne se manifeste habituellement après un labour fait en temps inopportun, soit trop pluvieux, soit trop sec.

De la grêle.

Du jour où le bouton de la vigne est sorti de son enveloppe cotonneuse, jusqu'au dernier jour des vendanges, la grêle est l'épée de Damoclès levée sur la tête du vigneron. Il suffit souvent de quelques minutes pour que toute sa récolte soit anéantie. Heureux encore s'il lui reste quelque espoir pour l'année suivante, car après de pareils désastres, le bois n'est pas toujours susceptible d'être taillé pour porter fruit.

La grêle n'est pas seulement à redouter à cause de la destruction des bois et des fruits; elle est presque toujours accompagnée d'une inondation subite qui ravine les vignes en pente et transporte les terres au loin.

Parmi les désastres occasionnés par la grêle dans le canton de Poligny, on doit citer principalement ceux du 2 juillet 1830, du 29 mai 1841 et du 7 juin 1859.

Nous n'avons malheureusement aucun moyen de conjurer les fléaux de cette nature. En attendant que la Providence nous ait révélé ses secrets à

cet égard, on fera bien d'assurer ses récoltes.

A ces intempéries succède naturellement un découragement parmi les vignerons à portion de fruits. Aussi les récoltes suivantes se ressentent presque toujours de quelque défaut de soins dans la culture de la vigne.

Des insectes qui attaquent la vigne.

Le *Journal des connaissances utiles*, année 1863, à l'article *Viticulture*, classait comme il suit, les insectes qui nuisent à la vigne :

1° La pyrale;

2° La teigne de la grappe;

3° Les attelables verts ou cramoisis;

4° Le leumolpe de la vigne;

5° Le charançon gris;

6° Le gribouri ou écrivain;

7° Le hanneton;

8° Les hélices et les limaces.

La plupart de ces insectes, qui occasionnent de grands ravages dans les contrées du midi et de l'ouest de la France, sont inconnus dans le Jura.

Nous apercevons cependant dès la floraison, dans le centre de la grappe, un petit ver gris qui s'abrite d'une toile soyeuse à laquelle s'attachent les débris de l'enveloppe florale. Les vignerons augurent mal de la présence de cet insecte au moment de la fleur; ils disent qu'elle coulera. Ce pourrait bien être la teigne dont parle M. de Girardin dans l'ouvrage que je viens de citer, car la pyrale est un lépidoptère bien plus dangereux, surtout au moment de la maturité, puisque cet insecte suce le grain.

Le *Moniteur des Communes* a donné la description de cet ennemi de la vigne, en août dernier. On a même proposé une forte prime pour opérer sa destruction.

L'écrivain paraît aussi vouloir s'acclimater dans le Jura. Sa larve, d'un beau vert, est si petite qu'on ne s'aperçoit de sa présence que par le dégât qu'elle produit. Heureusement que la vie de cet insecte est très-éphémère, mais les traces de cette courte existence durent longtemps, même sur le bois. On croit, avec quelque fondement, que les grains fendus pendant leur accroissement, ont été piqués par cet insecte.

Je me dispenserai de parler des dégâts occasionnés par les hannetons et les limaces, car ces dégâts n'apportent pas, que je sache, une diminution sensible dans nos récoltes. J'ai toujours ouï dire, au contraire, que la présence des hannetons sur les bourgeons, est un bon pronostic pour la qualité du vin. C'est, en effet, un des indices assez significatifs de la précocité du printemps, dont la chaleur a pu achever la métamorphose de ces insectes.

De l'oïdium.

Au moment où les causes présumées de cette maladie et les moyens de la

combattre ont été discutés de tant de manières, c'est vraiment une témérité d'en parler de nouveau. Du soufre! du soufre! Tel est le spécifique qu'on prêche depuis dix ans.

L'oïdium s'est d'abord montré, dans le Jura, sur vignes drues; mais il ne paraît pas, d'après nos renseignements, qu'on se soit donné beaucoup de peine pour combattre la maladie, comme on l'a fait dans le Midi et dans l'Ouest. Quelques plantées et quelques treilles seulement ont été soufrées, et l'on n'a pas été d'un avis unanime sur les résultats obtenus. Je dois cependant rappeler ici qu'un savant membre de la Société d'agriculture de Poligny, et y résidant, a affirmé, l'année dernière, que pour rendre le soufrage efficace, il fallait de toute nécessité opérer le pinçage, même à plusieurs reprises. J'ai vu les vignes de M. Morin, de Saint-Cyr, traitées par cette méthode; les raisins y sont de toute beauté.

Un pinçage exécuté de bonne heure, même avant la fleur, doit être recommandé; car celui qu'on pratiquerait en juillet et en août, exposerait les raisins à la brûlure et au tarissement du bois. « C'est dans un pinçage exagéré, dit M. Riondet (1), que nous devons nos insuccès. Nous avons refoulé trop violemment la sève sur les branches à bois; nous n'en avons pas su conserver assez pour l'entretien de la branche à fruit. »

On remarque, cette année, que quelques cantons qui étaient fortement atteints de l'oïdium en 1863, en sont maintenant délivrés. Par contre, la maladie s'est déclarée sur certains points où elle n'avait pas encore paru. Mais, en général, elle n'est pas d'une intensité telle qu'elle puisse diminuer sensiblement la récolte.

Avant de terminer, j'ai à parler d'une altération particulière qui sévit sur certaines vignes de la plaine, notamment à Poligny. Les pieds paraissent sains, mais la poussée a été faible; quelques bois seulement, tout souffrants et presque sans fruits, annoncent la mort prochaine du sujet. Il y a évidemment dans le sol un ennemi inconnu, soit un insecte invisible, soit un cryptogame ou champignon qui absorbe les sucs nourriciers. J'engage les vignerons à faire des remarques à ce sujet.

AVIS. — Par suite du grand nombre de demandes et mémoires présentés au Concours de 1864, la distribution des Récompenses, qui devait avoir lieu le 29 décembre, est renvoyée au jeudi 12 janvier 1865.

(1) Journal le *Sud-Est* de 1864, page 803.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.



Supplément au N° 10 du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.*

BIBLIOGRAPHIE.

LÉGENDES NAPOLÉONIENNES

PAR Mlle GABRIELLE DE POLIGNY,

Membre titulaire.

On lisait dans la *Sentinelle*, N° du 8 juillet dernier :

« Une de nos compatriotes, Mlle Gabrielle de Poligny, collaboratrice assidue de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, a fait paraître chez Dentu, sous ce titre : *Légendes napoléoniennes*, un volume de poésies dédiées au prince impérial. »

Ici, je laisse la parole au *Moniteur* :

« L'auteur, dit M. Claudin, raconte dans une forme à la fois simple et vive, les traits de grandeur d'âme, d'héroïsme et de générosité qui honorent la mémoire et la vie des principaux membres de la famille impériale.

« Un certain souffle d'enthousiasme et de verve anime ces vers aisés et faciles. L'auteur, inspiré par ce beau sujet, a le mérite de savoir rajeunir avec originalité des souvenirs et des anecdotes qui étaient depuis longtemps dans toutes les mémoires. Mlle de Poligny n'a d'ailleurs pas la prétention d'apprendre rien de nouveau ; son but est de raconter, dans la belle langue des vers, ce que jusqu'à présent on a raconté tant de fois en prose. »

Cette double mention de la *Sentinelle* et du *Moniteur*, bien qu'infiniment flatteuse, ne suffit pas. Il est dû davantage, par la Société, à son aimable et spirituelle collaboratrice. Avant de les communiquer au *Moniteur*, elle nous avait adressé ses magnifiques poésies, et c'est de sa part un pur acte de piété filiale envers l'humble cité dont elle porte le nom, car on voit sur quel théâtre son mérite lui permet de briller. Mais Mlle Gabrielle n'a pas oublié l'histoire de sa famille. Or, voici le

souvenir qui lui est consacré par l'auteur des Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny.

« J'attribue à la ville de Poligny, — dit l'historien Chevalier (1), — non-seulement les familles qui n'ont point d'autre origine plus anciennement connue, mais encore celles qui se sont fait honneur de la bourgeoisie de cette ville, y ont eu un domicile fixe pendant des siècles entiers, y ont possédé des terres, des fiefs et fait des alliances. »

C'est à ces divers titres que la Maison de Poligny, à laquelle se rattache l'auteur des *Légendes*, a mérité de prendre place dans le nobiliaire de notre cité. Issue (2) de l'illustre comte Gérard de Roussillon, la famille de Poligny est signalée dans les chroniques du XIIe siècle par l'exercice de la Prévôté du Bailliage du comté de Bourgogne. En 1259, le comte Palatin Hugues donnait en fief à Eudes de Poligny, dit le Grand, et chevalier, la châtellenie de la ville. Jean de Poligny, 3e du nom, et qui vivait au XVe siècle, était l'un des plus braves chevaliers de l'armée du duc de Bourgogne. Peu après, Pierre de Poligny se trouva désigné par l'archiduc Philippe, roi de Castille, pour faire partie des gentilshommes qui devaient l'accompagner en Espagne. Vers 1511, il remportait le prix dans le tournoi de Vincelles. La fille de l'un de ses descendants, Philibert de Poligny, lieutenant-général de la cavalerie en Bourgogne, fit alliance avec une des maisons les plus illustres du pays : celle des Froissard-Broissia. — Gui de Poligny était conseiller-clerc au Parlement, en 1537 ; Guillaume de Poligny, député pour les Etats du pays à la cour d'Espagne (1558) ; Jeanne et Antoinette de Poligny, abbesses, l'une de Migette (1597) et l'autre de Lons-le-Saunier (1652). Vers la fin du XVIIe siècle, on voit Claude-Louis de Poligny, chevalier de Malte, et Claude-Françoise de Poligny, mariée au marquis de Lézai-Marnésia. La maison dont nous nous occupons s'unit aussi avec les de Neuchâtel, les de Toulongeon, les de l'Aubépin, etc. — Pendant la révolution, le comte de Poligny vint s'établir dans l'Eure-et-Loire ; il fut général sous le premier Empire.

Tel est le nobiliaire que peut revendiquer avec un très-légitime orgueil Mlle Gabrielle de Poligny. Si ses ancêtres ont mérité, par leurs éminents services et leurs vertus, de vivre dans l'estime et le respect du pays, elle soutient dignement aussi l'éclat de son blason, par un incontestable talent qui, dans plusieurs luttes académiques, a déjà fait ses preuves.

(1) Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny (1769), tome 2me, 2me partie, page 251.

(2) D'après l'historien Gollut ; mém. des Bourg., p. 239.

Les Légendes se composent de vingt pièces, toutes de la même valeur, sinon de la même étendue; habiles à varier les rhytmes, la forme et la coupe des vers, elles feraient également plaisir au lecteur. Mais l'espace nous est parcimonieusement mesuré, et nous oblige de nous borner à en indiquer le titre et le sujet, réduit à n'en détacher que quelques traits qui n'auront peut-être pour effet que de faire regretter davantage les autres.

La première pièce, intitulée l'*Ecolier de Brienne*, est une nouvelle preuve de cette vérité d'expérience, que dans les natures fortes et les grands caractères, la vocation se prononce de bonne heure, et exerce un empire irrésistible. Pour ne prendre nos exemples que dans la carrière militaire, on sait tout ce que promettait le serment d'Annibal à 12 ans, et tout ce que faisait prévoir les instincts guerriers, à peine à l'âge de raison, d'un Duguesclin, d'un Turenne.

Ainsi :

I

. . . .

II

« Le grand homme qui fut Napoléon premier,
Dès ses plus jeunes ans studieux écolier,
De hauts faits peuplaît sa mémoire ;
Son front s'illuminait d'un éclat radieux :
On eût dit que d'avance il lisait dans les cieux,
Quelques pages de son histoire.

A Brienne il montra quel destin l'attendait.
Un rigoureux hiver tristement s'étendait
Sur la campagne et le collége;
Les élèves n'osaient descendre dans les cours :
Seul il résiste au froid et bâtit en trois jours
Une forteresse de neige.

. . . .

Les professeurs disaient : Vauban trouve un rival.
Soudain l'ingénieur se change en général :
En deux camps voici qu'il partage
Ses jeunes compagnons ; chacun devient soldat ;
On s'appelle, on s'excite, on s'élance au combat ;
Tout d'un assaut offre l'image.

. . . .

Ce chef improvisé, bravant de toutes parts
Les biscaïens glacés qui battaient ses remparts,

Joignait la tactique au courage;
D'une blanche mitraille en vain on le cribla :
Devant le soleil seul l'enfant capitula,
En voyant fondre son ouvrage. »

L'ÉPÉE DU GÉNÉRAL BEAUHARNAIS.

Lorsque la tête du général était tombée sous la hache révolutionnaire, cette épée resta dans les mains des hommes de la terreur. Mais à la chute de Robespierre, le fils de la victime songea à réclamer une arme qu'il regardait à bon droit comme le plus bel héritage de sa famille. Il s'adresse, pour obtenir justice, au héros du 13 vendémiaire. Démarche bien simple, mais qui eut pour effet un résultat bien autrement considérable que la satisfaction accordée à une demande aussi légitime. Exemple de plus, de tout ce qu'il y a de fatal dans les choses humaines, par l'enchaînement involontaire des causes et des effets, et de ce qu'il y a de vrai dans cette proposition : « L'homme s'agite et Dieu le mène. »

. . . .

« Eugène au général s'offre à l'état-major,
Timide adolescent dont le noble visage
A Bonaparte plait. D'un geste il l'encourage :
« Jeune homme, quel es-tu ? — Eugène Beauharnais,
Le fils du général. — Ce nom, je le connais,
C'est un nom glorieux. Etc.

. . . .

Que veux-tu ? — Général, je réclame une épée,
Celle qu'avait mon père au milieu des combats,
Quand il menait au feu d'intrépides soldats.
— Cette épée, en effet, ô jeune homme t'est due ;
Que feras-tu, dis-moi, quand je l'aurai rendue ?
— J'imiterai mon père, ici j'en fais serment.

. . . .

— Ton épée, aujourd'hui, tu peux la venir prendre,
Et je signe à l'instant l'ordre de te la rendre. »

. . . .

Eugène, tout joyeux, vient compter à sa mère
Quel accueil bienveillant a reçu sa prière.
Le jeune général par elle est visité. »

On sait le reste.

LA PESTE DE JAFFA.

C'est un des beaux souvenirs parmi ceux qui honorent le plus la grande renommée à laquelle sont consacrées ces légendes. Sans aller jusqu'à soutenir que Bonaparte s'inocula la peste, il est certain que son courage à braver la contagion, jusqu'au pied du lit des pestiférés, rendit la force morale à l'armée près de succomber sous la peur même du mal.

I

. . . .

II

« Bonaparte, à l'aspect de tant de funérailles,
S'effraye, et la pitié déchire ses entrailles ;
Il entre au funèbre hôpital,
Parle à ses compagnons, les console et les touche ;
Puis ces mots solennels s'échappent de sa bouche :
« Soldats, il faut vaincre le mal.

« Levez-vous, compagnons, soldats de notre France ;
Ecoutez : ce n'est pas sur un lit de souffrance
Que la mort à vous doit s'offrir ;
C'est au bruit du canon, sur la terre tremblante,
C'est près de son drapeau, dans l'arène sanglante,
Qu'un soldat français doit mourir.

. . . .

« Que de nouveaux combats grandissent mon armée !
O compagnons, je veux que votre renommée
Frappe tous les yeux de stupeur,
Et monte dans les cieux, altière pyramide ;
Je veux que le regard indécis et timide
N'ose en mesurer la hauteur ! »

Il dit, et rend la vie à ces cœurs héroïques.
Par un charme soudain ces paroles magiques
Les font triompher de leur sort ;
Les soldats comme un Dieu bénissent Bonaparte ;
Le mal lâche sa proie et devant lui s'écarte :
Il a fait reculer la mort. »

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE PAR NAPOLÉON Ier.

Les vieillards, témoins de cette époque solennelle, ont conservé, dans toute leur fraîcheur, à travers les années, les suaves émotions

produites sur leur enfance par cette heureuse et bienfaisante restauration des autels. Réduit aux fêtes maussades et stériles de la décade, et aux fastidieux discours prononcés en face d'un buste en plâtre, censé représenter la déesse Raison, avec quelle joie vivement et profondément sentie le jeune âge a vu se rouvrir les églises et se relever les chaires chrétiennes? Je ne sais si Mlle de Poligny a assisté à cette renaissance salutaire, mais quels vivants tableaux !

Après nous avoir montré tout ce qu'a de touchant la prière sur les lèvres du jeune prince agenouillé et prosterné, pour appeler les bénédictions du ciel sur la France et les augustes auteurs de ses jours, elle continue ainsi :

« Peut-être ignorez-vous que la France, égarée,
Un jour interrompit l'alliance sacrée,
Qui joint l'homme à son créateur.
. . . .
Gloire éternelle, prince, au chef de votre race !
Napoléon premier, dont l'héroïque audace
Courbait l'Europe sous ses lois,
Releva les autels de la divine hostie,
Heureux de voir sa jeune et forte dynastie
Grandir à l'ombre de la croix.

II

Suit la peinture des tristesses qui pèsent sur une nation privée de cérémonies religieuses, en opposition aux jouissances ineffables du rit chrétien.

III

Un homme vint alors, un héros d'épopée,
Grand par l'intelligence autant que par l'épée.
. . . .
Ah ! réconcilier la France avec son Dieu,
Quel triomphe !. . . . .
. . . .
De ce beau souvenir ornez votre mémoire.
Vous voyez, monseigneur, qu'il est plus d'une gloire !
Napoléon voulut à la postérité
De la religion apparaître escorté ;
Et quand vinrent les jours de sa lente agonie,
Le Dieu crucifié consola son génie. »

LE PRINCE ET LE POÈTE.

Il s'agit du prince de Canino, Lucien Bonaparte, et du grand poète national, le patriote chansonnier Béranger. Le texte a pour but de démontrer cette thèse : Si les actes, les exploits, les hauts faits des Achille et des Enée doivent préexister de toute nécessité aux chants des Homère et des Virgile, d'autre part, les actions des grands hommes seraient condamnées à rester ensevelies dans les limbes, si la plume de l'historien et le pinceau du poète ne venaient les sauver des outrages d'un ingrat et coupable oubli. Il y a donc entre eux dépendance et solidarité.

I

. . . .

« S'il est un roi dont leur suffrage
Ne peut accroître le renom,
C'est l'homme géant de notre âge,
C'est toi puissant Napoléon.
Et pourtant, quand le sort inique
Te livre à la foi britannique,
Captif sous un ciel étranger,
Où le peuple, épris de ta gloire,
Va-t-il apprendre ton histoire ?
Dans les chansons de Béranger.

. . . .

II

Mais. . . . .
. . . .
Peut-être Béranger au seuil de la jeunesse,
Serait mort inconnu dans la morne tristesse.
. . . .
Quand le prince exilé prit Rome pour retraite,
Membre de l'Institut, il offrit au poète
Le traitement modique à ce titre attaché.
. . . .
Aussi n'avons-nous plus séparé leur mémoire :
Le Prince du poète a partagé la gloire ;
Du chantre harmonieux Lucien escorté,
Avec lui se présente à la postérité ! »

MISÉRICORDE.

Beau titre et celui que les mortels aiment le plus à contempler et à espérer dans la Divinité. Ici, il nous reporte à un fait politique bien connu et rappelé dans un langage divin.

Il avait suffi de deux mois à Napoléon pour conquérir la Prusse. Les flatteurs d'accourir, et parmi eux un des seigneurs de la cour humiliée : d'Hatzfeld. Mais bientôt le bruit se répand que les adulations du faux converti ne sont qu'une feinte et une perfidie. La rumeur parvient aux oreilles de sa femme. La persuasion où elle est de la bonne foi de son mari, et qu'il est en butte aux traits de la malveillance et de la calomnie, la conduit aux pieds du vainqueur. Elle ignorait que l'Empereur fût en possession d'un document accusateur péremptoire, et ne laissant aucun doute sur la trahison.

I

. . . .

II

. . . .

« L'Empereur, attendri, s'émeut ; il ne peut voir,
Sans en être touché, son affreux désespoir ;
Il se penche vers elle, et lui dit à voix basse :
« Voyons, pour le sauver, que faut-il que je fasse ?
Contre lui cette lettre est seule mon témoin ;
Dites, qu'en feriez-vous, si de vous j'étais loin ?
Cette preuve en vos mains s'anéantirait vite !
Vous ne comprenez pas ?... » Elle tremble, elle hésite.
Il lui prend doucement la lettre de la main,
Et le feu du foyer la consume soudain.
« Ne craignez plus, dit-il, il est sauvé, Madame ! »

C'est ainsi qu'un héros révèle sa grande âme.

LE COLLIER DE LA REINE HORTENSE.

En 1806, au moment de son départ pour la Hollande, dont elle allait occuper le trône à côté de son époux, le prince Louis, Napoléon se fit un doux plaisir d'offrir à la fille d'une femme qu'il n'a cessé d'aimer, un don du plus haut prix. A la seconde chute de l'Empire, délaissé de nouveau par un Sénat qui n'avait d'autre existence légale que celle qu'il lui avait donnée ; abandonné par des généraux uniquement pour les avoir comblés d'honneurs et de dignités ; pauvre et dépouillé, il allait reprendre le chemin de l'exil, lorsqu'il vit apparaître sa noble et généreuse belle-fille, elle aussi déchue de ses grandeurs.

Laissons parler la muse de l'histoire, escortée de la muse de la poésie.

I

. . . .

II

« Plaire, Hortense, telle est ta part de royauté,
Je veux que la parure ajoute à ta beauté,
Et ne souffrirai pas qu'aucune Hollandaise
Ait de plus beaux bijoux qu'une reine française.
Accepte ce collier » . . . .
. . . .

III

Neuf ans sont écoulés; pour la deuxième fois
L'Empire avec fracas s'écroule,
Et le pas de l'étranger foule
Le sol de la France aux abois.
Calme, Napoléon écoute de l'orage
La voix qui gronde et monte à lui;
Impassible et muet, il assiste au naufrage
De son pouvoir évanoui.
Il est à Malmaison. . . . .
. . . .
Tout-à-coup, à ses yeux, s'offre la reine Hortense:
« Contre vos ennemis vous êtes sans défense,
Et leur haine implacable en tous lieux vous poursuit;
Vos biens sont confisqués; votre nom est proscrit.
Dans cette extrémité, sire, daignez reprendre
Ces riches diamants. » . . . .
. . . .
Napoléon, s'approchant d'elle,
Longtemps la presse entre ses bras :
C'est ainsi, Monseigneur, qu'un seul ami fidèle
Nous console de mille ingrats. »

TENDRESSE D'UN PÈRE.

Ainsi qu'Hector, mais sans avoir eu comme lui le bonheur de posséder une Andromaque, brutalement séparé de son fils Astyanax, Napoléon dans l'exil a sans cesse les yeux tournés vers la France. Qu'y cherche-t-il? Son poétique historien va nous le dire :

« Pensif, Napoléon, debout sur un rocher,
Rêve au bruit sourd des flots; il semble au loin chercher
Un navire léger qui passe;
. . . .
Puis comme un point vague s'efface.

. . . .

Il ne regrette pas son règne triomphant.
En son rêve il revoit un doux et frêle enfant,
Une tête charmante et blonde.

Sa chère image est là!. . . . .

. . . .

« Sans doute, en ce moment, tandis que ma douleur
Accuse mes bourreaux, dont l'inique rigueur
A désuni notre existence,
Il court, enfant rieur, dans Schœbrun, sous les yeux
De quelques courtisans, témoins insoucieux
Des jeux de sa naïve enfance.

« Hélas! il est pour moi comme s'il n'était pas!
Je ne dois plus le voir, et quand le froid trépas
Appesantira mes paupières,
Mon regard expirant en vain le cherchera
Dans la funèbre chambre, et ma tombe n'aura
Ni ses larmes, ni ses prières! »

Tels étaient les pensers de l'Empereur captif. »

. . . .

LA FIDÉLITÉ DU PRINCE EUGÈNE.

La fidélité! cette belle vertu suffit pour désigner le prince dont il s'agit, et ne permet pas un instant à la pensée, victime d'une équivoque, de se porter vers cet ennemi de la France, qui alla vendre ses services à l'Allemagne et à l'Angleterre, et préparer les désastres des dernières années du règne de Louis XIV.

I

. . . .

II

« Eugène Beauharnais fut le plus beau modèle
D'un cœur reconnaissant, à son devoir fidèle.

. . . .

Vice-roi d'Italie, Eugène, en trahissant,
Aurait pu s'assurer un trône indépendant;
Les rois coalisés lui firent cette injure,
De penser qu'il voudrait régner par un parjure.
Inutiles efforts! car rien ne corrompit
Ce cœur loyal et pur. Eugène répondit :

« Je repousse de moi la honteuse espérance
D'élever ma fortune aux dépens de la France. »

. . . .

Par tant de trahisons, l'Empereur abattu,
Avait besoin de croire encore à la vertu.

. . . .

Abandonné par lui dans ce moment suprême,
Son cœur peut-être aurait douté de Dieu lui-même,
Car il le chérissait comme un fils : « Beauharnais
N'a pas voulu trahir, dit-il, je le savais! »

. . . .

MADAME MÈRE.

(Tableau de M. Muller, 1861.*)*

Ingénieuse et heureuse fiction de la peinture! Supposer la mère de tant de rois découronnés, en contemplation devant le portrait du fondateur de cette dynastie si vite balayée par la tempête; puis, élevant tout-à-coup ses regards au-dessus de ces diadèmes brisés, et apercevant dans le lointain un trône qui se relève, un trône qui, restauré en faveur d'un rejeton de cette race, va réunir tous ces rayons épars! De quel enthousiasme, de quelle verve un tel tableau n'a-t-il pas dû animer un poète déjà illuminé de ses propres inspirations?

I

. . . .

II

« L'inconsolable mère en son palais, à Rome,
Se tient assise; au mur est le portrait de l'homme
Qui, tenant tous les rois prosternés devant lui,
Brillait, astre géant, sur le monde ébloui.

. . . .

Elle rêve... A ses pieds sa quenouille est tombée.
Femme laborieuse, elle occupe ses doigts
A cet humble travail qu'elle aimait autrefois,
Comme pour remonter quarante ans en arrière,
Quand s'ouvrait son heureuse et modeste carrière,
Quand jouaient huit enfants autour de son fauteuil.

. . . .

L'un a monté si haut qu'on fatigue ses yeux
A suivre dans son vol cet aigle audacieux.

. . . .

Trois autres furent rois, et des mêmes honneurs
Le conquérant voulut faire briller ses sœurs;
Elles eurent aussi de splendides couronnes.
L'orage a balayé les débris de leurs trônes!
Elle rêve... Soudain son visage sourit;
Quel espoir inconnu console son esprit?
Peut-être que le sort à ses yeux se révèle;
Oui, peut-être que Dieu, s'apitoyant sur elle,
Lève pour cette femme un coin du voile noir
Qui cache l'avenir, et lui laisse entrevoir
De l'arbre foudroyé la tige refleurie
Croissant au sol heureux de la France chérie.
Vous avez dans ce rêve une part, Monseigneur :
Votre père est la tige, et vous êtes la fleur. »

LE DÉVOUEMENT DE MADAME DE LAVALETTE.

Le comte de Lavalette, directeur-général des postes, était accusé d'avoir, en cette qualité, favorisé la rentrée de l'usurpateur, comme on disait alors. Cette accusation emportait la peine capitale, et jetée dans les cachots, la victime n'attendait plus que l'heure de son exécution. C'est dans ce moment extrême que sa noble femme conçoit et accomplit l'héroïque résolution de sa délivrance. Cet acte qui, en Grèce et dans l'ancienne Rome, lui eût fait élever des statues, n'était propre à lui attirer chez nous, à cette époque de sinistre mémoire, que des persécutions, et la même fin que celle de notre malheureux général Travot.

I

. . . .

II

. . . .

« Fidèle à l'Empereur, Lavalette est un traître :
Pour lui se dresse l'échafaud.
Il périra... Demain peut-être!...
Il veille sans espoir au fond de son cachot.

. . . .

Quoi! pour lui du supplice est-ce l'heure qui sonne?
Ciel! sa femme! un quart d'heure est le temps qu'on leur donne
Pour ces derniers adieux. La voici dans ses bras,
Eperdue et pleurant : « Mon ami, tu vivras,
Dit-elle; c'est la vie, ici, que je t'apporte;

L'espoir de ton salut saura me rendre forte.
Hâtons-nous, hâtons-nous, le temps est précieux.
Ah! que n'es-tu déjà loin de ces sombres lieux!
— Me sauver! et comment? Le malheur, chère femme,
Fait naître une espérance insensée en ton âme. »
. . . . Or, tandis qu'il parlait,
D'un premier vêtement elle se dépouillait.
« Tu ne devines pas mon projet? lui dit-elle;
Cette robe de deuil,.. ce voile de dentelle,..
Sous ce déguisement tu sortiras d'ici,
Et moi j'y resterai. . . . .

. . . .

Tel est le dévouement qui sauva Lavalette!
Sans doute il regretta plus tard sa liberté.
Ce bien, si grand qu'il soit, fut trop cher acheté.
Sous l'excès du bonheur souvent notre âme ploie :
La noble femme, hélas! devint folle de joie! »

LES TROIS ANGES DE CHARITÉ.

Ce qui fait accepter de sa part l'éloge de la famille dont elle s'est faite le panégyriste convaincu, c'est l'impartialité de Mlle de Poligny. Dans la pièce relative à Mme de Lavalette, elle a saisi l'occasion de célébrer la magnanimité du caractère de la reine Marie-Antoinette, prête à monter sur l'échafaud où l'avait précédé son royal et malheureux époux, et où devait l'accompagner un ange aussi, la douce Elisabeth; dans telle autre circonstance, elle exalterait avec le même sentiment de justice, les vertus de la reine Amélie, cette épouse courageuse de Louis-Philippe, la bonté de la sœur de ce roi, la princesse Adélaide, les talents de sa fille Marie, la grande artiste.

I

« De ces trois anges bien-aimés,
Quel fut le premier? Joséphine.
Elle s'offre à nos yeux charmés,
Délaissant les bords embaumés,
Qu'un soleil ardent illumine.

. . . .

Etre bonne était son bonheur.
Sa voix douce avait tant de charmes!
En consolant chaque douleur,
Elle obtenait de l'Empereur

Bien des pardons avec ses larmes.

Un autre ange consolateur
Fut son auguste fille Hortense ;
Même front empreint de candeur,
Même sourire et même cœur,
Asile de la bienfaisance.

. . . .

Hélas ! ils se sont envolés,
Dieu les a repris à la terre;
Dieu vers lui les a rappelés,
Ces anges chez nous exilés
Pour soulager notre misère.

. . . .

Le troisième ange est parmi nous,
Sous le nom bien cher d'Eugénie ;
Devant son front céleste et doux,
Grands et petits s'inclinent tous
Comme devant un bon génie. »

. . . .

LE PRINCE ET LE RAMONEUR.

Les bons cœurs se révèlent dès l'enfance, et se manifestent et se perpétuent pendant toute la durée des autres âges de la vie. A voir à l'œuvre aujourd'hui le prince que recommandent tant de fondations de sociétés ou d'établissements de bienfaisance, on trouvera tout naturel le trait annoncé par le titre.

I

. . . .

II

« Un prince avait quatre ans à peine;
Il vit la figure d'ébène
Et les haillons d'un ramoneur,
Et se jeta, mourant de peur,
Dans les bras de sa gouvernante,
Qui, le calmant avec douceur,
Lui dit : « Pourquoi cette épouvante ?
Sachez compâtir au malheur !
C'est un enfant de la Savoie.

. . . .

Le prince, rassuré, dit alors : « Oh ma bonne !

Je te promets de n'être plus peureux,
Et quand il reviendra, moi, je veux qu'on lui donne
Beaucoup d'argent, afin qu'il soit heureux. »

III

A quelque temps de là, dans sa petite chambre,
Notre enfant trouve, à son réveil,
Un matin du mois de décembre,
Un ramoneur, au premier tout pareil,
Qui dans un tourbillon de suie,
Se frotte les yeux et s'essuie,
Tout honteux de se trouver là.
Le prince n'a plus peur; demi-nu, le voilà
Qui descend seul de sa couchette,
Et court chercher dans sa cassette
Sa bourse de soie à glands d'or,
Contenant son petit trésor. »

. . . .

LE DIAMANT.

C'est, sous un titre différent, le même sujet que celui qui précède, et donnant lieu aux mêmes réflexions.

I

. . . .

II

« A Saint-Leu demeurait Hortense,
Et son fils avec elle habitait au château.
Un jour, elle fit don à l'enfant d'un joyau :
C'était de son travail l'heureuse récompense,
Et le présent était fort beau.

C'était un diamant des mines de Golconde ;
Louis en fut si content
Qu'il le montrait à tout le monde.
Mais un si grand bonheur ne dura qu'un instant,
Et le bijou qu'il aimait tant,
Ne parut plus. Sa mère,
Qui soupçonnait quelque mystère,

. . . .

« O ma mère, dit-il, que tu semblais joyeuse,
Quand tu m'offris ce beau présent.
Ton bonheur me parut si grand,

Que mon âme en fut envieuse.
J'ai voulu le donner, pour faire comme toi. »

. . . .

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE.

Cette école, devenue un jour école buissonnière, était le château d'Arnemberg, en Suisse, et l'écolier exilé qui en suivait les leçons, d'autant plus ardent à l'étude, qu'il n'avait jamais mis en doute ni son retour dans sa patrie, ni sa réinstallation sur le trône de France, regardant comme impossible et en dehors de toutes les lois de la logique, que les cendres de l'Empereur, une fois ramenées sur les bords de la Seine, n'y devinssent pas un ciment pour le relever en faveur de l'héritier de son nom et de son sang.

. . . .

« Au château d'Arnemberg, un fils près de sa mère,
Grandissait dans l'exil, apprentissage austère.
Ce fils avait dix ans, et sur son front rêveur,
Déjà se révélait sa future grandeur.
On admirait déjà sa jeune intelligence,
Si prompte à s'éclairer des feux de la science.

Mais l'enfance jamais n'abdique tous ses droits ;
Chez le prince souvent elle élevait la voix.
Quand il voyait, le soir, les enfants de son âge,
Poussant des cris joyeux, revenir au village.

. . . .

Il se plaignait tout bas de sa captivité ;
Combien il soupirait après sa liberté !

Un jour, de son désir il ne fut pas le maître :

. . . .

Laissons-le dans les champs sans obstacle courir,

. . . .

Cependant on le cherche à l'heure de l'étude ;
Le château tout le jour est dans l'inquiétude,
On craint un accident, un malheur imprévu.
Il revient vers le soir, sans souliers, demi-nu ;
Il semble, tout honteux, éviter qu'on le voie.
La bonne Cochelet pousse un grand cri de joie,
Puis, s'efforçant de prendre un visage irrité :
« D'où venez-vous, dit-elle, avec sévérité ;

Vos habits, où sont-ils? — Ah! je t'en prie, écoute :
J'ai rencontré là-bas deux enfants sur la route.

. . . .

Ce sont deux orphelins vivant près de leur mère.

. . . .

Que leur donner? Ici j'avais laissé ma bourse.
Comment faire? J'avais une seule ressource :
J'ai donné mes habits. . . . . »

. . . .

Aussitôt que la reine eut appris l'aventure,

. . . .

« Louis, ne faites plus l'école buissonnière,
Dit-elle, il faut remplir sa tâche journalière.
Je devrais vous punir : c'est votre charité
D'un juste châtiment qui vous a racheté.
Je sais qu'aux indigents nous devons notre aumône,
Et c'est à cause d'eux, mon fils, que je pardonne. »

. . . .

UN TRAIT CHEVALERESQUE.

Avec quelle avidité, comme si ces louanges leur eussent été personnelles, les hommes de la génération des premières années de ce siècle, demeurés fidèles au culte de l'Empereur, lisaient ou écoutaient, en 1849, tout ce qui révélait dans le prince-président, un modèle accompli! Sur son courage, il n'y avait aucun doute; les deux entreprises dont on lui faisait un crime, parce qu'elles n'avaient pas alors réussi, en étaient l'irrécusable témoignage. Mais on ne le connaissait guère sous d'autres rapports, et grâce à cette ignorance, Dieu sait si ses détracteurs intéressés mentaient à plaisir et s'en donnaient à cœur joie! Le prince le savait bien. Dînant chez le général baron Pyat, la baronne lui ayant présenté du madère, et ayant voulu répéter. « Ah! Madame, lui dit-il, de grâce, je suis bien au-dessous de ma réputation. » Mais chaque jour la lumière se faisait davantage; et un beau matin, M. Fiorentino, un Italien qui maniait la plume à faire envie à plus d'un Français, nous apprenait dans le *Constitutionnel*, que Louis-Napoléon n'était pas seulement une législateur, un homme d'Etat consommé, mais qu'il possédait toutes les qualités de l'homme du monde : cavalier comme un centaure, dansant à ravir, fendant les ondes comme un poisson, glissant sur les glaces avec la rapidité de la flèche. Et M. de la Guéronnière, dans la bibliographie du prince, le peignait en deux traits : masque de

Werther et âme de Sand. D'où l'on pouvait conclure que, plein de foi en son étoile et sûr de recouvrer un trône, il avait aspiré en tout à la perfection, perfection intellectuelle, perfection morale, afin que les yeux d'un peuple entier fixés sur lui fussent à même de puiser en tout dans cette contemplation, une leçon et un exemple.

« Ils ne sont plus, ces beaux jours de prouesses,
Où les serments n'étaient pas mensongers,
Quand les amants, pour plaire à leurs maîtresses,
Bravaient la mort et cherchaient les dangers.
De la beauté tout subissait l'empire ;
Aucun n'osait résister à ses lois.
Pour une écharpe, une fleur, un sourire,
Un chevalier courait dans les tournois.

. . . .

Ainsi disait une dame fort belle ;
C'était le soir d'un riant jour d'été ;
Plusieurs amis, marchant à côté d'elle,
Suivaient du Rhin le rivage enchanté.
Tableau charmant et plein de majesté,
Qu'en vain mes vers s'efforceraient de peindre,
Que chacun sent mieux qu'il ne décrit.
Or, quand la dame eut fini de se plaindre,
L'un des amis aussitôt répondit :
« Ah ! sur l'amour soyez moins inquiète :
On aime encore, on aimera toujours,
Et c'est à tort que votre âme regrette
Le moyen-âge et nos vieux troubadours.

. . . .

En poursuivant sa lente promenade,
La compagnie arrive en cet endroit
Où le Rhin tombe en rapide cascade,
Près de Schaffouse, et dans son lit étroit,
Sur les rochers roule, écume, bouillonne,
Et bruyamment sur la rive résonne.
Chacun admire un spectacle aussi beau.
La Dame alors penche en avant la tête,
Voulant mieux voir, et de sa main distraite,
Laisse tomber son beau bouquet dans l'eau,
Où le courant rapidement l'entraîne :
« Ah ! mon bouquet ! dit-elle, c'est la reine
Qui le cueillit au jardin d'Arnemberg ;

C'est l'amitié qui me l'avait offert.
Pauvre bouquet! combien je le regrette!
En ce moment, un jeune homme se jette
Au sein des flots. . . . .

. . . .

« Pour mon bouquet, Dieu, s'il allait périr! »
Mais le nageur redoublant de courage,
Prend le bouquet et revient au rivage,
Où par la Dame il est grondé bien fort.
« Quoi! pour des fleurs, braver ainsi la mort! »

. . . .

LE BANQUET DES PAUVRES.

De quelle mère aussi le prince avait eu le bonheur de recevoir et la naissance et l'éducation!

I

« Une reine souffrante aux bains d'Aix en Savoie,
Hortense, du quinze août célébrant le retour,
Voulut que l'indigence eût sa part dans la joie
Et dans les fêtes de ce jour.

. . . .

Aveugles et boiteux, mendiantes craintives,
Vieux soldats mutilés, sous l'âge chancelants,
Enfants à demi nus sont les heureux convives
De ce banquet des indigents. »

. . . .

Mais il faudrait tout citer.

LE CAVALIER DES BORDS DU LAC.

Que de prix Monthyon eût mérités le prince qui nous gouverne, s'il n'eut été qu'un simple particulier! Un seul, parmi les traits dont sa vie abonde, eut suffi pour signaler une existence ordinaire. Mais les actes de ce genre ont été semés en si grand nombre dans sa carrière, que l'attention en est émoussée, à peu près comme jadis des succès du général Bonaparte, qui donnèrent lieu à cette boutade attribuée à un cy-devant (langage du temps) : « C'est fastidieux, on n'entend parler que de cet homme et de sa gloire; cela devient monotone! » Il faut lire cette pièce dans le recueil. En voici quelques vers :

I

. . . .

II

« Un jeune homme exilé, d'origine royale,
Près du lac de Constance habitait un château,

. . . .

Un jour il contemplait, suivant son habitude,
Le soleil se couchant derrière le Jura,
Quand un long cri d'effroi, troublant sa solitude,
De ses doux pensers le tira.

Stupéfait, il chercha par un coup d'œil rapide
Où ce sinistre cri venait de retentir;
Il vit une voiture et deux chevaux sans guide
Dans le lac courant s'engloutir.

Il lance son coursier, il franchit chaque obstacle;
Aussi prompt que l'éclair, il échappe au regard;
Au ciel qui l'écoutait il demande un miracle :
« Mon Dieu, si j'arrivais trop tard! »

Le voici tout couvert de sueur, de poussière;
Au-devant des chevaux ardent à se jeter,
Intrépide, il saisit leur flottante crinière,
Et les force de s'arrêter.

Alors il aperçoit au fond de la voiture
Deux dames de haut rang, demi mortes de peur;
Il s'approche, il leur parle, et sa voix les rassure;
Elles bénissent leur sauveur. »

. . . .

LA BONNE FÉE.

Ce titre suppose à la fois puissance et bon vouloir. Il n'y a donc guère qu'une souveraine à laquelle il puisse être attribué; et l'on pense tout de suite à celle qui, pour accoutumer de bonne heure son fils à la bienfaisance, a placé sous son nom la Société des prêts de l'enfance aux ouvriers sans travail.

I

. . . .

II

« Dans une des chaudes journées
Où l'été sur les monts brûlants
Verse ses feux étincelants,
Par un sentier des Pyrénées

Une femme allait à pas lents.
Quatre enfants marchaient derrière elle,
Une autre lui tenait la main,
Une autre dormait sur son sein.

. . . .

Près du sentier qu'elle suivait,
Une croix en bois s'élevait;
Là, s'agenouillant sur la pierre,
Elle fit à Dieu sa prière;

. . . .

Au même instant la pauvre femme,
Levant ses yeux noyés de pleurs,
Voit à ses côtés une dame
Qui semble plaindre ses malheurs.

. . . .

La dame alors avec bonté :
« Pauvre mère, l'adversité,
Dit-elle, aujourd'hui vous éprouve.
Consolez-vous, ne pleurez pas;

. . . .

Consolez-vous, prenez cet or;
Vous en recevrez d'autre encor. »

Voir dans l'ouvrage ce beau trait de l'Impératrice.

LES PARURES DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Ces parures ne sont pas celles que l'étiquette lui impose aux grands jours d'apparat, mais bien celles qu'elle affectionne et qu'elle préfère, dans la famille des malheureux dont elle est la Providence.

Laissons-les parler eux-mêmes, par la bouche de leur sympathique interprète.

. . . .

I

LES JEUNES FILLES DE L'ASILE SAINT-EUGÈNE.

« Pauvres filles du peuple en proie à tous les maux,
Comme à tous les dangers qui suivent la misère,
Soumises dès l'enfance aux plus rudes travaux,
Nous n'osions espérer à l'âge où l'on espère.

. . . .

Quand notre dénûment luttait contre la faim,
Le vice nous suivait épiant sa victime;



Il nous poussait bientôt jusqu'au fond de l'abîme :
Nous aurions succombé pour un morceau de pain.
Mais sur le trône de la France
Brille l'étoile d'espérance;
Elle sourit aux malheureux :
C'est l'impératrice Eugénie.

. . . .

Au jour de son hymen Paris lui fit hommage
D'une parure de grand prix,
D'allégresse et d'amour éclatant témoignage.
Heureuse, elle accepta l'hommage de Paris.

Mais ce fut pour fonder l'asile Saint-Eugène, »

. . . .

II

ASILE DES CONVALESCENTS.

« Dans nos maux, c'est en vain que voulant nous guérir,
On usait des secrets qu'un art savant déploie :
Nous quittions trop souvent l'hospice pour mourir;
A la porte, le mal ressaisissait sa proie.

. . . .

Mais sur le trône de la France

. . . .

L'ange de la pitié lui porta notre plainte,
Et des convalescents elle devint l'appui :
Un asile pieux les abrite aujourd'hui,
Et son image y brille en tous les cœurs empreinte. »

. . . .

III

LES JEUNES MALADES DU PEUPLE.

« Nous mourions lentement privés d'air et de soins,
Dès nos plus jeunes ans brisés par la souffrance;
Nos parents ne pouvaient suffire à nos besoins,
Tant grande était leur indigence.

. . . .

Mais sur le trône de la France

. . . .

Notre Impératrice était mère,
Elle eut pitié de nos douleurs;
Ses yeux se remplirent de pleurs,
En songeant à nos misères.

Un asile s'ouvrit pour nous,
Et chaque soir à deux genoux
Nous prions le Seigneur pour elle : »

. . . .

IV

LES ORPHELINES DE NOTRE-DAME-DES-ARTS.

« Quand un artiste meurt, souvent la France en deuil
Grave sur son tombeau sa glorieuse image;
Un éclat immortel brille sur son cercueil;
Son nom de ses enfants est l'unique héritage.

De ses filles surtout le sort est rigoureux :
Le siècle, indifférent, passe froid auprès d'elles,
Et les rêves formés en des jours plus heureux
Devant la pauvreté ferment leurs blanches ailes.

. . . .

Mais sur le trône de la France

. . . .

De ces noms glorieux elle adopta la gloire;
On voit ces orphelins grandir sous ses regards,
Et parmi les bienfaits de son règne, l'histoire
Inscrit avec orgueil : Notre-Dame-des-Arts. »

. . . .

V

LES FEMMES MARONITES DU LIBAN.

« O femmes du Liban, sur nous trois fois malheur!
La guerre et le trépas sont venus nous surprendre :
Les Druses l'ont juré, leur glaive destructeur
Doit tout anéantir sous nos maisons en cendre.

. . . .

Mais sur le trône de la France

. . . .

Le bruit de nos malheurs parvient à son oreille;
A sa voix, l'Empereur étend vers nous ses mains;
L'héroïque pitié de la France s'éveille :
Nous échappons aux coups des Druses inhumains. »

. . . .

VI

LES ORPHELINS DU 16 MARS 1856.

« Nous sommes nés le jour où la voix du canon
Annonçait à Paris une heureuse naissance ;

Le peuple saluait l'héritier d'un grand nom
Et bénissait la Providence.

. . . .

Huit ans sont écoulés et la cruelle mort
Nous a pris nos parents, soutiens de notre enfance.
Nous sommes délaissés; avec indifférence,
Hélas! chacun voit notre sort.

Mais sur le trône de la France

. . . .

Le prince devient notre frère,
Nous sommes adoptés par lui,
Nous sommes heureux aujourd'hui :
Plus de chagrin ni de misère; »

. . . .

VII

LES MÈRES INDIGENTES.

« Être mères pour nous était un lourd fardeau;
Sous notre pauvreté nous étions accablées,
Et nos pâles enfants, plantes étiolées,
A nos yeux consternés mouraient dans leur berceau.

. . . .

Mais sur le trône de la France

. . . .

Si notre affliction a cessé.... c'est par elle!
Pauvres mères, enfin nous avons du secours.
C'est elle qui préside à l'œuvre maternelle,
Qui préserve nos fils et veille sur leurs jours. »

. . . .

VIII

« Bien d'autres voix encor s'unissent pour bénir
La bonté de son cœur, ardente, inépuisable.
Si tous les malheureux dont sa main secourable
A guéri les douleurs pouvaient se réunir,
On aurait sous les yeux cette foule innombrable :

Soldats mutilés, vieillards souffrants, malheureuses veuves, inondés, fils de naufragés, etc., et pour couronnement, cet hommage à la haute naissance de la sœur de la grande duchesse d'Albe :

« Celle qui secourut la nièce de Racine
Est digne, ô vaillant Cid, de sa haute origine! »

Mais encore une fois, ainsi mutilées, les beautés, aisément on le conçoit, perdent leur sève et leur saveur : elles n'exhalent leur parfum que dans leur contexture; c'est là seulement qu'il est possible d'apprécier et le poète et sa poésie.

H.-G. Cler, professeur émérite.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

(Nos 11 et 12.)

HISTOIRE.

Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur,

PAR M. REGNAULT,

Archiviste honoraire du Conseil d'État, membre correspondant.

(Suite et fin.)

AMIRAL HAMELIN.

Tenedos était devant la proue du vaisseau.
Est in conspectu Tenedos.

Ce nom historique et populaire est une des gloires de la France, et s'associe avec bonheur à la marine française, aussi chevaleresque que l'armée. Car ce fut sous Hamelin que cette puissante auxiliaire des Anglais, en Crimée, en a tiré une vengeance éclatante, en leur pardonnant les désastres de Trafalgar.

Déjà quelques années auparavant, Jacques-Félix-Emmanuel avait transmis sa vocation, comme un héritage de famille, à son neveu, qui l'a dignement conservé et agrandi. Le sang du marin est vivace dans cette noble maison appelée, par un jeune fils, son espoir, à glorifier cette même carrière.

L'oncle et le neveu y avaient eu un semblable début : le premier, à l'âge de 18 ans, sur les bâtiments de commerce, d'où il passait sur les vaisseaux du roi, pour y servir comme simple canonnier.

Hamelin (Ferdinand-Alphonse), né à Pont-l'Evêque (Calvados), le 2 septembre 1796, s'embarqua dès l'année 1806, comme mousse, à 10 ans, sur la frégate la *Vénus*, que commandait son oncle, l'un des meilleurs officiers de marine de son époque. Il y assista sous ses yeux à un terrible combat de nuit, livré, en 1810, par ce bâtiment à une frégate anglaise de force supérieure, et dont le résultat fut la capture du navire ennemi.

La *Vénus* fut donc, à proprement parler, un vaisseau-école pratique pour le jeune Alphonse, qui devint aspirant, et eut la double bonne fortune de faire ainsi sa première campagne et d'inaugurer, par anticipation, son futur métier d'amiral.

L'aspirant dont l'avenir s'était fait pressentir dans ce baptême de feu, fut promu, 2 ans plus tard, au grade d'enseigne de vaisseau. Il n'avait pas encore 16 ans.

Lieutenant de vaisseau, le 22 août 1821, il était associé aux expédi-

tions d'Espagne et de Morée, et avait l'honneur de coopérer à la délivrance de la Grèce, que l'illustre Favier achevait de son épée toute française, mise au service de la liberté, tandis que Byron, le Tyrtée moderne, ressuscitait et électrisait avec sa lyre, une nation abrutie par 25 siècles de barbarie et d'esclavage. Hamelin figurait encore dans une autre expédition qui a immortalisé la France conquérante.

Le lieutenant, devenu capitaine de frégate, commandait l'*Actéon*, qui faisait partie de la flotte devant Alger. En cette occasion, il fut signalé par le vice-amiral Duperré, commandant en chef de l'armée navale d'Afrique, comme ayant concouru à l'extinction des batteries de l'ennemi. De là, il faisait successivement, sur divers bâtiments, campagne à Bourbon, à Madagascar, au Brésil et aux Antilles.

Pendant que le marin audacieux remplissait avec ardeur ses missions pleines de dangers et de fatigues, que de jouissances pourtant et d'intérêt se mêlaient à ces voyages aventureux! Combien son cœur dut tressaillir à la vue des contrées nouvelles où il abordait, poussé par la soif de connaître et d'explorer des régions si fécondes encore en magnifiques spectacles, en imposantes beautés, en sublimes horreurs! Le marin, sur les immenses et silencieux déserts de l'Océan, conservera toujours ces émotions inconnues à l'homme des cités, blasé par leurs monotones et énervantes délices. Seul il a le privilége de découvrir ces phénomènes de la nature qui irritent sa curiosité sans l'effrayer, car le génie des sciences veille sur lui.

Voilà quelle fut la vie du jeune Hamelin. Il fut soutenu, au milieu de ses longues pérégrinations, par le culte de sa profession, par ses talents et sa belle âme. Sur les solitudes liquides, il songeait à sa patrie et aux affections de famille. C'était la riante perspective du retour qui adoucissait pour lui l'éloignement de son pays, les rigueurs de la mer et le poids des fatigues.

Ce fut dans ces parages du Sud, de 1832 à 1835, qu'Hamelin, capitaine de frégate, commandant de la *Favorite*, eut la douleur de voir son équipage décimé par la fièvre jaune, à Payta et à Quayaquil; mais dans cette grande épreuve, il eut aussi une grande consolation.

Le ministre de la marine écrivait lui-même cette lettre, le 21 février 1835, au commandant qui lui avait adressé son rapport :

« Monsieur, je connaissais déjà les principales circonstances de la
« campagne que vous avez faite sur la corvette la *Favorite*, au Brésil et
« dans la mer du Sud ; mais le résumé que vous m'en avez présenté ne
« m'en a pas moins vivement intéressé. Cette longue campagne a été
« fort pénible, surtout pendant vos relâches à Guayaquil et à Payta, où

« la maladie vous a enlevé le tiers de votre équipage. La conduite que « vous avez tenue dans cette occurence, comme dans tout le cours de « votre mission, ne mérite que des éloges. Il m'est fort agréable de « vous les adresser. »

Le ministre ajoutait même à des mots si flatteurs, la qualification d'un commandant *jeune encore et d'un mérite supérieur*.

Indépendamment de ce témoignage de la satisfaction et de la sympathie du ministre, le capitaine Hamelin recevait l'expression de la haute estime du contre-amiral Hugon, énoncée dans un rapport du 25 décembre 1840.

« Le commandant Hamelin possède toutes les qualités qui distinguent « l'officier supérieur. Bon manœuvrier, bon tacticien, d'un caractère « toujours égal et ferme, avec beaucoup de dignité, sachant bien con- « duire les hommes, tout en se montrant subordonné. L'amiral de Rigny « disait qu'il faudrait moins de bâtiments, si tous les capitaines lui « ressemblaient. Pour moi, c'est le type du capitaine de pavillon, et ce « sera un jour un excellent officier général. Enseigne de vaisseau à 16 « ans, il est encore simple légionnaire. »

Le 21 août 1842, Hamelin fut élevé au grade de contre-amiral, et en cette qualité, de 1844 à 1847, réunit le commandement en chef de la division navale de l'Océan Pacifique. Il fut nommé vice-amiral, le 7 juillet 1848, et préfet du 5e arrondissement maritime. Ces nouvelles fonctions révelèrent en lui un habile administrateur, dans la direction de l'envoi des troupes destinées à la seconde expédition de Rome.

Mais le temps marchait, et une sphère plus active, une scène plus vaste attendait le vice-amiral. Il fut appelé au commandement en chef de l'escadre d'évolution.

Cependant la politique vigilante et justement soupçonneuse de l'Europe avait les regards tournés vers une puissance colossale qui pesait sur l'Occident de tout son poids et avec son influence ambitieuse et envahissante. La situation était tendue. La Russie convoitait depuis longtemps la Turquie, laquelle, suivant une expression célèbre, *n'est que campée en Europe*, mais sert, en attendant, d'une manière efficace et prépondérante à maintenir géographiquement l'équilibre des nations.

La guerre fut déclarée, et l'escadre française franchit les Dardanelles. Elle s'arrêta sur le seuil de cet Orient, que l'histoire et la fable ont célébré et poétisé à l'envi, dans le Bosphore, où elle préparait tous les moyens de succès par mer et par terre pour refouler, dans ses limites excédées dès longtemps, le colosse moscovite.

Simple et obscur touriste, cette même année, j'eus le bonheur de

rencontrer sur ce point nos argonautes modernes, voguant non pas vers une conquête, mais pour la cause sacrée d'une légitime défense. Quel Français n'aime à retrouver les traces de l'honneur français dès ses premiers pas dans ces contrées jadis le véritable berceau de la gloire? L'escadre pénétra enfin dans la mer Noire, et après le bombardement d'Odessa, vint attendre à Baltchick le signal du départ pour la Crimée.

Cependant le vice-amiral avait préparé le transport de l'armée et de ses prodigieux approvisionnements. Il avait réuni sous son vaste commandement près de cent bâtiments de guerre. Depuis longtemps la marine n'avait fait mouvoir une armée aussi formidable.

C'est ici le lieu de relater sans panégyrique et avec la seule vérité officielle, tout ce que fit, pendant près d'une année, l'habile chef qui commandait la flotte, les évolutions de nos bâtiments sillonnant la mer Noire, en croisière sur toutes les côtes, reconnaissant et sondant les abords, au milieu de l'hiver et des tempêtes, le courage inouï de l'amiral, toujours intrépide autant que les vagues étaient émues (1), et rassurant par sa fermeté, par son sang-froid, tous ces hommes qui, avant de combattre l'ennemi, avaient à lutter contre les éléments, et à qui le chef devait distribuer une partie de son courage ; puis enfin, après cette longue et périlleuse odyssée, lorsque le jour arriva où cette expédition tant discutée, résolue, entreprise, dut être exécutée, on se rappelle avec quelle activité nos troupes admirables furent jetées à terre.

Les ordres d'embarquement et de débarquement resteront comme des modèles de clarté, de prévoyance et de précision (2). La marine s'était surpassée, et avait montré en cette solennelle occasion les puissantes ressources qu'elle portait en son sein.

Le vice-amiral avait réussi, malgré tous les obstacles et au travers de cette mer hérissée d'écueils, à débarquer les troupes sur la côte de la Crimée et sur la plage de l'Alma. On le vit ensuite après notre premier triomphe, qui peut-être préludait à une plus rapide conquête, et aurait épargné des torrents de sang et des souffrances incroyables, si l'on avait couru droit à l'ennemi, on vit l'intrépide Hamelin diriger en personne, le 17 octobre 1854, une magnifique attaque contre les forts de mer et de Sébastopol. Qu'il dut être splendide, le spectacle des soldats combattant à terre, pendant que nos marins combattaient sur leurs bâtiments ! Quelle rivalité de bravoure et de gloire entre ces deux armes si habilement dirigées !

Un des épisodes de cette première action fut l'explosion d'un obus

(1) Bossuet.
(2) Pièces officielles.

sur la dunette du vaisseau amiral. Le terrible projectile, dans ses affreux ravages, tua deux officiers de l'Etat-major et en blessa sept autres. Le contre-amiral Bouet-Willaumez et le vice-amiral lui-même, qui fut renversé, échappèrent miraculeusement au désastre.

La dignité d'amiral fut conférée à l'éminent marin qui avait tant fait et tant souffert, et par qui l'armée devait enfin vaincre la distance, l'inclémence de la saison, tous les périls de l'expédition et les mille redans d'une place forte réputée imprenable.

Le portefeuille de la marine fut la récompense suprême réservée à la vie active du vétéran de la mer. L'habile marin, le vaillant soldat, l'homme de dévouement, d'après les termes d'un rapport officiel, laissa voir dans ces nouvelles fonctions et l'accomplissement d'obligations d'une autre nature, l'intelligence réfléchie, la rectitude de jugement, la consciencieuse ponctualité, l'esprit de suite et la volonté qui le distinguaient. Inspiré par sa grande et pratique expérience, il dota les services maritimes d'institutions sérieuses et durables, en même temps qu'il puisait dans ses propres sentiments pour moraliser la marine, par l'observation de la discipline et des règlements.

L'échange international des décorations militaires entre l'Angleterre et la France, fit éclater les sentiments de confraternité d'armes et la loyauté du ministre à l'égard de l'amiral Dundas. Ce fut le moment, si jamais, où il y eut de l'entente vraiment cordiale entre les deux peuples à qui les deux amiraux donnaient l'exemple.

La dignité de Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur échut, le 24 novembre 1860, à l'illustre marin émérite, qui la remplit avec la même capacité que toutes ses autres fonctions. Mais ce n'était pas impunément qu'il les avait exercées, depuis son premier et rude apprentissage jusqu'aux emplois éminents qu'il avait conquis! L'homme du devoir y avait immolé sa santé. La maladie qui l'avait atteint, l'épargna moins que l'obus qui l'avait respecté. L'inexorable mort vint l'enlever à l'estime de tout le corps de la marine et à l'amour de sa digne famille, dont un membre, son propre fils, le suivait quinze jours après dans la tombe. La sienne fut du moins éclairée d'un rayon de la gloire paternelle, et elle rejaillit encore sur la noble maison qui lui survivra.

SERVICES A LA MER.

Enseigne de vaisseau.

Lieutenant de vaisseau, sur la frégate la *Guerrière*, de juin 1821 au 1er juin 1822.

Lieutenant de vaisseau, sur le vaisseau le *Colosse*, du 18 juillet 1822 au 14 septembre 1823, et du 10 décembre 1823 au 31 dito.

Lieutenant de vaisseau, sur le vaisseau l'*Eylau*, du 1er janvier 1824 au 3 novembre 1825.

Commandant la *Panthère*, le 17 avril 1826.

Commandant la gabare la *Lamproie*, du 1er juillet 1826 au 15 octobre 1828.

Commandant le vaisseau le *Scipion*, du 16 septembre au 22 dito 1829.

Capitaine de frégate, commandant le brick l'*Euryale*, du 21 novembre au 30 dito 1829.

Commandant le brick l'*Actéon*, du 1er décembre 1829 au 8 février 1831.

Commandant la frégate la *Calypso*, et successivement la *Résolue*, du 9 février 1831 au 8 décembre suivant.

Commandant la frégate la *Favorite*, du 19 septembre 1832 au 1er mars 1835.

Capitaine de vaisseau, commandant le vaisseau le *Triton*, du 8 octobre 1837 au 4 février 1840.

Capitaine de vaisseau, commandant le vaisseau l'*Iéna*, et successivement l'*Océan*, du 9 août 1840 au 6 septembre 1842.

Contre-amiral, commandant la station de l'Océan Pacifique, du 19 mai 1844 au 21 février 1848.

Vice-amiral, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, du 15 juillet 1853 au 6 janvier 1855.

GÉNÉRAL COMTE DE FLAHAULT.

Il ne doit qu'à lui seul toute sa renommée.
CORNEILLE.

Le comte de FLAHAULT de la BILLARDERIE (Auguste-Charles), sénateur, né à Paris, le 21 avril 1785, eut une enfance douloureusement éprouvée. Ses premières larmes coulèrent pour son père, immolé sur l'échafaud, et ses premiers pas furent dans l'exil, où il suivit sa mère dont les biens avaient été confisqués. Ce fut sur le sol hospitalier de l'Angleterre que la noble fugitive subvint, avec les ressources de sa plume, à son existence et à celle de son fils unique.

Les fruits du malheur et de l'émigration furent pour le jeune de Flahault une éducation solide qu'il acheva en Allemagne, cette autre nourrice des fortes et saines études.

En 1798, il rentra dans cette France, que l'on chérit toujours, même avec ses fautes (1), et impatient de lui rendre les moments précieux qu'il avait donnés à l'étranger, il prit du service et entra dans un corps de cavalerie, à la suite du premier consul partant pour l'Italie.

Marengo fut son baptême de feu.

(1) With all thy faults, England, I love thee still. Byron.

En 1800, de Flahault passa en Portugal comme simple dragon, et obtint, à son retour en France, les épaulettes de sous-lieutenant. Aide de camp de Murat, il conquit, à la pointe de l'épée, ses grades successifs à Austerlitz, dans la campagne de Prusse et la guerre d'Espagne. La bataille de Wagram le fit surgir colonel et admettre dans l'Etat-major de Berthier, qui obtint pour lui le titre de baron de l'Empire.

La fortune s'était enfin réconciliée avec son illustre mère, remariée au comte de Souza, dont elle rehaussa encore le nom par ses écrits si gracieux et si connus. Son digne fils, champion de la France qu'il avait quittée quand il ne pouvait la servir, la servit avec d'autant plus d'ardeur lorsqu'elle eut le plus besoin de ses défenseurs. La guerre de Russie et le combat de Mohilow, où de Flahault mérita d'être cité pour sa belle conduite, lui ouvrirent la porte du commandement. Il fut promu au grade de général de brigade, et sortit du champ de bataille sanglant de Leipzig, général de division et comte de l'Empire.

La retraite de l'armée française à travers 80 lieues de périls et de combats, fit éclater les talents, le sang-froid et à la fois le courage du brave et chevaleresque comte de Flahault, qui, dans la bataille de Hanau, sous les yeux de l'Empereur, fit de nouveaux prodiges d'une valeur désespérée.

La politique, à ces moments de crise, avait ses combats comme la guerre. L'Empereur désigna le guerrier diplomate pour traiter, avec les plénipotentiaires coalisés, d'un armistice qui ne fut pas conclu. Il eût peut-être amené la paix, après laquelle soupirait la France, et que l'Europe voulait plus qu'elle-même; mais le torrent des évènements entraînait les choses et les hommes, et cet homme lui-même qui les avait dominés et dirigés pendant quinze ans.

Après l'abdication de Napoléon, en 1814, le comte de Flahault adhéra aux actes du gouvernement provisoire; mais dès que le captif de l'île d'Elbe fut revenu de nouveau émerveiller la France et faire trembler l'Europe, de Flahault courut aux Tuileries, reprit, auprès de son ancien maître, ses fonctions d'aide de camp, et fut chargé d'une mission à Vienne, vers l'impératrice Marie-Louise, qu'il ne put atteindre, ayant été arrêté à Stuttgard. Malgré cet insuccès, il fut gratifié des honneurs de la Pairie. Il ne se reposa pas longtemps dans sa chaise curule, car l'Empereur, sans attendre le choc de la tempête, voulut la prévenir en la déchargeant le premier sur la tête de ses sept ennemis conjurés contre un seul.

De Flahault accompagna Napoléon à la frontière, et combattit dans ce Waterloo, qui contenait les destinées de la France. La combinaison

admirable du premier stratégiste du siècle, en battant les Prussiens et les Anglais séparément, devait réussir, si les 30 ou 40,000 hommes confiés à Grouchy avaient été commandés par des hommes comme Exelmans, Gérard ou de Flahault.

Ce fut ce même de Flahault qui appuya la proposition de Lucien Bonaparte, demandant avec énergie qu'on proclamât Napoléon II.

« Si l'Empereur avait été tué, disaient ces hommes dévoués, n'est-ce « pas son fils qui lui eût succédé? Il a abdiqué, il est mort politique- « ment. Pourquoi son fils ne monterait-il pas sur le trône qui lui appar- « tient? »

Ces nobles voix furent perdues, et la France courba la tête sous le joug. Mais de Flahault ne passa point sous les fourches caudines.

La révolution de 1830 vint lui rendre son grade et la Pairie. L'illustre capitaine, dans le silence de la paix, redevint diplomate. En 1831, ministre plénipotentiaire à Berlin, il accompagna bientôt après, au siège d'Anvers, le duc d'Orléans, dont il fut l'écuyer à l'époque du mariage de ce prince.

Le comte de Flahault fut ensuite nommé ambassadeur de France en Angleterre. Jamais le pays n'avait été mieux représenté. L'autorité de l'homme de guerre, l'autorité de la parole qu'il maniait dans la langue anglaise comme dans la nôtre, donnèrent une prépondérance notable à l'ambassade de l'éminent diplomate qui a fait respecter la France, et s'est lui-même rendu populaire par ses manières aristocratiques dans le pays par excellence de l'aristocratie.

S'il y avait un autre poste auquel M. de Flahault dût prétendre, c'était celui de la Grande Chancellerie de la Légion-d'Honneur. On peut bien dire que l'honneur y est entré tout entier avec l'homme qui le personnifie, et qui, pour arriver à son apogée, n'a suivi que le sentier de la gloire.

MAISONS DES FILLES DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

SAINT-DENIS, ÉCOUEN ET LES LOGES.

Une pensée de gloire posa la première pierre du temple de la Légion-d'Honneur; un sentiment de charité fonda l'asile qui recueillit les filles et les sœurs des braves tombés sur le champ de bataille. Les jeunes colombes y furent appelées pendant que les Aigles françaises fulminaient sur les bords du Danube et de la Vistule.

Ecouen s'éleva, et, d'après la volonté de Napoléon, son fondateur et son bienfaiteur, un régime maternel, avec des règles méthodiques et

presque militaires, dut présider à la direction de son établissement. Tout y fut simple et grand à la fois ; tout y révéla l'esprit de bienveillance paternelle du souverain ; tout y donna également l'idée de la discipline émanée de l'armée française, victorieuse et conquérante par cette même discipline, répandue dans les maisons d'éducation, et pénétrant la France entière.

D'après le règlement de la Maison d'Ecouen, chaque grande élève dut prendre soin d'une plus jeune, et remplacer près d'elle sa mère. Le matin, après les premiers soins qui suivaient le lever, elle lui donnait quelques avis sur l'emploi de la journée. Le soir, elle lui demandait si l'on avait été satisfait de sa conduite dans les classes. Cet intérêt maternel faisait naître pour l'avenir, à l'égard de la supérieure, les sentiments d'une sœur cadette, joints à ceux d'une fille soumise et reconnaissante.

Toutefois, des lois sévères, pour contenir 300 élèves, avaient été prescrites et étaient strictement observées.

A 6 heures, un coup de cloche sonnait pour le lever ; un deuxième coup pour la prière. Les élèves étaient alignées et marchaient deux à deux, au pas, jusqu'à la classe. Après la classe, la cloche se faisait encore entendre et annonçait la messe. La messe dite, on sonnait le déjeûner, qui était pour toutes indistinctement, du lait, et un autre jour du raisiné et du fruit (1).

La cloche sonnait successivement la rentrée en classe, la leçon d'écriture et pour le dîner, dix minutes auparavant. Le souper et le coucher s'annonçaient ainsi.

Chaque élève était tenue de marquer son trousseau et d'aller à la roberie faire elle-même ses robes, ses tabliers et sa coiffure.

Toutes étaient dressées à nettoyer les bureaux et même à balayer les classes. Chacune avait aussi à la main une petite planche qui portait la destination du lieu et du travail : la roberie, la lingerie et la musique. Celle qui négligeait cette règle, et qu'une Dame rencontrait sans ce passe-port, était prise par la main et conduite chez madame la Directrice.

Telles étaient les bases de l'ordre qui régnait dans la Maison d'Ecouen. La phalange féminine, d'après une volonté, un seul commandement, marchait comme une horloge, les 300 élèves, comme une seule.

La Directrice, imbue des instructions du Fondateur, ne cessait de chercher à les inculquer aux jeunes filles de 10 ans qu'elles pouvaient

(1) La Maison de St-Cyr, fondée par Louis XIV pour l'éducation des filles nobles sans fortune, avait une nourriture encore plus simple : on ne donnait que du pain pour déjeûner.



ennuyer, à celles de 15 qui commençaient à les juger utiles, et s'y soumettaient. Elle leur répétait ces belles leçons que les mères et les institutrices actuelles devraient toujours avoir à la bouche et inscrire sur leurs tableaux en lettres d'or :

« On trouve de vieilles personnes minutieuses, fatigantes, qui ont « joui dans leur jeunesse de la réputation de femmes aimables, sans « avoir eu d'autres avantages que ceux d'une jolie figure et de quelque « gentillesse dans les manières. La femme pourvue d'une solide ins- « truction perd sa fraîcheur et le charme de ses traits ; mais elle prend, « à chaque époque de sa vie, le maintien qui lui convient, une année « de plus, une prétention de moins, et elle conserve jusqu'à la vieil- « lesse les grâces de son âge et l'estime de tous. Elle a été jusqu'à 18 « ans, jeune fille modeste ; tendre épouse et mère sensible jusqu'à 30 ; « institutrice de sa fille jusqu'à 40 ; conseil et amie de sa famille, le « reste de sa vie. Voilà ce qu'assurent les principes salutaires d'une « éducation pieuse et suffisamment étendue ! (1) »

La sage et judicieuse Directrice disait encore à ses jeunes disciples, flexibles comme la cire :

« N'imitez point le mal ; mais ne le dénoncez pas. Assez d'yeux « clairvoyants veillent sur vous et le découvrent. La délation entre « camarades est un vice, et les délateurs sont voués au mépris de la « société. »

Elle prémunissait aussi ses chères enfants contre deux défauts : la pudeur niaise et la négligence choquante. On les évitera, disait-elle, en sachant observer cette règle :

« N'avoir mauvaise opinion ni de soi, ni des autres. La politesse est « l'oubli constant de soi, pour ne s'occuper que des autres. »

La Directrice mettait une journée à inspecter chaque division. Elle donnait une carte de contentement pour avoir été la première en grammaire ; une pour un résumé de l'histoire sainte ; une pour les calculs et la comparaison des nouveaux poids et mesures avec les anciens ; une quatrième pour un bouquet de fleurs dessiné d'après un tableau ; une cinquième pour la géographie.

La distribution des prix était une belle solennité. Les pièces des concurrentes-lauréats étaient exposées dans la salle d'inspection. C'étaient quatre dessins et quatre spécimens d'écriture. Il fallait aussi avoir appris un cahier entier d'histoire, un de géographie que l'on répétait sur la carte. On devait, de plus, subir un examen sévère sur le

(1) Mémoires de Madame Campan.

calcul, et donner un état des ouvrages à l'aiguille que l'on avait faits en trois mois.

La fille de Joséphine, la reine Hortense, une des fleurs de cette pépinière si vivace, l'élève chérie de la Directrice, exerçait aussi à Ecouen sa douce domination et l'influence de ses grâces et de sa bonté. Elle assistait elle-même à la distribution du bouillon, du pain et de la viande qui se faisait quatre fois par semaine, à vingt-quatre pauvres femmes du village. Le tablier de cuisine dont les deux élèves chargées de ce détail entourait leur uniforme, plaisait au cœur simple et sensible d'Hortense, et lui paraissait un honorable et pur ornement de ces aimables servantes, ministres de sa charité et de ses aumônes faites au nom du Seigneur.

De ces humbles détails, elle s'élevait aux études dont elle était si bon juge, entr'autres, pour les beaux-arts, donnant son avis avec la modestie d'une élève et en parlant comme un professeur. Elle dessinait elle-même, d'après nature, et composait cette musique gracieuse qui a charmé et charme encore toute l'Europe.

L'anniversaire d'un jour mémorable dans la vie de l'Empereur se célébrait particulièrement à Ecouen, d'après les ordres du Grand Chancelier, avec une grand'messe exécutée en musique. Un des aumôniers y prononçait un discours relatif à cet évènement. A la sortie de la chapelle, toute la Maison se rendait en procession à une allée qui portait le nom d'*Allée des Premières*. La première des grandes et la première des petites, plantaient chacune un arbre auprès duquel on plaçait un poteau, où étaient inscrits les noms et la date de la fête. Les deux arbres, garnis de rubans aux couleurs de la Légion, étaient portés par des filles de service. Les élèves tenaient des rubans, et celles qui avaient cet honneur étaient choisies parmi les premières de chaque classe. La récompense accordée en cette occasion, était celle que les élèves recevaient avec le plus de joie. Il fallait, pour l'obtenir, avoir été la première à tous les devoirs, pendant trois mois.

Les lundis et mardis gras donnaient lieu à des amusements mondains qui auraient pu ne pas entrer dans la Maison d'Ecouen. Les élèves se déguisaient avec des papiers de couleurs et exécutaient des marches et des quadrilles de femmes sauvages et de négresses. Les moindres mascarades gâtent toujours et altèrent la simplicité de la nature (1).

(1) Les Demoiselles de Saint-Denis m'ont paru plus sérieuses que celles que j'avais vues dans le monde, sortant d'Ecouen. Je rencontrai dans des bals et des cercles brillants, les élèves de cette dernière Maison. Les premières, que je connais, sont de vertueuses et simples mères de famille.

La salle Hortense était éclairée et décorée; on dansait au piano-forte, et les danses étaient souvent interrompues par les éclats de rire et les battements de mains des petites classes, lorsque les grandes élèves entraient fantastiquement parées et se promenaient deux à deux avec un air de majesté. Ces fêtes, un peu profanes pour une institution destinée à former de bonnes et honnêtes ménagères, ont pu alors introduire quelque dissipation dans les études et les goûts des Demoiselles de la Légion-d'Honneur, que le monde allait bientôt recevoir et éprouver.

Ecouen eut un jour la visite de son illustre fondateur. Cette circonstance est consignée dans les fastes de la Maison-mère. A midi, personne n'attendait l'Empereur; à midi et demi, il était déjà dans le château ; il était arrivé avec cette rapidité de la foudre, qui lui fit tant de fois surprendre l'ennemi ou assister soudainement aux séances du Conseil d'Etat. Laissons encore parler une jeune élève contemporaine d'Ecouen, qui écrivait naïvement à une amie le récit de cette journée :

« Quelle surprise! quel désordre! quels éclats de joie! Puis, tout-à-« coup, quel silence respectueux! Au seul cri : *en classe*, toutes les « Dames furent à leur poste et les élèves à leur place.

« Le Grand Chancelier arriva quelques minutes avant Napoléon. « L'Empereur parut, accompagné du prince de Neufchâtel; il parcourut « les réfectoires et les classes du rez-de-chaussée; il interrogea quel-« ques petites sur plusieurs choses fort simples. Elles répondirent très-« juste et furent peu troublées. Napoléon examina les bas que les pe-« tites tricotaient; il les ouvrit, y passa la main et les inspecta comme « l'aurait pu faire une bonne ménagère. Pendant qu'il visitait les dor-« toirs, l'atelier de dessin, l'infirmerie, la pharmacie, on nous fit toutes « placer à la chapelle. Le clergé se rendit à la porte avec la croix pour « le recevoir et le haranguer. Le discours du premier aumônier fut « simple et fort touchant. Napoléon alla s'agenouiller à la place qui lui « était destinée dans la chapelle. Il se leva au commencement de notre « prière, qui lui fit plaisir.

« En sortant de la chapelle, notre Bienfaiteur alla examiner la ter-« rasse du Nord; il passa entre deux de nos haies : « Je ne passe pas « souvent de semblables revues, dit-il; ces jeunes personnes ont toutes « l'air de bonne santé. » Quelqu'un répondit avec raison, que cela « était dû à la pureté de l'air. « Et aux bons soins, » ajouta Napoléon.

« Les Directrices lui demandèrent s'il voulait permettre que les « élèves eussent un moment de récréation : « Je le veux bien; faites-

« leur danser des rondes. » Huit ou neuf rondes furent formées dans la « longueur de l'allée. Mlle C*** chantait seule chaque couplet.

Cette plume qui donna
Des lois à l'Europe entière,
Dans un règlement traça (1)
Notre devoir, notre prière.
Quand de son nom belliqueux,
Il fait retentir la terre.
Ici, nos plus simples jeux,
L'intéressent comme un père.

« A la fin des rondes, Napoléon ordonna à Mme la Directrice de lui « nommer les quatre Demoiselles les plus distinguées par leur instruc- « tion et leur soumission, dont les pères avaient glorieusement terminé « leur carrière ou servaient encore sous ses drapeaux. La Directrice fut « embarrassée. Sans doute un pareil choix est à la fois doux et pénible. « Cependant l'âge et le mérite l'ont décidée, et nous y avons toutes « applaudi. Tout cela causa à l'Empereur une vive impression, et son « émotion se peignit sur ses traits.

« Je donne à ces quatre demoiselles, dit-il, une pension de quatre « cents francs, comme preuve de ma satisfaction. En réjouissance de « ma visite, faites donner des tartes et des crêmes. »

« Une petite, en voyant un panier de sucreries, disait : « Ah! la « belle chose que d'être un conquérant! Que l'on a de bonbons! »

Et le conquérant lui-même dut jouir plus délicieusement dans son cœur de cette fête innocente donnée par la reconnaissance, que de ses plus beaux triomphes .Elle n'avait coûté ni larmes, ni sang.

Quelle est celle des élèves d'Ecouen qui dit aujourd'hui avec orgueil et bonheur, à ses petits enfants : « Il y a 60 ans que j'ai vu Na- « poléon à Ecouen, où je fus élevée ! »

Un décret, rendu le 29 mars 1809, annonça que Napoléon accordait aux Maisons d'éducation des Filles de la Légion-d'Honneur, d'avoir une personne de sa famille pour protectrice. Il portait que le titre de directrice était changé en celui de surintendante; qu'une maison semblable à celle d'Ecouen serait établie à Saint-Denis; que les sœurs, les filles des membres de la Légion-d'Honneur pourraient être admises comme pensionnaires, en payant une demi-pension de 500 fr. ou une pension entière de 1,000 fr.

La succursale d'Ecouen et sa fille est devenue aujourd'hui la Maison-mère.

(1) Quatorze pages dictées par Napoléon, sur l'éducation des filles de la Légion-d'Honneur, pendant la campagne de Pologne.

Pendant que l'on suit à Ecouen les mêmes règlements que par le passé, sous la direction de religieuses, la Maison de Saint-Denis est dirigée par d'anciennes élèves portant la croix, attachée à un ruban rouge, et ayant le titre de Dames de la Légion-d'Honneur. Celles de première classe ont la rosette comme les officiers de l'Ordre. Les Dames dignitaires ont le ruban au cou comme les Commandeurs. La surintendante porte le Grand ruban en sautoir. Il ne fut jamais plus dignement et plus glorieusement porté qu'aujourd'hui, par celle qui personnifie en elle-même l'honneur et la gloire : c'est la baronne Dumesnil, veuve du général de l'Empire, dont la jambe de bois et la défense du château de Vincennes sont également célèbres. « Rendez-moi ma jambe, disait-il « fièrement à l'ennemi, je vous rendrai la place. »

Après ces deux Maisons vient celle des Loges, dans la forêt de Saint-Germain, où sont admises les filles des sous-officiers décorés.

Les classes, dans les trois Maisons, sont désignées par des ceintures de différentes couleurs, commençant par la verte, violette, aurore, bleue, nacarat et blanche. La classe de perfectionnement a, sur un ruban, toutes ces couleurs réunies.

La pension est gratuite pour les filles des officiers, ainsi que des fonctionnaires ; mais tout décoré, non au service de l'Etat, qui veut y faire élever sa fille, paie la somme de 900 francs, plus le trousseau de 300 francs que toute élève, gratuite ou non, doit fournir. On ne peut entrer à Saint-Denis passé 12 ans, ni y rester après 18, à moins d'une destination professionnelle dans la Maison (1).

Saint-Denis et les Loges, à Saint-Germain, se sont modelées sur Ecouen, où le temps a amené dans sa marche quelques changements. Mais si les personnes passent, les institutions survivent. Les Maisons de la Légion-d'Honneur, conformément au vœu de leur fondateur et à sa volonté, resteront toujours une pépinière de jeunes filles, telles qu'il voulait qu'elles fussent, lorsqu'il adressait aux Dames de la Légion-d'Honneur d'autrefois ces paroles expresses, transmises à celles d'aujourd'hui :

« Vous, madame, répondez-moi de la religion ; vous, des vertus ; « vous, des talents qui seront donnés aux filles et aux sœurs de ces « braves que je conduis depuis quinze ans au champ d'honneur. Cette « décoration qui constate ma satisfaction, est également la récompense « des hommes utiles et savants qui se dévouent à l'étude des lois, des « sciences et des arts. Préparez-leur à tous des filles telles qu'ils méri-

(1) Je dois ces détails exacts à la gracieuse obligeance de Mme d'Es.-d'H., dont la fille est la digne élève de Saint-Denis.

« tent d'en avoir, et pour leurs fils, des épouses telles que leurs vertus « servent à consolider mes travaux. » (1)

LA COLONNE DE LA GRANDE-ARMÉE.

Le monument que l'armée élève au camp de Boulogne, servira d'époque pour les évènements militaires qui le suivront, et dont la gloire surpassera les dangers et les fatigues.

Lettre de l'Empereur au maréchal Soult.
(6 brumaire an XIII.)

Napoléon, le créateur de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, en avait déjà inauguré la distribution aux principaux personnages de l'Empire, dans l'église des Invalides, le jour anniversaire du 14 juillet. Son génie inventif imagina encore d'en distribuer les insignes, le jour anniversaire de sa naissance, à l'armée expéditionnaire, sur les bords mêmes de l'Océan, et presque sous le canon des escadres anglaises. Le site favorisait l'exécution de ce projet et offrait, sur le versant de la falaise, à la droite du port de Boulogne, un amphithéâtre naturel pour le déploiement d'un spectacle éminemment national et militaire. Au centre de cet amphithéâtre fut placé un trône royal, le trône authentique de Dagobert, magnifiquement pavoisé avec les drapeaux pris à l'ennemi, adossé à la mer et faisant face à une vaste plaine ondulée.

Repeuplez ces lieux silencieux et déserts aujourd'hui; embrassez le panorama de cet espace si bien calculé pour y recevoir toute l'armée; reconstruisez, à droite et à gauche, des milliers de gradins occupés par les grands dignitaires, les ministres et les maréchaux; rangez sur le sol incliné les divers corps rayonnant en colonnes compactes, jusqu'au trône d'un César romain entouré de ses légions; replacez, en tête de ces colonnes, l'infanterie, en arrière la cavalerie, la dominant tout entière; faites reparaître le grand capitaine au milieu de son Etat-major resplendissant d'or et couvert des plus riches broderies. Ensuite, voyez défiler, au bruit d'une salve d'artillerie, musique en tête et enseignes déployées, les mille phalanges frémissantes et admirablement alignées, lesquelles viennent successivement couvrir cette arène et dessiner un immense éventail miroitant sous les feux du soleil qui dardait sur les armes étincelantes des fiers champions de la France. Représentez-vous alors Napoléon debout, lisant la formule si belle du serment de la Légion-d'Honneur.

« Je jure, sur mon honneur, de me dévouer au service de l'Empire

(1) Mémoires de Mme Campan.

« et à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense
« de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles
« ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens que la justice, la
« raison et les lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le
« régime féodal ; enfin, de concourir de tout mon pouvoir au main-
« tien de la liberté et de l'égalité, bases premières de nos Constitu-
« tions. »

Ecoutez encore l'Empereur, de sa voix sonore, après un demi-siècle, ajoutant ces mots entraînants :

« Et vous, soldats, vous jurez de défendre, au péril de votre vie,
« l'honneur du nom français, votre patrie et votre Empereur. »

Puis cent mille voix comme une seule, répondant au bruit des fanfares : « *Nous le jurons !* »

Figurez-vous enfin chacun de ces cent mille vétérans de la République, palpitant d'impatience, défilant pendant plusieurs heures, et recevant les croix de mérite des mains de Napoléon, qui les puisait dans les casques de Duguesclin et de Bayard, ces deux types de l'héroïsme français.

Vous aurez alors une faible idée d'un spectacle inouï, qui n'a jamais eu son égal et qui ne se reverra plus.

Il n'est pas sans intérêt de faire figurer ici les noms des illustres chefs de l'armée présents à cette fête mémorable :

Boursier-d'Hautpoul, Baraguay-d'Hilliers, généraux Bisson, Morand, Caudras, Saligni, Ferrey, Miquel, colonel Mouton, généraux Moreau, Compans, Valhubert, Royer, Marchand, Villatte, Roguet, Marcognet, Labassé.

L'état-major des camps était composé des généraux Saint-Hilaire, Vandamme, Legrand, Suchet, Dupont, Loison, Partouneaux, Macors, Bertrand. L'amiral Bruix représentait la marine.

Le sergent Baly, un des soldats de l'expédition d'Egypte, ayant été blessé et porté à l'hôpital de Jaffa, de retour dans ses foyers, n'avait pu, à cause de sa blessure, participer aux décorations décernées à Boulogne. Rentré plus tard à Paris, il se trouvait dans la cour des gardes consulaires, où il fut remarqué par l'Empereur qui en passait la revue, comme le seul homme non décoré. « Eh bien ! Baly, lui dit-il, pourquoi n'as-tu pas ta croix ? » Sire, je n'ai pu l'avoir ; j'étais absent de Boulogne et retenu au lit par ma blessure. Là-dessus, l'Empereur détacha une croix de son sein et la mit sur la poitrine du brave.

Boulogne avait été le théâtre de cette grande solennité, et un de ses

citoyens avait eu la double gloire d'être décoré de la main même de Napoléon.

A droite, à une petite distance de la ville, sur le versant de la falaise, s'élève un obélisque, enclos d'une grille et d'un mur, construit sur la *pierre de Napoléon*, qui, sur cette place même, distribua à l'armée les insignes de la Légion-d'Honneur.

La pierre était restée le seul monument de cette distribution jusqu'en 1815, où le stupide fanatisme du vandalisme royal le mutila et en dispersa les débris.

En 1830, l'administration réparatrice la releva et érigea l'obélisque encore imparfait, qui attend son couronnement.

Il porte, sur une de ses faces, cette inscription latine :

LOCUS

In quo stetit solium Napoleonis Imperatoris Augusti insignia legionis honorificæ de suggestu distribuentis. XVII Kal. septembris 1804.

Sur la face opposée, on lit :

Emplacement du trône de Napoléon, pour la distribution des Croix de la Légion-d'Honneur.

Le 16 *août* 1804.

La face regardant la mer indique la disposition des troupes rangées autour de Napoléon, au nombre de 180,000 hommes.

La quatrième face porte la représentation de la croix de la Légion-d'Honneur.

Une colonne Trajane, commémorative de cet évènement, se découvre de loin, à droite de l'obélisque et bien au-dessus. La première pierre en fut posée par le maréchal Soult, commandant en chef, en présence de l'amiral Bruix, des généraux de l'armée, de tous les grenadiers et de nombreux détachements d'artillerie, de cavalerie et de la marine, le 18 brumaire an XIII (9 novembre 1804), pour l'érection du monument décerné par l'armée expéditionnaire de Boulogne et la flotille, à l'Empereur Napoléon.

Cette colonne, expression du vœu de l'armée qui, du produit de sa masse, la fit sortir de terre, attestait sa résolution unanime et spontanée d'ériger un monument capable de résister aux siècles, et de retracer à la postérité l'institution des récompenses décernées par le héros, à l'honneur et à la bravoure. Tel était l'ordre du jour donné par le maréchal Soult. Elle inspirait encore ces belles paroles prononcées par Napoléon III, et adressées à l'armée, dans Boulogne, le 30 septembre 1854, avant son départ pour sa mission chevaleresque et sa croisade contre les Russes.

« Ce sol classique que vous foulez aux pieds, a déjà formé des héros ;
« cette colonne élevée par vos pères rappelle de bien grands souve-
« nirs, et la statue qui la surmonte semble, par un hasard providentiel,
« indiquer la route à suivre. Voyez cette statue de l'Empereur ; elle
« s'appuie sur l'Occident et menace l'Orient. De là, en effet, le danger
« pour la civilisation moderne ; de notre côté, le rempart pour la dé-
« fendre. »

La colonne d'ordre dorique, en marbre gris cendré, varié de nuances agatisées, extrait des carrières de Marquise, est due à M. Labarre, architecte, dont le modèle, chef-d'œuvre de l'art, se voit au musée de Boulogne. Elle s'élève à une hauteur de 150 pieds. La statue colossale de Napoléon, coulée en bronze, et surmontant le sommet, montre l'Empereur dans son costume impérial. Aux quatre faces du piédestal sont adaptées des tables du même métal, représentant en relief :

Sur la première, l'hommage de l'armée à Napoléon ; sur la deuxième, la distribution à l'armée, des décorations de la Légion-d'Honneur; sur la troisième, le plan des trois ports de Boulogne, Wimereux, Ambleteuse et sa flotille ; et sur la quatrième, l'aspect des camps, de la colonne et de la *baraque* de la Tour d'Ordre ou de Caligula (1), poste consacré par le séjour qu'y avait fait l'Empereur.

Deux lions en bronze sont couchés à l'entrée du monument, sur deux socles élevés.

La colonne domine toute la plaine et la côte que les Anglais avaient appelée la *Côte de fer*. Elle commande l'Océan qui vagit à ses pieds, comme s'il craignait d'éveiller les deux lions qui sommeillent à sa base.

Notice sur le tremblement de terre d'Oran, en 1790,

PAR LE DOCTEUR DE BOURILHON, MEMBRE CORRESPONDANT.

(Suite).

II. — NUIT DU 8 AU 9 OCTOBRE (2).

La journée du 8 octobre avait été brûlante ; le siroco soufflait depuis 3 jours ; jamais on n'avait ressenti une chaleur aussi grande que ce jour

(1) Baraque d'observation apportée toute faite de Paris pour l'Empereur. Elle avait trois portes, dont une regardait la mer, l'autre les camps, et contenait une chambre de conseil. Elle fut ensuite démontée et transportée près de la tour de Caligula, aujourd'hui disparue.

(2) La personne qui nous avait promis des documents détaillés, étant partie sans nous les donner, nous nous sommes vus dans la nécessité, afin de ne pas interrompre la publication, de puiser à pleines mains dans l'ouvrage de M. Léon Fée.

là. L'athmosphère avait revêtu une couleur étrange; une poussière rougeâtre, extrêmement fine, était intimement liée à l'air.

L'impression produite par ce vent était des plus pénibles; elle était analogue à celle que ferait éprouver l'air chaud sortant de la bouche enflammée d'un four. Toute la population était dans la plus vive anxiété. On pressentait un malheur.

Depuis plus d'un mois, en effet, depuis les derniers jours du mois d'août, on avait ressenti plusieurs secousses intermittentes, accompagnées de bruits sourds, grondant sous la ville, comme pour s'exercer au bouleversement de cette cité.

Les secousses se rapprochaient de plus en plus en augmentant d'intensité, de façon à faire régner la plus grande tristesse au milieu des populations. Enfin, de la mi-septembre aux premiers jours d'octobre elles devinrent de plus en plus rares, et la tranquillité renaissait dans les esprits, lorsque la journée du 8 octobre vit, à la suite de cet affreux siroco, s'évanouir les espérances que l'on avait conçues, et la crainte venir de nouveau jeter la perturbation au milieu de la ville.

On était cependant loin de s'attendre au drame terrible qui allait se dérouler dans la nuit.

Les habitants, harrassés de chaleur, et sans avoir vu la brise de mer venir remplacer les étreintes brûlantes du vent du sud, essayèrent de se livrer au repos. La fatigue et l'accablement l'emportèrent bientôt, et un sommeil de plomb, accompagné, sans doute, de quelqu'affreux cauchemar, ne tarda pas à étendre ses sombres aîles sur cette malheureuse cité.

Hélas, quel réveil les attendait! Dans la même maison, dans la même chambre, couchés à côté l'un de l'autre, l'enfant ne devait plus entendre les cris de sa mère qui l'appelle, la mère les derniers râles de son fils!.... Mais n'anticipons pas.

Une heure du matin venait de sonner, l'on n'entendait à des intervalles égaux que le cri lugubre des crieurs de nuit.

Tout-à-coup de légers mouvements oscillatoires se firent sentir, accompagnés d'un grondement sourd, pareil au roulement d'un tonnerre lointain; quelques ébranlements partiels en résultèrent et tinrent en éveil quelques habitants, plus surpris encore qu'effrayés.

Ils eurent à peine le temps de revenir de leur surprise et de se rendre compte de ce qui se passait.

Il était une heure et quelques minutes.

A ces craquements assez brusques, succédèrent vingt secousses précipitées, horribles, d'une rapidité et d'une violence telles, qu'à la vingt-et-

unième, la population, saisie d'épouvante, chercha les moyens de se dérober à ces mouvements désordonnés du sol, qui s'abaissait, se soulevait, et semblait se diriger, avec une vitesse irrésistible, dans la direction du sud-est; puis, comme par le fait d'un choc brusque et sec, ébranlait toute la ville et ses énormes murailles, par un monstrueux mouvement de recul.

La vingt-deuxième secousse consomma la ruine de la cité, en moins de temps que nous n'en mettons à esquiser cette fiévreuse et lamentable scène.

Par le fait instantané de la convulsion souterraine, presque toutes les maisons de la ville furent renversées et ne présentèrent plus qu'un amas de décombres fumants, sous lequel gémissaient trois mille créatures humaines, qui venaient d'y être ensevelies.

Toutes les constructions, datant de la première occupation, furent complètement renversées.

Parmi les plus récentes, il y en eut peu qui résistèrent.

La partie haute de la Casbah fut rapidement et horriblement ébranlée; les édifices en furent élancés sur la ville. La raideur des pentes ne contribua pas peu à augmenter le désastre.

Le palais de la Casbah, la trésorerie, l'intendance, la caserne du régiment des Asturies et les églises, s'écroulèrent.

La dernière convulsion fut si puissante, que d'énormes bâtiments se trouvèrent violemment projetés au loin, laissant à nu leurs fondations.

Don Nicolas Garcia, colonel du régiment des Asturies, gouverneur général par intérim, ainsi que toute sa famille, son entourage et le lieutenant-colonel directeur des travaux de la fortification, périrent sous les pans de murs qui s'abattirent.

Sept cent soixante-cinq hommes du régiment des Asturies venaient d'arriver à Oran pour y tenir garnison. Ce corps disparut tout entier, sauf vingt hommes qui, se trouvant de garde à la porte d'entrée, se jetèrent précipitamment sous des arceaux de construction nouvelle. Ils échappèrent ainsi à la mort, et purent témoigner du désastre qui accabla cette partie du Vieux-Château, où plus de onze cents personnes perdirent la vie.

En ville, la désolation était à son dernier période.

Pour compléter l'horreur de cette nuit fatale, le feu, que renfermaient les habitations, se communiqua aux pièces de bois qui se trouvaient au milieu des décombres; il consumma en grande partie les maisons ébranlées, qui avaient jusqu'alors résisté. Ainsi, l'incendie vint éclairer de ses lueurs sinistres le plus terrifiant spectacle auquel il soit donné

à l'homme d'assister.

Et, comme pour augmenter encore d'aussi émouvantes angoisses, les eaux de la source qui alimente Oran changèrent tout-à-coup de directions et tarirent.

Mais la Providence voulut qu'elle ne tardassent pas à reprendre leur direction première. Au jour naissant, les pâles regards des habitants retrouvèrent la source coulant, comme toujours, aussi abondante et aussi limpide.

La lumière du jour éclaira enfin cette scène de désolation. Chacun se compta!

Les bras manquèrent pour éteinde l'incendie et dégager les cadavres. L'opération du déblaiement en recherche fut pour cela très-longue, très-dangereuse, et malheureusement très-infructueuse.

L'on frémit en songeant que, sur ce chiffre de plus de trois mille personnes qui succombèrent en moins de trois minutes, les deux tiers furent probablement enterrés vivants!

Le comte de Cumbre-Hermosa, colonel du régiment de Navarre, brigadier des armées du roi Charles IV, et commandant à Oran, remplaça sur-le-champ le malheureux gouverneur général, dont on ne retrouva pas le corps. Il prit les mesures les plus vigoureuses pour défendre la place, que les Arabes, accourus de toutes parts pour la cerner, pouvaient facilement enlever, en pénétrant par les brèches qui s'étaient produites sur onze points de la fortification. Ainsi, cette malheureuse population avait la mort sous ses pieds et l'esclavage en face!

Les deux hôpitaux étaient renversés, et, avec eux, tout ce qu'Oran possédait de médicaments! On fit sortir les galériens des voûtes situées à la marine, où les blessés les remplacèrent.

La plus grande partie des approvisionnements, en grains et en farines, était ensevelie sous les décombres! Les fours, servant à la cuisson du pain, avaient disparu! Le comte de Cumbre-Hermosa en fit établir en plein air pour parer aux premiers besoins, car la disette se faisait sentir, et des bandes de déportés parcouraient la ville en proférant des menaces de mort.

Un témoin oculaire de ces événements a raconté en frissonnant encore, les scènes de pillage et de meurtre qui se produisirent à côté de cette grande calamité.

La Junte du Gouvernement ordonna l'abandon immédiat des rares constructions qui étaient encore debout, et prescrivit plusieurs mesures de sécurité publique, que l'on trouve dans le très-explicite rapport du comte de Cumbre-Hermosa, car le tremblement de terre, — chose fort

importante à considérer, — ne s'était pas fait sentir de l'autre côté du boulevard du Prince et de la Princesse, — le boulevard Oudinot de nos jours, — c'est-à-dire en dehors des promenades publiques. Ce conseil enjoignit aux habitants de s'établir sur le sommet de l'escarpement où se trouve aujourd'hui le quartier israélite, avec la très-expresse recommandation de s'y installer sous des tentes ou sous des abris en planches fort légers. Tous les ouvrages de maçonnerie furent sévèrement prohibés, parce que les secousses, quoique moins rudes, se firent encore sentir de temps en temps, jusqu'au 22 novembre. Deux mois seulement après la nuit du 8 au 9 octobre, les moins timides se hasardèrent à rentrer dans l'enceinte de la ville, et le gouverneur de la place éprouva une peine infinie à déterminer les autres à les y suivre.

Le 10 octobre au matin, le chebeck royal mit à la voile pour Carthagène, afin d'y rendre compte de l'état des choses. Le capitaine-général de cette place envoya des secours de toute sorte et deux régiments d'infanterie de renfort, ce qui porta à cinq mille hommes les forces militaires d'Oran. Un grand nombre de lahuts (1) arrivèrent également à Mers-el-Kebir, avec ordre d'embarquer et de ramener en Espagne toutes les bouches inutiles, c'est-à-dire les malades, les vieillards, les femmes et les enfants. Le comte de Cumbre-Hermosa défendit, sous peine de mort, à tout homme en état de porter les armes, de chercher à s'enfuir d'Oran, que les Arabes attaquaient avec une grande ardeur.

Nous compléterons ce récit par la traduction du rapport adressé au roi Charles IV, par le comte de Cumbre-Hermosa.

(A suivre).

COMPTE-RENDU ANNUEL
des Travaux de la Société, de son Concours et de ses Récompenses en 1864.

MESSIEURS ET HONORÉS COLLÈGUES,

J'étais loin de m'attendre à l'honneur très-flatteur sans doute, mais aussi très-délicat et très-périlleux, d'avoir à vous présenter le rapport de vos travaux de l'année. Jusqu'ici cet exposé, étranger à l'archiviste, humble position qui est la mienne, et plus que suffisante d'ailleurs à mon âge et à mes moyens, était resté dans les attributions du Secrétaire-Général, qui s'en trouvait de droit investi, non-seulement de par l'u-

(1) Barques de vingt à quarante tonneaux, à voile triangulaire, désignées dans tout le bassin de la Méditerranée, sous le nom générique de balancelles.

sage et la tradition, mais encore par une disposition formelle du règlement, l'article 26 de vos statuts.

A cette objection, il a été répondu par ma nomination au secrétariat. Cette mesure m'a causé autant de contrariété que de surprise; mais habitué au travail et fait au dévouement, j'ai accepté la tâche qui m'était imposée. Seulement, entrepris à la dernière heure, le Compte-rendu obligatoire portera nécessairement les traces visibles de la précipitation et de l'embarras, et présentera des lacunes qui réclament d'avance indulgence et pardon.

Ça été, Messieurs, une belle, grande et généreuse idée, celle qui a présidé à la fondation d'une Société d'agriculture, sciences et arts, dans cette cité gracieuse, mais peut-être un peu indifférente. Il existait bien déjà, il est vrai, un Comice agricole dans l'arrondissement, et cependant l'institution nouvelle ne formait pas un double emploi. Le Comice ne s'occupait guère que des intérêts matériels; elle a voulu y joindre les améliorations intellectuelles et morales, en vertu de ce texte du Code évangélique : « L'homme ne vit pas seulement du pain terrestre. »

Du reste, les deux associations sont animées des mêmes sentiments et tendent au même but, le développement du bien-être des populations. Ce sont deux courants dont les eaux bienfaisantes aspirent à la fécondation des lieux qu'elles arrosent, et qui, convergeant vers la même direction, doivent finir par se joindre et opérer une fusion, conseillée par le bon sens et non moins exigée par une saine entente des convenances et de l'utilité.

L'établissement d'une modeste Académie parmi nous, peut également se recommander de la date de son origine, date opportune, en prévision, pour ainsi dire, du vaste mouvement d'études auquel nous assistons.

Grâce au zèle infatigable d'un Ministre réparateur, les lumières se propagent et rayonnent sur tous les points de l'Empire. Les instituteurs, ces vrais pionniers de la civilisation, se rendent de plus en plus dignes de la sainte mission qui leur est confiée. La philosophie et les humanités ont repris dans l'enseignement la prééminence dont les avait dépouillées une prévention passagère.

D'autre part, les Sociétés savantes sont exhortées à organiser dans leur sein des leçons publiques du soir, à l'imitation de celles de la Sorbonne; nous avons été invités nous-mêmes à suivre cet exemple et adopter cette pratique, pratique salutaire, destinée à substituer le goût des choses sérieuses à des habitudes moins graves et quelquefois moins avouables.

Déjà, vous le savez, Messieurs, la Société d'émulation de la ville chef-

lieu, s'est mise courageusement à l'œuvre, aux applaudissements de tous les bons citoyens.

Des bibliothèques communales s'improvisent en même temps sur toute la surface du pays, et vont porter l'instruction au fond des plus obscurs hameaux. Un homme d'honneur et de savoir, arrivé de Mulhouse pour prendre la direction de la bibliothèque de Dole, se faisait récemment un devoir de nous apprendre, dans les feuilles du département, tout ce qui se pratique à cet égard dans l'industrieuse Alsace. Il s'y est fondé naguère une Société des bibliothèques, organisée par M. Jean Macé, l'auteur des conseils pour l'établissement des bibliothèques communales, Société encouragée par l'honorable M. Nicolas Kœclin, et présidée par le digne maire, M. Jean Dolfus. Conjointement à cette Société, qui s'est rapidement propagée dans le département du Haut-Rhin, M. Léon Lefébure s'est chargé d'en fonder une autre, celle des bibliothèques circulantes. C'est que dans ces contrées intelligentes, tous se font un cas de conscience, en quelque sorte, de s'inscrire au nombre des membres fondateurs. Là, point de frelons paresseux et jaloux; là, comme dans une ruche diligente, tous s'emploient et s'empressent, *fervet opus*.

Voilà ce que le digne successeur du regrettable M. Pallu, l'honorable M. Davin, avec sa notice sur la Société Franklin, pour la propagation des bibliothèques populaires, serait heureux de transporter et d'implanter parmi nous.

Hâtons-nous de répondre à son appel et prenons garde de n'arriver que les derniers. Les mânes indignés des vieux oratoriens soulèveraient les dalles de l'antique chapelle de l'oratoire pour venir nous reprocher notre indolence et notre incurie. Les doctes cendres des savants Bénédictins de l'abbaye de Vaux se ranimeraient pour frapper d'un blâme sévère notre coupable apathie. Que du moins, en compensation de l'état d'infériorité où notre ville sous-préfecture, privée de tout organe de publicité, se trouve vis-à-vis des cités consœurs du département, toutes pourvues d'une feuille locale interprète des besoins et des vœux des habitants, il lui soit donné de voir bientôt s'ouvrir, à côté d'une bibliothèque fréquentée, un cours de lectures du soir, véritable banquet des sages, où viendront s'asseoir, à l'heure des loisirs, les esprits désireux de se perfectionner, sorte de succursale du collège, et puissant stimulant pour les élèves, amenés ainsi à comprendre que les connaissances par eux acquises ne sont pas de celles dont ils puissent jouir seuls, ou laisser le dépôt, une fois franchi le seuil de l'établissement, mais qu'ils seront appelés un jour au glorieux avantage d'en faire

bénéficier leurs concitoyens.

Ces considérations ne sont pas des hors-d'œuvre ; elles se rattachent intimement à la situation de notre Société, qui n'acquerra toute l'extension dont elle est susceptible, que le jour où tous éprouveront le besoin de s'instruire ; elles se lient étroitement à son programme, composé, vous ne l'avez pas oublié, Messieurs, de ces trois parties : 1° Création d'une bibliothèque et d'un musée ; 2° progrès et propagation des sciences, lettres et arts ; 3° distribution annuelle d'encouragements.

1° Dons au musée et à la bibliothèque.

Il ne faudrait peut-être pas trop s'étonner, Messieurs, que les dons offerts au premier établissement par notre intermédiaire, et consistant la plupart en raretés géologiques, en produits de l'art ancien, épaves précieuses, extraites des fouilles de quelques vieux monuments, ou soustraites au naufrage du temps, au vandalisme des barbares, quelquefois même en jeux bizarres de la nature, elle aussi ne se faisant pas faute, pour faire preuve, en quelque sorte, de liberté et d'indépendance, de s'écarter de ses errements et de ses voies ; il n'y aurait pas lieu, disons-nous, d'être grandement surpris que ces offrandes laissassent remarquer un certain ralentissement dans le nombre et l'importance : d'une part, le génie n'est pas toujours en veine ; de l'autre, l'inauguration des choses excite d'habitude un mouvement d'enthousiasme et de ferveur qu'il n'est pas en leur pouvoir de soutenir, et qui n'est pas plus dans le cours régulier de l'ordre moral, que l'irritation de la fièvre ne constitue l'état moral de l'organisme et du tempérament. Aussi, ce qu'il y a de plus difficile en ce monde n'est-il pas de créer et d'innover, mais bien, sous l'action dissolvante et destructive de ces vers rongeurs connus sous les noms d'ennui, de satiété, d'inconstance, de conserver et de maintenir ; c'est de persévérer dans sa marche à travers les écueils, sous l'égide de cette prescription de la sagesse : « Que vos reins soient tou- « jours ceints et vos yeux toujours ouverts. »

Mieux partagée, la bibliothèque continue à voir insensiblement s'augmenter le dépôt de ces livres qu'une heureuse expression d'un ancien roi d'Egypte, le roi Osymandias, qualifiait de trésors, et de trésors des remèdes de l'âme. La plume des écrivains ne connait pas la fatigue ; il n'existe pour elle ni suspension, ni repos, ni morte-saison, ni chômage. Et tandis que d'autres professions aspirent avant tout à la fortune, le premier et principal mobile de ces artisans de la pensée, est la conquête d'un peu de renommée, d'un peu de bruit autour de leur nom ; fumée vaporeuse, au dire d'un grossier matérialisme : fumée soit ; mais c'est à la lueur de cette fumée que Milton, Milton l'aveugle, a tracé les pages

impérissables de son Paradis Perdu; mais cette fumée a suffi pour illuminer de ses rayons la cécité de ce vieillard auguste dont six villes, dans une lutte incomparable, se disputaient à l'envi l'honneur de la naissance, et depuis lors,

Trois mille ans ont passé sur les cendres d'Homère,
Et depuis trois mille ans Homère respecté,
Vit jeune encor de gloire et d'immortalité.

La Société a donc reçu cette année des publications estimables à divers titres. Les premières en date ont été mentionnées dans le Bulletin. Ceux de ces ouvrages qui n'y ont pas encore été annoncés, faute de place, y paraîtront successivement dans l'ordre de leur présentation, et avec l'analyse qu'ils comportent.

Il y aurait convenance aussi, Messieurs, et ce ne serait qu'un acte de réciprocité, de rendre politesse pour politesse aux nombreuses Compagnies savantes avec lesquelles nous pratiquons un échange. La plupart mettent un soin scrupuleux, à articuler dans leurs procès-verbaux, à côté des correspondances écrites, ce qu'elles appellent les correspondances imprimées, fidèles à accuser ainsi réception des publications reçues d'une séance à l'autre. En exprimant le désir de nous voir adopter cet usage de bonne confraternité, saisissons du moins l'occasion en passant de les remercier de leur exactitude.

Mine riche que cette collection de revues, d'annales, de mémoires venus de tous les points de la France et de l'étranger, et dont l'exploitation, recommandée par un des articles du règlement, à chacun de nous, selon leur spécialité et notre compétence, viendrait heureusement s'ajouter aux productions émanées de votre propre initiative.

Cette année encore, ces productions originales ont été nombreuses; ainsi, pour aborder l'exécution de la 2e partie de votre plan :

2° Propagation des sciences, des lettres et des arts.

Agriculture. — M. Vionnet, de Grozon, a donné toute son approbation orale et écrite à une pétition adressée par M. Baron au Sénat, et ayant pour objet principal la création d'un Ministère spécial de l'agriculture.

Le 3e volume des *Entretiens* de M. Lefèvre-Bréart, instituteur à Raucourt, a été dignement apprécié par M. Gindre, de Molain.

Dans la séance agricole du 1er février 1864, M. Baud, du Fied, a présenté un extrait de son travail sur le procédé Hooïnbrenck, et donné également communication d'une note sur les engrais naturels et artificiels. Il a été ensuite donné lecture d'un mémoire de M. de Mortillet, sur la culture du noyer dans le département de l'Isère; et d'un autre

mémoire de M. L. Rousset, sur la culture du colza, inséré dans le journal d'agriculture, *le Sud-Est*. Une note de M. Réné Bethmont, sur le pincement de cette plante et l'application de ce procédé dans nos contrées, a paru digne de l'impression.

Une note de M. Baud, sur *la fécondation artificielle des épis de blé par le pollen des épis voisins*, et un travail de M. Vionnet, sur *l'influence de certaines eaux sur les prairies*, ont fourni les principaux éléments de la séance du 7 mars.

La séance du 4 avril a été remplie tout entière par un débat sur *les avantages ou les inconvénients du procédé découvert par M. Charlier, relativement aux vaches*.

Nous devons à M. Bel, d'Orgelet, des observations parfaitement motivées sur *les améliorations à procurer à l'agriculture de la Franche-Comté*.

Des effets de l'écobuage, par rapport à la fertilité du sol, par M. Gindre; *des observations diverses sur la pomme-de-terre, sa maladie, etc.*; telles étaient les questions portées à l'ordre du jour de la séance du 9 mai.

Le zèle éprouvé d'un de nos vice-présidents, l'honorable M. Vionnet, a de même enrichi notre recueil périodique d'observations importantes sur *les maladies du blé, en 1864*.

La séance du 6 juin s'est occupée *des effets de la gelée dans les derniers jours de mai ; — de la floraison des blés et des différents gramens des prairies ; — du choix des graines pour faire des prés non arrosés*.

A la suite de la séance agricole du 4 juillet, le Bulletin a inséré la principale question qu'on y avait agitée, sous ce titre : *De la mise en valeur, au moyen du défrichement, des friches et terrains pierreux des divers plateaux du Jura*, travail dû à la plume active et exercée de M. Gindre.

VITICULTURE. — Sur ce chapitre, une note de M. Bergère, ancien pharmacien, sur *le nouveau mode de repeuplement de la vigne*, dont M. Hudelot est l'inventeur, a fait connaître à nos vignerons un mode de palissage qui serait pour eux une véritable amélioration.

M. L. Pasteur, d'Arbois, membre de l'Institut, a bien voulu favoriser notre publication d'un travail remarquable ayant pour division : 1° *De l'influence de l'air dans la vinification* ; 2° *des altérations spontanées ou maladies des vins, particulièrement dans le Jura*, avec accompagnement de planches.

Et M. Faudot-Bel, notre compatriote aussi, nous a fait part des moyens par lesquels il a combattu avec succès l'invasion de l'oïdium.

M. Vionnet vous a entretenus des *soins à donner aux provins en*

crossettes, et a soumis à votre appréciation les observations de son expérience sur *les altérations de la vigne*.

ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET PATURAGES DANS LES MONTAGNES DU JURA. — Vous avez encore présentes à la pensée, Messieurs, les plaintes de M. Vionnet, relativement à la négligence dont pâtissent les prés naturels, ceux notamment situés dans les bas-fonds ou sur les cours d'eau, lorsqu'il serait si facile de les faire profiter de l'influence de certaines eaux sur les prairies.

GÉOLOGIE. — La première partie de l'étude de M. Pidancet, sur *la Géologie du Jura*, fait vivement désirer la suite et la fin de ce travail.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE. — L'économie, à ce point de vue, a été traitée *ex professo*, par M. Benoit, de Saint-Claude, dans un travail fort goûté par les amis de la probité commerciale.

Et l'économie proprement dite, par M. Dardenne, à l'occasion des marbres de Saint-Ylie.

HYGIÈNE. — Nous réunissons sous ce titre : un travail sur *l'utilité des études d'hygiène naturelle et agricole*, par le docteur E.-L. Bertherand; — sur *les moyens faciles de reconnaître la sophistication et le mélange des alcools et eaux-de-vie*, par le docteur Chonnaux-Dubisson; — sur *les sophistications et les empoisonnements*, par M. Jules Léon, pharmacien; — *les succédanés*, du même auteur; — et *les considérations anatomiques et physiologiques du derme chevelu*, par M. Tourniaire, pharmacien.

HISTOIRE, SCIENCES ET LETTRES. — Cette trilogie a fourni des *notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur*, par M. Regnault; — les *simples récits de village*, par Mme de Jussieu; — *le siège de Saint-Amour, en 1637*, par M. Corneille Saint-Marc; — *l'œuvre de Frotey-lez-Vesoul*, par M. Guyard; — *quelques mots sur la sorcellerie du Jura*, par le docteur E.-L. Bertherand; — *une charte de la fin du XIIIme siècle, relativement à Château-Chalon*, par M. le docteur Niobey; — *une notice sur la vie de Pierre-Adrien Paris*, par M. Armand Maillard; — *une dissertation sur le monosyllabe ca*, par M. Gindre; — des réflexions de M. Ed. Girod, à propos d'objets trouvés à Arcon, canton de Montbenoit; — *mœurs et coutumes des habitants de Lons-le-Saunier*, par M. Marminia; — et une *notice sur le tremblement de terre d'Oran*, par le docteur de Bourilhon, indépendamment des analyses de la plupart des ouvrages offerts en dons, dont quelques-uns énumérés plus haut.

POÉSIE. — La lyre poétique a trouvé pour en tirer des sons harmonieux et pour produire : M. le docteur Fritsch, dit Lang, *les aspirations d'un poète*, *un mot magique*, *le premier amour de la vierge*; — M. Ed.

Girod, *à ma petite fille au berceau;* — M. Lefèvre-Bréart, *honte aux chasseurs d'oiseaux;* — Mlle Mélanie Bourotte, *hier, aujourd'hui, demain;* — Mme Geneviève Bourgeois, *le nouvel an;* — Mlle Gabrielle de Poligny, *légendes napoléoniennes.*

Vous aurez pu le remarquer, Messieurs, il n'est guère de coins dans le champ physique, intellectuel et moral qui, laissés en friche, n'aient été sinon labourés et creusés profondément, du moins entamés et ébréchés par nos ouvriers du dedans, ou nos travailleurs du dehors, ces honorables correspondants qui font preuve à notre égard d'un zèle si sympathique et si soutenu, et veulent bien nous représenter, les uns à l'etranger et dans les congrès scientifiques internationaux, les autres à Paris, aux lectures annuelles de la Sorbonne, MM. Huard, Maillard, Marminia, Tourniaire.

Ce n'est pas que le temps, dans sa course inclémente, n'ait, en traversant nos rangs, broyé à son passage, sous sa roue de fer, bien des existences, objet de notre affection et de notre respect, et cela sans distinction d'âge et comme aux injonctions d'un arrêt fatal et mystérieux. Notre famille académique, depuis notre dernière réunion générale, a eu bien des pertes à éprouver. Nos regrets ont accompagné dans la tombe, au double titre de sociétaires et de compatriotes, bien des êtres chers dont je ne ferai pas de nouveau passer les convois sous vos yeux. Et voilà que la mort, la mort impitoyable, vient de nous enlever notre vénéré, notre bien-aimé président, l'affectueux, l'expansif, l'honnête M. de Constant-Rebecque. Puisse sa couronne de cheveux blancs s'être irradiée et convertie en ce diadème incorruptible, promis en héritage aux bons cœurs par la foi du genre humain !

Ces vides, il est vrai, ont été plus que comblés par de nouvelles et précieuses acquisitions. Elles vous sont connues, Messieurs, enregistrées au fur et à mesure dans votre livre d'or, noms recommandables à tous les titres. Mais même entourés que nous sommes de cette auréole, je ne me le dissimule pas, les humbles proportions d'un simple concours doivent vous paraître bien ternes, bien incolores, au souvenir de ces belles expositions des années précédentes, de ces brillantes exhibitions de produits variés, fruits multipliés de l'industrie agricole, manufacturière, commerciale, artistique. Ici, rien pour l'œil, pour l'oreille, rien pour les sens; tout pour la pensée et la raison pure. Ce n'est, s'il est convenable de mêler le sacré au profane, ce n'est, par comparaison, qu'un temple de la confession de Genève ou d'Augsbourg, à l'enceinte froide, aux parois dénudées et dégarnies de tableaux et d'images, à l'oraison mentale, au culte intérieur, en face d'une de ces églises, où, à l'imitation

du splendide sanctuaire de la nature, la liturgie catholique étale et déploie tout le luxe et toutes les pompes de ses cérémonies.

Mais pour que votre âme s'élève et s'exalte, laissez-lui donner l'essor à l'imagination, et que celle-ci, semblable à la colombe de l'arche, lui rapporte ce qui se passe au dehors.

Non, je ne crois pas que jamais, à aucune époque et sous aucun régime, la France ait offert un spectacle aussi édifiant et aussi grandiose. Non, jamais la Science et la Charité n'avaient encore contracté un tel pacte d'alliance, n'avaient formé une telle croisade contre la barbarie, je veux dire l'ignorance, et le fléau que d'ordinaire elle engendre, la misère et son affreux cortège de vices, d'abrutissement et de mépris de soi-même. Jamais encore on n'avait vu la bienfaisance du génie, celle de Franklin, étayée sur ses académies, ses lycées, ses collèges, ses bibliothèques et ses écoles de tous les degrés, et le génie de la bienfaisance, celui de Larochefoucault-Liancourt, ou du vénérable curé d'Ars, entouré de crèches, de salles d'asile, d'orphelinats, de classes d'adultes, de patronage des apprentis, de colonies pénitentiaires des jeunes libérés, d'institutions d'épargne et de prévoyance, de sociétés de secours mutuels, de caisses de retraite pour la vieillesse, etc., jamais on n'avait vu la bienfaisance sous les auspices du génie, ou le génie sous les inspirations de la bienfaisance, marcher à pas si rapides et si décidés vers ce terme fortuné, cette issue trois fois heureuse où, par la diffusion des connaissances du canal de l'instruction élémentaire, obligatoire et gratuite, et comme suite et corollaire, l'assurance à tous des premières nécessités de l'existence et le rapprochement des rangs et des conditions, et pour résultat final, l'extinction du paupérisme et l'extirpation de ce cancer, de cette lèpre honteuse de la civilisation, la mendicité, où doit se lever enfin cette aurore messagère d'une ère de régénération, et s'accomplir cette réconciliation entrevue par les saints livres : « la Justice et la Paix se sont rencontrées, et dans une chaste et cordiale étreinte, se sont donné le baiser fraternel (1); » la Justice et la Paix, la Paix qui ne pourra naître en effet et se consolider parmi les hommes qu'à l'ombre tutélaire de l'équité et du droit; la Paix qui ne pourra non plus opérer et réaliser le renouvellement prédit de la face de la terre (2), que sous le règne de l'égalité, dans la mesure du possible; la Paix, disons-nous encore, qui, si la gloire appartient à l'Eternel, au plus haut des cieux, a été léguée comme appanage sur la terre, indépendamment

(1) Justitia et pax sibi occurrère et se amplexæ sunt.

(2) Et renovabis faciem terræ.

du succès de leurs efforts, aux hommes de bonne intention et de bonne volonté.

Pour mieux vous engager, Messieurs, et vous déterminer à apporter chacun votre pierre à la construction de l'édifice de l'avenir, qu'il me soit permis d'emprunter une leçon aux enseignements du passé.

Il existe au centre de notre beau pays une province qui croit pouvoir s'en considérer comme le verger, et revendiquer pour elle le titre attrayant de jardin de la France. Comme celui où la tradition place le berceau du genre humain, ce jardin est en effet arrosé par de beaux fleuves, qui semblent s'y être donné rendez-vous pour en entretenir la fraicheur, en accroître les charmes, en assurer l'abondance, la Loire, le Loiret, l'Indre, le Cher. Là, les évènements, la position, les arts ont semé à pleines mains les monuments historiques, les résidences princières; là, des cités reines élèvent leur tête superbe, et parée comme pour un jour de fête. Mais ce n'est ni Blois et son château de Louis XII, aux murs ensanglantés du sang des Guise; ni Tours et la basilique, en voie de recouvrer son ancien éclat, de l'apôtre de la Touraine et des Gaules, le béni, le populaire et valeureux saint Martin; ni Amboise, doublement célèbre et par la conjuration de ce nom et de ce lieu, et par la détention d'Abd-el-Kader; ni Orléans et sa cathédrale de Sainte-Croix, élançant dans l'espace ses flèches aériennes, ou même la solennité anniversaire de sa délivrance par la lance héroïque de la Pucelle; ni Notre-Dame de Cléry et le tombeau de Louis XI, roi devenu nôtre, en quelque sorte, par l'adoption de notre compatriote, le médecin Coitier; ni Chinon et ses réminiscences de Charles VII et d'Agnès Sorel; ni cette Venise en miniature, merveille étonnante, bâtie sur pilotis, au milieu du lit d'un fleuve, le château de Chenonceau, séjour aimé de Voltaire et de Jean-Jacques; ni Valencai, où les reliques du grand diplomate Talleyrand le disputent en intérêt aux vestiges de la captivité des rois d'Espagne; ni à Saint-Aignan, à l'instar de ceux d'un des personnages de Plutarque, Cimon d'Athènes, les jardins magnifiques du prince de Chalais, mis à la disposition du public par ce digne allié de famille du noble prince d'Arenberg; ni Chambord, chef-d'œuvre du Primatice, où le roi Chevalier n'a pas craint de buriner et de nous transmettre gravée l'empreinte d'un dépit d'amour dans son fameux quatrain de *femme varie* (3); non, ce ne sont pas ces grandeurs et ces magnificences qui produisent le plus d'impression sur

(3) Femme varie,
Fou qui s'y fie;
Femme souvent
Est plume au vent.



un esprit sérieux : ce dont il tire le plus d'instruction et rapporte le plus d'expérience, c'est de la transfiguration du château de Mesnard, cet ancien boudoir de Louis XV et de Mme de Pompadour, épuré et transformé en école, en athénée des arts et métiers par un prince moral, libéral et éclairé, le prince de Chimai ; c'est surtout de la devise inscrite au frontispice : « *Bien faire et laisser dire.* »

3° C'est sous l'invocation de cette maxime que nous allons passer à la troisième partie du programme et procéder à la distribution de nos encouragements et de nos modestes récompenses, après les avoir pesés consciencieusement dans la balance de la justice et de l'impartialité, avec le vif regret que la faiblesse de nos ressources ne nous ait pas permis de les élever au niveau du mérite des candidats ou de les mettre en rapport avec la situation intéressante des aspirants à nos secours, et en nous faisant un devoir de déclarer que la reconnaissance de tous, donateurs et donataires, est due surtout à la munificence du loyal et généreux prince d'Arenberg.

Ainsi donc, à la suite d'un contrôle exercé par toutes les sections réunies sur les opinions émises par chaque commission, au sujet du mérite des mémoires et de la gravité des demandes, après une contre-épreuve des rapports de leurs interprètes, les récompenses et encouragements ont été classés et ordonnés ainsi qu'il suit : (1)

AGRICULTURE.

Améliorations agricoles ; mise en valeur des terres incultes ; défrichements et sylviculture, etc. — Médaille de vermeil à M. Neveu, directeur de la verrerie de la Vieille-Loye. — Médailles de 1re classe à M. Jean-Pierre Gagneur, de Molain ; — à M. Gindre, de Molain, comme propagateur des bonnes méthodes en agriculture et comme auteur d'un travail important sur le défrichement des terrains incultes du Jura, ainsi que d'un essai sur les améliorations dont la sylviculture est susceptible dans la province ; — à M. Chonnaux-Dubisson, docteur en médecine à Villers-Bocage (Calvados), pour ses recherches expérimentales sur les moyens d'augmenter à la fois la richesse publique et la richesse privée. — Médaille de 2e classe à M. Fourquet, horticulteur à Dole, pour acclimatation du riz de Chine dans le Jura.

VITICULTURE.

Médaille de 1re classe à M. Claude-Joseph Moreaux, de Montholier, pour soufrage de la vigne. — Rappel de médaille de 1re classe à M. Morin, de Saint-Cyr, pour le même travail.

(1) L'impression des rapports des Jurys d'examen aurait demandé trop d'espace dans le Bulletin ; il a fallu se borner à ne donner ici qu'une simple liste des lauréats.

SCIENCES NATURELLES.

Médaille de vermeil à M. Chonnaux-Dubisson, pour ses Recherches expérimentales sur le Goître, et Observations de grossesse extra-utérine. — Médailles de 2e classe à M. Jules Martin, interne en médecine à l'asile des aliénés, à Dole, pour un mémoire sur la Folie; — à M. Giboz, instituteur à Dampierre, pour un Catéchisme d'histoire naturelle.

SCIENCES ET LETTRES.

Médaille de 1re classe à M. Marminia, interprète juré près les Cours et Tribunaux, à Paris, pour sa Notice sur la vie de Nicolas Lémery et la biographie de l'historien Chevalier, de Poligny. — Médailles de 2e classe à M. Schneider, comptable, pour un travail intitulé : Aux Ouvriers français; — à Mlle Clarisse Arnoult, de Blois, auteur de diverses études morales et historiques; — à Mme Raindre, auteur d'un mémoire intitulé : Le Lecteur et son Livre.

BEAUX - ARTS.

Médaille de 1re classe à M. Achille Billot, artiste-peintre à Lons-le-Saunier, pour un portrait de Mgr Gerbet, de Poligny, mort évêque de Perpignan. — Mentions honorables à M. Viton, Jules, de Lons-le-Saunier (les Bergers d'Arcadie); — à M. Paul Toubin, de Salins, pour deux peintures (têtes de chiens).

POÉSIE.

Médaille d'honneur (du Prince Napoléon) à Mlle Gabrielle de Poligny, pour ses Légendes Napoléoniennes et son Ode à S. A. I. le Prince Napoléon. Médailles de 1re classe à Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, pour trois pièces de vers intitulées : 1° Agriculture, Sciences et arts; 2° Jésus-Dieu; 3° La Société de Secours mutuels de Poligny; — à M. Regnault, bibliothécaire honoraire du Conseil d'Etat, auteur des Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur, et pour ses poésies sur la Société de Secours mutuels de Poligny et sur la vente à l'enchère d'une Phryné parisienne. — Médailles de 2e classe à M. Ad. Chevassus, de Mâcon, pour diverses pièces de poésie sur la Franche-Comté, etc.; — à M. Hector Berge, de Bordeaux, pour plusieurs pièces intitulées : L'Enfant abandonné, la Bonté de Dieu, etc. — Mentions honorables à M. Antoni Valbrègues, d'Aix, pour ses sonnets; — à M. Longchamp, instituteur à Plumont, pour une pièce de vers sur la Société de Secours mutuels de Poligny, etc., etc.; — à M. Oppepin, d'Imphy (Nièvre), pour son Ode à la Pologne; — à M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) : le Ravin et le Sacrifice; — à M. Marminia, pour une pièce sur la Société de Secours mutuels de Poligny.

ARCHÉOLOGIE.

Mention honorable à M. Pitoulard, de Poligny, pour ses Recherches archéologiques sur la ville de Poligny.

HORTICULTURE.

Médaille de 2e classe à M. Cretin, instituteur à Montholier, officier d'Académie.

INDUSTRIE.

Médaille de 2e classe à M. Chapoix, herboriste à Auxonne, pour son Café factice d'orge.

OUVRIERS ET DOMESTIQUES.

Couverts d'honneur à Mlle Paget, domestique depuis 30 ans chez M. le comte de Grivel, à Dole; — à Mlle Gaillache, domestique depuis 33 ans chez M. Abel Blanche, de Dole; — à Mlle Gros, domestique depuis 35 ans chez M. Bourny, à Salins.

Nous aurions eu bien d'autres noms à proclamer : M. Huard qui, en nous adressant deux feuilles dont il est le rédacteur en chef, la *Gazette scientifique* et la *Gazette de l'Empire*, nous permet d'y puiser tout ce qui est à notre convenance, et dont le nouveau livre : *Le Martyr de Ste-Hélène*, a été honoré d'une médaille d'or par la Société des sciences, arts et belles-lettres de Paris, à la séance du 23 décembre, à l'Hôtel-de-Ville.

Il eut fallu citer aussi M. Guyard, pour sa sixième lettre aux gens de Frotey, dont il a mis à notre disposition plusieurs exemplaires.

M. Lefèvre-Bréart, l'auteur populaire et couronné des *Entretiens familiers sur l'Agriculture*.

Notre assidu collaborateur, M. Jules Léon, dont le travail : *De quelques points de Philosophie chimique* eût mérité une récompense de premier ordre, si par la volonté de l'auteur, il n'eut pas été placé hors concours.

M. le docteur Pommier, avec rappel de la médaille accordée à son excellent ouvrage, *l'Oculiste à la maison*, par l'Académie nationale.

Un autre docteur, et celui-ci un des médecins les plus célèbres du département, M. Bergeret, a pris la peine de traiter une des questions de notre programme, *l'Hygiène du vigneron*, non dans le dessein d'entrer en lice, mais pour répandre d'excellents conseils dans le canton d'Arbois. En témoignage de sympathie pour l'œuvre et l'acte de notre généreux compatriote, et nous aussi nous nous proposons de propager ses instructions dans les campagnes environnantes.

Une bonne nouvelle, Messieurs, pour terminer : l'illustre président de la dernière réunion des Sociétés savantes, M. le sénateur Amédée Thierry, a bien voulu inscrire notre Compagnie parmi les plus laborieuses et les plus importantes.

Du courage donc, Messieurs les lauréats, du courage et à l'année prochaine. Pleines de gratitude et confiantes dans la haute bienveillance du noble et bienfaisant prince d'Arenberg, que les mentions honorables montent au second rang, et les deuxièmes classes à la première.

Telle était la formule de clôture des distributions de prix dans l'ancienne Université de France (1), et tels sont les vœux de nouvel an que nous vous adressons, ne vous disant pas adieu, mais au revoir.

Le Secrétaire-Général, H.-G. Cler.

POÉSIE.

La Coupe de la vie,

PAR M. AD. CHEVASSUS, MEMBRE CORRESPONDANT.

Qu'importe qu'elle soit de Bohême ou de Sèvres,
Ou de vulgaire argile, ou d'un rare métal,
La coupe de la vie où nous trempons nos lèvres,
Si ce qu'elle contient nous doit être fatal :

O nature! tous ceux qu'en marâtre tu sèvres,
Puisent leur existence au vase d'hôpital;
D'autres, tes favoris, pour apaiser leurs fièvres,
S'abreuvent à plaisir dans l'or et le cristal!

Mais opulents ou gueux la liqueur est la même :
Hors l'essence du vase octroyé par Dieu même,
Il est tout aussi large et tout aussi profond.

Heureux — ou qu'on croit tels — attachés au rivage,
Savourez longuement la douceur du breuvage,
Le dégoût vous viendra : l'amertume est au fond!

L'Aveu tacite.

Elle avait eu vingt ans aux dernières moissons.
L'hymen lui souriait; tout sourit à cet âge,
Où l'amour chante au cœur ses plus douces chansons,
Où l'on a la beauté, la jeunesse en partage;

Et son père lui dit : Pour d'honnêtes garçons
On en pourrait trouver sans sortir du village;

(1) Mediocres inter bonos, Boni inter Optimos ascendant.

Basile a quelque bien et d'aimables façons....
A la mort de son oncle, il aura davantage.

Blaise est bon métayer, mais Pierre est plus cossu;
Le moins riche est André, cependant il a su
Arrondir d'un lopin son petit patrimoine....

Jeanne, à ce dernier nom, baissa ses yeux voilés
Et se sentit rougir ainsi qu'une pivoine
Ou qu'un pavot superbe égaré dans les blés.

Le Mercredi des Cendres,

PAR M. H.-G. CLER.

Grave, imposante et solennelle institution chrétienne, à ces deux fins et ce double caractère : en expiation des licences et profanations païennes des jours précédents; en commémoration de la sentence de l'Éternel à Adam déchu, selon la Bible : « *In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de quâ sumptus es* : *Quia pulvis es, et in pulverem reverteris.* » Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré, parce que tu es poudre et retourneras en poudre. » (Genèse, livre III, verset 19).

SONNET.

Homme, rappelle-toi que tu n'es que poussière,
Et que tu rentreras en poussière, en limon,
Le cœur froid et les yeux fermés à la lumière,
Navire démâté, sans voile et sans timon.

Mais tandis que tes os gisent au cimetière,
En arrière arrêtés comme un fleuve en amont,
L'esprit qui les guidait au cours de leur carrière,
N'est-il pas en aval et lancé sur un mont (1)?

Souffle pur émané de la bouche divine;
Pure essence exhalant sa céleste origine,
N'est-il pas immortel ainsi que son auteur?

(1) On lit à l'entrée d'un des cimetières de Blois, cette belle inscription funéraire, symbole et fond commun de toutes les philosophies et croyances religieuses, et dans sa sublime et brève simplicité d'un sens diaphane assez transparent pour en permettre aisément à chacun la traduction littérale :

« *Mens sedes volat ad superas; hic ossa quiescunt.* »
« Aux cieux l'esprit s'envole; ici les os reposent. »

Indépendant du corps et de ses destinées,
N'a-t-il pas devant lui d'innombrables années
D'allégresse et de gloire, au sein du Créateur?

Essais glucométriques sur les moûts des différents raisins de Montholier, Poligny et Mont-sous-Vaudrey (année 1864),

PAR M. LE DOCTEUR PACTET, MEMBRE FONDATEUR.

Dans mes analyses, je me suis servi de la liqueur de Barreswil. Le procédé ordinaire a été modifié en ce sens que les volumes ont été remplacés par les poids.

Les chiffres représentent en milligrammes le poids du sucre de glucose renfermé dans un gramme de jus.

RAISINS DE MONTHOLIER.

Côte.		*Plaine.*	
Pulsare, ...	0,408	Pulsare, ...	0,375
Moulan, ...	0,408	Moulan, ...	0,375
Enfariné, ...	0,334	Enfariné, ...	0,306
Valet noir, ...	0,360	Valet noir, ...	0,340
Béclan, ...	0,368	Béclan, ...	0,334
Naturé, ...	0,408	Naturé, ...	0,368
Plan-mal-doux, ...	0,296	Foirare, ...	0,334
Valet blanc, ...	0,353	Marjilien, ...	0,383
Gamay noir, ...	0,375	Mazagain, ...	0,368
Noirien ou Noirin, . . .	0,460		
Pulsare gris, ...	0,383		

D'après ces chiffres, on peut voir que l'élévation du sol a une influence bien marquée sur la richesse en sucre. Entre les plants de la côte et ceux de la plaine, la différence la plus grande a été de 40 milligrammes, et la plus faible de 20 milligrammes.

RAISINS DE POLIGNY.

(Je n'ai pu me procurer que des raisins de la côte).

Sauvignon ou Sauvagnin, ...	0,468
Troussé, ...	0,496
Noirin, ...	0,460
Moulan, ...	0,400
Pulsare, ...	0,460
Valet noir, ...	0,375

Béclan, ...	0,375
Enfariné, ...	0,306
Valet blanc, ...	0,368

En prenant la moyenne pour les raisins de même nom, venant des côtes de Montholier et de Poligny, on obtient à l'avantage de Poligny une différence de 6 milligrammes.

RAISINS DE MONT-SOUS-VAUDREY.

(Il n'y a que des raisins en côte).

Enfariné, ...	0,253
Moulan, ...	0,333
Valet noir, ...	0,259
Noirin, ...	0,377

La moyenne est de 0,305 milligrammes; elle s'éloigne beaucoup de la moyenne 0,385 milligrammes prise sur des raisins de même nature venant de la côte de Poligny.

BIBLIOGRAPHIE.

Notions pratiques sur la Comptabilité agricole, par M. Schneider, membre correspondant.

Tel est le titre d'un ouvrage dont le manuscrit a été couronné à notre Concours de 1862, et que l'auteur, encouragé par cette distinction, s'est décidé à livrer à la publicité, par la voie de l'impression. Voici le jugement qu'en a porté un de nos collègues, M. Ed. Maraux.

« L'auteur a d'ailleurs fait plusieurs additions importantes à son travail primitif. Il a insisté davantage, dans une introduction pleine d'à-propos, sur les déplorables résultats de l'abandon des campagnes pour les centres populeux, et donné à ce sujet d'excellents conseils aux populations agricoles. Il a démontré jusqu'à l'évidence la nécessité pour nos cultivateurs, de tenir soigneusement leurs comptes, de manière à avoir toujours sous les yeux le budget de leurs recettes et de leurs dépenses, seul moyen d'établir l'ordre et l'économie dans leurs familles. Les instructions qu'il leur donne à cet égard ne laissent rien à désirer quant à la simplicité et à la clarté. En homme pratique, il met à leur disposition des modèles de comptes nettement conçus et ordonnés, qu'il n'auront qu'à copier pour être constamment au clair sur leurs diverses opérations, ventes et achats, recettes, dépenses de maisons, productions de toute nature : céréales, fourrages, bestiaux, basse-cour, vacherie, fruits, etc. C'est cette partie de l'ouvrage que nous recommandons surtout ou

plutôt qui se recommande et s'impose d'elle-même à la grande masse de nos agriculteurs. Je la signale néanmoins, parce qu'elle est suivie d'une dernière partie, nouvelle addition de l'auteur à son manuscrit, laquelle est plus compliquée, trop compliquée peut-être pour le plus grand nombre, qui du reste peut aisément s'en passer. Elle n'en a pas moins son utilité et sa raison d'être, en ce qu'elle s'adresse spécialement aux propriétaires de grands domaines, aux exploitations agricoles entreprises sur une grande échelle. Ce n'est ni plus ni moins que l'introduction de la comptabilité en partie double dans l'économie agricole. Cela suppose une extention d'affaires très-importante et la présence d'un véritable teneur de livres. Ce qu'il y a de certain, c'est que le travail méthodique et fort simplifié de M. Schneider, avec de nombreux tableaux à l'appui, est de nature à abréger considérablement la besogne du comptable en agriculture. Mais, je le répète, la partie qui précède est d'un intérêt beaucoup plus général, et partant la plus importante. M. Schneider a voulu faire un livre complet dans des limites modérées, cent et quelques pages, et il y a réussi. A chacun d'y puiser selon ses besoins. Le prix (1 franc) en est modique et accessible à toutes les bourses. Son utilité et son opportunité sont incontestables. »

Les journaux neuchâtelois ont publié, il y a quelque temps, l'appel suivant adressé par d'excellents et honorables citoyens, au patriotisme de leurs nationaux pour l'organisation d'une Société cantonale d'histoire et d'archéologie.— Les considérants qui précèdent l'exposition du plan de cette organisation sont particulièrement remarquables. — Quant au but de la Société, dont il serait à souhaiter qu'on imitât la création dans chaque circonscription départementale et même arrondissementale en France, il est si nettement défini dans le programme analysé ci-dessous, que nous n'avons pas besoin d'en faire apprécier les immenses avantages.

Un appel aux amis de l'histoire nationale dans le canton de Neuchâtel.

« Parmi les dangers qui menacent un peuple libre, on doit signaler l'indifférence politique et l'amour-propre national exagéré, dont les conséquences sont également désastreuses.

« Une nation qui tombe dans l'indifférence est à demi-morte; une décomposition lente, mais sûre, la ronge dans ses organes les plus essentiels; les sentiments généreux, la foi, l'enthousiasme, le dévouement, l'initiative per-

sonnelle, s'éteignent l'un après l'autre. Des passions peu honorables les remplacent et hâtent encore la dissolution du corps social. Le destin final de cette nation, chacun peut le prédire : elle sera la proie du premier homme audacieux et entreprenant qui la confisquera au profit de son ambition et de son caprice.

« D'un autre côté, l'amour-propre national exagéré, aveugle les intelligences, fausse les esprits, dessèche et amoindrit les cœurs. On se tient volontiers pour le premier peuple du monde, on use ses forces et son temps dans une admiration stérile de soi-même, on reste sourd aux enseignements de la sagesse, de la raison, on néglige les éléments essentiels de la prospérité et de la force publique pour s'attacher aux seules inspirations de la vanité, et quand viennent les orages et les jours difficiles, on sombre au premier coup de vent.

« Pour lutter avantageusement contre ces deux tendances pernicieuses qui peuvent nous envahir un jour ou l'autre, si déjà elles ne se montrent à l'horizon, il est un moyen certain, c'est l'étude de l'histoire et en particulier de l'histoire nationale. Rien n'est éloquent comme les enseignements du passé, les avertissements de l'expérience; rien ne stimule la vie civique, ne pousse au dévouement, au sacrifice, n'excite l'enthousiasme comme les exemples sublimes que nous ont donnés nos pères; rien ne réduit à leur juste valeur les vanités démesurées et la tendance à se surfaire, comme l'examen sincère, impartial des fautes et des erreurs de nos ancêtres, l'étude attentive, exacte de notre situation, et le sentiment profond des progrès que nous avons encore à réaliser.

« Sous l'empire de ces pensées, dans le but d'être utiles à leur pays, et animés par l'amour de la patrie, d'honorables citoyens du canton de Neuchâtel ont pris l'initiative de provoquer la création d'une Société neuchâteloise destinée à réunir les amis de l'histoire et de l'archéologie répandus dans ce canton, à provoquer des recherches dans les archives publiques et dans les dépôts particuliers, à encourager l'étude locale des monuments et des faits propres à jeter du jour sur l'état ancien du pays, à rassembler les matériaux de l'histoire nationale, à publier enfin, autant que ses moyens le lui permettront, des documents inédits et des écrits propres à étendre la connaissance des anciens âges de la patrie. Ils espèrent que leur appel rencontrera un accueil bienveillant dans le canton, et que bon nombre de citoyens se feront un devoir de prendre part à cette œuvre patriotique en se faisant recevoir membres de la Société, qui tiendra, pour les études historiques, la place honorable que, dans un autre domaine, la Société des sciences naturelles garde depuis trente-deux ans au milieu d'eux. »

Comme on le voit, cette Société est appelée à jeter des lumières nouvelles non-seulement sur l'histoire du canton de Neuchâtel même, mais

encore sur celle de notre arrondissement plus particulièrement, qui y confine sur une si grande étendue, et sur celle de la Franche-Comté en général, les deux pays ayant eu entr'eux pendant des siècles de fréquentes relations politiques, commerciales et sociales. — Si de semblables efforts étaient tentés chez nous, les deux histoires se compléteraient l'une par l'autre, en s'enrichissant de documents inconnus soit en-deçà, soit en-delà du Jura, par les écrivains qui ont déjà, des deux côtés, compilé les annales neuchâteloises et franc-comtoises, sans avoir encore exactement recueilli, comme ils le pouvaient croire, tous les matériaux enfouis jusqu'ici dans les archives privées ou publiques de la vieille province de Bourgogne (duché et comté) et de l'ancien comté de Neuchâtel. *Le bibliothécaire de la ville de Pontarlier,* Ed. Girod.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

M. le Vice-Président Clerc-Outhier ouvre la séance à 2 heures.

Après la lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, le Secrétaire-Général fait le dépouillement de la correspondance.

Lettre de M. Vannier, du château d'Arlay, qui veut bien nous informer que S. A. S. Mgr le Prince d'Arenberg a la générosité de mettre à la disposition de la Société une somme de 150 fr. destinée aux primes du Concours de 1864. Des remerciements sont votés avec un vif sentiment de gratitude pour cet acte de la munificence du Prince.

Lettre de Mme Mélanie Waldor, qui proteste de son dévouement à notre Association.

De M. Guyard, qui nous fait l'honneur de nous adresser sa 6e lettre aux gens de Frotey.

Circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique : une qui invite notre Société, comme toutes les Sociétés savantes, à organiser des lectures du soir; une seconde, qui nous informe que la distribution des récompenses à décerner aux Sociétés savantes, à la suite du Concours de 1864, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865; une troisième, qui nous engage à indiquer à S. Exc. les ouvrages d'un intérêt particulier pour notre localité, et propres à être distribués aux bibliothèques de nos écoles primaires.

Prière à nous faite d'annoncer une souscription sous les auspices de la Société des Antiquaires de Picardie, destinée à acquérir pour le musée Napoléon, la collection d'objets d'arts de M. Bouvier, à Amiens. — Une Exposition universelle d'horticulture, en avril 1865, à Amsterdam. —

Un Concours, pour 1865, de la Société dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences.

Une autre, à S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour le transport en chemin de fer, à prix réduit, de tous les objets relatifs à l'agriculture.

Sont lus, d'après l'ordre du jour : de M. Bel : *S'il n'y aurait pas lieu d'admettre une troisième Alise; — Notice sur la Tour-du-Meix, à propos du mot Meix et de Calvin;* — Sur le principe de nos Codes : *Egalité des citoyens devant la loi, admissibilité de tous aux emplois civils et militaires; — De la rentrée des classes dans les écoles publiques; — Additions aux observations de M. Gindre, sur le sens des syllabes* CA, CHA, CHAU, *dans les noms où elles entrent, et sur les mots* JURA *et* JOUR (voir page 146 du n° 5 de 1864); — *Moyens de détruire les pies, les geais et les larves des hannetons, dits vers blancs.* — De M. le docteur Pactet : *Essais glucométriques sur les moûts des différents raisins de Montholier, Poligny et Mont-sous-Vaudrey (année 1864).* — De M. Chavanton : *l'Oïdium.*— De M. le docteur Perron : *Du régime des Hôpitaux au 18me siècle.*

Poésies. De M. Ad. Chevassus : *La Coupe de la vie; — A Versailles, un jour des grandes eaux; — Vœu philanthropique;— Par les Bois;— Jean le laboureur, etc.*

Revue bibliographique : *Lettres sur les Roches du Jura et leur distribution géographique dans les deux hémisphères*, par Jules Marcou; — *La Vie et l'OEuvre de Charles-Frédéric Gerhardt*, par M. Fernand Papillon, rédacteur du *Moniteur scientifique* (analyses par M. H. Cler).

Il est ensuite procédé à la nomination des Commissions du prochain Concours et au renouvellement du Bureau de la Société, pour 1865.

Sont proposés et admis comme membres correspondants : M. Eutrope Lambert, homme de lettres à Jarnac (Charente); M. Léon Jaybert, avocat à la Cour Impériale de Paris; M. Lervat, trésorier de la Société de viticulture d'Epinal; M. Sigonney, employé des Contributions indirectes, à Paris.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE AGRICOLE PUBLIQUE DU 5 DÉCEMBRE 1864.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2 par M. le Vice-Président Clerc.

Deux questions avaient été mises à l'ordre du jour :

1° *Du sel employé en agriculture.* — M. Vionnet donne lecture d'un travail de lui, intitulé : *Examen comparatif des effets du sel sur les végétaux et sur les animaux.*

Dans la première partie de ce travail : *Action du sel sur les végétaux*, l'auteur passe en revue les tentatives faites par divers agronomes au sujet de l'emploi du sel comme amendement, et arrive à cette conclusion : que l'emploi de cette substance est bien loin de répondre aux espérances conçues par quelques inventeurs qui, généralement dans leurs expériences, mêlaient le sel à d'autres substances, le plâtre, par exemple.

Dans son deuxième paragraphe : *Action du sel sur les organes de la digestion*, l'auteur dit que si les propriétés fertilisantes du sel peuvent être contestées, ses effets bienfaisants sur les organes de la digestion, chez l'homme et la plupart des animaux domestiques, sont tellement avérés, que cette question ne suppose pas même de discussion, et conclut : 1° qu'on ne doit jamais saler la nourriture du bétail au même degré que celle de l'homme; 2° que dans un grand nombre de cas, lorsque les fourrages sont aromatisés ou sucrés, soit à l'état de foin, soit à l'état de racines, comme la carotte et la betterave, on peut s'abstenir d'y mettre du sel; les éléments que contiennent ces végétaux sont suffisants pour exciter convenablement la digestion.

La deuxième partie de l'ordre du jour était : *Par quelles marques on connaît, sur le pied de vigne, les meilleurs rameaux pour faire des crossettes.*

L'infatigable M. Vionnet nous donne dans le travail transcrit ci-dessous, le résultat des observations faites par quelques auteurs et les siennes propres. Plusieurs personnes présentes à la séance font aussi part de leurs observations, résultats de leur expérience pratique, et toutes confirment les conclusions de M. le Vice-Président Vionnet.

La séance est levée à 4 heures.

VITICULTURE.

Du choix à faire dans les Chapons à crossette,

PAR M. VIONNET, VICE-PRÉSIDENT.

(*Suite.* — Voir le N° 9).

Dans un premier article, nous avons indiqué la méthode qui nous a paru la plus convenable pour enrayer une vigne et l'assortir de provins à crossette. Il nous restait à dire la manière dont on doit choisir ces boutures sur pied.

Avant de rendre compte de ce que notre propre expérience nous a appris à ce sujet, nous nous empressons de faire connaître la méthode proposée

par MM. Trouillet et Tavernier (1).

« Celui qui se propose de faire une plantée avec des chapons à crossette, doit remarquer, dès la fin d'août, les pieds sur lesquels il doit opérer cette coupe. Il leur attachera un brin de laine de couleur de convention, selon la nature du plant dont il veut peupler sa vigne. Les bons pieds étant ainsi remarqués, on a l'avantage de tailler quand on veut le surplus de la vigne et de laisser les crossettes sur pied jusqu'au moment de leur plantation.

« En suivant cette méthode, on évite de peupler sa vigne de plants improductifs venus soit de sauvageons, soit sur racines. Car la plupart des pieds stériles, quoique chargés de bois, ont une origine douteuse; on les appelle dans le Jura, *plants de buissons*.

« On me permettra de rapporter ici une anecdote qui prouve combien certains propriétaires sont peu observateurs pour laisser subsister dans leurs vignes des pieds vigoureux sur lesquels ils ne récoltent presque rien :

« Un particulier de N..., dont les connaissances étaient plus avancées en plaint-chant qu'en viticulture, ayant remarqué que son fils avait arraché en creusant deux vigoureuses souches d'un mauvais plant qu'on nomme ici *cinquint*, lui fit ce singulier reproche : — Misérable, pourquoi as-tu détruit les pieds où je faisais chaque année mes plus beaux sarments? »

Voici maintenant l'exposé de nos propres observations :

On ne doit pas choisir les plus gros brins pour crossettes, non-seulement parce qu'ils proviennent ordinairement de pieds peu fructifères, mais encore parce qu'ils sont trop moëlleux et d'une reprise difficile.

Quand des plants se taillent en *courgée* ou *sautelle*, on doit, autant que possible, prendre les crossettes parmi les brins de l'extrémité, c'est-à-dire vers le *mouchet*, Ceux-ci sont presque toujours plus mûrs, moins poreux et plus prompts à porter fruit.

Pour les plants à taille courte, comme le *gamay*, les boutures doivent se prendre sur les talons les plus élevés du pied, mais non parmi les plus gros brins.

Si la sève se manifeste quand on chaponne, il est prudent de laisser de côté les sarments dont la coupe pleure extraordinairement; c'est un indice que les fibres ligneuses sont trop prononcées et les rayons médulaires trop lâches. Nous ne pouvons mieux comparer la texture des bois de cette nature qu'au sapin à grosses veines, rejeté par la menuiserie. Ces pieds appartiennent à la catégorie de ceux qui poussent toujours plus de bois que de fruit.

On doit bien se garder de prendre ses chapons sur jambe, c'est-à-dire ceux qu'on appelle gourmands. Ils diffèrent des autres rames en ce que les nœuds sont moins nombreux à longueur égale; les yeux sont pointus et à écailles,

(1) Voir le *Moniteur vinicole* des 27 et 31 août 1864.

tandis que les brins à fruit, venus sur talon de l'avant-dernière récolte, ont les yeux ronds et cotonneux. Ceux-ci affectent aussi une allure particulière que tout bon vigneron sait apprécier à première vue.

Généralement, les bois à fruit sont en zig-zag, surtout les plants fins, tels que le *ploussard* et le *trousseau*. Il y a un renflement considérable aux nœuds, parce qu'il y a presque toujours ou une grappe ou une vrille au côté opposé à la feuille, ce qui n'a pas lieu dans les brins venus en jambe ou qui en sont trop rapprochés. On est porté à croire que les sucs qui concourent à l'élaboration du fruit étant presque nuls dans ces sortes de brins, la partie ligneuse s'effile davantage puisqu'il n'y a rien à produire aux nœuds.

Nous ne parlerons pas de la couleur du bois; elle varie pour le même plant selon l'exposition et la nature du terrain. En général, les rames de l'année sont d'un fauve roussâtre dans les sols pierreux et en côte; mais elles deviennent grisâtres dans les bas-fonds. Cette teinte est due à l'humidité du sol ou de la région basse de l'air. C'est pour cette raison qu'on ne connaît parfaitement les différents plants, au seul aspect des sarments, que dans sa localité.

La méthode préconisée par M. Tavernier a encore cet avantage de reconnaître les bons pieds, pour replants, au seul aspect des feuilles. Quelle que soit l'espèce de plant, la feuille doit avoir ses lobes peu prononcées, c'est-à-dire qu'elles doivent être plutôt rondes qu'allongées et fendillées. Les nervures doivent être peu saillantes, et le parenchyme presque transparent et glabre au côté supérieur. Nous n'aimons pas voir ces grandes feuilles épaisses, cloisonnées, cotonneuses des deux faces et fortement découpées; elles appartiennent à des pieds vigoureux, mais qui poussent toujours plus de bois que de fruit. On ne peut espérer de récolter sur ces sortes de pieds qu'en les greffant.

Quelques parcelles très-bien cultivées se distinguent quelquefois, au fort de la végétation, par une verdure plus foncée. Mais quand on examine les pieds de près, on voit que la couleur véritable est d'un vert pomme. Les pieds stériles affectent encore une teinte plus prononcée.

Nous devons faire remarquer que ce que nous conseillons ici s'adresse particulièrement aux vignerons du Jura, attendu que nos observations sur la vigne n'ont été faites que dans cette contrée. Nous n'avons, du reste, nulle prétention de faire considérer notre méthode comme infaillible; on en jugera après l'avoir expérimentée.

DONS.

Il est offert à la Société, par :

M. Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg :

Les Legs de Marc-Antoine, poème en vers.

M. le docteur Léon Marchand : *Monstruosités végétales.*

M. Fernand Papillon, rédacteur du *Moniteur scientifique* :
Considérations sur la Science et les Savants, à propos d'un travail géologique.

M. P. Rousseau :
Une brochure ayant pour titre : *La création en France d'une Société immobilière rurale*, dont il est le Secrétaire-Général.

M. Pereire, Isaac : *La Banque de France.*

M. Cretin, instituteur à Montholier : une carte de Saïgon (Cochinchine).

M. le docteur Sandras, de la Faculté de Paris :
Du rôle des Phosphates dans l'organisme.

M. Thevenot, Arsène : *De la Décentralisation intellectuelle.*

M. Guyard : *Sixième Lettre aux gens de Frotey.*

M. Léon Jaybert, avocat à la Cour Impériale de Paris :
Le Livre d'or des Sauveteurs, rapport fait à la Société des sauveteurs : — et *Un peu de tout*, poésies.

M. Eutrope Lambert : *Feuilles de roses*, poésies.

M. H. Monceaux, Secrétaire de l'Académie des sciences de l'Yonne :
Histoire naturelle des Diptères des environs de Paris.

M. Marminia : *Génie du Sacerdoce*, poésie.

MM. de Franoux et Lervat, d'Epinal : *Aux Vignerons.*

M. le colonel de Chamberet :
De l'Institution et de l'Hôtel des Invalides; — et *Précis de l'histoire de la Gendarmerie.*

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

La commission du prix Crochot a mis au concours, pour l'année 1865, l'éloge historique de Vauban.

Ce qu'elle veut, c'est un éloge *historique*, c'est-à-dire une biographie complète de ce grand homme, tant dans sa vie publique que dans sa vie privée, avec une appréciation approfondie de son génie, de son caractère, de ses écrits et de ses services.

Les archives du Ministère de la guerre et la correspondance si précieuse qui est conservée dans la famille de l'illustre maréchal, et qui n'a jamais été publiée, pourront offrir d'amples matériaux pour ce travail.

Les mémoires produits au concours devront être adressés francs de port, avant le 1er novembre 1865, à M. le Préfet de l'Yonne.

FIN DE LA 5me ANNÉE (1864).

Poligny, imp. de Mareschal.

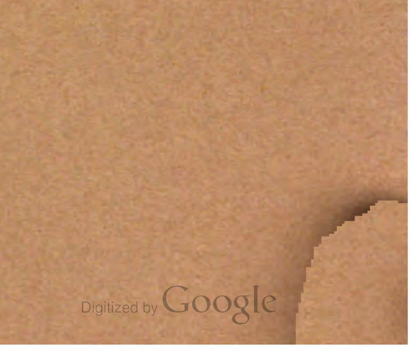


TABLE DES MATIÈRES.

A ma petite Fille au Berceau, poésie, *page* 182.
Après la Faute, 19.
Charte de la fin du 13e siècle, relative à Château-Chalon, 97.
Commune modèle de Frotey-lez-Vesoul, 212.
Compte-rendu annuel des Travaux de la Société, 358.
Concours de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mâcon, 184.
Considérations anatomiques et physiologiques du Derme chevelu, 173, 213, 240, 264.
Coup-d'œil sur les origines de Pontarlier, 276.
De la Fécondation artificielle des Végétaux, 29.
De la Maladie de la Vigne, 143.
De la mise en valeur, au moyen du défrichement, des friches et terrains pierreux des divers plateaux du Jura, 253.
De la Sangsue, 302.
De l'influence de certaines Eaux sur les Prairies, 125.
Des Améliorations à procurer à l'Agriculture, 152, 219.
Des Causes qui ont altéré l'esprit de Famille, 59, 98, 134.
Des Prés naturels dans la Plaine du Jura, 123.
Des Soins à donner aux Provins en crossette, 284.
Des Succédanés, 114, 247.
Discours du docteur Guilland, 272.
Dissertation sur le monosyllabe Ca, 145.
Dons pour la Bibliothèque et le Musée, 95, 126, 159, 288, 381.
Du choix à faire dans les Chapons à crossette, 379.
Effets de l'Ecobuage sur la fertilité du sol, 222.
Entretiens sur l'agriculture, 63.
Essais glucométriques sur les Moûts de différents raisins de Montholier, Poligny et Mont-sous-Vaudrey (année 1864), 373.
Etude sur les Patois du Jura, 102.
Etudes sur les Vins, 49, 65.
Guêpes jurassiennes, 181.
Hier, Aujourd'hui, Demain, poésie, 277.
Honte aux Chasseurs d'Oiseaux, poésie, 245.
La Corse et la Station d'Ajaccio, 18.
La Coupe de la Vie, poésie, 371.
L'Aveu tacite, poésie, 371.
La Géologie du Jura, 1, 55.
Le docteur Beauquin, 27.
Légendes Napoléoniennes, 313.
L'Elément moral et l'Elément matériel en médecine, 237.
Le Mercredi des Cendres, poésie, 372.

Le Nouvel An, poésie, 147.
Le Premier Amour de la Vierge, poésie, 278.
Le Siège de Saint-Amour, en 1637, 21, 33.
Le Travail commercial, 8.
Le Vendangeur, 250.
Les Aspirations d'un poète, poésie, 148.
Les Eaux salées chaudes de Bourbonne-les-Bains, 235.
Les Fourgs, ou un Village de la Haute-Saône. 178.
Les Marbres de Saint-Ylie, 24.
L'Instruction populaire à Mulhouse, 300.
L'Hydrothérapie combinée, 234.
L'Oculiste à la maison, ou l'Art de conserver la vue, 270.
L'Œuvre de Frotey-lez-Vesoul, 25, 117.
Machine électro-motrice-inductrice, 208.
Manuel des Falsifications, 72.
Météorologie, 32, 64, 96, 127, 128, 160.
Mœurs et coutumes des Habitants de Lons-le-Saunier, 199.
Monuments de l'ancien Evêché de Bâle, 180.
Moyens de reconnaître la Sophistication et le Mélange des Alcools et des Eaux-de-vie, 75.
Nécrologie, 27, 118, 172, 209, 301.
Notice sur la vie de Pierre-Adrien Pâris, 139.
Notices sur les Grands Chanceliers de la Légion-d'Honneur, 129, 161, 193, 225, 257, 289, 337.
Notice sur le Tremblement de terre d'Oran, en 1790, 299, 354.
Notions pratiques sur la Comptabilité agricole, 374.
Objets anciens trouvés à Arçon, canton de Saint-Benoit, 149.
Observations sur les Altérations de la Vigne dans le Jura, en 1864, 307.
Observations sur les Maladies du Blé, en 1864, 186.
Œuvres politiques de Charlotte Corday, 273.
Programme du Concours de 1864, 223.
Quelques mots sur la Sorcellerie dans le Jura, 86.
Relation du grand Incendie arrivé à Bourbonne-les-Bains, en 1717, 236.
Séances agricoles publiques, 28, 91, 121, 151, 185, 218, 252, 306, 378.
Séances générales, 27, 63, 91, 121, 150, 184, 217, 251, 284, 305, 377.
Simples Récits de Village, 12, 42.
Société des Sciences de l'Yonne, 203, 382.
Société fondée à Alger par le docteur Bertherand, 138.
Société générale de Secours mutuels de Poligny, 119.
Un Mot magique, poésie, 148.
Un mot sur la Brochure de M. Baron, 30.
Utilité des Etudes d'Hygiène industrielle et agricole, 279.

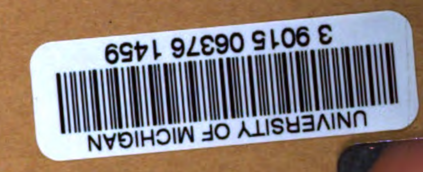
FIN DE LA TABLE.




3 9015 06376 1459
UNIVERSITY OF MICHIGAN


Digitized by Google




3 9015 06376 1459
UNIVERSITY OF MICHIGAN